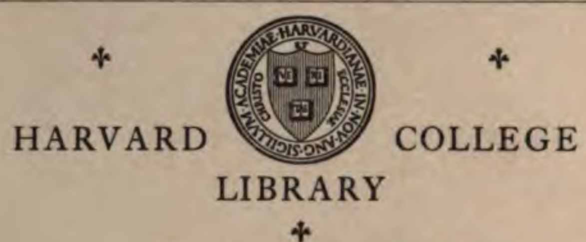



HARVARD COLLEGE
LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
PURCHASED APRIL, 1927

LES BÉNÉDICTINS

DE LA

CONGRÉGATION DE FRANCE.

MÉMOIRES

DU

R. P. Dom Pierre-Marie-Raphaël des Pilliers

MOINE PROFÈS DE L'ABBAYE DE SOLESMES
FONDATEUR ET PREMIER SUPÉRIEUR DE L'ABBAYE D'ACEY.

Vous les connaîtrez à leurs fruits.
(J.-C. en Saint-Math., VII, 16.)

Nous ne pouvons ignorer comment les religieux de Solesmes ont à cœur de suivre les traces glorieuses de leurs pères et d'imiter leurs exemples, ... avec quel discernement ils s'appliquent à défendre la doctrine catholique, etc.
(Lettre de Pie IX au cardinal Gousset, en date du 31 juillet 1851.)

PREMIÈRE PARTIE.

L'Abbaye de Solesmes.

PARIS ET GENÈVE
JOËL CHERBULIEZ, ÉDITEUR
Paris, 33, rue de Seine. — Genève, 2, Grande Rue.

BRUXELLES
P.-J.-D. DE SOMER, ÉDITEUR
Rue de l'Hôpital, 30.

1869

LES BÉNÉDICTINS

DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE.

Pierre ...

Bruxelles. — Impr. de P.-J.-D. de Sousa, rue de l'Hôpital, 30.

LES BÉNÉDICTINS

DE LA

CONGRÉGATION DE FRANCE.

MÉMOIRES

DU

R. P. Dom Pierre-Marie-Raphaël des Pilliers

MOINE PROFÈS DE L'ABBAYE DE SOLESMES
FONDATEUR ET PREMIER SUPÉRIEUR DE L'ABBAYE D'ACEY.

Vous les connaîtrez à leurs fruits.
(J.-C. en SAINT-MATH., VII, 16.)

Nous ne pouvons ignorer comment les religieux de Solesmes ont à cœur de suivre les traces glorieuses de leurs pères et d'imiter leurs exemples, ... avec quel discernement ils s'appliquent à défendre la doctrine catholique, etc.
(Lettre de PIE IX au cardinal Gousset, en date du 31 juillet 1851.)

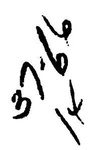
PREMIÈRE PARTIE.

L'Abbaye de Solesmes.

PARIS ET GENÈVE
JOËL CHERBULIEZ, ÉDITEUR
Paris, 33, rue de Seine. — Genève, 2, Grande Rue.

BRUXELLES
P.-J.-D. DE SOMER, ÉDITEUR
Rue de l'Hôpital, 30.

1869



DÉDICACE

AU CONCILE DE ROME.

Très-Saint Père le Pape,

Éminentissimes Cardinaux, Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et Prélats réguliers de l'Église Romaine, prochainement réunis en Concile à Rome.

A la veille de publier nos *Mémoires* relatifs à la Congrégation bénédictine de France dont le siége est à Solesmes, au diocèse du Mans, nous écrivions, dans notre Préface au public, cette profession de foi que nous en retranchons pour l'insérer ici, savoir :

« En embrassant l'état religieux nous avions cru et entendu bien formellement embrasser un état sublime de perfection chrétienne, et non point nous exposer à devenir un malhonnête homme ni nous réduire, par notre vœu d'obéissance et sous peine de vexations inouies, à dire le mensonge et à commettre l'iniquité. Non, mille fois non, jamais nous n'avons

entendu abdiquer notre dignité d'homme, qui est inaliénable, ni faire abnégation de notre conscience individuelle, dont nous devrons rendre compte à Dieu, au profit des vues ambitieuses et cupides d'un Supérieur qui ferait bon marché de la sienne. »

Or, Très-Saint Père, Vos Lettres Apostoliques en date du 29 juin 1868 portant indiction du Concile œcuménique qui doit se tenir à Rome et commencer le 8 décembre 1869 signalent, entre autres fins pour lesquelles s'assemblera le Concile, d'abord celle « *d'examiner avec le plus grand soin et d'établir* » *tout ce qui, surtout dans ces temps difficiles, inté-* » *resse le plus la gloire de Dieu, l'intégrité de la foi,* » *la discipline de l'un et de l'autre clergé, sa culture* » *solide et salutaire,* » ensuite le devoir de « *s'appli-* » *quer avec le zèle le plus infatigable à ce que, Dieu* » *aidant, tous les maux soient éloignés de l'Église* » *et de la société civile........ à ce que, les vices et les* » *erreurs étant écartés, notre auguste religion et sa* » *doctrine salutaire revivent par toute la terre .... et* » *à ce qu'ainsi la piété, l'honneur, la probité, la* » *justice, la charité et toutes les vertus chrétiennes* » *renaissent et fleurissent pour la plus grande utilité* » *de la société humaine.* »

Quelle n'est donc pas notre joie, Très-Saint Père et Illustrissimes Prélats, de voir que le but de Votre auguste assemblée n'est point différent de celui que

nous nous étions proposé nous-même, dès le commencement de notre travail, par cette publication !

Cette conformité de notre cœur aux nobles sentiments ci-dessus rapportés de ces Lettres Apostoliques nous impose le devoir de Vous dédier le présent ouvrage, non certes pour attirer l'attention de Votre Sainteté, de Vos Éminences, Grandeurs et Paternités Révérendissimes sur notre personne, mais bien pour Vous prier très-particulièrement d'examiner, avec l'intérêt religieux et social qui s'y rattache, la cause soutenue par notre écrit.

En effet, il s'agit ici d'une question fort grave : de savoir si, comme l'affirment des gens qui se disent les vrais défenseurs de l'Église, Vous prétendriez réellement, Très-Saint Père et Éminentissimes Prélats, qu'UN INFÉRIEUR NE DOIT AVOIR D'AUTRE CONSCIENCE QUE CELLE DE SON SUPÉRIEUR, et si, d'après le Concile de Rome, l'œuvre de régénération individuelle que le Christ demande de chacun consiste à absorber les consciences particulières dans celles d'une caste d'hommes se mettant sans façon à la place de Dieu et exigeant de leurs subalternes, contrairement à cette parole de saint Paul : *Rationabile sit obsequium,* une obéissance absolue et *complètement aveugle* à leurs injonctions opposées même à la loi de Dieu.

En prenant connaissance de ces *Mémoires,* dont tous les détails sont strictement vrais, Vous serez mis

en mesure d'apprécier, l'Évangile à la main, les faits et gestes de Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, et de ses dociles agents. Nous Vous les dénonçons avec les principes d'où ils émanent.

Ainsi Votre décision, que nous appelons de tous nos vœux et de la manière la plus expresse, nous apprendra si l'Église Romaine reconnaît que les Prélats réguliers ou les Supérieurs de maisons religieuses ont reçu du Christ le pouvoir d'exercer tant et de si cruelles violences pour satisfaire leur convoitise démesurée ou leur haine implacable envers un inférieur qui ne voudrait pas leur sacrifier sa conscience d'honnête homme.

Enfin nous Vous adjurons de nous dire si le Dieu véridique et juste, dont les Supérieurs de monastères se proclament les plus parfaits représentants ici-bas, leur a mis en mains ses foudres pour extorquer de leurs sujets le sacrifice de la justice et de la vérité.

Dom Guéranger, qui nous a ordonné le mensonge et le vol, nous a écrit, à la suite d'une mesure que réprouvait notre conscience, ces paroles textuelles : « *Quand une chose est intimée* VOUS N'AVEZ QU'A LA » RECONNAÎTRE.... VOUS NE RÉPONDEZ DE RIEN ET JE RÉ- » PONDS DE TOUT ; *mes erreurs ne vous seront point* » *imputées.... Après vous avoir entendu, j'ai persisté* » *à maintenir ce que j'avais fait ;* VOTRE CONSCIENCE EST » A L'ABRI, *et c'est ce qu'on doit désirer en pareil cas.* »

Notre âme indignée a protesté et proteste encore contre cette doctrine qui, ne faisant d'un inférieur qu'un séide aveugle, irresponsable devant Dieu de ses actes personnels, fait au contraire du Supérieur l'Égal de la Divinité.

Or, comme nous ne sommes pas infaillible nous-même, nous demandons respectueusement au Concile de vouloir bien juger entre l'abbé de Solesmes, fauteur de tels principes, et nous, qui avons refusé de nous y soumettre.

Notre espoir d'obtenir une décision positive à cet égard est d'autant plus fondé que le Concile a pour but de « *s'appliquer avec le zèle le plus infatigable à » ce que l'*HONNEUR, *la* PROBITÉ, *la* JUSTICE, *la* CHARITÉ *et » toutes les vertus chrétiennes renaissent et fleurissent » pour la plus grande utilité de la société humaine.* »

Dans cette confiance, nous prions humblement Votre Sainteté, Vos Éminences, Grandeurs et Paternités Révérendissimes d'agréer ici l'hommage authentique et solennel de notre plus profond respect en Notre-Seigneur.

PIERRE DES PILLIERS,
prêtre, ex-bénédictin de Solesmes.

Paris, ce 8 septembre 1868.

PRÉFACE.

Ce livre n'est point une fiction, une œuvre d'art ; c'est une histoire véridique en tous points.

Mais, quelle histoire !

Beaucoup de gens naïfs et sincères se défendront d'y ajouter foi, tant les faits dont elle se compose leur paraîtront d'un autre âge et moralement impossibles dans notre France moderne.

Cependant, rien de plus réel que ces faits. Les plus graves sont appuyés sur des preuves authentiques, ainsi que nous le verrons. Quant à ceux d'une moindre importance, nous sommes en mesure de les établir sur des témoignages irrécusables. D'ailleurs si les personnages intéressés à nous contredire veulent les révoquer en doute, nous nous engageons à éclairer le public sur la valeur de leurs dénégations.

Prêtre et religieux il nous a été pénible de soutenir contre notre supérieur-général une lutte qui a eu dans le monde monastique un si grand retentissement ; mais, cette lutte, nous n'avons pu l'éviter ni la déserter au détriment de ce principe de droit na-

turel et divin : « *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux* » *hommes.* »

Un ami, que nous ne voulons pas compromettre, nous ayant écrit pour nous engager instamment à cesser une résistance que de prime abord il regardait comme criminelle, nous lui fîmes cette réponse :

« Révérend Père et cher ami,

» Merci mille fois pour votre bonne lettre qui m'a profondément touché. Elle m'a prouvé que vous m'êtes resté fidèle.

» En lisant vos exhortations si pressantes, je voudrais presque avoir les torts que vous me supposez. Alors tout serait fini, tout scandale aurait cessé depuis longtemps. Je n'eusse certes pas attendu jusqu'à ce jour de faire ma soumission à celui qui fut mon supérieur, que j'aimai comme un père et pour lequel je fis plus de douze mille lieues à pied durant de longues années. Si j'étais coupable mais repentant, ce supérieur, loin d'être inflexible, serait fier de pardonner à celui de ses religieux qu'il a proclamé tant de fois le sauveur de sa Congrégation.

» Mais il n'en est pas ainsi : mon crime est irrémissible à ses yeux. Il consiste en mon refus de commettre l'iniquité en lui cédant le bien d'autrui dont je ne suis que le dépositaire. Je n'ai donc, vous le

sentez bien, nul pardon à espérer. Si vous le voulez j'irai passer quelques jours auprès de vous, en gardant le plus strict incognito pour ne point vous attirer d'ennuis de la part de mes détracteurs. Alors je vous soumettrais cette affaire dans tous ses détails et serais heureux de profiter de vos avis.

» Mon ton, je pense, ne vous paraîtra pas celui d'un révolté, d'un opiniâtre, comme on m'a dépeint à vos yeux. Je ne demande qu'une chose : celle de n'être point jugé, condamné et exécuté sans avoir été entendu, et c'est ce que je ne puis obtenir de tout le monde.

» Agréez, cher Révérend Père, l'assurance de mon affectueux respect.

» Fr. PIERRE-MARIE-RAPHAEL DES PILLIERS,
prêtre, ex-bénédictin de Solesmes. »

Nous reçûmes bien vite la réponse suivante :

« Mon cher ami,

» Faites-moi le plaisir de m'arriver au plus tôt,
» muni de toutes vos pièces : il ne sera pas dit que
» j'aurai refusé de vous entendre.

» Si le bon droit est de votre côté, soyez certain
» que je ne vous détournerai pas de chercher à le
» faire prévaloir. Dans le cas contraire, je m'effor-
» cerai de dissiper votre illusion et vous engagerai,

» au nom de vos intérêts les plus précieux, à rentrer
» dans la noble voie de l'obéissance et de la paix.

» Croyez-moi bien fraternellement tout à vous en
» Notre-Seigneur.

» Fr. . . . . . prieur de N... »

A la réception d'une lettre aussi sage, nous nous empressâmes d'accourir auprès de notre ami avec un sac de voyage rempli de papiers.

Nous lui fîmes de vive voix le résumé succinct de nos affaires.

Il ne pouvait en croire ses oreilles et fut saisi d'épouvante.

— Mon cher Père, nous dit-il, si les choses sont telles, le pape doit excommunier l'abbé de Solesmes, fermer sa maison et dissoudre la Congrégation bénédictine de France; car ce que vous me racontez est monstrueux.

— Je ne consens pas à être cru sur parole, répliquâmes-nous; tout ce sac est plein de pièces authentiques établissant ce que j'avance. Je vais les mettre en règle, chacune selon sa date, et vous jugerez avec connaissance de cause.

Ayant vu par lui-même que nous avions cent fois raison et que toute réconciliation entre notre ancien supérieur-général et nous devenait impossible, notre ami nous conseilla de composer un ouvrage

pour la défense de notre honneur personnel, si gravement outragé par les calomnies et les menées de l'abbé de Solesmes.

— C'est beaucoup trop de bruit en faveur de ma personne, répondîmes-nous alors.

— Je vous comprends, répliqua-t-il ; vous avez besoin, pour agir, de motifs plus élevés. Eh bien, cher ami, sachez qu'il n'est pas seulement question ici de votre honneur, mais du plus haut intérêt religieux et social. Vous devez mettre l'Église et le gouvernement lui-même en mesure de couper le mal dans ses racines. Pour cela vous êtes obligé de dévoiler les ténébreuses et inconcevables machinations dont vous êtes la victime.

Nous étant rendu à ce conseil désintéressé d'un homme loyal et consciencieux, nous nous sommes mis à l'œuvre et avons, à l'aide de nos très-nombreux documents, rédigé ces *Mémoires.*

Jésus-Christ nous a donné une règle sûre pour discerner les faux prophètes.

Nous lisons en Saint-Math. VII, 15-17 : « *Gardez-*
» *vous des faux prophètes qui viennent à vous cou-*
» *verts de peaux de brebis et qui au dedans sont des*
» *loups ravissants.*

» *Vous les connaîtrez par leurs fruits. Peut-on*
» *cueillir des raisins sur des épines ou des figues sur*
» *des ronces?*

» *Un bon arbre ne peut produire de mauvais*
» *fruits et un mauvais arbre n'en peut produire*
» *de bons.* »

D'après cette règle du Christ lui-même, il sera facile de juger si l'ensemble des faits qui composent ce récit dénote que la Congrégation bénédictine de France est un bon arbre produisant des fruits précieux pour la religion et la société civile, ou si, au contraire, elle est un mauvais arbre implanté inutilement et même d'une manière nuisible. En ce dernier cas, le Christ l'a jugé et condamné : (Saint-Math. VII, 19.) « *Tout arbre qui ne produit point de* » *bons fruits, sera coupé et jeté au feu.* »

Nous avons laissé parler eux-mêmes les faits, et, cela, sans craindre les persécutions et les calomnies de toutes sortes que des amis nous ont représentées comme devant être notre apanage. Nous tenons à démasquer l'hypocrisie de gens qui, avec une audace égale à leur impunité, trompent si indignement le public confiant. C'est de Dieu que nous attendons le résultat final de notre publication pour la bonne cause et pour nous-même.

PIERRE DES PILLIERS,
prêtre, ex-bénédictin de Solesmes.

Paris, ce 29 septembre 1868.

LES BÉNÉDICTINS

DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE.



CHAPITRE PREMIER.

MON ENTRÉE EN RELIGION.

Né le 3 juin 1821 à Mont-Mirey-la-Ville (Jura), j'avais vingt-cinq ans et deux mois lorsque, le 3 août 1846, après deux années de vicariat à Clairvaux, je m'arrachais aux bras de ma famille éplorée pour me rendre au noviciat des Bénédictins de Solesmes (Sarthe).

Je quittai le lieu de ma naissance dans la voiture de Mme la baronne d'Aligny, femme aussi distinguée par ses vertus et sa piété qu'illustre par son origine, car elle était fille unique de M. le vicomte Chifflet,

2

Premier Président de la Cour royale de Besançon et Vice-Président de la Chambre des Pairs sous la Restauration.

Il était neuf heures du soir et nous étions favorisés d'un ciel parfaitement étoilé.

Arrivés à Dôle entre onze heures et minuit, nous prenions ensemble, peu après, la diligence pour Paris, où la baronne allait assister au mariage de l'un de ses parents.

Nous descendîmes au même hôtel.

Le lendemain de notre arrivée dans la capitale, la baronne me dit :

— Qu'aviez-vous donc hier soir, Monsieur l'abbé? Je vous ai entendu gémir, et j'ai craint un moment que vous ne fussiez tombé malade des fatigues de la route.

— Non, lui dis-je, mes gémissements avaient une autre cause. Je suis beaucoup plus sensible que je ne l'ai manifesté lors de mes adieux à ma famille. Durant tout le voyage de Dôle à Paris j'ai fait encore bonne contenance; mais hier soir, me trouvant seul dans ma chambre, le souvenir de ceux qui me sont chers, et que mon départ plonge dans l'affliction, s'est emparé de moi et m'a fait pousser de profonds soupirs. Je ne me doutais guère que vous pussiez m'entendre, ne vous sachant nullement logée si près, Madame la baronne; autrement la

crainte de vous déranger ou de vous causer la moindre inquiétude eût comprimé la trop vive expression de ma douleur.

— Je m'en suis douté, Monsieur l'abbé, car j'ai cru vous entendre prononcer distinctement ces mots : « Ma pauvre chère sœur et marraine, qui » pensiez vivre un jour avec moi dans un presby- » tère, qu'allez-vous devenir? »

Puis, n'entendant plus rien et persuadée que le regret d'occasionner de la peine à votre famille était la cause unique de vos plaintes, je priai Dieu d'adoucir l'amertume de votre sacrifice.

Le 7 août je fis mes adieux à Mme d'Aligny, de vénérée et sainte mémoire, que je ne devais plus revoir ici bas, car elle mourut l'année suivante en son Château de Mont-Mirey-la-Ville, vivement regrettée de tous les habitants, surtout des pauvres dont elle était la providence et la consolatrice.

Ce jour même, je quittais Paris dans les Messageries royales, et le lendemain, à 9 heures et demie du soir, je sonnais à la porte de l'Abbaye de Solesmes.

Un petit frère imberbe vint m'ouvrir.

— Monsieur l'abbé, me dit-il, vous vous présentez bien tard à notre monastère; la communauté est couchée. Néanmoins, entrez et donnez moi vos papiers, que je les porte au Révérendissime ou au

Révérend Père hôtelier si notre Révérendissime n'était plus visible.

Ce grand mot d'une demi-douzaine de syllabes, (Ré-vé-ren-dis-si-me) que j'entendais prononcer pour la première fois, me fit une singulière impression. Tout entier à ce mot, j'oubliai la demande du frère portier.

— Qu'est-ce donc, mon cher frère, lui dis-je, que votre Révérendissime?

— Nous donnons ce titre, me répond-il, à notre très-Révérend Père abbé. Si nous y manquions, même involontairement, nous serions répréhensibles et punissables, car notre Révérendissime tient ici-bas, pour tous ses religieux, la place de Dieu lui-même. Nous lui devons donc le respect le plus profond.

Permettez-moi aussi, Monsieur l'abbé, de vous mettre au courant des termes à employer vis-à-vis d'un frère convers. On doit simplement l'appeler *mon frère*, ou, si on veut lui témoigner de l'amitié, on peut lui dire *mon bon frère*; mais on ne doit jamais l'appeler *mon cher frère*, car ce serait l'assimiler aux simples frères des Écoles Chrétiennes.

— Merci, mon bon frère, je tiendrai compte de vos excellentes observations.

— Maintenant, Monsieur l'abbé, voulez-vous me confier vos papiers?

— De quels papiers voulez-vous parler?

— De ceux que vous a délivrés votre évêque pour vous permettre de voyager.

— Hélas! mon bon frère, je n'en ai point. L'évêque m'a refusé l'autorisation de venir ici, et je suis porteur seulement des lettres que m'a fait l'honneur de m'adresser le Révérend Père, pardon, mon bon frère, je veux dire le Révérendissime Père abbé de Solesmes, dans l'une desquelles il me dit de venir malgré l'évêque si celui-ci ne veut absolument pas me laisser partir.

— Une pareille lettre, Monsieur l'abbé, vaut mieux que toutes les recommandations épiscopales. Soyez donc le bienvenu. Puisque, pour nous arriver, vous avez rompu avec votre évêque, vous serez bientôt sans aucun doute le Benjamin de notre Révérendissime.

Puis il ajouta :

— Les choses étant ainsi, contentez-vous de me dire votre nom.

— L'abbé des Pilliers, mon bon frère.

— Oh! mais il n'est question ici que de vous depuis six mois, Monsieur l'abbé. Combien le Révérendissime va se trouver heureux d'apprendre votre arrivée! Je prends donc sur moi, ce que je n'ose faire pour personne, de vous introduire immédiatement au petit réfectoire, dans l'intérieur du monastère.

Il faisait un beau clair de lune.

Le frère Placide (c'est son nom de religion) ouvrit la grande porte de l'abbaye et je fus aussitôt dans le cloître.

Après m'avoir installé au réfectoire particulier des hôtes, où il me donna de la lumière, il courut auprès de celui que nous n'appellerons plus désormais que le Révérendissime. Celui-ci étant couché fit appeler le Père hôtelier et lui donna l'ordre de me recevoir de son mieux.

— Le Révérend Père hôtelier va descendre, me dit le frère Placide. Pour moi je vais vite vous préparer à souper, car vous devez avoir grand besoin.

— Mais non, mon bon frère, j'ai dîné au Mans vers quatre heures, avant de prendre la voiture pour Sablé.

— Je vais vous apprêter une omelette et une salade, c'est l'affaire d'un instant. Je ferai cela moi-même sans déranger les cuisiniers qui sont déjà sans doute endormis.

Le Père hôtelier arriva.

— Vous êtes bien Monsieur l'abbé des Pilliers? me dit-il en m'abordant par un salut empreint de bienveillance.

— Oui, mon Révérend Père.

— Le Révérendissime me charge, Monsieur l'abbé, de vous exprimer tous ses regrets de se trouver déjà

au lit contre son habitude, car il eût été heureux de vous recevoir lui-même. Mais comme il vous suppose fatigué d'un si long voyage, il ne veut pas vous faire attendre qu'il se soit relevé. Il m'a dit que je vous présenterais dès demain matin à Sa Paternité qui désire vivement vous voir.

C'est demain dimanche ; à quelle heure serez-vous libre ?

— J'ai, mon Révérend Père, l'habitude de me lever tous les jours à quatre heures ; ainsi je serai à la disposition du Révérendissime aussitôt qu'il lui plaira.

— Monsieur l'abbé, vous resterez en repos jusqu'à six heures. Je viendrai vous prévenir alors. A six heures trois quarts vous direz la messe; à sept heures et demie vous déjeûnerez, et à huit je vous présenterai au Révérendissime. Cela vous va-t-il ?

— Parfaitement, mon Révérend Père.

Un instant après, le frère portier arrivait avec son omelette, sa salade et une bouteille de vin.

Je fis honneur au frugal repas, après quoi le Père hôtelier me conduisit à l'hôtellerie dans une chambre qu'avait habitée durant plusieurs mois, quelques années auparavant, M. le comte Charles de Montalembert.

Le lendemain, à huit heures, le Père hôtelier me faisait entrer chez le Révérendissime Père Dom Prosper

Guéranger, premier abbé crossé et mitré de Solesmes, restaurateur de l'Ordre de Saint-Benoît, fondateur et premier supérieur de la Congrégation bénédictine de France.

Je trouvai en lui un homme âgé de quarante et un ans, de petite taille, aux larges épaules, aux cheveux déjà blanchis, à la physionomie intelligente, aux regards fins, à la désinvolture libre et dégagée.

Son nom restera dans l'histoire de nos querelles religieuses au XIXe siècle, et les Loriquets de l'avenir n'auront pas l'ingratitude de méconnaître le talent, peut-être même la conviction, sinon le désintéressement, avec lesquels il a pris en mains la défense de l'ultramontanisme en France.

L'abbé de Solesmes a publié de nombreux ouvrages en faveur des doctrines romaines.

Le plus remarquable, et par le savoir-faire de son auteur et par l'ardente polémique soulevée, a pour titre : *Les Institutions liturgiques.*

Ce livre venait de paraître depuis peu d'années quand j'entrai à Solesmes. Sa publication fut la cause et le signal d'une grande bataille rangée que se livrèrent les gallicans et les ultramontains sur le terrain de la liturgie.

Mgr d'Astros, archevêque alors, et plus tard cardinal-archevêque de Toulouse, puis, Mgr Fayet, prédécesseur de Mgr Dupanloup à l'évêché d'Or-

léans, combattirent énergiquement les doctrines émises par le Révérendissime abbé de Solesmes.

Mais Sa Paternité n'entendait pas qu'on élevât le moindre doute sur la justesse de ses opinions, et elle répliqua à ses adversaires par une série de lettres pleines de sel.

Ces vivacités lui valurent, de la part de Mgr de Montals évêque de Chartres, vieillard vénérable, la qualification de *moine atrabilaire.*

Le Révérendissime avait à son noviciat un des premiers rédacteurs du journal l'*Univers :* c'était M. Melchior du Lac.

Sa Paternité le dirigea dans la composition d'un ouvrage servant à la défense des *Institutions liturgiques.*

Elle s'entendit également avec des amis, ecclésiastiques et laïques, pour faire attaquer ses adversaires au même instant et de toutes parts, afin de pouvoir ainsi plus facilement les battre sur toute la ligne.

A Solesmes on appelait cela : *chauffer la question,* ou mieux : *chauffer les gallicans.*

A tous ces moyens, outre qu'il disposait à son gré du journal l'*Univers,* il ajouta ce dernier, qui eut sa valeur sur les esprits timorés :

Il déclara donc solennellement que le but principal du rétablissement des bénédictins de la Congréga-

tion de France est, dans la pensée du Saint-Siége, de réchauffer les saines traditions du droit pontifical et de la sacrée liturgie tombant en désuétude. C'est textuel dans les *Constitutions* de Solesmes, a-t-il soin de dire, et c'est de l'un de leurs cent articles que nous avons tiré ce passage latin inscrit par nous comme devise en tête de chacun des volumes de nos *Institutions*, savoir : *Sanas pontificii juris et sacræ liturgiæ traditiones labescentes confovere.*

A l'aide de toutes ces batteries et d'un grand nombre de menées occultes, la victoire resta au Révérendissime Dom Guéranger, et, depuis, la liturgie romaine fut adoptée dans la plupart des Églises de France.

Le triomphateur reçut les félicitations des ultramontains de tous les pays : Français, Belges, Hollandais, Irlandais, Bavarois, Autrichiens, Savoisiens, Italiens, Espagnols, etc.

L'*Univers*, qui s'était montré son fidèle serviteur, entonna très-haut le cantique du vieillard Siméon : (saint Luc, II, 29-32.) « Maintenant, Seigneur, vous » laisserez aller en paix votre serviteur, selon votre » promesse; car mes yeux ont vu votre Sauveur » que vous avez préparé à la face de tous les » peuples, pour être la lumière qui éclairera les » nations, et la gloire d'Israël votre peuple. »

La joie de ses rédacteurs fut d'autant plus vive

que le Révérendissime n'était pas simplement leur partisan, mais encore leur chaleureux ami, leur zélé directeur, leur conseil dans les cas perplexes, leur soutien quand même et toujours.

C'est à Solesmes que plusieurs d'entre eux allaient puiser leurs plus véhémentes inspirations.

Solesmes était le rendez-vous des célébrités de l'époque.

M. le comte de Montalembert y a terminé sa *Vie de sainte Élisabeth* et y a préparé une *Vie de saint Bernard* dont le premier volume a été lu publiquement au réfectoire de Solesmes. Ce dernier ouvrage a paru depuis sous cet autre titre : *Les Moines d'Occident*. J'aurai l'occasion d'en parler plus tard.

M. Louis Veuillot, l'illustre rédacteur en chef de l'*Univers*, a honoré aussi Solesmes de sa présence. Une foule d'écrivains moins célèbres et de journalistes d'une renommée plus modeste sont allés également à Solesmes chercher le mot d'ordre pour travailler simultanément, sous des formes multiples et avec des nuances propres à cacher l'unité de direction, au progrès de toutes les idées ultramontaines au sein de notre belle France qu'il s'agit, dit le Révérendissime Dom Guéranger, de rendre toute romaine.

Éclairons l'opinion, ne cesse-t-il de répéter ; le clergé inférieur est déjà gagné en masse. Or c'est

chez ce dernier que se recrute l'épiscopat, au sein duquel disparaîtra peu à peu, par des choix meilleurs, l'élément gallican qu'il faut, à tout prix et par tous les moyens, s'efforcer de détruire.

Du clergé la lumière descendra dans les intelligences d'élite parmi les laïques. Mais c'est chez eux que sont choisis les représentants et les sénateurs qui font et sanctionnent les lois.

Or, comme tout homme tient à faire prévaloir ses idées préconçues, vu qu'il les prend en général pour le cri de sa conscience, il est aisé de prévoir ce que nous avons à espérer de ces deux assemblées, une fois que leurs majorités seraient composées des nôtres. Ce jour-là serait la résurrection, dans notre patrie, de ce glorieux moyen-âge et de ses admirables institutions catholiques que l'impiété moderne a pu seule ternir de sa bave impure.

La croisade de l'abbé de Solesmes a d'autant plus de succès auprès des esprits en contact avec le sien, qu'il se montre affable et hospitalier envers les nombreux visiteurs de son abbaye.

On se sent bien vite entraîné vers un personnage qui, jouissant d'une grande célébrité, vous accueille avec tant de bonhomie dès le premier abord.

Voici comment il me reçut moi-même.

Aussitôt que le Révérend Père hôtelier, Dom Bourgeteau, m'eût introduit dans l'appartement de

son abbé, composé de deux cellules, le Révérendissime se leva et s'empressa de venir à moi.

— Soyez le bienvenu, Monsieur l'abbé des Pilliers, me dit-il en me prenant la main et m'embrassant vivement.

Oh! ajouta-t-il aussitôt après, que votre physionomie porte bien le cachet de franchise et de loyauté dont votre correspondance est empreinte!

Je crois devoir ici, une fois pour toutes, prévenir le lecteur que s'il m'arrive de rapporter, à l'occasion, les compliments plus ou moins flatteurs que m'ont adressés certains personnages, c'est uniquement pour l'exactitude du récit. Je n'y attache aucune importance personnelle, et je rapporte tout aussi fidèlement les injures ou les apostrophes piquantes qui m'ont été adressées sans que je les aie plus méritées que les compliments ou éloges.

Je remerciai Sa Paternité pour son accueil si bienveillant.

— Vous avez eu sans doute raison des résistances de votre évêque, Monsieur l'abbé?

— Hélas! non, mon Révérendissime; il s'est opposé de tout son pouvoir à mon départ du diocèse, et spécialement à mon entrée dans votre sainte maison. Il vous garde rancune, m'a-t-on assuré au grand séminaire de Lons-le-Saunier, de la vivacité avec laquelle, au dire de vos adversaires, vous auriez

soutenu vos doctrines contre plusieurs membres de l'épiscopat français.

— Ce sont, Monsieur l'abbé, des gallicans, c'est-à-dire des ennemis du Saint-Siége, que je me suis fait gloire de combattre.

Et, malgré tout ce qu'on a pu vous dire ou vous insinuer contre nous et nos doctrines, vous avez eu le courage de nous arriver! C'est bien Dieu, en vérité, qui vous a conduit ici comme par la main, parce que vous êtes du nombre, du petit nombre de ses élus, *omnia propter electos*. Dieu aplanit les difficultés devant ceux qui ne cherchent qu'à accomplir sa volonté sainte, ou il leur donne le courage et la force de briser tous les obstacles. Son bras change ordinairement en moyens d'exécution les entraves apportées à une pieuse entreprise. Vous voilà dès aujourd'hui sous ma juridiction; ainsi vous n'avez plus rien à craindre de votre évêque.

L'avez-vous prévenu de votre départ?

— Après notre dernière entrevue au grand séminaire, telle que je vous l'ai rapportée dans ma lettre du 27 juillet, entrevue où il me défendit si sévèrement de me rendre à Solesmes, bien qu'il m'en eût donné la permission trois mois auparavant, je n'aurais point osé lui écrire que je partais quand même. Sa Grandeur irritée eût bien pu me lancer un interdit, et dans quel état vous serais-je alors arrivé?

— Ces bons évêques sont vraiment ineffables! me dit le Révérendissime; ils font bon marché des saintes règles de l'Église.

— Je puis assurer Votre Paternité que mon évêque a une fois interdit, à table, sans plus de cérémonie, sans procès canonique, sans admonition préalable, un vicaire de Dôle, uniquement parce qu'il exprimait en présence de Sa Grandeur des opinions politiques ou plutôt des sentiments dynastiques opposés à ceux de l'évêque.

— Les évêques gallicans sont capables de tout, Monsieur l'abbé. Leur volonté est la suprême loi. Aussi que d'absurdités et d'injustices dans leur administration! Mais, pour en revenir à nos affaires, Mgr de Saint-Claude n'est donc pas informé de votre départ pour Solesmes?

— Je n'ai point écrit à Monseigneur lui-même, mais à l'un de ses vicaires-généraux, M. Bailly. Ce dernier, mon parent, supérieur du grand séminaire, s'était chargé, le 27 juillet, après mon entrevue si orageuse avec l'évêque, de m'envoyer, le troisième jour, l'autorisation de Sa Grandeur pour me rendre auprès de vous. N'ayant rien reçu le 31, j'écrivis de nouveau à M. Bailly pour lui rappeler sa promesse et le prier de vouloir bien l'exécuter par retour du courrier. Enfin, le 3 août au soir me trouvant encore sans réponse, je fis mes adieux à ma famille, pris la

diligence pour Paris, où je me suis reposé deux jours, et avant-hier soir je quittai la capitale et me dirigeai sur le Mans.

J'eus bonne envie d'aller présenter mes hommages à Mgr Bouvier ; mais ne sachant s'il est ultramontain ou gallican, j'ai pensé que la prudence devait l'emporter sur la politesse. Je me suis donc borné à visiter la belle cathédrale et l'église de la Couture, après quoi j'ai dîné et suis parti dans la voiture de Sablé.

— Vous avez agi avec beaucoup de sagesse, Monsieur l'abbé ; car Mgr du Mans est notre ennemi comme il est celui des saines doctrines, et il vous eût mal reçu, ou bien il vous eût déconseillé de vous rendre à Solesmes.

Maintenant que vous êtes en sûreté, écrivez à votre évêque pour qu'il puisse vous donner un remplaçant dans votre vicariat de Clairvaux, et demandez-lui sa bénédiction pour le nouvel état auquel Dieu vous appelle.

Ma lettre à l'évêque, respectueuse et filiale, demeura sans réponse.

CHAPITRE II.

TOPOGRAPHIE DE SOLESMES.

Ce même jour, 9 août, après la récréation du midi, Dom Guéranger vint me prendre à l'hôtellerie pour me faire visiter en détail son abbaye.

En style monastique on appelle *hôtellerie* le quartier séparé du cloître, bien que pouvant y être contigu, réservé aux étrangers et même aux aspirants non encore admis au noviciat.

Érigé en abbaye à la date de 1837 par le pape Grégoire XVI, le monastère de Solesmes n'était, avant la Révolution de 1789, qu'un petit prieuré dépendant de l'abbaye de la Couture dont je venais, la veille, de visiter l'église au Mans.

La fondation de ce prieuré remonte à l'an 1010.

Le monastère actuel est construit en stuc et assis sur un plateau de marbre.

Son cloître forme un petit carré dont trois côtés, au rez-de-chaussée, sont entourés des lieux dits *Réguliers,* tels que la salle capitulaire, le réfectoire

des moines, la cuisine, le réfectoire des hôtes, la boulangerie, le vestiaire, l'infirmerie et le parloir.

Au premier et au second étage, ces mêmes côtés sont garnis de cellules pour les religieux et pour les novices.

L'église abbatiale forme le quatrième côté.

Elle est de petite dimension et a une seule nef composant avec son transept la croix latine. J'y admirai deux chapelles ornées de statues fort remarquables, attribuées par les uns à des artistes allemands, et par d'autres à des sculpteurs de l'école italienne. On les fait remonter les unes à la fin du xve siècle, les autres au commencement du xvie. Les principaux groupes représentent : le martyre des saints Innocents, Jésus dans le temple au milieu des docteurs, la sépulture du Christ, la pamoison de la Vierge lorsque, dans une apparition, son fils vint la communier de sa propre main, sa sépulture, la résurrection et l'ascension du Sauveur, l'assomption et le couronnement de Marie, la bête à sept têtes de l'Apocalypse et la femme assise sur elle, tenant en main une coupe dont elle enivre les rois.

Aux pieds du Christ, que Joseph d'Arimathie et d'autres personnages descendent au tombeau dans un linceul, se trouve accroupie, dans une pose admirable de douleur résignée, sa fidèle amante de qui lui-même avait dit : « *Beaucoup de péchés lui sont*

remis, parce qu'elle a beaucoup aimé. » (Saint Luc, VII, 47.) Marie-Madeleine a les coudes sur ses genoux, les mains fortement jointes, les lèvres appuyées sur ses deux pouces, et, de ses yeux à demi-fermés coulent, le long de ses joues, d'abondantes larmes.

L'on tient généralement cette statue pour un chef-d'œuvre.

Si l'amour veille au tombeau du Christ, il n'en est pas de même à celui de sa mère, que saint Jean et plusieurs disciples y descendent également à l'aide d'un linceul. L'artiste y a fait assister le démon en personne, assis aux pieds de Marie et tenant en mains un livre dont il retourne les feuillets.

C'est le livre des accusations.

Le diable voit avec stupeur que toutes les pages de ce livre sont blanches et qu'il n'a rien à formuler contre cette innocente victime de la mort. Sa figure exprime parfaitement la jalousie et la haine que lui inspire cette découverte; ce qui contraste d'une manière frappante avec l'attitude calme et heureuse de la Vierge.

Le nez du diable avait été cassé par quelque pieux dévot de Marie; mais, à l'imitation du Christ qui fit rattacher à la tête de Malchus l'oreille que lui avait coupée l'apôtre Pierre, Dom Guéranger avait fait restituer au démon son nez dont la privation l'avait si fort enlaidi.

Beaucoup d'artistes français et étrangers se rendent à Solesmes pour en visiter les magnifiques groupes, désignés vulgairement sous cette dénomination : *les Saints de Solesmes,* et la plupart avouent n'avoir pas perdu leur temps ni leur argent.

Le maître-autel, placé au milieu et à la naissance du transept, fait face au chœur des religieux. Il est surmonté d'une longue et assez volumineuse crosse de bois doré, repliée en dedans, sous laquelle se trouve suspendue une colombe également en bois, mais argentée au dehors et garnie à l'intérieur d'une boîte d'argent destinée à recevoir les hosties consacrées auxquelles la colombe sert ainsi de tabernacle.

Cette colombe se nomme la *Suspense.*

On la remonte ou on la descend à volonté, au moyen d'une poulie fixée à la cloche de la crosse et d'un cordon qui a son jeu libre dans ladite crosse percée de part en part.

La colombe descend ou remonte avec un léger bruit qui imite de loin le roucoulement.

Sous le maître-autel est une petite crypte, dite de saint Léonce (Leontius). Je ne fais que la mentionner ici ; j'y reviendrai plus tard.

A l'autre bout du transept, pris dans sa largeur au milieu de sa longueur, commencent les stalles.

Elles sont assez belles et représentent l'arbre de Jessé, dont les principaux rejetons y sont figurés par de petites statuettes et des bas-reliefs en bois.

Elles occupent le fond ou chevet de l'église.

Celle du Révérendissime, placée au milieu de la largeur, se distingue des autres en ce qu'elle est plus spacieuse et qu'elle se détache du groupe par son prie-dieu avancé.

A sa droite se trouve celle du prieur et à sa gauche celle du plus ancien profès. Puis viennent les autres stalles où se rangent tous les religieux de chœur, chacun selon sa date de profession.

Les novices se placent dans les stalles du bas et les frères convers sur des chaises, à la suite des stalles et plus proches du maître-autel.

Ces bons frères, dont plusieurs ne savent pas lire, mais qu'il serait mal d'assimiler, par le terme de *chers frères,* aux simples frères des Écoles chrétiennes la plupart excellents instituteurs, ces bons frères, dis-je, de l'Ordre de Saint-Benoît, suivent quelques exercices du chœur en récitant à voix basse un certain nombre de *Pater* et d'*Ave Maria*.

Dans un des corridors du monastère je fus charmé de voir une bibliothèque fort bien tenue, de vingt mille volumes environ, et dont le choix, disent beaucoup de visiteurs compétents, est digne d'une communauté de bénédictins.

A cette vue je me sentis heureux. Te voilà, me dis-je, dans ton véritable élément.

Mais cette joie fut bientôt troublée.

N'eus-je pas le malheur d'apercevoir une petite ouverture pratiquée dans la porte de chaque cellule autre que. celle de l'abbé, et placée à la hauteur des yeux?

Elles sont fermées, ces ouvertures, au moyen d'une planche mobile retenue dans un chassis.

— Qu'est ce donc que ces machines en relief qu'on voit sur toutes les portes? demandai-je à Sa Paternité.

— Monsieur l'abbé, ce sont des judas.

— Des judas! mon Révérendissime? des judas ici, dans cette sainte maison!

— Hélas! mon cher enfant, il se rencontre partout des Judas. Il y en eut un, vous le savez, même dans la compagnie de Jésus. On a donné à ces petites ouvertures le nom de judas, parce qu'elles permettent au supérieur de jeter, quand il le juge à propos, un coup-d'œil dans chaque cellule.

— Quel peut donc être le but d'une telle surveillance? Quiconque vient ici n'a-t-il pas pour unique désir de s'y sanctifier par l'observation plus parfaite des maximes de l'Évangile, en y menant une vie dont tous les instants sont sagement occupés selon la règle?

— Vous me manifestez là, mon cher enfant, des sentiments admirables, et c'est une preuve que vous ferez un bon religieux ; mais un supérieur prudent doit prévoir les exceptions. Il y a dans les cloîtres des sujets qui ont besoin d'être tenus sous l'empire de la crainte pour ne pas se laisser entraîner à leur nature corrompue qui les pousserait, soit à la paresse, soit à des désordres secrets et honteux. Avec ces judas ils sont maintenus sur le qui-vive, et leur salut court ainsi moins de péril.

La singulière explication de Dom Guéranger me surprit et m'affligea fort. Je vénais d'entrer dans une maison où régnait ostensiblement l'espionnage !

Cette pensée me serra le cœur.

J'avais visité d'autres monastères, mais il ne me souvenait point d'y avoir aperçu de pareils judas.

Hélas ! me dis-je, où suis-je donc tombé ? me voici dans une maison de surveillance, tandis que je croyais venir là où règnerait la liberté des enfants de Dieu, qui, pour agir selon son esprit, n'ont besoin que de se rappeler sa présence sainte et adorable.

Un moment je me pris à regretter mon vicariat et mon excellent doyen. Mais il n'était plus temps ; en quittant le diocèse malgré mon évêque j'avais brûlé mes vaisseaux et passé le Rubicon. D'ailleurs je me dis :

Après tout, que m'importent personnellement ces

judas? en restant sous le regard de Dieu je n'aurai jamais à redouter celui des hommes.

Cette réflexion rendit le calme à mon esprit.

Après avoir parcouru les corridors du premier et du second étage, nous entrâmes dans l'appartement du Révérendissime.

Sa Paternité en ouvrit une fenêtre et me fit contempler le gracieux horizon qui se déroule devant l'abbaye.

Mes regards se reposèrent avec délice sur le beau jardin situé au sud-ouest de la façade principale du monastère. J'en admirai les larges allées, dont l'une est ombragée de magnifiques tilleuls.

— C'est dans ces deux-là, me dit le Révérendissime en me désignant celle du milieu et celle de gauche, que deux fois par jour se promènent les Pères.

La troisième, à droite, est réservée au noviciat.

Ce que vous apercevez à son extrémité est une chapelle de la Vierge; les novices et postulants y vont chaque jour réciter le chapelet.

Au bout de la promenade ombreuse, bordée de tilleuls, se trouve également une statue de la madone aux pieds de laquelle vont prier les Pères.

En face, et à une demi-lieue d'ici, vous voyez la jolie petite ville de Sablé, lieu de ma naissance.

Ce beau château qui la domine fut celui du fameux ministre Colbert; je vous le ferai visiter un jour.

Vous y remarquerez de riches tapisseries des Gobelins, et, parmi de splendides portraits des grands personnages du XVII[e] siècle, ceux de plusieurs membres de la famille janséniste des Arnaud.

Puis me faisant entrer dans le corridor de la bibliothèque, il en ouvrit la fenêtre du fond et me dit :

— Voyez comme ce côté est également gracieux.

A nos pieds coule la Sarthe aux eaux paisibles.

Le côteau en face est, comme celui sur lequel nous sommes, une riche montagne de marbre dont vous apercevez plusieurs carrières en exploitation.

Sur la gauche, tout près de Sablé, sont les pittoresques promenades et bosquets appelés les *Folies Vieille* du nom de leur opulent propriétaire.

Sur la droite, au milieu de ces grands arbres, vous découvrez le beau château de M. le marquis de Juigné, notre bienfaiteur, que Dieu a affligé d'une petite fortune de trois cent mille francs de rente, et, plus loin, le joli village de ce nom.

— Vraiment, dis-je à Sa Paternité, Solesmes, au point de vue topographique, est un véritable Éden ! Que ne doit-il donc pas être sous le rapport spirituel ? je m'attends à y goûter bientôt les délices du ciel. Oh ! que j'entrerai avec joie au noviciat !

— Dès demain vous commencerez une retraite, après quoi le noviciat vous sera ouvert.

— Le Révérendissime ayant refermé la fenêtre,

nous nous retournâmes en face du corridor, où ma vue et ma pensée retombèrent de nouveau sur la petite ouverture de chaque cellule.

— Ici tout m'enchante, fis-je encore, à l'exception néanmoins de ces malheureux judas. Ne me serait-il donc pas loisible de mettre devant le mien, à l'intérieur de ma cellule, pour le moment où j'aurais à changer de linge, un morceau de papier ou de chiffon qui empêchât de voir alors ce qui se passe chez moi ?

— Mais, mon cher enfant, cette précaution est superflue ; vous n'avez absolument rien à craindre. L'abbé seul a le droit de lever la planchette. Or, quand bien même je vous surprendrais, il n'y a rien là de vous à moi qui deviens votre père.

— Pardon, mon Révérendissime, je ne me suis jamais déshabillé devant mon père ni devant ma mère depuis que j'ai atteint l'âge de raison. De plus, vous m'avez dit que certains religieux, poussés par leur nature corrompue, étaient sujets à devenir victimes d'ignobles tentations. Qui me garantit que plusieurs d'entre eux ne viendront pas lever la planchette au moment où ils supposeront que je vais me mettre au lit ?

— Dans ce cas, mon cher enfant, vous aurez soin d'éteindre d'abord votre lumière.

— C'est bien quand la nuit est obscure. Mais comment ferai-je lorsque ma cellule sera éclairée,

comme l'était ma chambre cette nuit dernière, par un très-beau clair de lune?

— Si ce judas vous contrarie trop, finit-il par me dire, eh bien, vous y mettrez quelque chose à l'intérieur dans les circonstances dont vous parlez. Je vous demande seulement de n'en rien dire à personne pour que nul religieux ne me prie à son tour de lui donner une pareille dispense; car je ne voudrais pas l'accorder à tous.

Heureux d'avoir obtenu ce qui, dans le monde, est de droit commun, mais à Solesmes constitue un véritable privilége dont il n'est point permis de se prévaloir, je remerciai le Révérendissime et lui dis que désormais je ne voyais rien qui pût m'inspirer de la répugnance.

Sa Paternité me reconduisit et me laissa dans ma chambre dont la fenêtre donnait sur la Sarthe.

CHAPITRE III.

LA JOURNÉE DU NOVICIAT.

Après une retraite de quelques jours sous la direction du Révérendissime Dom Guéranger, qui dès lors devint mon confesseur habituel, je fus admis au nombre des postulants; puis, trois semaines plus tard, revêtu de l'habit qui les distingue.

Je dus copier et apprendre par cœur la Règle de Saint-Benoît et les Constitutions particulières à la Congrégation bénédictine de France.

Le Révérendissime me donna en outre à transcrire deux gros manuscrits in-4°, de huit à neuf cents pages chacun, de Dom Martène, intitulés : *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur*.

Cet ouvrage est inédit. Le manuscrit original, que j'ai eu deux années entre les mains, appartient à la bibliothèque du Mans, de qui l'avait emprunté l'abbé de Solesmes pour en tirer copie.

Cette histoire de la plus savante congrégation religieuse qui ait existé au monde sera-t-elle un

jour publiée? jusqu'ici je l'ignore. Tout ce que je puis en dire après vingt ans, c'est que je l'ai lue avec beaucoup d'intérêt. Elle est d'ailleurs écrite dans un style simple et clair, et l'auteur n'a rien omis de ce qui peut honorer la congrégation dont il est l'un des principaux membres; car chacun sait que Dom Martène a publié de nombreux ouvrages fort estimés et qu'il était l'émule du célèbre Dom Mabillon auquel il a longtemps servi de secrétaire. Dom Martène a vécu de 1654 à 1739.

La journée, au noviciat, est ainsi disposée :

Outre le son de la cloche, qui se fait entendre à quatre heures précises, un religieux, surnommé l'excitateur à cause de sa fonction, vient éveiller Pères et novices.

Il entre dans chaque cellule, une lanterne sourde à la main, y allume la chandelle et prononce à haute voix ces deux mots : *Benedicamus Domino*, bénissons le Seigneur, à quoi l'on est tenu de répondre : *Deo gratias*, grâces à Dieu.

En sortant, l'excitateur dit encore : *Laudetur Jesus-Christus*, loué soit Jésus-Christ, et on lui répond : *Amen*, qu'il en soit ainsi.

Quelquefois il arrive à celui que l'on veut éveiller de n'entendre aucune de ces invocations pieuses et de garder le plus profond silence. Dans ce cas, l'excitateur doit prendre par un bras le confrère

endormi, et le secouer jusqu'à ce qu'il ait chassé de son esprit le démon de la stupeur.

A quatre heures et demie commencent *les Matines et Laudes,* psalmodiées les jours ordinaires et chantées ceux des grandes fêtes de l'Ordre ou de l'Église. Le tout se termine vers cinq heures trois quarts quand il n'y a que la psalmodie, et vers sept heures lorsque le chant solennel a été exécuté.

On vaque ensuite dans sa cellule à la lecture de l'Écriture-Sainte ou d'un ouvrage ascétique.

Pour moi, j'ai suivi ce plan durant les deux années de mon noviciat et depuis encore : celui de lire chaque jour, à genoux, trois chapitres soit de l'ancien soit du nouveau Testament. C'est dans cette lecture de la Parole de Dieu que je reconnais aujourd'hui m'être formé une conscience de chrétien, incapable de se plier aux caprices de supérieurs osant mettre leur volonté propre et dépravée à la place de celle du Dieu qui seul a droit de dominer sur l'homme. Chaque année je lisais toute la Bible.

A six heures trois quarts a lieu, au chœur, la méditation ou oraison mentale. Elle dure une demi-heure et elle est suivie de la récitation du petit office de *Prime.*

Puis on déjeûne en silence, tête nue et debout.

A neuf heures, grand'messe précédée de *Tierce* et suivie de *Sexte,* deux petits offices comme *Prime.*

Chaque religieux chante cette grand'messe à son tour pendant une semaine; on le désigne alors sous le titre de Révérend Père *hebdomadier*.

Un postulant ni même un novice ne sauraient, avant leur profession, jouir du privilége de chanter une seule fois la messe de communauté. C'est là un honneur qu'on lui fait désirer pendant deux années entières. Cette grand'messe est exclusivement célébrée à l'intention des bienfaiteurs vivants et décédés.

Les messes privées ou basses se disent à cinq différents autels, avant et après l'oraison.

A dix heures on étudie jusqu'à midi dans sa cellule. Seulement les novices ont à onze heures et demie une conférence sur la Règle, les Constitutions, la liturgie pratique, les rubriques, les cérémonies, etc.

Le dîner a lieu à midi.

Il est précédé d'un fort long bénédicité, chanté à deux chœurs avec accompagnement de profondes inclinations opérées les mains en croix sur les genoux.

Si le lecteur curieux me demande ce que devient la soupe durant tout ce temps-là, je lui répondrai par ces deux simples mots : elle fume.

A la fin du bénédicité, le lecteur de table (car l'on nourrit notre esprit en même temps que notre corps) demande la bénédiction à l'abbé ou au prieur en s'inclinant profondément.

Après l'avoir reçue, il monte à la tribune du réfectoire et chaque convive prend sa place à table. Au signal de l'abbé frappant un léger coup de son petit marteau de bois, le lecteur entonne le chant de l'Écriture-Sainte qu'il fait durer quelques minutes, selon le nombre de versets assignés pour ce jour-là.

C'est le texte latin de la vulgate qui est ainsi chanté. Les frères convers n'y comprennent rien. N'importe; ils attendent patiemment, pour oser manger, qu'un second coup du marteau abbatial ait permis aux Pères, novices et frères de déplier leur serviette pour en retirer leur cuillère, leur fourchette et leur couteau.

Quand l'abbé, bon père de famille, juge que la soupe a fumé assez longtemps, que même elle ne saurait plus fumer davantage, il donne enfin le signal si patiemment ou si impatiemment attendu, et le lecteur continue avec intrépidité son chant de la Parole de Dieu que l'auditeur affamé n'écoute plus guère alors.

La bible est divisée par mois et par chaque jour du mois, de façon à être terminée au bout de sept ans.

Après le chant de l'Écriture-Sainte, le lecteur procède à la lecture d'ouvrages historiques, expressément écrits dans le sens le plus ultramontain.

C'est à Solesmes que j'ai entendu lire l'*Histoire de l'Église* par l'abbé Rohrbacher, le premier volume im-

primé, mais non publié, de l'*Histoire de saint Bernard* par M. de Montalembert, la *Vie de saint Léger* par mon confrère Dom Pitra, et une foule d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

Le dîner, qui avec la soupe consiste en deux portions et un dessert composé d'une pomme, ou d'un raisin, ou de cinq noix, ou de rien, suivant la saison, dure de trente-cinq à quarante minutes. Il se termine par de longues *Grâces* que l'on commence au réfectoire pour aller, en psalmodiant le *Miserere*, les achever à l'église.

Après quelques minutes de prières mentales pour demander à Dieu la grâce de passer saintement la récréation, tous vont se promener au jardin.

La récréation est d'une heure les jours ordinaires, d'une heure et demie ou deux heures les jours de grandes fêtes, selon leur degré et selon le bon plaisir de l'abbé à qui il appartient de la prolonger.

La visite à l'église, des études, des cours variés, les *Vêpres* chantées à quatre heures, après la récitation de l'office de *None*, puis enfin le chapelet, d'autres études et une conférence spirituelle remplissent jusqu'à sept heures les instants des religieux et des novices ; car, à l'exception de certains cours spéciaux dont il sera parlé en son lieu, la journée des profès est réglée comme celle du noviciat.

Alors vient le souper, semblable au dîner.

Il est suivi d'une récréation au jardin ou sous le cloître, laquelle se termine à huit heures et demie.

Les *Complies* commencent. Elles sont précédées d'une petite lecture, au choix de l'abbé, et suivies de litanies en l'honneur de quelques-uns des principaux saints de l'Ordre. Le tout se termine par un examen particulier ou secret de conscience. Tous, Pères et frères, religieux de cœur et convers, sont tenus d'y assister pour recevoir la bénédiction de l'abbé, sans laquelle nul n'oserait prendre son repos.

Cet usage est tellement de rigueur qu'un religieux indisposé doit, avant de se retirer, s'agenouiller aux pieds du Révérendissime ou du prieur pour en être béni. Aussi Dom Guéranger, qui aime à voir ses moines à ses pieds, se montre-t-il assez exact à ce dernier office du soir.

Il est neuf heures et quelques minutes quand chacun rentre dans sa cellule.

A neuf heures et demie le sonneur donne un coup de cloche pour annoncer à ceux qui veillent de se préparer à gagner bientôt leur couche, et, à dix heures, une dernière fois la cloche se fait entendre. Alors, sans tarder même d'une seconde, toute lumière doit être éteinte et tout le monde, à moins d'une dispense spéciale, doit se mettre au lit.

CHAPITRE IV.

DE L'ASSISTANCE A L'OFFICE DIVIN.

Je viens de dire que Dom Guéranger se montre assez exact à l'office de *Complies*; cela peut laisser supposer qu'il assiste moins souvent aux autres offices, et mon bût n'est pas d'agir à son égard par insinuation. En conséquence, pour être positif j'affirme que, pendant mon séjour de plusieurs années à Solesmes, le Révérendissime abbé, supérieur général de sa congrégation, n'assistait pas une fois par mois à *Matines* et à *Laudes*, et qu'il s'absentait fort souvent aussi de la grand'messe strictement due aux bienfaiteurs.

Néanmoins il proclame comme obligatoire pour chacun de ses religieux, même des nouveaux profès payant cinq cents francs de pension annuelle, leur présence à cette messe.

L'on pourrait croire que, Dom Guéranger ne donnant pas le bon exemple, il doit se trouver beaucoup de retardataires à l'office de *Matines;* mais il faut se

détromper. Tout en se dispensant lui-même des plus rigoureuses observances de la règle, il sait les imposer de force à ses sujets.

Ainsi, que l'un de nous ait eu le malheur d'entrer à l'église, *Matines* commencées : il doit se mettre à genoux sur le marbre, au milieu du chœur, et y demeurer, en hiver comme en été, jusqu'à ce qu'il plaise au prieur remplaçant l'abbé de lui donner, par un léger coup de marteau frappé sur sa stalle, la permission de se relever. Le délinquant vient apporter ses excuses. Si elles ne sont pas jugées suffisantes, il est impitoyablement condamné à prendre la dernière place au chœur, celle des retardataires.

Ce n'est pas fini.

Au Chapitre des Coulpes, le religieux tombé en faute est obligé de s'accuser publiquement, et le Révérendissime lui inflige une nouvelle punition.

Si l'on s'étonne qu'il ose punir dans ses frères le moindre retard tandis qu'il se permet lui-même l'infraction complète, je dirai que cela ne gêne pas le moins du monde Sa Paternité. N'ayant personne pour la contrôler, elle en prend à son aise.

Elle connaît très-bien les points de la règle prescrivant telles ou telles pratiques aux inférieurs, par exemple le respect et l'obéissance qu'ils doivent à leur abbé ; mais malheur à celui des religieux qui aurait la témérité de lui rappeler à elle-même ses

propres devoirs ! Noté et dénoncé comme un insolent, il serait aussitôt condamné à des punitions sévères et humiliantes.

Outre le mauvais exemple donné à toute sa communauté, le Révérendissime, en n'assistant presque jamais à *Matines*, en manquant souvent aux autres offices ou en n'y arrivant que fort tard, transgresse formellement cette recommandation si positive du patriarche saint Benoît au chapitre XLIII de sa Règle :

« Au moment qu'on aura entendu le signal de
» l'office divin, tous les frères laisseront tout ce qu'ils
» peuvent avoir dans les mains, et partiront dans le
» moment et avec toute la diligence possible pour
» s'y trouver, en gardant néanmoins toute la gravité
» et la modestie nécessaire afin d'exclure toute sorte
» d'occasions et tout sujet de dissipation et de légè-
» reté. Il n'y a donc rien qu'on doive préférer à
» l'œuvre de Dieu. »

Voilà, de la part de saint Benoît, un précepte bien formel d'assister avec empressement à l'office divin et de ne jamais rien lui préférer. En conséquence, pour excuser le Révérendissime qui s'en dispensait si volontiers et si souvent, je dus croire que par sa position il se trouvait peut-être au-dessus de la règle. Mais il me fallut bien vite renoncer à ce moyen d'excuser Sa Paternité lorsqu'en copiant la Règle, peu après ma réception de l'habit de postu-

lant, j'arrivai simplement au chapitre II, relatif à l'abbé, et dont je dois ici rapporter ce passage :

« Il faut donc que celui à qui l'on donne le rang » et la qualité d'abbé instruise ses disciples de deux » manières ; c'est-à-dire qu'il leur apprenne à pra- » tiquer les choses bonnes et saintes, par ses actions » encore plus que par ses paroles, en sorte qu'il fasse » connaître de vive voix les commandements de » Dieu à ceux qui ont plus de capacité et d'intelli- » gence, et qu'il les enseigne par son exemple à » ceux qui ont le cœur plus dur ou l'esprit plus sim- » ple et plus grossier, et surtout qu'il vive de sorte » que ses disciples apprennent par sa conduite qu'ils » doivent éviter les choses qu'il leur aura dites être » contraires à leur salut, de crainte qu'en instrui- » sant les autres, il ne soit lui-même réprouvé, » (1 Cor. IX) et que Dieu, qui est témoin de son in- » fidélité, ne lui fasse un jour ce reproche : *Com- » ment avez-vous eu la hardiesse d'annoncer mes » justices et d'ouvrir la bouche pour parler de mon » alliance, vous qui avez secoué le joug de la disci- » pline, qui avez rejeté mes ordonnances* (Ps. XLIX) » *et qui, apercevant une paille dans l'œil de votre » frère, n'avez pas remarqué une poutre dans le » vôtre?* (Matth. VII.) »

D'après le langage de notre saint législateur il est clair que, loin de se trouver par sa dignité abbatiale

au-dessus de la règle, dom Guéranger est au contraire plus obligé que tout autre à s'y conformer ponctuellement, pour donner le bon exemple à ses disciples et n'être point lui-même réprouvé.

Or, c'est bien là ce dont il n'a nul souci.

Mais ce qui doit paraître plus étrange, c'est que la communauté non-seulement ne dépose pas son abbé infidèle, mais encore ne lui adresse aucun blâme, aucune admonition à ce sujet.

Quel troupeau d'esclaves !!!

Du moins, tout cœur droit peut s'imaginer que, pour lever aux yeux de ses frères le scandale de ses propres infractions à la règle, notre abbé s'impose une punition publique beaucoup plus grave que celle qu'il leur prescrit en pareilles circonstances. Or les choses ne se passent point ainsi à Solesmes, tant s'en faut.

Le Révérendissime arrivant tard à l'église fléchit les genoux, pour la forme, à l'entrée du chœur; mais il est plus tôt relevé qu'on n'a pu l'apercevoir.

Quand il traverse le chœur tous les religieux se lèvent, sans en excepter le prieur, et attendent que le privilégié retardataire soit arrivé dans sa stalle. Alors ils le saluent respectueusement malgré la sainteté du lieu.

Telle est la punition que s'inflige à elle-même Sa Paternité Révérendissime. On ne saurait donc l'ac-

cuser de n'avoir point des entrailles de miséricorde pour sa propre personne.

Si elle se punit ainsi de ses retards, elle se punit autrement de son absence complète à *Matines* et à *Laudes :* c'est en restant au lit plus de trois heures après le lever de ses frères.

En hiver, elle a soin de se faire préparer dans sa chambre un bon feu pour ne point s'enrhumer au sortir de sa couche.

Je n'ai jamais nié que la précaution ne fût bonne ; mais je me disais, par analogie : si c'est bon pour Sa Paternité, comment cela serait-il mauvais pour Nos Révérences?

Ma raison s'égarait dans cette question dont je cherchai longtemps une réponse honorable pour mon abbé. Je dois avouer que, jusqu'ici, mes recherches n'ont encore pu aboutir.

Même aujourd'hui je soupçonne certains supérieurs de faire bon marché de leur règle pour ce qui les concerne personnellement, et de n'y tenir que parce qu'elle est pour eux un motif et un moyen de dominer sur les âmes simples qui reconnaissent leur autorité.

Mais avançons, nous n'en sommes là qu'à de faibles peccadilles ; nous devons réserver notre temps au récit de choses plus importantes.

CHAPITRE V.

DES VŒUX DE RELIGION.

Ce qui constitue le moine ou le religieux, c'est l'émission des trois vœux dits de religion, et qui sont ceux de Pauvreté, de Chasteté et d'Obéissance.

Le vœu de Pauvreté consiste dans le dépouillement complet, affectif et effectif, non-seulement de tout ce que l'on possède au moment de l'émission de cette promesse faite à Dieu, mais encore de tout ce qui pourrait survenir par héritages, ou par donations qu'il eût été même impossible de prévoir, par conséquent d'espérer sérieusement.

Le Révérendissime nous vantait souvent, au noviciat, les avantages du vœu de Pauvreté.

Par ce vœu, nous disait-il, l'âme se détache de toute affection aux richesses périssables du siècle, et ce détachement est pour elle la source du plus grand bonheur dont elle puisse jouir ici-bas. De la sorte elle s'élève bien au-dessus des âmes mondaines qui

sacrifient tout au dieu Mammon : repos, travail, sommeil, santé, forces, la vie même et jusqu'à leur conscience. De plus, elles lui sacrifient aussi les âmes de leurs propres enfants et de leurs serviteurs.

Le Seigneur a dit : « *Malheur aux riches* » et : « *Bienheureux les pauvres d'esprit.* Puis il a dit au jeune homme observateur de toute la loi : « *Si vous* » *voulez être parfait, vendez tout ce que vous avez,* » *donnez-le aux pauvres et vous aurez dans le ciel un* » *trésor; puis venez et suivez-moi.*» Or, comme il le vit attristé de ces paroles parce qu'il était attaché à ses grandes possessions, il ajouta : « *Qu'il est difficile à* » *un riche d'entrer dans le royaume des cieux! un* » *chameau passerait plus facilement par le trou* » *d'une aiguille.* »

Ainsi, mes frères, continuait Dom Guéranger, Jésus a défendu à ses disciples d'avoir, quand ils iraient prêcher, de l'or, de l'argent ou même deux tuniques. De même que le Seigneur leur avait enseigné gratuitement sa religion, ils devaient exercer gratuitement aussi leur saint ministère. Le Seigneur dit à tous les chrétiens « *de ne point s'amasser des trésors sur la* » *terre, où ils sont mangés par les vers et la rouille,* » *ou découverts et enlevés par les voleurs.* »

Le Révérendissime ajoutait qu'un bon moyen d'aimer la pauvreté c'était d'en comparer les avantages aux nombreux dangers des richesses.

Voici à peu près son langage, sinon en propres termes du moins en équivalent :

L'homme riche se croit au-dessus des autres hommes parce qu'il possède plus qu'eux ; de là le péché d'orgueil qui en entraîne tant d'autres à sa suite.

Il devient ambitieux d'honneurs, de dignités, de fonctions au-dessus de son mérite, et s'il y arrive il y commet un grand nombre de fautes par son arrogance et son incapacité. Nageant dans les plaisirs et la bonne chère, comment demeurera-t-il chaste quand il a d'ailleurs par ses richesses les pernicieux moyens de satisfaire tous ses désirs ?

De plus, que de divisions, de querelles, de haines, de procès et de scandales au sein des familles par suite de cet amour passionné des biens terrestres !

La pauvreté volontaire est, par contre, la source de tous les biens.

Le vrai pauvre d'esprit, le religieux par exemple, est toujours humble, doux, patient, confiant en Dieu, vivant de la foi, plein d'espérance, aimant Dieu son unique bien et les hommes ses frères pour lesquels il a les plus grands égards de respect et de dévouement. Il obéit aux préceptes divins et à ceux de l'Église ; il est toujours chaste et mortifié ; il est laborieux par devoir et par prudence, et n'a jamais de querelle avec personne pour des biens qu'il n'estime pas.

Il dit avec le prophète David :

« Qu'ai-je désiré pour moi dans le ciel et que » vous ai-je demandé sur la terre? m'attacher à » vous, ô mon Dieu ! voilà tout mon bonheur !

Sa joie paraît surtout au moment de la mort ; car, ne possédant rien et ne tenant à rien, il quitte ce lieu d'exil sans aucun regret ; il n'aspire plus qu'à se rendre dans la patrie du ciel qu'il a méritée.

Le riche attaché à ses biens voit au contraire, à son lit de mort, que tout va lui échapper pour jamais, qu'il n'a rien à emporter pour l'autre monde. Quelle horrible perspective ! Dieu va lui faire vomir les richesses qu'il a dévorées et dont il a fait son idole. Le souvenir de sa vie coupable et dissipée, de sa négligence pour les œuvres religieuses qu'il n'aura pas soutenues de son or, lui fera sentir la force des paroles de la très-sainte Vierge à sa cousine sainte Élisabeth :

« Le Seigneur a comblé de biens ceux qui avaient » faim, et il a renvoyé les riches sans rien leur » donner. »

De tels discours enflammaient les âmes ardentes et inexpérimentées des jeunes novices.

Nous nous sentions heureux d'être appelés du Seigneur à cette vie de détachement qui réunissait tant d'avantages pour ce monde et pour l'éternité. Quant à moi, je m'empressai d'offrir au Réveren-

dissime une bourse pleine d'or que sa Paternité daigna recevoir, je n'en doutai point, dans l'unique intérêt de mon âme.

Je fus donc bien surpris et scandalisé lorsque, peu d'années après, faisant la quête dans une grande ville de France, Strasbourg, un riche banquier auquel je m'adressai me tint ce langage :

« Depuis que j'étudie de près les Ordres religieux, » je ne les comprends vraiment pas. N'avez-vous » point fait vœu de pauvreté, c'est-à-dire d'abnégation » de toutes les choses temporelles? Et tandis que, » pieux fainéants, vous vous bornez à chanter des » prières dans vos couvents, ou à venir, dans les » chaires des grandes églises, tonner contre nous » que vous traitez de mondains et de profanes parce » que nous cherchons par des moyens honnêtes : » le travail, les soucis, les prêts au commerce et » tous bons offices rendus à nos semblables, nous » cherchons, dis-je, à augmenter notre fortune pour » subvenir aux besoins d'une famille croissante, » accomplissant ainsi la loi du travail que Dieu a » imposée à l'homme pécheur comme condition de » son existence, vous, sans autre peine que de nous » demander à nous-mêmes les fruits de notre labeur, » vous prétendez amasser de l'or et des fortunes » collossales, et vous vous montrez plus ardent pour » les richesses que les hommes les plus laborieux !

» Allez, allez faire des dupes ailleurs que chez moi !
» Allez exploiter l'ignorance, la crédulité ou le fa-
» natisme. Je vous déclare que je croirais blesser
» gravement ma conscience et voler les véritables
» pauvres dignes de ce nom : les vieillards, les
» impotents, les aveugles, les infirmes de tous
» genres, les ouvriers honnêtes chargés de famille,
» et que je me fais un devoir de soulager, si je con-
» tribuais par la moindre offrande à l'établissement
» ou au maintien de vos maisons qui sont la gan-
» grène de l'humanité, la honte du christianisme
» lui-même ! »

Je n'eus pas alors la force de répondre à cette mercuriale, tant je m'en sentis abasourdi.

Mais avant et pendant mon noviciat, n'ayant jamais rien entendu de pareil, je recevais sans obstacles les impressions que le Révérendissime cherchait à produire dans l'âme de tous ses novices.

Or, j'aurai l'occasion de revenir encore sur cette matière dans la suite de mon récit.

Le vœu de Chasteté consiste dans le renoncement au mariage et la pratique parfaite de la continence.

La plupart des novices, à Solesmes, se trouvant déjà dans les Ordres Sacrés, par conséquent voués au célibat, notre abbé ne s'appesantissait pas beaucoup sur le chapitre de la chasteté. Il se bornait à nous répéter que cette vertu nous assimilait aux

anges et nous rendait même en quelque sorte supérieurs à eux, puisque, par elle, nous nous élevions surnaturellement, malgré notre prison de chair, à cette pureté admirable qui leur est toute naturelle, à eux simples esprits.

Mais ce que nous disait Sa Paternité, comme en passant, se trouvait bien contredit par ce qu'elle m'avait précédemment révélé de la surveillance exercée à l'aide des judas dont toutes les portes sont décorées!

Plus tard aussi j'entendis nombre de chrétiens, remplis d'expérience, se plaindre avec force que le célibat imposé aux prêtres et aux religieux produisît des scandales épouvantables, qui vont de nos jours se dérouler devant les tribunaux.

L'on prétend, me disait un personnage judicieux, qu'un homme soit un ange! Mais Dieu ne l'a pas voulu, puisqu'il l'a créé homme au lieu de le faire ange. Il doit donc rester avec sa nature et ne se proposer d'autre fin que celle même que Dieu lui a donnée. Or, l'ange étant un pur esprit, il y a plus de différence, sous le rapport matériel, entre l'ange et l'homme qu'il n'y en a entre le bœuf et la grenouille. Eh bien, ajoutait-il, voyez ce qu'il en a coûté à la grenouille de la fable pour s'être efforcée de devenir comme le bœuf. Elle a crevé, et c'est là le sort de tout homme qui voudra sortir des limites que Dieu lui a tracées.

Le vœu d'Obéissance consiste dans la promesse faite à Dieu de lui obéir en tout dès que sa volonté sera connue, et d'obéir aux supérieurs dépositaires de son autorité sainte.

L'obéissance a trois degrés différents.

Le premier consiste à exécuter la loi divine ou l'ordre d'un supérieur, à la lettre, sans s'écarter en rien du mode prescrit.

Le deuxième, à soumettre sa volonté même à celle du supérieur en renonçant à la sienne.

Le troisième, à soumettre son propre jugement et ses lumières sans jamais examiner les raisons ou motifs du commandement, mais dans la persuasion que le supérieur a certainement bien agi en ordonnant ce qu'il a ordonné.

Le premier degré désigne l'obéissance d'un esclave; le second, celle d'un bon serviteur; le dernier, qui est le plus parfait, désigne celle d'un enfant plein de tendresse pour son père et sa mère, et qui, ayant toute confiance en leur amour, s'y repose entièrement, assuré que les ordres de ses parents bien-aimés ne sont que dans ses propres intérêts.

Tout en donnant de grandes louanges aux vœux de Pauvreté et de Chasteté, le Révérendissime élevait incomparablement plus haut celui d'Obéissance par lequel, selon lui, l'âme ne se détache pas simplement de toute affection aux biens temporels qui passent

et aux grossiers plaisirs de la chair rebelle, mais encore plane au-dessus d'elle-même en se détachant de sa volonté propre pour ne plus s'y soumettre comme une esclave, mais pour identifier cette volonté avec celle de Dieu et n'avoir à obéir qu'à lui, qu'elle reconnaît ainsi seul digne de sa soumission.

Aussi Sa Paternité cherchait-elle surtout à nous inspirer cet amour de l'obéissance au troisième degré. Tout en disant que Dieu y avait un droit strict, elle avait soin d'ajouter que, les supérieurs tenant ici-bas sa place, c'était à eux à interpréter sa volonté sainte qui se manifestait alors aux inférieurs d'une manière claire et positive.

La chose nous étant affirmée sans restriction et d'un ton si absolu, nous n'osions soulever le moindre doute contre la doctrine de notre abbé. Seulement je me disais, dans mon intérieur, que pour établir ainsi sa domination sur les âmes ou sur les consciences il faudrait que, comme Dieu, notre Révendissime eût en partage l'infaillibilité. Sans elle, l'âme du religieux qui lui obéirait sur tous les points pourrait très-bien, ce me semblait, au lieu de *planer au-dessus d'elle-même*, pour me servir des termes pompeux de Sa Paternité, s'avilir et se dégrader profondément en ne faisant qu'exécuter les ordres du diable, c'est-à-dire en servant d'instrument à

Dom Guéranger dans l'accomplisement de faits immoraux ou injustes.

Je me persuadai aisément que mes craintes étaient chimériques et que cette doctrine, qui me paraissait monstrueuse en théorie puisqu'elle est l'anéantissement même de la conscience, n'offrait aucun danger réel dans la pratique, vu que nul supérieur ne voudrait positivement commander des choses contraires à la volonté de Dieu. Je laissai donc passer ledit enseignement sans contestation.

La suite de mon récit prouvera aux esprits les plus prévenus en faveur des institutions prétendues religieuses que cette doctrine immorale est appliquée à la lettre chez les bénédictins de la Congrégation de France. Ils verront par mon propre exemple que l'on peut, dans les Ordres monastiques les plus renommés parmi les savants, être placé dans l'alternative, ou de blesser gravement sa conscience par l'accomplissement de la volonté du supérieur en opposition formelle avec celle de Dieu, ou d'être en butte à une haine implacable, à des calomnies odieuses, à des poursuites acharnées, à l'ingratitude la plus noire si l'on veut résister aux ordres iniques de ce supérieur.

Le lecteur pourrait m'objecter que le novice devrait quitter le monastère aussitôt qu'il aperçoit le danger dont il est menacé.

Je répondrai que plusieurs, en effet, quittent le couvent à propos, c'est-à-dire avant l'émission de leurs vœux. Mais généralement les novices sont jeunes, enclins déjà par tempérament et par éducation à l'obéissance la plus absolue. De plus, le supérieur ou le maître des novices, son *alter ego*, sait user envers eux de certains ménagements dans les termes pour ne pas trop les choquer. L'on se contente de bien leur inculquer le principe sans en déduire les conséquences finales qu'admettraient certes les fanatiques, mais que les esprits sages et les cœurs honnêtes repousseraient avec indignation. De la sorte on arrive au but du supérieur qui est de conserver, avec un troupeau d'esclaves dévoués à sa personne et n'ayant d'autre morale que ses caprices, quelques intelligences d'élite et plusieurs âmes droites.

Les premiers sont les instruments aveugles mais actifs de l'autorité, toujours et quand même.

Les autres servent, à leur insu, à jeter de la poudre aux yeux du public religieux et confiant, qui, jugeant de tout l'Ordre par ces quelques membres francs et loyaux mis à dessein en évidence, le proclament hautement le véritable boulevard de la religion, voire même de la société civile.

Passons maintenant aux conférences que donne à ses chers novices, particulièrement sur la liturgie, le Révérendissime abbé de Solesmes.

CHAPITRE VI.

CONFÉRENCES LITURGIQUES.

Dom Guéranger se plaît à enseigner lui-même à ses postulants et novices tout ce qu'il croit devoir leur être inculqué pour en faire des sujets soumis à sa volonté particulière, qu'il dit être certainement celle de Dieu et de sa très-sainte Église.

Il enseigne donc la Règle de saint Benoît, les Constitutions bénédictines élaborées par lui-même et qu'il a soin d'interpréter dans le sens le plus favorable à sa domination, la théologie morale, l'histoire de l'Église, l'ascétisme monastique, enfin la liturgie.

Pour ce qui concerne les conférences faites au noviciat par Sa Paternité, je me bornerai à donner des échantillons de celles qui roulent sur la liturgie, ou l'ordre établi dans les prières et les cérémonies du culte, et sur le mysticisme monacal.

Elle mit d'abord tout son esprit à nous inspirer la haine la plus profonde des tendances religieuses

tant soit peu divergentes de celles qu'il nous disait être en vigueur à Rome.

— Tout, nous répétait-elle souvent, doit partir du Saint-Siége : dogmes, morale et culte. En conséquence, les erreurs ou simples opinions réprouvées par Rome, sous une dénomination quelconque, doivent être répudiées au même titre par les religieux et novices de Solesmes. Or, parmi ces malheureuses opinions que le Saint-Siége, par égard pour la France fille aînée de l'Église, n'a pas encore, il est vrai, qualifiées d'hérésies formelles, se trouve le gallicanisme auquel nous devons déclarer une guerre d'extermination.

Dans la crainte que ces paroles n'eussent point produit sur chacun de nous l'impression qu'il en attendait, Dom Guéranger les confirmait par cette menace d'expulsion ignominieuse :

« Le postulant ou novice qui refuserait d'entrer
» dans cet esprit me forcerait à le renvoyer sur le
» champ, de peur que cette brebis galeuse ne vînt à
» corrompre tout le troupeau. »

Nul d'entre nous, on le comprend, ne voulait s'afficher comme brebis galeuse, ni s'exposer à un renvoi déshonorant.

C'était donc à qui se montrerait le plus ultramontain parmi les timides jeunes gens formant la majorité du noviciat, tandis que les autres se tai-

saient prudemment, sauf à se dire en secret, à l'occasion : le Révérendissime va un peu loin ; la vérité peut être exposée doucement, et, par la persuasion libre de l'intelligence elle prend racine dans l'esprit ; mais vouloir nous l'imposer avec violence et par des menaces, c'est vraiment fort !

Je ne dirai rien de la manière dont l'abbé de Solesmes établit sa thèse contre les liturgies gallicanes en faveur de celles de Rome, puisque chacun peut recourir aux ouvrages et aux lettres de Sa Paternité, ainsi qu'aux réponses de ses contradicteurs sur cette matière, ouvrages, lettres, réponses, attaques et répliques des uns et des autres dont j'ai fait mention au chapitre premier de la présente partie de cet ouvrage. Mon but est de révéler ici les enseignements intimes du monastère, tels qu'ils sont donnés de vive voix et à huis clos.

Pour spécimens des commentaires de Dom Guéranger sur la liturgie, je prends au hasard deux strophes tirées du bréviaire de notre Ordre, telles qu'elles se trouvent dans l'hymne des premières Vêpres de la Toussaint.

Voici la première :

« *Christe, Redemptor omnium,*
» *Conserva tuos famulos,*
» *Beatæ semper Virginis*
» *Placatus sanctis precibus.* »

En français : « Christ, Rédempteur de tous les hommes, conserve tes serviteurs, et sois apaisé par les saintes prières de la bienheureuse Marie toujours vierge. »

Écoutons maintenant les commentaires du Révérendissime Dom Prosper Guéranger :

« *Conserva tuos famulos.* »

« O Christ, conserve tes serviteurs. »

— Vous entendez, mes très-chers frères ! Dans cette hymne sacrée l'Église prie son divin Époux de veiller au salut de ses serviteurs, c'est-à-dire de ceux qui pratiquent son culte, qui viennent aux offices et chantent ses louanges de concert avec l'Église, tel que Charlemagne quittant pour un instant les occupations nécessitées par le gouvernement de son vaste empire, afin de se mêler au clergé dans le rang des choristes. Mais pour ceux qui ne sont pas les vrais serviteurs du Fils de Dieu, ou qui prétendent le servir autrement que l'Église ne l'enseigne et ne le pratique, ceux-là ne sont point les objets de ses prières, elle les abandonne à leur malheureux sort. Toutefois, le Vendredi-Saint, cette bonne Mère, s'inspirant des souffrances du Rédempteur mort pour tous les hommes, fait une exception en faveur de ces misérables, et sa charité va jusqu'à prier pour eux comme pour ses fidèles enfants.

Ah! mes bons frères, si la France de nos jours était catholique comme au moyen âge, quiconque aurait vécu sans avoir été vrai serviteur du Christ, c'est-à-dire sans lui avoir rendu le même culte que lui rend la sainte Église son épouse, serait, au moment de la mort, traité comme il le mérite, savoir : l'on jetterait à la voirie, comme celui d'un animal immonde, son cadavre privé de sépulture, tandis que son âme réprouvée de Dieu serait précipitée dans l'enfer pour y être éternellement torturée par d'inutiles remords.

Sentez-vous, nous répétait-il, combien cette strophe est belle et en même temps terrible?

Plusieurs de mes confrères se pâmaient d'admiration. Sans doute que, dans l'esprit d'humilité qui les animait, ils se croyaient du nombre des vrais serviteurs du Christ, et leur pensée se reportait avec délices aux heureux jours du moyen âge.

Voici maintenant l'autre strophe, la dernière de l'hymne avant la Doxologie :

« *Gentem auferte perfidam*
» *Credentium de finibus,*
» *Ut Christo laudes debitas*
» *Persolvamus alacriter.* »

Je traduis :

« Refoulez une nation perfide loin de la terre des » croyants, afin que nous nous empressions de ren-

» dre au Christ les louanges qui lui sont dues. »

— Quelle est cette nation perfide? demanda le Révérendissime à l'un des frères les plus anciens du noviciat.

— Ce ne peut être, répondit celui-ci d'un air inspiré et satisfait, que la Carthage moderne, la perfide et protestante Albion. C'est bien elle qu'il s'agirait pour Rome de retrancher du nombre des nations.

Les autres frères tressaillaient d'allégresse dans le charitable espoir que bientôt l'hérétique Angleterre, par la force des prières liturgiques des prêtres et religieux chantant cette hymne, serait, comme Sodome et Gomorrhe, consumée par le feu du ciel, ou bien s'abîmerait avec ses habitants, ses cités, ses richesses corruptrices, dans les profondeurs du vaste Océan.

Je puis, grâces à Dieu, me rendre le consolant témoignage que je n'ai point partagé des sentiments aussi barbares et aussi antichrétiens.

Quant à notre abbé, au lieu de les blâmer sévèrement et de les rectifier, il s'est borné à nous tenir ce langage :

Les paroles de la sainte liturgie, mes frères, ont, comme celles mêmes de l'Écriture Sainte, plusieurs sens également justes, savoir : le sens *obvie* ou naturel, le sens *accomodatice* ou allégorique, et le sens *anagogique* ou spirituel. (Je demande pardon à mes

lecteurs d'employer ici, malgré mon horreur du néologisme, des mots qui ne se trouvent pas tous dans le dictionnaire, mais je tiens à être exact dans mon récit et je ne suis que l'écho du langage de Solesmes.)

— Or, poursuivait le Révérendissime, le sens *obvie* de la strophe représente bien l'anticatholique Angleterre, nation perfide qui a rompu l'unité par sa séparation d'avec Rome.

Mais le sens *anagogique* est tout autre.

Il s'agit surtout, dans cette strophe, des partisans des liturgies gallicanes, de ces prélats français qui, en proscrivant la liturgie romaine de leurs diocèses, empêchent les fidèles de célébrer dignement la gloire et la puissance du Christ. Alors la sainte Église demande à Dieu de faire disparaître ces perfides, assez audacieux pour vouloir dérober à son Fils le culte qui lui est dû.

Bénissons Dieu, mes frères, de ce qu'il daigne exaucer les prières de sa sainte Épouse ; car, en réalité, les évêques gallicans disparaissent de plus en plus de la terre des croyants pour faire place à des évêques animés de l'esprit romain, n'ayant d'autre aspiration que celle de faire triompher les doctrines et la sacrée liturgie du Saint-Siége-Apostolique.

Encore quelques années et l'épiscopat français sera tout renouvelé dans cet esprit, et l'histoire flé-

trira comme ils le méritent tous ceux qui, se dressant fièrement contre Rome leur Mère, ont, comme Lucifer et les anges rebelles, prétendu s'égaler à celui dont ils devaient recevoir et exécuter respectueusement les ordres.

Puis, le Révérendissime achevait sa sortie contre les prélats soi-disant rebelles, en nous désignant par leurs noms ceux qu'il prétendait être les coryphées du gallicanisme en France.

Les événements ont d'ailleurs prouvé que notre abbé est beaucoup plus ultramontain que Pie IX; car Sa Sainteté a donné le chapeau de cardinal à plusieurs de ces prélats, qu'elle connaissait parfaitement comme opposés à l'introduction de la liturgie romaine dans leurs diocèses, et elle en a élevé d'autres à la dignité de métropolitain.

Il est vrai que cette objection ne serait pas sérieuse pour Sa Paternité qui toujours, en pareil cas, s'écrie : « Voilà encore une faiblesse de la cour de » Rome! Elle oublie qu'elle n'a qu'à ordonner pour » être obéie sur le champ. Quand Dieu ramènera-t-il » donc sur le trône pontifical un saint Grégoire VII, » un Innocent III, un Sixte-Quint, et tant d'autres » de cette trempe. »

Ces paroles me faisaient une impression plutôt défavorable qu'avantageuse. Je me disais : si le pape, comme nous l'assure notre abbé, est le vicaire

infaillible de Jésus-Christ, comment l'administration de l'Église peut-elle dépendre, quant à sa prudence et à sa fermeté, du caractère ou du tempérament de l'homme élevé à la tiare? N'est-ce pas le même Esprit-Saint qui l'inspire et le guide? Et comment l'abbé de Solesmes, si ultramontain, blâme-t-il si facilement Pie IX et son prédécesseur Grégoire XVI?

Ma raison se perdait dans ce dédale de contradictions, mais je n'osais m'en ouvrir à mon abbé qui s'en rendait lui-même coupable; je craignais d'offenser Dieu en manquant de respect à mon supérieur, dont je ne recevais du reste que des bontés.

Puisque je parle de la liturgie, c'est ici le moment de dire ce qui m'arriva à propos de mon bréviaire.

Le dimanche matin 9 août 1846, lendemain de mon arrivée à Solesmes, Dom Guéranger étant venu, dans ma chambre de l'hôtellerie, me proposer de visiter avec lui son monastère, s'assit un instant près de moi et me dit :

— Quel bréviaire récitez-vous, monsieur l'abbé?

— Celui de Besançon, mon Révérendissime.

— Vous allez me le remettre et je vous donnerai le romain, qui est celui de la sainte Église. Nous le récitons nous-mêmes à la maison jusqu'à ce que nous ayons pu nous procurer assez d'exemplaires du bréviaire monastique bénédictin, ce qui ne doit pas tarder au-delà de quelques mois.

— Je ne demande pas mieux, répondis-je, que de me conformer à tous les usages de la maison. Seulement, comme j'ignore les rubriques du bréviaire romain, je vous demande la permission d'assister aux offices du chœur pour me familiariser, par la pratique, à cette liturgie toute nouvelle pour moi.

Sa Paternité fut si satisfaite de ma réponse, qu'un jour (j'avais déjà depuis longtemps l'habit de postulant) elle nous dit dans une conférence liturgique :

— Plusieurs de nos postulants déjà engagés dans les Ordres Sacrés ne se sont point séparés sans quelque regret du bréviaire gallican, qu'ils avaient toujours récité depuis leur sous-diaconat. Quant au frère des Pilliers, au contraire, il a joyeusement embrassé le seul bréviaire de l'Église, le romain; car il a parfaitement compris que les autres ne méritent pas ce nom.

Je l'avais si peu compris que, jusqu'alors, je n'avais récité d'autre bréviaire que le gallican.

Mais les suppositions les plus téméraires ne coûtent rien à Dom Guéranger, qui en fait des vérités lorsque cela intéresse ses vues particulières.

— Ce ne sont point là, ajoutait-il, des bréviaires légitimes, mais bien des œuvres de révoltés.

Le Révérendissime se trompait fort à mon sujet en interprétant dans son sens personnel ce qui n'était que de la déférence envers mes supérieurs.

Qu'importe, me dis-je, le romain ou le gallican? Je suis l'enfant de Dieu et c'est mon cœur plus que ma bouche qui le prie.

Je suis l'enfant de l'Église; or, par l'entremise de mon évêque elle m'a remis entre les mains le bréviaire gallican, je l'ai récité de mon mieux. Aujourd'hui, par l'entremise d'un prélat régulier devenant mon supérieur, elle me retire le gallican pour me donner le romain, je tâcherai de réciter ce dernier toujours de mon mieux.

Dom Guéranger nous ayant dit que le bréviaire bisontin était entaché de jansénisme, j'assurai Sa Paternité que cette tache n'avait pas déteint sur moi et qu'elle pouvait se tranquilliser au sujet de mon orthodoxie.

CHAPITRE VII.

DU MYSTICISME MONASTIQUE.

Le savant abbé de Solesmes qui, outre ses doctes écrits sur la liturgie, a fait connaître, par de nombreux articles sur Marie d'Agréda publiés dans son journal favori, l'*Univers,* le genre de mysticisme qui est l'objet de sa prédilection, nous faisait lire, pour conférences spirituelles, la *Douloureuse passion de la sœur Emmerich* et les ouvrages les plus excentriques des religieux et religieuses sur ce que l'on est convenu de désigner sous le nom fort impropre de piété ou de dévotion.

Si nous en croyons saint François de Sales, « la » vertu de dévotion n'est autre chose qu'une généreuse inclination et promptitude de l'esprit à faire » ce qu'il connaît être agréable à Dieu. »

Le saint, d'ailleurs, résume le tout « dans l'observance des commandements de Dieu et de l'Église, » ainsi que dans celle des devoirs qui concernent » l'état ou la vocation de chacun. »

Puis il donne de longs détails sur la qualité de la vraie dévotion qui doit être « ***discrète, patiente, douce et simple.*** »

Clément XIV, l'illustre Ganganelli, dit aussi :

« La vraie dévotion est la charité, et sans elle tout » ce qu'on fait est absolument inutile pour le salut. » Les faux dévots ne font guère moins de mal à la » religion que les impies mêmes. Toujours prêts à » s'enflammer contre ce qui ne s'accorde ni avec » leurs opinions ni avec leur humeur, ils ont un » zèle inquiet, impétueux, persécutant, et ils sont » ordinairement fanatiques ou superstitieux, hypo- » crites ou ignorants. Jésus-Christ ne les épargne » pas dans l'Évangile, pour nous apprendre à nous » en méfier. Quand vous sentirez qu'il n'y a ni ran- » cune dans votre cœur, ni hauteur dans votre » esprit, ni singularité dans vos actions ; quand vous » observerez les préceptes de Dieu et de l'Église sans » affectation, sans minutie, alors vous pourrez croire » que vous êtes réellement dans la voie du salut. » Faut-il donc tant se tourmenter pour embrasser » la piété ?

» La religion nous apprend ce que l'on doit croire » et ce qu'on doit pratiquer, et il n'y aura jamais » un meilleur directeur que l'Évangile.

» On servirait Dieu en esclave si on s'imaginait » toujours pécher. Le joug du Seigneur est le plus

» doux et le plus léger. Aimez Dieu, dit saint Au-
» gustin, et faites ce que vous voudrez, parce qu'alors
» vous ne ferez rien qui ne lui soit agréable et vous
» agirez à son égard comme un fils envers un père
» qu'il chérit.

» Avant tout, soulagez les pauvres. La religion a
» pour piédestal l'humanité, et si l'on n'est pas cha-
» ritable l'on n'est pas chrétien.

Le cardinal Ganganelli disait encore :

« Si la miséricorde de Dieu dépendait de certains
» dévots, les pécheurs seraient bien à plaindre. La
» fausse dévotion ne connaît qu'un zèle exterminant,
» tandis que Dieu, plein de patience, de douceur, de
» longanimité, attend à résipiscence tous ceux qui
» ont prévariqué. On dégrade la religion lorsqu'on
» s'applique à des minuties. Il y aura des distractions
» dans les prières tant que les hommes prieront, des
» fautes dans leur conduite tant qu'ils agiront, parce
» que tout homme est sujet à l'erreur et à la vanité :
» *Omnis homo mendax*. On aime en général tout ce
» qui ne tend point à la réforme du cœur et l'on est
» charmé de vieillir sans déraciner de mauvaises
» habitudes, à l'aide de quelques oraisons qu'on ré-
» cite à la hâte et qu'on croit suffisantes pour mener
» au ciel.

» Les pharisiens sont de tous les temps, et il y en
» aura jusqu'à la fin du monde. Ils bâtissent des sé-

» pulcres blanchis au lieu d'ériger des temples à
» l'Éternel, et ils endorment les fidèles en les amu-
» sant avec des pratiques qui n'influent ni sur
» l'esprit ni sur le cœur. »

Tels sont les sentiments d'un grand pape et d'un aimable saint sur la piété chrétienne.

Or voici maintenant ce qui se passe à Solesmes.

Pour être un religieux exemplaire et d'une piété solide, il suffit que l'on soit assidu à la récitation quotidienne de son chapelet devant les madones du jardin et qu'on réponde convenablement aux questions du Révérendissime sur les matières du mysticisme ou spiritualisme monacal.

Mais en quoi consistent ces matières?

Je ne pourrai mieux le dire, et surtout d'une façon plus authentique, qu'en rapportant ici des extraits d'une traduction que mon abbé m'a fait faire, d'italien en français, d'un ouvrage en deux gros in-4°, intitulé : les *Ravissements de sainte Marie-Madeleine de Pazzi*. L'on jugera si la lecture fréquente d'un pareil galimatias est bien propre à faire des chrétiens parfaits selon le cœur de Dieu, et lesquels ont raison, de saint François de Sales et de Clément XIV ou du célèbre abbé de Solesmes.

Je prends un chapitre dont le contenu n'offre aucun danger pour l'imagination des jeunes gens ou des jeunes personnes qui me liront; car je déclare

avoir rencontré dans d'autres chapitres certains passages dont la crudité cynique m'a fait rougir, passages que j'ai nettement refusé de traduire et que j'ai traités d'immoraux en les signalant à mon abbé.

Sa Paternité a excusé la Sainte en me disant que les sentiments et les actes exprimés par elle ne doivent point s'entendre dans le sens obvie ou littéral, mais dans le sens anagogique ou spirituel, et qu'alors il n'y avait rien là que d'édifiant. Elle finit néanmoins par me dire que l'on ne pourrait publier ces passages en français.

Je choisis donc le chapitre neuvième et je cite textuellement.

« Une nuit de l'Assomption de la glorieuse Vierge,
» sainte Marie-Madeleine de Pazzi s'étant mise en
» oraison, entra soudain dans le ravissement et fut
» élevée aux contemplations célestes....

» — Je vois, dit-elle, les chœurs des anges s'avan-
» cer par ordre, chargés de dons, pour accompagner
» l'âme de Marie.

» Ils vont à ce saint sépulcre qui contient l'arche
» sacrée du corps de Marie, afin de la prendre
» pour eux.

» A quoi bon! ils ne peuvent accroître la gloire de
» Marie puisqu'elle est déjà parfaite et complète.

» Mais ce qu'ils voudraient pouvoir lui faire ils le

» feront à ses filles, afin qu'elles puissent être enle-
» vées simultanément avec elle.

» Les *Anges* s'en vont à la sainte Humanité du
» Verbe, en tirant de ses plaies divers ornements
» pour en parer ses épouses. Heureuses nos âmes,
» si elles méritaient de recevoir tous les ornements,
» emblêmes des différentes vertus qu'ils voudraient
» nous donner ! Marie se complairait tant en nous
» qu'elle arrêterait continuellement son regard sur
» les épouses de son Fils unique.

» Les *Archanges* s'en vont à la plaie de la main
» droite du Verbe, chargés de très-beaux colliers
» destinés à celles qui ne courbent pas la tête pour
» faire leur volonté propre mais la volonté des autres
» créatures, non certes de toutes, car plusieurs ne
» leur donneraient pas de bons conseils, mais de celles
» qui les dirigent selon l'honneur de Dieu.

» Les *Trônes* tirent à eux, de la main gauche du
» Verbe, les précieux bracelets ; montrant ainsi que
» l'on doit agir uniquement pour la gloire de Dieu,
» selon la promesse que nous faisons en recevant le
» saint habit, sachant bien du reste que son bon
» plaisir est de nous voir agir de la sorte.

» Les *Dominations* s'en vont aux plaies des très-
» saints pieds du Verbe, tirant de riches joyaux
» pour les mettre aux oreilles, emblêmes de l'at-
» tention soutenue que nous devons apporter aux

» inspirations intérieures de l'Esprit Saint, pour les
» mettre à exécution.

» Le chœur des *Principautés* attire du Chef du
» Verbe la tant précieuse couronne de la charité,
» qui est Dieu même : *Deus charitas est.*

» Les *Puissances* attirent du sacré côté le signe
» si cher aux épouses, et sans lequel elles ne pour-
» raient porter ce titre même d'épouses, je veux
» dire : l'anneau. *Sponsabo te in fide.*

» Et que feront les trois autres chœurs ?

» Voyons.

» Ils orneront les épouses des insignes de la Pas-
» sion du Verbe, afin qu'il puisse encore se com-
» plaire en elles.

» Sur ces entrefaites, Matines commençant à son-
ner, elle dit :

» — O Saints anges ! pour que notre louange soit
» plus pure et plus agréable à Marie, unissez vos
» voix aux nôtres : vous, récitant un verset, et nous,
» le suivant.

» Si vous tenez à n'être point tant connus, du
» moins descendez quelques-uns parmi nous, et
» unissez nos louanges aux vôtres.

» Puis, sans sortir du ravissement elle prit son
» bréviaire, alla au milieu du chœur devant la
» statue de la très-sainte Vierge et récita entière-
» ment Matines avec les religieuses.

» La quatrième leçon lui étant échue, elle la récita
» sans reprendre ses sens.

» Quand la Mère prieure lut l'Évangile, elle dé-
» couvrit la statue de la Vierge en lui ôtant son
» voile qu'elle étendit sur l'autel, et, les trois leçons
» de l'homélie étant terminées, quand on eut en-
» tonné le *Te Deum* elle prit ce voile, qu'elle voyait
» rempli d'ornements divers, et alla près de toutes
» les religieuses leur distribuer de ces dons selon
» les dispositions et préparations de chacune, accom-
» pagnant le tout d'un acte extérieur, mettant un
» collier à l'une, une ceinture à celle-ci, des bra-
» celets à celle-là, ainsi de tous les ornements, selon
» les vertus dont chaque religieuse avait besoin.

» Après en avoir remis à toutes (les Laudes
» étaient presque achevées et l'aurore paraissait),
» ayant su, la veille, qu'à cette même heure la très-
» sainte Vierge a été enlevée au ciel, et le Verbe
» Éternel s'est incarné et est ressuscité, elle se mit
» à genoux, et, levant les mains, elle parla ainsi :

» — Les anges entourent le lieu où repose le
» corps sacré de Marie qu'on peut appeler un autre
» Paradis, puisque Dieu lui-même s'y est reposé.

» O saints anges! à quelles réjouissances et à
» quelles fêtes vous vous livrez autour de Marie!

» Vous en avez bien le sujet, car par son entre-
» mise tous vos siéges vacants seront remplis.

» Les *Séraphins* ne descendaient pas.

» Les voici qui viennent. O ardents Séraphins !

» Toutes les épouses du Verbe sont parées de divers » ornements, et moi, pauvresse ! je m'en vois tota- » lement privée ; mais l'assomption de Marie me » donne l'espoir d'en obtenir.

» Donnant de grands signes d'admiration elle dit :

» — Voilà que Marie commence à s'élever.

» Arrête-toi donc un peu, ô Marie, je voudrais » de toi une faveur, savoir : de me renouveler à » l'intérieur et à l'extérieur. Je ne te demande rien » de plus ; si tu me l'accordes je suis contente.

» A peine eut-elle achevé qu'on vit qu'elle avait » obtenu tout ce qu'elle désirait ; car elle commença » dès lors à souffrir beaucoup intérieurement. Elle » tremblait et frémissait, donnant d'autres marques » nombreuses d'une vive douleur.

» Elle eut ensuite l'extérieur renouvelé dans tous » ses membres principaux, tels que la tête, les yeux » les oreilles, etc. Et toutes les fois qu'un membre lui » était renouvelé, elle se le tenait et serrait fortement.

» Ses grandes souffrances lui arrachaient des lar- » mes, bien que sa face demeurât toujours fort belle » et qu'elle tînt ses regards fixés sur la très-sainte » Vierge, à qui elle disait :

» — O Marie ! je crains d'expirer.

» Puis elle se tint debout, les bras levés au ciel.

» Elle voyait la sainte Vierge qui s'était élevée, et » elle entendait chanter les anges, ce qui lui fit dire : » — Oh ! quels chants suaves ! Mais je ne les com- » prends point. Que chantent-ils donc ? Je vois les » syllabes et ne les comprends pas ; je ne puis lire, » mais voici la substance :

» — Nous enlevons celle qui a reçu Dieu en elle- » même. Nous enlevons celle qui a pris sur elle » toutes les misères du genre humain pour le déli- » vrer de la peine. Nous enlevons celle qui a reçu » en elle toutes les vertus.

» Dans un élan d'admiration, elle dit neuf fois » l'antienne : *Sancta et Immaculata Virginitas,* et » ajouta :

» — Bien : la Sainte Trinité l'appelle neuf fois » sainte parce qu'elle l'a élevée et exaltée au-dessus » des neuf chœurs des anges.

» O chose admirable ! tout Dieu qu'il est, le Père » Éternel attire à lui avec tant d'amour une simple » créature comme Marie ! Oh ! avec ce même amour » qui le porte à envoyer le Verbe faire l'Œuvre de la » Rédemption, il attire à lui la chose rachetée. » L'amour qui le porta à tirer de soi le Verbe, le » porta également à attirer Marie vers lui. L'Esprit- » Saint fut moins empressé à descendre sur Marie » et à y former ce beau petit corps de l'Humanité » du Verbe, qu'il ne le fut d'enlever Marie près de

» lui. Le ciel ne paraissait point achevé sans Marie,
» car il lui manquait son ornement. Les saints, pour
» ainsi dire, n'étaient point parfaitement glorifiés.
» Que dirai-je de plus? Dieu lui-même semblait ne
» pouvoir jouir de sa gloire. Lui qui, par essence,
» est si communicatif, ne voyait dans le paradis
» aucune créature assez pure pour être capable de
» recevoir la communication de sa gloire.

» — Oh! il y avait du moins l'Humanité du Verbe?

» — C'est vrai; mais le Verbe était Dieu et homme
» tout ensemble, par conséquent glorieux en lui-
» même; alors le Père Éternel, fixant ses regards
» sur Marie, se complaisait dans sa très-grande pu-
» reté, parce qu'elle avait tiré de lui-même le Verbe
» et l'avait renfermé dans ses chastes entrailles.

» — Père Éternel, si cette complaisance était si
» grande, pourquoi l'as-tu laissée tant de temps sur
» la terre? Ah! tu prenais à la tenir ici-bas le même
» plaisir que celui que tu éprouvais à la posséder
» dans ton esprit avant de la créer; car en la tenant
» en toi tu abaissais ton regard sur le fruit qui devait
» en sortir, lequel était ton Verbe devant s'incarner
» de son très-pur sang. En la laissant ici-bas tu
» jetais les regards sur le fruit qui en était déjà
» sorti, et, contemplant l'Humanité du Verbe assise à
» ta droite, tu voyais ainsi la chair de Marie puisqu'il
» l'avait prise d'elle.

» Et toi, Marie! comment fis-tu et quel plaisir trou-
» vas-tu à demeurer si longtemps sur la terre après
» l'ascension de ton très-doux et très-aimable Fils?

» Ah! de même que tu mis tes complaisances à te
» conformer à la volonté du Père, savoir : qu'il fût
» sur la croix parmi de grandes souffrances, de
» même tu te résignas à vivre sans lui sur la terre.

» Et comment te résignas-tu à une chose aussi
» difficile que de voir le Fils du Père Éternel tant
» souffrir?

» Oh! envisageant l'immense avantage qui devait
» résulter de ses souffrances, savoir : que nous-mêmes
» devions aller remplir les siéges vides du paradis, tu
» y trouvas tant de satisfaction que, s'il l'eût fallu, tu
» te serais encore donnée toi-même, ô Marie!

— » Oh! voilà que Marie est déjà au-dessus des
» nuages; on ne la voit plus, seulement on aperçoit
» quelque chose de la splendeur qui l'environne.

» La Sainte prononça d'autres paroles que l'on ne
» put recueillir et sortit de l'extase vers dix heures. »

Tel est le neuvième chapitre de ses *Ravissements*.

Or, que des femmes recluses, telles que les carmelites, laissent aller leur imagination folle à de pareilles extravagances, ce doit être un grand sujet de compassion, mais enfin cela se conçoit.

Mais qu'un supérieur général de bénédictins, se posant comme le réformateur de l'épiscopat et du

clergé, comme le guide et le bras droit de l'Église romaine, ne trouve rien de mieux à insinuer à sa communauté d'abord, puis ensuite à tout le public chrétien que de semblables billevesées en plein XIXe siècle, cela ne dépasse-t-il pas les bornes de la sottise monacale? Prendre les rêves d'une fille simple, fruits de son imagination échauffée, pour des inspirations de l'Esprit de Dieu; occuper les moments d'un novice à traduire ces songes creux et fantastiques; dire et répéter à tous ses religieux qu'un frère du noviciat prépare une traduction française des *Ravissements de sainte Marie-Madeleine de Pazzi* dont la publication fera un très-grand bien dans les âmes, et, avec tout cela, pratiquer la morale évangélique de la façon que nous allons le voir dans les deux chapitres suivants comme dans le cours de cet ouvrage, n'est-ce pas, d'après cette propre maxime du Christ : « *L'arbre se connaît à ses fruits,* » prouver sans réplique possible que le monachisme est la plus grande aberration, la plus triste calamité qui ait jusqu'ici affligé l'espèce humaine? En d'autres termes n'est-ce pas établir péremptoirement que le monachisme est un fort mauvais arbre puisque ses fruits sont : l'hallucination, le mensonge, le fanatisme, la haine, la persécution, l'intolérance et l'ingratitude?

La suite de mon récit ouvrira les yeux des plus aveugles sur cette matière.

CHAPITRE VIII.

SÉQUESTRATION DES NOVICES.

Plus d'un lecteur, avant de passer outre, se demandera peut-être comment il se fait que tous les novices ne se donnent pas le mot d'ordre pour quitter ensemble un genre de vie si opposé aux maximes de l'Évangile, lequel flétrit avec tant d'énergie les vices que je viens de signaler.

Voici ma réponse et je la crois solide.

Les postulants et novices ne s'aperçoivent de ces énormités que lorsqu'ils ne peuvent plus rentrer dans le monde sans déshonneur, c'est-à-dire, qu'après l'émission de leurs vœux solennels.

En effet, un point sur lequel Sa Paternité, d'accord en cela du reste avec tous les supérieurs des maisons religieuses, se montre tout à fait inexorable, c'est celui des relations entre les Pères et le noviciat. Cés relations sont interdites sous les peines les plus sévères

pour les religieux profès, et sous celle d'expulsion pour les postulants et novices de chœur.

Je ne pouvais d'abord m'expliquer le motif d'une séparation si absolue entre des personnes appelées à se connaître et à vivre ensemble.

Le Révérendisme se contentait, pour la motiver, de nous dire (et nous devions le croire sur parole) que rien n'est plus fatal au recueillement d'un novice, qui doit être absorbé tout entier dans l'affaire de sa vocation, que de parler à une personne étrangère au noviciat.

D'ailleurs, ajoutait-il, l'obéissance la plus parfaite n'est pas celle par laquelle on soumet sa volonté à celle d'un supérieur, mais bien celle par laquelle on lui soumet sa propre intelligence, de manière à ne plus voir que par ce dernier.

Or, tous les supérieurs de communautés religieuses, soit d'hommes soit de femmes, ont jugé nécessaire la séparation totale des novices d'avec les membres de la maison qui ont déjà fait leurs vœux, et cette mesure générale, résultat de l'expérience, est une preuve de la sagesse de l'autorité.

J'étais loin, assurément, de m'imaginer que tout cela pût bien n'être qu'un effet de la politique monacale qui cherche à accaparer les âmes simples et honnêtes en leur cachant des mystères d'iniquité dont elles ne soupçonnent pas l'existence.

Toutefois, je dois le déclarer ici, le système de l'obéissance aveugle m'a toujours paru fort étrange. Je me disais à moi-même :

Qu'est-ce que le Révérendissime prétend donc faire de nous? Non seulement nous ne devons vouloir que ce qu'il veut, mais encore nous ne devrions comprendre toutes choses que par sa propre intelligence. Dieu cependant nous a donné la raison pour nous en servir. Or, notre abbé prend à tache de nous absorber.

— Vous devez, mes frères, nous répétait-il souvent, mourir chaque jour dans votre volonté et votre esprit propre. C'est le seul vrai moyen de renaître plus tard avec vigueur et de porter d'excellents fruits de vie spirituelle.

J'ai reconnu plus tard que c'est le vrai moyen de devenir l'instrument aveugle du mal, ou la victime d'un autocrate sans conscience.

Si donc j'ai été trompé, je ne veux point par un lâche silence contribuer à laisser le public exposé aux mêmes piéges. Je reviens à mon sujet.

Pour nous conformer à la *sainte* obéissance nous évitions les Pères avec autant de soin que nous en eussions mis à nous garer de la rencontre d'animaux malfaisants, mais sans arrière-pensée et uniquement dans la crainte de violer une défense que sanctionnait une punition si terrible.

Nous habitions un quartier séparé dans lequel ne pouvaient pénétrer que le Révérendissime, le prieur en son absence, et le zélateur ou sous-maître des novices.

Durant nos deux années de noviciat, nous ne devions nous confesser qu'à l'un de ces personnages.

Dans une absence de notre abbé, le zélateur nous annonça qu'il en avait reçu la charge d'entendre nos confessions et que nous devions nous adresser exclusivement à lui.

Le samedi suivant je me confessai au prieur.

A dater de ce jour, le zélateur me fit assez piteuse mine, toutefois sans m'adresser des reproches.

A son retour le Révérendissime me dit en particulier, dès ma première visite, mais sans aigreur :

— Mon frère des Pilliers, pourquoi ne vous êtes-vous pas confessé au R. P. zélateur en mon absence?

— Parce qu'il nous a dit que nous devions nous adresser exclusivement à lui.

— Mais le R. P. zélateur n'a fait que vous transmettre mes propres intentions, mon cher frère; auriez-vous donc quelque chose contre lui?

— J'estime et j'aime sincèrement le R. P. zélateur, mon Révérendissime; mais en m'adressant au R. P. prieur j'ai voulu protester contre l'imposition forcée d'un confesseur. Vous jouissez assurément vous-même de toute ma confiance; néanmoins si

vous vous imposiez à moi pour la confession, je quitterais aussitôt le monastère.

— Je n'ai pas eu, mon cher enfant, l'intention de gêner votre liberté; j'ai voulu seulement relever l'autorité et l'influence du Père zélateur.

Avez-vous dit aux autres novices que vous ne vous étiez point adressé à lui ?

— L'idée même ne m'en est pas venue; je ne m'occupe pas de ce que font mes frères dans leur intimité. Ma conscience n'est point la leur.

— Puisque vous avez été discret, la chose n'aura pas de conséquences et n'en parlons plus.

Ma conduite eut des conséquences telles, que, dans une autre absence de l'abbé, notre zélateur nous dit que nous pouvions nous adresser indifféremment au R. P. prieur ou à lui-même.

Je m'adressai encore au premier.

Les novices ne pouvant être admis à la profession religieuse sans l'approbation des trois quarts au moins des membres de la communauté, je n'ai pu comprendre alors le vrai motif pour lequel on nous séquestrait si sévèrement de toute espèce de relations avec eux. Ils ne nous voyaient qu'au réfectoire et au chœur; comment pouvaient-ils connaître nos dispositions, apprécier nos caractères, enfin juger consciencieusement l'importante et si grave affaire de notre vocation ?

C'est seulement après l'émission de mes vœux et mon introduction parmi les Pères que le Révérendissime me révéla le motif d'une pareille défense.

— Mon cher Père, me dit-il, il y a à Solesmes, comme dans toutes les maisons religieuses, quelques mauvais esprits sourdement hostiles à l'autorité. S'ils avaient les moindres rapports avec mes chers novices ils critiqueraient devant eux, comme ils le font ensemble, les actes de mon administration. Or, jugez de la gravité des conséquences!

Ou ces enfants candides prendraient contre moi des impressions fâcheuses, ou ils se scandaliseraient en apprenant l'existence, dans ce monastère, de religieux indépendants qui oublient les devoirs de leur saint état jusqu'à oser penser autrement que leur abbé.

De cette façon le désordre se mettrait bien vite au noviciat; plusieurs de nos bons frères ingénus retourneraient dans le monde, où, après leur sainte vocation ainsi perdue, ils courraient de grands risques pour leur salut éternel.

Voilà comment la ruse de Dom Guéranger fait de si nombreuses dupes parmi les jeunes gens confiants et inexpérimentés.

Moi-même je ne me fusse jamais fait religieux de Solesmes si j'avais su, pendant mon noviciat, la centième partie de ce que sais aujourd'hui sur les mystères du monachisme.

CHAPITRE IX.

JUSTICE ET GRATITUDE ABBATIALES.

Dans ce chapitre, qui sera la confirmation pratique du précédent, j'expose la manière dont les novices peuvent être trompés et les Pères impunément traités par un supérieur de monastère. Le lecteur verra comment l'abbé de Solesmes sait donner le change à ses postulants au sujet d'événements capables, s'ils étaient bien connus, de vider son noviciat.

Voici un échantillon de la justice et de la reconnaissance de Dom Guéranger envers le religieux auquel il doit sa crosse et sa mitre d'abbé.

Le Révérendissime, qui comptait sans doute sur la divine Providence mais encore peut-être davantage sur les pieuses libéralités des honnêtes gens, avait, quelques années avant mon entrée au noviciat, acheté à Paris une maison, et à Bièvres (Seine et Oise) un château avec parc, le tout pour la somme de

neuf cent mille francs, soit, avec les frais du fisc et du notaire, pour un million environ.

Par le fait, dit-on, d'un économe infidèle, en qui le Révérendissime avait toute confiance malgré les réclamations trop bien fondées de plusieurs religieux de la maison de Paris et du château de Bièvres, l'on ne put payer ces deux colossales acquisitions ni même en servir annuellement les intérêts.

La débâcle arriva en 1845, et il fallut tout revendre pour satisfaire les créanciers.

Mais, la vente opérée, il se trouva un déficit de cinq cent quarante mille francs !

Entre autres choses édifiantes, qu'eût peut-être prévenues la lecture des *Ravissements de sainte Marie-Madeleine de Pazzi* si la traduction en avait été faite plus tôt, on rencontra dans le cabinet de l'économe pour trois cents francs de cigares à l'usage de trois ou quatre confrères. Ces bons religieux, qui avaient fait vœu de Pauvreté, fumaient à la santé des bienfaiteurs vivants, (présents, passés et futurs) ainsi que pour le repos de l'âme de leurs bienfaiteurs décédés.

Dire tous les scandales que causa, dans les maisons religieuses et parmi le clergé des diocèses de Paris et de Versailles, la chute de ces deux fondations bénédictines, serait trop long et me ferait sortir de mon sujet. Je me borne donc à affirmer que sans M. le

comte de Kergorlay, noble Breton qui tira de sa bourse cent soixante-dix mille francs, sans M. le comte Charles de Montalembert, sans M. Baudon, président-général de la Société de Saint-Vincent de Paul, enfin sans d'autres personnages dévoués à la cause monastique et qui s'imposèrent alors de généreux sacrifices, c'en était fait de Solesmes.

Or, malgré ces secours dont le résultat fut de faire prendre patience aux créanciers partiellement couverts, Sa Paternité ne pouvait plus nourrir la communauté accrue des religieux de Paris et de Bièvres.

Elle usa donc de ces expédients :

Elle en mit sur les routes pour faire des quêtes, et en fit entrer d'autres dans quelques grandes familles sous un prétexte ou sous un autre.

Ainsi, par exemple, le R. P. Dom Charles Brandès fut mis à la disposition de Mme veuve Casimir Périer, en qualité d'aumônier.

C'est ce religieux qui, en 1837, au moment où la petite communauté naissante de Solesmes, mécontente de son prieur Dom Guéranger, l'avait relégué hors du cloître et logé à l'hôtellerie, était allé trouver l'évêque du Mans, Mgr Caron, et, à force d'éloquence persuasive auprès de Sa Grandeur d'abord, puis auprès des religieux ses confrères, avait fait pencher la balance en faveur de Dom Guéranger pour la dignité abbatiale.

Voici comment, dix années plus tard, en 1847, Sa Paternité crut devoir lui témoigner sa gratitude.

Un jour de cette même année 1847 l'abbé de Solesmes reçoit de Mgr Affre, archevêque de Paris, une lettre fort vive au sujet de la ruine des deux maisons bénédictines de Paris et de Bièvres.

Or que fait le Révérendissime?

Il réunit immédiatement son Chapitre, c'est-à-dire la communauté, s'emporte en invectives contre son bienfaiteur Dom Brandès, et, sans ombre de preuves ou de motifs tant soit peu plausibles, il affirme que ce religieux l'a calomnié impudemment auprès de l'archevêque de Paris; puis, séance tenante, il fait voter un blâme contre ce prétendu faux frère. En même temps il écrit à Sa Grandeur pour se plaindre qu'elle se soit laissée duper par un mauvais religieux, Dom Brandès, demeurant à Paris sans obédience de l'abbé qu'il dénigre.

A la réception de cette lettre Mgr Affre mande Dom Brandès à l'archevêché.

— Mon Révérend Père, lui dit-il, votre abbé m'écrit contre vous une lettre terrible. Il vous accuse de deux choses graves : la première, de l'avoir calomnié auprès de moi; la seconde, de demeurer à Paris sans obédience de sa part.

Sur le premier chef vous n'avez point à vous disculper, car je suis moi-même votre témoin à dé-

charge. Non seulement vous n'avez pas calomnié votre abbé, mais encore vous n'avez nullement médit de lui. Soyez donc là-dessus sans inquiétude.

Quant au second chef, j'ai besoin de votre explication, mon Père; s'il était fondé je serais forcé de vous retirer le *celebret* que l'archevêché n'aurait pu vous délivrer alors que par surprise.

— Monseigneur, répondit Dom Brandès, comme j'ai toujours été jusqu'ici en très-bonne intelligence avec mon abbé, si l'existence d'une pareille lettre ne m'était affirmée par Votre Grandeur elle-même, je ne saurais me résoudre à y ajouter foi.

L'archevêque prit sur sa table la lettre de Dom Guéranger, et, la présentant à Dom Brandès :

— La voilà, dit-il. Lisez, mon Père.

— Monseigneur, je ne me permettrai pas de lire; l'affirmation de Votre Grandeur me suffit.

— Non, mon Père; lisez, je l'exige. Je veux absolument pouvoir répondre d'une manière claire et nette à la seconde accusation de votre abbé contre vous, lui dire même que vous avez lu sa lettre. Et d'abord reconnaissez-vous son écriture?

Dom Brandès lut d'un bout à l'autre la lettre de son abbé, et, la remettant à l'archevêque, il lui dit :

— C'est bien là, Monseigneur, l'écriture de Dom Guéranger, comme c'est aussi là un tissu de calomnies. Que Votre Grandeur me permette de le lui prouver.

En même temps le religieux tira son portefeuille qui ne le quittait jamais, et présenta à l'archevêque une obédience écrite au long et signée de la main de Dom Guéranger, obédience rendue authentique par le sceau abbatial de Solesmes, obédience dans laquelle le Révérendissime recommandait chaleureusement à la bienveillance de Mgr Affre, comme en étant digne et par ses vertus et par ses talents, son bien-aimé confrère et religieux, le Révérend Père Dom Brandès, qu'il mettait à la disposition de Mme veuve Casimir Périer pour remplir auprès d'elle les fonctions d'aumônier.

Voyez, dit à son tour Dom Brandès, reconnaissez-vous l'écriture et le sceau de mon abbé?

L'archevêque en fut bouleversé.

— Mais quel homme est donc ce Père Guéranger? s'écria-t-il. Est-ce un fou? est-ce un imposteur?

S'il vous a calomnié dans l'espoir que je vous condamnerais sans vous entendre, c'est le dernier des misérables. S'il l'a fait pensant bien que je vous interrogerais, le pauvre homme a perdu la tête.

Pour vous, mon cher Père, retournez à votre poste et restez-y jusqu'à ce que je vous rappelle.

Quelques jours après Dom Brandès fut une seconde fois invité à se rendre à l'archevêché.

— Mon Révérend Père, lui dit Mgr Affre, j'ai fortement reproché à votre abbé son inqualifiable con-

duite. Mais cet homme ne vous pardonnera jamais de m'avoir convaincu de sa fausseté. Il m'écrit que son Chapitre vient de vous condamner.

— Je suis condamné sans être entendu, Monseigneur, et sans même savoir de quoi il s'agit.

— Je vous conseille, reprit l'archevêque, de partir au plus tôt pour Solesmes, où vous demanderez à votre abbé de faire annuler sur le champ cette ridicule et injuste condamnation.

S'il n'accède à votre demande, vous lui remettrez la présente lettre écrite de ma main. Dans le cas où il refuserait de faire ce que je lui dis, vous m'en écririez et il aurait à faire à moi devant le Saint-Siége auquel je porterais plainte immédiatement.

Le religieux partit aussitôt pour Solesmes.

Dom Guéranger, qui d'abord resta sourd aux réclamations de Dom Brandès, fut réduit à s'exécuter quand ce dernier lui remit la lettre de l'archevêque.

Les mesures iniques récemment prises par l'abbé contre son religieux furent rapportées.

Alors Dom Brandès lui tint à peu près ce langage :

— Je ne vous ai jamais montré que le dévouement le plus désintéressé, le plus fidèle. Vous m'avez, entre autres obligations, celle de votre dignité même d'abbé. Or, vous m'avez témoigné votre reconnaissance en me représentant, à mon propre insu et tout en me continuant vos marques d'estime et

d'affection, en me représentant, dis-je, à notre Congrégation et à Mgr l'archevêque de Paris, comme un calomniateur et un apostat.

Parfaitement convaincu de mon innocence, au lieu de réparer vos torts vous les avez notablement aggravés par une condamnation, une flétrissure dont vous sentiez toute l'injustice, mêlée d'ailleurs à une ingratitude qui m'est plus pénible encore.

En vain ai-je fait appel à votre conscience et vous ai-je prié de faire casser cette sentence inique : je n'ai rien pu obtenir de Votre Paternité qui n'a reculé dans sa voie que devant l'énergique volonté de Mgr l'archevêque de Paris.

Après de tels procédés je ne saurais plus, à aucun prix, rester désormais sous votre juridiction, et je vous demande non pas une simple obédience, mais une lettre dimissoriale m'autorisant à me retirer chez les bénédictins d'Einsiedeln, en Suisse, pour y vivre sous la juridiction de leur abbé.

Dom Guéranger sentant bien qu'il ne pouvait plus vivre lui-même en face de sa victime, s'en débarrassa à tout jamais en lui donnant le dimissoire sollicité et le recommandant *paternellement* (selon sa coutume) à la haute bienveillance du prince-abbé d'Einsiedeln.

Voilà comment l'auteur de tant d'articles sur Marie-d'Agréda, le propagateur du mysticisme à la

façon de sainte Marie-Madeleine de Pazzi, pratique la véracité, la justice et la reconnaissance envers un bienfaiteur, lequel se croyait estimé et chéri de Sa Paternité dont il exécutait les ordres en séjournant à Paris et n'y disant que du bien d'elle.

Les témoins oculaires et auriculaires de qui je tiens ces détails sont encore de ce monde.

M. l'abbé H..., promoteur du diocèse de Paris au moment où les choses se passaient, depuis, curé d'une paroisse de la capitale, les raconta en ma présence à Mgr Mabile, au grand séminaire de Lons-le-Saunier, pendant que le prélat avait avec lui plusieurs prêtres, entre autres M. Serrurot, curé de la paroisse des Cordeliers.

Le récit de M. l'abbé H.... terminé, je dis au prélat et à ces messieurs que le R. P. Dom Brandès venait de me raconter le tout dans les mêmes termes, moins de quinze jours auparavant, à Notre-Dame des Ermites, en septembre 1856. Si Dom Guéranger le nie, je m'offre à le convaincre de fausseté.

Maintenant, voici la manière dont l'abbé de Solesmes sait donner le change sur un fait dont la connaissance exacte n'eût pu manquer de vider le noviciat, ou, du moins, de lui enlever tout ce qu'il possédait de frères consciencieux et honnêtes.

Quand le Révérendissime se rendait coupable de telles manœuvres, mes frères et moi entendîmes

bien, à un signal particulier de la cloche, que le Chapitre se réunissait plus souvent qu'à l'ordinaire.

Nous apercevions aussi, chez les Pères, des allées et des venues accompagnées d'une préoccupation inusitée. Notre abbé, lui, avait la physionomie abattue et empreinte d'une grande pâleur.

— Le Révérendissime est sans doute malade? dis-je à mes frères les novices.

— Ou bien il n'est pas content, répondit l'un d'eux.

— Si c'était un homme du monde et non pas notre saint abbé, hazarda un troisième, je dirais qu'il porte sur sa figure le blanc de la colère.

Enfin les plus récemment arrivés se demandaient :

— Quel est donc ce nouveau religieux qui occupe une des premières places au chœur et au réfectoire? Il paraît fort sérieux. C'est surtout depuis qu'il est ici que l'on voit tant de chuchottements parmi les Pères, tant de visites chez le Révérendissime, tant de remue-ménage dans toute la maison.

— Je le connais, dit le plus ancien du noviciat, il s'appelle Dom Brandès; c'est un digne religieux, un homme fort capable et tout dévoué à la Congrégation ainsi qu'au Révérendissime abbé. Pour venir à son secours, il a consenti à demeurer à Paris chez Mme veuve Casimir Périer. Il lui dit la messe et la communie tous les jours. Outre qu'il est nourri, logé, blanchi, chauffé et éclairé, il reçoit une bonne

somme qu'il envoie au Révérendissime. C'est lui qui est cause de son élévation à la dignité abbatiale. Il aura sans doute apporté de Paris des nouvelles graves, et voilà ce qui rend nos Pères si soucieux.

Peu de jours après le R. P. Dom Brandès avait totalement disparu ; car nous ne le rencontrions plus ni au chœur, ni au réfectoire, ni autre part.

J'allai demander rondement au Révérendissime ce qu'il y avait eu d'extraordinaire toute la semaine à l'abbaye, vu que Sa Paternité n'était point venue au noviciat et que l'on avait remarqué au chœur et au réfectoire un religieux inconnu des postulants.

Dom Guéranger me répondit :

— Je vous le dis à vous qui êtes discret et dévoué, mon cher enfant ; mais n'en parlez à aucun novice.

Nous avons eu, de la part d'un faux frère, des tribulations vraiment inouïes. Le religieux que vous ne connaissez pas est un misérable, un traître qui, malgré toutes les défenses canoniques, est allé me dénigrer auprès de l'archevêque de Paris. J'ai providentiellement découvert ses impostures et les ai révélées au Chapitre. Celui-ci m'a rendu justice en condamnant le calomniateur.

Nous l'avions chassé de notre Congrégation.

Cependant, mû par un excès d'indulgence et par une vive compassion pour le malheureux état de son âme, je lui ai offert une lettre qui lui permît de

se retirer à l'abbaye d'Einsiedeln. Ce sont des bénédictins très-relâchés, comme qui dirait d'honnêtes bourgeois allemands, bons viveurs et surtout mangeurs de chair. Il sera bien là dans sa vocation ; il dévorera de la viande à son appétit : *Vana vanis.*

C'est ainsi que notre abbé me fabriqua une histoire de sa façon sur le R. P. Dom Brandès, sa victime, qu'il ne désigna plus que sous le titre de *Tahutier,* mot de son invention pour dire : le tracassier, le hargneux. Nous retrouverons ce mot plus tard dans sa correspondance.

Avant de terminer ce chapitre, je crois devoir ajouter que Dom Brandès a bien vite conquis, à Einsiedeln, la confiance du prince abbé et l'estime de ses nouveaux confrères.

Je l'y ai vu jusqu'à cinq différentes fois.

Il était bibliothécaire de l'abbaye et professeur d'histoire au collége de ce monastère le plus beau du monde, et, sans contredit, le plus célèbre après celui du Mont-Cassin.

CHAPITRE X.

LES RÉCRÉATIONS DES NOVICES.

Avant de me rendre à Solesmes, je me figurais qu'au noviciat d'une maison religieuse les pensées du monde ne devaient avoir aucun cours. D'ailleurs la séparation si absolue établie entre les Pères et les novices, séparation dont le Révérendissime ne nous donnait d'autre motif que le danger d'introduire chez nous la dissipation, m'avait confirmé dans ce sentiment qu'on devait éloigner de notre esprit tout ce qui est étranger à l'affaire de notre vocation.

Grande fut donc ma surprise de voir qu'on obligeât les postulants et novices à lire les journaux, pour en faire la matière de leurs entretiens dans les récréations et pendant la promenade hebdomadaire. C'était à qui saisirait plus vite l'ensemble du journal et s'en approprierait le mieux l'esprit.

Ce journal, dont la lecture nous était ordonnée, n'était autre que l'*Univers*.

Nous possédions parmi nous, au noviciat, l'un de ses principaux rédacteurs, M. du Lac.

Il nous abrégeait de beaucoup la besogne, car, aussitôt la récréation commencée, nous le pressions de nous résumer le dernier numéro. Le frère se prêtait volontiers à notre demande, et en moins d'un quart d'heure il nous mettait mieux au courant des événements que ne l'eussent fait deux heures de lecture.

Un jour je lui demandai pourquoi, au lieu de se borner à soutenir avec calme les droits de la vérité, l'*Univers* attaquait avec tant de chaleur tous ceux qui ne partageaient pas sa manière de voir.

— Si les rédacteurs de l'*Univers,* me répondit frère du Lac, gardaient la modération dont vous parlez, nos adversaires ne feraient alors nul cas de nous; ils auraient l'air d'ignorer que nous existons et ils ne répondraient à nos arguments que par un dédaigneux silence. Nos coups portant donc à faux, personne ne nous lirait, et avant six mois c'en serait fait du journal qui ne pourrait plus couvrir ses frais. Mais, par l'ardeur de notre polémique nous piquons nos adversaires, nous mordons ceux qui nous mordent, et cela est de bonne guerre; nous passionnons vivement nos lecteurs, enfin nous affirmons à tous, amis et ennemis, notre propre existence.

— En mordant qui vous mord, repris-je aussitôt, vous faites admirablement l'office de bouledogues;

mais je ne vois pas que vous vous montriez d'excellents chrétiens, car l'Évangile proclame la charité la première et la plus grande des vertus.

— La charité la mieux entendue, répliqua-t-il, est de défendre l'Église, l'épouse du Christ, et, d'après ce principe : *Qui veut la fin doit vouloir aussi les moyens,* nous usons légitimement de ceux que nous croyons utiles au triomphe de notre sainte cause.

Je ne voulus pas continuer un pareil sujet, de peur d'en être réduit à contrister le frère du Lac. Néanmoins je me surpris à gémir intérieurement de voir à quels tristes expédients descendait la cause religieuse dont le principal organe, dans la presse française, ne pouvait trouver sa vie qu'au moyen de contradictions incessantes et pleines de sarcasmes.

Or, c'était ce journal dont l'un de ses principaux rédacteurs avouait franchement l'exagération, attribuée d'ailleurs au calcul, que le Révérendissime abbé de Solesmes mettait aux mains de ses novices.

Ne peut-on, me disais-je, défendre l'Épouse qu'en violant les maximes les plus chères à l'Époux ?

Il y avait encore à la maison, la *Voix de la Vérité*, l'*Ami de la Religion,* le *Correspondant.*

Le premier journal nous était permis ; les deux autres ne pouvaient être lus que par les Pères.

Pour nous, récemment sortis du monde, il s'agissait d'abord de nous inculquer l'ultramontanisme

le plus ultra, et ce nous était une bonne note que de trouver magnifiques les plus véhémentes sorties de M. Louis Veuillot, soit contre les libres-penseurs, soit contre les gallicans du journal l'*Ami de la Religion*, soit contre les catholiques trop modérés du *Correspondant*, soit enfin, et surtout, contre les écrivains qui se permettaient de soutenir dans leurs ouvrages des opinions tant soit peu divergentes de celles que l'abbé de Solesmes et ses amis de l'*Univers* prétendaient être celles de Rome.

Par contre, notre abbé traitait avec la dernière irrévérence ceux de Nos Seigneurs les évêques qui, loin d'applaudir à la feuille ultramontaine dans toutes ses extravagances, avaient la bonhomie de croire, selon ce texte de l'Écriture : *Posuit episcopos regere Ecclesiam Dei*, que c'était à eux, évêques, de gouverner l'Église de Dieu, indépendamment des illustres rédacteurs de l'*Univers* et de leur secret inspirateur, l'abbé crossé et mitré de Solesmes.

Ce dernier texte n'était rien aux yeux de Sa Paternité, pas plus que s'il eût été forgé par des évêques gallicans. Elle n'accordait de valeur qu'à celui-ci, répété par elle avec emphase et écrit en lettres d'or d'un mètre de hauteur sous la coupole de Saint-Pierre de Rome, preuve, ajoutait-elle, de l'autorité absolue du pape, savoir : « Tu es Petrus, et super » hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. »

Dom Guéranger raisonnait ainsi :

— C'est sur Pierre qu'est fondée toute l'Église; c'est donc à lui qu'il appartient de la diriger comme il l'entend. Or, le journal l'*Univers* ne fait que suivre les inspirations de Pierre, c'est-à-dire du Saint-Siége; il est donc en France l'organe de l'Église. Les évêques qui ne le soutiennent pas et ne marchent point dans sa ligne ne sont nullement dévoués à Pierre; nous devons donc les tenir pour des rebelles qui divisent l'Église au lieu de la fortifier par leur union intime à son chef visible, lequel succède à tous les pouvoirs, sans exception, de Jésus-Christ son chef invisible.

Tout en reconnaissant la nécessité de l'union la plus intime entre le pape et les évêques, je ne laissais pas d'être étonné de voir qu'un journal laïque, d'une rédaction habituellement si violente, s'arrogeât la mission de régenter, au nom du pape, un grand nombre de Nos Seigneurs les évêques de France.

J'étais en particulier fort peu édifié d'entendre un prélat de moines, revêtu des insignes épiscopaux, traiter si cavalièrement et même avec tant de mépris, en présence de ses jeunes postulants et novices, la grande majorité des membres de l'épiscopat français et plusieurs cardinaux de résidence à Rome.

A nous qui tenions les évêques pour successeurs des apôtres il nous apprenait que tels et tels d'entre

eux étaient les coryphées du gallicanisme ; il nous signalait les archevêques de Besançon, de Lyon, etc., les évêques de Coutances, de Troyes et plusieurs autres. Il nous disait qu'un tel, avant d'être élevé à l'épiscopat, avait été interdit pour ses mauvaises mœurs ; qu'un autre avait perdu son diocèse en le remplissant de prêtres débauchés auxquels il donnait lui-même l'exemple de la dépravation ; qu'un autre, enfin, était d'une naissance illégitime, etc. Il nous les désignait tous par leurs noms, et je remarquai fort bien qu'il ne dirigeait ses attaques et ses médisances que contre ceux dont les sentiments ne lui paraissaient point assez ultramontains.

Voilà comment il soufflait l'esprit religieux, ou pour mieux dire l'esprit *monastique* dans son noviciat.

Scandalisé d'entendre un pareil langage sortir d'une telle bouche, je ne pus m'empêcher, une fois, de manifester ma surprise. Seulement, pour ne point faire la leçon à mon supérieur, je me bornai à relever les paroles de certains novices qui s'étaient rendus les échos de Sa Paternité.

— Je croyais, mes frères, dis-je avec calme, qu'un noviciat devait être une école de respect à l'égard de l'autorité légitime, surtout envers celle des évêques successeurs des apôtres.

Les novices atteints par ce blâme sourirent ; ils se sentaient appuyés de notre abbé qui parla ainsi :

— Le bon frère des Pilliers, malgré ses vingt-six ans, dont trois de prêtrise, a conservé une naïveté admirable. Il a, certes, beaucoup d'intelligence et ne manque pas d'esprit ; mais il est si neuf dans les choses de la vie, et son cœur est si honnête et si bon, que s'il était pape il canoniserait sans façon, de leur vivant même, les évêques de la catholicité entière par cela seul que, les sachant évêques, il les jugerait ornés de toutes les vertus qu'exige d'eux saint Paul dans son Épitre à Timothée. Le cher enfant ! il a de bonnes dispositions ; avec le temps, je vous assure, il se fera et nous en tirerons un parti avantageux ; mais aujourd'hui, si nous ne connaissions ses aptitudes et sa pénétration d'esprit, nous le prendrions pour un vicaire de village.

A ces paroles un sourire, cependant plus amical qu'hostile, s'empara des postulants et novices.

Je répondis sur un ton sérieux :

— Je ne sais, mon Révérendissime et mes frères, ce dont je puis avoir l'air devant vous ; mais je m'en console en pensant que mon respect pour les évêques est assez motivé devant ma conscience pour le conserver dans mon cœur, où l'a fait germer une éducation solidement chrétienne, basée sur l'Évangile. Si je devenais pape j'aurais alors, vis-à-vis des évêques, une position tout autre que ma position actuelle de simple novice bénédictin. Je pourrais donc

me permettre de leur donner des conseils, voire même de les juger; conséquemment, de les canoniser comme vous dites, ou de les blâmer comme vous faites. Mais, en attendant mon élévation à la tiare, je veux les respecter. Je n'examine donc point si ce que j'entends sur leur compte est ou n'est pas entaché d'exagération. Supposé même que tout soit vrai, des religieux devraient, ce me semble, suivre envers leurs pères dans la foi l'exemple de Sem et de Japhet de préférence à celui de Cham.

A cette réplique les rires cessèrent, et Sa Paternité se mordit silencieusement les lèvres.

On fut au moins huit jours sans parler des évêques au noviciat. Puis, par suite d'une habitude favorite, résultat d'une démangeaison irrésistible de Dom Guéranger, on recommença de plus belle.

Se croyant habile dans la mégalanthropogénésie, il pense procréer des grands hommes dans sa Congrégation en façonnant ses disciples à juger souverainement les plus hauts personnages de l'Église et du monde.

CHAPITRE XI.

COROLLAIRES DE L'OBÉISSANCE AVEUGLE.

Il y avait parmi nous un novice jeune et ardent qui excellait dans l'art de dénigrer les évêques, et pour cela Dom Guéranger le chérissait d'une affection particulière.

A l'âge de dix-huit ans il s'était enfui du toit paternel et réfugié à la trappe de la Meilleraie, aux environs de Nantes.

Son père, instituteur au petit bourg d'Artenay (Loiret) ayant fini par découvrir le lieu de sa retraite, s'y rendit en toute hâte et menaça l'abbé des trappistes du procureur du roi s'il ne lui rendait sur le champ son fils encore mineur.

Le jeune homme s'en retourna donc à Artenay avec son père.

Il entra au grand séminaire d'Orléans.

Un jour qu'il eut à prononcer devant ses conséminaristes, présidés par un ou plusieurs directeurs, un

petit discours de sa composition, il crut devoir commenter cette recommandation du Christ à ses apôtres et disciples : « *Ne possédez ni or ni argent, ni monnaie dans vos ceintures, ni sac pour le voyage, ni deux tuniques, ni bâton; mais contentez vous de ce qui vous sera donné pour votre subsistance, car celui qui travaille mérite d'être nourri.* »

Il releva de son mieux la nécessité et les avantages du détachement absolu des richesses périssables dans des ministres du Christ. Puis, se livrant à l'impétuosité de la jeunesse, il apostropha ainsi l'Église :

— Est-ce dans ton sein et parmi tes chefs, Église romaine, que je dois aller chercher les imitateurs de mon divin Maître? Dis-le moi : que signifient, dans la main de tes évêques, ces crosses d'argent ou de vermeil, et, sur leurs têtes, ces mitres d'or enrichies de perles précieuses? Les apôtres marchaient à pieds et nos prélats étalent, aux yeux du pauvre scandalisé, des équipages de luxe! Dois-je reconnaître comme ministres de mon Dieu couronné d'épines, abreuvé de vinaigre et de fiel, ces soi-disant pasteurs qui, au lieu de paître leurs troupeaux en les édifiant par la pratique de toutes les vertus qu'ils prêchent de bouche, ne songent qu'à vivre dans le faste et la bonne chère? Est-ce ainsi que l'on se joue de la crédulité des simples? Ah! viendra le moment, et ce sera bientôt! où les peuples désabusés se lèveront

comme un seul homme contre ces hochets de la vanité des pontifes, qui coûtent les larmes, les sueurs et le sang du pauvre. Dans leur sainte indignation ils les broieront à leurs pieds, et ce sera bien !

L'expulsion du séminaire fut aussitôt résolue contre le jeune théologien de vingt ans. Sans l'intercession de deux directeurs, qui employèrent leur éloquence à excuser cette équipée de jeunesse en l'attribuant à la lecture imprudente, faite par leur protégé, d'un morceau déclamatoire de quelque écrivain ennemi de la sainte Église, le téméraire artenaisien eût été mis ignominieusement à la porte. Il demanda pardon d'avoir manqué de jugement et promit tout ce qu'on voulut pour n'être point chassé.

Je tiens ces détails des directeurs du séminaire d'Orléans et de trente à quarante curés de ce même diocèse, témoins auriculaires de l'incartade.

A sa troisième année de théologie, peu avant d'atteindre sa majorité et tandis que son évêque, Mgr Fayet, était en lutte ouverte avec l'abbé de Solesmes, le séminariste d'Artenay se décida à venir trouver Dom Guéranger dont il espérait bon accueil.

Il partit donc, en juin 1846, du séminaire d'Orléans, sans rien dire à ses supérieurs et sans avertir davantage ses père et mère.

Dom Guéranger le prit pour un espion de l'évêque, son antagoniste sur la question liturgique.

Il le fit mettre à l'écart et garder à vue plusieurs jours ; après quoi, ses soupçons étant dissipés, il en fit bientôt son plus docile instrument de domination.

Presque toujours il le tenait à côté de lui dans son cabinet de travail. C'était le cher Onésime, le bon *petit* frère à qui tous les secrets étaient dévoilés.

Nul mieux que le jeune artenaisien ne se prêtait aux impressions ultramontaines que cherchait à nous communiquer le Révérendissime. Les choses les plus excentriques nous étaient débitées par lui sur un ton de conviction des plus accentués.

Malgré de nombreuses et notables différences d'inclinations entre lui et moi, il m'avait pris en singulière amitié et j'y avais cordialement répondu.

Toutefois nous eûmes, certain jour, une curieuse altercation provoquée par lui.

— Mon frère des Pilliers, me dit-il, je vous estime beaucoup et vous suis grandement attaché ; néanmoins si, pour des motifs à lui connus, le Saint-Père m'ordonnait de vous tuer, j'exécuterais ses ordres comme ceux-mêmes de Dieu.

— Oh ! oh ! vous me laisseriez au moins le temps de faire un acte de contrition et de me confesser ?

— Oui, si le pape me permettait de vous accorder ce délai. Autrement j'obéirais aussitôt.

— Mon frère, lui dis-je, jamais encore je ne vous ai entendu plaisanter sur un ton si sérieux.

— Je ne plaisante pas le moins du monde ; je vous fais connaître ce que je pense des droits du Saint-Père et mes dispositions à remplir sa volonté souveraine, le cas échéant.

— Merci mille fois, mon bon frère, de ce que vous avez bien voulu charitablement me prévenir. Dorénavant j'aurai soin de barricader la porte de notre cellule tous les soirs, dans la crainte que vous ne fassiez un rêve où vous croiriez entendre le Saint-Père vous dire positivement de venir m'expédier. Quant à la journée, je ne crains rien ; il ne serait pas prudent pour vous de m'attaquer pour me tuer ; vous ne seriez point le bienvenu.

— Comment ! fit-il, oseriez-vous résister quand je vous aurais montré les ordres du vicaire de Jésus-Christ ? Comme Dieu, dont il est le représentant suprême, n'a-t-il pas droit de vie et de mort sur tous les hommes ? En refusant de vous soumettre, n'est-ce point à Dieu que vous désobéiriez ? L'exemple d'Isaac n'est-il pas là pour vous tracer votre devoir ?

— Mon petit frère, repartis-je, si cela vous est agréable portez vos raisonnements à des fanatiques. Pour moi, si vous veniez attenter à mes jours, même sur l'ordre du pape, et que je ne pusse sauver ma vie qu'en vous enlevant la vôtre, je vous enverrais droit en paradis au moment où vous croiriez accomplir un acte méritoire d'obéissance.

— Vous commettriez un fratricide sacrilége, dit-il, et moi, en obéissant, je ferais une action sainte.

Voici donc un corollaire dé l'obéissance aveugle :

Si Pie IX était un monstre ordonnant le meurtre et le massacre, les religieux, les prêtres et tous les bons catholiques devraient se transformer en bourreaux prêts à exécuter ses décrets sanguinaires !!!

Et aucun novice ne m'a soutenu en protestant contre une doctrine aussi absurde qu'immorale.

Comme le frère artenaisien était le Benjamin du Révérendissime dont il exaltait les maximes les plus bizarres ; comme on n'ignorait point que Sa Paternité s'en servait pour insinuer des principes qui, avec le temps, passaient de l'état de propositions incontestées à celui de vérités incontestables, on ne douta pas qu'il ne tînt cette doctrine de notre abbé, et nul autre que moi n'osa le contredire.

Un seul, qui avait été curé, soutint qu'on pourrait à la rigueur m'excuser, vu que je me serais cru dans le cas de légitime défense contre mon agresseur, puisqu'il est controversé si le pape succède réellement à tous les droits de Dieu sans exception.

Cet ardent sectateur de l'obéissance aveugle, dont le nom figurera si souvent, et plus tard si tristement dans le présent ouvrage, s'appelle Onésime Menault.

Un autre, Dom Pradié, déjà profès mais demeurant encore parmi les novices, nous dit un jour :

— Si notre abbé m'ordonnait de me jeter, du haut de ce mur, sur les roches pointues gisant à sa base, je m'y jetterais sans hésiter, persuadé que Dieu ferait plutôt un miracle pour approuver mon obéissance que de me laisser périr en obéissant à mon supérieur.

Nous avions alors momentanément pour zélateur un homme sage et bienveillant, le R. P. vicomte de Gasville, ex-secrétaire d'ambassade à Rome.

Il nous prémunit contre la doctrine de Dom Pradié :

— Pour moi, dit-il, si le Révérendissime me commandait une pareille chose, avant de rien ébruiter j'examinerais s'il me parle sérieusement. Dans le cas affirmatif, au lieu de lui obéir j'irais trouver quelques-uns de nos Pères les plus sages, pour aviser avec eux le moyen de guérir notre abbé d'une démence si manifeste.

Comme le R. P. Dom de Gasville jouissait d'une grande considération, Dom Pradié crut devoir se condamner à un silence respectueux.

CHAPITRE XII.

DISCUSSIONS ÉDIFIANTES.

Dans les petits séminaires, et même dans les grands où les élèves portent l'habit ecclésiastique, les récréations se passent à des jeux innocents qui exercent le corps en reposant l'esprit.

Ainsi les élèves des petits séminaires se livrent à la course, au jeu de balle, à l'exécution de charades en action, au jeu de boules, à celui de dames, d'échecs, de dominos, à la musique, etc., etc.

Les jeunes théologiens jouent aux quilles, aux boules, font de la musique religieuse, s'exercent aux cerceaux, aux raquettes, quelquefois même au billard, jeu que j'ai rencontré également chez les bénédictins d'Einsiedeln.

Mais Dom Guéranger, qui entend la perfection chrétienne à sa manière et tout autrement que le clergé séculier et l'épiscopat lui-même, a banni de son abbaye les jeux, comme choses puériles.

Les récréations des novices se passent donc à critiquer les absents, spécialement les évêques, les jésuites, les sulpiciens, les curés de campagne, dont on raconte des histoires saugrenues; et celui qui se montre réservé en pareille matière n'est plus qu'un esprit étroit, ridicule, peu utile à la communauté.

L'union parfaite que j'avais vu régner entre les élèves du grand séminaire de Lons-le-Saulnier, où je suis resté quatre années consécutives, m'avait persuadé que le plus grand bonheur d'une âme chrétienne était de se trouver en relation continuelle avec d'autres âmes animées du même esprit de cha rité, et je ne pouvais me figurer une vie comparable à celle de la vie du cloître.

Hélas ! à Solesmes mon illusion fut de courte durée. Je m'y aperçus bientôt qu'il eût été difficile de démentir plus formellement ce passage du psalmiste : (Ps. CXXXII) « que d'habiter avec des frères est une » chose bonne et agréable ! *Ecce quam bonum et* » *quam jucundum habitare fratres in unum !* »

Trop souvent, lorsque les absents n'étaient pas déchirés à belles dents par les pieux novices de Solesmes, ils se déchiraient les uns les autres par des discussions passionnées dégénérant en personnalités offensantes.

Un jour l'un de nos postulants, rentré plus tard dans le monde, ayant été poursuivi pendant la ré-

création du midi par des plaisanteries fort déplacées dans la bouche de gens bien élevés, à plus forte raison dans celle d'aspirants à la vie religieuse, se montra si contristé de voir, malgré ses prières à l'adresse des contradicteurs, leur persistance à l'agacer malicieusement, qu'il finit par leur tourner le dos sans se mêler davantage à la conversation.

Le principal auteur de cette bouffonnerie était un grand novice beaucoup plus âgé que le postulant, et, de plus, ancien vicaire d'une petite ville du Lyonnais. Il ne crut pouvoir mieux réparer ses contrariétés qu'en lui appliquant de la façon la plus inconvenante ces paroles de l'Écriture : « *Revertere, » revertere, Sunamitis; revertere, revertere, ut in- » tueamur te.* Retourne-toi, retourne-toi, Sunamite ; » retourne-toi, retourne-toi, que nous t'envisagions. »

Il y en avait un autre que plusieurs cherchaient à rendre leur bouffon en le contrefaisant dans son langage, dans son ton, dans ses manières.

— Frère Préau, lui disaient-ils, faut-il se lancer?

Le pauvre frère avait eu le malheur, une fois qu'il était porteur d'un insigne abbatial, dans une cérémonie solennelle, de demander s'il devait *se lancer*, voulant dire : monter les degrés de l'autel pour remettre à qui de droit la crosse ou la mitre. Deux ans près les spirituels novices l'apostrophaient encore cette ironie : Faut-il se lancer, mon frère Préau?

Le nom de ce novice était accentué de la manière la plus risible. O charité monacale!

Frère Préau en eût cependant remontré à ses agréables plaisants sur les sciences sacrées.

Enfin, ce qui prouve en sa faveur, c'est qu'il eut le bon esprit que, hélas! je n'ai pas eu moi-même, de se lancer à temps hors d'une telle maison.

D'autres fois les choses en venaient au point que des postulants ou novices portaient l'un contre l'autre au Révérendissime des plaintes amères, et c'était avec peine que l'on parvenait à les réconcilier. Même après la paix il en restait des antipathies peu édifiantes.

Témoin de ces altercations dont j'avais suivi en silence tous les détails, il ne m'était guère difficile de juger, en pleine connaissance de cause, quel était l'agresseur et quel était le moins coupable ou l'innocent. Mais comme il arrivait assez souvent que ce dernier était le plus blâmé de l'autorité, je m'en ouvris à un novice âgé et plein d'expérience, qui depuis est rentré dans son diocèse pour y reprendre ses fonctions de curé, et il me dit :

— Ici, mon frère des Pilliers, je m'aperçois que l'on traite avec beaucoup d'égards les postulants riches dont on espère une bonne aubaine en capital pour le jour de la profession ou une rente viagère importante, mais aussi que l'on tient fort peu

compte de ceux qui paient seulement leurs dépenses par une pension annuelle de cinq cents francs, à moins que leurs talents exceptionnels ne donnent lieu d'en tirer de grands avantages pour l'avenir.

Une telle ouverture me suggéra la pensée de demander au frère Menault, bien disposé à mon égard et connaissant les choses intimes de l'administration, l'état de fortune et la quotité des rentes annuelles de nos frères les novices.

D'après sa réponse, je vis parfaitement que le Révérendissime se montrait, dans les discussions, fort partial en faveur des postulants dont il attendait plus de ressources, et que le frère curé n'avait pas jugé témérairement.

Cinq ou six semaines avant l'époque fixée pour l'émission de mes vœux, j'eus moi-même avec un novice qui fut, plus tard, professeur de théologie, et, à la fois, sous-prieur, membre du conseil des sénieurs, enfin, maître des novices à la place du Révérendissime, une dispute assez animée sur l'une des questions les plus fondamentales de la philosophie.

Le Révérendissime n'avait point assisté au commencement et même il n'arriva que sur la fin.

Sans connaître l'état de la question il prit fait et cause tout d'abord pour mon adversaire.

Je me tus sans marquer d'émotion.

— Comment, me dit-il, pouvez-vous soutenir de tels principes en philosophie?

— Votre question, lui répondis-je, m'étonne d'autant plus que je combats ces mêmes principes depuis une demi-heure.

Froissé de ma réplique, Dom Guéranger affirma que le contraire avait eu lieu.

— Oh! lui dis-je avec fermeté, ceci est trop fort! vous n'étiez point présent à la discussion, et, au lieu de demeurer impartial jusqu'à ce que vous ayez été mieux informé, vous m'attribuez gratuitement des principes qui ne sont pas les miens, pour avoir le plaisir de les combattre en moi? Je vous déclare que si vous entendez ainsi les droits de la justice et de la vérité, mon noviciat va se terminer sur-le-champ. Je vais faire mes malles et rentrer dans le monde.

Le Révérendissime, qui m'avait toujours trouvé si souple dans les circonstances où l'amour-propre seul était en jeu, fut atterré par mes paroles.

Devenu pâle, il tira de sa poche un morceau de papier et un crayon qu'il m'offrit en me disant :

— Vous me reprochez d'être partial; eh bien! tracez au crayon ce que vous avez dit.

Je le fis aussitôt et lui remis le papier.

S'adressant au zélateur ainsi qu'aux novices et postulants, il voulut savoir d'eux si mes paroles avaient été conformes à ce que je venais de crayonner.

Tous répondirent affirmativement. Mon antagoniste lui-même témoigna pour la vérité.

Le Révérendissime se vit forcé d'avouer qu'il avait jugé avec précipitation et sans connaissance suffisante de cause.

Il me conduisit chez lui, où je lui renouvelai ma résolution de me retirer, attendu que je n'étais point satisfait de l'esprit général qui régnait à Solesmes.

— Je croyais, lui dis-je, trouver dans un monastère la perfection de la charité, et c'est tout le contraire que j'y rencontre. Je supposais la vie du cloître encore bien préférable à celle des grands séminaires qui rend les séminaristes si contents de se donner à Dieu, encouragés qu'ils sont par les exemples de leurs vertueux confrères, et je ne vois ici que des sujets de division. Que diraient les séculiers s'ils en étaient témoins ?

— Rien n'est parfait ici-bas, mon cher enfant, me dit-il, et, je vous en supplie, ne contristez point mon cœur par un départ dont toute la communauté, qui vous estime et vous affectionne, serait, je vous l'assure, aussi affligée que moi-même.

Le Révérendissime me fit mille promesses et cajoleries pour me retenir.

J'eus la faiblesse à jamais regrettable pour moi, mais avantageuse au public qu'instruira la lecture de ces mémoires, de me laisser prendre au langage

insinuant du supérieur général des moines bénédictins de la Congrégation de France, et je demeurai à son noviciat de Solesmes.

D'ailleurs, le fait suivant contribua à modifier mes impressions défavorables à la vie monastique.

J'étais depuis peu de temps, un quart d'heure peut-être, rentré dans ma cellule lorsque j'entendis frapper à ma porte.

J'ouvris.

C'était le novice, mon contradicteur, fondant en larmes et venant me demander pardon de la peine qu'il m'avait occasionnée.

Sa démarche fut-elle spontanée ou lui fut-elle prescrite par le Révérendissime? c'est ce que j'ignore. Mais alors j'en fus profondément ému et embrassai de tout cœur frère Collet qui me donnait un exemple si rare d'humilité et de charité. Mon esprit se réconcilia avec un lieu où, parmi tant d'épines, l'on rencontrait du moins quelques fleurs.

A dater de ce jour jusqu'à celui de ma rupture avec Solesmes, frère Collet et moi restâmes unis.

Je pourrais multiplier les citations de faits établissant que charité *monacale* n'est point du tout synonime de charité *chrétienne;* mais je n'ai point pour but de traîner mon récit en longueur, et je me borne à dire que si j'ai regretté vivement ma sortie du grand séminaire de Lons-le-Saulnier à cause des

vertueux et charitables amis que j'y laissais, je n'ai point éprouvé de sentiments analogues en rompant avec mes confrères les moines dont plusieurs, je le reconnais, sont d'honnêtes gens, mais trop timides pour élever la voix en faveur d'un confrère qu'ils savent immolé à l'orgueil de leur audacieux et impitoyable chef.

En quittant le séminaire mon cœur laissait échapper ces vers :

« Adieu, ma chambre, adieu, chers murs du séminaire !
« Adieu, tendres amis dont je sais les vertus !
« Adieu, sainte maison qui me fûtes si chère !
« Ah ! c'en est fait, je ne vous verrai plus !

Par contre, tout ce que j'ai vu au monastère de Solesmes ne justifie que trop la réponse suivante de Voltaire à un jeune homme lui déclarant son attrait invincible pour la vie du cloître :

Va donc pourrir au tombeau des vivants !
Tu crois trouver le repos; mais apprends
Que des soucis c'est l'éternel asile,
Que les ennuis en font leur domicile,
Que la discorde y nourrit ses serpents, etc.

Le présent ouvrage confirmera de la manière la plus terrible l'exactitude de ces derniers vers que les partisans du monachisme seraient disposés à traiter de calomnies, tandis qu'ils sont, pour Solesmes du moins, l'expression de la pure et triste vérité.

CHAPITRE XIII.

CILICE, MOULINET ET CHAMBRANLE.

Si la pratique des vertus chrétiennes est passablement négligée au noviciat de la maison mère des bénédictins de la Congrégation de France, le Révérendissime a prétendu y suppléer abondamment par les moyens dont je vais faire mention.

Peu de jours après avoir reçu de ses mains l'habit de postulant, je fus favorisé de sa visite.

Je lui adressais mes remerciements pour tant d'honneur lorsque, sortant de dessous son scapulaire des objets dont la forme m'était inconnue, il me dit :

— Je vous apporte, mon frère, des instruments au moyen desquels vous ferez mieux votre salut et arriverez plus vite à la perfection religieuse.

Aussitôt il m'en donna un. C'était une espèce de chemise de crin d'un tissu épais qu'il me dit de porter sur les épaules et la poitrine nues, en fixant

ses deux larges bandes par des cordons attachés l'un à l'autre sur les côtés.

— Mon Révérendissime, comment nomme-t-on, dans le langage monastique, cet habit de dessous que je n'ai jamais vu dans le monde?

— La haire ou le cilice, mon cher enfant.

Sa Paternité me remit ensuite une ceinture de fer armée de pointes.

— Ceci, ajouta-t-elle, est un autre instrument de pénitence qui se porte également sur la chair nue.

— Mais toutes ces pointes, mon Révérendissime abbé, doivent déchirer la chemise et la tunique?

— Du tout. Cette chaine est polie par-dessus; le dessous seul, qui touche la chair, est pointu.

— Comment! est-ce ainsi que l'on en use? mais il y a de quoi mourir faute de pouvoir respirer librement.

— Il faut mourir aux sens pour vivre de la vie spirituelle, répliqua-t-il.

Il ajouta :

— Je vous ménage beaucoup; votre ceinture n'a que cent quatre-vingts pointes.

— Merci de l'attention paternelle, je vous en garderai une filiale reconnaissance.

Sa Paternité me remit un troisième instrument de perfection monastique, celui-ci ayant la forme d'un fouet composé d'une corde à laquelle pen-

daient huit autres plus petites, garnies chacune de trois ou quatre nœuds artistement formés. Les nœuds des extrémités de ces huit petites cordes ressemblaient à de petits poings serrés très-fortement.

— Ah ! dis-je en le recevant, je vous remercie de m'avoir procuré ce joli petit martinet pour enlever la poussière de nos habits.

— Rien ne vous empêche, me dit-elle, de l'employer aussi à cet usage ; mais ce n'est point dans ce but que je vous l'apporte, autrement je vous l'eusse fait remettre par le Père procureur. Cet objet est un instrument de pénitence appelé *discipline*. Tous les saints en ont usé fréquemment, et il est bien difficile d'aller au ciel sans le pratiquer si l'on n'est d'ailleurs éprouvé par la maladie ou la souffrance.

— Et comment pratique-t-on cet instrument de sanctification, mon Révérendissime abbé ?

— On peut, mon cher enfant, se donner la discipline de trois façons différentes ; mais dans tous ces cas il faut être nu au moins des épaules à la ceinture.

Il y a la manière ordinaire, le moulinet et le chambranle.

La première consiste à se frapper le dos et les reins en passant la discipline par-dessus les épaules.

Le *moulinet* s'exécute en la passant sous les bras et se frappant ainsi le dos avec un mouvement rapide.

Le *chambranle*, enfin, consiste à faire jouer la discipline entre les jambes, de manière à la faire remonter jusqu'aux épaules, d'où elle redescend pour revenir par-devant l'estomac et retourner sur le dos et les reins par-dessus les épaules.

Il faut éviter avec soin de frapper *super clunes*, dans la crainte de résultats contraires à la morale.

— Passe pour la manière ordinaire et pour le moulinet; mais le chambranle ne me paraît point décent et ne sera jamais de mon goût.

— Eh bien! vous avez les deux autres à votre choix. J'espère, mon cher enfant, que vous tirerez un grand profit des instruments salutaires que je vous confie. Sur ce, je vous bénis et vous quitte pour aller fournir à d'autres postulants de pareils moyens de sanctification.

Quelque temps après, il nous fit faire par le zélateur la proposition d'établir au noviciat l'usage public de la discipline, afin de l'introduire insensiblement dans la Congrégation lorsqu'un grand nombre de postulants et novices, devenus Pères par l'émission de leurs vœux solennels, y constitueraient la majorité.

Plusieurs frères jeunes et timides, interrogés les premiers, donnèrent aussitôt leur assentiment.

Quand vint mon tour, je déclarai que s'il fallait ainsi se mettre à nu publiquement et s'imposer des

pénitences à heures fixes pour atteindre la perfection monastique, je préférais rentrer dans la vie séculière où, du moins, je pourrais pratiquer la décence non seulement prescrite par la modestie, mais encore exigée par les règlements de police.

Deux ou trois autres frères tinrent à peu près le même langage, enhardis qu'ils furent par le mien, et le zélateur échoua dans sa commission.

Le lendemain il nous apprit que notre défaut d'acquiescement avait mécontenté le Révérendissime.

— Des macérations forcées et publiques, dis-je encore, qu'il faut subir dans des moments où l'âme n'y est point disposée, ne peuvent être que nuisibles ; elles sont de nature à faire prendre notre saint état en aversion.

— C'est, repartit le trop zélé zélateur, votre manière de voir, naturelle, humaine, sensuelle, digne de *rationnalistes ;* mais elle est contredite par la pratique des Ordres religieux qui, presque tous, ont l'usage de la discipline publique.

Certains même vont plus loin.

Pour éviter le relâchement et s'animer les uns les autres d'une sainte ferveur, les religieux, dénudés jusqu'à la ceinture, se rangent en cercle, tenant tous à la main droite la discipline, puis, à un signal donné par celui qui préside et commence gravement à haute voix la récitation du psaume L, le ***Miserere,***

une grêle de coups bien appliqués tombe sur les épaules de tous, chacun frappant devant soi et recevant du confrère placé derrière le même service que celui rendu au confrère qui est devant.

De la sorte, mes frères, aucun n'est tenté de se ménager, et le démon de la sensualité se voyant vaincu est forcé de prendre la fuite. C'est ici surtout le cas de dire : *L'union fait la force. Le frère aidé par le frère est comme une cité bien munie.*

Qu'en pensez-vous, mon frère des Pilliers?

— Cette pratique n'ayant pas existé avant nous dans la congrégation, il me semble, mon Révérend Père zélateur, que ce n'est point aux novices à l'y établir. Si le Révérendissime y tient, ne peut-il la faire voter en Chapitre par les Pères? Alors, nos Constitutions étant changées, les novices qui voudront y adhérer le feront, les autres rentreront dans le siècle en motivant leur sortie du cloître, et je serai du nombre de ces derniers.

— Le Révérendissime dont je suis l'écho fidèle, répliqua le zélateur, ne cherchait en ceci que votre intérêt spirituel, mes frères. Il sait que les pénitences publiques n'ont pas simplement pour effet de dompter la chair et de la soumettre à l'âme, mais, ce qui est beaucoup plus précieux, d'humilier cette âme elle-même rebelle à la grâce, et de la soumettre admirablement au saint joug de l'obéissance.

Voilà donc le mystère dévoilé. L'abbé de Solesmes ne cherche, par ces instruments de perfection monastique, qu'à abrutir ses religieux afin de pouvoir, lui, régner en despote sur un troupeau d'esclaves.

Voyant notre résistance, le zélateur nous dit qu'on attendrait qu'un esprit plus fervent, plus monastique, eût animé le noviciat.

— Hélas! soupira-t-il, quelle différence de sentiments entre saint Benoît se roulant tout nu dans les épines pour triompher d'une tentation de la chair, et des novices d'aujourd'hui ne voulant s'incliner que devant les fausses lueurs de leur raison pervertie par le mauvais esprit du siècle!

— Saint Benoît, repartis-je, était seul et âgé de dix-sept ans alors; il suivit une impulsion spontanée de sa ferveur particulière. Mais devenu, beaucoup plus tard, abbé de moines, il ne prescrivit rien de pareil à ses religieux, surtout à des heures réglées.

— Puisque cela vous contrarie si fort, nous dit le zélateur, eh bien! n'en parlons plus.

En effet il n'en fut plus question de mon temps.

Par notre attitude, dont j'eus l'initiative, nous éloignâmes de nous une pratique digne des Flagellans et qui nous eût causé dans l'avenir d'amers et inutiles regrets.

Les Pères ayant bientôt appris notre refus trouvèrent moyen de nous en féliciter.

CHAPITRE XIV.

MON ADMISSION COMME PROFÈS.

J'étais depuis près de six mois novice lorsque la Révolution de Février éclata.

Après une première impression de stupeur générale, la communauté se partagea en deux sentiments bien divers. Les uns, se rappellant la première République, se livrèrent à la crainte; les autres, traitant le gouvernement déchu de gouvernement perfide et hostile à la sainte Église romaine, se réjouirent de le voir renversé, espérant une ère de grandeur pour l'Épouse du Christ sourdement opprimée.

Bien que les événements se fussent prodigieusement précipités du 24 février aux sanglantes journées de juin, dans lesquelles l'archevêque de Paris, Mgr Affre, trouva une mort si glorieuse, je les envisageai de sang-froid, et rien de ce qui se passait au dehors ne me parut un obstacle sérieux à ma profession monastique. Je considérai d'ailleurs comme une lâcheté toute désertion en pareille con-

joncture, et m'en remis à la Providence du soin de mon avenir.

Je n'eusse désiré qu'un esprit plus chrétien au noviciat de Solesmes; mais comme le Révérendissime et notre Père zélateur nous répétaient souvent que nous devions quitter les idées qui nous avaient suivis du siècle dans le cloître, je me persuadai que si la perfection n'existait pas chez les novices, elle devait sans doute être le partage des Pères.

Gagné du reste par les cajoleries du Révérendissime, lors de ma discussion avec le frère Collet rapportée au chapitre XII, je pris le parti d'émettre mes vœux à la fin de mon noviciat.

Entré le 8 août 1846 à Solesmes, j'avais reçu l'habit des postulants le 7 septembre suivant, et, un an après, jour pour jour, celui des novices.

Le premier consiste en une soutane de drap noir, longue et ample, ouverte seulement du col à la ceinture, où elle est serrée par une lannière de cuir tombant assez bas sur le côté gauche.

Cette soutane ou robe est désignée sous le nom de *tunique*.

Le postulant porte en outre un scapulaire de même couleur, composé de deux larges bandes unies par un capuce. Ces deux bandes descendent derrière et devant à la hauteur des genoux où elles se terminent en forme arrondie.

Quant à l'habit du novice, il est, hors de l'église et des cérémonies religieuses ou des réceptions et visites officielles, le même que celui du postulant. Mais dans ces derniers cas le novice ajoute, par-dessus l'habit complet de postulant, un habit de chœur nommé *coule* ou *cuculle*.

C'est une espèce d'aube noire faisant ainsi, par sa couleur, mentir l'origine du mot aube, *alba*, qui signifie blanche.

La coule est d'étoffe légère, sans manches, et n'a d'autres ouvertures que pour la tête et les bras. Descendant majestueusement sur la chaussure, elle se termine en haut par un grand capuce doublé auquel vient s'adapter celui du scapulaire.

J'ai porté la coule de novice une année et un jour, savoir : du 7 septembre 1847 au matin, jusqu'au 8 septembre 1848 à midi. Aucun supérieur de moines n'oserait admettre à la profession un novice s'il n'avait pas un jour de plus que son année complète de noviciat. Celle-ci étant requise sous peine de la nullité des vœux, l'on craindrait qu'il pût s'élever dans la suite des doutes sur la validité de la profession si elle avait lieu le jour anniversaire de l'entrée au noviciat. En effet, serait-on sûr qu'après une année d'intervalle l'horloge ne se serait pas dérangée d'un quart d'heure? Et s'il venait à manquer une seule minute même à l'année de noviciat, quelle

grave conséquence il en résulterait : la profession serait nulle ! Qui pourrait maintenant accuser les supérieurs de moines ou de religieuses de manquer de conscience et de sagesse?

Donc, l'année de mon noviciat touchant à sa fin, je fis la démarche d'usage, c'est-à-dire une pétition pour être admis comme profès dans la communauté.

Cette pétition, écrite au long et signée de la main du novice, est déposée dans les archives du monastère ainsi que l'acte subséquent de la Profession solennelle.

Ces deux pièces doivent servir contre le religieux infidèle, ici-bas comme un témoignage de son libre choix de l'état monastique, et, dans l'autre monde, pour le condamner durant toute l'éternité s'il vient à se plaindre un jour de n'avoir pas eu assez de liberté lors de l'émission de ses vœux, ou s'il vient à les violer et à sortir du cloître.

Toute âme candide, comme l'est ordinairement un jeune novice, doit trouver fort honnête et fort prudente une telle précaution des supérieurs de religieux, tandis que l'homme sage et expérimenté jugera, comme je le fais aujourd'hui, que cette ruse vraiment inimaginable tient de l'enfer par l'esprit de mensonge qui l'anime.

En effet, il est aisé de comprendre que de telles pièces, conservées comme monuments de la liberté

du novice, sont au contraire des monuments de la défiance de l'autorité envers les moyens de captation dont elle use à l'égard de jeunes gens confiants, auxquels elle ne laisse point aborder la vérité.

Du moins si le novice recevait à son tour de l'abbé ou du Chapitre l'engagement d'être logé, nourri, vêtu, blanchi, chauffé, éclairé, traité enfin, toute sa vie, comme un membre cher à la famille !

Mais il n'en est rien. Le novice ne reçoit aucune promesse écrite, aucune garantie. D'ailleurs l'idée d'en réclamer ne lui vient même pas. En entrant au monastère il a voulu sincèrement tendre à la perfection du christianisme. Plein de bonne foi lui-même, il n'a jamais conçu le moindre doute sur celle de son supérieur et des Révérends Pères. Qu'un ami du dehors vienne à le prévenir : le jeune homme sera profondément scandalisé et indigné que l'on cherche à lui inspirer des soupçons contre son saint abbé et ses pieux confrères. Il les repoussera comme autant de suggestions du démon, comme autant de péchés graves contre la justice et la charité.

Voilà le système monacal, système de perfidie et d'aveuglement au suprême degré.

Mais revenons à ma pétition.

Après l'avoir reçue de mes mains en présence de toute la communauté, le Révérendissime assembla deux fois le Chapitre.

A la première, il interrogea publiquement chaque Père à mon sujet.

Tous firent mon éloge et déclarèrent qu'ils m'admettraient avec joie à la profession.

A la seconde, il demanda les votes au scrutin.

Toutes les boules furent blanches, excepté une.

Ce fut un grand scandale parmi les Pères.

— Il y a donc parmi nous un homme faux, se dirent-ils. Chacun a fait l'éloge du frère des Pilliers; chacun lui a promis sa voix, et, pourtant, l'un de nous a voté contre lui!

L'auteur de cette aventure déplorait aussi fort que les autres l'étrangeté d'une telle conduite.

Ne connaissant point le coupable, on finit par supposer que la boule noire était échappée par mégarde, au lieu de la blanche, des mains d'un religieux distrait.

A la profession suivante, celle du R. P. Collet, le même fait se renouvela. Puis, quelque temps après il y eut encore une boule noire dans l'urne.

La communauté se plaignit fortement et pria le Révérendissime d'interroger chacun en particulier, au nom de la sainte Obéissance, afin de parvenir à connaître et à corriger le coupable.

Pour mieux atteindre ce but, le Révérendissime déclara que s'il voulait se révéler de lui-même dans les vingt-quatre heures, le secret lui serait gardé et

il n'aurait aucune pénitence publique à subir. Dans le cas contraire, c'est-à-dire s'il ne découvrait le coupable qu'après avoir interrogé tous les religieux, mesure pénible pour son cœur, ajouta-t-il, alors il le dénoncerait à la communauté qui lui imposerait elle-même une punition grave et canonique, telle que la privation de voix active et passive.

Le lendemain, à la conférence du soir, Sa Paternité nous apprit que le religieux déposant dans l'urne une boule noire contre les novices dont il s'était néanmoins déclaré satisfait, venait, le jour même, de lui faire l'aveu de son action.

Voici quel en avait été le mobile :

Il avouait que le Chapitre avait très-bien jugé les trois derniers profès, et lui-même les avait reconnus parfaitement dignes d'admission.

Mais, s'était-il dit, si tous les Pères déposent une boule blanche, le novice reçu à la profession peut concevoir de l'orgueil de cette unanimité de voix en sa faveur. Or, la moindre atteinte de ce vice capital, source de tous les autres, détériore les plus beaux caractères et ternit les plus admirables vertus. En conséquence, pour ne pas exposer nos chers jeunes Pères à une tentation si dangereuse, je vais leur donner une boule noire. Mon vote n'aura aucune influence sur celui de mes confrères, puisqu'il est secret et que le scrutin n'est dépouillé qu'après avoir

reçu la boule de chaque votant. En outre, j'ai appuyé verbalement l'admission des trois novices; je ne leur ai donc nui en aucune sorte par ma boule noire, tout au contraire j'ai travaillé charitablement à leur sanctification.

Un rire général accueillit cette explication donnée par le Révérendissime qui ajouta :

— Vous venez, mes Pères, d'entendre le raisonnement d'un cerveau malade. Si une pareille excentricité n'était excusée par une forte dose de bonne foi, la faute de ce pauvre Père serait certainement mortelle. En effet son action ne tendait rien moins qu'à l'exclusion injuste de nos chers novices de la profession religieuse, exclusion qui eût été inévitable si sept ou huit autres de nos Pères avaient raisonné et agi comme lui. De plus, peut-il tomber dans la tête saine d'un simple religieux de vouloir, de son autorité privée, sans la permission de son abbé, humilier un de ses confrères sous le prétexte de veiller à ses intérêts spirituels?

J'ai imposé une pénitence particulière au coupable, pénitence proportionnée à sa faute qu'il m'a paru sentir, et il m'a promis de ne plus s'abandonner à cette anomalie.

Ainsi l'on doit reconnaître que l'abbé de Solesmes exige de la conscience et de la justice de ses religieux lorsqu'il s'agit d'attacher définitivement à sa maison

un bon sujet dont il saura tirer avantage. Mais il a fait paraître un bel échantillon d'équité quand il a trompé tout son Chapitre au sujet de Dom Brandès. Son intérêt : tel est le criterium de sa conscience.

A ceux qui désireraient savoir si l'on a reconnu plus tard le délinquant, je répondrai que nous ne l'avons pas connu d'une manière officielle et absolue, mais à peu près. Voici comment :

Les soupçons s'étant tous réunis sur un seul Père, ses plus familiers lui dirent, à la récréation suivante, que lui seul pouvait avoir fait une pareille équipée. Il répondait à chacun de ses questionneurs :

— C'est peut-être vous, mon Père?

— Assurément non, répliquèrent ceux-ci et plus tard tous les autres.

— Eh bien, disait-il, si vous pensez que c'est moi, allez-vous en assurer auprès du Révérendissime.

La repartie était adroite, vu que ce dernier avait promis publiquement le secret.

Pour en revenir à mon admission elle eut donc lieu, à l'unanimité moins la voix de ce charitable maniaque, dans les derniers jours d'août 1848.

Je me sentis heureux, en dépit des orages politiques agitant alors la France, de me voir à jamais fixé dans un état de vie que je considérai, pauvre enfant que j'étais, comme le type de la perfection évangélique, intellectuelle et sociale.

CHAPITRE XV.

MA PROFESSION SOLENNELLE.

La cérémonie de ma profession fut fixée au 8 septembre suivant, fête de la Nativité de la Vierge.

Elle fut précédée pour moi d'une retraite particulière d'une semaine, à la fin de laquelle, le 7 septembre, on me prépara un acte de donation complète non seulement de ce que je possédais alors, mais encore de ce qui pouvait m'advenir plus tard, soit par donations entre-vifs, soit par successions héréditaires, prévues ou imprévues.

Une demi-heure avant la cérémonie, je fus mandé chez le Révérendissime pour y signer cet acte de dépouillement, ce que je m'empressai de faire.

Or, ce jour-là se tenait la foire de Sablé et une réunion nombreuse de fidèles avait lieu au pèlerinage de Notre-Dame-du-Chêne, à cinq kilomètres de Solesmes.

Le bruit d'une profession à l'abbaye s'étant répandu au pèlerinage et sur la foire, les populations

accoururent en foule dans notre petite église, qui se trouva littéralement pleine de manière à ne pouvoir s'y remuer si ce n'est au sanctuaire. Le chœur même était rempli d'ecclésiastiques du voisinage.

Il s'y trouvait cinq jeunes Pères jésuites de Laval, et, parmi eux, les Révérends Pères Turcan et Gallitzin; le premier, entré second élève à l'école polytechnique, et le dernier, prince russe passé de l'Église orthodoxe à l'Église romaine.

La cérémonie commença à neuf heures et ne fut terminée qu'à midi trois quarts.

Comme il serait trop long d'en exposer tous les détails, je vais faire le résumé de ses parties les plus intéressantes.

A l'heure convenue, Dom Guéranger vêtu de ses insignes à l'instar d'un évêque, la mitre sur la tête et la crosse à la main, s'était rendu à la salle capitulaire avec tous ses religieux, les uns en habits sacerdotaux, en dalmatiques, ou en aubes, comme devant remplir à la messe les fonctions de prêtres assistants, de diacres, de sous-diacres, de choristes, d'acolytes, de thuriféraires, de porte-crosse, de porte-mitre, de porte-bougeoir, etc., les autres n'ayant d'autres habits de chœur que la coule, vu qu'ils n'avaient pas à remplir de fonctions spéciales.

Quand tout le monde fut assis, Dom Bourgeteau, maître des cérémonies, s'avança au milieu de l'as-

semblée, fit une profonde inclination à l'abbé et lui tint ce langage :

— Il est, mon Révérendissime abbé, un certain séculier qui demande à entrer dans notre maison. Que dois-je faire?

— Allez, répondit Sa Paternité, amenez-le ici que nous apprenions de lui-même ce qu'il désire.

Dom Bourgeteau vint me chercher à ma cellule où, selon le programme de la cérémonie, je me trouvais avec le Père zélateur.

Tous deux nous le suivîmes à la salle capitulaire dont le carrelage était, ce jour-là, revêtu d'un tapis en vue de la circonstance.

Le zélateur et moi nous mîmes à genoux au milieu de la salle, après une inclination profonde à notre abbé. Puis je m'étendis la face contre terre.

Sa Paternité m'adressa en latin cette question :

— *Quid petis?* Que demandez-vous?

Je répondis également en latin :

— *Misericordiam Dei et vestram confraternitatem.* La miséricorde de Dieu et votre confraternité.

Le Révérendissime m'adressa une allocution ayant pour but de me rappeler les conditions auxquelles je pouvais être admis. Il me dit que deux voies s'ouvraient encore à moi : celle du siècle où j'avais vécu jusqu'à mon entrée à l'abbaye, celle du cloître où je me trouvais depuis deux années.

Il y avait à mes côtés deux petites tables.

Sur l'une gisaient ma soutane, ma ceinture de laine, mon rabat ou petit collet et mon tricorne, tels que je les avais laissés le 7 septembre 1846, jour où je les échangeai contre l'habit de postulant.

Sur l'autre se trouvaient une tunique et une coule neuves parsemées des fleurs les plus belles et les plus odoriférantes de nos jardins.

Sa Paternité me dit de choisir entre mes dépouilles du siècle et l'habit de religion étalés sous mes yeux.

Je me levai et allai, en signe du choix que je faisais de la vie monastique, poser la main droite sur les habits couverts de fleurs.

L'abbé dit à haute voix que, telle étant ma détermination, la communauté allait procéder solennellement à l'église, en présence du peuple, à l'émission de mes vœux et à mon admission dans son sein.

Le couvent se mit donc en marche pour me conduire processionnellement à l'église.

Malgré l'encombrement du clergé, qui tenait dans les stalles la place des nombreux officiants, l'on eut soin de laisser vide celle qui m'était destinée après la profession, et qui précédait les stalles mêmes des moines non promus à l'Ordre de la prêtrise.

A un moment donné de la grand'messe le personnel officiant se retourna vers le chœur, et je fus amené, au milieu du sanctuaire, en face du Réveren-

dissime assis dans un fauteuil sans dossier, monastiquement appelé *Falsditorium*.

Sa Paternité m'adressa en latin, sur un ton solennel, une série de questions dans le but de me faire exprimer publiquement ma promesse d'observer les divers points de perfection chrétienne et religieuse.

Par le simple mot : *volo*, je le veux, donné en réponse à chaque demande de mon abbé, en ajoutant les mots : *et cupio*, et je le désire, à la dernière, je m'engageai joyeusement à tout.

Puis j'allai signer sur l'autel même, après l'avoir lue à haute voix, une formule de profession dans laquelle je promettais *la conversion de mes mœurs et l'obéissance à mon abbé,* mais expressément SELON LA RÈGLE DE SAINT-BENOIT et non, que tout fanatique le sache bien, d'une manière aveugle, à l'instar d'un animal stupide, selon les caprices d'un maître absolu, contrairement aux prescriptions intimes de ma conscience éclairée par l'Évangile et par la raison.

Je pris la feuille par les deux côtés latéraux et vins la montrer à genoux à l'abbé et, debout, au prieur, aux officiants rangés en ligne sur le marchepied et surles gradins de l'autel, ainsi qu'à tous les religieux de chœur descendus de leurs stalles et rangés en demi-cercle au sanctuaire.

Chacun s'inclina comme pour me dire qu'il avait bien vu la formule et ma signature.

Je reportai la feuille sur l'autel et revins au sanctuaire chanter à pleine voix ce verset du psalmiste : « *Suscipe me, Domine, secundum eloquium tuum, et* « *vivam; et non confundas me ab expectatione meâ.* » Recevez-moi, Seigneur, selon votre parole, et je vivrai; et ne me confondez pas dans mon attente.

Debout, les bras levés et étendus, les regards fixés sur la Suspense argentée servant de tabernacle, je chantai la première moitié du verset; puis je chantai la dernière à genoux, profondément incliné et les mains posées en croix, la droite sur le genou gauche et la gauche sur le genou droit.

Le chœur entier, debout, chanta à son tour les mêmes paroles sur un ton solennel et grave.

Je me relevai et recommençai avec la même cérémonie, d'une voix émue et sur un ton plus élevé.

Le chœur répéta en se modulant sur moi.

Je me relevai encore et chantai pour la troisième fois le même verset en haussant de nouveau la voix, ce que fit également le chœur.

J'étais comme hors de moi-même.

L'église retentissait de sanglots.

Les dames pleuraient en contemplant la jeune victime immolant à Dieu son avenir terrestre.

Au chœur, les prêtres essuyaient leurs larmes.

Les cinq Pères jésuites avaient l'attitude de la curiosité.

Les religieux de Solesmes semblaient impassibles. Ils exécutaient de leur mieux un programme.

L'on me vêtit de la coule des profès, jusqu'alors exposée sur une table au sanctuaire, et recouverte de fleurs comme dans la salle du Chapitre.

Elle se distingue de la coule des novices en ce qu'elle a, de plus, des manches larges et longues qui, repliées sur les poignets, font un admirable effet de draperies.

En cet état j'allai, toujours selon le programme, me jeter sur un riche tapis, le visage contre terre, le front appuyé sur les bras, le corps étendu comme celui d'un mort, et l'on me recouvrit, en guise de linceul, d'un drap noir dont les bords du devant furent tenus un peu soulevés, pour me donner de l'air, par deux prêtres invités à la cérémonie.

A ma tête et à mes pieds, comme devant un cercueil, brûlaient deux cierges fixés sur deux gros candélabres.

J'y demeurai trois quarts d'heure environ dans l'inertie d'un cadavre.

Durant ce temps, le chœur chanta les grandes litanies de l'Ordre, ayant soin de répéter trois fois l'invocation des saints dont je portais le nom depuis mon baptême, de ceux dont je prenais le nom le jour de ma profession, enfin ceux du bienheureux saint Benoît, patriarche et fondateur de l'Ordre.

Au chant de l'*Agnus Dei* l'on vint me faire sortir de dessous le drap mortuaire en m'adressant vivement cette apostrophe :

« *Surge qui dormis et exurge à mortuis, et illumi-* « *nabit te Christus.* » (Eph. V. 14.) Levez-vous de votre sommeil, ressuscitez d'entre les morts, et le Christ vous éclairera.

Bien que prêtre, je communiai en laïque ; car le novice ne dit point la messe le jour de sa profession.

Pour achever la cérémonie, après avoir reçu à genoux l'accolade de l'abbé j'allai me mettre dans la même attitude sur un coussin, à l'un des côtés de l'autel, la face tournée vers le chœur.

Les religieux vinrent, l'un après l'autre, me saluer, s'agenouiller devant moi, m'embrasser et me dire :

— « *Proficiat tibi, frater !* » Que cela vous profite, mon frère.

A quoi je répondis :

— « *Amen.* » Qu'il en soit ainsi.

La cérémonie terminée, je fus conduit à ma nouvelle stalle laissée vide, et je chantai avec tout le monde le petit office de *Sexte*.

Il était une heure quand on entra au réfectoire.

Ce jour là et les deux suivants ma place y fut à la table du Révérendissime. Ma coule ne me quitta pas un instant de ces trois mémorables journées.

Voilà ce que je crois le plus digne d'intérêt dans la profession bénédictine de la Congrégation de France.

Il n'est peut-être pas inutile de dire ici que ce n'est point la cérémonie qui constitue la solennité des vœux. Ceux des jésuites et de certains autres religieux se font à la sacristie, en présence du supérieur assisté de quelques témoins, et sans aucune pompe; néanmoins ces vœux sont solennels.

Ce qui constitue la solennité des vœux, c'est qu'ils soient émis dans une congrégation approuvée par le pape et que lui seul puisse en dispenser.

Je ne puis clore ce chapitre sans dire ce que je pense aujourd'hui des professions bénédictines.

Dans une cérémonie comme celle-ci, dont j'ai été le héros et la victime selon la plus triste signification de ce terme, la réalité disparaît de l'esprit pour faire place à la phantasmagorie.

Oui, je l'affirme avec la force du bon sens et de l'expérience, le novice qui n'était point libre à la fin de son noviciat, puisqu'on ne lui a montré les choses que sous un faux jour, l'est bien moins encore au moment de la profession, car il est subjugué, enivré, entraîné malgré lui. Il est comme un cheval de bataille transporté par la fumée des armes à feu, l'odeur de la poudre, la vue du sang, le bruit du canon, le son du tambour et de la trompette guerrière. A la vue du carnage, le courageux animal

hennit d'ardeur et se précipite sur les bataillons ennemis qu'il pense écraser sous ses pieds vainqueurs, tandis que, percé d'une baïonnette ou criblé de balles, il tombe et expire victime de son ivresse.

Ici tout n'est que théâtral et simulé.

Ainsi, lorsque le novice a passé à la maison plusieurs années d'épreuves, n'est-il pas souverainement ridicule, impoli, blessant, mensonger même, de venir, en parlant de ce cher novice admis par le vote général à l'émission de ses vœux solennels, dire à l'abbé devant tous ceux qui l'ont admis :

— Il y a par-là un étranger, un inconnu, demandant l'entrée du monastère. Que dois-je lui dire?

Ce qui se passe à l'église n'a d'autre but que d'agir sur l'imagination du public et du nouveau profès.

Il n'est pas jusqu'à cette accolade prétendue fraternelle, qui lui est donnée à la fin de la messe par l'abbé et tous les religieux, qui ne soit une parade de circonstance pour jeter de la poudre aux yeux des assistants émus. Chacun s'imagine alors que la charité la plus parfaite règne au couvent parmi tous ses membres ; or, maints endroits de cet ouvrage établiront que le public bienveillant et crédule est dans la plus grande illusion à l'égard de la charité des moines les uns envers les autres.

CHAPITRE XVI.

DOM GARDEREAU ET DOM PITRA QUÊTEURS.

Devenu profès, j'assistai aux séances capitulaires où se traitent les affaires de la Congrégation. Ainsi je fus initié à ses terribles secousses de l'année 1845, relatives aux maisons de Paris et de Bièvres, dont j'avais entendu parler vaguement pendant mon noviciat.

C'étaient, de la part des créanciers, des menaces continuelles de poursuites, et le Père Cellérier s'ingéniait à trouver les moyens de nourrir et vêtir les quarante religieux de la communauté.

La position n'était pas rassurante.

Pour en atténuer la gravité, le Révérendissime avait mis en campagne, avec des lettres d'obédience, un certain nombre de Pères qui allaient de ville en ville, de village en village, dans le but d'exciter la générosité des fidèles par le récit de nos infortunes.

Les plus dévoués furent Dom Gardereau et Dom Pitra ; le premier un philosophe, le second un érudit.

Dom Gardereau, docteur en droit, était vicaire de la cathédrale d'Angers quand il vint à Solesmes. Après sa profession, le Révérendissime l'employa à prêcher et à faire des quêtes pour remédier au désastre de ses maisons de Paris et de Bièvres. Il a donné une retraite ecclésiastique à six cents prêtres réunis au grand séminaire de Rennes ; mais, selon ce qui m'en a été dit par de nombreux curés de ce diocèse ainsi que par le R. P. Laurent, provincial des capucins de France, il n'a pas eu de succès : le clergé l'a trouvé trop philosophe et fort mal servi par sa voix criarde.

Depuis longues années il est doyen et sénieur à Solesmes; ce qui le rend membre du conseil de l'abbé dont il appuie tous les projets, bien que Sa Paternité le tourne en dérision et le bafoue de la manière la plus risible en son absence. Elle contrefait sa marche; elle le représente comme un extravagant qui va droit devant lui au risque de se fendre la tête contre un mur ou un arbre et de culbuter les passants en se jetant sur eux.

Nous verrons plus loin que le Révérendissime ne se borne pas à faire des gorges chaudes sur son trop aveugle et fidèle serviteur ; dans plusieurs lettres il me parle des *imprudences* de Dom Gardereau.

Craignant de compromettre l'honneur de son abbaye en envoyant désormais prêcher ce religieux dans les paroisses importantes, il l'employa à faire des quêtes, bien qu'elles soient proscrites par l'Église dans l'Ordre de Saint-Benoit.

Il lui assigna pour théâtre la Bretagne.

Au lieu de se borner à visiter les châteaux, les presbytères et les maisons bourgeoises, Dom Gardereau ne s'avisa-t-il pas de pénétrer jusque dans les maisons des paysans?

Mal lui en advint.

Les femmes bretonnes parlant celtique, non accoutumées à voir un tel costume parmi les mendiants, prirent Dom Gardereau pour un garnement et lui coururent sus, armées de leurs balais.

Le pauvre hère, à la vérité, ne paie pas de mine; sa brusque apparition dans les fermes faisait crier les enfants effrayés et hurler les chiens à l'attache.

Un jour, dans un village des Côtes du Nord dont le nom m'échappe, village près Saint Brieuc ayant pour maire un ex-postulant de Solesmes, M. Le Helloco, une émeute féminine assaillit le moine aux apparences si pittoresques.

Il fut poursuivi de sarcasmes, d'outrages, de projectiles de toutes sortes. Qui sait ce qu'il en fût advenu si M. le maire, averti à temps, n'était accouru pour dissiper les belliqueuses bretonnes.

Dès qu'il eut aperçu et reconnu le R. P. Dom Gardereau fuyant à toutes jambes devant ses adversaires en jupes, M. Le Helloco ceignit l'écharpe tricolore et somma officiellement ses administrées de cesser sur-le-champ toute démonstration hostile.

Puis, embrassant avec effusion Dom Gardereau en présence de la populace ébahie, il le mena respectueusement chez lui.

A cette vue, l'émeute se dispersa en silence.

Me trouvant en chemin de fer avec un gentilhomme des environs de Paris, celui-ci me demanda si je n'appartenais pas à l'Ordre de Saint-Benoit?

Sur ma réponse affirmative il me dit :

— Je connais bien votre costume, mon Révérend Père, car je reçois de temps à autre, soit dans mon hôtel à Paris, soit à ma campagne, l'un de vos confrères, Dom Gardereau. Je l'ai toujours vu avec une robe courte, de gros souliers et un chapeau large.

A ma campagne j'ai fini par le reconnaître de loin à sa marche précipitée : il file comme un lièvre.

Il a le langage rapide et la voix aigre; mais ses manières sont humbles et son ton suppliant.

Dans ses visites il me dépeignait si piteusement et avec une conviction si touchante les besoins de Solesmes, que, ne pouvant tenir devant ses lamentations, je tirais vite ma bourse afin de l'appaiser et le consoler.

Comme il me paraissait un digne homme et que sa conversation, principalement en matière de jurisprudence et de philosophie, m'était agréable, je me faisais un plaisir de le retenir à déjeûner ou à dîner, selon l'heure de sa visite.

— Vous l'avez bien jugé, M. le comte, répondis-je, Dom Gardereau est un de mes plus dignes confrères.

J'ai cru devoir parler ici un peu au long de ce religieux, parce qu'il doit jouer plus tard son rôle dans un acte solennellement inique de Dom Guéranger.

J'en viens maintenant à Dom Pitra.

Celui-ci, originaire de Saône-et-Loire, où il a été fait prêtre et nommé professeur de rhétorique au petit séminaire d'Autun, entra à Solesmes peu après l'érection de ce monastère en abbaye, laquelle eut lieu, comme je l'ai dit, en 1837.

A peine eut-il fait ses vœux qu'il fut nommé prieur du prieuré de Paris. Or, comme la Congrégation lui imputa la perte de cette maison et de celle de Bièvres pour n'avoir pas bien surveillé son économe, Dom Pitra vouait sa vie à des quêtes incessantes, cherchant ainsi à combler l'épouvantable gouffre creusé dans les espérances de Solesmes par un déficit de cinq cent quarante mille francs.

Il parcourut beaucoup de diocèses de France, puis la Belgique, la Hollande et l'Angleterre protestante elle-même dont il ne dédaignait pas les libéralités.

En 1845 il explorait le diocèse de St-Dié.

Invité à prêcher une retraite aux séminaristes de cette ville, il avait facilement accepté.

Mais ne s'y étant nullement préparé et continuant, hors du temps destiné à la prédication, ses recherches favorites d'ouvrages rares ou de manuscrits inédits, il fit la plus pitoyable retraite qu'ait jamais eue le grand séminaire.

Dix ans plus tard, c'est-à-dire en 1855, le supérieur m'en faisait encore ses plaintes amères en me demandant, devant témoins, si Dom Pitra, vraiment érudit, avait si peu de conscience et de jugement que d'oser faire perdre une retraite à tout un séminaire.

Je gémis de ne pouvoir justifier mon confrère.

Aux environs d'Épinal, des prêtres me demandèrent ce qu'était devenu Dom Pirate.

— Nous n'avons point, répondis-je, de Dom Pirate à Solesmes ; vous faites sans doute confusion de noms et vous voulez dire Dom Pitra.

— Nous savons bien, reprirent-ils, qu'il se nomme ainsi chez vous et dans ses écrits, puisqu'il signe ces derniers tout au long : par le R. P. Dom J.-B. Pitra ; mais ici, et pour cause, nous l'appelons Dom Pirate.

Quelle est donc, Messieurs, le motif de cette dénomination qui me surprend?

Mon Révérend Père, votre Dom Pitra que nous étions heureux de voir ici il y a dix ans et auquel,

outre nos dons, nous avions confié de précieux manuscrits sous la promesse verbale de nous les rendre avant de quitter le diocèse, non seulement les a emportés mais encore a refusé de nous les renvoyer sur nos réclamations formelles. N'est-il pas un vrai pirate?

— Mes chers confrères, dit un curé, vous pourriez poursuivre Dom Pitra en abus de confiance.

— Nous nous en garderons bien, s'écrièrent-ils. L'abbaye de Solesmes est trop appuyée par un certain nombre d'évêques de France et par le Très-Saint-Père lui-même pour que nous allions lutter contre elle : ce serait le combat des Pygmées contre les Géants ou l'histoire du pot de terre contre le pot de fer. On ne manquerait pas de nous rire au nez en nous demandant si nos réclamations sont sérieuses. Dans le cas affirmatif, l'indulgence que l'on pourrait exercer envers nous serait de nous traiter de rêveurs en nous renvoyant de nos plaintes.

Qui sait si Dom Pitra ne nous ferait point passer pour des calomniateurs? Nous ne lui avons rien fait signer quand nous lui confiâmes nos manuscrits. Pouvions nous mettre en suspicion la probité d'un bénédictin? Après son indélicatesse, nous le craignons comme capable de tout.

Voilà les curieux renseignements qui me furent donnés dans le diocèse de Saint-Dié, et dix ans après les événements, sur mon confrère Dom Pitra.

Ce religieux a trouvé dans les bibliothèques d'Angleterre des matériaux inédits et il en a composé, sous le nom de *Spicilegium Solesmense,* un ouvrage en dix volumes in-4°, compact et à deux colonnes. Ce sont des documents appartenant aux douze premiers siècles de l'ère chrétienne.

Dom Pitra a publié d'autres ouvrages, tels : la *Vie de Saint-Léger, évêque d'Autun*, les *Études sur les Bollandistes*, la *Vie du Père Libermann, etc.*

A coup sûr le Père Pitra est le plus érudit bénédictin de Solesmes, *sans excepter Dom Guéranger lui—même,* m'a affirmé le petit Père Onésime Menault qui sait tous les secrets du Révérendissime.

Avec cela, ou malgré cela, il s'est fait changer son nom en celui de Pirate dans le clergé d'Épinal !

Son sort, il est vrai, a été bien différent de celui du Père N..... de l'Ordre des Prémontrés, que le tribunal de Poitiers condamna ces années dernières à la prison pour soustraction d'un feuillet à une bibliothèque publique. Au lieu de la prison, Dom Pitra a des laquais en livrée, des chevaux harnachés et caparaçonnés d'or, des voitures de gala dorées et à glace; enfin, il est aujourd'hui... prince de la sainte Église romaine et siége au sacré collége !

Celui-ci, à la mort de Pie IX, peut nommer Vicaire de Jésus-Christ l'ancien pirate des Vosges!!!

CHAPITRE XVII.

VOYAGE EN FRANCHE-COMTÉ.

Beaucoup d'autres religieux furent employés aux quêtes et j'en dirai quelques mots à l'occasion. Il me suffit en ce moment d'avoir dépeint les deux principaux que nous devons retrouver plus tard.

Moi-même je me fis quêteur. Bien que je n'eusse en rien contribué au désastre des maisons de Paris et de Bièvres, puisqu'il était arrivé un an avant mon entrée à Solesmes, j'eus toutefois le cœur ému de voir la détresse dans laquelle ce fâcheux événement avait jeté la Congrégation bénédictine de France et voulus, pour l'aider à en sortir, suivre l'exemple de quelques-uns de nos Pères.

Je m'en ouvris à Dom Gardereau, qui s'empressa de porter ma proposition au Révérendissime. Celui-ci me manda dans sa cellule et m'exprima sa reconnaissance pour le dévouement que, disait-il, si jeune

encore et surtout si récemment profès, je voulais bien lui montrer ainsi qu'à la Congrégation.

Dom Guéranger accepta mes offres et il fut convenu que je partirais pour la Franche-Comté.

Une tante septuagénaire, sœur de ma mère et veuve de mon tuteur, désirant vivement me voir dans mon costume religieux, m'écrivait alors de demander à mon abbé la permission de venir passer quelques semaines auprès d'elle et de ma famille.

Le Révérendissime profita de cette lettre pour me faire voyager aux frais de la chère tante.

— Écrivez, me dit-il, à Mme votre parente que vous serez autorisé à l'aller voir aussitôt que vous aurez reçu d'elle l'argent nécessaire au voyage.

La tante, qu'une pareille réponse rendit heureuse, s'empressa de m'adresser un bon de poste.

Je partis donc pour Mont-Mirey-la Ville, où j'arrivai le 16 février 1849.

L'accueil le plus cordial m'y attendait.

Ma première visite fut au curé, le presbytère étant sur mon passage pour aller chez ma tante.

Ma sœur et marraine était au presbytère.

Je l'embrassai tendrement, car je n'ai jamais été partisan de la prétendue modestie de saint Louis de Gonzague rougissant même devant sa mère qu'il n'osait envisager parce qu'elle était une femme, dit le Père jésuite Bouhours, auteur de sa *Vie*.

Mais une plaisanterie qu'il eût été aussi bien d'omettre fut la suivante :

Avec M. Chanaux, curé de l'endroit, se trouvait M. Le Grand, curé de Peintre et originaire de Mont-Mirey-la-Ville.

Ce dernier, poussant vers moi une jeune personne grande comme ma sœur, me dit :

— Mon Révérend Père, après avoir embrassé votre sœur embrassez donc aussi la nièce.

Je ne me le fis pas dire deux fois, de peur de contrister ma chère nièce et filleule qui m'avait écrit à Solesmes les lettres les plus aimables. La nièce, d'ailleurs, s'y prêta volontiers. Mais, le baiser donné et rendu, tout le monde se mit à rire, jusqu'à ma sœur elle-même quoique fort dévote.

— Eh bien ! dit M. Le Grand, vous devez être fière et heureuse d'avoir reçu les baisers du Révérend Père, mademoiselle Marie ?

— Mademoiselle Marie ! dites-vous ? Mais ce n'est point le nom de ma nièce qui s'appelle Élisa. Vous êtes un mauvais plaisant d'avoir osé me présenter mademoiselle comme ma nièce.

— Pas du tout, répliqua M. Le Grand, je ne vous ai pas dit d'embrasser votre nièce. Quand j'ai parlé de Mlle des Pilliers, j'ai dit : *votre* sœur ; mais en parlant de Mlle Chanaux, j'ai dit : *la* nièce, parce qu'elle est réellement la nièce de M. le curé.

— Ce n'était pas un tour à jouer, dit ma sœur. Il est nuit; mon frère n'a donc pu distinguer si la demoiselle que vous lui présentiez était ou n'était pas notre nièce, sa filleule; c'est vous, M. le curé de Peintre, et non mon frère, qui êtes coupable et qui devrez vous en confesser.

M. Le Grand prit tout sur lui et trouva sans doute sa conscience fort légère.

Le lendemain, M. Chanaux me conduisit chez M. Charnal, curé de Mont-Mirey-le-Château, à un quart de lieue de notre village.

Après le dîner, nous promenant ensemble dans les ruines du vieux donjon, contiguës au jardin du presbytère, j'attrapai un lièvre de quatre kilogrammes environ.

Voici comment les choses se passèrent :

Nous entendîmes un bruit confus de voix et de cris.

C'étaient des vignerons poursuivant un lièvre effaré qui avait fui devant des chiens de chasse.

En vain essayèrent-ils de le cerner pour le prendre, l'animal s'esquiva entre les ceps de vigne et nous l'aperçûmes se dirigeant vers nous.

M. Charnal et moi prîmes des pierres et nous mîmes en embuscade derrière des buissons.

— Attention, mon Père, me cria bientôt M. Charnal, le lièvre va passer devant vous.

Il n'avait point achevé ces paroles que l'animal filait comme un éclair à deux pas de moi.

Me redresser et lui jeter une pierre fut l'affaire d'un clin d'œil.

Sans l'atteindre, elle lui passa entre les oreilles et vint tomber à terre au bout de son museau.

Effrayé par le sifflement et par la chute du projectile le lièvre s'arrêta tout court, faisant un bond en arrière.

De mon côté j'étais accouru, mais si précipitamment que j'étais tombé la main droite sur une racine d'arbre et la gauche sur le dos de l'animal.

Celui-ci se retourna en glapissant et me fit au doigt majeur une incision pareille à celle qu'eût pu faire le rasoir le plus tranchant. Toutefois l'os ne fut point attaqué.

Je me relevai bien vite, et, prenant de la main droite les oreilles de mon gaillard aux dents ensanglantées, je le soulevai d'un air triomphal en criant à mon confrère ébahi :

— *Teneo leporem auribus.* Je tiens le lièvre par les oreilles.

Les vignerons accoururent et me félicitèrent de ma prouesse qui m'avait valu une blessure par devant, c'est-à-dire honorable.

Il est juste de le dire : nos paysans franc-comtois sont spirituels ; en voici la preuve :

— Sans doute, me dirent-ils, depuis la création du monde, ou tout au moins à dater du déluge, ce lièvre est le premier qui ait eu la hardiesse de mordre un bénédictin jusqu'au sang!

Un académicien se fût-il mieux exprimé?

Le joli quadrupède fut envoyé à Dôle, au propriétaire du Château, M. de Mairot, qui, ayant appris l'aventure, me fit, plus tard, gracieusement don de cent francs pour l'œuvre que je vais mentionner.

Deux jours après, le 19 février, il y avait nombreuse réunion ecclésiastique chez le doyen de mon canton natal, à Moissey. Mon curé m'y conduisit.

J'y fus traité avec déférence, ces messieurs se sentant heureux de retrouver dans leur jeune confrère et compatriote un enfant de saint Benoit.

On m'adressa, sur l'abbaye de Solesmes, de nombreuses questions auxquelles je satisfis de mon mieux en racontant ce que je croyais capable d'édifier, et taisant le reste avec soin.

La compagnie ne tarit pas en éloges à l'adresse de l'Ordre antique et vénéré des bénédictins.

Les plus érudits résumèrent tout ce qu'ils savaient des abbayes et prieurés de cet Ordre, que possédait la Franche-Comté avant la Révolution.

Tous exprimèrent le désir de le voir reprendre racine et se propager rapidement dans les diverses provinces de France.

Mais l'un d'eux, M. Linoir, qui était curé de Flammerans, au diocèse de Dijon, bien qu'il fût franc-comtois d'origine, prit sur lui de faire une motion chaleureuse dans le but de fonder une maison de bénédictins en Franche-Comté.

Il offrit cinquante francs d'abord.

Tous en firent autant et le doyen s'inscrivit même pour cent francs.

Je gardai le silence.

Comme on s'en étonna, je priai la compagnie de considérer qu'étant simple religieux et n'ayant reçu aucune mission à cet effet, je ne pouvais accepter de pareilles offres, pour lesquelles j'exprimai d'ailleurs ma reconnaissance bien sentie.

Ces messieurs me pressèrent de recevoir leurs souscriptions sèches en attendant les instructions de mon abbé auquel j'en référai aussitôt.

Quelques jours après, je me rendis à une autre conférence cantonnale, à Pesmes, Haute-Saône, diocèse de Besançon.

Sans que j'eusse dit un seul mot de ce qui venait de se passer à Moissey, la conférence de Pesmes fit spontanément et avec élan la même motion que celle de mon canton natal.

J'écrivis de nouveau au Révérendissime.

D'autres ecclésiastiques du Doubs et du Jura me rencontrant sur un chemin, après avoir ouï parler

des projets de Moissey et de Pesmes, m'arrêtèrent, me priant de les laisser souscrire.

J'adressai une troisième lettre à mon abbé.

Sa Paternité me répondit :

« Pax. Abbaye de Solesmes, ce 5 mars 1849.

» Mon bien cher enfant,

» Je suis assurément bien charmé de ce que vous » me mandez des dispositions de votre pays pour » l'établissement d'une maison de notre Ordre dans » vos parages, encore que je croie qu'en fin de compte, » vous pourriez bien vous tromper sur les chiffres. » Mais vous devriez penser 1° que des choses sem- » blables ne peuvent pas aller plus loin, sans le con- » cours de l'autorité épiscopale ; 2° que nous n'avons » point de sujets pour former cette colonie ; 3° que » l'affaire de Norwége va nous décimer encore ; » 4° qu'une telle distance de Solesmes ne permet- » trait pas de se séparer ainsi, sans péril imminent » d'affaiblissement, et certainement de perte de l'es- » prit religieux. Je ne parle pas des dépenses et des » pertes de temps. Au fond, nous n'avons pas encore » de sujets, ni quant au nombre, ni quant à la » valeur. C'est donc un rêve ; ainsi bornez-vous » à dire que, si la Franche-Comté nous offre un » asile, nous irons sous quelques années ; mais » auparavant, qu'elle nous donne des vocations, et » quelques secours pécuniaires, nous lui rendrons

» au centuple. C'est là tout ce qu'il y a à faire.

» Je suis entièrement satisfait de votre conduite » pleine de mesure. Voici votre attestation ; tâchez » d'en faire bon usage. Promettez que nous vien- » drons, et demandez des secours.

» Je pense beaucoup à vous, et vos frères aussi. Ils » ont beaucoup ri de l'aventure du lièvre. Dom Ca- » dot a fait profession le premier dimanche du ca- » rême. Nous avons deux nouveaux postulants, dont » l'un est le curé manceau.

« Écrivez-moi souvent, et ne vous inquiétez point » de mes retards à écrire. Vous savez que je suis avec » vous d'esprit et de cœur. Priez pour moi qui vous » aime et vous bénis en N. S.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

J'avais tellement sur les yeux, en 1849, le bandeau de l'obéissance proclamée *sainte* par tous les supérieurs, que le flambeau de la saine raison ne put y faire arriver un seul de ses rayons bienfaisants.

S'il en eût été autrement, je me serais d'abord demandé ce qu'étaient devenus, à part Dom Brandès et l'infidèle économe, les religieux qui composaient, cinq ans auparavant, les colonies de Paris et de Bièvres ?

Puis je me serais dit :

Si la perte de l'esprit religieux résultant d'une

fondation éloignée de Solesmes est un faux prétexte, il est indigne de l'employer; s'il est au contraire fondé, il doit y avoir non un ajournement à l'œuvre mais bien un refus net et formel.

En m'écrivant donc : « *Promettez que nous vien-* » *drons et demandez des secours,* » c'était m'écrire implicitement : trompez tous ces bons curés de votre pays en leur soutirant de l'argent après les avoir alléchés par la promesse d'une fondation que je ne pourrai point exécuter, vu « *qu'une telle dis-* « *tance ne permettrait pas de se séparer ainsi sans* « *péril imminent d'affaiblissement, et certainement* « *de perte de l'esprit religieux.* »

N'est-ce point là de la vraie filouterie!

Heureusement je lus cette lettre, en confession, à un prêtre distingué et plein de sagesse, qui me conseilla instamment de ne la montrer à personne et de ne répondre autre chose que ceci aux avances du clergé : « *Nous viendrons si nous le pouvons.* »

Je suivis ce conseil et m'en trouvai bien, mais ce prêtre ne me parla point contre la ruse de mon abbé.

La lettre de celui-ci était accompagnée d'un *celebret* en latin qui n'a rien d'important pour le lecteur, et d'une pièce dite *obédience* me députant pour solliciter des secours. Voici la teneur de cette dernière :

« Pax,

» Nous soussigné certifions à tous ceux qui les » présentes verront que le Révérend Père Dom » Pierre-Marie-Raphaël des Pilliers, prêtre et reli- » gieux profès de notre abbaye de Solesmes, Ordre » de Saint-Benoît, Congrégation de France, est digne » de toute confiance par sa piété et par la pureté de » ses mœurs.

» C'est pourquoi nous l'avons député, lui porteur » des présentes, pour solliciter la charité des catho- » liques de la Franche-Comté en faveur de notre » monastère et Congrégation qui souffrent en ce » moment une grande pénurie par suite du mal- » heur des temps.

» Nous supplions instamment les personnes aux- » quelles il s'adressera de lui faire un accueil favo- » rable, leur promettant, en retour de leur charité, » une part aux prières et bonnes œuvres qui s'ac- » complissent par les religieux de notre Congrégation » et spécialement au saint sacrifice de la messe qui » est célébré chaque jour dans l'église abbatiale de » Solesmes, à neuf heures du matin, à l'intention » des bienfaiteurs vivants et décédés.

» Donné à l'abbaye de Solesmes, ce 1er mars 1849, » sous notre seing et notre sceau abbatial.

« † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

Une seule chose me contrista dans cette pièce : c'est que mon abbé attribuait *au malheur des temps* la pénurie de sa Congrégation, tandis que cette pénurie était le résultat de son manque de sagesse, qui, après l'avoir engagé follement dans de colossales acquisitions, lui avait fait donner à ses maisons de Paris et de Bièvres des prieurs et économes étourdis ou malhonnêtes.

Muni de ces pièces, je commençai mes courses en Franche-Comté où, généralement, je reçus bon accueil et généreuses offrandes du clergé ainsi que de la noblesse et de la riche bourgeoisie.

L'on s'intéressa non-seulement aux pressants besoins de Solesmes dus *au malheur des temps*, mais encore, et surtout, au projet de la fondation dont le bruit s'était bien vite répandu.

Au petit séminaire de Luxeuil le digne supérieur, M. Garessus, et MM. les professeurs, voulant montrer leur sympathie envers l'Ordre célèbre dont ils habitaient l'une des anciennes abbayes les plus fameuses et les mieux conservées, rivalisèrent à mon égard de prévenances et de largesses.

Une semblable réception m'attendait au séminaire de Vesoul dont tous les séminaristes sont élèves en philosophie.

C'est là que j'eus l'honneur d'être présenté à Mgr Mathieu, archevêque de Besançon, et de lui

faire connaître la mission dont m'avait chargé le Révérendissime.

Je remis mon *celebret* et ma lettre d'obédience aux mains de Sa Grandeur.

Elle me recommanda de bien lui entretenir le feu de sa cheminée, car il faisait froid, et spontanément, sans prière de ma part, elle apostillait comme il suit ma lettre d'obédience :

« Par la miséricorde de Dieu, à laquelle nous ne » voulons mettre aucune borne, nous n'avons jamais » refusé et ne refuserons jamais notre secours aux » serviteurs de Dieu qui s'efforcent d'accomplir les » conseils de la perfection évangélique, espérant » qu'ils nous soutiendront et protégeront devant » Dieu par leurs prières et par leurs œuvres. Nous » portons surtout bien haut dans notre estime la vé» nérable Congrégation de Saint-Maur et tout l'Ordre » de Saint-Benoît qui ont rendu tant de services à » l'Église, qui l'ont éclairée par leurs travaux et » leurs doctes esprits, et l'ont édifiée par leurs » vertus. Notre diocèse ayant été, en France, le » berceau de cet Ordre en plusieurs très-saintes » maisons et notamment à Luxeuil, nous nous re» gardons comme plus particulièrement obligé à » traiter cet Ordre avec une bonté toute paternelle.

» Nous recommandons en conséquence très-spé» cialement le Révérend Père Dom des Pilliers au

» clergé et aux fidèles de notre diocèse, regardant » comme fait à nous-même tout ce qu'on fera pour » la maison de Solesmes, et promettant la bénédic- » tion d'en Haut à ceux qui lui donneront ou qui, » ne pouvant lui donner, le recevront avec égard » et charité au nom du Seigneur : la paix soit sur » eux et la miséricorde : *Pax et misericordia.*

» Donné à Vesoul, le 25 mars 1849, sous notre » sceau et notre seing.

« † Césaire, archevêque de Besançon. »

Puis Sa Grandeur ajoutait à mon *Celebret* une apostille latine m'accordant la permission de célébrer, prêcher et confesser dans son diocèse, « *sans* « *aucune limite de temps.* »

Profondément touché de tant de bontés, j'exprimai à Mgr de Besançon ma reconnaissance la plus filiale.

Son accueil si aimable me surprit d'autant plus que mon abbé nous l'avait toujours dépeint comme le coryphée du gallicanisme, l'ennemi des congrégations religieuses exemptes de l'autorité épiscopale et ne relevant, à l'instar de Solesmes, que du Siége-Apostolique.

Sa Grandeur m'envoya à Besançon pour y visiter une maison qu'elle nous offrait à acheter dans la rue Battant. Elle m'avait remis une lettre pour son

secrétaire-général, M. Ruckstuhl, qui devait me donner un lit à l'archevêché, me faire dire la messe dans la chapelle archiépiscopale, me vêtir d'une soutane noire de Sa Grandeur afin de n'être pas reconnu pour religieux dans la visite de la maison de Battant. Le programme fut exécuté à la lettre.

Cette maison était un ancien monastère dont la belle église encore intacte servait alors de magasin de fer. Quant aux dépendances, elles consistaient en un vaste jardin aboutissant à la rivière du Doubs qui partage la ville en deux.

Mgr Mathieu l'eût remise à notre Congrégation pour vingt mille francs de moins qu'à d'autres religieux qui m'ont fait connaître eux-mêmes le prix auquel Sa Grandeur la leur avait offerte.

Une fondation bien dirigée n'eut pu manquer de réussir dans une ville aussi riche et aussi bienfaisante que cette vieille capitale de ma province. Mais j'y reviendrai plus tard.

CHAPITRE XVIII.

EMPLOI DES MESSES A SOLESMES.

Sur ces entrefaites, je reçus du Révérendissime la réponse suivante à une lettre que je lui avais adressée du petit séminaire de Luxeuil :

« Pax. Abbaye de Solesmes, ce 31 mars 1849.

« Mon bon Père et très-cher enfant, votre bonne » lettre m'a ravi. Vos trois jeunes gens m'intéressent » au plus haut degré, et je bénis Dieu qui a bien » voulu que vous fussiez en mesure de les voir et » de les juger par vous-même. Il s'agit maintenant » de savoir s'il est à propos qu'ils viennent de suite, » et si c'est leur désir. Peut-être vaudrait-il mieux » qu'ils achevassent l'année commencée : mais aux » vacances, il serait à désirer qu'ils arrivassent par » le plus court chemin, afin d'éviter les obstacles » dont la temporisation est trop souvent la source » pour les vocations les plus assurées.

» Je pense comme vous qu'il serait bon que » M. V..... attendît sa majorité, et se mûrît davan- » tage. Ses amis entretiendraient avec lui, de So- » lesmes, des relations utiles, et lui-même, comme » vous le dites, pourrait servir à plusieurs, en indi- » quant la voie.

» Je vous félicite beaucoup, mon cher enfant, » d'avoir pu célébrer la Saint-Benoît à Luxeuil, et » je vous remercie d'y avoir pensé à nous et à moi. » Vous savez bien que vous n'êtes pas oublié de vos » frères et que vous êtes bien avant dans mes affec- » tions. Je commence à trouver l'absence bien lon- » gue ; hâtez-vous donc de nous trouver des se- » cours, et revenez-nous bientôt. Si vous avez quel- » ques fonds déjà, adressez-les moi s'ils sont en » billets ; autrement, adressez par la poste au Père » cellérier, sous cette rubrique : *M. l'abbé Fonteinne,* » *à Solesmes, Sarthe.* »

« Pour les messes, aux six cents que je vous avais » indiquées en l'honneur du S. Cœur de Marie, » ajoutez cinquante *ad intentionem dantis*, quatre » cents *ad honorem SS. Cordis B. M. V.*; cinq cents » *ad honorem SS. Cordis B. M. V.*

» Quand vous aurez placé, en cet ordre, toutes » ces messes, vous me le direz et j'aviserai à vous en » envoyer d'autres, ou plutôt à vous rappeler.

» Pendant ce temps-là, ne négligez rien pour avoir

» des secours en argent, et dites bien à ces bons » franc-comtois que le moyen d'avoir plus tard des » bénédictins dans leur pays, c'est d'aider et de » soutenir Solesmes.

» Vous nous manquiez bien tous ces jours. Nous » avons eu les exercices publiques; c'étaient les » mêmes candidats que l'année dernière, et ils se » sont très-bien tirés. Le noviciat a eu connaissance » de votre exploit du lièvre franc-comtois et vous en » prépare l'ovation. Fr. Chavrier a quitté l'habit et » se prépare à rentrer dans le saint ministère. Le » bon curé manceau est excellent; je crois vous » l'avoir dit.

» Adieu et au revoir, mon bien cher enfant, je » vous enverrai en Norwége si le bon Dieu le veut. » Priez pour moi et aimez-moi comme je vous aime. » Je vous embrasse et vous bénis en N. S.

» † Fr. Prosper Guéranger, abbé de Solesmes. »

J'ai cent autres pareilles lettres témoignant, comme celle-ci, de l'estime et de l'affection que me portaient mon abbé et mes confrères.

Cette dernière prouve qu'en mars 1849, époque où je n'avais pas encore vingt-huit ans, je n'étais point d'avis que les postulants arrivassent au monastère par « *le plus court chemin*, puisque je voulais que *M. V... attendit sa majorité et se mûrit d'avantage.* »

Le Révérendissime craint évidemment, pour un motif ou pour un autre, de voir les jeunes gens qui s'adressent à lui, d'abord, finir par lui échapper.

Quelle imprudence néanmoins de vouloir entrer dans une congrégation religieuse sans en connaître parfaitement la règle et les constitutions, les us et coutumes, l'esprit et les manières d'être et d'agir, enfin, tous ces mille petits détails intérieurs que l'on cache avec tant de soin aux personnes du dehors !

Lorsque, malgré de sages représentations des siens et de ses amis, représentations que dans son enthousiasme religieux il a considérées comme la voix de la chair et du sang, un jeune homme a quitté le monde précipitamment et voit ensuite de ses propres yeux, dans le noviciat de son choix, les choses telles qu'on a cherché vainement à les lui faire envisager (si elles ne sont pas cent fois pires encore) alors, confus de son erreur et de ses résistances à de prudents avis, retenu d'ailleurs par une fausse honte, il tient à cœur de persister dans sa voie, et, la plupart du temps, son existence est condamnée à d'amers et inutiles regrets quand on n'en vient point jusqu'à exiger de lui, comme cela m'est arrivé, le sacrifice de son honneur et de sa conscience.

Ainsi donc une vocation au cloître parut-elle des plus sérieuses et des plus assurées, la prudence exige qu'avant d'y donner suite on prenne, sur tout ce qui

concerne le monastère où l'on désire entrer, les renseignements les plus circonstanciés et les plus exacts.

Plus d'un lecteur voudra savoir ce que signifient ces messes, au nombre de neuf cent cinquante, que m'envoie le Révérendissime. En voici l'explication :

Mon abbé reçoit, et sollicite au besoin, beaucoup plus d'honoraires de messes que les prêtres de sa maison n'en peuvent acquitter; puis il met le surplus à la disposition de ses religieux quêteurs. Ceux-ci proposent alors aux curés des petites paroisses, manquant de messes, de vouloir bien en accepter quelques-unes gratuitement à la décharge de Solesmes qui en garde la rétribution.

De la sorte, le prêtre peut, sans bourse délier, faire une aumône de cinq, dix, quinze, vingt ou trente francs, etc., selon qu'il se charge d'acquitter cinq, dix, quinze, vingt ou trente messes, etc.

Nous avions l'ordre de n'en jamais souffler un mot aux laïques même les plus pieux qui, nous assurait le Révérendissime, concevraient de l'ombrage en apprenant ce colportage de messes hors du monastère, où veulent expressément qu'elles soient dites la plupart de ceux qui les confient aux religieux.

Effectivement, cet emploi des messes à Solesmes est un abus de confiance; car elles sont passées à des prêtres inconnus qui, ou les diront trop tard, ou les diront mal, ou ne les diront peut-être point. Quel

moyen de savoir si telle messe a été acquittée ou non? Peut-on se jouer ainsi de ce qu'il y a de plus sacré aux yeux de l'Église?

Et dire que, dans ma première campagne en Franche-Comté, de mars à octobre 1849, j'en ai distribué environ cinq mille! Je prie Dieu de me le pardonner; je croyais bien faire d'obéir si aveuglément à un supérieur en qui j'avais toute confiance.

Dans mes longues pérégrinations j'ai acquis la certitude que beaucoup de maisons religieuses agissent comme Dom Guéranger, distribuant à droite et à gauche les messes qu'elles devaient dire. Seulement, si elles ne jettent pas des quêteurs sur les grands chemins, elles s'y prennent d'une autre manière : elles cèdent leurs messes à des prêtres, moyennant bénéfice. Par exemple, si un monastère a reçu dans le cours d'une année vingt mille messes, c'est une somme de vingt mille francs au moins qu'il a palpée en beaux deniers comptant. Or, si le nombre de ses prêtres est de vingt seulement, c'est à peine sept mille messes qui ont été acquittées par les membrès de la communauté, vu que la grand'messe est due aux bienfaiteurs. Il reste donc treize mille messes non acquittées.

La délicatesse et la justice exigeraient que le supérieur les refusât net en alléguant son impuissance à les faire dire toutes dans son monastère.

Mais ce n'est pas ce qui a lieu pour l'ordinaire.

Il accepte toutes celles qu'on lui offre et en fait le singulier profit de sa communauté, en les donnant à des prêtres ou à d'autres monastères qui consentent à les dire gratis ou au rabais. En supposant donc qu'il donne même la moitié de l'honoraire, voilà six mille cinq cents francs de réalisés.

Des négociants ont profité de cette industrie.

Ainsi des libraires, des marchands d'ornements d'églises, de vases sacrés, de jeux d'orgues ou d'harmonium, etc., achètent des messes au *rabais* à ceux qui en ont de trop ; ils les cèdent soit à un franc, soit au rabais, à des prêtres qui se chargent de les dire et qui leur achètent des livres ou des ornements.

Ces prêtres font, à ce qu'il leur semble, une bonne affaire en achetant, moyennant deux cents messes à dire, des livres ou divers objets qui paraissent avoir une valeur de deux cents francs.

Le marchand, de son côté, fait une bonne affaire, d'abord en donnant la messe pour un prix supérieur à celui auquel il l'a payée, puis en livrant, pour deux cents francs, une marchandise sur laquelle il gagne cinquante ou soixante pour cent.

Tout le monde gagne donc à un tel commerce; d'abord celui qui cède les messes à un prix inférieur à celui qu'il a reçu, le trafiquant en les donnant au rabais ou en écoulant sa marchandise sur laquelle

il gagne, enfin le prêtre qui accepte les messes au rabais puisqu'il serait obligé de dire chaque jour la sienne *gratis pro Deo*.

Toutefois il y a des perdants à ce jeu : ce sont les fidèles qui ont donné les honoraires pour des messes acquittées on ne sait *où*, ni *quand*, ni *comment*.

La religion y perd bien aussi quelque chose; d'abord parce qu'elle couvre un trafic simoniaque condamné par elle, puis, parce que les participants y perdent plus ou moins la foi.

La lettre de mon abbé fait mention d'un frère qui avait quitté l'habit pour rentrer dans le saint ministère. Ce frère, M. Chavrier, du diocèse de Grenoble, était un excellent curé d'environ quarante ans; il ne pouvait admettre les exagérations ultramontaines de Dom Guéranger qui, de son côté, se trouvait plus d'une fois embarrassé par la présence de cet homme judicieux.

Son départ de Solesmes me donne l'occasion de dire que cinquante postulants sur cent rentrent dans le monde malgré tous les petits moyens employés pour en retenir plusieurs.

Dans certains Ordres plus austères, environ dix sur cent font leurs vœux. C'est le cas de dire :

Beaucoup sont appelés, mais bien peu sont élus.

Sans parler d'une foule de têtes légères prenant pour un appel à la vie claustrale un vague dégoût

du monde, jeunes gens qu'un séjour de quelques mois, souvent même de quelques jours dans un monastère, suffit pour désillusionner, d'autres, plus sérieux, faisant la part de la faiblesse humaine, montrent plus de patience et restent plus longtemps au noviciat afin de juger de sang froid et de se décider en pleine connaissance de cause. C'est pourquoi, ne trouvant point dans le cloître la réalisation de leurs désirs, ils en sortent sans bruit comme ils y étaient entrés sans éclat et sans parti pris. Ils se bornent à gémir en secret, et devant leurs plus intimes, de voir que les religieux qui écrivent sur leur Ordre trompent indignement le public en ne lui montrant que le beau côté des choses.

Pour moi, je me suis imposé de dire, sur tout ce que j'ai vu, la stricte vérité; je le ferai sans passion, sans respect humain et sans crainte.

Certaines personnes ont cherché à m'effrayer par la perspective des dangers auxquels je m'exposerais en dévoilant les ruses d'ennemis aussi acharnés, aussi ténébreux que les moines et leurs adhérents. Mais je me croirais bien coupable si je me laissais arrêter par cette considération. Je veux, quand même, exposer les faits sous leur vrai jour, priant Dieu et les hommes d'agréer mon présent travail comme la réparation de mes erreurs.

CHAPITRE XIX.

L'ÉVÊQUE OCTOGÉNAIRE ET LE MOINE.

Je quittai Besançon et vins prendre quelque repos dans ma famille.

Puis je me rendis à Lons-le-Saunier, où je reçus au grand séminaire l'accueil le plus aimable.

Le supérieur et les directeurs me demandèrent si je ne voulais pas les laisser souscrire.

Leur exemple fut entraînant.

Après avoir visité fructueusement les presbytères du voisinage je me rendis à Clairvaux chez mon ancien doyen, que je trouvai entouré des confrères de son canton.

A ma vue il m'ouvrit ses grands bras et s'écria :

— Ah ! voici mon ancien vicaire ! Venez-vous, mon cher Père, faire une fondation en Franche-Comté ?

— Pourquoi me parlez-vous ainsi, monsieur le doyen !

— Mais, répondit-il, ne m'avez-vous pas dit, avant de quitter Clairvaux, que vous aviez le pressentiment d'une mission que vous confierait votre abbé de fonder un monastère dans notre province?

— Oui, c'est vrai. Et vous vous en souvenez encore?

— Si je m'en souviens? Certes, vous me l'avez répété plus de trente fois.

— Eh bien, moi, je l'avais totalement oublié en venant voir ma famille. Mais, sans que je m'en sois occupé, l'on m'a offert spontanément des souscriptions dans ce but, et plusieurs milliers de francs déjà sont assurés. Voyez ce registre.

Le doyen de Clairvaux s'inscrivit pour cent francs; un curé l'imita, et huit autres ayant souscrit chacun pour cinquante, mon registre s'accrut ce jour-là de six cents francs de promesses.

La gaieté fut vive pendant le dîner.

— Je m'aperçois, dis-je à mon ancien doyen, que, fort heureusement pour moi, vous ne réalisez pas aujourd'hui la réponse que vous me fîtes le 27 juillet 1846, quand, vous adressant mes adieux, je vous priai de me donner de temps en temps de vos nouvelles; ce que vous eûtes d'ailleurs la bonté de faire malgré cette même réponse.

— Quelle fut-elle donc, mon cher Père? je l'ai complètement oubliée.

— Vous me dîtes : Vous qui lisez assidûment l'Écriture-Sainte, ignorez-vous ce précepte formel du Décalogue : « *Non monachaberis.* »

Il y eut à ce dernier mot une explosion de rires.

— Ah ! oui, dit-il, je me le rappelle fort bien ; mais alors j'avais mal cité : au véritable mot j'intercalais une syllabe de plus après avoir déjà tronqué la première.

— Au temps de la Sainte-Inquisition, dit un des prêtres, l'on eût brûlé notre excellent doyen comme hérétique ; car il a falsifié l'Écriture pour faire une plaisanterie à son vicaire partant pour le cloître.

Et tous ces bons vivants de rire du texte forgé par leur doyen qu'ils trouvaient plus beau que : « *Non mœchaberis.* »

De Clairvaux je me rendis à Saint-Lupicin dont le curé, mon ami, me conduisit à une réunion. Chaque confrère y souscrivit pour cinquante francs au moins, et le curé de Saint-Lupicin pour cent. Il me fit voir dans son église les reliques du saint de ce nom et de son frère saint Romain.

Un confrère du voisinage, qui m'avait connu au grand séminaire, me dit :

— Où allez-vous de ce pas, mon Père ?

— A Saint-Claude, monsieur le curé.

— A Saint-Claude ! Irez-vous voir l'évêque ?

— Je regarde cette visite comme un devoir.

— Qui donc osera vous servir d'introducteur?

— Pourquoi, Monsieur le curé?

— Ignorez-vous ce qui s'est passé dans ce pays-ci à votre sujet, mon cher Père?

— Je l'ignore et vous serai très-reconnaissant de me l'apprendre.

— Eh bien, peu de temps après votre départ pour Solesmes eut lieu, en présence de Monseigneur, une nombreuse réunion de prêtres.

L'un d'eux, je ne sais plus lequel, n'eut-il point la malencontreuse idée de s'informer de vous auprès de Sa Grandeur.

— De cet abbé des Pilliers, répondit-elle vivement en s'agitant sur son fauteuil, qu'on ne m'en parle pas! Non seulement il est parti sans ma permission, mais encore contre ma défense formelle. Pour ce fait il est excommunié ainsi que son abbé qui l'a dirigé dans cette voie.

— Ceci est de l'histoire ancienne, mon cher curé; trois ans se sont écoulés depuis, et Monseigneur aura oublié la peine que lui a causée mon départ. Demain, je suis sûr, il me fera un paternel accueil.

— S'il en est ainsi vous aurez du bonheur. Quant à nous, ses curés, il ne nous ménage guère. Il paraît que vous n'avez jamais éprouvé sa violence.

— Vous voulez dire sa vivacité?

— Soit, mon Père; le mot ne fait rien à la chose.

— Mon cher curé, vous a-t-il frappé quelquefois, répliquai-je ?

— Oh ! pour cela, jamais ; ce serait par trop violent. C'est bien assez de ses boutades.

— Eh bien, moi, j'ai reçu en pleine poitrine, il y a quatre ans, un coup de poing de Sa Grandeur ; ce qui, pour la première fois de ma vie, m'a fait reculer de trois pas.

— Racontez-nous donc cette aventure, me dirent tous les convives.

— Messieurs, pendant mon vicariat l'évêque se trouvant un jour à Clairvaux, il y eut grand dîner chez M. Le Mire, le plus notable habitant de la ville. Il y fut question de politique.

Sa Grandeur, qui doit à la branche aînée des Bourbons son élévation à l'épiscopat, soutint chaleureusement, et sur un ton assez impérieux, les principes des légitimistes.

Les employés du Gouvernement qui se trouvaient à table défendirent la dynastie régnante, et, nonobstant la présence de Monseigneur, la discussion fut vive et passionnée.

Quand nous fûmes rentrés à la cure, l'évêque me prit à part, laissant son grand-vicaire avec le doyen de Clairvaux.

Il me raconta toute une histoire dans laquelle figurait une visite qu'il avait faite au roi.

A ce dernier mot il s'interrompit ainsi :

— Vous comprenez bien? mon cher enfant, je vous dis le roi !

Comme nous étions en 1845 et qu'il n'avait point exprimé la date de sa visite, je lui répondis :

— Oui, Monseigneur, Votre Grandeur veut désigner Louis-Philippe.

— Je vous dis le ROI ! s'écria l'évêque, et non ce coquin de Philippe !

Puis, faisant d'une parole du Christ à son apôtre *Philippe* une épouvantable allusion à Philippe-Égalité, régicide mort sur l'échafaud et père du roi régnant, il ajouta :

— « *Philippe; Philippe; qui videt me videt et* » *Patrem.* » Philippe, Philippe, celui qui me voit voit aussi mon Père.

Mais en prononçant ces mots : *Je vous dis le* ROI ! saisi comme d'une attaque convulsive, l'évêque m'avait lancé dans la poitrine un grand coup de poing qui faillit me jeter sur le carreau. Il le regretta ; car, me prenant aussitôt familièrement les mains, il me fit asseoir sur une délassante, où je me trouvai à l'abri d'une chute.

Le véritable et *légitime* roi dont il me parlait, c'était Louis XVIII.

— Son humeur, observa l'un des curés, fait naître parfois des scènes bien comiques.

Un jour qu'il donnait la tonsure dans la chapelle du grand séminaire, ayant rencontré des cheveux plus difficiles à couper que de coutume, il commenta tout haut, de la manière suivante, le verset du Psaume XV employé dans la cérémonie : « *Dominus* » *pars hæreditatis meæ et calicis mei, tu es qui res-* » *titues hæreditatem meam mihi*. Le Seigneur est la » part qui m'est échue en héritage et la portion qui » m'est destinée. C'est vous, Seigneur, qui me ren- » drez l'héritage qui m'est propre. »

— *Dominus pars :* ah ! qu'ils sont durs ! *hæreditatis meæ :* ce sont des crins ! *et calicis mei :* j'en casserai mes ciseaux ! *tu es qui restitues :* que je suis fatigué ! *hæreditatem meam mihi :* je n'en puis plus ; reposons-nous un peu !

— Ah ! m'écriai-je, je connais bien cette histoire là ; j'étais le voisin du conséminariste aux cheveux durs, le digne curé de Saint-Lupicin, ici présent. Dieu sait comme je me suis alors mordu les lèvres pour me contenir !

— Vous rappelez-vous aussi, fit un autre, la grimace de l'évêque lorsque M. Bailly lui mit la mitre à rebours et que les fanons, tombant sur la face épiscopale, n'en laissaient plus voir que le nez ? Quelle apostrophe reçut le bon supérieur !

— Me trouvez-vous beau comme cela ? cria l'évêque. Grand Dieu ! où en sommes-nous ? Un vicaire-

général, supérieur de mon grand séminaire, qui ne sait pas encore me mitrer !

— Mais, dis-je au curé, il faut avouer que si la chose fut amusante pour le public, elle ne dut rien avoir de trop agréable pour l'évêque. Ne doit-on pas, d'ailleurs, beaucoup d'indulgence à un vieillard ? Une fois il a bien dit, devant plus de vingt prêtres, en parlant de ses grands vicaires présents :

— Qu'un évêque est malheureux d'avoir pour vicaires-généraux deux imbéciles !

— Il se faisait à lui-même, qui les avait choisis et les conservait dans cette dignité, un singulier compliment ! dit un autre convive.

Le lendemain matin j'étais à Saint-Claude où M. de Montgaillard, premier vicaire-général, me retint à déjeûner.

Je lui exprimai le désir de voir Monseigneur.

— Vous n'avez qu'à vous rendre à l'évêché, me dit-il, M. Girod, mon collègue, vous présentera.

— Croyez-vous l'affaire aussi aisée que cela ? lui repartis-je. Vous oubliez que j'ai déserté mon poste de vicaire sans le consentement de Sa Grandeur.

— Vous étiez dans votre droit, mon cher Père ; allez donc en toute simplicité trouver M. Girod et lui demander de vous introduire.

Aussitôt que ce dernier m'eut aperçu :

— Ah ! c'est vous, me dit-il, n'auriez-vous pu

faire votre salut dans le clergé séculier aussi bien que dans le régulier ?

— J'ai fait des vœux solennels, Monsieur le vicaire-général ; il n'y a donc pas à revenir sur le passé, et le meilleur est de ne point perdre notre temps à des questions oiseuses. Je viens simplement, en vous faisant une visite, vous prier de demander pour moi une audience à Sa Grandeur.

— Je ne sais si elle voudra vous recevoir, me répliqua M. Girod ; elle a sur le cœur votre départ qui l'a vivement irritée ; il en était encore question naguère. La présente démarche peut cependant lui être sensible ; je vais vous annoncer.

Deux minutes après j'étais introduit chez le vénérable prélat.

Il vint lentement à ma rencontre.

Je tombai à ses pieds en lui demandant sa bénédiction, qu'il s'empressa de me donner. Puis, me prenant par la main et me relevant, il me dit :

— Ne voulez-vous pas m'embrasser ? Je suis toujours votre père : auriez-vous cessé d'être mon enfant ?

Le vieillard me pressa contre son cœur.

Vivement ému, je lui répondis :

— Votre bonté paternelle me touche profondément, Monseigneur, et j'y réponds, j'ose l'assurer, par la vénération la plus filiale.

L'entretien fut long et le prélat m'invita à dîner.

Quand, avant de prendre congé de Sa Grandeur, je lui demandai la permission d'emporter une des reliques de saint Maur, disciple de saint Benoît, appartenant à l'église de Saint-Maur-les-Buissons, près Lons-le-Saunier, elle me dit tout aussitôt :

— Mon cher Père, mon bien cher enfant, je suis heureux de pouvoir vous être agréable en vous autorisant, par une pièce authentique, à prendre une relique insigne de saint Maur, votre patriarche de France. Ce sera un titre en ma faveur pour paraître avec plus de confiance devant ce grand juge auquel je devrai bientôt rendre un compte terrible de vingt-six ans d'épiscopat !

Telle fut la réception dont on avait tant voulu m'effrayer, mais, en vérité, bien vainement ; car, si je connaissais la vivacité et l'absolutisme du vieux prélat devant qui tremblaient et baissaient la tête tous ses prêtres, je savais aussi qu'il était bon et paternel quand on lui manifestait de la confiance. C'est pourquoi j'avais la certitude morale d'un bon accueil, et je ne fus pas trompé dans mon attente.

CHAPITRE XX.

RECOMMANDATIONS SECRÈTES.

Avant mon départ de Saint-Claude, les deux vicaires-généraux et tous les chanoines voulurent s'inscrire à la tête des souscriptions diocésaines pour une fondation bénédictine dans la province. Or, depuis ce jour mes courses dans mon diocèse natal ne furent qu'une série d'ovations de la part de mes confrères, qui plus tard, hélas ! ont été si tristement induits en erreur à mon sujet par une trame odieuse dont ils ne se doutent pas encore aujourd'hui après un laps de douze années, trame inouïe dont la suite de cet ouvrage dévoilera clairement tous les fils.

Mais je reviens à mon sujet, et j'ai hâte de justifier le titre du présent chapitre.

Le 24 avril mon abbé m'écrivait :

« J'ai été ravi, mon bon et cher Père, de ce que » vous m'avez mandé des dispositions si bien- » veillantes de Mgr l'archevêque de Besançon. Je

» lui écris aujourd'hui même pour lui faire mes re-
» merciements......

« Dans votre prochaine, mettez-moi bien au cou-
» rant sur les messes; mais ne parlez de ces messes
» que dans les lettres que vous m'adressez *à moi.*
» Je vous dirai plus tard à loisir le pourquoi.

« Nous avons reçu les deux cents francs que vous
» avez envoyés, et si les cinq cents dont vous parlez
» viennent à la fin du mois, ils seront bien reçus.
» Nous avons d'immenses besoins. Cependant, mon
» cher enfant, passé le mois de mai, il faudra vous
» en revenir. Tâchez donc de réussir avec le secours
» de Dieu pour nous arriver bien afflonné (sic) et
» plein d'actions de grâces.

« Si par hasard j'étais absent lorsque vous rentre-
» rez à Solesmes, vous vous rappelleriez que vous ne
» devez parler de votre voyage que comme étant né-
» cessité par des affaires de famille......

» Tous vos frères ici vous aiment; le petit Père
» Menault, qui est là auprès de moi et à qui j'ai dit
» que je vous écris, me charge de vous faire ses ami-
» tiés fraternelles. On ne s'inquiète pas trop de ce
» que vous faites, et c'est pour le mieux.

» Adieu, mon très-cher enfant, et sachez que per-
» sonne au monde ne vous est plus attaché que je ne
» le suis en Notre-Seigneur.

» Fr. Prosper Guéranger, abbé de Solesmes. »

Cette appréhension de mon abbé, que mon dévouement à la Congrégation ne fût connu de mes confrères qui, selon son témoignage, m'estimaient et m'aimaient, me parut assez étrange.

De plus, la recommandation secrète et fort pressante de ne point parler à d'autres qu'à lui de mes placements de messes me fit de la peine, car elle me parut offrir quelque chose de louche. Il n'a cependant pas le droit, me disais-je, de disposer à lui seul des ressources procurées par mes quêtes à la Congrégation. Cela est formellement défendu par l'art. 78 de nos Constitutions qui permet à l'abbé de disposer seulement de cinquante francs sans l'autorisation du conseil, et par l'art. 73 qui exige, pour une dépense supérieure à trois cents francs, l'assentiment officiel de la communauté, donné dans une délibération capitulaire.

Si l'on me demande comment l'abbé de Solesmes peut faire observer les Constitutions bénédictines de la Congrégation de France, quand il est le premier à les fouler aux pieds, je répondrai nettement que la solution de cette difficulté dépasse les bornes de mon intelligence.

Si je ne dus pas être trop flatté qu'on s'inquiétât peu à Solesmes de ce que je faisais, en revanche ce me fut un grand honneur que le « *petit Père Menault* » qui était auprès du Révérendissime, l'ait

« *chargé* de me faire ses amitiés fraternelles ». L'intime de Sa Paternité ne devait-il pas valoir à mes yeux tout le reste de la communauté indifférente ?

Quant au terme d'*afflonné,* c'est une expression familière aux paysans de Solesmes dont notre abbé aime à emprunter le style, et il signifie : *plein d'ardeur et de bon vouloir.*

Mais ce qui me peina le plus dans cette lettre, c'est que Dom Guéranger m'y fait un devoir d'un mensonge très-formel, savoir : de dire à mon retour que mon voyage était « *nécessité par des affaires de famille.* »

Ah ! certes non, je ne ferai pas cela, cria ma conscience indignée ; je répondrai que je ne puis parler de mon voyage qu'à mon abbé lui-même.

Des gens qui veulent tout excuser dans l'autorité diront peut-être que Dom Guéranger pouvait, par le mot *famille,* entendre la communauté de Solesmes devenue ma famille spirituelle, et qu'alors il n'y a pas là de mensonge.

Mais j'affirme que Dom Guéranger ne l'a pas entendu autrement que de ma famille selon la chair et le sang, car il me l'a dit à ma rentrée à Solesmes, et je lui répondis alors que je fermerais poliment la bouche aux questionneurs indiscrets sans blesser en rien la vérité.

D'ailleurs, en entendant le mot *famille* de la maison de Solesmes, Dom Guéranger m'eût conseillé

ou plutôt ordonné une escobarderie aussi honteuse que le mensonge.

Que ceux qui révoqueraient en doute mon affirmation choisissent sans scrupule. Je me borne à protester qu'*aucune affaire de famille n'a motivé de ma part un séjour de huit mois et demi en Franche-Comté* et que ce voyage, n'ayant eu d'autre motif que la quête en faveur de Solesmes, avait été résolu avant que ma tante ne m'eût exprimé le désir de me voir pendant quelques semaines, désir dont le Révérendissime profita pour la charger de tous les frais.

Le 8 mai, mon abbé m'adressa la lettre qui suit :

« J'ai reçu votre lettre et tout ce qu'elle contenait,
» et je prie Dieu de récompenser lui-même votre
» zèle pour sa maison.

» Nous sommes toujours sans nouvelles de l'af-
» faire de Norwége.

» Adieu, très-cher enfant, votre absence me paraît
» bien longue ; je m'y résigne pour le bien de la
» Congrégation.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

Quand je relis cette lettre, vingt ans après, je ne puis m'empêcher de dire : quelle bonté de cœur admirable dans l'abbé de Solesmes ! Mon absence lui paraît bien longue. Toutefois il s'y résigne pour le bien de sa Congrégation qui, elle, *ne s'en inquiète pas trop*, et, ajoute-t-il, *c'est pour le mieux*.

L'excellent Père ! comme il savait s'imposer le dur sacrifice de notre séparation pour palper *lui seul*, en espèces sonnantes, le produit de mes sueurs et de *mon sang !*

Car, je dois le dire ici, pour lui venir en aide et soulager sa détresse je bravais la pluie, les neiges, la faim, la soif, les chaleurs excessives, les refus humiliants et toujours de très-grandes fatigues. Je me mettais en route dès l'aube du jour, je faisais huit à dix lieues à pied, et le soir, quand j'entrais dans un presbytère pour y demander l'hospitalité, j'avais souvent les pieds tout sanglants.

Dès que je pouvais adresser quelques billets de banque de cent, deux cents, cinq cents ou mille francs à mon abbé, j'oubliais mes peines, me trouvant heureux de procurer du soulagement à un Père et à des confrères que j'aimais avec tant de sincérité. Ces derniers ignorent encore, au jour où j'écris ces lignes, tout ce que j'ai fait pour eux.

Malheureusement Solesmes était un gouffre où s'engloutissaient bien vite les fruits de mes sueurs et de mes angoisses. Pour combler l'abîme, il m'eût fallu me centupler moi-même.

Puisque j'en suis aux recommandations secrètes, je vais en citer une encore.

Un digne prêtre de la Haute-Saône, M. Claudinot, curé de Roche, canton de Dampierre-sur-Salon, me

pria d'offrir de sa part à nos consœurs les bénédictines d'Andancette, au diocèse de Valence, un magnifique bréviaire bénédictin, latin-français, en quatre volumes in-4°.

Ne pouvant, de mon autorité privée, me charger de la commission, j'en référai à mon abbé dont voici la réponse en date du 19 juin 1849 :

« Prenez avec vous ce bréviaire monastique latin-
» français; les sœurs d'Andancette récitent le ro-
» main ; elles sont encore à peine ébauchées, et (entre
» nous) la maison est peu solide. Ce bréviaire pourrait
» être très-utile au P. Osouf ; mais ne dites pas qu'il
» y ait un de nos Pères à qui il serait avantageux. »

C'était là assurément une chose abominable, une recommandation de filou : il s'agissait de voler les religieuses d'Andancette!

Comment donc ai-je pu former ma conscience pour exécuter cet ordre?

La réponse est facile et me justifiera pleinement.

A cette époque je croyais mon abbé supérieur de nos consœurs, non-seulement au spirituel mais encore au temporel, par conséquent ayant plein pouvoir de les priver à sa volonté du bréviaire qui leur était donné à elles seules, et non à lui pour le Père Osouf. J'étais loin de soupçonner quels graves différents existaient entre elles et, mon abbé, différents que j'exposerai plus loin dans le présent ouvrage, à

la date de leur conclusion, en 1853, devant le tribunal de Paris qui a condamné Dom Guéranger. Si j'avais connu l'état des choses j'aurais nettement refusé de participer à une action si contraire à l'équité.

Quant à sa recommandation de ne point dire qu'il y a à l'abbaye un Père à qui ce bréviaire monastique latin-français serait avantageux, c'est qu'il craignait que l'on ne vînt à apprendre qu'un Révérend Père de Solesmes ne sût pas le latin. En effet, cela pouvait créer à Sa Paternité de sérieux embarras de plus d'une sorte. D'abord, que dirait le Saint-Siége dont elle avait foulé aux pieds les prescriptions en élevant au rang de religieux de chœur un novice que son manque d'éducation ne pouvait faire admettre qu'en qualité de frère convers? Ensuite, que penserait le public de la Congrégation bénédictine de France s'il apprenait qu'elle se recrute de tels sujets? La jugerait-il vraiment digne de succéder à la célèbre Congrégation de Saint-Maur dont elle revendique d'ailleurs tous les droits?

Pauvre abbaye de Solesmes ! ! ! Pauvre Congrégation de France ! ! !

Dans cette même lettre mon abbé m'envoie six cent soixante-quinze messes et termine ainsi :

« Votre absence m'est pénible, et cependant je ne
» puis que bénir Dieu du zèle qu'il vous inspire, et
» être reconnaissant de ce que vous faites pour la

» Congrégation. Je vous bénis et vous aime de toute
» l'étendue de mon affection.

» Priez pour moi, cher fils, et croyez que je suis
» bien tendrement tout à vous en N. S.

» † Fr. Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, »

Or quelle est l'étendue de son affection? c'est ce que Sa Paternité ne juge point à propos de dire. Elle le montrera plus tard.

Si je rapporte ici et plus loin ces témoignages écrits de la reconnaissance de mon supérieur-général, ce n'est pas sans dessein; il est bon que le public sache ce que peuvent signifier de telles démontrations dans une telle bouche. Tant de jeunes gens sincères se laissent si facilement prendre au langage insinuant des personnes constituées en autorité et couvertes du manteau de la religion, qu'on ne peut trop les mettre en garde contre ces gens intéressés à les attirer et les maintenir dans leurs filets!

Pour prémunir la jeunesse confiante il ne faut pas attendre qu'elle ait contracté, comme moi, de ces liens dits : *Vœux de Religion,* qui, bien que fictifs et nuls devant Dieu et devant tous les hommes sensés, ne peuvent être mis de côté sans faire encourir à l'honnête homme, au vrai chrétien qui les abjure, la calomnie des fanatiques et leurs poursuites à outrance *per fas et nefas*, ainsi que l'établira le cours de cet ouvrage.

CHAPITRE XXI.

ÉRUDITION ET STYLE DE DOM GUÉRANGER.

Je croyais avoir eu un bonheur inouï en découvrant dans mon diocèse des reliques de notre patriarche de France que mon abbé nous avait déclaré n'exister plus nulle part, vu qu'elles avaient été détruites en 1789. Mais l'érudition de mon abbé vint bientôt me désillusionner; car voici ce qu'il m'écrivit à la date du 21 mai :

« Mon très-cher Père, je commence par vos re-
» liques de saint Maur, et je commence par vous dire
» qu'il est plus que probable qu'elles n'appartiennent
» pas au saint apôtre de notre Règle en France. Son
» corps était à Saint-Germain des Prés à Paris, au
» moment de la grande Révolution. Sauf un bras
» envoyé au Mont-Cassin par saint Odilon, au XIe siè-
» cle, le corps était presque entier et surtout la tête
» *était dans une complète intégrité,* quand la châsse
» fut ouverte en 1750. Pour que les reliques dont

» vous me parlez fussent de notre apôtre, il faudrait » qu'elles eussent été sauvées lors du pillage, et » transportées en Franche-Comté, postérieurement » à 1791. Voyez d'abord s'il en est ainsi. Le procès- » verbal de M. Girod doit indiquer la source de » ces reliques. Les Bollandistes donnent le détail » des églises qui possédaient des fragments d'osse- » ments de saint Maur, dans toute l'Europe, et ils » ne font pas la plus légère mention de votre » pays. Je suis donc porté à croire qu'il s'agit » d'un autre saint Maur. Sans parler du grand, » il y en a deux autres et qui sont abbés, dans le » ménologe de notre Ordre par Bucelin ; ces reliques » peuvent leur appartenir. Peut-être appartiennent- » elles aussi à quelqu'un des saints Maur, martyrs » ou évêques, dont on trouve la notice dans les » Bollandistes et ailleurs. Tout dépend donc du » procès-verbal de M. Girod ; s'il indique une origine » parisienne à ces reliques, il est évident qu'elles » sont de notre saint Maur ; s'il en est autrement, on » ne peut compter sur leur vérité, quant à notre » saint apôtre. Ces détails diminueront un peu votre » joie, mon cher Père, et je regrette d'avoir ainsi à » vous désenchanter. Je n'en suis pas moins recon- » naissant envers Mgr de Saint-Claude pour la bonté » qu'il nous a montrée en cette occasion. »

Tout ce qui précède est en désaccord avec ce

qu'écrit un grave auteur, Dunod de Basnage. Selon cet historien de Franche-Comté, les bénédictins de Glanfeuil, où décéda à la fin du VIe siècle le saint Maur disciple de saint Benoit, fuyant, au IXe, l'invasion des normands, emportèrent avec eux les reliques de leur fondateur et se divisèrent en deux branches. L'une vint se fixer près Paris dans un village qui prit depuis le nom de Saint-Maur-les-Fossés, et l'autre au delà de la Saône, dans les terres du comte de Bourgogne.

De fait l'église de Saint-Maur-les-Buissons, édifice roman du IXe siècle, appartenait aux bénédictins.

De plus, la fête patronale de Saint-Maur-les-Fossés et celle de Saint-Maur-les-Buissons se célébraient le même jour, celui de la Sainte-Trinité ; ce qui indiquerait suffisamment une origine commune à ces deux maisons portant le nom de leur patriarche et fondées à la même époque.

A mon retour à Solesmes je soumis ces observations à mon docte abbé qui en fut très-frappé. Il regarda dès lors comme assez bien établie l'authenticité de la relique franc-comtoise.

Cependant, si la tête du *grand* saint Maur *était dans une complète intégrité* quand la châsse fut ouverte, en 1750, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, comment se fait-il que des fragments de cette même tête se soient trouvés, de temps immé-

morial, dans la châsse de l'église de Saint-Maur-les-Buissons. La vérité ne saurait être à la fois, sur cette même question, chez des auteurs qui se contredisent comme le font Dunod de Basnage et les Bollandistes, puis, à la suite de ces derniers, le savant Dom Guéranger. Je laisse au public le soin d'apprécier l'érudition des uns et des autres.

Voyons maintenant quelques échantillons du style de mon abbé. Je continue sa lettre du 21 mai :

« Votre Franche-Comté ne se conduit pas bien
» pour les élections à l'assemblée, les rouges ont
» chez vous un avantage déplorable. Savez-vous
» bien que cela contribue peu à donner confiance
» dans le projet d'un établissement dans votre
» pays?

« Tâchez de nous envoyer du secours, car le Père
» cellérier n'en peut plus. Envoyez ce que vous
» avez, et battez toujours les buissons. Les mémoires
» nous pleuvent pour les choses de vie quotidienne
» et nous n'avons absolument rien. Le bon Dieu
» vous rendra au centuple ce que vous faites pour
» sa maison qui est aussi la vôtre.

« Je n'ai pas du tout pensé que l'amour du pays
» fût cause de vos instances pour la fameuse abbaye.
» Je connais la droiture de vos motifs, et d'ailleurs
» je ne puis oublier vos instances personnelles pour
» la Norwége.

« Adieu, cher Père, je vous embrasse bien ten-
» drement et vous bénis en Notre Seigneur

« † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes.

« Vos frères vous disent mille choses aimables.

Mon abbé pensait bien mal de mon pays; néanmoins il n'en dédaignait pas les libéralités. Que d'instances de sa part pour me faire envoyer des secours au plus vite!

Qui n'admirerait cette recommandation pittoresque : « *Battez toujours les buissons?* »

Les aumônes de Franche-Comté sont assimilées à du gibier poursuivi par un chasseur!

Etait-il vrai que mes frères me fissent dire mille choses aimables? D'après le Révérendissime ils ne s'occupaient pas trop de ce que je faisais, *et c'est pour le mieux.*

Le 11 juillet Sa Paternité « *m'arrive par la poste aux lettres,* » et me dit :

« La profession du Père Reuon tue le noviciat
» qui n'est plus que (*sic*) deux postulants; ainsi en-
» voyez-moi des francs-comtois.

» Le Père Collet nous a déniché un lorrain ex-
» cellent. »

Déniché! Le Père Collet serait-il un oiseleur?

Et le *lorrain* donc! qui connaît cet oiseau?

Ce n'est point le loriot, c'est un jeune prêtre de la dernière ordination, lorrain de naissance comme

Dom Collet. Les postulants sont maintenant comparés à des volatiles ! Le Révérendissime ajoute :

« Le Père Collet a manqué l'ordination par le
» mauvais vouloir de l'ordinaire, ainsi que le Père
» Menault. »

Si l'on a supposé que je ne pourrais prouver ce que j'ai dit à la fin du premier chapitre, savoir : que Dom Guéranger regardait comme un ennemi son propre évêque, cette phrase est une confirmation sans réplique de mon assertion.

Quant à mon abbé lui-même il ne prouve nullement le prétendu *mauvais vouloir* de Mgr Bouvier, qui a très-bien pu n'agir que par des motifs de conscience. Accuser sans preuve n'est-ce pas calomnier ?

Il poursuit :

« Tous vos confrères parlent de vous souvent et
» vous désirent ; ils se livrent à mille hypothèses.
» On vous croit en Norwége, à Gaëte, partout enfin,
» et cela me divertit beaucoup. Je leur dis toujours
» que vous cherchez tout simplement des novices et
» des lièvres en Franche-Comté. »

Le cher homme ! cela le divertissait beaucoup de laisser ignorer à mes confrères tout ce que j'endurais pour les faire vivre ! A l'exemple du religieux donnant une boule noire aux novices, mon abbé voulait sans doute me tenir dans l'humilité en ne m'exposant pas aux éloges et aux remerciements.

Quoi qu'il en soit, il me donne encore, dans sa lettre, cinq cent vingt messes à placer. Il s'excuse de m'en envoyer si peu cette fois et me promet de m'en adresser davantage dans ses lettres subséquentes. Puis il finit ainsi :

« Le Père Menault, qui est auprès de moi, vous
» envoie mille amitiés. Priez pour moi et aimez-moi
» comme je vous aime.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

Décidément le Père Menault est en faveur ; il est auprès du Révérendissime chaque fois qu'il m'écrit.

Le 18 juillet ce dernier m'envoie trois cent cinquante-cinq autres messes.

Lui ayant adressé quelques billets de banque sous pli chargé, Sa Paternité m'écrit de Paris le 7 août :

« Il est inutile de charger les lettres que vous
» m'envoyez, à moins qu'elles ne continssent des
» valeurs très-considérables. Je puis être absent et
» alors cela fait des embarras infinis. J'espère que
» vous nous enverrez quelque chose provenant de
» Besançon ; nous en avons un immense besoin. »

J'avais alors mille francs provenant en grande partie de cette ville ; je me hâtai de les expédier à Solesmes par un billet de banque.

Le 16 août Sa Paternité m'écrit :

« Votre lettre est arrivée à bon port, contenant
» et contenu, qui va nous faire grand bien. Soyez-en

» béni et Notre-Seigneur qui conduit vos pas, et » vous fait réussir de cette manière. La lettre n'était » pas chargée, et cela a été pour le mieux; car quand » je suis absent, cela occasionne de grands em- » barras. Mais quand vous ne chargez pas, il faut » éviter de mettre tant de cachets sur l'enveloppe. » Cela peut faire remarquer la lettre et tenter » quelque facteur. Cachetez donc solidement, sans » aucun signe extraordinaire. »

Puis il met à ma disposition sept cents messes et m'informe qu'il m'en prépare d'autres.

Un jeune prêtre distingué, professeur dans un séminaire, m'ayant assuré qu'il se ferait bénédictin et serait imité par beaucoup de jeunes ecclésiastiques si notre Ordre tenait comme autrefois des colléges, j'en fis part à mon abbé dont voici la réponse :

« Je regrette beaucoup de voir M. G... s'aheurter » à cette question d'éducation, et manquer par là sa » vocation, s'il en a une. Cela prouve une fois de plus » que l'on ne sait plus ce que c'est que des moines; » mais nous, nous devons le savoir, et attendre pour » nous mêler de l'éducation, 1° que nous soyons » très-nombreux; 2° que nous ayons des sujets » propres à cela; 3° que le système d'études intro- » duit par les jésuites et les oratoriens soit remplacé » par celui du moyen âge, au temps de nos écoles » de Saint-Gal, de Fleury, etc. »

J'acceptai alors de confiance tout ce que m'écrivait là-dessus mon abbé.

Mais, depuis, je me suis demandé comment il se faisait que les bénédictins d'Autriche eussent sous leur direction les colléges impériaux de Vienne et de plusieurs autres villes de l'empire; les bénédictins de Bavière, les colléges royaux de Munich, d'Augsbourg et de Metten; les bénédictins suisses, des colléges à Einsiedeln et à Maria-Stein? Je me suis demandé aussi comment Subiaco, berceau de notre Ordre et siége d'une réforme opérée par Pie IX et l'abbé Casaretto, élevait la jeunesse en plein XIXe siècle et dans les États de l'Église? Comment, à Rome même, l'abbaye de Saint-Paul *extra muros* avait un petit séminaire dirigé par un religieux de Solesmes, le Révérend Père David? Enfin, pour ne pas trop multiplier les citations, comment les bénédictins anglais tiennent en France, à Douai, un collége pour leurs nationaux?

Adorateur du moyen-âge, l'abbé de Solesmes décoche ses traits contre les jésuites et les oratoriens. Néanmoins tout se passe à huis-clos et dans l'intimité; car, bien qu'il déteste souverainement les jésuites par une secrète jalousie, il les craint et partant il les ménage en public. Même il les adule au point de leur faire prêcher les retraites de dix jours, qui ont lieu à Solesmes vers la mi-novembre.

Pour montrer combien il entend gouverner seul et à sa guise sa Congrégation, sans qu'elle soit mise en demeure de se prononcer sur des questions aussi vitales que celle-ci, tant est grand son désir d'étouffer les aspirations de l'époque actuelle pour les remplacer par son idole, le moyen âge, je donne ici la suite de sa lettre.

« Je ne puis comprendre comment vous n'avez » pas vu que le système actuel des colléges est » incompatible avec notre règle, et qu'il nous fau- » drait apostasier nos vœux pour nous y livrer. » Combien je regrette que vous n'ayez pas pris des » idées sur tout cela auprès de moi pendant vos » années de Solesmes ! Aussi quel bonheur j'aurai » de vous revoir et de causer avec vous ! De votre » côté, vous sentirez à l'avance que toutes ces » questions devront rester entre vous et moi, » quand vous serez de retour ; car il ne manque » pas ici de becs de cane. »

Dom Guéranger prétend-il mieux comprendre la Règle de Saint-Benoît que tous les membres de son Ordre réunis et que le pape lui-même, réformateur de Subiaco ? Tiendrait-il les bénédictins des Congrégations autres que la sienne pour apostats de leurs vœux ?

CHAPITRE XXII.

TÊTES DE VACHE, MUSEAUX DE RENARD, TÊTES DE BIQUE ET BECS DE CANE.

Pourquoi le Révérendissime veut-il que la communauté ignore ce que l'on attendrait d'elle? C'est, dit-il, qu'il n'y manque pas de *becs de cane*.

Pour l'intelligence de ce beau style je dois dire qu'après avoir cherché, à force de bon vouloir, d'insistances, de moyens de persuasion, à bien inculquer le principe d'obéissance, l'abbé de Solesmes a fini par se persuader que ses religieux ne sont plus guère pour lui qu'un troupeau de bétail qu'il a la mission d'exploiter de son mieux dans son intérêt personnel: celui de son ambition démesurée et du triomphe de ses opinions particulières.

Mais, comme malgré tous ses efforts et ses soins il n'a pu former un troupeau homogène, afin de s'y reconnaître il a classé les individus ses sujets en quatre principales catégories, prenant toutefois, pour

assigner un nom à chacune d'elles, ce qu'il voit de plus noble dans l'espèce.

Les bénédictins de la Congrégation de France se divisent donc, de par leur supérieur-général, 1° en Têtes de vache, 2° en Museaux de renard, 3° en Têtes de bique, 4° en Becs de cane.

Les *Têtes de vache* sont les esprits bouchés, obtus, qui ne comprennent les choses qu'à force d'explication, enfin, ceux dont l'intelligence est rétive. C'est l'épithète favorite donnée par lui aux postulants qu'il dit animés de l'esprit sulpicien, lesquels il finit par renvoyer s'ils ne se retirent d'eux-mêmes.

Les *Museaux de renard* sont ceux d'entre les religieux qui agissent avec finesse et par des voies détournées; tel celui qui, dans les votes d'admission, mettait une boule noire pour garantir les jeunes profès d'une pensée d'orgueil.

Les *Têtes de bique* sont les caractères capricieux qui ne se fixent à rien, mais tantôt veulent une chose et tantôt en demandent une autre, esprits inquiets que domine leur imagination du moment.

Les *Becs de cane*, enfin, sont les esprits droits, intelligents, mais trop bons eux-mêmes pour soupçonner chez les autres de la duplicité, et qui, par conséquent, sont facilement dupes des méchants habiles à semer devant leurs pas des obstacles imprévus, inimaginables, toujours renaissants.

J'avoue n'avoir pas rencontré de dénominations pareilles dans l'*Histoire de la Congrégation de Saint-Maur* par Dom Martène. Sans doute que les bénédictins du XVIIe et du XVIIIe siècle s'étaient fort éloignés de l'esprit du moyen âge ! Il était temps, pour l'honneur de l'Ordre, que Dieu suscitât un homme comme Dom Guéranger, assez spirituel pour comparer sa communauté à un troupeau de bétail et ses confrères à des animaux stupides comme la vache, rusés comme le renard, capricieux comme la chèvre, inoffensifs comme la cane.

Voilà ce qu'il dit et écrit des siens.

Quant aux évêques gallicans et aux membres des congrégations religieuses qui ne jouissent pas de ses sympathies, ce sont : *des oies, des ânes, des buses, des huîtres, des hiboux, des butors*, etc., etc.

Sa Paternité montrait une grande prédilection pour la chèvre et nous répétait souvent une chanson comique sur ce joli quadrupède. Même, quand elle voulait exprimer l'absence d'une chose à la maison, sa locution familière était :

« *Il n'y en a pas plus que de beurre de bique.* »

Nous trouverons plus tard cette expression dans sa correspondance.

Le Révérendissime avait eu soin de me ranger dans l'une de ces quatre divisions, la dernière. J'y ai même un rang distingué comme on va le voir :

« Oh! que de choses à vous dire, à vous appren-
» dre! Que de détails délicats et personnels dont
» vous n'avez pas la première idée! Oh! le Roi des
» becs de cane!

En effet, il me donna bientôt de vive voix, sur la même question, certains *détails délicats* et *personnels*.

Si Dom Guéranger m'a dit vrai, je m'applaudis d'avoir mérité la place d'honneur qu'il m'assigne parmi ses *becs de cane,* et je déclare ingénument n'avoir point eu auparavant sur de semblables détails la première idée; bien loin de là. Ses révélations m'ont causé une surprise fort douloureuse, et, plus d'une fois, j'ai vivement regretté de les avoir reçues, tant j'éprouvais de bonheur à considérer, en général, les religieux de tous les Ordres sinon comme des saints du moins comme des âmes droites aspirant de tout leur cœur à la sainteté!

Ne voulant point anticiper sur les dates, je renvoie au chapitre suivant pour donner un abrégé succinct de ces *détails délicats* et *personnels.*

Je continue donc la lettre de mon abbé :

« Dites bien à vos bons compatriotes que je ne
» perdrai pas de vue leurs aimables offres, que je
» ferai toutes mes diligences pour accélérer l'heureux
» moment où nous pourrons nous diriger vers eux;
» qu'ils nous gardent leur bonne volonté, et qu'ils
» soient bien persuadés que l'avenir de notre Ordre

» en France est désormais lié à leur bonne et ca-
» tholique province. »

Ainsi, naguère la Franche-Comté était le repaire des rouges! Maintenant c'est une bonne et catholique province!

Cela me rappelle la conduite des moines bénédictins de Saint-Denis, près Paris, qui, en 657, parce que Clovis II fit enlever du tombeau de Saint-Denis les lames d'or et d'argent dont il était couvert, afin d'en nourrir les pauvres durant une grande famine, appelèrent ce roi : « *Débauché, ivrogne, brutal et sans*
» *cœur, n'ayant pas fait dans sa vie une seule action*
» *d'homme de bien,* » mais qui, ayant reçu de ce même roi, peu de temps après, en dédommagement de ce sacrifice d'un or superflu, une exemption de toute juridiction, l'appelèrent alors : « *Un grand roi, sage,*
» *vaillant, brave, équitable, plein de religion et très-*
» *agréable à Dieu.* »

Les franc-comtois se montraient généreux envers Solesmes; donc la Franche-Comté est une bonne et catholique province.

Dom Guéranger met à prix d'or ses jugements sur les personnes et les choses : il est bon de s'en souvenir pour plus tard.

Le 4 septembre il m'envoie des messes et m'écrit :
« Puisque vous avez jugé à propos de parler, dans
» vos courses, des bénédictines d'Andancette, l'idée

» me vient de vous dire de ne pas appuyer sur cet » article. Cette maison n'a jamais rien signifié, et elle » vient d'être *très-justement* fermée par l'évêque de » Valence. Dom Nicolas rentre à Solesmes. »

Très-justement fermée? me dis-je; mais que peut-il donc être arrivé? Lorsqu'un évêque prend des mesures contre une maison religieuse j'entends toujours le Révérendissime soutenir cette dernière et censurer l'évêque comme un despote qui se permet de tyranniser les élus de Dieu. Or il s'agit ici de nos consœurs, gouvernées d'ailleurs par un religieux de Solesmes, Dom Nicolas, et sous la haute direction du Révérendissime. Malgré tous ces motifs de déplorer un tel événement, Dom Guéranger, sans laisser paraître le moindre signe d'intérêt, de compassion du moins pour des religieuses ses filles spirituelles, m'écrit que leur maison vient d'être *très-justement* fermée par l'évêque de Valence.

Ce langage me fit mal au cœur; non que j'accusasse alors le Révérendissime de manquer de charité, mais parce que j'apprenais que des religieuses s'étaient comportées de manière à réduire un évêque à fermer leur couvent, et notre commun supérieur à tenir pour *très-juste* cette mesure extrême de l'autorité épiscopale.

J'en eus fort longtemps l'esprit bouleversé, ne pouvant croire ni que des religieuses se fussent si

mal conduites ni qu'un évêque et mon abbé leur manquassent de justice. Poursuivons :

« Vous faites une bienheureuse consommation de
» messes. Vos comptes sont parfaitement en règle. »

« *Consommation* de messes ! » Cette expression ne sent-elle pas infiniment plus le limonadier que le supérieur-général d'une Congrégation de moines, parlant de ce que la religion catholique proclame de plus auguste : la messe? Continuons :

« Pour des raisons que je vous expliquerai de vive
» voix ici, quand vous serez de retour, il sera à pro-
» pos de ne pas préciser le nombre que vous aurez
» placé. Il suffira de dire que vous avez placé ce que
» je vous ai envoyé. Le bien de la paix et de la cha-
» rité demande cela expressément, et vous le com-
» prendrez en temps et lieu. Vous vous rappellerez
» d'ailleurs que dans la maison, on ignore le but du
» voyage, et qu'on doit l'ignorer. »

Évidemment mon abbé avait une grosse bourse à part, inconnue de sa communauté et même de son conseil : cela ressort de ses lettres. Qu'en faisait-il? *Chi lo sa?* dirait un italien.

Quel qu'en fût l'usage, il était illégitime, puisque Dom Guéranger violait formellement son vœu de Pauvreté et celui même d'Obéissance ; car il doit se soumettre tout le premier aux constitutions qu'il a la charge de faire observer.

Le 5 septembre il m'écrit :

« Quand bien même M. M..... ne pourrait pas
» fournir toute la pension, mais la plus grande par-
» tie, amenez-le. Informez-vous de M. C... et tenez
» pour la pension. Adieu cher Père, etc., etc.

Le 26 il m'envoie encore des messes et me dit :

« Est-ce que vous n'avez rien pour former un
» envoi de fonds? cela serait pourtant bien à pro-
» pos. Adieu cher Père et ami. »

Ce titre d'*ami* me flatta assurément. J'admirai l'humilité de mon supérieur-général qui daignait, malgré sa célébrité, s'abaisser jusqu'à moi ou m'élever jusqu'à lui par un titre qu'aujourd'hui, hélas! je tiendrais pour un outrage.

A dater de cette lettre il ne se passa plus rien qui mérite d'être rapporté. Je continuai à placer des messes, à quêter de l'argent, et ma bonne tante paya encore, sur la fin d'octobre, les frais de mon retour à Solesmes.

CHAPITRE XXIII.

RETOUR A SOLESMES. CONFIDENCES.

Je rentrai au monastère le 30 octobre.

Dom Guéranger me fit l'accueil le plus chaleureux, m'appelant le sauveur de la Congrégation qui sans mon dévouement, me disait-il, n'eût pu suffire à ses plus pressants besoins.

Au réfectoire je m'aperçus qu'au lieu de cidre j'avais exceptionnellement une bouteille de vin.

Croyant à une erreur je fis signe au servant de table de m'enlever cette bouteille et de me donner la boisson commune à tout le monde.

Il me répondit que ce vin m'avait été servi sur l'ordre exprès du Révérendissime.

Ce dernier m'ayant alors, de sa place, adressé un gracieux sourire pour m'inviter à faire honneur au fruit de la vigne, je dus me résigner à subir cette marque d'attention qui me contrariait.

Après le repas, j'allai remercier Sa Paternité et la prier de s'en tenir là.

— Vous voulez, lui dis-je, laisser ignorer à la communauté que j'ai quêté pour lui venir en aide ; elle peut donc être jalouse de me voir servir du vin pendant qu'elle ne boit que du cidre.

— Vous boirez du vin pendant quinze jours, mon cher Père ; je dirai que vous en avez besoin pour vous remettre des fatigues d'un long voyage. Ainsi soyez sans scrupule et sans crainte à ce sujet.

En récréation tous mes confrères me firent une fête des plus empressées.

Un seul me brisa le cœur par son indifférence à me donner le moindre témoignage de gratitude. C'est à peine s'il voulut me saluer, et s'il daigna tant soit peu me reconnaître encore pour un membre de la maison. Je lui avais néanmoins plusieurs fois adressé, sur la recommandation du Révérendissime, de beaux billets de banque de cent, deux cents, cinq cents, voire même de mille francs.

Est-il un de ces hommes à qui la reconnaissance pèse ? je l'ignore ; mais sa conduite me peina tellement que je n'eus pas le courage de l'interpeller ni d'en demander le motif à mon abbé.

Ce religieux n'est autre que le Père cellérier, Dom Fonteinne, à qui mes envois d'argent avaient cependant arraché de cruelles épines.

Je viens d'exprimer un fait certain : la froideur de ce moine, mon confrère. Toutefois je me croirais

injuste si je ne disais ce qui me vient à l'esprit et qui est de nature à le disculper un peu de cette ingratitude dont il a toutes les apparences.

D'abord, d'après ce que nous savons de Dom Guéranger et de ses recommandations minutieuses de laisser ignorer le but de mes pérégrinations en Franche-Comté, qui nous assure que le rusé supérieur, auquel toutes les lettres sont remises, ne gardait point les fonds adressés par moi au cellérier ?

Pourquoi cette insistance de ne pas charger les lettres à l'adresse de ce religieux ?

Le fait est que Dom cellérier ne m'a jamais accusé réception de mes envois ; ce qui ne peut guère s'expliquer autrement qu'en supposant qu'il n'a reçu de moi ni lettres ni billets de banque.

Cet accueil glacial peut donc bien être attribué à son étonnement qu'un confrère absent si longtemps, sans autre motif plausible que celui de la quête, ne lui ait rien apporté.

Entre Dom Guéranger jongleur et Dom Fonteinne ingrat, que le public choisisse !

Quant à mes autres confrères, ils me demandaient combien j'avais attrapé de lièvres pendant plus de huit mois de séjour hors de Solesmes. Ils m'accablaient aussi, mais fraternellement, d'une foule d'autres questions auxquelles je me contentais de faire les réponses les plus divertissantes.

Je me gardais bien de leur donner à supposer que s'ils avaient pu vivre assez à l'aise, durant tout le cours de l'année, sans avoir de démêlés avec les huissiers et autres officiers plus ou moins ministériels, c'était grâce à mon dévouement, à mes sueurs, à mes fatigues, à mes humiliations. Ce que j'avais fait pour eux, à leur insu, me les rendait plus chers encore qu'auparavant. Ils sentaient chez moi ce surcroit d'affection sans en pénétrer la cause, et en général ils y répondaient instinctivement.

J'en viens maintenant aux révélations intimes, aux « *détails délicats et personnels dont je n'avais* « *pas la première idée,* » car j'étais bien « *le Roi des* « *Becs de cane!* »

Un jour donc le Révérendissime m'invite à l'aller trouver après les *Complies*, alors que les religieux, obligés au grand silence, seraient rentrés chacun dans sa cellule pour y prendre le repos de la nuit, et que nous ne serions ainsi troublés par aucune visite du dedans ni du dehors.

Je m'y rendis avec empressement.

Nous nous assîmes l'un près de l'autre devant le feu de sa cheminée.

— Mon cher enfant, commença-t-il, plus vous m'avez rendu de services cette année, plus je dois vous prémunir contre certaines tendances modernes du clergé, voire même de beaucoup d'Ordres reli-

gieux. Je suis persuadé qu'après cet entretien, qui sera des plus sérieux, vous ne voudrez jamais insister pour la fondation d'un collége dans notre Congrégation, et ne serez pas tenté de faire part à vos confrères de ce que vous ont conseillé des ecclésiastiques de votre province, d'ailleurs bien intentionnés, mais jeunes et manquant d'expérience.

Vous êtes trop pur, trop candide et trop animé de sentiments chrétiens, mon cher enfant, pour vous douter des turpitudes qui se pratiquent dans les établissements de ce genre tenus par les Pères jésuites, les frères de Marie, les frères des Écoles chrétiennes, enfin par les Ordres religieux de toutes règles.

Souvent, mon cher fils, ce sont les maîtres eux-mêmes qui corrompent leurs propres élèves par des abominations semblables à celles des habitants de Sodome, et ma principale sollicitude est de veiller à ce que ces infamies ne s'introduisent pas entre mes religieux. Je suis toujours sur le qui-vive, au point que cette appréhension ne me laisse aucun repos.

— Mon Dieu ! lui dis-je, vous m'effrayez ! Est-ce que, parmi mes confrères, il y aurait un seul monstre capable de telles horreurs ?

— Je ne vous l'affirme point, mon cher enfant, mais je suis dans la crainte et je veille au grain. C'est dans ce but que les judas ont été pratiqués sur les

portes de chaque cellule; c'est également pour ce motif qu'en dehors des récréations un religieux ne peut parler à un autre que sur sa porte entr'ouverte, en restant lui-même expressément dans le corridor. S'il est autorisé à entrer chez son confrère, la planchette du judas doit être levée.

— Si tant de précautions sont nécessaires, mon Révérendissime abbé, que peut-on répondre de sérieux aux gens du monde qui allégueraient que la vie religieuse offre des dangers épouvantables, à peu près inconnus dans la vie du siècle?

— D'abord, mon cher enfant, il ne faut jamais faire l'aveu de ces monstruosités à des laïques non plus qu'à des prêtres séculiers; ensuite, lorsque malheureusement ces choses éclatent au dehors et retentissent jusque devant les tribunaux, il faut dire que leur rareté est une preuve même de la bonté des institutions monastiques.

— Mais, vu cette rareté, mon Révérendissime, je ne comprends pas bien comment cela peut vous empêcher d'ouvrir des colléges dans notre Congrégation ! *Parum pro nihilo reputatur :* dit le proverbe.

— Je ne vous dis point que cela est rare; au contraire c'est fort commun dans les colléges tenus par des religieux. Ce qui est rare; c'est que le crime transpire au dehors et vienne jusque devant les tribunaux; car des supérieurs habiles font tout au

monde pour étouffer la chose, de façon même que peu de membres de la maison en soient informés.

— Et vous êtes bien certain que de semblables désordres existent réellement dans les maisons d'éducation, et que ce qui vous en a été dit n'est point un tissu de calomnies forgées par les ennemis des congrégations religieuses, mon Révérendissime abbé?

— A quoi pensez-vous, mon cher enfant, de me demander pareille chose? est-ce que j'ajouterais la moindre foi, que dis-je? donnerais-je la moindre importance aux déclamations de nos ennemis? Nous devons, en bonne tactique, ne leur attribuer aucune valeur, faire semblant même de ne les point comprendre. Mais, ce que je vous dis je le tiens directement des supérieurs des communautés où ces horreurs se commettent; car, dans l'intérêt spirituel de nos religieux, nous nous communiquons ces détails pour nous animer les uns les autres à préserver de la contagion le troupeau que le Seigneur nous a confié.

— Alors, mon Révérendissime, pourquoi nous dites-vous qu'il est bon, quand nous passons une heure en adoration devant le Saint-Sacrement, les nuits des *Quarante Heures,* de nous mettre complètement nus au milieu du sanctuaire, en présence de Jésus-Christ dans la Sainte-Eucharistie, et de nous flageller en cet état par le moulinet ou le chambranle?

— Qu'y a-t-il là d'extraordinaire, mon cher enfant? Avons-nous à rougir devant Dieu de notre nudité? Que nous soyons vêtus ou non, son œil, à qui rien n'est caché, ne nous voit-il pas tel que nous sommes? Ne commettons point la faute d'Adam et d'Eve qui voulurent fuir leur Créateur sous prétexte qu'ils étaient nus. C'est Dieu qui nous a faits : son œuvre est bonne ; n'en rougissons pas.

— Assurément ce n'est point de Dieu que viendra le danger, mon Révérendissime; il viendra d'ailleurs.

Supposez qu'il y ait ici deux misérables atteints de la passion dégradante dont vous parlez, qui les empêche de se donner rendez-vous la nuit à l'église, sous prétexte de piété, et d'y satisfaire leurs ignobles convoitises en se retirant dans le caveau obscur du tombeau de Dom Bougler? (1)

Il n'est pas supposable, me dit-il, que deux religieux aient en même temps cette scélératesse en présence du corps adorable de leur Souverain Juge.

— Celui, repartis-je, qui se livre à de semblables turpitudes sans respecter la présence continuelle de son Dieu, à laquelle sans doute il ne croit plus, ne peut croire davantage à la présence réelle du Christ

(1) Dom Bougler est le prieur de Solesmes auquel on attribue l'établissement des magnifiques groupes de statues mentionnés au chapitre second du présent volume.

dans l'Eucharistie. La sainteté du lieu ne saurait arrêter celui que sa conscience ne suffit pas à détourner d'aussi horribles forfaits.

Enfin, mon Révérendissime, en se dépouillant ainsi devant le Saint-Sacrement, l'on peut être surpris par un religieux qui viendrait faire son heure d'adoration avant d'avoir été averti que son tour est arrivé.

— En toutes choses il y a des inconvénients, me répliqua-t-il un peu contrarié de ma persistance à trouver cette action plus que bizarre, voire même indécente et dangereuse ; il faut savoir passer outre pour faire le bien. D'ailleurs, dans le cas d'une surprise le religieux qui entre doit détourner sa vue de celui qui est en adoration, occupé au chambranle, et ce dernier doit reprendre ses vêtements à la hâte.

Je quittai le Révérendissime après cette conversation si intéressante, et, comme il disait, *si sérieuse*.

En effet, ces révélations de turpitudes sodomiques, en usage dans les colléges tenus par des Ordres religieux, doivent inspirer aux pères et mères, ainsi qu'aux gouvernants, de *sérieuses* réflexions.

C'est pourquoi je termine le chapitre par ces paroles de l'Écriture, Ps. II, v. 10 : « *Et vous, maintenant,* « *ô rois, ouvrez votre cœur à l'intelligence ; recevez* « *les instructions, vous qui jugez la terre !* »

CHAPITRE XXIV.

LA TOUR DE SOLESMES.

D'après ce qui précède il est naturel de penser que les fonds si vivement sollicités du clergé et des fidèles franc-comtois pour subvenir à la pénurie des bénédictins de la Congrégation de France, pénurie attribuée « *au malheur des temps* », avaient apporté beaucoup de soulagement à la misère de la communauté. Moi-même le crus d'autant plus que le Révérendissime me l'affirmait et m'en exprimait sa paternelle reconnaissance.

Quelle ne fut donc point ma stupéfaction quand j'appris de mes confrères que Dom Fonteinne était en voie de réaliser un projet désastreux !

Dans un des jardins de l'abbaye, sur le bord d'une terrasse qui domine la Sarthe, se trouvait un vieux colombier servant de gîte à la volaille.

Dom Fonteinne conçut l'idée de convertir le grotesque poulailler en une tour superbe qui ornât Solesmes et immortalisât l'auteur du monument.

Il commença donc à l'élever d'un étage, sous prétexte que les poules s'y trouvaient à l'étroit.

Quelque temps après il dit à Sa Paternité :

— Si de ce poulailler nous faisions une tour? Nous y logerions des voyageurs de distinction dont plusieurs nous feraient de belles offrandes.

Dom Guéranger approuva la spéculation.

Le vieux colombier devint donc une tour crenelée, avec machicoulis, accompagnée d'une riche tourelle architecturale, une tour, enfin, servant d'observatoire à quiconque veut y gravir.

La tourelle même dépasse notablement le pignon de l'abbaye, par-dessus lequel on découvre toute la ville de Sablé bien que la tour soit éloignée de plus de cent mètres de la dernière toiture du monastère.

Quand on est sur son faîtage recouvert de zinc, au moindre vent on s'imagine entendre une tempête et l'on croit se balancer sur un abîme. Aussi beaucoup de voyageurs redoutent-ils d'y loger.

Comment cette tour s'est-elle élevée? le voici :

S'il s'agit d'une affaire minime à laquelle il soit assez indifférent, Dom Guéranger ne manquera jamais d'assembler son Chapitre pour en avoir l'approbation expresse ou le refus formel, afin de se retrancher derrière le vote capitulaire. Mais s'il s'agit d'une entreprise considérable qui lui tienne à cœur et dont il redoute le rejet, il la fera commencer sans

bruit, continuer sans explication, achever malgré tous les murmures.

En vain les plus notables religieux blâmèrent-ils énergiquement une entreprise aussi insensée que celle de cette tour; il fallait qu'elle se fît et le tour s'est fait sans délibération du Chapitre.

De plus, celui-ci même était incompétent, puisque pour une dépense excédant deux mille francs il faut une permission spéciale du Saint-Siége. Mais cette permission n'a pu être ni accordée ni refusée au Révérendissime; car il s'est bien gardé de la solliciter. En effet, il eût dû appuyer sa demande à Rome d'une délibération capitulaire; or il savait que la grande majorité eût refusé.

Mais, me dira-t-on, c'est donc un vrai pacha, et, parmi ses religieux, il ne s'en trouve aucun assez résolu pour s'opposer d'une manière efficace à ses extravagances ruineuses?

A coup sûr plusieurs sauraient lui tenir tête s'ils étaient officiellement consultés. Quant à lui faire de l'opposition hors des séances capitulaires, ce serait s'afficher pour un religieux rebelle sans aucun résultat, vu que cette opposition n'arrêterait en rien les projets de Dom Guéranger.

En effet, quand il veut parvenir à un but il a soin de sonder adroitement le terrain par ses intimes, qui lancent comme d'eux-mêmes la chose sans bruit

d'abord, pour connaître les dispositions de chacun, et, si plusieurs religieux de caractère manifestent une opinion contraire à ce qui est proposé, le Révérendissime cherche un prétexte pour envoyer au loin, en vertu de la *sainte* Obéissance, ces mêmes religieux accomplir une mission plus ou moins importante. Alors, connaissant le prix du temps, il se hâte de mettre leur absence à profit en demandant à sa communauté un vote conforme à ses désirs, ce qui lui est accordé sans ombre d'opposition.

De plus, quand un religieux n'approuve pas une proposition du Révérendissime, il doit le manifester avec tant de respect, tant d'égards, tant de prévenances envers Sa Paternité, que, s'il ose s'exprimer avec franchise en donnant de son refus des motifs péremptoires, capables d'entraîner dans sa voie assez de religieux pour faire échouer le projet, il est à jamais perdu si l'abbé trouve moyen de l'accuser de lui avoir tant soit peu manqué.

Même dans le cas où cette accusation ne pourrait nullement être formulée contre lui, le pauvre religieux plein de bon sens et d'équité doit s'attendre à des humiliations, à des tracasseries continuelles, à d'odieuses calomnies, à des injustices de toutes sortes. Pour prix de son honnêteté tout cela pleuvrait bientôt sur lui comme grêle. Ce que je dis est arrivé en particulier au Révérend Père Dom Collet

qui, parce qu'un jour il avait osé émettre, dans le conseil de l'abbé, un avis opposé aux vues de ce dernier, le motivant sur la nécessité de ne faire aucune dépense non urgente tant que Solesmes aurait des dettes, fut démis par l'abbé de ses fonctions de sous-prieur, de sénieur, de maître des novices, et fut l'objet des calomnies les plus noires secrètement répandues contre lui dans la communauté.

Plusieurs de ses religieux ont été de cette manière ses tristes victimes; or l'appréhension d'un pareil sort arrête les plus déterminés.

Quand je vis moi-même cette tour s'élever et que j'entendis les nombreux murmures de mes confrères, j'allai trouver le Révérendissime et lui dis que beaucoup de religieux se plaignaient fortement.

— Ce sont, me répondit-il, des *Têtes de vache* ne comprenant rien aux choses de l'administration. Ils devraient au moins sentir que cette tour nous aide merveilleusement à faire bonne contenance dans le pays. Tout le monde nous croit dans l'aisance et notre crédit ne fait que s'en accroître.

— Vous m'avez fait quêter, repris-je, pour les besoins pressants de la maison, pour ses dépenses de vie quotidienne; aurais-je donc eu le bonheur de trouver bien au-delà de ce qui était nécessaire ?

— Mon cher enfant, le fruit de vos quêtes ne passe nullement dans la construction de la tour. Celle-ci

s'élève aux frais d'une dame riche, notre bienfaitrice, qui veut orner Solesmes d'un monument.

— Oh ! si cette dame, que je ne connais pas, nous aime assez pour nous construire une tour, il serait facile, je pense, d'obtenir d'elle que son or servît à payer une partie de nos dettes.

— Nous ne sommes pas maîtres, me répliqua-t-il, de la volonté de nos bienfaiteurs et bienfaitrices. D'ailleurs on donne à celui qui a, et si nous les mettions au courant de notre position réelle peut-être ne voudraient-ils plus rien nous donner. *Oh ! le Roi des Becs de cane!* ajouta-t-il en riant.

Je dus alors me contenter des répliques et de la plaisanterie de Dom Guéranger; mais aujourd'hui, sachant ce que je sais, je ne crains pas de lui dire à mon tour, et avec grande justice :

OH ! LE ROI DES MOINES ET DES ESCOBARS ! car je suis bien persuadé que cet argent et les honoraires de messes dont il m'a défendu de parler n'ont été employés qu'à des futilités ou à des dépenses non avouables, quelle qu'en soit la nature.

Dom Pitra nous a rapporté qu'un plaisant du voisinage, connaissant les mines de houille que possédait alors notre abbaye, qui depuis les a vendues soixante-dix mille francs, ayant été interrogé sur les moines de Solesmes, répondit finement :

« Ils ont de belles *mines* et font des *tours*. »

CHAPITRE XXV.

DÉMÊLÉS ENTRE UN ABBÉ ET SES MOINES.

Cependant le noviciat périclitait faute d'aspirants. L'excellent Lorrain *déniché* par Dom Collet n'avait point pris son vol vers Solesmes, ou bien il s'était amusé en route ou égaré, car il n'arrivait pas.

Des quatre postulants franc-comtois que j'avais rencontrés un seul vint nous trouver et ne resta qu'un mois à peine au noviciat.

Pour comble d'épreuves, plusieurs jeunes frères, profès depuis moins d'un an, se brouillèrent tellement avec le Révérendissime, et cela pour des causes diverses, qu'ils en vinrent à quitter la maison.

L'un d'eux, le Père Le Duc, particulièrement estimé pour ses talents et plus encore pour la bonté de son caractère et la délicatesse de sa conscience, se plaignit du Révérendissime au sujet de son administration temporelle et surtout relativement aux religieuses d'Andancette dont il ne craignait pas de pro-

clamer le bon droit, ayant été immiscé à ces affaires comme envoyé de Sa Paternité sur les lieux mêmes.

Après avoir été son confident intime il lui demanda nettement à quitter la Congrégation pour se réfugier dans une autre.

Le Révérendissime fit tout au monde pour conserver un sujet si capable et si bien considéré. Mais le voyant invinciblement tourné contre lui, il promit enfin d'obtempérer à ses désirs si, de son côté, il voulait lui donner sa parole que jamais il ne parlerait, au dehors, des affaires qui motivaient sa sortie de Solesmes.

Le Père Le Duc ne voulant rien promettre, Sa Paternité lui refusa nettement l'autorisation de quitter l'abbaye.

Alors, une série de persécutions intestines s'organisa, entre elle et ses principaux affidés, contre le loyal religieux qu'on eut soin de désigner à chaque Père en particulier comme un mutin faisant une opposition systématique à son abbé.

Jouissant, naguère encore, d'une santé florissante, le R. P. Le Duc ainsi tracassé, humilié, mis à l'index, évité de la plupart de ses confrères comme un galeux, dépérissait à vue d'œil et contracta même une maladie de foie.

Il renouvela ses instances pour se rendre en Italie où l'envoyaient d'ailleurs les médecins.

Sa Paternité fut inexorable et tint bon pour obtenir de son religieux la promesse demandée, que finit par en arracher l'instinct de la conservation ; après quoi elle le laissa partir.

Le Père Le Duc ne donna de ses nouvelles que six mois après, dans une lettre à l'un de nous où il ne faisait aucune mention du Révérendissime.

Dom Guéranger s'en affecta si fort qu'il nous en parla officiellement, c'est-à-dire en plein Chapitre, se plaignant avec amertume de la dureté de son religieux envers lui.

Mais, après ce qui s'était passé, le Père Le Duc se comportait dignement par son silence, et la dureté, voire même l'injustice, n'était que chez l'abbé osant déchirer un absent qui ne songe pas à lui et qu'il avait même fait sa victime.

Le R. P. Le Duc s'est retiré à l'abbaye du Mont-Cassin, fondée par saint Benoît en 533, et s'y est fait estimer par ses vertus et ses belles qualités de l'esprit et du cœur. L'abbé du Mont-Cassin l'a nommé directeur du noviciat ou maître des novices.

En 1858 j'ai eu à Rome de ses nouvelles ; car, dans une lettre à un ami il s'informait de l'état de mes propres affaires devant le Saint-Siége.

Depuis cette époque je n'ai entendu parler de lui qu'une seule fois : un prêtre du diocèse du Mans, ex-postulant de Solesmes, m'a dit qu'il était rentré

auprès du Révérendissime. Ce prêtre a-t-il été bien renseigné? je l'ignore.

Un autre jeune profès, du diocèse de Montpellier, eut aussi avec notre abbé des difficultés fort sérieuses dont je n'ai jamais bien su la nature.

Ce religieux avait été novice de la maison de Bièvres. Ses connaissances littéraires et autres étaient variées. Dom Guéranger l'employait à compulser, dans les œuvres de Bossuet, tous les passages français de cet immortel génie qui fussent la traduction de quelque texte de l'Évangile.

Comme ce religieux ne faisait connaître à nul d'entre nous le sujet de ses différends, nous ne nous appercevions de leur existence qu'à son éloignement de l'abbé pendant les récréations, à ses réponses laconiques, enfin, et surtout, à son teint devenu très-pâle de fort coloré qu'il était auparavant.

Sa Paternité nous disait tout bas « que le démon « de l'orgueil avait pris possession de son âme. »

Comme j'étais bien avec ce pauvre Père, mon voisin de cellule, je lui demandai un jour la cause de ses peines.

Sans vouloir me donner d'explication il se borna à me dire :

— Notre abbé m'a trompé, mon cher Père; je souhaite bien sincèrement que vous ne deveniez pas vous-même aussi l'une de ses victimes. Vous êtes

un homme de conscience ; s'il vous demande quelque chose de contraire à l'honneur ou à la justice, vous ferez de la résistance et il vous brisera comme un verre.

— Je m'adresserais alors au Saint-Siége si cette extrémité se présentait, lui dis-je ; ce que d'ailleurs je crois moralement impossible.

— Il aurait mille moyens de vous faire passer devant le Saint-Siége pour un mauvais religieux, et vous seriez cent fois sacrifié avant d'être écouté à Rome si vous êtes seul.

Je le crus exagéré dans sa plainte amère contre le Révérendissime et dans son appréhension de ne pouvoir obtenir, malgré les meilleures raisons, une impartiale justice du Saint-Siége.

Le judicieux méridionnal prit le parti le plus adroit et le plus sage : celui de faire agir secrètement son évêque à Rome.

Dans ce but il pressa vivement notre abbé de lui permettre d'aller passer quelques mois auprès de son frère, prêtre, occupant un poste dans son diocèse natal.

Importuné de ses instances et du scandale que causait son état dans l'esprit de plusieurs moines, Dom Guéranger l'y avait enfin autorisé.

Quelque temps après Monseigneur l'évêque de Montpellier écrivait au Révérendissime que M. *l'abbé*

Osmond, son diocésain, ex-religieux bénédictin de Solesmes, ayant été relevé de ses vœux par le Saint-Siége, lui, évêque, l'incorporait à son clergé, et que Sa Paternité n'avait plus à compter sur son retour à l'abbaye de Solesmes.

Dom Guéranger jeta feu et flamme non seulement contre notre ancien confrère, qu'il flétrit aussitôt du nom *d'apostat* pour avoir, soutenait-il, allégué de faux prétextes, (car il juge aisément les autres capables de ce qui lui est habituel à lui-même) mais particulièrement contre l'audacieux prélat qui avait osé se permettre de s'adresser à Rome, dans l'affaire du Père Osmond, sans en avoir référé à son abbé dont il aurait dû obtenir l'assentiment préalable.

— Je ne comprends pas non plus le Saint-Siége, ajoutait Sa Paternité. En agissant ainsi l'autorité suprême détruit de ses propres mains tout le nerf de la vie monastique. C'en est fait des Ordres religieux ; l'anarchie y sera permanente.

Je vois aujourd'hui que l'abbé de Solesmes fait consister le nerf de la vie monastique dans l'absolutisme du supérieur et dans l'esclavage complet de l'intelligence et de la volonté des subalternes.

Ardent ultramontain quand il s'agit des droits réclamés par les évêques, Dom Guéranger deviendra un fougueux et subtil gallican blâmant et condamnant le Saint-Siége si celui-ci ne confirme ses

prétentions personnelles de son autorité souveraine. En effet, le Saint-Siége doit-il bien oser agir de lui-même, ou de concert avec les évêques, sans en avoir obtenu la permission d'un prélat régulier, de l'importance surtout de l'abbé de Solesmes ?

Eh bien, tel est l'empire de Dom Guéranger sur ses moines que pas un seul n'a pris la parole pour défendre le Saint-Siége en cette occurrence.

Et les moines de Solesmes se font gloire d'être ultramontains ?

Non, ce sont de pauvres esclaves ! ! !

Il ne m'appartenait point d'élever la voix pour protester, puisque j'étais un des derniers profès et l'un des plus jeunes. Mais je me dis intérieurement :

Il faut qu'il y ait eu quelque chose de grave et de solidement établi contre mon abbé pour que, sans lui en écrire, Rome ait dispensé son religieux de ses vœux solennels !

C'est aussi ce que me dirent en secret plusieurs Pères ; mais nous nous en tînmes là.

Un troisième, celui-ci encore novice, frère Clairet, jeune prêtre admirable de candeur, de modestie, de piété, fit selon l'usage, à la fin de son noviciat, sa supplique pour être admis à la profession.

L'on s'attendait à ce qu'il fût reçu à l'unanimité.

Mais nous comptions sans l'antipathie de notre abbé contre *l'esprit sulpicien* qu'il déclarait domi-

ner chez frère Clairet, élevé en effet au séminaire de Lyon dirigé par les prêtres de Saint-Sulpice.

Sa Paternité nous affirma que tous ses efforts, secondés par ceux du zélateur, n'avaient pu faire disparaître cet esprit de l'âme du bon frère.

Ce dernier avait eu plusieurs fois la témérité de ne point trouver édifiantes les sorties du Révérendissime contre un grand nombre d'évêques et de Congrégations religieuses.

En retour celui-ci avait feint, pour n'en point paraître trop mortifié, de considérer cette conduite du frère Clairet comme le résultat d'une intelligence étroite et d'un caractère pusillanime.

Il parla donc contre lui dans ce sens au Chapitre qui se laissa, comme d'habitude, tracer sa ligne de conduite, et il proposa non de refuser son admission mais seulement de l'ajourner à plusieurs mois comme une épreuve de son humilité.

L'excellent frère prit si bien la chose que tout Solesmes en fut édifié et regretta même de s'être comporté de la sorte envers un novice qui se montrait aussi vertueux.

Quand le temps de sa nouvelle épreuve fut écoulé, frère Clairet fit une seconde supplique.

Le Chapitre alors vota pour lui unanimement et avec grands éloges. Toutefois, avant de faire profession, le frère demanda quinze jours pour aller mettre

ordre à ses affaires de famille, et il pria le Révérendissime de vouloir bien lui délivrer une copie authentique de la délibération capitulaire qui l'admettait à la profession solennelle.

— J'aurai, disait-il, la consolation de réjouir ma famille en lui montrant cette pièce.

Sa demande si naturelle lui fut immédiatement octroyée.

Mais, dès son arrivée dans le diocèse de Lyon, qu'il avait quitté deux ou trois ans auparavant, il était rentré dans le saint ministère.

Puis il écrivit au Révérendissime une lettre par laquelle il remerciait fort respectueusement Sa Paternité et tous ses religieux de l'honneur qu'ils avaient voulu lui faire en daignant l'admettre au sein d'une communauté si édifiante et si célèbre.

Il ajoutait qu'après mûres réflexions devant Dieu il se jugeait si peu digne d'une telle faveur, qu'il croyait remplir un devoir de conscience en y renonçant purement et simplement pour rentrer dans le clergé séculier dont il n'aurait jamais dû sortir.

Le désapointement de Dom Guéranger fut grand.

Quant à la communauté, elle apprécia diversement la conduite du bon frère.

Les *Museaux de renard*, riant sous cap d'un tour aussi bien joué, regrettèrent vivement la perte d'un novice si mal apprécié d'abord, mais que sa manière

d'agir pour recouvrer honorablement sa liberté leur fit considérer comme un sujet rempli de ressources et qui eût renforcé leur catégorie.

Les *Têtes de vache* s'en consolèrent parce que Dom Guéranger, voulant pallier sa faute, eut soin de leur dire qu'il avait bien jugé la première fois et que frère Clairet était « *le plus triste personnage du monde.* » C'est ce que Sa Paternité m'en écrivit alors, comme nous le verrons.

Les *Becs de cane* gémirent de ce qui avait eu lieu, se disant que le frère, humilié d'avoir été méconnu, avait pensé devoir rendre à Dom Guéranger la monnaie de sa pièce.

Les *Têtes de bique* trouvèrent la farce très-drôle et d'autant plus curieuse qu'elle était inattendue. Ils se promirent alors d'en profiter pour une autre circonstance.

CHAPITRE XXVI.

LES RÉCRÉATIONS DES MOINES.

Le 8 septembre 1850, second anniversaire de ma profession religieuse, je fus transféré du noviciat dans les rangs de la Paternité.

Désormais tous mes rapports avec les novices ou postulants durent cesser, et je ne pus en avoir qu'avec les religieux profès.

Or nos récréations ne consistaient plus, comme au noviciat, à nous promener sur un seul rang, mais bien sur deux grandes lignes dont l'une avance et l'autre recule, cela à tour de rôle, de manière que l'on marche à reculons la moitié de la promenade.

Cet usage vient, pour les deux lignes, de ce que les allées du jardin, toutes larges qu'elles soient, ne le sont point assez pour permettre aux Pères de s'y développer sur une seule ligne.

Ensuite, pour la reculade, cela vient de la volonté expresse de Sa Paternité, qui y trouve son compte en ce qu'une telle disposition favorise sa petite gloriole et sa politique ombrageuse.

En effet, le Révérendissime est aussi assidu aux récréations qu'il l'est peu aux offices de *Matines* et *Laudes*, car c'est là surtout qu'il fait parade de son talent à décocher ses traits contre ce qui n'a point la chance de lui plaire.

Il faut donc que les religieux profès, devant lesquels il ne se croit plus tenu à la réserve comme en présence des novices qui ne lui appartiennent pas encore d'une manière absolue, soient tous rangés autour de lui pour l'écouter avidement pérorer sur chaque question et applaudir à ses discours comme à autant d'oracles. C'est pourquoi il a imaginé d'établir pour ses religieux cette marche rétrograde afin de ne pas les priver de ses entretiens si instructifs.

Quant à Sa Paternité, elle a le glorieux privilége de ne jamais reculer..... en récréation. A chaque extrémité de l'allée elle change de ligne pour se trouver toujours au milieu de celle qui avance; sa dignité abbatiale est si lourde à porter qu'il faut bien, par les honneurs, les distinctions de tous genres, lui en alléger le poids.

Quelle somme d'instructions intéressantes on doit recueillir d'une telle coutume! pensera le jeune homme inexpérimenté ou la jeune fille candide mais ardente à s'instruire. Comme on doit se récréer utilement à Solesmes!

Jeunes gens, détrompez-vous; les choses ne s'y passent point comme vous l'imaginez.

Il n'y a guère que Sa Paternité et ses plus familiers qui aient la faveur de prendre part à la conversation. Les autres à peine osent ouvrir la bouche; car, placés aux quatre extrémités des lignes, si, n'ayant pas bien entendu les paroles ni compris exactement le sens des phrases parties du point central, ils se hasardent à demander quelques éclaircissements, ils sont en général si bien reçus qu'ils jugent prudent pour eux de continuer à n'y rien comprendre. J'ajoute à tout cela que le bégaiement du Révérendissime étant un obstacle sérieux à ce que l'on suive de loin l'enchaînement de ses périodes, il en résulte qu'une partie de la communauté passe assez tristement ses récréations.

Les anciens religieux et les intimes de l'abbé, qui se trouvent à côté ou en face de lui, se récréent en conversant; mais comme les derniers profès occupent les places éloignées du centre ils se morfondent pour entendre ce qui se dit, dans la persuasion que ce doit être fort intéressant. Or, ne saisissant guère que des phrases décousues, ils ont toute la peine sans aucun avantage réel. Aussi sortent-ils souvent de la récréation beaucoup plus fatigués que récréés. Voilà comme le Révérendissime les rend victimes de sa gloriole!

Alors, me dira-t-on, ces derniers devraient former ensemble une troisième ligne pour y prendre leur récréation à part.

C'est ce qu'ils feraient certes volontiers s'ils y étaient autorisés. Mais Sa Paternité ne l'entend pas de cette oreille. Se sentant des entrailles de père pour son administration, elle craint souverainement la réunion de groupes détachés dans lesquels on pourrait peut-être passer en revue et censurer quelques-uns de ses actes, ceux, par exemple, qui n'ont pas été sanctionnés par une délibération capitulaire. Elle veut donc avoir sous les yeux tout son monde afin de le tenir en respect et lui ôter les moyens de lui faire une opposition quelconque.

Elle appelle cela : *prévenir les cabales.*

C'est ainsi qu'observant le précepte d'Horace elle sait joindre l'utile à l'agréable. « *Miscuit utile dulci.* »

Il arrive bien quelquefois, rarement pourtant, que des religieux viennent à s'échapper d'une récréation où l'on ne se récrée pas, pour converser librement ensemble.

Tout d'abord le Révérendissime feint de ne point voir l'écart de ces indépendants ; mais il commence à les mal noter dans son esprit.

Puis, si la plaisanterie se renouvelle un autre jour, il leur envoie l'un de ses mouchards les plus dévoués

ayant mission d'entrer dans leurs vues, de les exciter même, sauf à les trahir un instant après.

Enfin le Révérendissime fait un coup d'état en déclarant que, si l'on s'éloigne du centre de la communauté pendant la récréation, ce ne peut être que dans le but de se soustraire à la surveillance de l'autorité pour la censurer librement, comme cela est encore arrivé tel jour, où l'on s'est permis de tenir tel langage; qu'en conséquence il est du devoir de sa charge de ne pas tolérer plus longtemps un pareil abus et qu'il proscrit, à dater de cet instant même, toute réunion où l'autorité n'est pas présente par elle-même ou par un délégué responsable.

Voilà donc la manière dont on se récrée, à Solesmes, chez les Pères.

Quant à la matière des conversations, elle est des plus variées.

Outre les sciences ecclésiastiques dont quatre professeurs, dits lecteurs, nous donnaient leurs leçons, savoir : l'Écriture-Sainte, la théologie, l'histoire ecclésiastique et le droit canon, Sa Paternité aime à entretenir ses religieux de tout ce qui se présente à l'esprit et qui lui est suscité soit par la lecture au réfectoire, soit par l'*Univers*, soit par quelque publication nouvelle.

En 1850 nous lisions au dîner l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Rhorbacher, le plus ardent ultra-

montain de ce siècle après Dom Guéranger. Au souper nous lisions des biographies de notre Ordre.

Puisque Sa Paternité nous imposait d'écouter la lecture des vingt-huit gros volumes in-8° qui composent cette histoire, il serait naturel de penser qu'elle l'estimait singulièrement et la jugeait propre à bien nous instruire. Or voici textuellement son opinion sur l'auteur, formulée non dans un tête-à-tête avec un de ses religieux, mais devant tous, en pleine récréation, et cela à diverses reprises :

— Rohrbacher est *un âne qui a barbouillé vingt-huit gros volumes sur l'histoire de l'Église, sans se douter même de ce que c'est que l'histoire, dont il ne sait pas le premier mot. Il est absurde.*

Si ce jugement est fondé, que voulait-il donc faire de sa communauté en lui administrant un pareil fatras d'ignorance et d'absurdités, œuvre d'un âne!!!

Si ce jugement n'est pas fondé, que fait-il donc des droits de la justice et de la vérité?

Que Dom Guéranger réponde à ce dilemme.

Un sujet fécond de nos conversations c'était l'apparition d'un ouvrage traitant de la religion, de l'histoire, de la philosophie, de la littérature, etc. Malheur aux pauvres auteurs qui n'ont pas eu la sagesse de se placer au point de vue le plus ultramontain! Ils encourent aussitôt les notes les plus flétrissantes. Ce sont des *gallicans*, des *jansénistes,*

des *sectaires*, des *hérétiques*, des *esprits-forts*, des *naturalistes*, des *rationalistes*, des *déistes*, des *impies*, des *incrédules*, etc., etc.

Si le délinquant est un prêtre, vite il faut lui faire expier sa témérité scandaleuse. On le fait d'abord rudement attaquer par l'*Univers*, et cette feuille dévote lui prodigue aussitôt, avec le sarcasme, toutes les épithètes de son charitable répertoire. On le met ensuite au plus mal avec son évêque, qui exige, sous peine d'interdit, sa rétraction formelle et la suppression de l'ouvrage.

Enfin, si l'auteur est un personnage déjà connu, élevé même en dignité, comme un supérieur de séminaire, un vicaire-général, on l'envoie à Rome faire sa soumission entre les mains du pape pour donner du retentissement à la chose et procurer ainsi le triomphe de l'ultramontanisme. C'est ce qui est arrivé à M. Lequeux vicaire-général de Paris, pour un ouvrage de droit canon, voire même à Mgr Bouvier évêque du Mans, pour sa théologie dont on lui a fait corriger cinquante propositions, sous peine de la mettre à l'index comme on y a mis celle de Bailly.

Le Révérendissime critique assez durement les œuvres de ses meilleurs amis ou protecteurs.

Ainsi il n'épargnait guère la *Théologie dogmatique* du cardinal Gousset archevêque de Reims, qu'il

trouve d'une faiblesse extrême, ni certain ouvrage politique de M. de Montalembert dont il proclamait fausses et dangereuses les tendances libérales. Ayant oublié le titre dudit ouvrage, que d'ailleurs je n'ai pas lu, je ne puis le donner ici.

Dom Guéranger si prompt à critiquer tout le monde, voire même ses amis les plus intimes, n'aime guère leurs représailles. En voici la preuve :

Lui ayant écrit un jour que le cardinal Gousset venait de m'exprimer son étonnement de ne voir depuis longtemps paraître aucun ouvrage nouveau de sa main, il me fit une réponse très-maussade, (nous la verrons en son lieu) dans laquelle il se plaint que ledit cardinal fasse à ses dépens des concessions aux adversaires.

Si ce que je lui avais entendu dire au noviciat sur un certain nombre d'évêques de France m'avait paru extraordinaire et peu édifiant, une fois admis chez les Pères je trouvai, par comparaison, qu'il s'était au contraire montré bien réservé avec les novices.

Devant nous, ses religieux, il ne gardait plus aucune mesure et parlait sans gêne de tous les membres de l'épiscopat.

A l'entendre, il connaît le fort et le faible non seulement de chaque évêque de France, mais encore d'un très-grand nombre d'autres du reste de la catholicité.

Sur les uns et sur les autres il nous racontait les facéties les plus légères, les plus égrillardes.

C'est dans ses voyages de Rome, surtout, qu'il a soin de recueillir, sur les éminents cardinaux eux-mêmes, une cargaison d'anecdotes où ne sont point épargnés ceux qui ne lui ont pas rendu devant le Saint-Siége les services qu'il en espérait. Mon respect pour ces personnages ne me permettant point de les mettre ici en cause sur des matières scabreuses ou bouffonnes, je me bornerai à citer une des anecdotes les plus innocentes de mon abbé, mais que saint Benoît pourtant a soin de proscrire comme des *scurrilités* indignes dans la bouche de ses frères.

Notre supérieur-général nous racontait donc que Mgr Pie, évêque de Poitiers, se trouvant à Rome, alla faire visite à un cardinal pour lui offrir ses hommages.

— C'est à Votre Grandeur que je dois offrir tous les miens, aurait dit le cardinal ; car, Monseigneur de Poitiers, vous avez été glorieusement précédé ici depuis plusieurs années par votre femme qui est belle et admirable.

— Comment ? Éminence ! dit l'évêque ébahi.

— Oui, oui, Monseigneur, votre femme vous a précédé chez nous ; elle est belle et grande : elle est magnifique, votre femme !...

— Mais ? Eminence !....

— Oh! ne vous en défendez pas, Monseigneur, dussé-je blesser votre modestie, la vérité me force à vous dire les belles qualités de votre femme que nous connaissons bien tous, mes collègues et moi; car enfin, Monseigneur, elle est *poublique*.

A ce mot de *poublique,* Mgr Pie comprit enfin que l'Éminence avait voulu parler de la renommée, en italien *fama,* dont jouissait déjà Sa Grandeur dans la ville éternelle, avant d'y faire son entrée en personne.

Dom Guéranger traite de haut, *ex cathedrâ,* les membres du sacré collége. En parlant de ceux qui ne lui plaisent point, il prend un air de pitié superbe qui lui sied à ravir.

Ayant appris dans son abbaye même que le cardinal Sterkx, archevêque de Malines, ne lui était pas fort sympathique au sujet de ses luttes avec les évêques sur la question de la liturgie, Sa Paternité s'en consola bien vite en faisant, devant ses religieux, un mauvais jeu de mots sur le nom de Son Éminence qu'elle fit dériver, je demande pardon de répéter ici cette expression, du latin *stercus,* que la bienséance me défend de traduire.

Voilà les citations les moins graves que je puisse mentionner; ma plume se refuse à tracer les autres.

A ce langage si peu digne de personnes consacrées à Dieu, plusieurs religieux sincères et modestes bais-

sent les yeux sans dire mot, tandis que les autres rient à cœur joie des drôleries imputées par le Révérendissime à des cardinaux.

Ceux-ci oublient totalement la belle sentence de notre patriarche terminant le chapitre VI de sa Règle :

« Pour ce qui est des railleries, des paroles inu-
» tiles, et de celles qui peuvent porter à rire, nous
» les condamnons pour jamais en toutes sortes de
» lieux, et nous ne permettons pas qu'aucun des frères
» ait la hardiesse d'ouvrir la bouche pour en dire. »

Si notre saint fondateur proscrit aussi sévèrement de ses monastères de simples railleries ou bons mots portant à rire, qu'aurait-il donc pensé d'un abbé qui eût tenu devant ses moines des discours de bouffonneries et de médisances, sinon de grossièretés et de calomnies, sur les prêtres, les évêques et les princes de l'Église eux-mêmes ?

C'est encore saint Benoit qui, sur la fin du chapitre III de sa Règle, s'exprime ainsi :

« En toutes choses un abbé doit avoir devant les
» yeux la crainte de Dieu et l'observation de la Règle,
» sachant qu'assurément il rendra compte de toute
» sa conduite à ce juge si équitable. »

Il est d'autres sujets de conversation qui font les délices de Dom Guéranger ; d'abord, l'exemption de notre Ordre vis-à-vis des évêques, ensuite, le moyen âge et ses institutions.

Quant à nos exemptions de l'autorité épiscopale, il en fait une condition essentielle de l'unité de l'Église et de la suprématie du Saint-Siége.

Si j'avais dépendu de l'évêque diocésain, nous a-t-il souvent répété, aurais-je pu, sans son assentiment, publier mes ouvrages liturgiques dont le résultat si glorieux a été le retour de presque toutes les Églises de France à la liturgie romaine? Mon évêque s'y fût opposé par des menaces de censures auxquelles j'aurais dû céder, et la question en fût demeurée là. Il faut nécessairement un contre-poids à l'omnipotence des évêques; car, entraînés par l'amour de l'indépendance, ils tendent continuellement à s'affranchir le plus qu'ils peuvent de la puissance du pape. Or qui servira de contre-poids à cette omnipotence épiscopale si ce n'est l'Ordre monastique relevant immédiatement du pape et ne travaillant que sous sa direction?

Il semble qu'un tel homme, simple abbé de monastère, se posant comme l'antagoniste, le surveillant, le réformateur, je dis plus, le dénonciateur des évêques auprès du Saint-Siége, doit être cordialement détesté des membres de l'épiscopat français. En effet, c'est bien là ce qui lui arrive de la part de ceux qui le connaissent à fond.

Sans parler du vénérable évêque de Chartres, Mgr de Montals, le qualifiant de *moine atrabilaire,*

d'un évêque de Coutances inscrivant, en tête d'une réponse à Dom Guéranger, le mot *Bellum*, guerre, au lieu du mot *Pax*, devise de notre Ordre, qu'avait employé ce dernier, j'ai bien rencontré vingt autres prélats qui m'ont parlé contre Sa Paternité. Plusieurs même en sont venus à me dire :

« Ce n'est plus Pie IX qui imprime sa direction
» paternelle aux évêques de France ; votre abbé se
» pose comme notre pape et prétend nous régenter
» en maître avec sa férule. »

Cependant il ne laisse pas d'avoir certains amis, même on pourrait dire, si le mot était respectueux, des *créatures* dévouées dans l'épiscopat.

Comment cela peut-il se faire? le voici :

Outre que les prélats ultramontains sont contents d'avoir en lui un ardent champion de leur cause, il sait au besoin jouer à merveille, auprès des évêques encore indécis, les personnages les plus opposés.

Quand il parle d'un évêque on croirait qu'il s'agit d'un petit garçon ; mais s'il vient à parler à ce même évêque, c'est tout différent ; vrai Protée aux mille formes, il devient alors souple, humble, respectueux, et l'évêque se dit : voilà donc ce *terrible* abbé de Solesmes? Mais je le trouve aimable et charmant !

Et l'évêque, devenu sa dupe, sera tout aussitôt le sujet de sa dérision et de ses facéties avec les intimes.

CHAPITRE XXVII.

LA TRÈS-SAINTE INQUISITION.

Parmi les institutions du moyen âge, si pompeusement célébrées en récréation par Dom Guéranger, figure en première ligne l'*Inquisition* qu'il a soin de qualifier toujours de *très-sainte*.

— Ah ! dit-il avec transport, l'Espagne n'est restée profondément catholique que grâce à ce sacré tribunal ! Si la France l'avait fait heureusement fonctionner jusqu'à nos jours, nous n'aurions pas dans notre infortunée patrie deux millions d'hérétiques, tant de millions d'incrédules de toutes dénominations, et enfin nous n'aurions point eu à subir l'exécrable Révolution de 89.

Avec la très-sainte Inquisition tous les esprits rebelles ou téméraires rentreraient vite dans le giron de la sainte Église ; car les justes châtiments infligés aux plus mutins imprimeraient à tout le monde une crainte salutaire. Les hérétiques mêmes fuiraient au

loin comme au temps de la révocation de l'Édit de Nantes. La France ne formerait qu'un peuple homogène par l'unité de sa croyance et de ses aspirations, et, comme au moyen âge où elle donnait le mouvement à toute l'Europe, elle redeviendrait le bras droit de l'Église, sa fille aînée dont elle tient encore à honneur de porter le glorieux titre.

— Mais, dit un religieux, de même que vos attaques contre les liturgies gallicanes entachées de jansénisme ont été couronnées de succès, de même aussi, mon Révérendissime abbé, si vous composiez un ouvrage dans lequel, montrant la nécessité de la foi catholique pour le salut des fidèles et pour la grandeur même des nations, vous établiriez comme moyen infaillible, mais indispensable de leur garantir cette foi précieuse, l'institution en France et dans tout l'univers catholique du sacré tribunal de l'Inquisition, il est à présumer que cet ouvrage porterait, comme celui des *Institutions liturgiques*, ses conséquences naturelles, savoir : l'établissement de ce saint tribunal.

— Oui, lui dit Sa Paternité, si je venais à suivre votre beau conseil nous pourrions nous attendre à voir prochainement fermer notre abbaye.

Pensez donc à tout ce qu'un pareil livre déchaînerait contre nous de fureurs, de violences et de passions mauvaises !

Les protestants, les incrédules, les rationalistes, les gallicans, et tant de catholiques superficiels qui n'ont du catholicisme que le nom, feraient, dans les journaux et dans mille brochures, un tel vacarme pour exciter les passions antireligieuses et antisociales, que le gouvernement profiterait de la circonstance pour faire dissoudre, peut-être même par le Saint-Siége, notre Congrégation victime de son zèle à servir les intérêts de l'Église et de la société civile elle-même.

— Par le Saint-Siége? mon Révérendissime.

— Certainement Dom N.... Le Saint-Siége redoute les embarras, surtout dans un moment où il ne se sent pas le plus fort. Si quelques-uns des siens le servent autrement qu'il ne le juge convenable selon les circonstances, il ne craint point de les qualifier d'imprudents et de compromettants. En conséquence, si la partie adverse lui demande de les sacrifier de par son autorité suprême, le Saint-Siége, pour éviter un conflit nuisible à son influence, transige avec le gouvernement en lui accordant ce qu'il désire et lui demandant en retour un dédommagement qui, dans une pareille occurrence, lui est toujours gracieusement octroyé.

Aujourd'hui que je réfléchis à ce langage, je me demande comment un homme jugeant le Saint-Siége capable de trahir ainsi ses défenseurs et de

tirer de cette lâcheté une prime lucrative, peut continuer à le servir et à vouloir lui créer des millions d'adhérents, même par l'Inquisition.

Peut-on concevoir, ou une perversité plus diabolique, ou une aberration plus monstrueuse?

Mais continuons le dialogue.

— Alors, répliqua le religieux, il faut désespérer de voir rétablir la sainte Inquisition, et les vœux que nous formons sont des vœux superflus?

— Vous vous trompez, mon cher Père; il est d'autres moyens d'arriver à notre but impunément et sans danger.

— Lesquels, mon Révérendissime abbé?

— Il faut commencer par détruire le gallicanisme, et c'est à quoi je travaille de tous mes efforts avec nos bons amis, les rédacteurs et collaborateurs de l'*Univers*.

Cela fait, nous prêcherons la nécessité du droit canonique romain.

La lumière s'étant bien répandue dans le clergé d'abord, ensuite, par son influence, chez les laïcs instruits, on sentira le besoin de mettre d'accord la législation civile, encore athée, avec les saints lois de l'Église reconnue pour directrice suprême de toutes les consciences.

Delà, vous le comprenez, il n'y aura plus qu'un pas à l'établissement de la Sainte-Hermandad, et ce

pas sera bientôt fait. On obtiendra facilement, sinon de la piété au moins de la sage politique du chef d'un pays aussi profondément catholique que le sera devenue la France, l'emploi du moyen que l'expérience de l'Espagne a montré comme seul capable de maintenir intacte la pureté de la foi.

Un grand nombre de mes confrères applaudirent de tout leur cœur ce beau langage.

Ils s'extasiaient en exprimant leur ferme espoir de l'établissement plus ou moins prochain de la très-sainte Inquisition fonctionnant, dans toutes les nations devenues ultramontaines, pour l'extermination complète, par le feu, des hérétiques de ces pays, et cela, *ad majorem Dei gloriam!*

L'un d'eux, même, dont je tiens le nom en réserve, que j'avais cru jusqu'à ce jour beaucoup moins fanatique, transporté tout à coup d'une joie féroce, nous tint ce discours :

— Oh ! que ne puis-je voir ce beau temps et être nommé Grand-Inquisiteur ! Je pardonnerais volontiers encore à ceux qui se rétracteraient avec des signes non équivoques de repentir. Mais quelle jouissance j'éprouverais à condamner au feu les relaps opiniâtres ou hypocrites, violateurs sacriléges de leurs promesses !

« ***Mon suprême bonheur serait d'être leur bour-***
» ***reau***, DE LES TOURNER ET RETOURNER DE MES PROPRES

» MAINS, A L'AIDE D'UN LONG FOURGON, SUR LE BRASIER
» INCANDESCENT DU BUCHER. »

Plusieurs rirent aux éclats d'un rire d'allégresse en savourant ces nobles sentiments.

Que l'on dise maintenant que le monachisme qui les inspire n'est pas la perfection même du christianisme, comme les moines cherchent à le persuader aux bonnes âmes !

N'y eut-il pas de protestations contre ce langage d'énergumène? peut-on me demander.

Oui, mais une seule ; ce fut la mienne.

— Quels vœux horribles ! m'écriai-je. Est-il possible que des sentiments aussi barbares sortent de la bouche d'un moine?

— Dom des Pilliers, me fut-il répondu, vous nous faites l'air d'avoir de la sympathie pour les hérétiques et de blâmer l'Église qui, elle, cette tendre mère ! n'a pas craint de les livrer au bras séculier pour les faire brûler.

Du reste, si Dieu lui-même brûle les hérétiques pendant toute l'éternité, l'Église peut bien brûler leurs corps ici-bas pour empêcher que l'erreur ne se répande et ne fasse des millions de victimes des flammes éternelles.

Qu'un jour la France, redevenue franchement catholique, établisse les tribunaux de la très-sainte Inquisition, vous seriez alors l'un des premiers que

nous ferions brûler si vous ne rétractiez solennellement vos erreurs relatives à la légitimité même de ces sacrés tribunaux.

— Si vous attendez cette époque, mes chers confrères, je puis longtemps encore vivre en paix. La France, fort heureusement, n'est pas à la veille d'adopter vos idées.

— *Fort heureusement?* me dit le Révérendissime; mais vous exprimez là, mon cher Père, un sentiment tout à fait hérétique. Pour un prêtre, originaire même d'une province naguère encore espagnole, je vous assure que vous me surprenez étrangement. Mon désir de vous excuser ici devant vos confrères me porte à croire que vous avez voulu faire une plaisanterie afin de provoquer les réponses si orthodoxes qu'ils vous ont faites.

— Dans une matière aussi grave, mon Révérendissime abbé, je ne me permettrais pas de plaisanter; je crois n'exprimer qu'un sentiment chrétien en blâmant l'Inquisition espagnole comme monstrueuse et contraire aux maximes de l'Évangile.

— Voyons, Dom des Pilliers, comment établiriez-vous ce paradoxe?

— La vérité que je soutiens, mon Révérendissime, je l'établis sur ce qui suit :

Lorsque les apôtres demandèrent à Jésus-Christ de faire descendre le feu du ciel sur les habitants

d'un bourg de Samarie qui avaient refusé de le recevoir, le Christ au lieu d'y consentir les réprimanda fortement et leur dit :

« Vous ne savez pas à quel esprit vous êtes » appellés, le Fils de l'homme n'est pas venu » pour perdre les hommes, mais pour les sauver. » (Luc. IX. 54, 56.) »

— D'abord, mon cher Père, il n'est pas question de la foi dans le texte que vous citez.

D'ailleurs, Jésus-Christ n'avait point encore établi son Église ; elle ne pouvait donc avoir des droits.

De plus, dans les trois premiers siècles, celle-ci n'étant pas en mesure de disposer du bras séculier, qui loin de la soutenir la persécutait à outrance, elle ne pouvait songer à établir des moyens de se maintenir par la force.

Mais quand, plus tard, elle fut devenue une société parfaite, elle en acquit naturellement tous les droits. Or le premier et le plus incontestable, assurément, est celui de se conserver et de se défendre contre les agressions soit intestines, soit étrangères ; de là l'établissement fort légitime de la très-sainte Inquisition. Qu'avez-vous à dire à l'encontre ?

— J'ai entendu votre raisonnement, mon Révérendissime ; voici le mien :

Si le Christ qui, comme Dieu, est tout puissant, voulait que son Église usât de la force et non sim-

ment de la persuasion, de la prière et de la patience pour se maintenir et se propager, il eût certainement communiqué cette force matérielle à ses apôtres, à ses disciples, aux évêques, aux prêtres et aux chrétiens des trois premiers siècles qui constituaient aussi bien son Église que peuvent la constituer aujourd'hui le pape, les cardinaux, les huit cents évêques, les trois à quatre cent mille prêtres et les cent quatre-vingt à deux cent millions d'âmes de la catholicité. Or, vous voyez les apôtres et les disciples de Jésus-Christ, les évêques et des millions de chrétiens des trois premiers siècles, manquant totalement de cette force matérielle, triompher néanmoins de tous leurs ennemis du dedans et du dehors, hérétiques et payens, apostats et persécuteurs, non en les envoyant au bûcher mais en mourant eux-mêmes, à l'exemple du Maître, pour la défense de la vérité.

Cette conduite de la primitive Église et le triomphe qui en a été le résultat sont donnés même par tous les panégyristes comme une preuve spéciale de son institution divine.

Si donc aujourd'hui l'Église avait besoin, pour se maintenir, du secours des forces humaines, on pourrait en conclure que la force divine l'a délaissée et qu'elle n'est plus la véritable épouse du Christ.

— La belle âme que celle de notre bon Père des Pilliers ! dit en raillant le Révérendissime qui évita de répondre à mon argument ; il se laisserait égorger sans défense par les hérétiques lors même qu'il aurait en mains le pouvoir de réprimer leur rébellion. Il voudrait ramener l'Église à son berceau et lui rendre ses langes par une fausse compassion pour des pervers que son bras, devenu puissant, est à même de soumettre à son autorité ou de rendre incapables de lui nuire.

— Pour ramener au giron de l'Église des âmes égarées, ne pourrait-on pas, lui dis-je, trouver des moyens plus conformes à l'esprit du Christ que de rôtir ses semblables?

— Vous oubliez, Dom des Pilliers, que mettre les méchants dans l'impuissance de pervertir les bons, c'est la meilleure charité à exercer envers ceux-ci, en même temps que l'on fait justice des coupables. Quant au choix des châtiments, il est avantageux d'employer les plus terribles comme étant les plus efficaces pour arrêter l'audace des mécréants révoltés contre Jésus-Christ et son Église.

D'ailleurs, voici un raisonnement péremptoire : l'Inquisition est l'œuvre de l'Église ; or tout ce que fait l'Église est conforme à l'esprit du Christ parce qu'elle est son épouse infaillible ; donc l'Inquisition est justement appelée très-sainte et doit être consi-

dérée comme telle par quiconque se croit et se dit l'enfant de l'Église. Répondez à ce syllogisme, mon cher Père Dom des Pilliers.

— Cela ne me paraît point fort difficile, mon Révérendissime abbé.

D'abord je ne puis accepter votre majeure; car, loin d'admettre que l'Inquisition soit l'œuvre de l'Église, bon nombre d'ouvrages sortis de la plume d'ecclésiastiques et de religieux rejettent sur les gouvernements civils tout l'odieux des bûchers de l'Inquisition pour en disculper absolument la sainte Épouse du Christ.

— C'est vrai, répliqua Dom Guéranger; mais ces auteurs n'en usent ainsi que pour atténuer l'impression défavorable que ce nom d'Inquisition, devenu odieux à tant de soi-disant catholiques, produit sur ces âmes faibles qu'il est bon de ménager dans leur propre intérêt; car, vu leurs dispositions du moment, elles seraient exposées à rompre avec l'Église si on la leur montrait responsable du supplice des criminels livrés par elle au bras séculier. Ces auteurs, mon cher Père, suivant le principe : « *Que toute vérité n'est pas bonne à dire,* » cachent cette dernière dans d'excellentes intentions; mais, entre nous, aucun motif ne s'oppose à ce que nous nous la disions à nous-mêmes, c'est-à-dire les uns aux autres. De la sorte nous nous animons réciproquement à

aimer d'une affection filiale et respectueuse toutes les institutions de notre mère la sainte Église.

Quand les esprits seront moins prévenus et que la simplicité de la foi catholique animera tous les enfants de l'Église, alors ce sera le temps d'affirmer bien haut que la très-sainte Inquisition est parfaitement son œuvre.

— Dès lors, mon Révérendissime, ces auteurs trompent le public en disculpant l'Église d'une responsabilité qui lui incombe, et la Congrégation de l'Index devrait censurer de pareils livres.

— L'Église ne met à l'Index que les ouvrages qui tendent à lui nuire ; ces derniers, au contraire, lui étant favorables, comment voulez-vous qu'elle les censure? Peut-elle se détruire de ses propres mains?

— Mais il me semble que l'Église, avant tout, doit défendre la vérité dont elle se dit l'infaillible dépositaire, mon Révérendissime.

— Mon cher Père Dom des Pilliers, vous devenez bien raisonneur aujourd'hui, tandis que vous devez vous soumettre à l'Église en vous fondant sur ce principe catholique : l'Église agit de telle manière ; donc c'est bien ; donc c'est conforme à l'esprit du Christ ; donc la très-sainte Inquisition est excellente.

— Si vous n'aimez pas m'entendre raisonner je consens volontiers à me taire, mon Révérendissime. Toutefois, je garde les sentiments que je viens

d'émettre tant que je ne verrai pas l'Église prendre ouvertement sous sa responsabilité la Sainte-Hermandad avec tout son cortége de tortures. Jusque-là je ne pourrai croire que l'Inquisition soit l'œuvre de l'Épouse du Christ.

Ainsi se termina la discussion.

— Maintenant je pourrais dire de moi-même comment ce tribunal, proclamé saint, était organisé et de quelle manière il fonctionnait. Mais je préfère citer ici l'article d'un prêtre, docteur en théologie, l'abbé Moréri, tel qu'il se trouve dans son grand dictionnaire au titre : *Inquisition espagnole*. Le voici *in extenso* :

« L'Inquisition connaît des crimes d'hérésie, de
» judaïsme, de mahométisme, de sodomie, de sorti-
» lége et de polygamie. La coutume est que le roi
» d'Espagne nomme au pape un inquisiteur-général
» pour tous les royaumes, et Sa Sainteté le confirme.
» Cet inquisiteur-général nomme ensuite les inqui-
» siteurs particuliers de chaque lieu qui ne peuvent
» pourtant exercer leurs charges avant que d'avoir
» eu le consentement et l'agrément du roi. Le roi,
» de plus, met un conseil au sénat pour cette matière
» dans le lieu où est le souverain inquisiteur ou pré-
» sident, et le conseil a une juridiction souveraine
» sur toutes les affaires qui regardent l'Inquisition.
» Les seigneurs les plus considérables se font officiers

» de l'Inquisition sous le nom de *familiers*. Leur » fonction est de faire la capture des accusés. Le » respect extrême qu'on porte aux familiers et la ter- » reur que cette juridiction jette dans les esprits » autorise si fort les emprisonnements, qu'un accusé » se laisse emmener sans oser rien dire dès qu'un » familier lui a prononcé ces paroles : *de la part de* » *la sainte Inquisition*. Aucun voisin n'ose murmu- » rer; le père même livre ses enfants et le mari sa » femme, et s'il arrivait quelque révolte on mettrait » en la place du criminel tous ceux qui auraient re- » fusé de donner main-forte pour empêcher son » évasion. On met les prisonniers un à un ou deux » à deux dans de petites cellules d'où on les tire les » jours de conseil, pour être interrogés à la manière » de ce tribunal, où on ne leur dit pas de quoi ils » sont accusés, mais on se contente de leur deman- » der de quoi ils se sentent coupables.

» D'abord tous les parents du criminel s'habillent » en deuil et en parlent comme d'un homme mort. » Ils n'osent solliciter pour sa grâce ni même s'ap- » procher de la prison, tant ils craignent d'être sus- » pects et enveloppés dans le même malheur, jusqu » là que les parents se réfugient quelquefois dan » les pays étrangers : car chacun craint d'être pr » pour complice. Quand il n'y a point de preuv » contre l'accusé, on le renvoie après une long

» prison; mais il perd toujours la meilleure partie
» de son bien qui se consume pour fournir aux
» frais de l'Inquisition.

» Le secret de toute la procédure est gardé si
» étroitement qu'on ne sait jamais le jour destiné à
» prononcer leur sentence. Ce jugement se rend,
» pour tous les accusés, une fois l'année, en un jour
» choisi par les inquisiteurs. L'arrêt qu'on y donne
» s'appelle un *auto-da-fé*, c'est-à-dire un arrêt de
» foi, et il est aussitôt suivi de l'exécution des
» coupables.

» On rend cet arrêt en public avec des solennités
» extraordinaires.

» On élève un théâtre de charpentes qui occupe
» presque toute la place publique, et qui peut tenir
» jusqu'à trois mille personnes. On y dresse un autel
» richement paré, et à côté on élève des rangs de
» siéges en façon d'amphithéâtre, pour faire asseoir
» les familiers et les accusés.

» Vis-à-vis est une chaire fort haute, où un des
» inquisiteurs appelle chaque accusé l'un après l'au-
» tre, pour écouter la lecture des crimes dont on
» l'accuse et l'arrêt de condamnation qu'on lui
» prononce.

» Les prisonniers qui sortent de la prison pour ve-
« nir sur le théâtre jugent de leurs destinées par les
» différents habits qu'on leur a donnés.

» Ceux qui ont leurs habits ordinaires en sont » quittes pour une amende.

» Ceux qui ont un *san-benito*, qui est une manière » de justaucorps sans manche, chargé d'une croix » rouge de saint André cousue dessus, sont assurés « de la vie; mais ils perdent leurs biens qui sont » confisqués au profit de la chambre royale et pour » payer les frais de l'Inquisition.

» Ceux à qui l'on a fait porter sur le *san-benito* » quantité de flammes de serge rouge, cousues dessus » sans aucune croix, sont convaincus d'être relaps » et d'avoir eu déjà une fois leur grâce, et sont » menacés d'être brûlés en cas de rechute.

» Mais ceux qui, outre les flammes représentées » sur leur *san-benito*, y portent leur propre tableau » environné de figures de diable, sont destinés à la » mort.

» Les inquisiteurs étant ecclésiastiques ne pro- » noncent point l'arrêt de mort; ils dressent seule- » ment un acte qu'ils lisent à l'accusé où ils marquent » que, le coupable ayant été convaincu de crimes, la » sainte Inquisition le livre avec douleur au bras » séculier. Cet acte est mis entre les mains de sept » juges qui sont au côté gauche de l'autel, lesquels » condamnent les criminels à être brûlés, après » avoir été étranglés, si ce n'est qu'ils soient juifs, » car en ce cas on les brûle tout vifs.

» On dresse des fagots avec un poteau au milieu,
» où le criminel, étant assis, est étranglé par l'exécu-
» teur, puis brûlé.

» La Confrérie de la Miséricorde est présente à ce
» spectacle, où elle vient avec une bannière suivie
» de plusieurs prêtres qui conduisent le criminel au
» lieu patibulaire et font des prières pour lui. »

Voilà ce que j'avais à citer de l'abbé Moréri sur l'Inquisition espagnole.

Et telle est l'admirable institution du moyen âge dont l'abbé et les moines de Solesmes s'efforcent de préparer l'établissement dans notre chère patrie !

C'est là le but ultérieur des travaux de Dom Guéranger et de la direction qu'il imprime à sa Congrégation ainsi qu'aux évêques s'inspirant de ses conseils et de son esprit.

Qu'on laisse agir les moines dans l'ombre et se développer à leur aise par les moyens habituels dont ils usent, et les gouvernements devront plus tard compter avec eux comme avec une puissance d'autant plus formidable qu'elle sera plus occulte et plus mystérieuse.

CHAPITRE XXVIII.

SAUVETAGE. LES MOINES MOUCHARDS.

En 1850, un jour de promenade, nous nous fîmes transporter sur la rive droite de la Sarthe par le batelier ordinaire établi près de l'abbaye.

Par suite des pluies de la veille la rivière ayant subi une crue considérable, son cours était devenu fort rapide. Mais le batelier avait su manœuvrer sa barque et nous amener d'un bord à l'autre sans accident. Il s'était borné à nous avertir de ne pas toucher la corde, tendue de l'une à l'autre rive, pour ne paralyser ni gêner aucune de ses manœuvres, recommandation dont nous avions sagement tenu compte.

La promenade se passa gaiement, sans qu'aucun de nous vînt à se douter que nous devions sitôt courir un péril imminent de mort.

Si, vu la crue extraordinaire de la Sarthe, nous avions eu la pensée de tourner par la ville de Sablé,

alors nous eussions conjuré le péril sans nous y exposer le moins du monde.

Cette idée ne vint à l'esprit d'aucun d'entre nous, et quand l'heure de rentrer fut arrivée nous revînmes sur nos pas pour repasser la rivière.

Mais le batelier n'était pas à son poste.

Nous l'appelâmes en vain. Ou il n'entendit point, ou il fit la sourde oreille.

L'heure d'un exercice régulier nous pressant de rentrer, un de nos confrères, Dom Lacombe, sorti plus tard de l'Ordre de Saint-Benoît pour la vie du siècle, se chargea de nous ramener sur la rive gauche.

Il avisa une petite barque laissée par le batelier sur la rive droite, et nous sautâmes sept dans ce canot, suffisant pour les circonstances ordinaires mais fort dangereux dans une crue pareille à celle dont nous étions les témoins et faillîmes être les imprudentes victimes.

Notre bachoteur improvisé se mit à fonctionner.

Il prit la corde et fit de son mieux pour conduire la nacelle.

Tout allait bien tant que nous ne fûmes pas éloignés du bord de la rivière; mais lorsque nous atteignîmes le milieu, les efforts de Dom Lacombe ne purent nous maintenir et nous faire traverser le courant devenu plus rapide.

Nous saisîmes la corde pour lui venir en aide.

Mais l'eau nous entraînait de manière que si nous n'avions lâché la corde, la nacelle se fût dérobée sous notre poids et nous eussions tous été suspendus au milieu de la rivière jusqu'à mi-corps.

Le Père bachoteur s'empara donc de la rame et manœuvra pour nous faire avancer hors du courant. Tout fut inutile. La nacelle ne put résister au mouvement précipité de la rivière ni même revenir à son point de départ.

A trois cents pas au-dessous la Sarthe gonflée formait une cascade de plusieurs mètres de hauteur.

Au bas, elle coule large et profonde.

L'ouverture de la cascade, où les eaux bouillonnantes et blanches d'écume prenaient, en tombant, une force impétueuse, est pratiquée au milieu d'une épaisse chaussée qui coupe la rivière de biais et se termine par des travaux de maçonnerie en pierres de taille, sur lesquels se trouve un pont de bois.

La violence du courant nous poussait irrésistiblement au précipice.

— Nous sommes perdus! crièrent mes confrères.

— Nous avons traversé la rivière vingt ensemble sur la barque, observa Dom Lacombe, le seul d'entre nous qui sût nager, et, au retour, nous voici sept seulement sur une nacelle légère qui peut à peine nous contenir!

Nous nous regardâmes tous comme voués à une mort certaine.

— Un miracle seul peut nous sauver, dit un autre religieux; demandons-le à Dieu par l'intercession de la très-sainte Vierge et de notre bienheureux patriarche saint Benoît.

Mes confrères étaient pâles comme des linceuls.

Dieu me donna de rester tout à fait calme et maître de moi-même.

J'arrachai la rame des mains de Dom Lacombe, qui par sa présomption nous avait jetés dans cet imminent péril, et, me tournant vers mes six confrères éperdus :

— Gardez, leur dis-je, le plus profond silence pour me laisser toute ma présence d'esprit pendant que je chercherai à vous sauver. Priez le Seigneur de guider mon bras au moment où nous arriverons sur le bord de l'abîme. C'est là, seulement, qu'en donnant contre les parois de la chaussée un coup justement appliqué, j'espère nous délivrer tous du péril. Mais, si vous me troublez tant soit peu par vos cris ou vos gémissements, c'en est fait; nous sommes perdus!

Un silence sépulcral se fit derrière moi. Je n'entendais pas même la respiration de mes confrères.

Une seule fois, à cinquante mètres de l'abîme, je me tournai vers eux et crus voir des spectres.

— Priez, leur dis-je, Dieu nous sauvera.

Je m'étais placé debout sur le devant de la nacelle, tenant fermement et à deux mains la rame prête, et fixant mes regards au mur de la cascade.

J'avais fait à Dieu le sacrifice de ma propre vie ; car j'étais persuadé que si je parvenais à éloigner la nacelle du courant en la rejetant de côté, je devais infailliblement, par suite du contre-coup, tomber dans la cascade. N'importe ! je me sentais heureux de mourir pour mes frères.

Rassemblant donc mon courage et mes forces, puis appréciant des yeux la manière plus ou moins oblique dont je devais frapper le mur de droite de la chaussée, j'attendis, pour agir, que nous fussions arrivés sur le bord même du précipice dont je ne détournais pas les yeux.

A quatre mètres de la cascade je fis intérieurement cette prière aussi rapide que l'éclair :

— Seigneur ! soyez mon guide et ma force ; sauvez-nous à ce moment décisif.

Puis, le cœur plein de courage et de confiance, je portai au mur un si vigoureux coup de rame que la nacelle, loin de se précipiter dans le gouffre béant, fut aussitôt poussée dans une baie tranquille.

Moi-même, par un bonheur inespéré, je tombai dans l'intérieur de la petite barque comme ayant reçu avant elle le contre-coup du choc.

Nous étions donc tous sauvés.

Au-dessus de nous se trouvait, pour les piétons se rendant sur la chaussée en temps ordinaire, une passerelle formée de la largeur de deux planches tendues d'un mur de la chaussée à un autre mur, sur le canal d'un moulin.

Dom Renon, celui d'entre nous le plus favorisé de la taille, accrocha de ses mains la passerelle. Alors, soulevant notre confrère, nous le hissâmes le premier sur ce pont d'où il tira l'un d'entre nous, puis un troisième, et ainsi de suite jusqu'à moi qui montai le sixième, aidé par les premiers et soutenu par Dom Lacombe. Ce dernier se fit fort de ramener le canot au rivage, en longeant la baie dont les eaux ne ressentaient nullement l'impétueuse agitation de la rivière.

Bien que sauvés et debout sur la terre ferme, mes confrères tremblaient encore de tous leurs membres. Ils se jetèrent à mon cou pour m'embrasser, s'écriant qu'ils me devaient tous la vie après Dieu.

Je les conjurai de ne dire mot à personne de cette aventure qui contristerait le Révérendissime auquel je craignais tant de causer la moindre peine.

Ils me le promirent et tinrent leur promesse.

Assurément ce jour là fut l'un des plus beaux de mon existence. J'avais sauvé la vie à cinq et peut-être à six de mes confrères? En effet, comment Dom

Lacombe lui-même, qui sait nager, se fût-il tiré d'affaire dans un courant si rapide, lui, chargé de vêtements en drap que l'eau eût rendus très-lourds.

J'ai dit plus haut, au chapitre XXVI, que, dans le cas où des religieux quittaient le centre de la récréation pour converser ensemble plus librement, le Révérendissime leur envoyait ses mouchards ayant mission d'entrer dans leurs vues, de les exciter même, sauf à les trahir un instant après.

Il y a donc des mouchards à l'abbaye de Solesmes?

Mais assurément. Le Révérendissime a sous la main une police secrète qui fonctionne à merveille. C'est même le lieu d'en parler à la suite du sauvetage que je viens de raconter; car, l'un des six religieux qui ont reconnu me devoir la vie a peu de temps après, sur la fin de 1850, exercé à mon égard cette fonction monastique dont je ne le savais point investi.

Vint-il de lui-même ou me fut-il adressé par Sa Paternité? c'est ce que je ne puis dire. En tout cas, voici comment les choses se passèrent :

Un jour, après la récréation du midi, j'entends frapper à ma porte.

— Ouvrez! répondis-je selon l'usage.

C'était Dom Renon.

Je m'approchai et lui demandai ce qu'il désirait de moi.

— Si vous saviez, dit-il, ce que j'ai vu ce matin !

— Qu'avez vous donc vu, mon cher Père ?

— J'ai été en direction auprès du Révérendissime, et, le croiriez-vous ? il a bien osé, dans une action si sérieuse et quasi sacramentelle, m'écouter tout en se faisant la barbe devant sa glace et me tournant le dos. Il est sans dignité ! Peut-on en venir jusqu'à se faire la barbe au milieu d'un acte religieux ? Quand je l'ai vu prendre sa savonette et son rasoir, je me suis levé pour me retirer. Mais il m'a retenu par ces paroles : « *Restez et continuez, je vous entendrai aussi bien.* »

— Et cela vous émeut ? lui répondis-je. Pour moi j'y suis habitué et n'y fais plus attention.

La première fois que je l'ai vu porter publiquement un chat dans son capuchon, de façon que deux têtes, l'une de chat, l'autre d'abbé, passaient au-dessus d'un habit religieux, je m'étais dit : le Révérendissime n'a vraiment guère de gravité pour un supérieur-général de bénédictins ! Quel cas fait-il donc de sa communauté entière ? Puis, comme on se fait à tout, je le vois maintenant avec indifférence se promener avec nous son chat sur le dos.

Une heure après j'entrais chez le Révérendissime pour le consulter sur un passage des *Ravissements de sainte Marie-Madeleine de Pazzi*, que je trouvais trop cru pour le traduire littéralement.

Avant de me laisser partir il me dit :

— Je viens d'apprendre avec étonnement, mon cher Père, que vous m'avez blâmé comme manquant de gravité parce qu'il m'est arrivé plusieurs fois de porter un chat dans notre capuchon.

— Ah ! lui dis-je, vous n'avez pas tardé à être informé de ce fait qui date à peine d'une heure. Je vous remercie de m'avoir prévenu ; je saurai désormais à quoi m'en tenir au sujet du religieux qui vient vous critiquer lui-même auprès de ses confrères pour leur tirer les vers du nez et vous rapporter ce qu'il en a appris. Je n'étais pas sûr qu'il y eût des espions ici, malgré ce que m'avaient affirmé plusieurs Pères. Maintenant que la triste vérité m'est connue je serai sur mes gardes. En tout cas, vous pouvez prévenir Dom Renon que, si jamais il m'aborde encore, comme aujourd'hui, dans un but d'espionnage, je le traiterai de perfide et de lâche.

— Vous êtes vif, Dom des Pilliers, et vous ne vous possédez point assez. Vous voyez que je ne m'emporte pas ainsi moi-même contre vous qui m'avez blâmé devant lui.

— Il n'y a pas identité, mon Révérendissime ; je ne vous ai point trahi et je n'ai dit au Père Dom Renon que ce que je vous aurais dit à vous-même si vous m'eussiez provoqué comme il l'a fait.

— Comment vous a-t-il provoqué ?

— Si je vous le rapportais ce serait sans doute le cas d'une légitime défense. Néanmoins, comme je craindrais de me laisser guider secrètement par une arrière-pensée de vengeance et que d'ailleurs la délation me paraît une chose indigne, je vous demande la permission de me taire.

— Comme abbé je dois savoir ce que pensent tous mes religieux. J'insiste pour que vous me répétiez ce qu'est allé vous dire de moi Dom Renon.

— Dom Renon m'a parlé dans l'intimité, mon Révérendissime; il y aurait trahison de ma part à vous le rapporter. Si lui-même a commis cette faute envers moi, je me trouverais bien honteux de la commettre à son égard. Veuillez donc ne pas insister pour ne point me réduire à vous désobliger par un refus.

— C'est par amitié pour vous que je n'insisterai pas, puisque cela vous contrarie, reprit-il; mais je n'en aurais rien laissé voir à Dom Renon auquel je vous prie de ne point faire connaître ce que je viens de vous dire, et la chose fut restée secrète entre vous et moi.

— Si vous êtes grandement intéressé à savoir ce que m'a dit Dom Renon, interrogez-le lui-même. Il fera une bonne action en s'accusant justement, comme il en a fait une mauvaise en trahissant son confrère d'une manière aussi lâche.

Le Révérendissime voyant ma résolution inébranlable me laissa aller.

Rentré dans ma cellule je me dis :

Quel système d'espionnage et de trahison !

Voilà Dom Renon, à qui j'ai sauvé la vie, qui me témoigne sa gratitude en me dénonçant à mon abbé après être venu le premier me parler contre lui.

Ce n'est pas tout : voilà notre abbé qui trahit Dom Renon en me rapportant sa perfidie, et il voudrait qu'à mon tour je trahisse ce même religieux.

Qu'est-ce donc que le gouvernement des moines? Est-ce un gouvernement d'espions et de traîtres? Voyons. Dussé-je tout culbuter ici, je suis déterminé à démasquer le premier Judas qui viendra, comme ce grand flasque de Père Renon, faire auprès de moi l'office de mouchard.

Du reste ce même Dom Renon devait donner plus tard, comme le montrera ce récit, des preuves bien autrement éclatantes de la manière dont il entend la reconnaissance.

CHAPITRE XXIX.

LES TIRELIRES DE SOLESMES.

Au bas de la page 20 du présent volume j'ai mentionné la crypte de saint Léonce avec promesse d'y revenir plus tard. Or, le moment est venu de la décrire.

Derrière le maître-autel, au milieu de la nef, sur un mètre à peine de large et trois au plus de long, a été pratiquée une excavation murée à droite et à gauche et contenant un escalier de marbre de douze à quinze degrés environ; car je cite de mémoire après de longues années et me trouvant à Milan, c'est-à-dire à trois cents lieues de distance.

A la dernière marche l'excavation s'élargit du double, et, un mètre plus loin, précisément sous le maître-autel, commence la crypte en plein cintre.

Elle est occupée par un petit autel très-simple, qui a la forme d'un tombeau.

Sous ce petit autel est une châsse toute de verre où se trouve couchée, dans la position d'une per-

sonne endormie, une statue dont la tête en cire est fendue et ensanglantée dans la partie du crâne, tandis que le buste est couvert d'habits fort riches, en drap d'or artistement travaillé.

Le bas des jambes et les pieds sont nus. Sous ces derniers l'on remarque de petits os retenus par des ligaments en soie. A côté se voit une fiole renfermant un peu de sang desséché.

Maintenant je vais indiquer l'origine connue de saint Léonce.

Dom Guéranger a été plus d'une fois, à Rome, témoin de l'exploitation qui s'y pratique sur une vaste échelle, au moyen des os sans nombre trouvés dans les catacombes et qui sont pieusement supposés appartenir aux chrétiens des premiers siècles, martyrisés pour leur foi.

A quel corps humain tel ou tel os gisant dans les cimetières de la ville éternelle a-t-il appartenu? c'est ce qu'en général je défie bien les plus habiles d'établir.

Mais pour que les Monsignori de Rome, préposés à la garde des corps réputés saints, et les marchands d'ornements destinés au culte trouvent leur profit dans la distribution, par toute la terre, de ces reliques qu'il n'est pas permis de vendre parce que l'Église défend sous des peines sévères le commerce des choses saintes comme trafic simoniaque, alors a

lieu cet accord entre les Monsignori et les marchands d'ornements :

Les derniers paient aux premiers un fort droit ou impôt, pour jouir exclusivement du privilége de tenir ces simulacres de corps saints qu'ils vendent très-chèrement aux églises des monastères ou des paroisses qui en font la demande à Rome.

En compensation de cet impôt, les Monsignori qui n'ont pas de reliques d'un saint nouvelle ent canonisé, ou à qui l'on demande des reliques d'un saint martyr des premiers siècles, délivrent aux marchands un os à introduire dans le corps de cire ou de carton, os rencontré dans les cimetières de Rome ou toute autre part, mais accompagné maintenant d'une authentique en règle attribuant l'os à un individu sans nom auquel les Monsignori en fabriquent un. Sous ce nom patronymique, inventé par ces derniers, les bonnes gens invoquent de tout leur cœur, pour en être préservés des dangers de l'âme et du corps, un saint dont le ciel et la terre n'ont jamais entendu parler.

Or, telle est l'origine du saint Léonce de Solesmes. Qui jamais l'a connu ? personne. Est-ce un martyr ? il le faut bien puisque son crâne de cire est fracassé et taché de rouge, et qu'une fiole de sang desséché se trouve à ses pieds dans la châsse. Mais où est l'authenticité de tout cela ? nulle part.

Dom Guéranger désirait pour l'ornement de sa crypte un corps saint; il l'a demandé très-instamment à Rome et il l'a obtenu moyennant versement de quelques centaines de francs.

En cela, du moins, il n'a pas appauvri sa communauté; car, il est temps de le déclarer, le bon saint Léonce (*beatus Leontius*, comme il l'appelle) est une des tirelires bénédictines de la Congrégation de France.

Comment cela? me dira-t-on. Le voici :

Quand nos visiteurs se présentent au frère portier pour demander l'entrée de notre église, l'habile frère laisse sa boutique à la garde de son compagnon et les escorte pour leur expliquer les principaux groupes de statues connues sous le nom de *Saints de Solesmes*. Mais en passant à côté de la crypte il a soin de leur dire qu'elle renferme le corps d'un saint martyr nommé Léonce, ajoutant que tout le monde désire le voir et prier devant ses reliques.

Les visiteurs s'empressent de dire qu'eux aussi désirent vivement voir saint Léonce et l'honorer.

Le frère répond humblement qu'un simple convers comme lui n'a pas le pouvoir de le montrer; que cette faveur est dévolue à un religieux de chœur désigné pour une semaine par le Révérendissime abbé, et qu'il va immédiatement le faire venir.

Le frère tinte alors quelques coups de cloche.

De sa cellule ou du lieu de la récréation le Père hebdomadier désigné pour montrer saint Léonce se hâte de venir à l'église.

En passant au vestiaire il endosse sa cuculle pour paraître en habit de chœur ; puis il va prendre, sur un candélabre posé à la partie supérieure de la crypte, un cierge qu'il allume à la lampe brûlant devant le Saint-Sacrement de la *Suspense*.

Après avoir remis sur le candélabre le cierge allumé, le Père hebdomadier de saint Léonce ouvre la grille qui entoure l'escalier de la crypte et y descend suivi des visiteurs.

Arrivé devant l'autel, il le salue d'une inclination profonde ; puis, à l'aide d'une petite clef, il fait tomber une grande porte latérale qui ferme le bas de l'autel, et de la sorte il met à découvert la châsse avec le saint de cire ou de carton devant lequel il s'agenouille et prie.

Tous ces détails silencieux frappent surtout l'imagination des femmes et provoquent aussi l'étonnement et la curiosité des hommes.

Redire ici les observations faites chaque jour au sujet du saint Léonce de Solesmes n'entre point dans mon cadre. Pour ma part j'ai été souvent le témoin auriculaire des plus curieuses, par exemple :

— Le saint dort-il ou s'il est mort de la blessure qu'on lui voit au crâne ? me disaient ceux-ci.

— Est-ce qu'il souffre encore? ajoutaient ceux-là.

— Nous entend-il? disaient plusieurs.

— On dirait qu'il respire! faisaient les uns.

— Ce pauvre saint! qu'il a eu de courage! reprenaient les autres.

Tel était le langage des personnes du peuple.

Quant aux gens cultivés, ils adressaient des questions sérieuses et parfois très-embarrassantes au Père hebdomadier.

Ainsi, un monsieur m'ayant demandé en quel siècle avait vécu saint Léonce, sous quel empereur il avait été martyrisé et comment on pouvait garantir comme étant de ce saint les ossements renfermés dans notre crypte, j'eus la honte de déclarer que je n'avais pas interrogé sur tous ces détails mon abbé qui, ajoutai-je, avait rapporté de Rome le saint avec les authentiques.

— C'est la bonne foi qui sauve, répliqua-t-il.

Mais, comme résultat positif, les visiteurs voient à droite et à gauche, en remontant l'escalier de la crypte, un petit plat où se trouve toujours de la monnaie, comme un œuf dans le nid de la poule, afin que nul d'entre eux n'ignore son devoir en pareille conjoncture, et certes il y a des jours où le produit n'est assurément point à dédaigner.

Je me suis laissé dire par plusieurs de mes confrères que le nombre des étrangers visitant annuel-

lement notre église dépasse le chiffre de cinquante mille. L'on peut donc juger par cet aperçu que, si modeste que puisse être l'offrande moyenne des visiteurs de la crypte, *Beatus Leontius* avec sa fiole de sang desséché n'est pas pour les bénédictins de la Congrégation de France une trop mauvaise tirelire. Honneur donc à son supérieur-général qui a eu le mérite de l'invention !

Une seconde tirelire productive pour Solesmes c'est le pèlerinage de Notre-Dame du Chêne à cinq kilomètres de l'abbaye.

Là, tous les jours de la semaine, les dimanches et fêtes chômées exceptés, a lieu un grand concours du peuple qui vient demander à la Vierge des miracles dans l'ordre spirituel ou dans l'ordre temporel.

La confiance populaire envers cette Madone est si grande que, sans compter les pèlerins à pied, l'on voit autour de l'église du pèlerinage jusqu'à cent cinquante voitures, les unes de la bourgeoisie, les autres de paysans, car ces dernières sont des charettes ou des tombereaux.

Les prêtres affluent en masse à Notre-Dame du Chêne pour dire des messes de dévotion aux pèlerins, et chaque jour l'abbaye de Solesmes députe certains de ses moines pour aller, en se promenant, gagner chacun à la communauté la rétribution de trois francs fixée pour toute messe dite en ce lieu saint,

qui ressemble la plupart du temps à un champ de foire par la dissipation qu'on y rencontre.

Bien entendu que les personnes dévotes, les dames surtout, émerveillées de la belle mine et de la tenue des moines au pèlerinage, leur offrent souvent des honoraires supérieurs à trois francs et qui soient, en même temps, dignes de la main blanche qui les donne et de la main pieuse qui les reçoit; de sorte qu'au bout de l'année le monastère y trouve son compte.

Une troisième tirelire bénédictine, c'est la boutique du frère portier.

Le bon frère Placide, qui est fort gentil, tient à la porte du monastère, près l'entrée de l'église, une boutique de chapelets, médailles, scapulaires, cordons, images, statuettes, croix, cœurs, livres de piété, etc. Or, par ses manières insinuantes il réussit à en vendre un nombre considérable à la plupart des cinquante mille visiteurs qui veulent emporter un pieux souvenir de leur voyage.

Pour déterminer l'acquisition, à des prix assez élevés, de ses statuettes de tous genres, en plâtre, le frère a soin de dire qu'elles sont l'œuvre de quelques-uns de nos Pères, ce qui est vrai d'ailleurs.

Quant à ses chapelets, scapulaires, cordons de tous Ordres et de toutes couleurs, médailles et statuettes en cuivre jaune ou blanc ainsi qu'en argent ou en vermeil, il n'oublie pas de déclarer *qu'ils sont*

indulgenciés ou bénis par notre Révérendissime supérieur-général, lequel a obtenu directement, en personne, ses pouvoirs de NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE LE PAPE, L'IMMORTEL PIE IX.

Mais l'agréable figure du bon frère Placide est aussi puissante que cette dernière considération, sur le cœur d'un grand nombre de dévotes, pour les déterminer à recevoir de ses mains, contre espèces sonnantes, des objets de piété.

Les riches achètent ceux en argent ou en vermeil, pendant que les moins fortunées choisissent parmi les objets en cuivre.

Le Révérendissime et frère Placide m'ont affirmé que la boutique de Solesmes rapportait de beaux bénéfices annuels.

D'ailleurs il le faut bien, puisque, malgré la collecte moyenne de vingt à vingt-cinq francs par jour faite par ce dernier, mon compagnon de quête en décembre 1850 et dans les trois premiers mois de 1851, Dom Guéranger regrettait son éloignement en ces termes : « L'absence du frère Placide se » fait bien sentir ici. Nous ne savons plus comment » marcher à la boutique. »

Donc *la boutique de Solesmes*, administrée par un frère à la figure et aux manières gracieuses, est, de l'avis même de celui qui l'exploite comme directeur-général, une excellente tirelire bénédictine.

Une quatrième tirelire, qui fonctionne très-bien à Solesmes, c'est la réception des hôtes.

Aucun voyageur n'étant admis à prendre un repas au monastère non plus qu'à y passer la nuit s'il n'est porteur de bonnes recommandations, il s'ensuit qu'en prenant connaissance de ses pièces Dom Guéranger voit tout aussitôt à qui il a affaire; en conséquence il donne ses ordres de recevoir le visiteur plus ou moins bien.

Si celui-ci est de condition médiocre, par exemple un curé de campagne, un vicaire, un honnête petit bourgeois, il lui fait donner une chambre modeste et il le taxe à deux francs cinquante centimes par jour de demeure à l'abbaye.

Si c'est un gentilhomme, un riche propriétaire ou négociant, un vicaire-général, ou tout au moins un chanoine, un curé de ville, un prêtre illustre par ses écrits ultramontains, Dom Guéranger lui fait donner un des plus beaux appartements disponibles, l'accable de courtoisies et se garde bien de lui taxer ses dépenses journalières, assuré qu'il est d'en recevoir une belle offrande au moment de son départ.

C'est ainsi qu'après avoir passé deux jours à l'abbaye, un noble, que Sa Paternité m'avait recommandé, en ma qualité de sous-hôtelier, de traiter avec toutes sortes d'égards, m'exprimait en paroles chaleureuses sa reconnaissance pour les bontés, disait-il,

dont il avait été l'objet de ma part. Il ajoutait que, n'ayant rien osé offrir à mon abbé lui-même, il me priait d'accepter une modeste offrande qu'il me remit dans la main.

Comme elle était enveloppée dans une feuille de papier, je ne voulus point commettre l'indiscrétion de voir ce que renfermait la feuille. Je courus auprès de mon abbé qui la déplia sous mes yeux. Or quelle ne fut pas notre surprise quand nous vîmes luire une pièce d'or de cent francs !

— Mon cher Père, me dit celui-ci devenu tout radieux, c'est vous qui nous valez ces belles offrandes ; car, depuis que je vous ai nommé sous-hôtelier, les visiteurs s'en retournent si contents de l'accueil que vous leur faites, qu'ils témoignent leur satisfaction en ouvrant largement leur bourse. Continuez toujours ainsi, mon cher enfant.

— J'agis en cela par un motif de charité, mon Révérendissime abbé, et non pour nous faire offrir de belles aumônes.

— Vos intentions sont excellentes, mon cher Père, loin de les blâmer je les loue vivement ; mais je suis heureux de vous dire aussi que les résultats ne sont pas mauvais.

Donc la réception des hôtes, à Solesmes, bien prudemment exercée, n'est pas non plus une mauvaise tirelire.

Pour ne point trop allonger ce chapitre, je vais me borner à mentionner ici d'autres tirelires sans entrer dans les détails.

Ainsi la visite de l'intérieur du monastère, accordée aux nombreux étrangers de distinction qui la sollicitent, est à peu près toujours récompensée d'une offrande de leur part.

Un tronc, placé à l'entrée de l'église abbatiale et au-dessus duquel la grand'messe de neuf heures est annoncée pour être dite chaque jour à perpétuité, en faveur des bienfaiteurs vivants et décédés, est encore une autre tirelire.

Les chaises de l'église, louées très-chèrement les jours des grandes solennités, surtout lors des professions solennelles, forment une tirelire spéciale.

Voilà, à peu près du moins, pour les tirelires fonctionnant à Solesmes ou dans le voisinage.

Mais, me trouvant un jour à Einsiedeln, j'appris que Dom Guéranger avait voulu établir dans ce pèlerinage, si célèbre par toute l'Europe sous le nom de Notre-Dame des Ermites, une tirelire pour lui.

Il avait demandé à ce monastère qu'on voulût bien placer aux différentes portes de l'église, avec une bourse à la main, des religieux qui solliciteraient les aumônes des pèlerins en faveur de l'abbaye de Solesmes, en France, appelée à rendre d'éminents services à la religion.

Les bénédictins de Notre-Dame des Ermites furent longtemps à se remettre de l'émotion que leur causa une demande aussi étrange, pour ne pas dire bécasse, et ils répondirent sommairement à l'illustre abbé de Solesmes : qu'ils avaient le regret de ne pouvoir se prêter à ses désirs, vu que leur accomplissement serait un moyen infaillible de faire tomber le pèlerinage.

J'appris par ci par là bien d'autres tentatives encore, mais je crains d'en fatiguer le lecteur.

Voilà du reste assez d'échantillons de tirelires pour montrer que l'esprit inventif des moines du moyen âge, dans le but d'attirer l'argent dans leur escarcelle, n'a rien perdu aujourd'hui de son intensité, et qu'on aurait grand tort de traiter les moines du XIX[e] siècle de *retardataires* ou de *rétrogrades* : je les trouve vraiment *progressistes*.

CHAPITRE XXX.

LE CHAPITRE DES COULPES.

En parlant de l'assistance à l'office divin j'ai dit que le religieux arrivé trop tard à *Matines* et qui, pour ce fait, a déjà été signalé ou puni, séance tenante, doit encore accuser sa faute au *Chapitre des Coulpes* et recevoir une nouvelle punition. Or il est temps de dire en quoi consiste ce Chapitre.

Quand toute la communauté s'assemble dans la salle capitulaire pour y traiter une affaire quelconque en dehors des conférences spirituelles ordinaires, on dit que le Révérendissime tient le Chapitre, ce qui équivaut à dire qu'il tient le conseil général de la communauté. Or s'il assemble ses religieux dans le but de leur faire déclarer toutes leurs fautes extérieures contre la Règle et les Constitutions, on dit alors qu'il tient le Chapitre des Coulpes.

Celui-ci est donc la réunion publique des moines, novices, postulants, frères convers ayant fait leurs

vœux ou n'étant encore eux-mêmes que novices ou postulants, rangés chacun selon sa dignité ou son rang de profession dans la salle capitulaire, pour y être appelés arbitrairement par l'abbé auquel ils doivent faire à haute voix l'aveu de tous leurs manquements à la Règle, aux Constitutions, aux us et coutumes.

Néanmoins aucun ne s'accuse devant ses inférieurs, et l'arbitraire de l'abbé ne s'exerce qu'entre les individus du même rang.

Voici comment se tient le Chapitre des Coulpes.

Les lundis et vendredis de chaque semaine, après l'office de *Prime,* tout le monde étant réuni sous les yeux de l'abbé, celui-ci dit en latin :

— « *Loquamur de Ordine nostro.* » Parlons de notre Ordre.

A ces mots chacun s'agenouille devant sa chaise.

L'abbé reprend alors :

— « *Quid dicitis?* » Que dites-vous?

Tous, se frappant la poitrine, répondent :

— « *Mea culpa.* » C'est ma Coulpe, ma faute.

L'abbé réplique :

— « *Surgite in nomine Domini.* » Levez-vous au nom du Seigneur.

Puis, lorsque toute la communauté s'est assise, il appelle par son nom un postulant convers ou un novice convers s'il n'y a pas de postulant.

Le frère s'avance au milieu de la salle, fait un profond salut à l'abbé, et, se tenant debout, il s'accuse ainsi de ses fautes :

— Mon Révérendissime abbé, je m'accuse d'avoir cassé une assiette en la relavant sans précaution.

Je m'accuse d'avoir rompu le silence, et cela pendant deux minutes.

Je m'accuse d'avoir fait un accroc à notre scapulaire avec un rateau de fer du jardin.

Je m'accuse d'avoir scandalisé mes frères en m'endormant sur notre chaise pendant *Complies*.

Le frère ayant fini son accusation se met à genoux, et l'abbé lui dit :

— En cassant une assiette et en déchirant votre scapulaire vous avez péché contre le vœu de pauvreté que vous êtes appelé à émettre.

Pour réparation devant Dieu et devant vos frères, vous vous mettrez à genoux au réfectoire, en tenant le morceau du scapulaire endommagé ainsi qu'un débris de l'assiette. Pour la satisfaction de vos autres fautes, vous réciterez votre chapelet devant l'autel de la sainte Vierge.

— Frère N... ! dit l'abbé appelant un frère convers, le boulanger par exemple :

— Mon Révérendissime abbé, je m'accuse d'avoir laissé le pain trop longtemps au four lors de la dernière fournée.

Je m'accuse d'avoir scandalisé mes frères en répondant vivement à l'un deux.

Je m'accuse d'avoir laissé brûler le balais du four en le jetant par mégarde sur la braise ardente, au moment où je devais vite enfourner.

Je m'accuse d'avoir, au réfectoire, répandu sur la table un verre de cidre.

Je m'accuse d'avoir manqué deux ou trois inclinations au chœur.

— Frère N..., dit l'abbé, soyez vigilant à bien remplir les devoirs de votre charge de boulanger, de manière à cuire le pain à point. Vous avez péché contre votre vœu de pauvreté en brûlant le balais du four et en répandant du cidre.

Pour votre pénitence vous ferez satisfaction au réfectoire en tenant à genoux ce qui reste du balais brûlé. Pour vos autres fautes, vous réciterez deux fois les litanies de la sainte Vierge.

— Tous nos frères convers peuvent sortir.

— Frère S.....!

— Mon Révérendissime abbé, je m'accuse d'avoir manqué plus de trente inclinations au chœur.

Je m'accuse d'être arrivé une fois à *Matines* cinq minutes trop tard.

Je m'accuse d'avoir oublié de faire satisfaction après une fausse note dans le chant du *Credo*.

Je m'accuse d'avoir oublié d'abattre ou de remettre

mon capuchon quand le chœur doit se découvrir ou se couvrir.

— Frère S....., observe l'abbé, vous ne devez pas dire *mon* capuchon mais *notre* capuchon.

— Merci, mon Révérendissime. Je m'accuse donc aussi d'avoir malencontreusement employé des termes qui désignent la propriété.

Je m'accuse d'avoir manqué un exercice régulier parce que je m'étais endormi dans ma cellule, pardon ! *notre* cellule.

Frère S..... dit l'abbé, comme vous êtes tout récemment vêtu de l'habit des postulants et que c'est pour la première fois que vous êtes appelé à dire vos coulpes, je me borne à vous recommander d'être bien attentif à observer les mouvements du chœur pour vous y conformer.

Habituez-vous aussi à perdre l'usage des pronoms possessifs *mon, ma, mes,* qu'il faut laisser aux mondains. *Vana vanis.* N'oubliez pas que vous êtes venu ici pour pratiquer le détachement absolu des choses temporelles.

Je ne vous donne pas de pénitence.

— Frère L.....!

— Mon Révérendissime abbé, je m'accuse d'avoir marché, en descendant l'escalier, sur la tunique du R. P. Dom Courveille et de la lui avoir déchirée.

Je m'accuse d'avoir répandu de l'huile sur notre scapulaire.

Je m'accuse d'avoir laissé tomber une goutte d'encre sur la couverture d'un livre.

Je m'accuse d'avoir oublié de faire rafraîchir notre tonsure samedi dernier.

— Frère L..., dites *ma* tonsure; elle vous est personnelle et n'appartient point à la communauté.

— Merci, mon Révérendissime abbé.

Je m'accuse de ne m'être pas levé assez promptement aux *Gloria* des psaumes.

Je m'accuse d'avoir ri, au chœur, en voyant un de nos Pères paraître à *Matines* avec un grand bonnet de nuit sur la tête.

Je m'accuse d'être resté découvert ou couvert quand il fallait faire le contraire, cinq ou six fois depuis ma dernière coulpe.

— Frère L... soyez donc plus grave dans toutes vos actions, moins distrait et surtout plus attentif à ne rien gâter dans la maison. Si chacun se comportait comme vous, nous serions vite ruinés. Pensez que vous êtes au noviciat depuis dix mois et que, vous trouvant presque à la veille de votre profession, vous devez prendre au sérieux le vœu de pauvreté que vous serez appelé à émettre.

Vous ferez satisfaction au réfectoire en tenant, à la main, le livre et votre scapulaire tachés, et, au

bras, une tunique que le R. P. économe vous prêtera si celle de Dom Courveille n'est pas disponible.

Pour vos autres fautes vous réciterez les litanies de saint Benoît devant sa statue à l'église.

— Nos frères novices peuvent se retirer.

— Dom des Pilliers !

— Mon Révérendissime abbé, je m'accuse d'avoir par faiblesse omis de renvoyer un confrère qui est venu, sur la porte de notre cellule, me parler de choses étrangères aux matières d'études, et cela environ cinq minutes.

Je m'accuse d'avoir fléchi les genoux un peu trop tôt dans la récitation du *Te Deum* ; ce qui a provoqué un faux mouvement chez mes voisins.

Je m'accuse d'avoir fait du bruit pendant la lecture au réfectoire en laissant tomber notre fourchette et notre couteau.

Je m'accuse d'avoir manqué à la gravité dans le lieu saint, pendant le grand silence, en voyant l'un de mes confrères avec son bonnet de nuit sur la tête.

Je m'accuse d'avoir fait, au chœur, une faute contre la prosodie latine en prononçant brève une syllabe longue; ce qui m'a fait rappeler à l'ordre.

Je m'accuse enfin d'avoir déchiré hier matin une des manches de notre chemise qui s'est trouvée trop étroite pour mon bras.

— Pour toutes ces fautes, Dom des Pilliers, vous réciterez une fois le psaume *Miserere*.

Il n'y a pas lieu à faire satisfaction pour la chemise déchirée, puisqu'elle vous était trop étroite. La faute en est au Père économe qui a mal fait, samedi soir, la distribution des chemises.

— Dom Pitra !

— Mon Révérendissime abbé, je m'accuse d'avoir troublé le chœur entier, qui a cessé de chanter et s'est mis à rire en me voyant couvert de notre bonnet de nuit au commencement de *Matines* (1).

Je m'accuse d'avoir fait beaucoup de notes fausses dans le chant.

Je m'accuse d'avoir brisé notre vase de nuit en le laissant tomber par mégarde.

Je m'accuse d'avoir oublié d'inscrire des ouvrages que j'ai pris à la bibliothèque; ce qui a mis plusieurs de mes confrères dans l'impuissance de s'en servir, ne sachant à qui les réclamer.

Je m'accuse d'être resté debout, au chœur, quand tout le monde était à genoux, tourné vers l'autel quand il fallait faire face à la partie opposée du chœur, à genoux quand on était assis, et assis quand il fallait être à genoux.

(1) Ce fait est bien celui de Dom Pitra ; j'en ai été le témoin.

Enfin je m'accuse de m'être trompé d'adresse sur deux lettres, de manière que je les ai envoyées à des personnes qui n'y ont rien compris; ce qui a occasionné des pertes de temps et de nouveaux frais de correspondance pour ces personnes et pour notre communauté.

— Dom Pitra, depuis tant d'années de profession monastique vous ne vous êtes point changé; vous restez toujours distrait, étourdi. Pensez-vous que ce ne soit pas une chose grave que de troubler l'office divin par une scurrilité pareille à celle de vous coiffer la tête d'un long bonnet de nuit, qui, m'a-t-on assuré, s'est dressé comme un pain de sucre au moment où vous avez rabattu le capuchon sur vos épaules? Je n'ai pas grondé Dom des Pilliers ni le frère L... qui se sont accusés d'avoir ri, car ce rire a été involontaire et vous êtes le seul coupable de la faute matérielle de tous.

Pensez aux conséquences possibles de l'étourderie qui vous a fait mettre sur des lettres de fausses adresses. Vous pourriez ainsi compromettre l'honneur des familles et les secrets qui vous sont confiés. Les nouveaux frais de correspondance ne sont rien en comparaison des résultats que je vous signale et dont vous ne parlez pas.

Pour vous porter efficacement à vous amender, en devenant moins absorbé dans vos études et plus

positif dans vos démarches, vous dînerez aujourd'hui à genoux devant une chaise qui vous servira de table. Au-dessus de la chaise sera votre bonnet de nuit; à droite, par terre, deux enveloppes de lettres, et, à gauche, également par terre, un débris de votre vase de nuit.

Pour vos autres fautes vous direz cinq *Pater et Ave* en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur.

Une chose dont je dois aussi vous informer, c'est que le cardinal Gousset m'envoie un manuscrit de votre propre main que vous avez laissé par mégarde dans son hôtel à Paris. Voilà un nouveau trait de votre étourderie qui me désole.

— Dom Renon?

— Mon Révérendissime abbé, je m'accuse d'avoir cassé le dos de notre chaise en me balançant dessus.

Je m'accuse d'avoir contrarié un de mes frères par des plaisanteries.

Je m'accuse de n'être pas descendu de ma place au milieu du chœur pour y faire satisfaction à genoux du trouble que j'ai causé chez mes voisins en chantant un verset pour un autre.

Je m'accuse de m'être incliné plusieurs fois pendant les *Gloria Patri* sans avoir croisé les mains sur les genoux.

Je m'accuse d'avoir causé deux ou trois minutes, sur la porte d'une cellule, de choses étrangères aux matières d'études.

Enfin je m'accuse d'avoir, sans preuves, insinué que l'un de mes confrères chez qui, à des heures réglées, l'on entend de très-forts et rapides coups de discipline pendant dix minutes au moins, frappait sur le mur au lieu de frapper sur son dos.

— Dom Renon, vous devez travailler à vous défaire de cet esprit caustique et railleur si contraire à la charité. De plus, secouez cette mollesse qui tient à votre tempéramment, et, si vous ne vous sentez point capable de châtier avec énergie votre corps, ne soupçonnez pas vos frères d'hypocrisie en insinuant qu'ils frappent sur les murs au lieu de se donner la discipline pour leur avancement spirituel.

Vous ferez satisfaction au réfectoire avec le bras cassé du dos de votre chaise. Pour vos autres fautes vous réciterez à genoux le chapelet et les litanies de Lorette devant la Madone du jardin.

— Dom prieur !

— Mon Révérendissime abbé, je m'accuse d'avoir, par mégarde, laissé trop longtemps à genoux un frère convers qui y faisait satisfaction.

Je m'accuse d'avoir, à *Matines*, donné un faux signal qui a troublé le chœur.

Je m'accuse d'avoir cassé notre manche à balai en poursuivant l'un de nos chats qui s'était introduit dans notre cellule, où il a cassé notre pipe que de notre table il avait fait tomber sur nos chenets.

Je m'accuse d'avoir laissé s'écarter, d'une promenade où je présidais, trois ou quatre de nos Pères.

Je m'accuse d'avoir manqué à une rubrique en chantant hier la messe de communauté.

— Dom prieur, vous avez forfait à votre vœu de pauvreté en cassant votre manche à balai qu'il faudra remplacer; vous ferez donc satisfaction au réfectoire avec les deux morceaux.

Vous apporterez également les morceaux cassés de votre pipe; car, bien que ce soit le chat qui l'ait fait tomber, c'est par votre négligence à fermer la porte de votre cellule que le chat s'y est introduit.

Je dois vous prévenir aussi de bien aérer votre cellule les samedis, jours où vous recevez vos pénitents; plusieurs se plaignent de sentir chez vous une odeur de tabac qui les incommode. Si je vous ai autorisé à fumer, c'est dans l'intérêt de votre santé; mais il ne faut pas que cette dispense nuise à vos confrères. Pensez aussi que votre dignité vous impose le devoir de les édifier par vos bons exemples et par votre zèle à exercer une active surveillance.

— *Pour moi*, dit l'abbé voulant clore ainsi le Chapitre des Coulpes, mais sans bouger de son siége abbatial, *je m'accuse de n'avoir pu assister une seule fois à Matines, vu mon état permanent de malaise.*

Après cette confession stéréotypée du Révérendissime, qui ne s'impose aucune pénitence, des

religieux indiposés se lèvent et font, place, l'aveu d'avoir manqué une ou de *Matines*.

Puis tout le monde se retire.

Ceux qui n'ont pas été appelés à dire leurs coulpes vaquent à leur besogne ordinaire; mais ceux qui ont été chapitrés s'empressent de faire la partie de leur pénitence qui consiste dans la récitation d'une prière quelconque, selon ce que nous venons de dire.

Quant à la satisfaction au réfectoire, elle a lieu pendant le dîner.

Ceux qui y sont soumis viennent tour à tour s'agenouiller devant la table de l'abbé, porteurs ou accompagnés des objets brisés ou souillés par eux.

Après trois ou quatre minutes l'abbé donne au religieux le signal de se lever. Ce dernier salue le Révérendissime et va continuer son repas.

Voilà néanmoins le chef-d'œuvre du monachisme. Il s'imagine réformer de fond en comble l'âme de ses adeptes par des puérilités qui, dans l'espace de trente à quarante années, varient à l'infini.

Et certaines gens trouvent cela beau, sublime!

Oui, ce serait sublime et divin si cela rendait le moine vraiment humble, sincère, juste, charitable, détaché des biens terrestres, reconnaissant, dévoué, magnanime, doux, tolérant, en un mot, doué de toutes les vertus chrétiennes.

Mais au contraire si, avec tout cela, le moine devient superbe, avide, hypocrite, traître, haineux, ingrat, lâche, vil, colère, fanatique, enfin l'esclave de toutes les passions antichrétiennes, que penser de ce *Chapitre des Coulpes* sinon de le regarder comme une farce, une jonglerie, une invention propre à endormir les âmes dans une fausse sécurité par les apparences d'une vie régulière au dehors, tandis que le dedans est corrompu !

Que l'on recoure au passage du grand pape Clément XIV, l'illustre Ganganelli, sur la vraie dévotion, passage cité au commencement du chapitre VII de la présente partie, et il sera facile de juger, d'après ce témoignage que nul catholique ne peut récuser, qu'un pareil usage monastique est une momerie indigne du chrétien et de l'honnête homme.

La suite de ces *Mémoires* montrera, d'ailleurs, ce dont reste capable une maison de moines qui cependant n'aura cessé de se chapitrer deux fois par semaine de la façon que je viens de l'exposer.

CHAPITRE XXXI.

LES CONFÉRENCES DE SOLESMES.

A la fin d'octobre 1849 je me trouvais heureux d'être rentré au monastère pour y reprendre la vie régulière, qui mettait à ma disposition huit heures par jour pour l'étude.

Mes longues courses en Franche-Comté m'avaient fait acquérir sur les hommes et les choses quelque peu d'expérience, et au seul point de vue humain je ne dus pas considérer ce temps comme perdu.

Toutefois mes travaux avaient été discontinués.

Pour réparer cette interruption notable je demandai et obtins la permission d'anticiper de deux heures le lever de la communauté, de sorte que mes études journalières furent régulièrement de dix heures. Cinq suffisaient à mon sommeil, car je n'en fus jamais incommodé.

Il n'est pas indifférent de dire ici la manière dont les études communes s'organisent à Solesmes.

Durant les deux années de noviciat, et sept ans encore après, l'on est obligé de préparer, dans l'auteur suivi par le professeur autrement dit lecteur, ce qui doit faire la matière de la conférence, afin d'être prêt à lui répondre, vu qu'il interroge tantôt l'un tantôt l'autre de ses auditeurs.

Ces conférences roulent sur quatre matières principales : l'Écriture sainte, la théologie dogmatique et morale, l'histoire ecclésiastique et le droit canon.

L'Écriture sainte est étudiée dans des commentateurs ultramontains qui cherchent à faire dire aux textes ce qui peut être à l'avantage de la cause, au lieu de chercher la simple vérité sans aucun dessein de faire prévaloir un système arrêté d'avance.

La théologie dogmatique est tirée du *Cours* en deux volumes in-4°, compacts et à deux colonnes, du R. P. Perrone, jésuite italien et ultramontain parfait, que j'ai rencontré à Rome en 1857 et 1858, petit homme de la taille de mon abbé.

La théologie morale est le traité même du cardinal Gousset, l'intime de Sa Paternité, qui est mort récemment archevêque de Reims. Il sera plusieurs fois question de lui dans ces *Mémoires* et dans la correspondance de Dom Guéranger.

L'histoire ecclésiastique consiste en des notes dictées par ce dernier, notes rappelant les principaux faits de l'histoire puisés je ne sais où, quelquefois

dans Fleury, et que nous acceptions de confiance. Il nous donnait ensuite certains détails que nous devions lui rapporter à la conférence suivante.

Le droit canonique enfin nous était enseigné par Dom Bourgeteau, d'après les *Institutions* de Jean Devoti, d'un ultramontanisme irréprochable.

Mais en dehors des ouvrages servant pour ainsi dire de canevas ou de thêmes à nos conférences, nous consultions à la bibliothèque tous ceux qui avaient traité la même matière, assurés de ne mettre la main que sur des auteurs orthodoxes.

En effet, je dois rendre à Sa Paternité cette justice : qu'elle n'expose aucun de ses religieux à la perte de la foi catholique en lui laissant la liberté de lire des écrits attaquant cette dernière. S'il y en a, à Solesmes, d'une orthodoxie équivoque ou d'une hétérodoxie flagrante, elle les tient soigneusement enfermés dans des armoires spéciales, désignées sous le nom caractéristique d'*enfer*.

Ces armoires ne s'ouvrent que par elle pour son usage particulier et celui de ses religieux qui auraient obtenu de Rome la faculté de lire les ouvrages mis à l'index. Quant aux autres, ils ne peuvent même voir les titres de ces œuvres qu'ils sont tenus d'exécrer sans savoir de quoi elles traitent.

A l'encontre de saint Pierre, patron de l'abbaye de Solesmes, qui tient en mains les clefs du paradis,

Dom Guéranger, abbé de cette même abbaye, tient dans les siennes les clefs de l'enfer.

Souvent, dans les œuvres consultées pour nos cours, il nous arrivait de rencontrer sur le même sujet des opinions contradictoires. N'importe! elles étaient également bonnes, puisque le représentant de Dieu et de son Église, Dom Guéranger, nous en confiait les auteurs.

Tous les six mois l'un de nous devait composer et débiter de mémoire un discours sur la matière des conférences; ce qui, à Solesmes, s'appelle fort improprement : *soutenir une thèse*. Ces exercices consistaient donc en une série de quatre discours.

Outre les religieux profès y assistaient les étrangers que l'abbé avait jugé à propos d'inviter.

Pour ces discours nous choisissions celui de nos confrères que nous jugions le plus capable sur la matière, selon les preuves qu'il en avait données durant le dernier semestre, sans toutefois charger le même religieux de plus d'une thèse.

Mais à peine le Révérendissime avait posé lui-même cette régle, d'après laquelle la nomination du candidat appartenait au choix des religieux et novices suivant les conférences, qu'il la violait sans scrupule en nous disant, à propos de la thèse d'histoire, *qu'il était bien persuadé que nous donnerions tous, séance tenante, notre voix à Dom Menault.*

A la suite de cette recommandation, fort semblable à un ordre déguisé, il nous dit d'écrire nos votes; ce que nous fîmes tous aussitôt.

Au lieu du *petit* Père Onésime Menault, le chéri, le protégé de Sa Paternité, l'un de nous désigna le plus jeune frère, le moins capable.

En prononçant à haute voix son nom (ce qui fit sourire les auditeurs) Dom Guéranger ne put modérer un mouvement de dépit et de colère.

— Ce vote est une dérision, dit-il, et l'auteur m'en rendra compte.

Puis, approchant le billet de la lampe pour examiner l'écriture, qu'il reconnut bien vite, il ajouta :

— Je ne veux point humilier en public l'auteur de ce vôte, car généralement il agit avec gravité et conscience; mais je me réserve de lui demander à huis-clos le motif de son inexplicable conduite.

Je fus mandé en secret par Dom Guéranger.

— Eh quoi ! me dit-il, c'est vous qui avez donné votre voix au frère Givet pour la thèse historique?

— Oui, c'est moi, mon Révérendissime abbé.

— Mais je ne puis vous reconnaître à un vote aussi peu sérieux, mon cher Dom des Pilliers.

— C'est au contraire un des plus sérieux qu'il m'ait été donné d'émettre depuis ma profession.

— Comment cela? En voudriez-vous au petit Père Menault dont je vous ai toujours vu l'intime?

— Si je lui en voulais, ce qui n'est pas, je me serais empressé de lui donner mon vote; car la vengeance n'entrera jamais dans mon cœur, et j'étais certain, d'ailleurs, de vous voir reconnaître mon écriture. Même j'étais décidé à lui donner ma voix, tandis qu'un incident survenu m'a fait changer d'avis. A l'avenir je voterais encore pour le moins capable si pareil incident se renouvelait.

— Je ne vous comprends point, mon cher Père.

— Voici. En nous engageant aussi positivement que vous l'avez fait, mon Révérendissime, à donner tous notre voix à Dom Menault, vous exerciez une véritable pression morale sur notre libre arbitre et vous montriez à tous votre prédilection pour l'un d'entre nous; ce qui est de nature à offenser les autres. Or, en votant pour le frère Givet j'ai voulu protester contre cette pression morale.

Vous étiez assurément libre de nommer vous-même ceux d'entre nous qu'il vous serait agréable d'entendre discourir sur les matières des conférences; mais, puisque vous nous aviez déclaré nous laisser le choix de cette nomination, vous deviez, ce me semble, vous abstenir de toute pression et ne désigner personne, comme vous avez fait pour les thèses relatives à l'Écriture sainte, à la théologie et au droit canon; sans quoi, au lieu d'hommes libres, nous ne serions plus que des machines.

Dom Guéranger se mordait les lèvres.

Après un instant de silence il me dit :

— Je n'ai pas eu dessein d'offenser aucun de nos frères et j'avoue n'avoir point réfléchi que l'on pût interprêter ma recommandation comme une pression morale. Puisque je me suis trompé, je me tiendrai à l'avenir sur la réserve.

Cette réponse, faite sur un ton d'humilité amère, semblait m'accuser d'une ridicule susceptibilité; mais en attendant j'avais soutenu la liberté du vote.

— Le Révérendissime vous craint, me dit l'un de mes confrères; car un jour, en votre absence, il déclarait qu'il était obligé de mesurer ses paroles devant vous, vu, ajoutait-il, que Dom des Pilliers a son franc parler et ne se gêne de qui que ce soit pour exprimer ses opinions.

— Sa Paternité, répondis-je, ferait bien de toujours mesurer ses paroles et de craindre chacun de nous en particulier, pour ne point nous réduire à protester contre ses paroles ou contre ses actes. Il est certes assez pénible d'avoir à blâmer un supérieur que, pour ma part, il me plairait beaucoup plus de n'avoir qu'à admirer en toutes circonstances.

Je reviens à mon sujet.

J'avais été nommé à l'unanimité des voix pour soutenir la thèse théologique, et cela d'une manière spontanée, autrement j'eusse refusé net.

Le sujet de mon discours fut de prouver la divine institution de l'Église catholique en me basant uniquement sur l'histoire de ses quinze derniers siècles, c'est-à-dire à dater de la fin des persécutions générales et du triomphe de Constantin.

Laissant donc à part les preuves ordinaires données par les apologistes, savoir : les prophéties et les miracles établissant la divinité de son fondateur, l'absence de tous moyens humains dans douze pêcheurs dénués de richesses, de talents et de puissance, renversant néanmoins, au seul nom du Christ, le paganisme antique soutenu par les préjugés et les passions populaires, par l'intérêt de la caste sacerdotale, par toute la puissance romaine qui pour sa cause égorge des millions de martyrs; laissant, dis-je, ces preuves, j'établis que la permanence de l'Église, à dater du IVe siècle jusqu'à nos jours, est une preuve irréfragable de la divinité de son institution.

En voici le résumé :

Si l'Église devait être comprise parmi les institutions humaines, elle en eût suivi le périssable sort; ce qui n'est point arrivé, tout au contraire.

En effet elle n'a varié ni dans ses dogmes, ni dans sa morale, ni dans sa hiérarchie.

L'histoire montre que les dogmes, la morale et la hiérarchie de l'Eglise sont aujourd'hui les mêmes

qu'au siècle de Constantin, comme elle montre les efforts désespérés des hérétiques de tous les âges contre ses dogmes, des passions humaines au sein même du clergé et des Ordres religieux contre sa morale, et de ses divers ennemis, surtout de plusieurs pouvoirs civils, contre sa hiérarchie.

Puis je faisais le tableau des plus grandes institutions humaines : dynasties, royaumes, empires, religions, langues mêmes, qui se sont rapidement succédé et témoignent de la fragilité de tout ce que Dieu n'a point marqué directement de son sceau.

J'étais certes de la plus ineffable bonne foi, *vrai Roi des Becs de cane,* dans cette démonstration prétendue irréfragable, et je suppose que mon abbé et mes confrères qui y applaudirent furent aussi des *Becs de cane;* car je ne voudrais pas insinuer que plusieurs d'entre eux, pas même Dom Guéranger, auraient bien pu n'être en cette circonstance que des *Museaux de renard.*

Je fus donc bien surpris un jour que, remplissant le devoir de ma charge de sous-hôtelier envers un hôte instruit qui était venu visiter Solesmes, nous eûmes ensemble ce colloque :

— Je suis catholique, mon Révérend Père, de plus ami des Ordres religieux. Or je conçois de temps en temps certains doutes que je m'empresse, à l'occasion, de soumettre à des théologiens ; je se-

rais donc heureux aujourd'hui d'être éclairé sur un point qui m'embarrasse.

— Je vous écoute, monsieur.

— Eh bien voici ce que je ne puis concilier.

Quand j'étudie l'histoire des trois premiers siècles de l'Église, je trouve à celle-ci un esprit si différent de celui de nos jours, que je ne puis comprendre que l'Église actuelle ait la prétention de se croire et de se dire la même que celle fondée par Jésus-Christ. Aussi, loin de faire un grief à l'Église romaine de ne point marcher dans la voie du progrès, de demeurer stationnaire, comme le lui font tous ceux qui se séparent d'elle, je trouve au contraire qu'elle n'est pas restée ce qu'elle était d'abord et qu'elle a quitté les sentiers divins pour suivre des voies purement humaines.

— Monsieur, pour vous répondre me permettriez-vous de vous faire le résumé d'une thèse que je viens de soutenir sur cette même question.

— Avec grand plaisir, mon Révérend Père.

Alors je le lui donnai comme plus haut, toutefois en lui développant la première partie de la démonstration, savoir : que l'Église n'a varié ni dans ses dogmes, ni dans sa morale, ni dans sa hiérarchie.

Je croyais avoir porté la lumière au fond de ses ténèbres, car il m'avait écouté avec attention.

Je lui demandai si ma réponse le satisfaisait.

— Hélas ! fit-il, nous ne sommes point d'accord.

Vous me dites que les dogmes actuels de l'Église sont les mêmes que ceux professés par elle au ɪvᵉ siècle ; or c'est contraire à la vérité historique.

En effet, y avait-il trace, alors, du dogme des sept sacrements qui ne date que de l'an 1160 ?

Je n'ai pas rencontré davantage avant l'an 1215 le dogme de la transsubstantiation.

Celui du purgatoire ne date que de 1439.

Enfin, il est question de faire un nouveau dogme : celui de l'immaculée conception de Marie.

Quant à la morale de l'Église, est-elle aujourd'hui ce qu'elle était au temps de Constantin ?

Les prêtres d'alors étaient-ils tenus au célibat sous peine d'interdit comme le sont ceux de nos jours ?

Était-ce un péché de faire gras les vendredis et samedis, comme c'en est un à notre époque ?

Était-il prohibé de lire les ouvrages hostiles à l'Église comme il l'est maintenant d'étudier, que dis-je ? de retenir chez soi des livres aussi chrétiens que certains ouvrages défendus par l'Index sous peine d'excommunication *ipso facto*, tels que les *Provinciales* de Pascal ?

La morale de la primitive Église consistait à s'instruire pour bien agir : la morale de l'Église moderne est au contraire d'étouffer la vérité sur certaines questions et sur certains faits.

L'Église primitive faisait consister sa morale, en partie du moins, dans le dénûment des choses temporelles, tandis que, depuis Constantin, elle a marché à pas de géant dans l'accaparement de possessions terrestres, malgré cette recommandation expresse du Christ :

« Ne possédez ni or, ni argent, ni monnaie dans » vos ceintures, ni sac pour le voyage, ni deux » tuniques, ni bâton; mais contentez-vous de ce qui » vous sera donné pour votre subsistance. »

Si je passe maintenant à la hiérarchie de l'Église, je trouve qu'elle est modifiée du tout au tout.

Au IVe siècle les évêques formaient un corps indépendant de tout autre chef spirituel que Jésus-Christ. Ils étaient égaux les uns aux autres, sans que nul d'entre eux se crût ou s'imposât comme chef suprême de l'Eglise universelle.

Au commencement du VIIe siècle saint Grégoire-le-Grand, premier évêque de Rome qui ait appartenu à votre Ordre, a condamné, par des lettres énergiques, au point de l'appeler le « PRÉCURSEUR DE L'ANTECHRIST, » tout évêque qui voudrait, sous un prétexte ou sous un autre, dominer sur ses frères.

Or voyez maintenant ce qui se passe :

Les évêques du patriarcat d'Occident ne sont plus que les délégués de celui de Rome. Au moment de leur sacre ils promettent solennellement d'aller

sous peu, en personne, baiser les pieds du pontife qui, se disant néanmoins successeur de saint Grégoire-le-Grand, se fait appeler : *Vicaire de J.-C.* sur terre, *pasteur* des pasteurs, *chef* de l'Église, Père commun des fidèles, enfin le Pape, nom que lui seul a le droit de porter mais qui alors était commun à tous les évêques, de plus, Très-Saint Père, titre blasphématoire au premier chef, Dieu seul pouvant être appelé Saint et Très-Saint.

Vous le voyez donc, mon Révérend Père ; je ne puis admettre votre supposition que l'Église « *n'a varié ni dans ses dogmes, ni dans sa morale, ni dans sa hiérarchie,* » vu qu'elle a varié, au contraire, en ces trois choses comme dans son culte même.

— Monsieur, la récréation tirant à sa fin je ne puis plus vous dire que deux mots ; les voici :

Vous m'apprenez des choses que je n'ai jamais rencontrées dans nos auteurs de théologie et d'histoire. Plusieurs me plaisent et je demanderai à mon abbé la permission de m'en instruire à fond. Quant à répondre à vos doutes, je sens bien que c'est au-dessus de mes forces actuelles ; mais je vous engage à les présenter à notre abbé qui vous les résoudra très-volontiers.

Le lendemain ce monsieur quittait Solesmes, et j'ignore s'il a exposé à Dom Guéranger les raisonnements qu'il m'avait faits la veille.

Sa Paternité, à qui j'en parlai, se contenta de me dire que les gens du monde avaient sur la religion des idées fausses puisées dans des ouvrages superficiels où l'histoire est fabriquée dans un esprit hostile à l'Église, et ajouta que je devais oublier tout ce que j'avais entendu à l'encontre de ma thèse qu'elle trouvait bien et dûment établie sur les arguments les plus péremptoires.

Elle me donna à lire des ouvrages appuyant les principes ultramontains sur cette même question, et me fit un devoir de rejeter le moindre doute relatif à la doctrine de l'Église. Ainsi les impressions que j'avais reçues de notre visiteur s'effacèrent à la longue et finirent par disparaître.

D'ailleurs je tranquillisai ma conscience par ce raisonnement :

A supposer même que ce monsieur ait raison, que peut-il en résulter, me dis-je? Rien, il me semble, que ceci, savoir : je me serai trompé en donnant pour preuve de la divine institution de l'Église un argument qui n'est pas probant; mais les autres preuves subsistent et l'Église n'en est pas moins divine aujourd'hui qu'elle l'était au IVe siècle.

CHAPITRE XXXII.

NOUVELLES EXCURSIONS.

Cependant notre situation financière ne s'était pas améliorée dans l'année 1850.

Pour remédier à cet état précaire, le Révérendissime se mit à intriguer auprès de Mgr Fornari, nonce du Saint Siége à Paris, et auprès du cardinal Gousset, archevêque de Reims.

Son but était d'obtenir de ces hauts dignitaires qu'ils pressassent Pie IX d'adresser à ce dernier un Bref chaleureux invitant les évêques et les fidèles de France à nous aider de tout leur pouvoir, vu les grands services que nos devanciers avaient rendus à la religion et à la société, et ceux que nous leur rendions nous-mêmes.

D'autre part il m'invita à recommencer le cours de mes quêtes.

Comme Dom Gardereau avait fortement insisté, même jusqu'à la pression la plus pénible, pour que

je m'engageasse à quêter encore sept ans, j'avais déclaré que si l'on ne se contentait de mon dévouement spontané, je refuserais de faire la moindre démarche dans l'intérêt de notre Congrégation.

Sa Paternité s'était adressée à plusieurs de ses religieux, les priant de faire aussi la quête.

Ils avaient refusé.

Dom Menault avait même osé lui répondre :

— Veuillez me donner vos ordres par écrit.

— Je ne donne pas de tels ordres, repartit Dom Guéranger piqué ; je me borne à faire un appel aux religieux que je suppose m'être dévoués.

— Je ne me sens pas né pour cette mission, ajouta le *petit* Père, le Benjamin de Sa Paternité.

Quand il m'apprit cette anecdote, je lui dis :

— Quel était donc votre but en demandant par écrit un tel ordre?

— C'était, mon cher Père, de l'envoyer à Rome, à la Sacrée-Congrégation des évêques et réguliers, pour lui apprendre que notre abbé nous prescrit des quêtes au nom de la sainte Obéissance, bien que nous ne soyons pas un Ordre mendiant.

Voilà, me dis-je, comment ce *petit* favori de Sa Paternité lui témoigne de la gratitude en se déclarant prêt à le dénoncer au Saint-Siége.

Les prétentions de Dom Gardereau à me faire contracter un engagement de sept années m'avaient

indisposé contre les quêtes. Néanmoins, comme j'aimais sincèrement mon abbé, sans toutefois l'aduler, je consentis à lui venir en aide, d'autant plus que l'affaire de Norwége eut une solution contraire à celle que nous attendions.

En deux mots voici en quoi consistait cette affaire, dont il a été fait mention plusieurs fois déjà dans la correspondance de Dom Guéranger.

Pie IX, après une entente avec l'autorité locale, avait résolu de fonder une mission catholique permanente à Christiania.

Son Excellence, Mgr Fornari, nonce à Paris, écrivit à mon abbé pour l'engager à solliciter du Saint-Père, en faveur des bénédictins de Solesmes, l'honneur de cette fondation norwégienne.

Le Révérendissime ayant assemblé le Chapitre, lut en sa présence la lettre du nonce et déclara que, s'il trouvait trois religieux de bonne volonté pour cette mission qui nous ferait tant d'honneur, il l'accepterait aussitôt. En conséquence il invita ceux d'entre nous qui s'y sentiraient poussés par l'Esprit de Dieu à venir s'inscrire chez lui.

Le nombre demandé fut dépassé, et j'eus l'honneur d'être moi-même inscrit le premier.

Il écrivit au pape qui, plus d'une année après, lui fit répondre que la mission de Christiania venait d'être confiée à d'autres religieux dont les offres

seraient parvenues à Sa Sainteté avant les nôtres : telle est, du moins, la version de Dom Guéranger.

Cette affaire ayant donc manqué, je consentis à reprendre le cours de mes pérégrinations. Seulement, pour faire la contre-partie des exigences de Dom Gardereau, je mis la condition expresse d'avoir un compagnon de voyage que j'initierais, dans l'intérêt commun, à ce mode d'abnégation personnelle.

— Si, dis-je au Révérendissime ainsi qu'à Dom Gardereau et à Dom Pitra, sur quarante que nous sommes, vingt battaient une bonne fois la campagne en prenant chacun quatre ou cinq départements pour théâtre de ses exploits, nous rapporterions facilement deux cent mille francs, et, au bout de deux ou trois campagnes nous serions à flot.

Avec le système actuel, au contraire, nous ne trouvons guère que pour payer les intérêts; ce qui nous obligera à éterniser les quêtes.

L'on me confia donc le bon frère Placide, l'habile et aimable portier qui m'avait reçu à mon arrivée à Solesmes quatre ans auparavant.

Nous prîmes ensemble, sur la fin de novembre 1850, le chemin de l'Auvergne.

A Clermont nous descendîmes chez une bénédictine nonagénaire, professe avant la Révolution.

Mgr Féron, évêque du diocèse, nous accueillit avec bienveillance, quoiqu'il fût peu sympathique

envers Dom Guéranger. Sur ma prière il apostilla nos obédiences relatives à la quête, ajoutant pour moi un *celebret* en bonne et due forme.

La ville alors évangelisée par des capucins ayant à leur tête le provincial de France, le R. P. Laurent, nous offrit une abondante moisson d'aumônes.

M. Grimardias, archiprêtre de la cathédrale, me retint souvent à sa table avec ses Pères capucins et nous fit présenter, frère Placide et moi, aux riches maisons de sa paroisse par ses aimables vicaires.

Aujourd'hui, M. Grimardias est évêque de Cahors.

Mais l'hiver, cette année, fut rude en Auvergne. Chaque jour l'on apprenait que des voyageurs, des facteurs ruraux, des paysans attardés, étaient ensevelis morts de froid dans les neiges.

Sur l'avis du Révérendissime nous quittâmes donc pour quelques mois cette contrée de glace, et nous vînmes saluer le doux climat de la Provence.

Le 29 décembre 1850 nous arrivions à Fréjus.

C'était un dimanche.

Nous prîmes le chemin de la cathédrale, laquelle, pour le dire en passant, n'a rien qui soit digne d'une mère église d'un diocèse.

Nous y entrâmes au moment où le clergé sortait en procession de la sacristie.

Un jeune séminariste en surplis, portant un grand chandelier argenté que surmontait une longue sou-

che, étant arrivé au coin du marchepied de l'autel, commit la maladresse de ne point se ranger assez vite pour laisser passer l'évêque.

Sa Grandeur impatientée porta à notre jeune étourdi un coup de coude si expressif que le pauvre séminariste, rendu plus étourdi encore, faillit laisser rouler son chandelier et tomber lui-même à la renverse. Il en fut cependant quitte pour la peur et la bousculade épiscopale.

— Quel gendarme que cet évêque ! Quelle réception va-t-il nous faire? me dit frère Placide.

Pour moi je me rappelai naturellement les coups de poing du mien à l'époque de mon vicariat.

Nous nous présentâmes à l'évêché après la messe.

Le prélat nous fit dire de revenir à une autre heure qu'il nous fixait.

Nous y étant conformés, nous fûmes introduits.

Je remis à Mgr Wicart une lettre de mon abbé.

Après l'avoir lue, Sa Grandeur me dit d'un ton fort sec :

— Mon Révérend Père, votre abbé me prie d'apostiller vos lettres d'obédience pour une quête. Certes, j'apprécie les services rendus à la religion et aux sciences par les anciens bénédictins ; mais vous êtes les enfants et les disciples du Père Guéranger ! de ce réformateur qui se pose en pape des Églises de France et prétend dicter la loi aux évêques !

— Monseigneur, répondis-je, il n'est point rare d'attribuer aux absents des sentiments qui ne sont pas les leurs, vu qu'il est facile de se méprendre au sujet de rapports plus ou moins fidèles qui nous en sont faits. Si notre abbé était ici, je ne doute pas que Votre Grandeur ne revînt aussitôt de ses préventions contre lui après une explication convenable.

— Mon Révérend Père, continua l'évêque, je ne juge point votre abbé sur de vagues *on dit*; ses ouvrages sont là qui témoignent contre lui d'une façon péremptoire. Tout homme non prévenu, qui en prendra connaissance, conviendra facilement qu'il n'est, ni juste envers les évêques des deux derniers siècles dont il voudrait faire des hérétiques, ni respectueux envers l'épiscopat français actuel.

— Monseigneur, notre abbé est persuadé que le gallicanisme a enfanté le rationalisme, père de la Révolution de 89, et son dévouement à l'Église le porte à soutenir le pape de tout son pouvoir.

— Mais l'Église, mon Père, ne réside point dans le pape seulement. Si le Christ a dit : « *Tu es Petrus*, etc., » il est dit aussi dans l'Écriture : « *Posuit* « *episcopos regere Ecclesiam Dei*. » Votre abbé ne doit pas oublier ce dernier texte pour le premier.

Doit-il aussi nous faire l'injure de nous traiter d'infidèles à l'Église, puisque nous-mêmes la formons, cette Église, par notre union avec le pape ?

— Notre abbé, Monseigneur, ne demande dans ses écrits que l'union de l'épiscopat avec Rome.

— Votre Père Guéranger, répliqua le prélat, a su blesser tous les évêques. Ces jours derniers encore j'ai reçu de Messeigneurs de Coutances et de Chartres des lettres fort sévères contre lui.

— Ces prélats, Monseigneur, passent pour faire une opposition systématique au pape; leur hostilité envers notre abbé fait plutôt sa gloire.

Moi, simple religieux comme je le suis, je ne voudrais pas m'établir juge entre Nosseigneurs les évêques de France, que je vénère comme les successeurs des apôtres, et mon abbé auquel je dois obéissance affectueuse et respect filial. Cependant, permettez-moi de vous dire que si j'étais prêtre séculier et que je visse mon évêque refuser au pape l'obéissance et le respect qu'il leur doit, je les refuserais à mon tour à Sa Grandeur jusqu'à ce qu'elle me donnât les exemples que j'aurais droit d'en attendre.

L'évêque baissa la tête et devint pensif.

Frère Placide était blanc comme un bonnet de nuit. Il tremblait que l'évêque, piqué de ma réponse, ne nous jetât ignominieusement à la porte.

Pour moi j'étais fier d'avoir si filialement défendu mon abbé et la cause de l'ultramontanisme.

Au lieu de montrer de l'irritation, Mgr Wicart prit nos obédiences et y joignit cette apostille :

« Malgré la difficulté des temps et les charges » multipliées qui pèsent sur le clergé et les fidèles, » nous ne pouvons pas refuser la recommandation » qui nous est demandée.

» Fréjus, le 29 décembre 1850.

« † Casimir, évêque de Fréjus. »

Je remerciai humblement Sa Grandeur, et, après avoir reçu à genoux sa bénédiction, nous sortîmes.

Devant l'évêché j'avisai dans la rue une dame en grande toilette que je priai de nous indiquer le chemin du grand séminaire.

Cette dame se mit alors à jouer une pantomine des plus curieuses, qu'elle accompagna d'un langage qui fut pour nous inintelligible. A la fin ne pouvant, malgré sa bonne volonté et la nôtre, parvenir à se faire entendre, elle continua sa route en s'écriant :

— *Sabi pa parla lou français.*

— Nous voici logés à belle enseigne! dis-je à frère Placide. Qu'allons-nous devenir dans ce pays? Quand nous demanderons des secours pour notre monastère, on répondra que l'on ne nous comprend pas.

Frère Placide poussa un soupir d'approbation.

Nous ne fîmes pas un long séjour à Fréjus, où MM. les directeurs du grand séminaire et les membres du Chapitre nous avaient fait bon accueil, et le 31 décembre nous arrivions à Cannes.

Le spectacle grandiose de la mer, que je voyais

pour la première fois d'une éminence, m'émerveilla.

Nous demandâmes l'hospitalité à M. le curé de Cannes. Il nous logea dans la même chambre, et *sous clef,* comme je l'appris d'un bon curé de campagne à qui l'avait dit un vicaire de la ville citant ce fait pour montrer combien son curé était peureux ; car, malgré nos pièces, il avait supposé que nous pouvions être des voleurs déguisés en moines.

Le lendemain nous saluâmes, des hauteurs de Cannes, le premier soleil de la seconde moitié du siècle, enchantés de nous trouver sous un climat si tiède en hiver, qui nous rappelait les plus belles journées de printemps qu'on eût pu rêver pour Solesmes.

Tandis qu'en beaucoup de contrées de la France la nature repose sous un linceul de neige, nous jouissions alors d'un soleil doux et radieux. Nous ne nous lassions point surtout de contempler ces riantes campagnes ornées d'amandiers en fleurs et d'orangers pliant sous la charge de leurs fruits.

Je donnai une direction au frère Placide, puis m'en traçai une autre de manière à nous retrouver à tel lieu déterminé. Je dois dire à la louange du bon frère qu'il ne manqua jamais au rendez-vous.

Le 4 janvier 1851 je me fis conduire dans une gracieuse île de Lérins, celle de Saint-Honorat, plus petite en étendue que sa voisine l'île Sainte-Marguerite, mais grande en célébrité, et où le saint dont

elle porte le nom fonda vers l'an 410 un monastère renommé.

Ce n'est point sans une émotion profonde que je me dirigeai, sur un bateau pêcheur, vers cette *nourrice des saints*, comme l'appelaient nos pères, vers cette solitude qui, durant plusieurs siècles, fut le *séminaire des évêques* de Provence et des pays environnants, et aujourd'hui garde encore le souvenir de quatre cent cinquante religieux de notre Ordre massacrés au huitième siècle par les sarrasins.

Je tins à dater de cette île une lettre à mon abbé dans laquelle je lui raconte que j'ai vu les débris de l'ancien monastère et de son église, dont une partie de la voûte se trouvait encore debout, et que je suis monté à la tour servant de défense aux moines de Lérins contre les pirates qui infestaient les mers.

Cette tour est située à une extrémité de l'île, vers la pleine mer dont les flots caressent la base formée d'un bloc de rochers.

L'île n'a guère que deux kilomètres de long sur un kilomètre à peine de large. Elle est emplantée de vignes produisant un bon vin blanc, et d'un grand nombre d'oliviers. Elle abondait autrefois en excellents orangers qui depuis ont disparu.

Je trouvai dans une partie inculte de l'île Saint-Honorat trois pièces de canon enclouées qu'on y laissait, m'a-t-on dit, comme souvenirs du passé.

L'île Sainte-Marguerite, autre île de Lérins célèbre par la captivité du *Masque de fer*, et qui est aujourd'hui une vaste prison d'état, n'en est qu'à dix minutes; mais elle est beaucoup plus spacieuse. Je ne fus point curieux de la visiter, vu qu'elle ne réveillait pas en moi les sentiments qui m'avaient conduit à l'île Saint-Honorat.

Je revins sur le continent et repris mes courses de ville en ville, de village en village, faisant de temps à autre de singulières découvertes.

Dans une ville du Var je rencontrai un homme qui avait deux consciences comme il avait deux fonctions : celle de maire et celle de représentant.

Voici textuellement sa profession de foi politique, que d'ailleurs je ne lui demandais pas :

— Il y a en moi deux hommes distincts : le simple particulier et le député. Partant j'ai deux principes d'action. Comme particulier, je suis conservateur parce que je suis propriétaire; mais comme mandataire du peuple, je suis socialiste.

— Ma foi, Monsieur le maire, voilà qui est commode et que je n'aurais pu trouver.

Or, comme il me fit une généreuse offrande je lui demandai en vertu de quel principe il agissait.

— C'est en ma qualité de socialiste; car pour rester propriétaire je ne dois rien donner à personne de ce qui m'appartient, me répondit-il.

— Monsieur le représentant, répliquai-je, vivent les socialistes qui partagent avec les nécessiteux !

Il visa gratuitement mon passeport pour Toulon, où je me présentai dans les bonnes maisons, guidé par un vicaire de chaque paroisse respective.

Un jour, à la fin d'une tournée, le vicaire me dit :

— Je vous conduirais bien encore chez M. L...., notaire, mais il ne met jamais les pieds à l'église et nous le regardons comme un voltairien déclaré. Ce serait sans doute peine perdue ; je craindrais même qu'il ne nous éconduisît au plus vite. Néanmoins, si vous ne craignez pas de vous exposer à une réception peu agréable, nous tenterons l'aventure.

— Qu'à cela ne tienne, allons-y. Un voltairien n'est pas un ogre ; il ne nous mangera point.

M. le notaire nous accueillit avec une exquise politesse. Il me dit, dès l'abord, qu'il comprenait le but de ma visite, prit sur sa table une pile de pièces de cinq francs qu'il me remit, après quoi, sans allusion à son offre gracieuse, il nous énuméra les services rendus autrefois par notre Ordre à l'agriculture, aux sciences et aux lettres.

Pour un voltairien, ce monsieur n'entendait pas trop mal la tolérance et la charité chrétiennes.

Le vicaire émerveillé me tint ce discours :

— Quel dommage que sa belle offrande ne lui

soit point méritoire pour le ciel! car enfin, vous l'avez entendu, mon Révérend Père, il ne nous a parlé que des services matériels ou intellectuels rendus à la société par votre Ordre, et il n'a pas dit un seul mot des services bien autrement plus appréciables que vous avez rendus et que vous rendez tous les jours encore à la sainte Église.

Dans une lettre du 8 janvier, mon abbé me dit :

« ...... Je me suis beaucoup diverti de la terrible » controverse que vous avez eu à subir, en vous » félicitant de tout mon cœur de votre courage et de » votre discrétion. Au train que vous allez, je ne » dois désespérer de rien. Bénissons Dieu de tout, » cher bien aimé enfant......

Dans cette campagne de 1850 et 1851 je travaillais pour les malheureuses affaires de Paris et de Bièvres, arrivées en 1845 sous la supériorité de Dom Pitra, et c'était désormais avec ce religieux, aujourd'hui cardinal, que je devais m'entendre.

Mon abbé m'avait écrit le 8 décembre 1850 :

« Jusqu'à nouvel ordre envoyez l'argent que vous » recevrez à M. l'abbé Pitra, à Paris, ayant soin en » même temps de m'en adresser la note ici pour le » comité de Solesmes. Demandez aussi des messes à » Dom Pitra. Il en a placé dix-sept cents dans le » diocèse d'Amiens. Cependant, dans la crainte qu'il » n'en redemande un trop grand nombre à l'avance,

» il serait peut-être bon d'attendre à voir quelle ré-
» ception vous aurez à Fréjus. »

Le 7 février 1851 il m'écrit encore :

« Communiquez directement avec Dom Pitra pour
» les messes, il sait mieux que moi combien il en
» doit placer ; mais aussi venez au secours de votre
» mère abbaye. Tâchez de nous placer quatre cent
» cinquante messes, cela nous rendra grand service,
» mais vous savez qu'il est de la plus grande impor-
» tance de ne point additionner les messes pour So-
» lesmes avec le produit de votre collecte, c'est une
» question toute secrète entre vous et moi. »

Je frissonnai en lisant cette dernière ligne.

Que ne me met-il pour un carême entier au pain et à l'eau, me dis-je, plutôt que de me faire toujours de pareilles demandes? Le voilà encore disposant à son gré de fonds secrets. Cela seul me vexe plus que toutes mes fatigues.

Après tout, continuai-je, cela le regarde de faire ainsi le cachard ; je suppose qu'il a obtenu dispense du Saint-Siége.

Et là-dessus je tranquillisai ma conscience un instant émue.

CHAPITRE XXXIII.

MES ÉPISODES DU VAR.

Il m'est arrivé dans ce département de si curieuses rencontres que le lecteur, je pense, me saura gré de leur consacrer un chapitre.

Le 16 janvier de cette année 1851 je fus témoin d'un spectacle pittoresque.

A la nuit tombante j'entrais dans une petite ville nommée Barjols, lorsque je rencontrai une procession d'environ deux mille personnes n'ayant à sa tête aucun membre du clergé, mais chantant avec un enthousiasme indescriptible, et en sautant, le refrain qui suit :

» Lou grand saint Marcel !
» Les tripeta, les tripeta,
» Lou grand saint Marcel !
» Les tripeta veindront laô.

Ce chant était accompagné d'une musique instrumentale composée de fifres et de flageolets.

En tête de la procession marchaient des hommes vêtus d'habits bariolés, les plus disparates.

Ils portaient à la main de longs bâtons enrubanés, qu'ils agitaient à la façon des danseurs de cordes.

Tout le monde me salua avec respect.

Le temps du carnaval n'est pas encore venu, me dis-je ; que peut donc signifier cette espèce de mascarade avec ce chant religieux ?

Arrivé chez le curé, j'en demandai l'explication.

— C'est aujourd'hui, me dit-il, la fête patronale de la paroisse, dédiée à saint Marcel. Or, la tradition de Barjols rapporte qu'un taureau furieux traîna aux environs le corps du saint dont les entrailles furent recueillies dans une corbeille par une jeune fille de l'endroit. En mémoire de ce fait, les habitants font une procession qui dure tout le jour et pendant laquelle les hommes et les femmes chantent, en alternant avec la musique instrumentale, cette unique strophe que vous avez entendue et dont voici le sens : Les petites entrailles, les petites entrailles du grand saint Marcel viendront bientôt.

Rendue dans le dialecte provençal, cette pensée jette mes paroissiens dans un délire inexprimable. Par sa répétition ce chant communique un transport frénétique dont on a peine à se défendre.

— Quelles bonnes gens ! Monsieur le doyen.

— Ne vous y trompez pas, mon Révérend Père. Pensant leur être agréable, et dans l'intérêt de la décence du culte, j'ai remplacé une statue grotesque de la Vierge par une neuve fort convenable.

Certains paroissiens ne l'ont pas entendu ainsi.

S'étant imaginés que j'avais vendu l'ancienne statue des milliers de francs pour lui substituer, en empochant la différence, une autre de valeur beaucoup moindre, ils ont vociféré contre moi ce matin des clameurs terribles et jusqu'à des cris de mort. Sans la gendarmerie j'étais perdu. Parce que je suis leur curé ils prétendent me posséder en propriété absolue et, au besoin, disposer de ma vie même. Malheur cependant aux étrangers qui viendraient pour me nuire ou pour m'insulter ! Mes paroissiens s'armeraient tous pour ma défense.

Le bon doyen me fit visiter le lendemain un ancien monastère de sa paroisse, transformé en papeterie ou en fabrique de draps, si j'ai bon souvenir.

De Barjols je me rendis à Saint-Maximin.

Le doyen, qui m'avait fait un aimable accueil, me dit sur un ton sec et dur, à la fin du souper :

— Sachez que je regarde tout le monde du même œil ; vous, mon Père, aussi bien que les autres !

— Monsieur le doyen, bien malheureusement pour vous il vous serait impossible de faire mieux.

— Ah ! répliqua-t-il, vous m'avez compris, mon cher Père. Une fois, par cette apostrophe j'ai rendu un pauvre religieux tout interdit. Mais il n'est pas facile de vous surprendre ni de vous émouvoir.

Au même instant le joyeux curé déposait dans un plat son œil de cristal qu'il ôtait tous les soirs pour ne le remettre en son orbite que le matin.

Il me fit avec affabilité les honneurs de son église, la plus belle de la Provence, dans laquelle, entre autres reliques insignes, je vis le crâne de sainte Marie-Madeleine conservé dans une précieuse châsse. On y aperçoit encore des vestiges de cils ayant ombragé les yeux qui, chez Simon le Pharisien, arrosèrent des larmes du repentir les genoux du Christ justement inexorable envers les scribes orgueilleux, mais toujours compatissant à la faiblesse.

Je pris ensuite la direction de Brignoles.

Chemin faisant j'eus à m'écarter de la route.

Mais derrière moi, sur une hauteur, arrivaient deux gendarmes à cheval. Ils étaient à la recherche de l'assassin qui, d'un coup de fusil, venait de tuer l'inoffensif gardien de la Sainte-Baume. Apercevant mon léger écart, ils se dirent l'un à l'autre :

— Voici notre homme ! Pressons le pas ; il a beau fuir ou se cacher, nous le tenons.

Donnant de l'éperon à leurs chevaux, ils franchirent en trois minutes la distance qui nous séparait.

Je regagnai la route sans me douter de rien et me trouvai face à face avec la maréchaussée armée jusqu'aux dents, et dont les coursiers s'arrêtèrent subitement après une course ventre à terre.

Le soleil était couché et la nuit approchait.

En hommes consciencieux nos deux gendarmes étaient bien résolus à faire leur devoir.

— Votre nom? me cria le brigadier.

— Des Pilliers, Monsieur le brigadier.

— Où allez-vous?

— A Brignoles, Monsieur le brigadier.

— Votre domicile ordinaire?

— Solesmes, M. le brigadier.

— Solesmes, Solesmes, dit-il à son gendarme qui écoutait silencieux, menaçant, la droite sur la poignée de son sabre, le chapeau incliné sur le front et tourné de travers; connaissez-vous ça, Polycarpe?

— C'est en Italie, vers Naples, mon brigadier.

—Vous êtes certainement italien? me dit celui-ci. Je vous trouve un accent napolitain assez prononcé.

— Ah ça, répondis-je, plaisantez-vous, brigadier? Je suis français, très-français, autant et peut-être plus que vous, ne vous en déplaise! Je ne connais point Naples et chacun, excepté vous, me trouve l'accent parisien. Vous allez à cheval et moi à pied; vous êtes gendarmes, Messieurs, et moi prêtre, religieux bénédictin : voilà toute la différence.

— Mais où est situé Solesmes, Monsieur le benéditin? reprit, d'un ton devenu respectueux, le sage et diligent brigadier qui porta la main au chapeau.

— S'il faisait clair pour lire je vous présenterais mes papiers ; mais voulez-vous donc me demander ici, gratis et en plein vent, une leçon de géographie?

— C'est juste! dit le brigadier à son gendarme; je le vois bien, ce monsieur n'est pas notre homme.

—Vous avez raison, mon brigadier, fit Polycarpe; ce n'est pas notre homme.

— Quel dommage ! dit le brigadier.

— Quel dommage ! répéta Polycarpe.

— Grand merci de l'intérêt que vous me portez ! Messieurs les gendarmes, dis-je à mon tour.

— Pardon, Monsieur le benéditin; nous n'avions pas, de loin, remarqué votre habit d'ordonnance.

— J'avais bien vu le vôtre, Messieurs, en revenant sur la route, et je n'en ai pas eu peur.

— C'est que vous n'êtes point le misérable assassin du gardien de la Sainte-Baume à la découverte duquel nous marchons jour et nuit. Excusez-nous et bon soir, Monsieur le benéditin.

— Bon soir et bonne chance, Messieurs.

Le brigadier et Polycarpe désappointés continuèrent à chevaucher vers Brignoles, où je n'arrivai moi-même pédestrement qu'une demi-heure après.

Je descendis au séminaire où je fus bien accueilli.

Le lendemain je priai l'archiprêtre de la ville de me faire accompagner pour la quête.

Nouvelle aventure à propos du compagnon qu'il m'offrit pour me présenter à la bourgeoisie.

Ailleurs, quand le curé lui-même ou l'un de ses vicaires ne pouvait me servir d'introducteur, l'on me donnait un sacristin, un bedeau, un officier quelconque de l'église, bien connu des paroissiens.

Mais le curé de Brignoles fut mieux avisé :

Il m'offrit une charmante demoiselle de dix-neuf à vingt ans, fort élégamment vêtue.

— Vous croyez, lui dis-je, que cette tunique et ce scapulaire feront bon effet sur l'esprit de vos paroissiens, à côté de la crinoline et de la robe somptueuse d'une gracieuse jeune fille? Le spectacle en serait aussi piquant, je pense, qu'il serait plus inattendu; néanmoins, Monsieur l'archiprêtre, si vous voulez bien me le permettre, je préfèrerais un vieux bedeau.

— Que voulez-vous, mon cher Père ! je vous offre ce que j'ai à ma disposition. J'ai prié mes vicaires de vouloir bien, l'un ou l'autre, vous accompagner; mais du premier au dernier aucun n'a voulu. Je serais cependant très-heureux que l'un d'eux vous rendît ce service qu'ils m'ont refusé en plein conseil.

Je remerciai l'archiprêtre de toute sa bienveillance et allai trouver le premier vicaire à qui je racontai mon entrevue avec son curé.

M. l'abbé Barbaroux me déclara que ni lui ni ses confrères n'avaient pu rejeter une proposition qui ne leur avait point été faite. Il ajouta :

— Mon cher Père, loin de vous refuser mon concours, je suis heureux de vous l'apporter pleinement.

Sous les auspices de ce digne ecclésiastique, estimé et aimé de toute la ville, je me présentai dans les principales maisons et fus enchanté du résultat.

M. Barbaroux me dit ensuite :

— Vous voudrez bien me donner ce soir un nouveau plaisir, celui de partager mon dîner.

Je dus accepter cette offre si gracieuse.

— Comme il nous reste une demi-heure avant de nous mettre à table, allons apprendre à mon curé ce que nous avons fait, reprit-il.

Il lui parla donc ainsi avec beaucoup de dignité :

— Monsieur l'archiprêtre, vous avez exprimé au Révérend Père ici présent le bonheur que vous auriez de voir un de vos vicaires l'accompagner dans sa quête. Comme je suis le premier, j'ai senti que noblesse oblige et n'ai pas voulu laisser à mes collègues le soin de vous procurer la satisfaction si honorable que désirait votre bon et noble cœur. Je pense la rendre complète en vous apprenant que vos paroissiens, à qui j'ai fait connaître votre sympathie pour l'œuvre du Révérend Père, qu'ils ont d'ailleurs fort appréciée eux-mêmes, se sont montrés généreux.

Le curé faillit se trouver mal et devint tout rouge.

Il me remit dix francs, néanmoins, en essayant de sourire, et il me souhaita bonne chance partout.

Je le remerciai poliment et pris congé de lui.

Au dîner, M. le vicaire me dit :

— Ce n'est pas le premier tour que je lui joue et ce ne sera point le dernier, car rien ne peut le corriger de ses finasseries. Puisqu'il nous impute des refus mensongers nous lui prouvons le contraire.

Je garderai toute ma vie un bon souvenir de M. l'abbé Barbaroux qu'il m'a été donné de revoir à Toulon, où j'ai dîné à sa table dix ans après, ainsi que celui du supérieur et des professeurs du petit séminaire de Brignoles, entre autres de M. Arnaud.

J'avais demandé au Révérendissime des obédiences pour un autre diocèse, nos quêtes dans celui de Fréjus étant à la veille d'être terminées.

Sa Paternité ayant mis du retard à nous les envoyer, je voulus, en attendant, visiter, accompagné d'un ecclésiastique, l'arsenal et le bagne de Toulon.

Autant je fus ravis du spectacle des richesses contenues dans l'arsenal et de la magnifique symétrie qui y règne, autant m'affligea la vue du bagne et de ses forçats enchaînés deux à deux, chacun traînant sur le pavé son inséparable boulet.

Je me sentis ému de compassion pour ces êtres marqués du sceau de l'infamie, surtout pour ceux

qu'un instant d'oubli criminel, de promptitude irréfléchie, a jetés dans cet effroyable égoût.

Notre guide, un officier de gendarmerie, nous dit :

— Vous êtes trop bons, Messieurs, de vous apitoyer sur le sort de pareilles gens. A part un très-petit nombre d'exceptions, ce sont des scélérats consommés, soupirant après leur délivrance non pour devenir honnêtes et dignes de la société, mais pour commettre aussitôt de nouveaux crimes.

Après cinq années de fer l'un d'eux, âgé de vingt-trois ans, ayant été mis en liberté il y a quelques semaines, en a usé pour assassiner le gardien de la Sainte-Baume auquel il espérait voler trois mille francs que ce digne homme devait donner en dot à sa nièce en la mariant. Mais le misérable est repris, et, cette fois, il portera sa tête sur l'échafaud.

— Je l'ai rencontré hier, dis-je à l'officier ; il était conduit du côté de Draguignan, les mains garottées et la chaîne au cou, par deux gendarmes à cheval.

Quand nous fûmes arrivés à une certaine cellule, l'officier prit dans une petite armoire du mur une lettre qui y était déposée depuis deux jours.

Il me la présenta dépliée, m'engageant à la lire.

En voici le sens général et le ton :

« A notre bien-aimé directeur, à nos bons et
» chers gardiens ou geôliers de tous rangs, de toutes
» dignités, honneur, respect et salut.

» Vous serez bien surpris, Messieurs, quand vous
» apprendrez, demain matin, que la cage n° ..
» est vide et que les deux oiseaux se sont envolés.

» Si nous avons pris la clef des champs, ce n'est
» point, croyez-le bien, que nous ayons eu jamais à
» nous plaindre de vous; tout au contraire vous
» n'avez cessé de nous prodiguer les marques de la
» plus touchante sollicitude, et nous sommes heu-
» reux de vous en rendre ici le glorieux témoi-
» gnage pour vous servir au besoin. Mais le désir
» de respirer l'air natal, l'amour inné de l'indépen-
» dance, nous ont engagés à quitter ce lieu de dé-
» lices où rien ne nous manquait, si ce n'est la
» douce liberté.

» Nous croyons devoir aussi vous prévenir que
» nous avons fait disparaître du secrétaire de M. X..
» la somme de . . . . Mais, foi d'honnêtes
» gens, nous n'avons point voulu commettre un
» larcin; seulement, étrangers dans ce pays et n'y
» jouissant d'aucun crédit, nous avons cru pouvoir,
» en notre besoin extrême, emprunter de nos pro-
» pres mains cette somme à M. X.... sauf à la lui
» rembourser à première réquisition.

» Recevez les compliments et saluts sincères des
» soussignés qui seront toujours de loin comme de
» près, Messieurs, vos très-humbles, très-obligés
» et très-reconnaissants serviteurs. »

Suivaient les signatures que j'ai oubliées, ainsi que le n° de la cellule et la somme empruntée non à M. X... mais bien à son secrétaire fermé à clés.

— Quel raffinement d'impudence! m'écriai-je après la lecture de cette lettre à haute voix.

— En tout cas, fit l'abbé, ces gaillards ont du style!

— C'étaient des hommes instruits, nous dit l'officier: un notaire et un médecin; le premier faussaire, le second empoisonneur.

Un instant après nous passions près d'une dame qui demandait à un jeune galérien, d'une physionomie intéressante, pour quel motif, à son âge, il était détenu dans cet affreux repaire.

— Madame, c'est que j'entendais la messe dévotement deux fois par jour et que je récitais mon chapelet et mon *angelus* le matin, à midi et le soir.

La dame s'éloigna stupéfaite et pleine de dégoût, se reprochant même sa compassion pour un être dépravé qui s'en moquait avec ironie, et elle remit tristement dans son porte-monnaie la pièce d'argent destinée par elle à ce misérable.

Témoin de l'incident, je dis à l'officier :

— Mais le R. P. Lavigne, jésuite, et un certain nombre de ses confrères ont prêché au bagne une mission dont les résultats, d'après le journal l'*Univers* et d'autres feuilles religieuses, auraient été très-satisfaisants. Je suis donc bien étonné de trouver

chez des forçats du bagne de Toulon des sentiments pareils à ceux que vient de montrer ce garnement.

— Ne croyez rien, me répondit-il, de ce que vous disent les journaux qui vous parlent dans ce sens. Les jésuites n'ont fait que du bruit dans le monde et quelques hypocrites au bagne. Les forçats sont incorrigibles; s'ils ont montré des sentiments religieux durant la mission, en général ce n'était que pour être traités avec moins de rigueur; mais ils n'en sont devenus que plus méchants.

Je donnai une pièce d'argent au galérien qui nous fit passer un détroit du port, large de quelques mètres, sur une nacelle que six ou sept coups de rames suffirent à transporter d'un bord à l'autre.

Pour tout remercîment ce forçat me fit la plus hideuse grimace que pourrait exécuter l'orang-outang le plus habile dans la partie.

C'est alors que je sentis combien l'espèce humaine devient susceptible de dégradation et d'avilissement.

Aussi me trouvai-je soulagé comme d'un cauchemar en sortant de ce lieu d'infamie.

Le lendemain, n'ayant pas encore reçu nos obédiences, je partis avec ce même abbé pour Hyères, patrie de Massillon dont la statue orne la place.

Avec le curé j'achevais d'en visiter l'église lorsque, rentrant à la sacristie, nous y fûmes suivis d'un personnage qui tenait à faire ma connaissance.

Le curé d'Hyères me prévint que j'allais recevoir la visite de Mgr le duc de Parme, beau-père de la duchesse régnante, voyageant sous le nom de comte de Villa-Franca.

J'eus avec Son Altesse, qui m'invita à sa table à l'hôtel des Iles d'Hyères, une curieuse conversation sur les matières religieuses, la politique et l'histoire.

Je fus émerveillé de son érudition non moins que de certaines vues relatives au catholicisme.

— Le temps n'est pas éloigné, me dit Son Altesse, où les catholiques se scinderont en deux partis.

Chacun d'eux évoquera le pape à son aide : l'un demandant la réforme de l'Église selon l'esprit de l'Évangile, l'autre se faisant le défenseur obstiné de l'état de choses actuel avec ses abus qui, plus que les hérésies et les schismes, ont arrêté le développement de la doctrine du Christ et de la civilisation.

Quel parti le Saint-Siége voudra-t-il diriger? Je l'ignore; mais s'il ne se met à la tête du premier avec une résolution forte qui lui amènerait de tous côtés des partisans, alors il est perdu sans remède.

— Le pourrait-il, Monsieur le comte, sans renier ses antécédents, sans renoncer à son infaillibilité?

— *Errare humanum est*, mon Révérend Père, *perseverare autem diabolicum*. Si le Saint-Siége se mettait lui-même à la tête d'une réforme sérieuse, selon l'esprit de l'Évangile, nul homme intelligent

ne lui en ferait un grief ; même les Églises orientale, anglicane, luthérienne et calviniste n'auraient plus aucun motif de s'en tenir séparés.

— Mais, Monsieur le comte, le Saint-Siége ne fera jamais cela : ce serait abdiquer son autorité suprême !

— S'il ne le fait, mon Révérend Père, il se perdra complètement par l'incrédulité qui, comme une lèpre, s'étendra de proche en proche sur la généralité de ses adhérents. Alors qu'il vienne un homme entreprenant, puissant en œuvres et en paroles, et il détachera du Saint-Siége les populations en foule qui prendront le clergé en aversion.

Le prince ayant appris du curé d'Hyères le but de mon passage se montra généreux et me remit un petit rouleau de pièces de vingt francs.

Le même jour je fis visite à un autre personnage, un duc encore, celui-ci français et non italien.

Il voulut voir tous mes papiers et me fit expliquer au long, et debout, le but et les motifs de ma démarche auprès de lui.

Quand il se crut suffisamment édifié sur mon compte, il fouilla dans son gousset et me remit une pièce de cinq francs qu'il laissa tomber comme à regret de ses doigts princiers.

Je le remerciai plus que je n'avais remercié Mgr le duc de Parme ; car son maigre don lui avait plus coûté qu'à Son Altesse sa généreuse offrande.

CHAPITRE XXXIV.

AVENTURES DU COMTAT-VENAISSIN.

Après avoir attendu vainement plusieurs jours encore nos obédiences pour un autre diocèse, nous prîmes enfin le parti, frère Placide et moi, de nous présenter de nous-mêmes à Mgr l'évêque de Digne.

Sa Grandeur nous accueillit avec bonté mais non sans un certain air de défiance, notre abbé ne l'ayant pas prévenue de notre arrivée. Elle nous retint cependant à table et nous envoya loger au séminaire.

Nous plaçâmes dans ce pauvre diocèse un grand nombre d'intentions de messes; car le clergé nous accueillit généralement avec sympathie.

Néanmoins dans plusieurs localités, en particulier à Sisteron, le clergé nous apprit que des bénédictines d'Andancette, quêtant pour leur compte dans les Basses-Alpes, donnaient pour motif de leur démarche qu'elles avaient été ruinées par un abus de confiance du R. P. Guéranger abbé de Solesmes.

Celui-ci m'ayant raconté les choses à sa façon, je regardais ces pauvres religieuses comme des calomniatrices; en conséquence je soutins de mon mieux l'innocence prétendue de mon abbé.

Dans ce même diocèse un prêtre, M. Margaillan, me témoigna le désir d'entrer à Solesmes et me pria d'en informer le Révérendissime.

Lui ayant d'abord fait connaître les conditions pécuniaires de l'admission, il me répondit que les cinq cents francs de pension viagère étaient une bagatelle; qu'il ferait mieux en offrant un beau capital.

J'en écrivis à mon abbé qui, jugeant aussitôt très-positive et très-sûre la vocation d'un si digne postulant, se hâta de m'écrire :

« Tâchez que le bon M. Margaillan se décide. »

En février Sa Paternité m'avait écrit :

« Je ne partirai pas pour Rome avant Pâques. Le » cardinal Fornari ne fait que de partir lui-même » ces jours derniers. Je veux lui laisser le temps de » s'établir, et d'ailleurs, il vaut mieux que je n'arrive » que quand la grande affaire du Bref sera terminée. » C'est là le sentiment de Dom Pitra, et je m'y suis » laissé aller volontiers....

» Je ne sais vraiment de quel côté vous diriger. » Si on obtient le Bref, il est vraiment fâcheux » d'écorner ainsi des diocèses où l'on ne pourra plus » retourner et où l'on eût fait beaucoup mieux en se

» présentant sous une telle égide. Donnez-moi au
» plutôt (*sic*) votre idée là-dessus et je vous enverrai
» courrier par courrier la lettre qu'il vous faudra. »

Malgré cette promesse, notre abbé nous laissa, frère Placide et moi, dans un embarras extrême, bien que je l'eusse prié de nous envoyer à Digne. Las d'attendre, nous y allâmes de nous-mêmes.

Sa Paternité continue :

« Avec le Bref, Marseille même nous serait ouvert,
» et il y a là de quoi faire très-bien. Montauban et
» Nîmes sont amis du cardinal de Reims qui pousse
» l'affaire avec le cardinal Fornari auprès du Pape.
» Reste donc Carcassonne que je connais un peu,
» mais qui aussi irait bien mieux avec le Bref.

Voilà assurément, me dis-je, des allures dégagées. Le Révérendissime consent à dire : Le cardinal de Reims, le cardinal Fornari, et cela tout court; les titres d'Éminence et de Monseigneur allongeraient le style. Mais les évêques sont de trop petites personnalités pour mentionner même leur titre d'évêque. Au lieu de dire : les évêques de Montauban, etc., il dira : Montauban, Nîmes et Carcassonne. Comme on le voit, s'il craint d'*écorner* les diocèses à son détriment, il écorne sans façon les évêques.

Marseille *même* nous serait ouvert !

Il paraîtrait que Mgr de Marseille n'était pas un chaud partisan de mon abbé. En effet, c'était la

signification de ce mot *même*, ainsi que je le vis de mes propres yeux et l'entendis de mes oreilles à l'évêché de Marseille, en ce même mois de février.

J'avais appris, dans une petite ville du Var, qu'un riche habitant de cette localité consacrait sa fortune à soutenir les maisons religieuses, et l'on m'avait conseillé de m'adresser à lui pour en obtenir une forte somme. Or, ce monsieur étant allé passer deux mois à Marseille, je m'y étais rendu pour le voir.

Mais les Pères jésuites, chez qui je descendis, m'ayant assuré que j'avais besoin d'un *celebret* de l'ordinaire pour dire ma messe dans leur église, j'allai le demander à l'évêché.

Le vicaire-général qui me reçut me dit que, si mon intention était de faire la quête à Marseille, on ne pouvait absolument rien me délivrer, vu qu'on ne voulait en aucune sorte se donner les semblants d'autoriser la moindre collecte pour Solesmes.

— Monsieur le grand-vicaire, lui dis-je, je ne dois passer qu'un jour ici ; j'y viens voir une personne étrangère à votre diocèse. Arrivé ce matin de Toulon, je repars dans l'après-midi pour le Var.

— Voici, dit-il, un *celebret* pour quinze jours.

— C'est un excès de pouvoirs, Monsieur le vicaire-général ; j'en ai besoin pour *une seule* fois.

— Les RR. PP. jésuites auraient alors pu vous dispenser de la course et vous autoriser, mon Révérend

Père, à dire la messe *une fois* en passant, sur la présentation du *celebret* de votre abbé.

— Ils m'ont dit que l'évêché de Marseille le défendait sous des peines graves.

— Les bons Pères ont voulu *nous* faire passer pour ridiculement sévères.

Là-dessus le vicaire-général me donna pour *quinze jours* l'autorisation de dire la messe à Marseille que je quittai ce jour même.

L'habitant du Var, duquel on m'avait fait espérer une somptueuse aubaine, me dit qu'il soutenait les œuvres religieuses dont il voyait sous les yeux les avantages réels, mais que pour celles qui se trouvaient à deux cents lieues de lui il serait mieux de s'adresser aux riches du voisinage, beaucoup plus à même d'apprécier à quel degré elles avaient besoin de leur secours et le méritaient.

— Pour couvrir les frais de votre voyage de Toulon à Marseille et de votre retour, ajouta-t-il, voici ce que je puis vous offrir :

Et il me remit trente francs en trois pièces d'or.

Avec ces trois pièces j'avais reçu trois leçons :

La première, des Pères jésuites qui me dirent que les livres de mon abbé, blessants pour l'épiscopat, ne faisaient qu'indisposer beaucoup d'évêques envers les Ordres religieux en général, et qu'eux-mêmes en sentaient le contre-coup à Marseille et ailleurs.

La seconde, de l'évêché qui se montra hostile à la pensée d'aider Solesmes en quoi que ce soit.

La troisième, de l'habitant du Var qui, bien qu'ami des Ordres religieux, me manifesta sa méfiance envers Solesmes.

Revenons aux Basses-Alpes.

Le 28 février le Révérendissime m'écrit qu'il est enchanté des dispositions de Mgr de Digne et qu'il l'en remercie par lettre selon mon désir.

Je l'avais en effet prié de remercier Sa Grandeur pour son appui bienveillant accordé sur ma demande et après l'exhibition de mes pièces épiscopales.

Dom Guéranger continue sa lettre du 28 février :

« Voici maintenant des messes à placer pour
» Solesmes : six cents *pro Carolo defuncto,* cent
» cinquante *pro defunctis.* »

Encore, me dis-je, une cachette de sept cent cinquante francs *pour Solesmes !* Et Dom Pitra pense que nous quêtons uniquement pour Paris et Bièvres !

Mon abbé ajoute :

« L'absence du frère Placide se fait bien sentir
» ici. Nous ne savons plus comment marcher à la
» boutique. »

Le bon frère Placide, comme on l'a vu au chapitre XXIX, s'entendait à merveille à faire prospérer son commerce d'articles de dévotion auprès des nombreux visiteurs des *Saints de Solesmes.*

Quand je l'emmenai avec moi la prospérité de la boutique fut ébranlée, grâce à l'inhabileté de ceux qui le remplacèrent dans les fonctions de marchand.

Aussi mon abbé soupirait-il après le jour où le cher bon frère si habile, qui lui rendait encore certains services intimes, lui serait revenu. Nous verrons un peu plus loin quelque chose de ces services intimes rendus à Sa Paternité.

Le diocèse de Digne ne possédant pas de ville importante et son clergé étant généralement pauvre, nous y fîmes court séjour et passâmes, munis d'une obédience spéciale, dans celui d'Avignon.

L'archevêque, Mgr Debelay, était en tournée de confirmation et nous allâmes le trouver à Châteauneuf-du-Pape.

Pendant le dîner il me demanda, en présence d'un clergé nombreux et des laïcs notables de la localité, si nous buvions à Solesmes d'aussi bon vin que celui de Châteauneuf.

— La Providence toujours sage, répondis-je, a fait croître l'excellent vin de Châteauneuf pour les anciens papes d'Avignon et pour les archevêques leurs successeurs, tandis qu'elle n'a réservé aux moines de Solesmes que de la piquette de cidre. Trop heureux serions-nous encore si, avec cela, nous pouvions gagner un jour le paradis!

Les prêtres me regardèrent en souriant.

M. le maire, gentilhomme dont le château est à un quart de lieue, me dit tout haut :

— Mon Révérend Père, d'ici quelques semaines vos bons confrères boiront du Châteauneuf-du-Pape ; je vais en envoyer un fût à votre abbé.

Ayant présenté à Sa Grandeur ma lettre d'obédience, elle me dit qu'elle n'avait pas voulu autoriser un de ses propres collègues, évêque missionnaire, à quêter dans son diocèse, s'étant contentée de lui faire, de sa bourse et de celle de quelques personnes notables, des offrandes qui lui montrassent de la sympathie ; qu'elle s'en rapportait donc à moi sur l'opportunité d'une autorisation, vu les difficultés exceptionnelles des temps.

— Monseigneur, lui dis-je, si vous voulez nous favoriser, frère Placide et moi, refusez-nous cette autorisation ; vous nous épargnerez deux cents lieues de courses à pied. Si vous voulez au contraire favoriser les doctrines dont Solesmes s'est rendu l'ardent propagateur, donnez-nous une bonne apostille.

— Mon Père, me dit l'archevêque, vous feriez un habile avocat et je félicite votre abbé du choix qu'il a fait en vous envoyant quêter.

— Mon abbé, Monseigneur, professe pour Votre Grandeur une haute et profonde estime. Je lui ai entendu dire un jour, devant tous ses religieux, que votre mandement pour le rétablissement de la litur-

gie romaine dans le diocèse de Troyes, votre premier siége, était la plus belle pièce épiscopale qui ait déjà orné le XIXe siècle.

Ce compliment opéra dans l'esprit du bon archevêque, étranger néanmoins, comme je l'ai su depuis, à la rédaction de ladite pièce, un effet tout magique. Il voulut me faire voir que son cœur était aussi grand que son esprit, et il nous donna sa recommandation pour collecter dans son diocèse.

C'était le 12 mars 1851. J'en informai aussitôt le Révérendissime qui me répondit le 20 :

« Je n'ai point été surpris de l'accueil que vous a » fait le bon archevêque ; il est sans contredit un » des premiers prélats de France et des plus atta- » chés au Saint-Siége. Nous attendrons le vin du » pape que vous nous annoncez et que nous vous » devrons un peu ; mais il est à craindre qu'on ne » nous le frelate en route. A la garde de Dieu ! »

Comme directeur spirituel du frère Placide pendant qu'il m'était confié, je lui avais défendu de jeûner pendant le carême à cause de la fatigue de ses courses. Aussi mon abbé ajoute-t-il :

« J'approuve tout à fait votre manière de faire à » l'endroit du frère Placide ; veillez sur sa santé, et » si elle ne va pas, renvoyez-le moi avant la Pas- » sion. Mais, mon cher enfant, soignez-vous vous- » même. Il ne peut guère y avoir de carême pour

» vous dans la vie que vous menez ; songez-y, c'est
» ma volonté expresse.

» .... Et le diocèse de Clermont que vous deviez
» achever ! Pourrez-vous le faire ? Offrez mes remer-
» ciements aux bons Pères jésuites et dites-leur bien
» que je ferai tout mon possible pour les voir à mon
» passage : j'en ai le plus grand désir. »

Mgr Debelay ne passait pas pour l'un des plus éminents prélats de France ; mais il le devenait en soutenant Solesmes, dom Guéranger ne rendant, comme on l'a vu, ses jugements qu'à prix d'or.

Quant aux Pères jésuites d'Avignon, ils étaient fort bien avec leur archevêque, « *un des plus atta-* » *chés au Saint-Siége* » ; aussi nous avaient-ils reçus très-cordialement, frère Placide et moi, et m'avaient-ils prié avec instance d'inviter mon abbé à descendre chez eux, lors de son prochain voyage à Rome.

A propos des jésuites d'Avignon, que l'on me permette une petite anecdote les concernant.

Un curé de la ville, qui ne manquait aucune occasion de décrier les bons Pères, avait, malgré son antipathie bien déclarée pour la célèbre compagnie, la coutume d'y faire chaque année une retraite.

Ils le traitaient de leur mieux, sans rancune. Une fois, cependant, ils ne placèrent sur son lit qu'une moitié de bonnet de coton. En cela les enfants de saint Ignace de Loyola s'étaient-ils simplement

conformés aux dures exigences de la pauvreté? Voulaient-ils, au contraire, ménager la tête de leur hôte qu'un bonnet complet eût pu échauffer? Enfin ont-ils voulu, comme l'ont supposé de mauvaises langues, se jouer de son apparente bonhomie?

La réponse à cette triple question ne se lisant point dans l'*Histoire des Jésuites*, par Crétineau-Joly, je me déclare incompétent pour la donner ici.

Toujours est-il qu'il fut réduit à se coiffer d'une moitié de bonnet, sous peine de coucher nu-tête.

Mais il ne se tint point pour battu.

Avant de quitter la maison, il commença par offrir aux bons Pères une généreuse aumône qui couvrait dix fois ses dépenses; puis, quand il fut à son domicile, il fit acheter cinq douzaines de bonnets de nuit complets qu'il leur envoya avec ces mots :

— D'après votre procédé, vous aurez, mes Révérends, de quoi couvrir cent vingt chefs de curés.

Ce plaisant pasteur me remit à moi-même cinquante francs pour Solesmes.

A Pernes, petite ville de cinq à six mille âmes, le curé, fort gros et fort dodu, me reçut dans un salon plus digne d'un prince que d'un ministre de Celui qui n'avait pas une pierre où reposer sa tête.

Quand, assis dans un riche fauteuil en face de cette figure rebondie, à trois mentons, je lui eus exposé le but de ma visite, il s'écria :

— Ah ! que je déteste tous ces quêteurs ! Ils sont la peste des temps modernes !

— Les œuvres religieuses, lui dis-je, ne pouvant se faire sans argent, il est naturel d'en demander aux riches, surtout à ceux que l'on juge disposés par état et par principe à soutenir ces œuvres.

— Si vous êtes pauvres mangez du pain bis.

— Encore faut-il en avoir pour en manger, Monsieur le doyen ? En tout cas, loin d'agir envers des confrères dans le besoin comme vous aimeriez qu'ils agissent à votre égard si vous étiez à leur place, vous leur faites en ma personne une réponse que vous n'aimeriez point recevoir, le cas échéant ; car je ne suis pas téméraire en supposant, vu l'état de votre santé, que vous ne vous contentez pas de pain bis.

— Avez-vous l'autorisation de l'archevêque pour faire la quête ?

— Mieux encore, Monsieur le doyen, j'en ai une recommandation expresse ; la voici.

Après l'avoir lue, le doyen de Pernes me dit :

— Vous êtes en règle, mais je blâme l'archevêque de vous avoir donné cette pièce. Il aurait dû consulter son clergé.

Avez-vous déjà vu des curés de mon canton ?

— Tous ceux dont les paroisses se sont trouvées sur mon chemin.

— Et ils vous ont remis une offrande ?

— De grand cœur. De plus, ils m'ont présenté aux familles charitables de leur paroisse.

— Et vous osez comparer les succursalistes de ces bicoques à moi, leur doyen, qui suis curé d'une ville de six mille âmes ?

— Moi? Monsieur le doyen! je ne fais aucune comparaison; surtout je ne suis point tenté de faire celle dont vous me parlez; je ne suis pas assez dénué de bon sens et d'équité pour cela!

— Je vous déclare, dit le gros curé, que je ne veux rien vous donner. Je n'ai jamais contribué qu'à une seule œuvre : celle de l'église de Mattaincourt érigée en l'honneur du bienheureux Pierre Fourrier, le seul curé qui ait été béatifié. Que l'église canonise les curés et je contribuerai de mes deniers à ses œuvres! autrement, je garde mon argent.

— Si vous êtes un jour vous-même canonisé, Monsieur le doyen, ce ne sera pas pour avoir imité ce bienheureux en faisant aux religieux quêteurs la réception que vous me faites présentement.

— Mais je suis très-flatté de votre visite, mon Père; vous êtes le premier bénédictin que j'aie l'honneur de voir : votre habit me plait beaucoup.

— Et c'est pour cela, sans doute, que vous m'envoyez avec tous mes confrères manger du pain bis!

— Voyez-vous, mon Père, je ne vous donne rien parce que je déteste votre abbé qui a endoctriné le

pape au moyen de ses écrits pleins de fausseté et nous a fait enlever nos liturgies particulières que nous chérissions. Mais, ne vous ayant jamais vu ni connu, je n'ai aucun motif de vous en vouloir. Aussi, je vous offre volontiers à vous rafraîchir.

— Monsieur le doyen, dis-je en me levant, j'ai sollicité votre charité sacerdotale pour mes frères qui souffrent ; mais je ne puis rien accepter que je ne leur en fasse part. Veuillez donc, je vous prie, ne point vous déranger à mon occasion. J'ai aperçu, peu loin de votre demeure, une fontaine ; si j'ai soif, j'y boirai dans le creux de ma main.

Je saluai et sortis.

Le doyen ferma rudement la porte sur moi.

Il commit l'imprudence de se vanter de la réception cavalière qu'il m'avait faite, et mal lui en advint. Non-seulement ses confrères l'en blâmèrent, mais le *Journal de Carpentras* lui infligea une verte réprimande au point de vue de la charité chrétienne et de la simple politesse.

L'accueil empressé que je reçus au petit séminaire de Sainte-Garde et à Carpentras me consola des réceptions plus ou moins désobligeantes de plusieurs autres lieux.

CHAPITRE XXXV.

MÉLANGES.

Le Carême dont parle mon abbé dans sa lettre du 20 mars 1851 rapportée au chapitre précédent, c'est le Carême monastique. Je crois bon d'en dire un mot après la singulière réception du gros et gras curé de Pernes qui m'envoyait avec tous mes confrères manger du pain bis.

Or le Carême monastique diffère de celui des simples fidèles, 1° en ce que ces derniers doivent s'abstenir de viande les mercredis, vendredis et samedis de chaque semaine, et n'en user qu'une fois les lundis, mardis et jeudis, sans en être privés les dimanches ; tandis que les moines de Solesmes ne peuvent manger une seule fois de la viande, pas même les dimanches, pendant toute la durée du Carême. 2° en ce que le jeûne des simples fidèles est moins rigoureux que celui des moines de Solesmes, les premiers pouvant prendre quelque léger ali-

ment, comme une tasse de café ou de chocolat le matin ; tandis que les derniers doivent être complètement à jeûn jusqu'à midi, où ils font leur unique repas, celui du soir n'étant plus qu'une légère collation sans soupe, sans œufs, sans poissons, sans rien de ce qui a eu vie.

Outre le carême de sept semaines les bénédictins de la Congrégation de France s'abstiennent de viande tout l'Avent en jeûnant aussi deux jours par semaine, et ils font abstinence tous les mercredis, vendredis et samedis de l'année, voire même les lundis depuis le 14 septembre jusqu'à Pâques. De plus, ils font abstinence et jeûnent les veilles de certaines fêtes de l'Église et de leur Ordre, de manière que la moyenne des jours gras durant toute l'année est à peine de deux par semaine.

Si du moins cet ensemble de mortifications extérieures rendait les moines de Solesmes bons chrétiens ! Mais hélas ! hélas ! cela ne produit en général que des orgueilleux qui se croient au-dessus des autres, comme le Pharisien du Temple.

Si le Christ revenait sur la terre à qui pourrait-il, mieux qu'à la plupart des moines, adresser encore les paroles qu'il lançait à la face des fourbes de son temps, savoir : (St. Math. XXIII. 23) « *Malheur à* » *vous, scribes et pharisiens hypocrites qui payez* » *la dime de la menthe, de l'aneth et du cumin, et*

» *qui avez abandonné ce qu'il y a de plus impor-*
» *tant dans la loi : la justice, la miséricorde et la*
» *foi! etc., etc.,* » *et : (verset* 28) « *Au dehors vous*
» *paraissez justes devant les hommes; mais au de-*
» *dans vous êtes pleins d'hypocrisie et d'iniquité.* »

Je reviens à mes quêtes dans le diocèse d'Avignon.

A Orange, j'eus à me féliciter non seulement des familles catholiques, mais aussi de plusieurs familles protestantes, au nombre desquelles je dois citer celle de M. le comte de Gasparin, ministre sous Louis-Philippe.

L'ex-ministre me reçut très-bien, me disant que M. de Montalembert lui avait souvent parlé de Solesmes, et il me remit de bon cœur son offrande.

Son fils, M. Agénor, écrivain distingué, me remit également la sienne; toutefois il me fit observer qu'il n'entrait pas dans son intention de soutenir une œuvre catholique, mais bien de venir en aide à des hommes voués aux recherches de l'érudition.

L'archiprêtre d'Orange me fit du bien au cœur· non pas tant par ses égards des plus délicats que par le récit d'un tour, fort innocent du reste, qu'il venait de jouer à un doyen de son arrondissement.

Le voici tel que je l'ai retenu :

Le doyen avait invité son archiprêtre à dîner, et tous deux allaient se mettre à table quand un desservant de ce même doyenné se présenta au presbytère.

Le doyen quitta le salon pour aller à la cuisine voir de quoi il s'agissait.

— Ah! dit-il au succursaliste, c'est vous Monsieur X..., vous vous portez bien? tant mieux, j'en suis bien aise. Vous allez sans doute demander à dîner à votre confrère le curé de L....?

— Oui, Monsieur le doyen; mais je ne voulais point passer outre sans vous offrir mes hommages.

— Je vous en remercie. Eh bien, voilà qu'il est onze heures et demie; vous arriverez juste à midi pour vous mettre à table avec votre confrère. Si je ne vous retiens pas aujourd'hui, c'est que je suis en affaires avec M. l'archiprêtre d'Orange.

Le pauvre succursaliste s'inclina et partit pour L..., où d'abord il n'avait point pensé aller.

Le doyen revenant à son archiprêtre lui dit :

— C'est l'abbé X..., curé *rural* de T.... dans mon doyenné, qui venait dîner avec moi sous prétexte de m'offrir ses hommages. Mais, pour me défaire de lui j'ai supposé qu'il se rendait chez le curé de L..., et lui ai dit que vous aviez à me faire des communications importantes. Il m'a compris et il est parti. Ils seront à leur aise, deux curés *ruraux* ensemble, et nous-mêmes en serons plus libres.

— Monsieur le doyen, dit l'archiprêtre reprenant son chapeau, sur une invitation expresse et par lettre comme vous me l'avez faite, je m'attendais à

trouver aujourd'hui chez vous une réunion des confrères de votre canton. Mais, loin de là, vous renvoyez ailleurs ceux qui viennent d'eux-mêmes nous honorer de leur visite ; alors je me rends à L... où je trouverai, parmi des *curés ruraux*, qui sont nos confrères et nos égaux dans le sacerdoce, plus nombreuse société qu'ici.

Là-dessus l'archiprêtre salua le doyen abasourdi, sortit aussitôt de la cure, précipita sa marche et atteignit en quelques minutes l'abbé X... sur le chemin de L..., où ils arrivèrent ensemble et où ils trouvèrent plusieurs confrères déjà réunis.

Inutile de dire quel accueil enthousiaste firent tous ces bons *curés ruraux* à leur archiprêtre qui leur raconta l'histoire arrivée une demi-heure auparavant et les pria tous de n'avoir à Orange d'autre pied-à-terre que chez lui.

Le 4 avril 1851 le Révérendissime m'écrit :

« Très-cher Père et bien-aimé enfant,

» Je suis bien inquiet de votre santé. Partez donc
» aussitôt qu'il sera possible pour la Franche-Comté
» afin de vous reposer, et quand vous serez mieux,
» tâchez de nous y préparer un nid avec quelques
» ressources pour y vivre, et enfin quelques bons
» novices ; car nous avançons peu ici, sous ce rap-
» port. Nous nous déferons prochainement du frère
» F..... qui est impossible à admettre. Frère Le

» H..... est immensément scurrile ; cependant j'es-
» père qu'avec le temps il sera moins indécrotable.
» Cette année-ci j'espère les professions des frères
» Gauthier et Givet. J'ai écrit d'encouragement et
» d'invitation à votre jeune homme de Brignoles, à
» d'autres aussi qui ne viennent pas plus. Tâchez
» que le bon M. Margaillan se décide ; il est grand
» temps qu'il vienne parfaire le nombre 54 dont
» nous gratifie trop généreusement l'excellent arti-
» cle de la *Commune d'Avignon*.

» J'en viens aux messes à placer pour moi. Puis-
» que les cent cinquante *pro defunctis* sont placées,
» et que le placement des autres peut vous gêner,
» arrêtez-les et dites-moi combien il y en a de dites.
» Si elles le sont toutes, c'est toujours pour le
» mieux. »

En recevant au mois de mars la lettre du 28 février par laquelle le Révérendissime mettait sept cent cinquante messes à ma charge pour ses besoins personnels je lui avais écrit que si l'emploi de cet argent consistait à créer des pensions à des familles de religieux, en particulier à la mère de Dom L...., je ne pouvais consentir à les placer.

Or Sa Paternité m'avait répondu le 20 mars :

« Quant aux messes que je vous ai envoyées, elles
» sont bien nécessaires à acquitter et n'ont rien de
» commun avec le petit Père en question. Tâchez

» d'en placer le plus que vous pourrez, par le frère
» Placide ou autrement.

Cette insistance à me faire placer des messes pour lui seul, en cachette de son conseil et pour un usage non avoué, me contrariait au delà de toute expression et me jetait dans la perplexité. Je craignais d'offenser Dieu soit en désobéissant à mon supérieur, soit en me mettant de connivence avec lui dans une chose qui me paraissait fort louche. Cette exigence fut une de mes plus rudes épreuves.

Je dois dire que l'épithète de *scurrile,* employée à tout propos par Dom Guéranger en conversation, et qui doit encore revenir dans sa correspondance, signifie, dans sa bouche ou sous sa plume, ridicule, bouffon, extravagant, original, incorrigible, quelquefois même, *finassier* et diverses nuances de cette espèce, selon son besoin du moment.

Si l'on me demande comment Dom Guéranger consent à garder au noviciat un jeune homme *immensément scurrile,* je répondrai que ce jeune homme était riche et que la clef d'or ouvre toujours bien la porte de Solesmes. Ne faut-il pas être riche pour faire avec mérite le vœu de pauvreté?

Néanmoins ce frère est sorti sans faire profession, ainsi que frère F... et le *bon* frère Gauthier qui est allé reprendre la vie de curé de campagne. Quant à M. Margaillan, il n'est pas venu jusqu'à Solesmes.

près m'avoir informé par lettre qu'il se rendait à notre abbaye, il est allé prendre congé de son évêque, Mgr de Digne.

Mais cet ardent bénédictin en herbe, dont la vocation était si sûre, s'étant arrêté dans la patrie de César de Bus, à Cavaillon, apprit qu'il y avait là des doctrinaires. Il leur fit visite et leur déclara qu'il partait pour Solesmes.

Le supérieur, aussi fin que Dom Guéranger, ayant découvert que l'ingénu M. Margaillan était possesseur d'un joli magot, lui trouva les plus excellentes dispositions pour l'Ordre des doctrinaires dont il était le restaurateur au lieu même de son berceau. Il le caressa et lui persuada qu'en sa qualité de provençal il ferait bien de soutenir de sa personne et de son or une maison religieuse de Provence, au lieu de se rendre jusqu'aux derniers confins de l'empire dans un Ordre où n'étaient bien reçus et bien venus que les hommes à talents extraordinaires.

La modestie du candide abbé se rendit au conseil de l'adroit successeur de César de Bus, et Cavaillon reçut le postulant et le magot promis à Solesmes.

Comme j'avais fait connaître à mon abbé le départ du postulant pour notre monastère et qu'un mois après je manifestais mon étonnement de n'avoir pas reçu la nouvelle de son entrée au noviciat, mon abbé finit par me répondre :

« De M. Margaillan pas plus que de beurre de » bique! »

Pour *le vin du Pape*, comme il l'appelle, il est tort de craindre qu'on ne le frelatât en route. Le riche vauclusien l'a gardé dans ses caves, soit qu'il ait perdu l'adresse de Solesmes, soit qu'il n'ait pas voulu exposer des moines à la tentation de la sensualité.

Quelques jours plus tard je rejoignais le frère Placide, et, comme des courses incessantes de quatre mois et demi l'avaient fatigué, je le fis rentrer dans la maison mère. Il en eut vite relevé la boutique, allant de mal en pis depuis son absence.

Je ne me séparai point sans peine de ce compagnon de voyage qui avait partagé mes épreuves et mes joies lors des réceptions que nous faisaient les évêques.

Ce n'est pas que le bon frère fut exempt de défauts; car peut-on trouver un homme parfait dans la vie du cloître qui de l'aveu des chefs n'est qu'un état de perfection à acquérir?

Ainsi ce pauvre frère était pédant comme un magister. Quoique dépourvu d'instruction, il tenait à passer pour un érudit et avait la manie de citer souvent, toujours mal à propos, de longs morceaux de prose extraits de mon abbé.

Quelquefois il débitait en ma présence, et à mon grand regret, des balourdises à faire tomber à la

renverse un frère ignorantin avec lequel il avait craint d'être comparé le jour où je me présentai à la porte de l'abbaye et que je l'appelai mon *cher* frère.

Aussi bien des gens, à qui son aplomb en imposait, le prenaient au moins pour un sous-diacre; ce dont il ne se défendait pas trop. L'invitait-on à dire la messe? Il répondait qu'il n'était pas *encore* prêtre. Il ne mentait point; mais ce mot *encore* faisait bon effet : il laissait supposer qu'il le deviendrait peut-être un jour. En cela commençait le jésuitisme.

Par contre ces légères imperfections étaient compensées par des qualités solides.

En particulier il excellait dans l'art de se concilier la bienveillance des institutrices, des couturières, des femmes de chambre de grandes maisons, qui aimaient tout en lui, jusqu'à son doux nom de placide. C'était à qui lui remettrait la plus belle offrande, et plusieurs de ces Eucharis laissaient échapper quelques soupirs et quelques larmes au contact de la main du *bon frère* recevant leur pièce d'argent.

Des ecclésiastiques me donnèrent eux-mêmes ces détails, tout en me faisant l'éloge du quêteur.

Nous avions recueilli, dans cette tournée de quatre mois et demi, au-delà de dix mille francs, dont trois mille étaient le fruit de son éloquence persuasive.

CHAPITRE XXXVI.

SERVICES INTIMES. UN BOUQUET.

Mais le Révérendissime ayant un besoin pressant du directeur de sa boutique, outre que ce dernier avait lui-même besoin de se reposer, je le fis donc partir pour Solesmes.

J'ai dit plus haut qu'il rendait certains services intimes à Sa Paternité.

Pour ne point traîner mon récit en longueur je ne veux en donner ici qu'un exemple. J'ai moi-même été le témoin oculaire et auriculaire d'un petit service que je crois d'ailleurs fort innocent, mais rendu néanmoins en grande cachette par le bon frère Placide au Révérendissime supérieur-général des bénédictins de la Congrégation de France.

Un soir, peu après la tombée de la nuit, je me trouvais à l'extrémité du corridor de la bibliothèque donnant sur la cour d'entrée du monastère lorsque j'entendis, par la fenêtre entr'ouverte, un léger chuchottement.

Je me crus obligé, dans l'intérêt de la maison et surtout en ma qualité de sous-hôtelier, de surveiller attentivement ce qui se passait, vu que le temps du grand silence était arrivé et que les religieux sont en général trop fidèles observateurs de ce point strict de la règle pour se permettre de le violer sans les motifs les plus graves : tel serait le cas d'un incendie.

Craignant de donner l'éveil aux voleurs si c'en était, j'ouvris doucement la fenêtre du corridor.

Malgré mes précautions la fenêtre fit un bruit qui fut entendu des chuchoteurs. L'un se cacha promptement derrière la porte d'entrée de l'abbaye, tandis que l'autre resta dans un carré de fleurs.

— Qui est là à cette heure indue? fis-je assez haut.

— Ce n'est rien, soyez tranquille; me dit une voix que je reconnus pour celle du frère Placide.

— L'on se cache, mon frère; je vais descendre pour voir ce que c'est.

— Oui, descendez, mais sans bruit, chuchota une autre voix, celle du moine caché derrière la porte.

Je fus bientôt au bas de l'escalier.

— Mon cher enfant, me dit le Révérendissime Dom Guéranger (car c'était lui en personne), si j'avais pensé que ce fût vous qui ouvriez la fenêtre je ne me serais point caché; car je sais combien vous êtes tout à la fois discret et droit; mais il y a ici des Museaux de renard et des Têtes de bique,

voire même des Têtes de vache, qui donnent aux choses les plus simples et les plus naturelles des tournures ou des interprétations quelque peu malignes, souvent même saugrenues. C'était pour éviter d'y donner lieu que je me suis mis derrière la porte.

Voici simplement ce dont il s'agit :

C'est demain la fête de Mme L..., ma fille spirituelle comme vous savez. Or je lui fais cueillir par frère Placide un bouquet de fleurs que je vais lui porter. Son mari est si bon pour nous, et elle-même nous rend tant de services que je ne puis m'empêcher de leur procurer ce petit plaisir.

— Je ne vois rien là que de très-légitime, dis-je à Sa Paternité, si ce n'est que l'heure est peut-être avancée pour sortir du monastère au moment où la communauté va se mettre au lit.

— Je n'ai pu le faire plus tôt, mon cher fils, tant j'ai été occupé tout le jour jusqu'à *Complies*.

Et le Révérendissime, armé du joli bouquet composé des plus belles fleurs de l'abbaye, traversa une allée solitaire du grand jardin, en sortit sans bruit et alla souhaiter la fête à Mme L..., sa fille spirituelle.

Quand j'eus quitté mon abbé pour me rendre dans notre cellule je me dis : il y a donc ici des religieux bien mal intentionnés pour que notre abbé craigne de leur faire savoir qu'il offre un bouquet de fleurs à Mme L..., cette dame si dévouée à notre abbaye et

si pieuse qu'elle communie trois ou quatre fois par semaine, ordinairement de sa propre main dont elle baise l'anneau abbatial ! A sa place j'agirais au grand jour et dirais tout haut : « Honni soit qui mal » y pense. » Le pape envoie bien une rose d'or à la souveraine qu'il juge la plus vertueuse.

Peu après l'un de mes confrères, Dom Renon, se trouvant à la bibliothèque et me voyant frapper à la porte de notre abbé, me dit :

— C'est inutile de frapper; le Révérendissime n'est pas chez lui. Il est sorti depuis près d'une heure et Dieu sait quand il reviendra.

— Savez-vous où il est, Dom Renon ?

— Où serait-il, sinon avec la Duchesse ?

— Qu'entendez-vous donc par la Duchesse ?

— Ah ! cela vous étonne, Dom des Pilliers ! Il est vrai que vous faites souvent de longues absences; c'est pourquoi vous êtes excusable de ne pas savoir tout ce qui se passe à l'abbaye. Eh bien, pour votre gouverne, il est bon de vous dire que nous désignons sous ce terme Mme L..., la philothée du Révérendissime, qui vient régulièrement chaque semaine une ou deux fois au parloir l'entretenir et lui faire perdre un temps précieux qu'avant tout il doit à sa communauté. Dès que le frère Placide monte l'avertir que Mme L... est au parloir, il quitte tout et s'empresse d'accourir; tandis qu'il fait

attendre des messieurs qui arrivent de loin et ont certainement des choses plus importantes à lui communiquer.

— Vous jugez témérairement, Dom Renon ; car, n'étant point présent à l'entrevue du Révérendissime avec Mme L..., vous ne pouvez établir de comparaison ni affirmer que ses communications sont moins intéressantes pour notre abbé que celles des plus notables personnages qui honorent Solesmes de leur visite.

— Vous ne savez donc pas, reprit Dom Renon, que les assiduités de Mme L.... font répandre des plaisanteries d'une nature peu agréable pour nous?

— Non, je ne sais rien de tout cela.

— Eh bien, en votre absence, Dom des Pilliers, un incendie s'étant déclaré dans le voisinage, la communauté s'y est rendue presque entièrement, et voici comment un journal du pays a rendu compte de notre participation à cet acte public de sauvetage :

« Les religieux de Solesmes se sont rendus en toute hâte sur le lieu du sinistre et ont fait preuve du plus beau dévouement. Ce qui a surtout édifié le public, c'a été de voir leur illustre chef, Dom Guéranger, placé dans le rang des seaux *vides* et les passant gracieusement à Mme L.... »

Je vous cite de mémoire, continua-t-il, ce n'est pas textuel ; mais je vous en garantis le sens.

— Bah! lui répondis-je, vous voyez du mal où il n'y en a point. Les gens du monde aiment à s'égayer aux dépens des gens d'église; mais ils n'y mettent pas toute la malice que vous supposez.

— Mon Père, si le public savait que M. L..., dont la dame est si intime avec notre abbé, a sa clef pour pénétrer dans notre jardin et notre abbaye, pensez-vous que cela l'édifiât beaucoup?

D'ailleurs est-ce bien agréable, pour nous religieux, de rencontrer la moitié du temps, dans la cellule de Révérendissime, M. L... et d'être obligés de nous en retourner comme nous sommes venus, sans avoir pu dire ce qui nous amenait à notre abbé?

Le pis est que celui-ci, pour n'avoir pas l'air d'être en faute lui-même, a soin de nous recevoir alors avec autorité et de nous faire devant un laïc des leçons assez mortifiantes; ce qui ne me va pas du tout.

— Pour moi, Dom Renon, j'ai trouvé en toutes circonstances M. L.... fort discret et ne se mêlant jamais de ce que je disais au Révérendissime.

— Mais lui disiez-vous toujours ce que vous lui eussiez dit si M. L... ne s'y fût pas trouvé?

— Assurément non; je revenais un peu plus tard.

— Et alors il y avait encombrement, ou le Révérendissime n'avait pas le loisir de vous entendre Voyez, Dom des Pilliers, Sa Paternité ne devrait recevoir M. L... que rarement et au parloir, et ja-

mais Mme L... qu'en présence de son mari.

Lorsque j'étais vicaire à Montbrison j'ai su combien les mauvaises langues s'amusaient aux dépens des curés assez imprudents pour recevoir assidûment au presbytère, ou même à la sacristie, certaines dévotes dont le moindre tort est de leur faire perdre des heures entières quand elles ne parviennent pas à ternir leur réputation.

En présence d'une telle ouverture, je me gardai bien de raconter à Dom Renon la récente histoire du bouquet de fleurs, composé et porté en cachette par notre abbé à Mme L..., sa fille spirituelle. Une semblable confidence à Dom Renon eût été aussitôt dénoncée par lui, et c'est moi, sans doute, qui aurais passé pour l'inventeur de son épithète de *Duchesse* donnée à la philothée du Révérendissime.

Qui sait? j'aurais peut-être été accusé d'avoir insinué que notre abbé, sortant ainsi du monastère à une heure avancée de la nuit, au lieu de se reposer comme tous ses religieux, se mettait volontairement, sans nécessité aucune, dans l'impuissance de se lever à quatre heures du matin pour assister à l'office de *Matines* et *Laudes* avec toute sa communauté. Je me suis donc tû pour ne pas jeter l'huile sur le feu.

CHAPTRE XXXVII.

COURSES EN AUVERGNE. DOM BOULEAU.

Après avoir renvoyé le frère Placide à Solesmes, je ne tardai pas à me rendre en Franche-Comté pour me remettre de mes fatigues du carême et voir sur les lieux, selon la recommandation de mon abbé, où en étaient les dispositions de mon pays relativement à la fondation projetée en 1849.

Je me réserve de dire au chapitre suivant ce qui se rapporte à cette question, afin de ne pas interrompre mon récit concernant mes quêtes pour Solesmes.

Je quittai donc le Comtat-Venaissin, non sans avoir visité ce qu'il renferme de plus remarquable et dont il serait superflu de donner ici des descriptions, savoir : le Palais des Papes à Avignon, l'Arc de triomphe de Marius à Orange, la célèbre Fontaine de Vaucluse chantée par Pétrarque et qui donne son nom au département.

Après un certain séjour dans ma province, durant lequel je pus constater que rien n'etait changé dans les dispositions du clergé et de la noblesse à l'égard de notre Ordre, je regagnai Solesmes où je repris mes exercices ordinaires.

Dom Guéranger ne me laissa pas longtemps à la vie régulière. Il me proposa d'achever le diocèse de Clermont que j'avais *écorné* avec frère Placide.

J'y consentis pourvu que l'on m'y fît accompagner d'un confrère ; mon but étant d'inspirer à tous le désir de contribuer au salut de la Congrégation.

On avait très-bien su le véritable motif de mon absence et de celle du frère portier ; mais notre abbé seul connaissait le résultat de nos quêtes.

Notre exemple avait stimulé plusieurs religieux, et les épisodes amusants que je leur racontais de mes voyages, épisodes trop nombreux pour trouver place ici, achevèrent de les déterminer à marcher sur nos traces en se dévouant à la cause commune.

C'est ainsi que Dom Pradié suivit Dom Gardereau en Bretagne, tandis que Dom Bouleau, mon ancien zélateur au noviciat, qui voulait y faire adopter l'usage public de la discipline, me fut donné pour compagnon dans le beau pays de l'Auvergne.

Nous partîmes le 18 juillet 1851 pour Clermont.

De Solesmes à Poitiers notre voyage se fit sans incident remarquable.

A Poitiers nous dûmes prendre la diligence, faute de voies ferrées pour Clermont-Ferrand.

Nous avions deux coins dans l'intérieur.

Étant descendus à Limoges pour aller faire visite à une très-honorable famille dont un membre, M. La Foret, était notre pensionnaire à Solesmes après avoir porté l'habit religieux que son état de santé lui fit déposer, nous trouvâmes dans la voiture deux élèves du grand séminaire d'Angoulême.

L'un s'était blotti dans mon coin, après en avoir fait disparaître mon sac de voyage qu'il avait poussé sans façon à la place du milieu. L'autre avait pris le coin en face, qui était disponible.

Dom Bouleau voulait me faire rendre ma place usurpée; mais je l'invitai du regard et d'un signe à ne dire mot, et me plaçai entre lui et le séminariste.

Ces beaux commencements promettaient une suite qui en fût digne : elle ne tarda point à venir. Le séminariste occupant ma place était le plus petit, mais le plus âgé des deux. Déjà même il était diacre, tandis que l'autre était un simple tonsuré.

Nous ayant d'abord toisés de la tête aux genoux, ils se regardèrent en souriant et se dirent à voix basse (nous les entendîmes cependant) : *Ce sont des frères ignorantins; nous allons bien nous divertir!*

Dom Bouleau se sentit blessé au vif en entendant de simples séminaristes se promettre de s'amuser à

nos dépens, après nous avoir pris pour des frères des Écoles chrétiennes. Il allait les rappeler vertement à l'ordre quand, par un léger mouvement du coude, je lui recommandai le calme et le silence.

Curieux de voir à quel degré d'instruction peut s'élever un frère ignorantin, le diacre m'adressa, comme à son voisin le plus proche, maintes questions relatives à la grammaire française. Il me fit subir un examen en règle sur l'orthographe, les participes présents et passés, la syntaxe elle-même. Puis il passa à la numération, à l'histoire sainte, à la géographie et aux autres matières enseignées dans les écoles primaires.

Mon examinateur parut satisfait, et, surtout, un peu surpris de mes réponses; car, au lieu de rire comme il se l'était promis, il devint sérieux.

— Mon cher frère, me dit-il d'un accent de bienveillante protection, je vois avec plaisir que vous possédez vos éléments. Du reste, cela m'étonne peu; votre physionomie me paraît assez intelligente.

— De grâce, Monsieur l'abbé; entre nous, gens de religion, pas de compliments, je vous prie.

— Je ne fais que rendre justice au vrai mérite.

Votre frère est-il aussi fort que vous? ajouta-t-il.

Dom Bouleau, s'agitant à mon côté, fut sur le point de punir l'outrecuidance du séminariste en lui disant qu'il ferait mieux de réfléchir sept fois

avant de parler. Mais, sur un nouveau signe de ma part il resta silencieux, bien qu'à regret.

Je répondis au diacre :

— Il est beaucoup plus instruit que moi. Il était mon supérieur lorsque j'entrai au noviciat.

Ce témoignage rendu à Dom Bouleau fit que nos séminaristes n'osèrent l'interroger. De son côté, ne se voyant plus en jeu personnellement il consentit à demeurer calme dans son coin.

A mon tour je mis le diacre sur la sellette.

Je lui adressai sur la théologie, l'Écriture sainte, le droit canon, la liturgie, l'histoire ecclésiastique et profane, la jurisprudence, les littératures anciennes et modernes, nationales et étrangères, des questions qui l'éblouirent et lui donnèrent le vertige.

Sur la théologie il me fit quelques réponses exactes et d'autres mêlées de platitudes qui firent hausser les épaules à Dom Bouleau.

Je les lui rectifiai de mon mieux sans lui passer un iota; au point que Dom Bouleau, prenant pitié de cet étourdi, me faisait signe de le ménager.

Mais je fus inexorable, voulant ainsi donner au séminariste présomptueux une leçon sévère qui pût l'engager à se montrer à l'avenir plus circonspect envers des inconnus.

Après l'avoir remis à sa place en termes d'ailleurs polis, je lui demandai son jugement sur l'*Art de*

vérifier les dates de Dom Clémencet, sur les *Annales* de Mabillon, sur le *Gallia christiana,* sur les œuvres des Dom Montfaucon, Dom Martène, Dom Cellier, etc., etc.

— Ce sont, me dit-il, des ouvrages de nulle importance; car c'est bien la première fois que j'entends ces titres et les noms de tels auteurs.

— Monsieur l'abbé, vous faites tort à vos connaissances historiques. Rappellez-vous que Bossuet, présentant Dom Mabillon à Louis XIV, dit au roi :

— « Sire, j'ai l'honneur de présenter à Votre » Majesté le plus savant homme de son royaume. »

— « Monsieur de Meaux, » fit Louis XIV en voyant rougir Mabillon, « ajoutez : *et le plus modeste.* »

Le séminariste battu sur tous les points cherchait encore à faire bonne contenance. Il me demanda si notre première visite à Clermont ne serait pas aux frères des Écoles chrétiennes?

— Non, lui dis-je; malgré notre estime pour les chers frères, la bienséance ne nous permettra pas de leur faire visite en premier lieu.

— A qui donc la ferez-vous? ajouta-t-il.

— A Mgr l'évêque, Monsieur l'abbé.

Le diacre suspendit un moment ses questions.

Je profitai de ce répit pour tirer de mon sac de voyage l'ouvrage italien dont je continuais la traduction : *I ratti di santa Maria-Madalena di Pazzi,*

et Dom Bouleau se mit à lire dans un ouvrage espagnol dont j'ai oublié le titre.

Peu après, les deux abbés demandèrent à voir nos livres que nous leur passâmes aussitôt.

Ils en lurent quelques lignes et nous dirent :

— Mes chers frères, comprenez-vous le sens de ces ouvrages? celui-ci nous paraît de l'italien; mais nous ne savons en quelle langue l'autre est écrit.

— C'est de l'espagnol, Messieurs. Si peu que cela vous soit agréable nous vous traduirons en français quelques passages de ces deux livres.

Ils le demandèrent et nous les satisfîmes.

Ce que voyant et entendant, le diacre dit :

— Vous êtes sans doute, mes chers frères, les premiers supérieurs de votre Ordre?

— Non, Monsieur l'abbé, fit Dom Bouleau; nous sommes de simples religieux.

— Et vous traduisez ainsi à livre ouvert?

— Qu'y a t-il là de merveilleux? lui dis-je.

Dom Bouleau voulant enfin couper court à ce dialogue, qui m'amusait tant comme étude de mœurs, perdit patience et répondit vivement :

— Si nous ne connaissions plusieurs langues vivantes oserions-nous, Monsieur l'abbé, porter l'habit de bénédictin dont vous nous voyez revêtus?

Ce fut un coup de foudre pour le pauvre diacre qui en prit si bien la collique, jusqu'à notre arrivée

à Clermont-Ferrand, qu'à tout moment nous fîmes arrêter la diligence pour le laisser descendre.

L'autre séminariste se sentit heureux d'avoir montré plus de réserve dans ses questions ; car, outre qu'il ne subit point les tranchées de la collique, il put sans trop de honte nous donner, tout le reste du voyage, des marques de respect.

Venons-en à Dom Bouleau.

Mon vertueux confrère ne péchait, lui, ni par défaut de connaissance, ni par un pédantisme ridicule comme le bon frère Placide. Mais c'était un profond contempteur des lois de la bienséance, un partisan déclaré du laisser-aller et du sans-gêne.

Dans les rues de Clermont-Ferrand je fus obligé de l'inviter à prendre une démarche grave et décente, au lieu de marcher à la manière des oies et des canards ; ce qui d'ailleurs, à Solesmes, portait notre abbé à nous dire, en riant à cœur joie :

— Voyez comme Dom Bouleau *cane* en marchant !

Mes remontrances fraternelles furent vaines.

Dom Bouleau me répondit qu'il n'était pas fier et qu'il préférait aller toujours à la bonne franquette.

Je le présentai à Mgr Féron qui m'avait si bien reçu au mois de novembre précédent et que je priai de nous renouveler son apostille d'alors pour finir nos quêtes dans son diocèse d'où nous avait chassés, frère Placide et moi, la température de décembre.

Sa Grandeur y consentit et nous retint à sa table.

Le prélat nous ayant, pendant le dîner, fait des observations sur les ouvrages de notre abbé, qu'il eût aimé voir empreints de modération et de respect, Dom Bouleau, non habitué comme moi à entendre contester leur mérite tant pour la forme que pour le fond, les défendit de son mieux.

L'évêque nous avait placés à ses côtés, mon confrère à sa gauche et moi à sa droite.

Croyant sans doute renforcer ses arguments, Dom Bouleau s'arma de son couteau de table et se mit à le brandir à la hauteur de ses oreilles.

Mgr Féron parut ne goûter que médiocrement cette espèce particulière d'action oratoire, inconnue aux Démosthène, aux Cicéron, aux Bossuet, aux Mirabeau; car Sa Grandeur, pour éviter le sort de Malchus, se pencha bien vite de mon côté.

Pour moi je suais à grosses gouttes de voir mon confrère se livrer à un tel genre de gesticulation à la table d'un évêque ayant avec lui ses grands-vicaires et d'autres personnages honorables.

Comme nous avions fait part à notre abbé des péripéties du voyage et de la réception épiscopale, Sa Paternité nous écrivit le 29 juillet :

« Chers Pères, j'attendais avec impatience de vos
» nouvelles, lorsque la double et chère lettre m'est
» arrivée. C'est moi et non pas Dom Menault qui

» vous écrira, (sic) parce que je ne veux pas laisser ce
» plaisir à un autre, et parce que le cher petit Père
» est d'une paresse rare pour écrire. Il ne vous en fait
» pas moins toutes ses amitiés, en ce moment, et quant
» au grand Père lyonnais, il vous écrit lui-même.

» J'ai suivi avec grande joie votre voyage par
» Limoges, y compris le séminariste qui a eu le nez
» cassé par Dom des Pilliers dont heureusement le
» bec n'est pas si rond que celui de Dom Bouleau
» qui eût laissé tout dire. Une si bonne œuvre vous
» a mérité assurément l'aimable accueil de Mgr de
» Clermont, sur lequel j'étais loin de compter.

» Les nouvelles des rennais ne sont pas si bonnes
» que les vôtres. Le bon évêque leur a donné le plus
» maigre passeport, et encore parce que c'était Dom
» Gardereau ; autrement, il n'eût rien permis, n'ayant
» pas trop, et même pas assez de son diocèse pour
» faire face à ses propres obligations. Dom Pradié
» s'est lancé comme un furet dans les campagnes. »

Voilà, me dis-je en lisant cette lettre, un nouveau témoignage de la prédilection de notre abbé pour son cher *petit Père* Menault dont il canonise presque la paresse à écrire. Il l'a continuellement près de lui : il le forme sans doute à de grandes choses.

A quoi pense Sa Paternité, me dis-je aussi, de m'écrire qu'elle était loin de compter sur l'aimable accueil de Mgr Féron, qui néanmoins m'avait si

bien reçu avec le frère Placide huit mois auparavant? D'où peut lui venir ce téméraire soupçon? ce n'est point, certes, du sentiment de la reconnaissance.

Ces paroles de sa lettre me firent mal.

Nous n'eûmes généralement, Dom Bouleau et moi, qu'à nous louer du clergé du Puy-de-Dôme.

Toutefois, comme il n'est pas de roses sans épines, nous eûmes là aussi nos moments d'épreuves.

Un jour, après avoir dîné dans une réunion d'ecclésiastiques, je leur déclarai que j'allais à Courpierre.

— Vous n'y arriverez que de nuit, me dirent-ils, et nous vous engageons à demander l'hospitalité ailleurs. Le curé de Courpierre est notre doyen et il nous reçoit fort mal nous-mêmes.

Malgré ce conseil je tentai l'aventure.

A la nuit tombante je sonnais à la porte du doyen.

Il s'y présenta lui-même; seulement, au lieu de l'ouvrir, il ne fit que l'entre-bâiller et mit son pied derrière comme pour m'empêcher de faire irruption.

— Qui êtes vous? me dit-il du ton le plus rude.

— Je suis un Père bénédictin, Monsieur le doyen.

— Que réclamez vous à cette heure?

— L'hospitalité, Monsieur le doyen.

— Cherchez-la ailleurs; je ne suis pas aubergiste.

— Alors, Monsieur le doyen, je vous prie de m'indiquer un hôtel où je pourrais me présenter avec mon habit religieux. Je n'aimerais pas, même invo-

lontairement, faire de ma présence dans une maison peu recommandable un scandale pour la ville.

— Eh ! allez bien où vous voudrez ! Que m'importe?

— Pardon, Monsieur, lui dis-je, j'ai fait une bévue en sonnant ici. J'avais prié que l'on m'indiquât le presbytère; j'aurai mal compris et me serai trompé de maison; car vous n'êtes certainement pas prêtre.

— Monsieur, je suis bien le doyen de Courpierre et mes paroissiens ne vous ont pas trompé.

— Tant pis pour eux et pour vous, si vous êtes leur pasteur. En tout cas, Monsieur le doyen, je vous souhaite le bon soir et la bonne nuit. Demain matin j'aurai l'honneur de vous voir et de vous présenter des pièces de votre évêque. Si vous me refusiez de dire la messe dans votre église, j'en informerais Mgr de Clermont à qui j'apprendrais la manière dont vous recevez ceux qui se présentent à vous munis de sa recommandation authentique.

Les deux nièces du doyen étaient accourues et se tenaient derrière la porte. En apprenant que j'étais muni d'une recommandation épiscopale elles craignirent que leur oncle ne s'attirât, à mon occasion, de mauvaises affaires à l'évêché.

— Mon oncle, lui dirent-elles; recevez ce bon religieux recommandé par Monseigneur.

Cédant aux prières de ses nièces, le doyen ouvrit la porte et me dit d'entrer.

A mon tour je résistai et lui répondis que je reviendrais le lendemain.

Il insista et me prit même par le bras pour m'attirer dans la cuisine.

— J'entre, lui répliquai-je, mais uniquement pour vous montrer mes papiers.

Une petite lampe fut allumée, et le doyen m'ayant trouvé en règle me dit qu'il avait un lit pour moi.

Je lui repartis que je ne voulais pas l'embarrasser de ma personne pour la nuit.

Les nièces s'étant jointes à l'oncle pour me retenir, je cédai à leurs instances.

— Savez-vous, Monsieur, ce qui m'a rendu si défiant vis-à-vis des étrangers?

— Certainement non, Monsieur le doyen.

— Vous m'excuserez facilement lorsque je vous aurai fait connaître l'affreux malheur qui m'est arrivé il n'y a guère que vingt ans. Quand j'y songe les cheveux me dressent sur la tête.

Dans la chambre où vous coucherez, j'ai, par bonté d'âme, logé deux étrangers qui m'étaient recommandés et que je dus croire bons catholiques. Or, jugez de mon malheur ! Ces misérables étaient des protestants ! oui, des protestants !! j'en frémis encore!

— Vous ont-ils fait des sottises pendant la nuit?

— Non, de ce côté je n'ai point à me plaindre.

— Pourquoi donc les appelez-vous *misérables?*

— Comment ! Par cela seul qu'ils sont hérétiques, révoltés contre Dieu et son Église, ne sont-ils pas des misérables ? Le plus grand regret de ma vie sera toujours de les avoir logés chez moi.

— Mais Dieu lui-même loge les protestants sur ce globe terrestre et donnera dans le ciel une bonne place à un grand nombre d'entre eux qui, étant de bonne foi, appartiennent ainsi à l'âme de l'Église.

— Je ne suis point de cet avis-là.

— Alors, Monsieur le doyen, c'est vous qui êtes hérétique et qui prononcez votre propre condamnation, puisque vous êtes opposé à Dieu et à l'Église.

— Il n'y a pas de bonne foi chez les hérétiques; il n'y a que de l'opiniâtreté.

— L'Église leur en suppose. Si donc elle ne juge pas l'intérieur nous devons agir de même.

— Monsieur, l'Église a brûlé les hérétiques et elles les brûlerait encore si elle avait la force en mains. Donc elle les juge exempts de bonne foi.

— Les hérétiques, Monsieur le doyen, ont été brûlés par le pouvoir séculier et non par l'Église ; car l'épouse du Christ n'a pu agir que par son esprit. Or le Christ a blâmé ses disciples demandant à faire descendre le feu du ciel sur les habitants d'un bourg de Samarie. Quant à nous, nous devons croire nos frères bons jusqu'à preuve du contraire.

— Comment ! vous appelez ces gens-là nos frères ?

— C'est le langage de l'Église qui, par la bouche de ses évêques, les appelle *nos frères séparés*.

La conversation se fût prolongée sans doute davantage si les nièces du curé n'y eussent mis fin en rappelant à leur oncle que le R. P. pouvait bien n'avoir pas soupé dès la veille au soir.

Il était tard. Les provisions se trouvant épuisées au presbytère, ces demoiselles me servirent deux œufs à la coque avec une salade pour me rafraîchir.

Je bus seul à leur santé et à celle du doyen qui eût dérangé ses habitudes en trinquant avec son hôte.

Le doyen ne me fit pas de questions indiscrètes. Peu lui importait d'où je pouvais venir et où je pensais me rendre de chez lui.

Les nièces me conduisirent dans la chambre qui m'était destinée et se retirèrent.

Mais bientôt elles vinrent surveiller toutes mes actions par le trou de la serrure en face duquel elles avaient disposé une petite table à mon service.

M'ayant vu en prière, elles dirent à l'oncle que j'étais bien un vrai religieux et non un protestant déguisé ou un malfaiteur qui aurait pu s'emparer de pièces épiscopales délivrées à un autre.

Par suite de cette découverte, l'oncle et les nièces décidèrent qu'il n'y avait pas lieu de se barricader, vu surtout que j'avais éteint la lumière pour observer la modestie en me déshabillant.

Le lendemain j'appris ces détails des vicaires.

Ils me firent voir, chez l'un d'eux, un trou pratiqué au plancher et recouvert d'un tapis.

— Quand nous entendons du bruit chez le doyen, me dirent-ils, nous tirons le tapis, arrachons le liège du trou et y mettons l'oreille. Aussi, mon cher Père, n'avons-nous pas perdu hier soir un seul mot de votre conversation. Nous avons ri de tout cœur en voyant que notre doyen avait enfin trouvé un homme qui lui remît ses raves dans le sac. Si vous saviez combien il nous fait souffrir? Nous avons dû nous plaindre à l'évêché de la parcimonie avec laquelle ce ladre prétendait nous alimenter, malgré la forte pension que nous lui donnons.

Ces bons vicaires me firent une offrande généreuse et me présentèrent dans tous les salons de la ville.

Le doyen, qui avait amassé plus de quatre-vingt mille francs à ses nièces, m'offrit convulsivement une pièce de deux francs qui même, s'étant échappée comme une prisonnière de ses doigts avares, alla rouler jusqu'à l'extrémité opposée de la chambre.

J'eus encore quelques réceptions burlesques dans ce diocèse et cela, comme partout ailleurs, de la part des membres du clergé.

Quant aux laïcs, ceux auxquels je me présentais avaient du savoir-vivre, et, parmi ceux en petit nombre qui m'ont refusé leur assistance il ne s'en

est pas trouvé, jusqu'à l'année 1851 où j'en suis de mon récit, un seul qui n'ait mis une certaine politesse à me faire accepter les motifs de sa non-coopération à l'œuvre.

Un jour, au mois de janvier 1851, je proposais à M. de L'Escarelle, ministre démissionnaire du roi Charles-Albert, que je rencontrai à Grasse, de souscrire au *Spicilegium Solesmense* de Dom Pitra, en 10 volumes in-4°.

M. de L'Escarelle me dit qu'en raison de son âge il ne souscrivait plus à aucune publication; mais en même temps il me remettait cent francs d'aumônes, prix total d'un exemplaire du *Spicilegium*.

Les laïcs intelligents mettaient une grande délicatesse dans le mode de leur réception.

C'est ainsi que le savant historien des ducs de Bourgogne, M. de Barante, que j'eus l'avantage de voir en son château, près Thiers, me dit qu'il se faisait un devoir d'accueillir un bénédictin dans la salle même de sa bibliothèque dont il daigna me faire les honneurs. Je la trouvai fort riche en beaux ouvrages, composant, autant qu'il m'en souvient, quinze mille volumes de tous formats.

Outre sa généreuse offrande, M. de Barante me demanda les œuvres de mon abbé que je lui envoyai, et dont « *la partie polémique* », m'écrivit-il le 31 juillet 1853, lui « *semble un peu vive.* »

Il m'arriva cependant, mais en dehors de mes quêtes, une rencontre digne d'être mentionnée.

Dans une forêt du Puy-de-Dôme je cheminais, un livre à la main, lorsque vint à passer, en un chemin écarté d'environ deux cents mètres du mien, une calèche découverte conduite par un laïc ayant une dame à côté de lui.

Il me salua deux fois sans que je m'en fusse aperçu. Lorsque je levai les yeux, au bruit lointain de la voiture, je vis un homme agitant son chapeau et faisant force signes de la tête et des bras.

Je répondis aussitôt à son salut si expressif, puis continuai ma route.

Mais il voulut avoir une explication sur ma prétendue négligence à lui rendre ses civilités.

Il arrêta son cheval, passa les guides à sa femme, mit pied à terre et vint au point de jonction des deux chemins pour m'y attendre.

— Monsieur, me dit-il alors, en voyant l'habit dont vous êtes revêtu et qui désigne un homme obligé par état de donner aux autres l'exemple de la politesse, il m'est pénible de vous dire que je viens d'avoir beaucoup de peine à vous arracher un salut pour ma femme et moi.

— Monsieur, votre observation m'étonne ; car, aussitôt que j'ai vu le vôtre je me suis empressé d'y répondre.

— C'est la troisième fois que je vous saluais!

— C'est possible. Mais le motif qui m'empêche de contester votre affirmation, puisque je n'ai vu que votre dernier salut, m'excuse aussi de ne vous avoir pas rendu vos deux premiers, en admettant sur votre parole que vous m'ayez salué deux fois avant que je n'aie eu l'avantage de vous apercevoir.

— Monsieur, je vous saluais pour la troisième fois lorsque vous avez daigné me saluer à votre tour.

— Monsieur, j'ai pris pour votre premier salut celui que vous me dites avoir été le troisième.

— Monsieur, je vous ai réellement salué trois fois et vous ne m'avez salué qu'une seule.

— Monsieur, si la question en est là veuillez remettre votre chapeau. Je vous saluerai trois fois sans que vous me rendiez rien et serai heureux de vous savoir mon redevable, loin de m'en plaindre.

Cette réponse l'abasourdit.

— Eh! l'innocent! lui cria sa femme, tu veux apprendre la politesse à M. le curé; mais il est cent fois plus poli et plus spirituel que toi. Tu t'attires ses railleries et c'est bien fait.

— Veuillez lui pardonner, Monsieur le curé.

— Madame, Monsieur ne m'offense point.

Je les laissai aux prises à mon sujet.

CHAPITRE XXXVIII

LA CHAISE-DIEU. LE MOINE ET LE DOGUE.

Le 14 août 1851 j'appris à Arlanc que j'étais seulement à quatre lieues de l'antique abbaye bénédictine de la Chaise-Dieu, diocèse du Puy.

Je résolus d'aller y passer la fête de l'Assomption.

Le temps était beau, l'air calme, le ciel sans nuage.

Je laissai à Arlanc mes effets et mon parapluie.

J'arrivais à mi-chemin quand le ciel s'obscurcit.

Des éclairs continus sillonnaient la route ; j'en étais comme aveuglé. Bientôt ce furent des coups de tonnerre effroyables, tels que jamais auparavant ni depuis je n'en ai entendu de pareils. Les échos de la montagne répétaient chaque coup avec un fracas horrible, et j'en vins à douter un instant si je n'assistais pas à la scène de la fin du monde.

La montagne étant couverte d'une forêt de sapins, j'y cherchai quelque creux de roche où je pusse me mettre à l'abri du déluge qui me menaçait.

Je finis par trouver une excavation dans laquelle je me blottis pour attendre la fin de la tempête. Mais un vrai sac d'eau tomba dans cet endroit et changea mon refuge en une mare où je faillis rester englouti.

Je m'efforçai d'en sortir à quatre, m'abandonnant à mon triste sort.

Sous chaque branche de sapin je recevais une douche copieuse et rafraîchissante.

Enfin l'orage passa.

Mais la température était singulièrement refroidie sur le plateau où est assis le bourg de la Chaise-Dieu, et j'avais encore près de deux lieues à faire.

Je marchai donc à grands pas, après avoir tordu mes habits pour les rendre moins lourds.

A mon arrivée à la Chaise-Dieu, le doyen me fit changer de vêtements et sécher devant un grand feu.

Quand je fus suffisamment remis de ma fatigue, le bon doyen s'empressa de me faire visiter sa belle église un peu avant le coucher du soleil.

Le chœur a cent quarante-quatre stalles magnifiquement ouvragées. Il forme, avec le sanctuaire seulement, une longueur de quarante mètres.

Derrière et autour de ce chœur est représentée, en bon état de conservation, la danse macabre, ou danse des morts avec les vivants, exécutée par des squelettes ayant pour partenaires des gens de tous âges, de tous sexes et de toutes conditions.

L'église, qui a trois nefs, est vaste et belle. Elle contiendrait plusieurs fois la population de la paroisse néanmoins composée de deux mille âmes. Son édifice est flanqué de trois tours, dont l'une est dite *Clémentine* pour avoir été construite aux frais d'un pape Clément, bénédictin de la Chaise-Dieu.

La moitié du cloître est encore debout, délabrée; l'autre a disparu sous la pioche des démolisseurs.

Quant à l'abbaye, dont plusieurs moines ont été élevés à la tiare, il n'en reste que des vestiges informes au milieu desquels se perd le presbytère.

Le lendemain, le curé-doyen me fit chanter la messe, et pour la première fois je vis des dames occupant au chœur des stalles de religieux.

Le 16, au point du jour, une procession d'environ mille personnes se dirigea de la Chaise-Dieu vers une église de campagne, à une lieue de là.

La Confrérie des *Pénitents blancs*, de quatre-vingts membres, ouvrait la marche, bannières déployées. Ils avaient la tête dans un sac fermé, percé de deux petits trous en face des yeux.

Tout le monde (clergé, pénitents blancs et population des deux sexes) chantait, sur un ton joyeux et cadencé, les *litanies des saints*.

Mais, arrivée sur un tertre au delà duquel il n'était plus possible d'apercevoir l'église et le bourg, la procession s'arrêta et se tourna du côté de la paroisse.

Chacun réunit alors ce qu'il avait de force dans les poumons et se mit à appeler trois fois le patron de la Chaise-Dieu comme si le saint avait été une personne vivante dont il eût cherché à se faire entendre à une demi-lieue de distance.

Après s'être de la sorte assuré la protection du ciel, l'on descendit le revers opposé du monticule en continuant les litanies jusqu'à l'église du pèlerinage.

Là se chanta la messe accompagnée d'un sermon.

Les fidèles se retirèrent emportant leurs bannières, et je demeurai avec le clergé des environs.

La collecte pour Solesmes fut abondante.

Le doyen, M. Ollier, déclara que si notre Ordre voulait relever l'abbaye de la Chaise-Dieu il offrait, pour sa part, une souscription de six mille francs, plus tout son mobilier et la démision de sa cure en faveur des religieux dont il deviendrait le confrère.

Déjà MM. les curés de Riom, outre leurs offrandes pour Solesmes, m'avaient donné leurs signatures pour deux mille cinq cents francs dans le cas d'une fondation en Auvergne.

Mais il est temps de revenir à Dom Bouleau.

Je rentrai dans le Puy-de-Dôme et ne pus jamais l'y rejoindre; car nous étant donné rendez-vous à jour fixe, il ne s'y était pas trouvé.

Quatre jours après on ne l'y avait pas encore vu. Que l'on juge de mon inquiétude!

La semaine suivante je revins au lieu fixé. Mon confrère était parti depuis trois jours me laissant par écrit un autre rendez-vous.

Je fus exact ; mais Dom Bouleau ne parut point. Ce chaud partisan du moulinet et du chambranle entendait la charité et la fidélité à sa manière.

A mon tour je lui laissai un mot pour lui faire connaître quelle contrée j'explorais et le regret que j'éprouvais de le voir manquer aux rendez-vous, même à ceux qu'il m'avait indiqués.

N'ayant pu réunir ses quêtes aux miennes j'envoyai à Dom Pitra, au bout de trois semaines, six cents francs d'argent sans compter les messes placées.

Pour remerciement, Dom Pitra m'adressa une lettre dans laquelle il me traite de paresseux, d'homme sans cœur, perdant son temps lorsque les besoins de la Congrégation sont extrêmes et que les créanciers *nous* poursuivent pour *nos* malheureuses affaires de Paris et de Bièvres.

Je répondis à Dom Pitra que je m'attendais à tout autre reconnaissance de la part de celui auquel incombait, en sa qualité de supérieur, la responsabilité de la ruine des maisons dont il me parlait.

— Vous n'oseriez, lui dis-je, m'imputer cette ruine ; car je vous répondrais, comme l'agneau de la fable au loup, sans comparaison toutefois :

« Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né ! »

Or, ne vous devant rien et menant, pour vous venir en aide, la vie rude que je mène, comment osez-vous m'en récompenser par des lettres aussi aimables que celle que vous venez de m'écrire?

Dom Pitra sentit la leçon et devint plus humble.

Quant à Dom Bouleau, son manque d'exactitude à ses rendez-vous et aux miens fit que nous ne pûmes nous revoir; mais j'eus de ses nouvelles par des curés dont il avait évangélisé les paroisses.

Il se montrait si facile à gagner, qu'il faisait très-peu de chemin dans une semaine. Dès le vendredi, un digne succursaliste le retenait-il pour prêcher? le brave Père, n'ayant guère la force de résister, attendait ordinairement là que le dimanche fût venu. C'est du moins ce que m'ont dit des curés.

Du reste il eut, comme moi, ses épisodes qu'il me raconta quand je le retrouvai plus tard à Solesmes.

En voici un échantillon :

Un soir, s'étant égaré il fut surpris par la nuit.

Le ciel était couvert, et, marchant près d'un creux, il y roula jusqu'au fond. Il se crut mort.

Revenu de sa première frayeur il se palpa et se sentit les membres encore dispos. Alors il chercha à remonter par où il était descendu. Ce fut en vain; le sol détrempé s'affaissait et Dom Bouleau glissait de plus belle. Tâtonnant de tous côtés il finit par atteindre un arbrisseau auquel il grimpa après avoir

retroussé son scapulaire et sa tunique. Delà il put saisir, tantôt de frêles plantes qui cédaient et le laissaient glisser jusqu'à son premier point d'appui, tantôt des buissons où il se déchirait les mains, mais qui l'aidaient à grimper plus haut. Enfin, après beaucoup de tentatives il parvint à se retirer du précipice. Mais où diriger ses pas?

Ayant attaché son parapluie à sa ceinture, il s'en servit pour sonder le terrain et finit par retrouver le chemin qui avait naguère disparu sous ses pieds.

Pour ses lunettes, les ayant laissées au fond du creux il jugea prudent de les y abandonner.

Tout à coup une lumière parut à ses yeux et à une distance qui lui sembla peu éloignée.

Prenant aussitôt cette direction il reconnut, en avançant, que c'était la lampe d'une ferme.

Mais, se dit-il, avec mes habits pleins de terre, mes mains ensanglantées, mes cheveux trempés de sueur, ces gens-là peuvent me prendre pour un vagabond qui vient de faire un mauvais coup!

Dom Bouleau marchait donc timidement du côté de la lumière, qui disparaissait de temps en temps par suite de l'inégalité du terrain.

Enfin, quand il fut à cinquante pas de la ferme, il vit, à son épouvante, qu'il allait encore avoir à compter avec le cerbère faisant entendre de sourds grondements, lesquels devinrent plus sonores et plus

terribles à mesure que le voyageur inconnu approchait de la ferme.

Peut-être, se disait mon confrère, le dogue est-il attaché, ou, si je ne puis frapper à la porte du moins les aboiements feront sortir les gens de la maison?

Raffermi par cette pensée il avançait toujours.

Il n'était plus qu'à dix pas lorsque le dogue Pataud, peu habitué à recevoir, la nuit, des visiteurs revêtus d'un pareil accoutrement, lui mit sans façon deux pattes sur les épaules, et, par un grincement de dents effroyable, lui montra ce à quoi il devait s'attendre en voulant pénétrer chez son maître.

La nuit n'était pas si obscure que Dom Bouleau n'ait pu contempler ces deux belles rangées de dents de Pataud, étalées à la hauteur de son nez.

Il frissonna et crut sa dernière heure venue. Mais le sentiment de la conservation lui fit pousser un tel cri d'horreur et de désespoir que Pataud, effrayé à son tour, lâcha prise, et que les habitants de la maison accoururent avec la lampe.

Grand fut l'ébahissement de la famille.

Mon confrère, se croyant miraculeusement sauvé, se remit de son effroi et expliqua sa mésaventure.

Les bonnes gens rassurés par son air de bonhomie l'accueillirent de leur mieux.

Ils rallumèrent le feu pour le sécher et lui préparèrent à la hâte un souper simple, mais confortable.

L'embarras était de lui faire un lit.

La fille unique de la maison dédoubla le sien pour en donner la moitié au moine. Celui-ci y eût reposé à son aise, m'a-t-il assuré, sans de grands coups de pieds de chevaux, appliqués au mur contre lequel son lit était adossé, et qui, joints au ronflement de ses hôtes, troublèrent son sommeil.

Je finis par le diocèse de Clermont-Ferrand mes quêtes pour notre abbaye mère.

Ce pays de montagnes, dont les villages sont distants les uns des autres, m'occasionna de grandes fatigues; mais j'ai conservé de son clergé le meilleur souvenir.

Si mes quêtes pour Solesmes se terminèrent avec l'été de 1851, mes courses et surtout mes épreuves furent loin d'être finies. Que dis-je? Ces dernières mêmes n'étaient pas encore commencées.

Aussi les faits vont-ils devenir bien autrement plus graves et plus intéressants, et je serais le premier à refuser d'y croire s'ils n'étaient appuyés de preuves authentiques.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

TABLE

DE LA PREMIÈRE PARTIE.

LES BÉNÉDICTINS

DE LA

CONGRÉGATION DE FRANCE.

MÉMOIRES

DU

R. P. Dom Pierre-Marie-Raphaël des Pilliers

MOINE PROFÈS DE L'ABBAYE DE SOLESMES
FONDATEUR ET PREMIER SUPÉRIEUR DE L'ABBAYE D'ACEY.

Vous les connaîtrez à leurs fruits.
(J.-C. en SAINT-MATH., VII, 16.)

Nous ne pouvons ignorer comment les religieux de Solesmes ont à cœur de suivre les traces glorieuses de leurs pères et d'imiter leurs exemples, ... avec quel discernement ils s'appliquent à défendre la doctrine catholique, etc.
(Lettre de Pie IX au cardinal Gousset, en date du 31 juillet 1851.)

SECONDE PARTIE.

L'Abbaye d'Acey.

PARIS ET GENÈVE
JOËL CHERBULIEZ, ÉDITEUR
Paris, 33, rue de Seine. — Genève, 2, Grande Rue.

BRUXELLES
P.-J.-D. DE SOMER, ÉDITEUR
Rue de l'Hôpital, 30.

1869

LES BÉNÉDICTINS

DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE.

Bruxelles. — Impr. de P.-J.-D. de Somer, rue de l'Hôpital, 30.

LES BÉNÉDICTINS

DE LA

CONGRÉGATION DE FRANCE.

MÉMOIRES

DU

R. P. Dom Pierre-Marie-Raphaël des Pilliers

MOINE PROFÈS DE L'ABBAYE DE SOLESMES
FONDATEUR ET PREMIER SUPÉRIEUR DE L'ABBAYE D'ACEY.

Vous les connaîtrez à leurs fruits.
(J.-C. en SAINT-MATH., VII, 16.)

Nous ne pouvons ignorer comment les religieux de Solesmes ont à cœur de suivre les traces glorieuses de leurs pères et d'imiter leurs exemples, ... avec quel discernement ils s'appliquent à défendre la doctrine catholique, etc.
(Lettre de PIE IX au cardinal Gousset, en date du 31 juillet 1851.)

SECONDE PARTIE.

L'Abbaye d'Acey.

PARIS ET GENÈVE
JOËL CHERBULIEZ, ÉDITEUR
Paris, 33, rue de Seine. — Genève, 2, Grande Rue.

BRUXELLES
P.-J.-D. DE SOMER, ÉDITEUR
Rue de l'Hôpital, 30.

1869

LES BÉNÉDICTINS

DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE.



CHAPITRE PREMIER.

PROJETS DE FONDATION.

La mission bénédictine projetée à Christiania ayant échoué, et le Révérendissime Dom Guéranger sentant le besoin de se recruter des sujets dans une province catholique, crut devoir songer à faire un établissement.

La vue du grand nombre de souscriptions, toutes de cinquante francs au moins, beaucoup de cent et quelques-unes de deux cents, trois cents, cinq cents et même de mille francs, provenant du clergé et des fidèles de la Franche-Comté, lui fit une impression telle, qu'il résolut de donner suite à ce projet.

Des lettres fort sympathiques, fort remarquables même, arrivées de ce pays, le confirmèrent dans sa détermination. De plus il reçut la visite de laïcs intelligents et riches qui lui promirent leur concours.

Cependant, en décembre 1850, un habitant de la Loire, M. Lamartine, qui m'avait rencontré à Ambert, avait voulu nous faire don d'un petit monastère et d'un assez vaste terrain y attenant, le tout situé au milieu d'une forêt de sapins.

Je m'y étais rendu avec le frère Placide au moment où nous quittions l'Auvergne pour aller passer l'hiver dans la Provence.

Dès le 8 janvier 1851 mon abbé m'écrivait :

« Je préfère mille fois votre pays au désert glacé » de M. Lamartine. Veuillez lui répondre poliment » que je le remercie, parce que nous avons un autre » local en vue. Mais, cher Père, cet autre local n'est » pas encore la Franche-Comté; elle n'aura que le » n° 2. C'est Saint-Benoît, c'est Fleury qui décidé- » ment s'ouvre pour nous. L'évêché revient à la » charge, et déjà le futur terrain est acheté et payé. » Les moines logeront dans le presbytère, en » attendant la construction du monastère. Remer- » ciez avec moi notre saint Patriarche qui daigne » venir ainsi à nous. »

Comme la magnifique église de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire possède les reliques de notre fon-

dateur, je fus transporté de joie à cette nouvelle et m'empressai d'écrire à Sa Paternité qu'il fallait donner à Fleury la préférence sur tout autre lieu.

Elle me répondit le 7 février :

« Je n'ai pu vous écrire... parce que tout mon » temps a été pris par la visite et le séjour d'un » grand-vicaire d'Orléans qui est venu traiter avec « moi les affaires relatives à Saint-Benoît. Votre » dernière m'a fait grand plaisir, comme toujours. »

Le 20 mars Dom Guéranger continue :

« J'approuve que vous fassiez le petit tour de » Franche-Comté, pendant la saison pascale, et c'est » non pour la collecte, mais pour le projet de futur » établissement. Il est important que vous voyez tout » cela de près, soit pour un lieu, soit pour un autre. » Songez 1° au logement; 2° aux moyens d'existence; » 3° aux commodités du service et de voisinage; » 4° à la facilité des communications. Voilà mes » données; mais je vous donne ample délégation, » sauf à en référer à moi pour conclusion. Sans » doute il faut aller à Saint-Benoît, avant tout; mais » quand vous aurez trouvé un bon nid, il faudra du » temps pour le préparer. »

Le 4 avril il revint à la charge dans le même sens.

Ce jour-là même j'écrivais d'Avignon au cardinal Mathieu, relativement à un sanctuaire que nous offrait un prêtre de son diocèse, M. l'abbé Vauchot.

Dès le 8 avril Son Éminence me répondait elle-même de Vesoul :

« Mon très-cher Père,

» L'affaire du sanctuaire de Ronchamp n'est pas
» faisable. Vous seriez là très-éloignés de tout secours
» nécessaire pour une maison de votre Ordre : de
» plus écrasés par l'accès des pèlerins : enfin dans
» des dangers de perpétuelle collision avec la fabri-
» que de Ronchamp.

» Quant à Besançon, cela serait bien plus à pro-
» pos : mais les dépenses seront considérables, et on
» ne peut pas songer à quêter maintenant dans le
» diocèse. Nous avons des charges énormes pour des
» œuvres diocésaines, et en particulier pour nos
» églises mixtes et pour celle de Montbéliard qui est
» en construction. Je ne pourrais donc autoriser
» aucune quête même particulière que nous ne
» soyons à flot, parce que notre situation s'est ag-
» gravée depuis votre passage, et qu'il faut avant
» tout nous liquider.

» Je pense donc que l'affaire présente est à ajour-
» ner, jusqu'à ce que notre horizon soit éclairci.

» Recevez l'assurance de mon bien sincère dévoue-
» ment.

» † CÉSAIRE, Card. Arch. de Besançon. »

Étonné de voir qu'après les instances faites par Mgr Mathieu, en 1849, pour nous engager à nous établir à Besançon, rue Battant, Son Éminence alléguât, deux ans plus tard, des charges qu'elle avait déjà lors de ses offres bienveillantes, je me rendis près d'elle pour m'assurer de ses dispositions réelles à notre égard.

Elle me dit que c'était une affaire de temps et que je pouvais recueillir des souscriptions sèches pour préparer l'avenir.

Je fis part au Révérendissime de cette entrevue, et Sa Paternité me répondit le 28 avril 1851 :

» Je partage tout à fait votre idée sur le séjour de
» Besançon, préférablement à toute autre localité de
» Franche-Comté : c'est une affaire arrangée. Aussi
» bien, que serait-il advenu de nous dans l'isolement
» d'une campagne ; vous savez ce que je vous en
» disais. J'apprécie comme vous le défaut de con-
» cours du bon cardinal..... Votre idée d'un bail
» est excellente, pour les raisons que vous donnez.
» Cependant, quand il sera possible d'avoir la belle
» église dont vous parlez, et les bâtiments atte-
» nants, tout sera pour le mieux. Je comprends
» que si les choses vont bien, il ne faudra pas
» trop tarder d'ouvrir la maison ; mais préalable-
» ment, il faut être logé et avoir de quoi sub-
» sister. Tout cela demandera bien quelque temps

» à préparer. Quant à la priorité de Fleury, l'affaire » est engagée, parole donnée de ma part, les jour- » naux ont annoncé, la Congrégation y compte ; » je ne reculerai que devant une rupture qui » viendrait de l'évêque qui discute maintenant le » concordat que je lui ai proposé...

» A mesure que vous avancerez, additionnez vos » espérances, pour y voir clair. C'est une grande » affaire pour la Congrégation, mais elle demandera » plus de temps que vous ne pensez. Je n'enverrai les » oiseaux que quand le nid sera préparé et assuré. »

En vertu de ces instructions je visitai le clergé dont je reçus des engagements notables.

Ayant rencontré à Pirey, près Besançon, un digne prêtre qui nous fit l'offre gratuite d'une assez vaste maison dont il était le propriétaire, j'en référai au Révérendissisme, et il me répondit en mai 1851 :

» J'incline tout à fait à la proposition de M. le » Curé de Pirey. Il y aurait un grand avantage » à trouver un logement tout prêt et à peu de » frais..... Je me résigne à ce que nous ne fussions » pas à Besançon, si nous n'en sommes qu'à une » lieue ; mais il serait bon d'avoir avec le temps » cheval et cabriolet ; autrement on se fatigue et on » perd un temps précieux. »

Comme on le voit, Dom Guéranger ferait au besoin la leçon à Jésus-Christ et aux apôtres qui,

connaissant aussi bien que lui, je pense, le prix du temps, n'ont cependant eu ni cheval ni cabriolet. Une seule fois dans sa vie Jésus est entré à Jérusalem, monté sur un âne d'emprunt.

Et Saint-Benoît avait-il un cheval et un cabriolet? Lorsqu'il envoyait ses disciples fonder de nombreux monastères, leur commandait-il ce moyen d'économiser le temps?

Enfin le Révérendissime m'a-t-il fourni à moi-même, pour quêter à son profit, ce véhicule qui m'eût épargné tant de fatigues, de sueurs, d'heures perdues, et l'écorchure presque continuelle de mes pieds baignant dans le sang?

Mon abbé continue ainsi :

« Le Bref de Rome n'est pas arrivé encore; mais
» on en a eu de bonnes nouvelles par le cardinal
» de Reims. Je n'ai point oublié, mon cher enfant,
» votre zèle pour notre pauvre Congrégation. Il
» faut être comme les juifs de Zorobabel, bâtissant
» d'une main, et soutenant par le glaive l'édifice de
» l'autre contre les ennemis. Dieu donnera l'un et
» l'autre, la défense et l'accroissement; vous aurez
» contribué aux deux..... Je ne sais encore quand je
» partirai (pour Rome), mais en revanche, je sais
» qu'on travaille contre moi là-bas. J'ai de la peine
» à croire que ce soit avant juillet. Le bon cardinal
» ne m'écrit pas, parce qu'il n'y a pas encore op-

» portunité. Aussitôt qu'il y aura quelque chose de
» décidé, je vous écrirai; vous pouvez y compter, afin
» que nous puissions nous voir. Tâchez, s'il est pos-
» sible, de m'avoir quelques secours pour la route. »

Voici du nouveau, pensai-je. Mon abbé ne me demande-t-il pas pour son voyage de Rome l'argent destiné par les francs-comtois à une fondation parmi eux? C'est un véritable détournement de fonds qu'il sollicite de mon dévouement pour sa personne! Et qu'a-t-il donc fait de tout l'argent qu'il s'est réservé sur le produit de nos quêtes et sur nos placements de messes, de notre excellent frère Placide et de moi? Je l'ignore; mais sa demande ne me paraissant pas délicate, je n'y ferai pas droit.

Pour toute réponse je lui exprimai le désir de m'aboucher avec lui sur la fondation projetée.

Il m'appella donc par une lettre du 4 juin.

Je passai quatre ou cinq semaines à l'abbaye après sept mois d'absence.

C'est alors qu'il fut convenu qu'avant de reprendre les souscriptions franc-comtoises, j'achèverais avec Dom Bouleau le diocèse de Clermont dans l'intérêt de notre maison mère.

Nous partîmes en juillet, Dom Bouleau et moi, comme je l'ai dit au chapitre XXX du premier volume. Mes quêtes dans le diocèse de Clermont se trouvant terminées au mois de septembre, je

fus envoyé définitivement en Franche-Comté pour y travailler à l'érection d'un monastère.

Je donne ici ma lettre d'obédience *in extenso* comme un monument authentique d'une mission que je puis me rendre le témoignage d'avoir remplie en toute loyauté, sans en avoir dépassé les termes.

« Pax.

« Comme il n'est rien qui contribue davantage à » la gloire de Dieu et au bien des fidèles que la » conservation et le développement des Instituts » religieux approuvés par notre mère la Sainte » Église, ainsi désirons-nous que l'Ordre de saint » Benoît, dont la branche française a été placée sous » notre direction par le siége apostolique, fleurisse » et s'étende dans notre patrie. C'est pourquoi après » nous être assuré de la paternelle bienveillance » de Son Éminence Mgr le cardinal archevêque » de Besançon, nous avons tourné nos regards » vers la pieuse province de Franche-Comté, dont » le clergé, par un très-grand nombre de ses mem- » bres, a daigné non seulement témoigner le désir » de voir les Bénédictins s'établir dans cette pro- » vince, qu'il édifie par ses vertus et éclaire de » sa vive lumière, mais encore assurer d'une manière » effective son concours par les offrandes les plus » généreuses. Pleins de confiance en de si précieuses » avances, après avoir rendu grâces à Dieu, nous

» avons résolu de nous conformer à cette pensée, et
» de diriger vers la Franche-Comté une colonie de nos
» frères pour y résider et y pratiquer les exercices
» de la vie monastique, nous réservant à nous-même
» de choisir sur les lieux, de concert avec l'autorité
» diocésaine, le local qui nous paraîtra le plus appro-
» prié aux nécessités régulières de notre Ordre, et
» qui doit être proportionné aux ressources que la
» divine Providence nous aura ménagées. Voulant
» donc correspondre à l'appel religieux et charitable
» de tant de membres du vénérable clergé franc-
» comtois, nous avons de nouveau député vers sa
» province d'origine notre très-cher fils Dom Pierre-
» Marie-Raphaël des Pilliers, prêtre, profès de notre
» Ordre et Congrégation, lui donnant plein pouvoir
» de préparer les voies, de recueillir les offrandes, et
» d'accomplir toutes les démarches qu'il jugera né-
» cessaires et utiles à la nouvelle fondation. Nous
» éprouvons le besoin de témoigner ici notre pro-
» fonde reconnaissance à toutes les personnes qui
» ont bien voulu s'intéresser déjà à cette œuvre
» pieuse, et nous offrons pareillement notre plus sin-
» cère gratitude à celles qui daigneront y contribuer
» dans la suite, promettant aux unes et aux autres la
» participation aux mérites du saint sacrifice qui est
» offert chaque jour à neuf heures, dans notre église
» abbatiale, pour tous les bienfaiteurs vivants et

décédés, et aussi la communication dans le Seigneur de tous les offices divins, saints exercices et bonnes œuvres accomplis par les membres de notre Congrégation.

» Donné en notre abbaye de Saint-Pierre de Solesmes, le 8 septembre 1851.

» ✠ Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

Par courtoisie, Sa Paternité date cette pièce du jour anniversaire de ma profession religieuse, que j'avais émise trois ans auparavant.

Je fus stupéfait de voir que, malgré le changement visible des dispositions de Mgr Mathieu, mon abbé eût inséré de lui-même, dans ma lettre d'obédience, ces paroles : « C'est pourquoi après nous être assuré » de la *paternelle bienveillance* de Son Éminence Mgr le cardinal archevêque de Besançon, etc. »

Voilà, me dis-je, une assertion conforme à la vé-
té, puisque Mgr Mathieu a très-expressément en-
agé mon abbé à faire cette fondation ; mais au-
urd'hui cette assertion est une sanglante ironie et
che une résolution bien ferme de soutenir une
tte contre l'archevêque, le cas échéant.

Muni de cette obédience je parcourus ma province. De jour en jour les souscriptions s'accroissaient et
enaient plus d'importance. Même un certain nom-
d'ecclésiastiques et de laïcs voulurent tout
bord verser leur argent.

Je réservai ces sommes pour payer le fisc à la passation du contrat de vente si nous étions amenés à une acquisition.

Le 20 octobre mon abbé m'écrit :

« Très-cher Père et bien aimé enfant,

« Je compte décidément partir pour Rome, le 1[illegible] du mois prochain, à moins que de nouveaux embarras ne viennent m'entraver. Priez bien le Seigneur, mon cher enfant, pour l'heureux voyage et » pour la bonne réception auprès du vicaire de J.-C. » aux pieds duquel je vais porter votre dévouement.

» J'ai vu avec grande consolation vos succès; » c'est toujours le même zèle, et j'en bénis Dieu. » Mais ne songeons pas à nous établir dans le » diocèse de Besançon ; ce serait une chimère. Le » cardinal sera essentiellement hostile, quoique » peut-être en dessous, mais infailliblement ; c'est le » sentiment exprès de Dainkain. Faites vite ce que » vous avez à faire, et réservons toute exécution » de projet pour Saint-Claude..... Au reste, il » (Mgr Mathieu) triomphe en ce moment : voici son » grand-vicaire évêque de Langres. Il n'y a point à » songer à Pirey, l'ordinaire étant ce qu'il est. » Nous n'y pourrions vivre en paix ; ce serait (sic) » chaque jour de nouvelles questions, de nouvelles » luttes. Le parti de l'opposition à nos doctrines » est bien fort, et le prélat tout doucement y a une

» grande influence. Il nous est hostile par instinct, » et même sans le vouloir ; cela ne pardonne pas.

Ce mot de Dainkain désigne le cardinal archevêque de Reims. En voici l'origine :

Lorsque M. l'abbé Thomas Gousset, professeur de théologie au séminaire de Besançon, fut nommé évêque de Périgueux, sa famille, qui réside au village de Montigny-les-Cherlieu, donna un repas que Mgr Mathieu honora de sa présence.

Madame Gousset mère s'avançant près de l'archevêque, prit le bord de sa soutane violette qu'elle souleva en lui disant, dans le patois de son village :

» — Oh ! Monseigneu ! que çou ki o bé ! as-ce » que noutte Thouma en airait eunne dain kain ?

En français : que ceci est beau ! est ce que mon fils Thomas en aura une comme cela !

En souvenir de cette anecdote, l'abbé de Solesmes ne désignait plus le cardinal Gousset que sous le nom de DAINKAIN. Honni soit qui mal y pense !

Si l'on avait pu supposer que je ne pourrais prouver mes assertions des chapitres X et XXVI de la première partie de ces *Mémoires*, assertions relatives à la manière dont mon abbé traite les évêques et juge que tel et tel sont les coryphées du gallicanisme, outre que j'ai pour témoins tous les religieux de Solesmes qui voudront être sincères, j'ai son témoignage authentique dans cette phrase :

» Le parti de l'opposition à nos doctrines est bien
» fort, et le prélat *tout doucement* y a une grande
» influence. »

J'affirme que Sa Paternité exprimait de vive voix, avec beaucoup d'énergie et d'accentuation, en présence de ses moines et de ses novices, ce qu'il n'ose écrire que *tout doucement.*

Il avoue que les doctrines de Solesmes ne sont pas celles de tous les évêques et que le parti de l'opposition est fort. A quoi pense donc le Saint-Père d'accepter pour évêque de Langres M. Guérin, vicaire-général de Besançon, c'est-à-dire d'un cardinal gallican opposé aux doctrines de Solesmes, et cela *par instinct, sans le vouloir?* Or, si le pape détruit l'ultramontanisme lui-même, les doctrines de Solesmes sont donc les doctrines de Dom Guéranger et non celles du pape? Voilà, certes, un doute sérieux que ce passage souleva dans mon esprit.

Continuons cette lettre :

« Un autre membre du même parti vient de me
» jouer un nouveau tour. Il m'écrit officiellement
» qu'il se désiste de son projet pour Saint-Benoît-sur-
» Loire, et cela sans alléguer aucun motif, aucune
» raison ; sans avoir voulu jamais donner son avis
» quelconque sur le projet d'accord que je lui avais
» soumis, à sa demande. C'est une affaire enterrée,
» et maintenant, je m'en réjouis, par la pensée que

» nos pauvres Pères eussent été bien malheureux
» sous un pareil tuteur. L'affaire Lequeux les a mis
» aux cent coups. Ils ont fait jouer tous les ressorts,
» et n'ont pu empêcher la condamnation. La guerre
» est déclarée, et gare à ceux qui ont besoin d'eux !
» Ne nous mettons donc pas sur leur route. Tout
» ce que je vous dis là, mon cher enfant, et j'en
» dirais bien plus de vive voix, n'est que pour vous
» seul. Soyez bec de cane; vous êtes dans le pays.
» Il y aurait le plus grave inconvénient à livrer sa
» pensée : songez qu'il faut vous maintenir en bons
» termes avec *toute* la Franche-Comté, bien qu'il n'y
» ait d'*habitable* qu'une partie de la Franche-Comté.

» Adieu, cher Père et bien-aimé enfant, je vous
» bénis *ex imo corde*, et vous embrasse bien tendre-
» ment en N.-S.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

Quel changement subit dans les dispositions de Mgr Dupanloup évêque d'Orléans ! Et comme cela suit de près le changement de celles du cardinal Mathieu ! Voilà deux prélats qui font des propositions d'établissement d'un monastère dans leur diocèse respectif, et qui, ayant laissé engager les choses devant le public, se retirent simultanément après avoir compromis un Ordre religieux.

D'un côté, mon abbé, supérieur-général d'une Congrégation et ne relevant que du pape, affirme

que « *rien ne contribue davantage à la gloire de » Dieu et au bien des fidèles que la conservation et » le développement des Instituts religieux approuvés » par notre mère la sainte Église.* »

D'un autre côté, le cardinal de Besançon, qui ne relève aussi que du pape, et Mgr Dupanloup si zéle pour la gloire de Dieu et le bien de l'Église, ne relevant non plus que du pape, rompent sans mot dire avec Dom Guéranger à propos d'une œuvre que tous trois regardaient comme excellente !

Cela me suggéra cette réflexion :

Est-ce bien l'amour de l'Église qui anime les prélats séculiers et réguliers? Chacun ne cherche-t-il point ici-bas à faire triompher ses idées particulières, au lieu de ne tendre qu'à la diffusion du règne de Jésus-Christ dans les cœurs?

Où donc est l'unité de l'Église puisque ses chefs forment des partis ardents qui s'entre-déchirent?

Ces mots de mon abbé : « *J'en dirais bien plus de » vive voix,* » me rappelèrent tout ce qu'il nous disait des évêques et dont j'avais été si scandalisé.

Mais la conduite de Nosseigneurs Mathieu et Dupanloup me persuada que mon abbé n'avait peut-être pas eu tort de juger les évêques aussi sévèrement. En tous cas, je trouvai prudente sa recommandation. « *Soyez Bec de cane, vous êtes dans le « pays.* » Je déplorai beaucoup la perte de Fleury

pour notre Congrégation, et ne fus point aussi vite consolé par cette pensée que mes confrères « *eussent* » *été bien malheureux sous un* PAREIL *tuteur*. »

Tout en blâmant les deux prélats, je me dis aussi :

Pourquoi les ultramontains sont-ils si ardents à poursuivre les gallicans ?

M. l'abbé Lequeux, vicaire-général de Paris, compose un ouvrage de droit canon dans lequel les ultramontains découvrent certaines propositions taxées par eux de gallicanes.

Alors ils ne prennent de repos qu'ils n'aient, à force de dénonciations et de démarches, fait mettre à l'Index cet ouvrage opposé à leurs tendances.

Et les bons ultramontains s'étonnent que les gallicans ne leur viennent pas en aide ! Mais les gallicans ne sont pas des *Têtes de vache*.

Mon esprit demeura donc suspendu entre mon abbé et les deux prélats de Besançon et d'Orléans.

CHAPITRE II.

NOTRE-DAME D'ACEY.

Je n'avais parcouru le diocèse de Besançon pour recevoir des souscriptions conditionnelles en faveur d'une fondation bénédictine en Franche-Comté, qu'après en avoir reçu l'autorisation expresse de la bouche de Son Éminence, le cardinal Mathieu.

Grande fut donc ma surprise lorsque, sur la fin de novembre 1851, un de ses grands-vicaires, à qui je fis visite, m'informa que Son Éminence verrait avec plaisir, sans toutefois me l'ordonner, que je cessasse mes souscriptions dans son diocèse.

— Dans une heure, Monsieur le Vicaire-général, répondis-je, j'aurai quitté Besançon, et dans l'après-midi je serai hors du diocèse. Il ne me reste plus qu'à écrire à Rome, à mon abbé, pour lui transmettre ce que vous venez de me dire.

— Ah ! reprit le grand-vicaire, le T. R. P. Dom Guéranger est à Rome ?

— Oui, Monsieur le vicaire-général.

— Veuillez, mon Révérend Père, lui rapporter les choses avec ménagement. Ce n'est pas un ordre que vous donne Son Éminence, c'est une prière qu'elle vous adresse.

— Soyez rassuré, Monsieur le grand-vicaire; je n'y mettrai pas du mien, je citerai textuellement. Mon abbé comprendra le sens d'une telle prière à laquelle j'ai hâte de déférer.

Quelques heures après j'arrivais dans le Jura, diocèse de Saint-Claude, et me rendais à l'abbaye d'Accy pour y voir ma nièce et filleule, élève des religieuses de Marie qui y tenaient un pensionnat.

La supérieure, que le bruit public avait instruite de notre projet, voulut me voir pour me demander si j'avais déjà fixé mon choix sur quelque maison.

Je lui dis que rien n'était encore arrêté.

— Mon Révérend Père, fit-elle, si notre abbaye pouvait vous convenir nous traiterions ensemble.

— Votre proposition, ma Révérende Mère, est-elle sérieuse?

— Oui, très-sérieuse. Notre supérieure-générale, qui réside à Agen, nous a dit dans sa dernière visite que nous ferions bien de céder notre monastère, trop isolé pour des femmes, et de nous retirer dans une ville où, d'ailleurs en sûreté sous la protection de la police durant ces temps de trouble, nous

nous livrerions à notre œuvre de l'éducation avec plus d'avantages que dans une simple campagne où nous ne pouvons avoir d'externes.

— Je ne vous cacherai pas, ma Révérende Mère, que votre monastère ne soit pour notre Ordre la plus convenable des maisons que j'aie jusqu'ici rencontrées. Mon abbé étant à Rome, je vous prie de me donner le temps de lui en référer.

Je regardai comme providentielle cette ouverture qui avait lieu si peu d'heures après mon entretien avec le vicaire-général de Besançon.

En même temps que j'en écrivais à mon abbé, j'allais informer de tout ceci Mgr Mabile évêque de Saint-Claude, successeur de Mgr de Chamon récemment décédé. Mgr Mabile songeait à faire venir de Paris, pour sa ville diocésaine de Lons-le-Saunier, des religieuses enseignantes.

Ma démarche fut pour lui un trait de lumière.

— Si les bonnes filles de Marie, me dit-il, veulent vous céder leur monastère, je les préférerai à toutes les autres religieuses pour Lons-le-Saunier.

Je priai l'évêque de vouloir faire connaître directement à la supérieure d'Acey les dispositions si bienveillantes de Sa Grandeur pour les filles de Marie et pour nous; ce qu'elle fit aussitôt.

Peu après je reçus cette lettre :

« Pax. Rome, ce 15 décembre 1851.

» Cher Père et bien-aimé enfant,

» Votre lettre est venue me trouver ici où je suis » depuis le 22, et m'a causé une grande joie.

» Rien ne m'étonne de la part du grand person- » nage au sujet duquel vous m'écrivez. Il est notre » ennemi le plus dangereux et le plus actif; mal- » heureusement pour sa bonne volonté, il ne pourra » jamais nous faire que peu de mal; mais dans sa » sphère, il peut tout, et il vous le fait sentir. Point de » franchise, de petits moyens; c'est bien cela. Main- » tenant, pour la pratique, il est bien clair que vous » ne pouvez plus avancer. Vous pouvez, en temps et » lieu, recueillir les souscriptions bisontines qui vous » ont été assurées; mais vous ne pouvez en solliciter » d'autres, malgré l'ordinaire. Nous ne serions pas » soutenus ici qui est le pays de la prudence et des » ménagements. C'est un malheur; je n'y vois pour » le moment d'autre remède que la patience et la » prière.

» Quant aux ouvertures jurassiennes pour Acey, » elles me paraissent consolantes. Cette bonne supé- » rieure semble l'organe de la divine Providence; » mais là aussi il faut songer au côté pratique. Voici » ce qu'il faut faire. Aller trouver Mgr Mabile, lui » tout raconter, sans exception; lui demander hum- » blement de ma part s'il désire avoir les bénédic- » tins dans son diocèse, et si dans ce cas, il vou-

» drait bien aider de son influence la réalisation
» du projet. Lui exposer la question d'Acey avec
» toutes ses circonstances, ne rien faire, sans son
» avis, à l'égard de la supérieure d'Agen. Si celle-ci
» consent au déplacement de ses filles, savoir à
» quelle époque, et à quelles conditions elle céderait
» la maison.

» J'ai trouvé ici un accueil très-bienveillant. Le
» Saint-Père dont j'ai déjà eu deux audiences a
» été très-gracieux pour moi; les journaux vous
» apprendront probablement bientôt qu'il a daigné
» me nommer consulteur des sacrées Congrégations
» de l'Index et des Rites, en témoignage de sa satis-
» faction pour mes faibles travaux. J'espère d'après
» cette bienveillance que mes affaires devant la
» sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers
» marcheront favorablement; mais dans ce pays-ci,
» comme dans toutes les cours, il faut un peu s'at-
» tendre à tout.

» Je n'ai pas besoin de vous dire que le bon car-
» dinal Fornari se montre toujours paternel pour
» moi, et m'aide autant qu'il peut : mais en dehors
» de sa protection, je trouve ici, *après le succès*, une
» considération que je n'y avais pas en 1843 — *A*
» *Domino factum est istud*. J'ai aussi des ennemis
» ici; ils sont ardents et cachés, et ils s'entendent
» avec la France, j'entends la mauvaise France,

» avec laquelle vous luttez. Mais il est beaucoup
» de choses qui se disent et qui ne s'écrivent pas.

» Adieu, cher Père et bien-aimé enfant, je vous
» embrasse de cœur en N. S.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

« Vous pensez bien que je ne vous oublie pas à
» la Confession de Saint-Pierre, votre patron et le
» fondement de l'Église. »

D'après cette lettre Rome serait le pays des ménagements ; ce qui signifie qu'on y soutient de préférence les forts. Je comprends cette conduite chez les politiques du siècle ; mais de la part de l'Église, la digne épouse de celui qui ne ménageait que les intérêts de la justice et de la vérité, cela me scandaliserait au plus haut point, et l'abbé de Solesmes doit se tromper dans son appréciation.

Révérends Pères Conscrits du Concile de Rome, c'est à vous de nous dire qui a raison, de Dom Guéranger accusant le Saint-Siége de ménager certaines gens en vue de leur position, ou de moi qui me scandaliserais si l'Église se comportait autrement que le Christ traitant durement les pharisiens et désignant Hérode même sous le nom de *renard*.

L'abbé de Solesmes dit qu'« *à Rome, comme dans* » *toutes les cours, il faut un peu s'attendre à tout.* »

J'ignore si cette comparaison doit flatter le Saint-Siége ; mais, en tout cas, si l'on croit que l'Église

romaine est inspirée par l'Esprit-Saint, ce langage me paraît blasphématoire au dernier degré ; car est-il permis de dire que l'on doive un peu s'attendre A TOUT, savoir : aux plus amères, aux plus injustes déceptions, de la part de l'Esprit-Saint ?

Et c'est dans une lettre où il m'apprend que le Saint-Père a daigné le nommer consulteur de l'Index et des Rites qu'il tient un pareil langage !

Toutefois, en attendant qu'il puisse un jour, comme Grand-Inquisiteur de France, emprisonner ou brûler les auteurs hétérodoxes, le voilà en position de faire condamner ou brûler leurs écrits. N'est-ce point déjà bien faire son chemin ?

Il trouve à Rome « *après le succès* » (et c'est lui qui souligne) « une considération qu'il n'y avait pas » en 1843. »

Si, d'après lui, à Rome c'est le succès qui donne de la considération, Rome chrétienne serait alors, dans sa morale, bien inférieure à Rome payenne : témoin son sénat qui, lors de la bataille de Cannes perdue contre Annibal l'an 216 avant notre ère, marcha en corps au-devant de Varron le remercier de ce qu'il n'avait pas désespéré de la république.

Je ne puis donc me soustraire à ce dilemme : ou l'abbé de Solesmes calomnie le Saint-Siége par les insinuations et affirmations de sa lettre, et alors comment le Concile pourrait-il le maintenir dans

sa dignité abbatiale et dans son autorité de supérieur d'une Congrégation monastique? Ou, s'il dit vrai, le Saint-Siége est digne de la réprobation des gens de bien, et Dom Guéranger est sans conscience de lui montrer tant de dévouement.

Il ne craint pas d'appeler *mauvaise France* tout le parti opposé à *ses doctrines*. Et ce parti a des adhérents, à Rome, qui sont *ardents et cachés*.

Église romaine, où donc est ton unité si l'abbé de Solesmes a raison? S'il a tort, le laisseras-tu te calomnier impunément?

« Mais, » ajoute-t-il, « il est *beaucoup de choses* » *qui se disent et qui ne s'écrivent pas*. »

Après cet aveu, je l'espère, nul ne révoquera en doute ce que j'ai rapporté de la manière dont l'abbé de Solesmes édifie ses religieux et ses novices au sujet des évêques de France et de la catholicité.

Le pape lui-même n'est point à l'abri des critiques de Dom Guéranger. Au lieu de se laisser diriger uniquement par le Saint-Esprit, Pie IX serait le jouet constant et malheureux des diverses coteries qui le tiraillent de toutes parts. Ainsi, quand il agit selon le système de Dom Guéranger, il suit l'impulsion de l'Esprit-Saint; quand il agit selon le système opposé, en préconisant les évêques gallicans, il n'est plus qu'un faible vieillard auquel on arrache des actes de condescendance indignes du

vicaire de Jésus-Christ. Tout bien considéré, c'est Dom Guéranger qui est l'Esprit-Saint.

D'après ma réponse, que j'avais exécuté d'avance ses prescriptions, j'en reçus cette nouvelle lettre :

« Pax. Rome, ce 31 janvier 1852.

» Cher Père et bien-aimé enfant,

» Votre lettre était très-importante, et j'ai vu » avec joie que les affaires cheminaient d'un bon » pas. Remercions-en Dieu, mais cependant ne » croyons pas tout terminé encore. J'approuve » toutes vos démarches jusqu'ici ; elles ont réuni la » prudence au zèle. Je bénis Dieu qui a daigné don- » ner au diocèse de Saint-Claude un pasteur si rem- » pli de son esprit, si dévoué au Saint-Siége et si fa- » vorable aux institutions catholiques...

» J'ai beaucoup de détails à vous donner sur mes » occupations ici, mais ils ne sont pas de nature à » s'écrire. »

Encore du mystérieux, me dis-je. Eh bien, attendons son retour à Solesmes et notre entrevue, puisque ces détails *ne sont pas de nature à s'écrire*.

Le 24 février il m'écrit pour m'annoncer sa prochaine rentrée à l'abbaye où il me dit de lui adresser ma première lettre, n'en voulant point laisser derrière lui à Rome.

Je lui fis part du succès croissant de mes souscriptions qui dépassaient le chiffre de trente mille francs.

Six semaines plus tard, elles atteignaient celui de trente-six mille.

Je me rendis à Solesmes pour conférer avec lui de cette importante affaire.

Sur la description verbale et le plan à la main que je lui donnai du monastère d'Acey, il m'envoya à Agen, près de la supérieure-générale des filles de Marie auxquelles appartenait cette propriété, et, le 23 avril 1852, j'en signai l'acquisition.

Sur une colline au-dessus de la ville est situé un monastère de carmes que je voulus visiter.

J'y fus reconnu d'un novice que j'avais reçu à Solesmes deux ans auparavant, à son retour d'une retraite chez les jésuites de Laval.

Il était entré à notre église au moment où je tintais ma messe pour appeler un frère servant.

Ce voyageur me demanda s'il ne pouvait avoir le privilége de servir la messe d'un religieux.

Lui ayant répondu que j'allais immédiatement dire la mienne et qu'il pouvait me suivre à la sacristie, je vis sa figure rayonner de joie.

Il me servit donc la messe avec grande piété.

Il me demanda ensuite s'il ne pouvait pas avoir l'honneur d'offrir ses hommages à notre abbé.

— Oui, Monsieur, lui dis-je; seulement je ne puis vous présenter au Révérendissime qu'après lui avoir décliné votre nom et votre profession.

— Je suis, mon Révérend Père, un misérable pécheur, juif de naissance, qui ai passé ma jeunesse dans le désordre et la dissipation, et qui depuis un an à peine suis venu à la connaissance de Jésus-Christ mon Sauveur. L'on me connaît, dans le monde des plaisirs, sous le nom de Hermann.

— Comment ! lui dis-je, vous êtes le célèbre pianiste Hermann que tout Paris admire ! Que ne vous êtes-vous fait connaître dès l'abord ? Je cours avertir le Révérendissime de votre présence à la maison.

Quelques minutes après, Sa Paternité venait recevoir M. Hermann.

Ce dernier demeura deux jours à Solesmes et nous ravit par les morceaux de musique qu'il nous joua au moment des récréations.

Or c'est ce même M. Hermann qui, vêtu de l'habit de novice des carmes, me saluait de mon nom de Dom des Pilliers, à Agen, le 24 avril 1852.

Depuis, il est devenu le supérieur de la maison que son Ordre possède à Lyon.

D'Agen je me rendis à l'évêché de Montauban dont un vicaire-général, M. Guyard, était originaire des environs d'Acey aussi bien que l'évêque, Mgr Donney, ami de Mgr Mabile qu'il avait eu aussi pour vicaire-général jusqu'à l'année précédente.

M. Guyard voulut souscrire à la fondation d'Acey. L'évêque étant absent, je dus partir sans le voir.

Je me rendis à Toulouse où je fus très-bien reçu chez les RR. PP. jésuites. Ils me firent visiter leur beau collége et ce que la ville offre de plus remarquable : le beau pont de pierres sur la Garonne, l'église métropolitaine, la Daurade, la Dalbade, Saint-Saturnin, dite Saint-Sorlin, où le gardien nous montra sept têtes des apôtres du Christ.

Je ne voulus pas contester l'affirmation de ce personnage ; car, la tête de saint Jacques se trouvant à Compostelle, les chefs de saint Pierre et de saint Paul étant vénérés à Rome ainsi que celui de saint André, si trente autres endroits de la chrétienté revendiquaient chacun sept têtes d'apôtres, qui me prouverait que l'église de Saint-Saturnin, à Toulouse, n'aurait pas, *seule*, raison contre toutes ses rivales?

Je ne voulus pas non plus y ajouter une foi aveugle ; car je me rappelai ce qu'écrivait le pape Clément XIV lorsqu'il n'était encore que l'illustre cardinal Ganganelli, savoir :

« Si l'on ajoutait foi à toutes les reliques qu'on
» montre dans tous les pays, il faudrait souvent se
» persuader qu'un saint a eu dix têtes et dix bras. »

Je pris donc le parti le plus sage : celui de me montrer indifférent en présence d'une telle assertion.

Je revins en Franche-Comté par Carcassonne, Montpellier, Nîmes et Avignon, et trouvai à Arbois Mgr Mabile à qui j'appris ma négociation d'Agen.

Le 18 mai mon abbé me complimenta en ces termes:
« J'écrirai demain à Mgr de Saint-Claude avec
» lequel je suis forcément en retard, à cause de
» ma santé, et je vous écrirai à vous de nouveau
» samedi. Pour aujourd'hui, je me borne à vous
» féliciter de votre heureuse négociation d'Agen...

» Mgr de Saint-Claude désirerait que je me ren-
» disse propriétaire d'Acey avec vous; j'écris demain
» au prélat pour faire connaître mes intentions très-
» réfléchies qui sont que vous signiez seul. Gardez
» le secret jusqu'à ce qu'on vous en parle. Vous
» sentez que cela a demandé réflexion.

» Adieu, mon cher enfant; je vous bénis et
» vous embrasse de cœur comme je vous aime
» en N. S.

« † Fr. Prosper Guéranger, abbé de Solesmes. »

Cinq jours après, Sa Paternité m'écrit encore :

« Pax. Abbaye de Solesmes, ce 23 mai 1852.

» Cher Père et enfant bien-aimé,

» Mgr de Saint-Claude, comme je vous le disais,
» m'avait écrit pour m'engager à signer avec vous
» l'acte d'acquisition. Je pense qu'il vous aura com-
» muniqué ma réponse. Il est évident que je ne puis
» pas me porter propriétaire de biens en Franche-
» Comté, en possédant déjà trop à Solesmes. Ma
» mort causerait plus d'embarras encore, et plus de
» frais inutiles. C'est vous que la Providence a mar-

» qué en toutes manières pour représenter la Con-
» grégation dans ce contrat. Je regarde donc comme
» le meilleur de suivre ma première idée. J'espère
» que le digne prélat aura goûté mes raisons. Adieu,
» cher et bien-aimé enfant; j'attends bientôt de vos
» nouvelles. Priez pour ma mauvaise tête. Je vous
» embrasse et vous bénis, comme je vous aime
» en N. S.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

Par la volonté très-expresse de mon abbé voilà donc la propriété de l'abbaye d'Acey qui, avec ses lourdes charges d'acquisition, d'impôts, d'ameublement, d'entretien et réparations, de rentes à fonder, etc., repose uniquement sur mon zèle à solliciter des souscriptions; car nul de mes confrères ne voulut partager mes peines physiques et mes angoisses pour venir tant soit peu à mon aide.

CHAPITRE III.

PRESSANTES SOLLICITATIONS D'ARGENT.

Au lieu de m'encourager dans une œuvre si difficile, et dont le succès eût été de la plus haute importance pour l'avenir de notre Congrégation, Dom Guéranger n'a fait, durant plusieurs années, que porter la désolation dans mon âme et que me briser le cœur par des demandes sans cesse renaissantes et auxquelles il m'était impossible de satisfaire.

D'abord, dès le 20 juin 1852 il m'écrivait :

« Après le 20 juillet, mon cher enfant, poussez de
» l'avant, si vous m'aimez ; car je suis en jeu. Ne
» vous faites donc jamais illusion. Ma personne est
» peu, mais la Congrégation est tout. Des poursuites
» poussées contre moi pourraient renverser du même
» coup Solesmes et Acey. Un peu d'argent raccomo-
» derait tout ; qu'il vienne donc bientôt. Il ne s'agit
» ici ni de Dom Pitra, ni du comité ; mais de votre
» Père dévoué. Mais encore une fois, poussez votre

» pointe Acéyenne jusqu'au 20 juillet. ***Dieu le veut!***
» Ne gênez pas les religieuses pour sortir. La grande
» affaire est de tenir Acey, et nous le tenons. Dieu
» soit béni, et qu'il vous récompense de tout ce que
» vous avez fait! Adieu, cher et très-cher enfant.
» Priez pour moi et aimez-moi comme je vous
» aime.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

Cette lettre me causa une peine bien vive.

Eh quoi! me dis-je, mon abbé veut encore me faire quêter pour lui après m'avoir chargé, moi seul, de toute la fondation d'Acey!

Et comment pourrais-je m'exonérer envers les religieuses venderesses? c'est là une demande inconcevable de sa part et il m'est impossible d'y satisfaire. Qu'il envoie donc quêter d'autres religieux! Pour moi j'ai ma tâche fixée, et la *grande affaire* n'est point, comme il le dit, de *tenir Acey*, mais bien d'en payer l'acquisition dont il n'a pas voulu partager la responsabilité. Je lui répondis dans ce sens.

Trois semaines après il m'écrit :

« Pax. Abbaye de Solesmes, ce 11 juillet 1852.

» Mon très-cher Père et bien-aimé enfant,

» Je ne veux pas terminer cette grande journée
» où nous avons célébré notre saint patriarche, sans
» vous écrire, et sans vous dire que vous m'avez
» été constamment présent, et que j'ai envoyé jus-

» qu'à votre cher Acey mes humbles bénédictions...
» Maintenant, quant à votre proposition de continuer la collecte pour Acey, je l'accepte aux conditions suivantes. Vous enverrez à M. Le Sobre cinq cents francs d'ici le 15 août, cinq cents le 15 septembre et cinq cents le 15 octobre, et vous placerez quinze cents messes dans cet intervalle. Si cela vous va, j'accepte, et vous n'irez à Saint-Dié qu'à la fin d'octobre. C'est tout ce que je puis faire. Mon cher enfant, il ne s'agit point ici du comité ; il s'agit de moi tout simplement et de la Congrégation. Portez-nous secours, pour nous empêcher de périr. Toute la question est là.
» Oh ! combien je verrais Acey s'élever avec plus de joie, si je n'avais pas de si graves inquiétudes. Au reste, je me confie en vous, après Dieu, et je suis sûr que vous ne me ferez pas défaut. »

Ainsi le résultat des belles phrases de mon abbé est qu'il exige de moi *trois mille francs en trois mois*, sous peine de ne point m'autoriser à continuer mes quêtes pour remplir les obligations qu'il m'a fait contracter sous ma responsabilité unique. Peut-on concevoir une exaction plus impérieuse !

De plus, où prendre ces trois mille francs? Évidemment sur les souscriptions en faveur d'Acey, puisque ma lettre d'obédience exprime clairement que ma mission est de recueillir les offrandes

pour cette fondation et que d'ailleurs, trois ans auparavant, les mêmes souscripteurs avaient donné à Solesmes *tout* ce qu'ils avaient voulu destiner à cette maison éloignée de cent cinquante lieues de la Franche-Comté.

Ainsi donc mon abbé exigeait de moi un vrai détournement de fonds et me prenait pour ce que je n'étais pas : un homme qui consentirait à abuser de la confiance des souscripteurs.

Qu'allais-je devenir? Une exigence de cette espèce me présageait, de la part d'un tel homme, une série de misères et de persécutions. Voilà qu'une vie de luttes s'ouvrait pour moi.

Le 21 juillet il m'écrit :

« Votre santé m'inquiète, et je suis tout troublé
» de penser que vous êtes peut-être malade quelque
» part, sur les routes. Rassurez-moi donc bien vite.
» Dites-moi que vous vous ménagez, et que cela
» soit vrai. Vous ferez l'argent un peu moins vite,
» et vous vous conserverez pour une maison qui
» aura encore besoin de vos services, même quand
» elle sera toute payée.

» J'aurais bien des messes à vous envoyer, pour
» rendre service à ma personne...... Quant à d'au-
» tres, pour les affaires de Paris, j'en ai demandé à
» Dom Pitra, il ne m'en envoie pas; ce qui prouve
» que le P. Desgenettes n'en a pas en ce moment.

» Si vous pouvez prendre des miennes, j'en serais » bien reconnaissant. »

Il y a dix jours il me demandait pour chaque mois, jusqu'au 15 octobre, cinq cents francs d'argent et le placement de cinq cents messes; aujourd'hui encore il me sollicite d'accepter des messes pour rendre service à sa *personne*, tout en me recommandant de me reposer, tant ma santé l'inquiète!

Avec ce repos comment faire tout ce qu'il me dit, et, en outre, payer Acey? Quelle dérision!

Je restai longtemps sans lui écrire, espérant que, par suite de mon silence, il comprendrait que je ne voulais ni acquiescer à ses sollicitations d'argent ni le désobliger par un refus catégorique, et qu'alors il ne reviendrait pas à la charge.

Je lui écrivis après la mi-août pour lui donner de mes nouvelles, mais sans répondre à ses demandes afin de bien lui faire sentir que je les considérais comme non avenues.

Mon espoir fut déçu; il m'écrivit le 23 août :

« Votre lettre m'a fait bien plaisir, en me donnant » de vos nouvelles dont j'avais jeûné longtemps...

» Vous ne me dites point, mon cher enfant, si » vous avez envoyé à la mi-août des fonds à » M. Le Sobre, comme nous en étions convenus. » Parlez-moi de cela dans votre prochaine : vous » savez combien ardemment je le désire. »

Quand donc étais-je convenu d'envoyer des fonds à M. Le Sobre pour la mi-août?

Dans sa lettre du 11 juillet le Révérendissime m'adresse, contre toute équité, une demande à laquelle ma conscience me défend d'accéder. Je ne lui promets rien ; seulement, pour ne point l'irriter par un refus je prends le parti du silence, comme il m'en rend le témoignage en m'écrivant, le 23 août, qu'il a « *jeûné longtemps de mes nouvelles.* » Et il ose dire : « *Comme nous en étions convenus?* »

Le fait est qu'il était convenu *tout seul ;* car un inférieur qui ne répond pas à la demande injuste d'un supérieur n'est certes pas censé y consentir. Dom Guéranger fait donc ici une affirmation qu'il savait bien être opposée à la vérité.

Si mon abbé devenait menteur il me ferait tôt ou tard sa victime.

Me parlant ensuite, *de lui-même, sans provocation de ma part,* des intrigues ultramontaines et gallicanes de l'époque, il me dit :

« Vous voilà donc déjà à quarante-huit mille
» francs; Dieu soit loué! Ce qui me divertit le plus,
» c'est la manière dont vous avez visité le diocèse de
» Besançon. Les ouailles de Son Éminence sont vrai-
» ment dignes de leur pasteur; puissent-elles lui
» adoucir la tribulation qu'elle souffre en ce moment
» pour la culbute de ses quatre articles avortés;

» car il faut savoir que c'était elle qui les avait » rédigés avec Mgr d'Orléans. Ce dernier pâtit publiquement, mais Son Éminence souffre en dedans. » Dainkain a bien mené l'affaire ; c'est un digne » franc-comtois, et l'Église délivrée d'une intrigue » dangereuse lui doit de la reconnaissance. »

Aux récréations du noviciat et à celles des Pères j'avais toujours manifesté ma répugnance à entendre mon abbé et ses intimes déchirer à belles dents les évêques opposés aux doctrines de Solesmes. Aussi je fus peu édifié de la joie de mon abbé à la pensée des souffrances soit publiques soit intérieures de Mgr d'Orléans et du cardinal Mathieu.

Du reste la joie de Dom Guéranger pourrait bien être sans objet, au moins quant à ce qui concerne Mgr de Besançon. Car, si ce dernier avait en réalité beaucoup souffert *en dedans*, quelque chose en eût infailliblement paru *en dehors*. Mais je ne sache pas que l'état de santé éminemment et exceptionnellement florissant du cardinal ait jamais subi la moindre altération « *pour la culbute de ses quatre* » *articles avortés.* » De plus, que Dom Guéranger se trouve avec le prélat, et chacun jugera que si l'un d'eux souffre *en dedans*, ce n'est pas Son Éminence gallicane, mais bien Sa Paternité ultramontaine.

Ce qui me peina surtout, ce fut cette moquerie où se caractérise son ingratitude envers un clergé

aussi généreux que celui de ma province, clergé que mon abbé lui-même, dans un titre officiel comme mon obédience, traite de VÉNÉRABLE.

« *Les ouailles de Son Éminence,* dit-il, *sont vrai- » ment dignes de leur pasteur.* »

Je n'ai point à défendre le prélat qui, en sa qualité de prince de l'Église, relève du pape et du concile; mais je proteste en faveur de ses ouailles que Dom Guéranger ne craint pas de calomnier en les supposant dignes d'un pasteur qu'il représente comme l'auteur d'une *intrigue dangereuse* pour l'Église.

Deux jours après Sa Paternité m'écrit encore :

« Je vous supplie, mon cher enfant, de songer à » envoyer quelque chose à M. Le Sobre. Je suis loin » d'être en paix du côté de Paris.

» Mais je vous supplie aussi de bien vous reposer; » car votre santé m'inquiète toujours. Il faut la » remettre à fond. »

Puisqu'il est souvent question de M. Le Sobre, je dois faire connaître cette individualité.

C'est un avocat de Paris, membre du comité organisé pour chercher les moyens de sauver Solesmes.

Ce bienfaiteur nous coûtait une bagatelle de douze cents francs par an!

Je m'étais élevé contre cette dépense, en disant que nous pouvions payer nos créanciers sans intermédiaire; mais l'on ne m'avait point écouté.

Dans plusieurs de ses lettres le Révérendissime m'avait tant pressé de lui placer cinq cent et une messes que, fatigué de ses importunités, je finis par y consentir, mais sous la condition expresse que cette avance me serait remboursée sur des quêtes faites pour Solesmes.

Or, le 8 septembre il m'écrit :

» Quant aux messes que je vous ai envoyées pour
» Solesmes, veuillez ne pas les confondre avec celles
» de Dom Pitra. Je trouve tout simple que vous les
» compensiez dans le diocèse de Saint-Dié ; mais je
» vous demande instamment que cela demeure entre
» nous deux, et que vous ne les fassiez figurer sur
» aucun compte. Vous vous compenserez pour Acey,
» et tout sera dit. »

La conscience de mon abbé est bientôt satisfaite : « *Et tout sera dit.* »

Cet arrangement, en ce qui concerne la compensation, eût été conforme à la justice envers Acey si ma lettre d'obédience me députant pour quêter dans le diocèse de Saint-Dié eût exprimé que la collecte était en faveur de Dom Guéranger ; mais comme elle exprimait de la manière la plus nette qu'elle était destinée à Acey, et que tous les bienfaiteurs ont donné pour cette dernière maison et non pour la personne de Dom Guéranger, il s'en suit clairement que la compensation n'a pas eu lieu.

A cette époque, le Révérendissime m'avait envoyé Dom Menault pour m'aider à préparer le mobilier d'Accy et montrer au public qu'en mon absence un membre de notre Congrégation me représentait.

Le 24 novembre Sa Paternité m'écrit :

« Ce qui m'intéresse le plus, c'est que vous ayez » enfin un cuisinier, et je vois avec joie que celui » dont la Providence vous gratifie a plus d'une » corde à son arc.

» Quant aux postulants à recevoir, il va sans dire » que je me réserve absolument de prononcer en » cette matière. Vous me proposerez les raisons pour » et contre, d'accord avec Dom Menault, et je déci- » derai..... Gardez-vous de prendre au sérieux la » plupart des demandes. Il n'y a de solides que les » séminaristes et les bons prêtres, et quelques rares » laïques encore jeunes. »

Verbalement il nous répétait qu'il n'y avait rien à espérer des postulants d'un certain âge, vu que l'on ne pouvait leur inculquer l'esprit *monastique*.

« Songez » dit-il « à un revenu pour la maison, en » souscriptions ou autrement. Sans cela, je ne pour- » rais vous envoyer d'ici des religieux. Il me faudra » à ce sujet des assurances positives. »

Alors comment expliquer ses exigences pour Solesmes ? Tant de demandes à la fois n'est-ce pas demander l'impossible ?

« C'est un grand bien, » continue-t-il, « que les re-
» ligieuses ne quittent pas vite ; cela donne du temps
» pour préparer tout, revenus et mobilier, et cela
» sera long. Croyez bien que vous n'aurez idée de
» cela que quand l'abbaye sera évacuée. Il nous a
» fallu près de huit mois, à Dom Fonteinne et à
» moi, pour mettre Solesmes un peu en état, pour
» y recevoir cinq moines, y faire un peu l'office,
» et y pratiquer la règle. »

Alors pourquoi veut-il donc m'employer encore pour *rendre service à sa personne*?

Poursuivons sa lettre :

» Je n'entends plus parler de l'affaire d'Einsie-
» deln. L'abbé Pelletier m'écrivait encore ces jours
» derniers qu'il n'avait rien pu découvrir. Il est
» convaincu qu'on se cache de lui. Attendons les
» événements : quel malheur que vous ou Dom
» Menault ne puissiez aller à Einsiedeln pour préve-
» nir l'abbé qui est mystifié ! D'autre part, il y
» aurait peut-être de l'inconvénient ; car l'affaire
» peut tomber d'elle-même. »

Voici en quoi consiste *l'affaire d'Einsiedeln :*

Mgr Dupanloup, qui s'était désisté de son projet d'établir à Fleury une colonie de Solesmes, avait offert la fondation à l'abbaye d'Einsiedeln.

Dom Guéranger remua ciel et terre pour la faire échouer. Il écrivit au prince abbé une lettre pleine

indignités contre l'évêque, ainsi que je l'ai appris plus tard de la bouche même de Mgr d'Orléans et de plusieurs religieux d'Einsiedeln.

Il avait, dans M. Pelletier chanoine d'Orléans, un ami qui le renseignait de son mieux sur ce qu'il pouvait connaître des projets de l'évêché, et j'ai vu plus tard ce chanoine à Rome avec mon abbé.

Celui-ci continue sa lettre du 24 novembre :

« L'évêque du Mans est sur la route de Rome. Le P. David l'a précédé. Nous verrons encore.

» Frère Clairet va admirablement et professera certainement à Pâques. Mille tendresses paternelles à mon cher Onésime qui est un vilain de n'avoir pas écrit à M. L., comme il l'avait promis. Qu'il m'écrive bientôt, et qu'il répare tout ; autrement, j'excommunie sa paresse. »

Comme nous l'avons déjà vu, l'abbé de Solesmes n'était pas bien avec son évêque Mgr Bouvier, et, le voyant partir pour Rome, il l'y avait fait précéder de l'un de ses religieux, le R. P. David.

Quant à M. L., à qui le *cher Onésime* avait négligé d'écrire malgré sa promesse, c'est le mari de Mme L... qualifiée de Duchesse par Dom Renon.

En février 1853 j'avais rencontré à Paris le cardinal Gousset à qui j'avais été présenté par M. Dulac, rédacteur de l'*Univers*, mon ancien confrère au noviciat de Solesmes.

Après m'avoir félicité de mon acquisition d'Acey, Son Éminence me dit :

— Votre abbé fait le paresseux ; car il ne publie rien depuis longtemps. Dites-lui donc, de ma part, de travailler sans cesse à l'extinction du gallicanisme qu'il ne faut pas laisser un seul instant respirer.

C'est alors qu'ayant écrit au Révérendissime à ce sujet il me fit, le 8 mars 1853, cette réponse :

« Cher Père et enfant bien-aimé, je ne suis pas » étonné que Dainkain vous ait témoigné le désir » que je fasse quelque chose ; cela m'est déjà revenu » de plusieurs côtés ; seulement, je voudrais que, » dans ce cas, il ne se permît pas de faire à mes » dépens des concessions aux adversaires, comme » cela lui est arrivé dans sa dernière brochure. »

Je fus étonné de voir mon abbé se plaindre que le cardinal de Reims fît des concessions à ses dépens.

A notre première entrevue, je lui demandai de quelles concessions il avait à se plaindre de la part de Son Éminence, et il me répondit :

— Dainkain me livre à mes ennemis en disant que tout ce que l'on peut me reprocher ce sont des citations d'auteurs inexactes. Or je le mets au défi de prouver ce qu'il avance.

— Comment ! lui dis-je, un cardinal calomnier ? C'est épouvantable ! Et calomnier un ami ? C'est de la trahison !

— Il n'a pas eu cette pensée ; il a cru faire de la modération aux yeux des adversaires pour mieux arriver à notre but commun. Il n'a pas été aimable envers moi ; cependant il n'a voulu ni me calomnier ni me trahir.

— Je ne comprends pas cela. S'il vous a représenté citant les auteurs d'une manière inexacte sans pouvoir le prouver, le cardinal Gousset est un calomniateur, et, comme il est votre ami c'est un traître.

— Dom des Pilliers, vous exagérez. Si je prenais les choses à la rigueur comme vous, je devrais briser avec Dainkain ; ce qui serait la plus désastreuse affaire pour l'ultramontanisme et pour notre Congrégation dont le cardinal est le très-ferme appui.

— Je n'entre pas, répliquai-je, dans le côté pratique de la question ; je reste dans la théorie et je suis simplement logique en disant que Mgr Gousset vous a calomnié et trahi si, sans pouvoir fournir de preuves, il vous accuse de vous être rendu coupable de citations inexactes. Autant vous accuser d'être un faussaire !

— Vous êtes vraiment terrible ! me dit-il.

— Ce n'est pas moi qui suis terrible ; c'est la logique, et je n'y puis rien.

En mars 1853 il m'avait envoyé un autre Père, Dom Pradié ; de sorte que je me vis flanqué des deux religieux les plus fanatiques, *en théorie*, de l'obéis-

sance aveugle, et qui sont les héros du chapitre XI de la première partie de ces *Mémoires*. Je citerai plus loin ce que mon abbé m'avait dit peu auparavant de ces deux religieux.

Le 23 avril 1853 il m'adresse ma nomination de supérieur d'Acey, avec autorisation de choisir un de mes deux confréres, qui, sous le titre de *vice-gérant*, me suppléerait en mon absence. Verbalement il m'avait recommandé avec instance de nommer son *cher* Onésime Menault.

Le 31 mai, après m'avoir annoncé que deux de ses religieux quêtaient pour Solesmes, il ajoute :

« Oh ! que ne pouvez-vous nous aider ? Je sens que » j'aimerais mieux Acey encore, et pourtant je l'aime » de tout mon cœur et surtout ceux qui l'habitent.

« Frère Clairet qui est le plus triste personnage » possible vient de m'écrire de Montbrison qu'il » renonce à son admission ; ainsi voilà un profès » de moins. »

L'on se rappelle le tour si adroitement joué par frère Clairet à l'abbé de Solesmes, qui avait fait retarder de six mois son acceptation par la communauté. D'ailleurs on peut recourir au chapitre XXV de la première partie et en revoir les détails.

Mais, pour apprécier les jugements de Dom Guéranger il suffit de rapprocher trois passages de sa correspondance relatifs au frère Clairet.

Ainsi, le 11 juillet 1852, époque où il tenait à l'humilier sous prétexte de mieux l'éprouver, il m'écrit :

« Frère Clairet *branle au manche.* Vous, mon » enfant chéri, vous êtes solide. »

Le 24 novembre suivant, après l'épreuve subie par ce pieux novice, le Révérendissime m'écrit :

« Frère Clairet *va admirablement* et professera » certainement à Pâques. »

Enfin, le 31 mai 1853, quand frère Clairet eut remercié Solesmes, Sa Paternité m'écrit :

« Frère Clairet *qui est le plus triste personnage possible* vient de m'écrire de Montbrison qu'il renonce à son admission. »

L'intérêt propre, son bon plaisir, voilà toute la justice, toute la conscience de Dom Guéranger.

Le 14 juin, après m'avoir expliqué les motifs qui l'empêchaient de venir voir Acey avant la fête de Saint Benoît, du 11 juillet, il ajoute :

« J'irai donc le plutôt (*sic*) possible après la Saint- » Benoît, et je partirai du 12 au 15. N'oubliez pas » de m'envoyer à temps les frais de route; sans cela, » je ne pourrais partir. »

CHAPITRE IV.

LES MISÉRABLES FEMMES D'ANDANCETTE.

Un mois après, Sa Paternité m'écrit la lettre qui suit, dont je ne retranche pas un iota.

« Pax. Abbaye de Solesmes, ce 14 juillet 1853.

« Cher et bien-aimé Père,

« Voici une lettre au lieu de ma personne. Le
» motif du retard est le plus triste de tous : la Con-
» grégation est en danger. Je viens de perdre un
» procès à Paris avec ces misérables femmes d'An-
» dancette. Contre toute justice, contre l'évidence
» des faits, contre l'attente de ces messieurs du co-
» mité, si probes et si entendus en affaires, je suis
» condamné, et cela ira à quarante mille francs. Il
» a plu à Notre-Seigneur de m'éprouver bien cruel-
» lement, et d'une façon bien inattendue. Heu-
» reusement que la publicité des débats avait été
» interdite ; les juges ont eu au moins cette pudeur.
» Priez pour moi, cher Père, vous et mes deux

» chers enfants ; j'en ai bien besoin. Que faire ? Que
» va-t-il arriver ? Où trouverai-je les fonds, sans
» lesquels nous pouvons périr ? Encore une fois,
» priez ; soyez discrets ; expliquez mon manque de
» parole par des occupations que je n'ai pu remet-
» tre. Dans la maison, on ne sait rien encore.
» L'arrêt est du 8 ; j'en ai reçu la nouvelle, le 9. On
» a monté les passions au comble ; le gallicanisme
» a agi ; tout cela est une longue histoire. Demandez
» que je sois fidèle à la croix de mon maître. Adieu,
» cher Père, je vous embrasse de cœur tous trois.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

Une pareille missive me jeta dans la stupeur. Je la lus et relus vingt fois avant de pouvoir m'en remettre. Puis, quand je fus un peu calmé, je voulus en peser toutes les expressions.

D'abord, me dis-je, le ton de cette lettre est bien violent : ce sont nos consœurs, les religieuses bénédictines d'Andancette, que mon abbé ose désigner sous cette dénomination outrageante de *misérables femmes* ! Cela fait frémir !

Ensuite, d'une part il se dit condamné *contre toute justice, contre l'évidence des faits*, et, d'autre part, il dit qu'*heureusement la publicité des débats avait été interdite*. Mais, si les faits sont évidemment en sa faveur il n'a pas à redouter qu'ils soient bien connus ; il devrait, au contraire, les publier dans un

Mémoire justificatif. D'ailleurs, que n'interjette-t-il appel à un tribunal supérieur puisque sa cause, non-seulement à ses yeux mais encore à ceux des membres de son comité de Paris, *si probes et si entendus en affaires*, est si positivement juste et bien fondée?

« *On a monté*, dit-il, *les passions au comble; le* » *gallicanisme a agi.* » Ne voilà-t-il pas la magistrature de Paris se laissant guider, dans une question d'argent, par des influences gallicanes!

Deux fois dans la première partie de ces *Mémoires*, aux chapitres XX et XXII, j'ai promis de parler en son lieu de cette grave affaire de Dom Guéranger avec les bénédictines d'Andancette. Le moment est venu; je vais donc tenir ma promesse.

Après cette lettre de Dom Guéranger, du 14 juillet, je reçus la suivante de Dom Pitra:

« Pax. Paris, 17 juillet.

» Mon cher Père,

» Je m'arrache à mes cruels chagrins, pour vous » écrire un moment. Je suis toujours ici accablé » d'amertumes; mais depuis huit à dix jours, la » mesure est à son comble, et je vous demande avant » tout de prier beaucoup pour la Congrégation, et » un peu pour moi.

» Vous savez qu'après avoir subi un sacrifice de » quarante-sept mille francs, il a fallu recourir à » un procès, pour en finir avec Mme Almas. Ce pro-

» cès a été inévitable ; et il n'y a pas à récriminer
» encore contre le passé ; il n'y a pas eu deux che-
» mins à prendre. Mais par cette unique voie, et
» après deux ans d'affreux tracas, nous aboutissons
» à une sentence qui nous impose un nouveau sacri-
» fice de quarante mille francs. Cette sentence sera
» exécutoire, dans quelques jours, trois semaines au
» plus, et dans toute sa rigueur, et contre le Révé-
» rend Père abbé, si nous ne parvenons à trouver
» au moins la première moitié de cette somme, si
» même le tout n'est pas immédiatement exigible.

» Pour comble d'angoisses, ce coup nous frappe,
» au moment où tous nos amis sont dispersés, tout
» le comité hors de Paris : je frappe pourtant à toutes
» les portes, et je ne puis me dispenser, mon cher
» Père, de m'adresser à vous, ne fût-ce que pour
» vous apprendre ce nouveau désastre, qui peut
» arriver plus tristement par d'autres voies à votre
» connaissance.

» J'ignore ce que vous pourriez faire : mais je
» vous conjure d'en faire l'objet de vos plus sérieuses
» préoccupations et de faire tout ce qui dépendra de
» vous. Il n'y a pas à se faire illusion : c'est l'une
» des crises les plus graves que la Congrégation ait
» eu à subir.

» Heureusement le bon Dieu a permis que la fête
» de notre saint Patriarche vînt en même temps que

» l'épreuve, pour nous consoler et nous rendre
» espoir et confiance. J'espèrerai toujours pour ma
» part contre toute espérance.

» Je vous embrasse avec nos chers confrères, au
» pied de la croix et sur le cœur de notre saint
» Patriarche.

» Fr. J.-B. PITRA. »

La lettre de Dom Pitra me consterna.

« *Vous savez*, me dit-il, *qu'après avoir subi* » *un sacrifice de quarante-sept mille francs, il a* » *fallu recourir à un procès pour en finir avec* » *Mme Almas.* » (C'est ainsi qu'il désigne la Rde Mère supérieure des bénédictines d'Andancette.)

Mais je ne savais pas un mot de ce sacrifice de quarante-sept mille francs. Notre abbé m'avait simplement écrit que « *cette maison* d'Andancette *n'a* » *jamais rien signifié* et *qu'elle vient d'être très-juste-* » *ment fermée par l'évêque de Valence.* » Or, en apprenant une condamnation de mon abbé à quarante mille francs de restitution, précédée d'un premier sacrifice de quarante-sept mille francs dont, trois jours après, veut bien m'instruire le R. P. Pitra, qui m'informe aussi de la sentence dans la crainte que ce « *nouveau désastre n'arrive plus tristement* » *encore par d'autres voies à ma connaissance,* » je ne pus alors me défendre du grave soupçon, que l'on me cachait la vérité sur le fond des différends si

sérieux qui existaient entre le Révérendissime et les bénédictines d'Andancette.

L'absence d'un appel à la cour impériale de Paris du jugement du tribunal de la Seine, absence que mon abbé taisait au lieu de la justifier en la motivant, ne fit qu'aggraver mes soupçons, et je résolus de profiter tôt ou tard des occasions qui me seraient données de prendre de sérieuses informations sur l'origine de ces difficultés.

Or voici ce que j'appris de communautés religieuses et de plusieurs ecclésiastiques de la capitale :

Après les malheureuses affaires de Paris et de Bièvres arrivées en 1845, l'abbé de Solesmes, dont la position était insoutenable, voyant que les quêtes de plusieurs religieux dévoués ne pouvaient suffire à l'améliorer, chercha des expédients pour se tirer d'embarras.

Une pensée lui vint à l'esprit et il se hâta de la mettre à exécution. Ce fut d'aller trouver de bonnes et simples filles, religieuses bénédictines au diocèse de Valence, qui possédaient une propriété dont les revenus suffisaient à leurs charges.

Sa Paternité leur exposa quel bonheur ce serait pour elles de vivre sous la direction spirituelle des religieux de leur Ordre.

— Les prêtres séculiers, leur dit-il, n'entendent rien à la direction des religieuses, qui sont par état

obligées à la perfection du christianisme. Ne vivant pas eux-mêmes sous le saint joug de la règle, comment pourraient-ils en bien pénétrer l'esprit d'autrui et l'inculquer d'amour? Malgré la meilleure volonté du monde ils en sont incapables. C'est bien ce qu'ont senti d'ailleurs les religieux et les religieuses de tous les Ordres. En effet, mes bonnes chères sœurs, les dominicaines ont-elles d'autres directeurs que leurs frères les dominicains? Les franciscaines ne sont-elles pas dirigées par les franciscains, les trappistines par les trappistes, et les dames du Sacré-Cœur par les jésuites? Vous le voyez : c'est l'esprit général de tous les Ordres religieux, par conséquent celui de la sainte Église, et je ne saurais trop, mes sœurs, vous engager à y entrer.

Gagnées par ce langage, les bénédictines d'Andancette acceptèrent avec joie la direction que leur offrait un abbé de leur Ordre, si célèbre par ses écrits, et qui (elles en étaient persuadées) ne devait pas être moins distingué par ses vertus monastiques.

Dom Guéranger leur envoya successivement plusieurs religieux pour aumôniers, et nos consœurs se montrèrent toujours animées de l'esprit d'obéissance qu'ils cherchaient par-dessus tout à leur inculquer envers le Révérendissime.

Quand celui-ci les eut jugées ses filles très-soumises, le moment lui sembla venu de leur faire en-

tendre que, pour être portée au degré le plus sublime, le plus agréable à Dieu, l'obéissance devait être accompagnée d'une confiance illimitée.

Les bonnes religieuses promirent tout.

Alors, les voyant si bien préparées à acquiescer à ses désirs, devenus bientôt démesurés, Dom Guéranger leur dit qu'entre frères et sœurs l'on devait se rendre mutuellement tous les services possibles, au temporel comme au spirituel.

Les sœurs se déclarèrent heureuses de pouvoir aider leurs frères.

Voulant profiter de dispositions aussi favorables, fruits de son éloquence persuasive, Dom Guéranger leur présenta à signer un certain nombre de billets à ordre, de mille francs et au-dessus, en leur disant :

— Ces billets ne sont pour vous qu'une simple formalité; ils se renouvellent ainsi tous les trois mois, et votre signature, qui me rendra un grand service, ne vous engagera cependant à rien ; c'est moi seul qui suis responsable. Quant au service, il consiste à me donner ainsi, pour me procurer des ressources, du temps, ce remède à toutes les difficultés.

Les bonnes filles, confiantes envers un si bon père qui les honorait à ce point de leur demander un service, firent tout ce que voulut Sa Paternité.

La somme des billets souscrits s'éleva bientôt, on me l'a assuré du moins, au petit chiffre de cent mille

francs! Les religieuses ayant signé les premiers billets, inférieurs à ce chiffre, sans que leur position, au bout de trois, six, neuf mois, se fût aggravée, elles ne virent aucun inconvénient à satisfaire les appétits insatiables de Sa Paternité qui prenait sur elle toutes les conséquences de leur acquiescement à ses doucereuses sollicitations.

Mais il vint une époque critique où les banquiers, lassés de ne point voir diminuer leur créance, refusèrent le renouvellement des billets.

Les bonnes sœurs recueillirent alors les fruits de leur obéissance portée au plus sublime degré.

Le premier fut d'être soustraites à la tentation de pécher contre le vœu de pauvreté. En effet, contraintes de vendre une partie de leurs immeubles et d'hypothéquer le reste pour faire un emprunt et payer les billets protestés, ces infortunées passèrent de l'aisance au dénûment le plus complet.

Le second fut de se trouver réduites à quitter leur chère solitude pour s'en aller deux à deux, sur les routes, se recommander à la sollicitude des évêques et à la charité des fidèles.

Le troisième fut d'avoir, avec ce père bien-aimé, des démêlés épouvantables qui ont suscité aux communautés de Solesmes et d'Andancette des tracas inouïs durant plusieurs années, et n'ont certes pas contribué à l'édification publique.

Le quatrième enfin fut d'avoir conquis la reconnaissance habituelle de Dom Guéranger, qui s'est exercée à leur égard par des calomnies et indignités, au point qu'il les traite de *misérables femmes.*

Quant à la manière dont la querelle s'est vidée devant le tribunal de Paris, voici comment elle est racontée par M. le rédacteur de l'*Observateur catholique*, n° du 1er septembre 1865, pages 629 et 630.

Après avoir rapporté plusieurs lettres de Dom Guéranger à mon adresse, M. l'abbé Guettée dit :

« Tout cela est suffisamment clair. Nous n'avons » à ajouter qu'une petite note à propos du procès » du *Révérendissime* avec les bénédictines d'Andancette. On pourra lire le jugement qui a été » prononcé dans les journaux judiciaires de l'époque ; il est fortement motivé. Les pauvres religieuses d'Andancette, grâce aux excellents procédés de *Sa Paternité,* n'avaient plus le sou et » n'avaient plus qu'à mourir de faim. Deux d'entre » elles se rendirent à Paris et vinrent consulter » M. l'abbé Prompsault, qui était, comme chacun » sait, un prêtre aussi savant que pieux, et, de plus, » canoniste et jurisconsulte fort capable. Le bon » abbé dirigea les affaires des pauvres religieuses qui » eurent pour avocat Me Chaix-d'Est-Ange, aujourd'hui procureur impérial, lequel plaida pour elles » *gratuitement.* Il est regretable que la loi interdise

» de rapporter ce que prouva l'éloquent avocat dans
» sa plaidoirie. Mais les considérants du jugement
» sont assez explicites, et ils formeront sans doute
» un jour un des documents authentiques de l'his-
» toire de Solesmes. C'est probablement par allusion
» aux conseils de l'abbé-Prompsault que le *Révéren-*
» *dissime* prétend que le *gallicanisme a agi !* Le mot
» est joli et mérite d'être retenu. Le *Révérendissime*
» victime du gallicanisme ! ! ! Allez vous étonner
» après cela, qu'il soit si zélé ultramontain ! *Sa*
» *Paternité* traite assez mal, comme on a vu, le tri-
» bunal qui jugea à propos de donner raison à ses
» adversaires ; elle a l'air de croire qu'on lui a fait
» une concession en interdisant la publicité des dé-
» bats. *Les juges ont eu au moins cette pudeur !* Ce
» petit ton est magnifique dans la bouche du con-
» damné. Si, du moins, le fait qu'il affirme était
» vrai ! Mais il n'en est rien. Les débats ont été pu-
» blics, et c'est la loi qui interdit d'insérer dans les
» journaux les plaidoiries de ces sortes d'affaires.
» Nous nous rappelons que l'abbé Prompsault nous
» expliqua les exigences de la loi à cet égard, et
» ajouta que le président, par des considérants
» détaillés, qui devaient être publiés, suppléa à ce
» qui devait rester sans publicité. Le tribunal, au
» lieu de *la pudeur* que le *Révérendissime* lui *attri-*
» *bue,* aurait donc eu *l'impudeur fort honnête* de

» dire au public la vérité sur *Sa Paternité*. La vérité
» était dure. Tout *hérétique schismatique* que nous
» sommes, nous ne voudrions pas avoir un tel pré-
» cédent judiciaire.

» Enfin, c'est une affaire jugée ; accordons-en les
» bénéfices au Révérendissime. Mais les lettres pu-
» bliées ci-dessus font naître dans notre esprit une
» foule de réflexions. La première, qui n'a jamais
» été un mystère pour personne, c'est que l'*Illus-*
» *trissime et Révérendissime abbé mitré* avait un
» besoin très-pressant d'argent, qu'il était endetté.
» Ceci pourrait donner à penser à de moins rusés que
» Sa Paternité, qu'il aurait pu se tirer d'affaire en
» devenant propriétaire d'Acey. Pourquoi le Révé-
» rendissime refuse-t-il donc de devenir proprié-
» taire, malgré les instances de Mgr de Saint-Claude ?
» Serait-ce par désintéressement ? Vous avez le droit
» de le croire. Serait-ce par ce que, comme il le dit,
» il avait déjà trop de biens à Solesmes ? Croyez-le
» sur sa parole, si cela vous est agréable ; mais il y
» a des gens qui pensent toujours le mal et qui se
» diront : Si le Révérendissime eût été reconnu pro-
» priétaire d'Acey, ses créanciers seraient aussitôt
» tombés sur cette propriété ; donc, il valait mieux
» la laisser sous le nom de Dom des Pilliers ; puis
» forcer ce propriétaire nominatif à établir entre
» Acey et Solesmes un petit canal par lequel on

» aurait fait couler des billets de ***cinq cents*** ou de » ***mille francs***, jusqu'à ce qu'Acey fût complètement » à sec. Sa Paternité a-t-elle été guidée par d'aussi » mauvais motifs? Ah, fi donc! Lorsqu'elle deman- » dait si instamment de l'argent à son cher enfant » d'Acey, c'était uniquement pour en obtenir de ces » petits cadeaux qui entretiennent l'amitié, pas » d'autres intentions que celle-là!

» Mais il paraît que Dom des Pilliers entend l'hon- » nêteté comme un simple *vicaire de village;* il s'est » dit : les vrais propriétaires d'Acey sont les souscrip- » teurs qui ont fourni les fonds pour l'acquisition; » donc il ne faut ni détourner les fonds, ni hypo- » théquer l'établissement; on doit de plus y fonder » une communauté telle que les souscripteurs l'ont » voulue. C'est là de l'honnêteté bien vulgaire, et tout » à fait indigne d'un néo-bénédictin; aussi la payera- » t-il cher.

» On avait envoyé de Solesmes à Acey quelques » moines de Solesmes, et, parmi eux, nous en aper- » cevons un, nommé Dom Menault, qui nous sem- » ble, à tous égards, digne du Révérendissime Gué- » ranger. Tandis que Dom des Pilliers quête pour » Acey, Dom Menault s'empare de l'argent, vend les » vaches; fait le commerce des messes; se procure, » enfin, de l'argent, d'une manière ou d'une autre. » Qu'en fait-il? Les moines mangeaient-ils tout, ou

» les fonds allaient-ils vers le ***Révérendissime?*** Nous » l'ignorons; mais *Sa Paternité* était dans les meil- » leurs termes avec Dom Menault. »

Telles sont les observations faites par M. l'abbé Guettée sur les documents qu'il a puisés dans mon *Mémoire* imprimé en 1856 pour le Saint-Siége, et dont un exemplaire lui est tombé sous les yeux.

Je profite de la circonstance pour remercier M. l'abbé Guettée d'avoir bien voulu, *de lui-même,* défendre ma cause qu'il sait être celle de la justice et de la vérité.

Après ce que l'on vient de lire, on me dispensera de qualifier la conduite de mon abbé envers nos sœurs d'Andancette. Je leur ai fait visite ces années dernières, et elles m'ont donné certains détails que je mets en réserve pour le cas où Sa Paternité viendrait à contester ceux que je donne ici.

Il en est de même d'autres faits arrivés à Solesmes et que je révélerais dans des brochures pour la défense du présent ouvrage, s'il était contredit par Dom Guéranger ou par l'un de ses agents : moine, clerc ou laïc.

Si Sa Paternité trouve que je la calomnie, qu'elle recoure aux tribunaux. Ainsi je le ferai moi-même, le cas échéant, envers tout écrivain qui userait du mensonge contre moi.

CHAPITRE V

BREF DE PIE IX EN FAVEUR DE SOLESMES.

Il y a des gens, dit-on, qui sont nés *coiffés*, or Dom Guéranger me paraît être de ce nombre.

Qu'un malheureux affamé ait succombé à la tentation d'enlever un pain d'une boulangerie pour s'en nourrir, lui ou ses enfants, et la justice humaine lui fait expier sa faute par de la prison.

Mais que l'abbé crossé et mitré de Solesmes abuse de la simplicité de bonnes religieuses dont il fait ses dupes en leur escamotant des sommes énormes, il est, à la vérité, condamné à les restituer; mais il demeure libre de se pavaner dans son église sous la mitre d'or, dans de riches ornements pontificaux, et tenant à la main une superbe crosse de vermeil ouvragée. C'est ce qui lui est arrivé encore le 11 juillet 1853, trois jours après sa condamnation et deux jours après qu'il en a reçu la nouvelle: « *L'arrêt est* » *du* 8; *j'en ai reçu la nouvelle le* 9. »

« Heureusement » dit à son tour Dom Pitra, « le
» bon Dieu a permis que la fête de notre saint Pa-
» triarche vînt en même temps que l'épreuve, pour
» nous consoler et nous rendre espoir et confiance. »

Il semble qu'au moins l'autorité ecclésiastique devrait bien connaître ce qui se passe dans cette abbaye de Solesmes, vu qu'elle a le droit de la faire visiter par des délégués consciencieux. Mais, le Bref suivant de Pie IX montrera aux moins clairvoyants que le Pape lui-même est facilement trompé par les intrigues des partis qui se disputent la domination et la prééminence dans la sainte Église de Dieu.

Nous avons vu plus haut comment Dom Guéranger intriguait auprès du cardinal Gousset et de Mgr Fornari nonce du Saint-Siége à Paris. Or, la teneur du Bref montre quels motifs ont été allégués pour son obtention. Le voici *in extenso* :

« A notre cher Fils Thomas Gousset, Cardinal-
» prêtre de la Sainte Église Romaine, archevêque de
» Reims,

« Pie IX, Pape.

« Notre Cher Fils, Salut et Bénédiction Aposto-
» lique.

« Comme la religieuse Famille de Saint-Benoît a
» constamment mérité une insigne reconnaissance
» par tous les services qu'elle a rendus à la religion
» catholique aussi bien qu'à la société civile et à la

» république des lettres, c'est pour Nous une vive
» satisfaction de voir que l'on procure ce qui est
» avantageux et utile à cet Ordre vénérable. En
» effet, personne n'ignore quels illustres enfants il a
» nourris, dont les uns ont laissé de sublimes et éter-
» nels monuments de leur doctrine et de leur génie;
» les autres, décorés de la palme du martyre, ou
» parés de l'éclat de toutes les vertus, ont accru et
» embelli l'assemblée des Saints; d'autres élevés à
» la dignité épiscopale, ou placés dans l'auguste
» Collége des Cardinaux de la Sainte Église Ro-
» maine, ont bien mérité de la cause catholique;
» d'autres, enfin, et en grand nombre, promus au
» Pontificat Suprême, ont gouverné avec gloire,
» dans les temps les plus difficiles, l'Église univer-
» selle. C'est pourquoi, Notre Cher Fils, Nous avons
» ressenti la plus grande joie en recevant la Lettre
» à Nous adressée par Vous et par plusieurs de
» Nos Vénérables Frères, très-illustres Évêques de
» France, et souscrite également par d'autres per-
» sonnages très-éminents de cette Nation distin-
» guée. Cette Lettre Nous a appris, à Notre vive
» satisfaction, Votre attachement et le leur, si excel-
» lent et si légitime, envers l'Abbaye de Solesmes, de
» l'Ordre de Saint Benoît, et envers la Religieuse
» Famille qui l'habite.

» Ce zèle, qui mérite toutes les louanges, Nous a

» été d'autant plus agréable à connaître, que Notre
» cœur paternel porte à cette Abbaye et à ses Moines
» une bienveillance particulière. Car Nous ne pou-
» vons ignorer comment les Religieux de cette
» Abbaye ont à cœur de suivre les traces glorieuses
» de leurs Pères et d'imiter leurs exemples ; avec
» quelle religion ils se font honneur de Nous être
» fortement attachés, à Nous et à cette Chaire de
» Pierre ; enfin, avec quel zèle, quel empressement,
» quelle assiduité, quel discernement ils s'appliquent
» à défendre la doctrine catholique, à procurer le
» salut des âmes, même dans des contrées éloignées,
» à cultiver les lettres et les sciences sacrées, et à
» d'autres travaux non moins recommandables.

» Nous désirons donc, autant que Nous le pou-
» vons, que l'Abbaye de Solesmes de jour en jour
» obtienne une nouvelle vigueur, et prospère de plus
» en plus heureusement, afin que, grâce au secours
» de Dieu, Notre très-sainte religion et la société
» civile elle-même en retirent des fruits plus abon-
» dants. Connaissant donc l'admirable zèle religieux
» qui distingue Nos Vénérables Frères les Évêques
» de France, et la pieté rare qui brille dans les
» fidèles de cette illustre Nation, c'est pourquoi Nous
» excitons de plus en plus les généreux sentiments
» de ces mêmes Vénérables Frères et des fidèles afin
» que, par tout genre de secours, d'efforts et de

» bienveillance, ils s'appliquent à protéger, à se-
» courir et à favoriser l'Abbaye de Solesmes.

» Assurément Nous ne doutons pas que ces Véné-
» rables Frères et les fidèles confiés à leurs soins ne
» veuillent accéder, avec autant d'empressement que
» de zèle, au désir que Nous exprimons, principale-
» ment parce qu'ils savent qu'en soutenant l'Abbaye
» de Solesmes et la Religieuse Famille qui l'habite,
» non seulement ils Nous apporteront à Nous-même
» une vive consolation; mais ils se ménageront, à
» eux et à toute la France, une grande gloire, puis-
» qu'il s'agit de l'Ordre Régulier à qui l'Église chré-
» tienne, la société civile et la France elle-même
» sont redevables de tant et de si grands services.

» Telle est, Notre Cher Fils, la réponse que Nous
» avons jugé devoir faire à la Lettre dont Nous
» avons parlé plus haut. Nous profitons avec joie de
» cette occasion pour Vous renouveler et Vous con-
» firmer le témoignage de Notre affection très-par-
» ticulière envers Vous, et Nous Vous en donnons
» pour gage Notre Bénédiction Apostolique, que
» Nous répandons, du plus intime de Notre cœur,
» sur Vous-même, Notre Cher Fils, et sur le trou-
» peau confié à la garde de Votre vigilance.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 31 Juillet de
» l'an 1851, de Notre Pontificat l'année sixième.

« PIE IX, Pape. »

Pauvre Pape de signer une telle pièce en faveur d'une telle maison ! Comme il est trompé lorsqu'on le détermine à préconiser une abbaye d'où sortent tant de mensonges et d'iniquités ! En effet, que penser de son affirmation solennelle qui sert de devise à notre ouvrage :

« Nous ne pouvons ignorer comment les religieux
» de cette Abbaye ont à cœur de suivre les traces glo-
» rieuses de leurs Pères et d'imiter leurs exemples. »

Est-il vrai que les anciens bénédictins soient imités par ceux de l'abbaye de Solesmes ?

Si cela est, méritent-ils les louanges pompeuses du Saint-Père ? Ne sont-ils pas plutôt dignes de la réprobation universelle ? Si cela n'est pas, comment Pie IX l'affirme-t-il avec tant d'emphase ?

A Dieu ne plaise, Très-Saint Père, que je vous accuse d'affirmer sciemment le contraire de ce qui est ? Mais on vous trompe, et vous recommandez aux évêques et aux fidèles de France une maison que vous ferez bien vite fermer, je l'espère, lorsqu'après avoir lu ou fait lire ces *Mémoires*, Votre Sainteté sera convaincue que sa bonne foi a été surprise.

L'on vous fait mentionner aussi la religion avec laquelle les religieux de Solesmes se font honneur de vous être fortement attachés. Vous le croyez, Très-Saint Père ; or j'ai entendu maintes fois Dom Guéranger blâmer certains de vos actes personnels en

présence de ses moines, et il a osé m'écrire, de Rome, qu'auprès de vous, « COMME DANS TOUTES LES » COURS, IL FAUT UN PEU S'ATTENDRE A TOUT. »

Le Révérendissime peut vous être attaché, mais c'est lorsque vous agissez selon sa manière de voir; autrement, il ne vous ménage pas plus que vos chers fils les cardinaux et vos frères les évêques.

Qui donc aussi vous a persuadé que les moines de Solesmes s'appliquaient avec zèle à procurer le salut des âmes « *même dans des contrées éloignées?* »

Un seul, le Père Dom G..., est parti pour Sidney, en 1847, avec Mgr Polding, archevêque de cette ville, qui l'a emmené, non pour en faire un missionnaire mais bien un statuaire. Et dire la manière dont il s'en est revenu en Europe pourrait égayer certains lecteurs toujours disposés à plaisanter sur la vertu des religieux et des clercs; mais tel n'est pas le but de cet ouvrage. Votre Sainteté pourrait s'édifier à ce sujet en s'adressant à l'Ordre des maristes dont plusieurs membres ont été les témoins oculaires du fait auquel je fais allusion.

Ainsi, le départ de Dom G... pour l'Australie, en qualité de statuaire, effectué en 1847, n'autorisait pas Votre Sainteté à dire, quatre ans plus tard, en parlant des *religieux* de Solesmes, *au pluriel :*

« Nous ne pouvons ignorer avec quel zèle, quel » empressement, quelle assiduité, quel discernement

» ILS S'APPLIQUENT *à... procurer le salut des âmes,*
» *même dans des contrées éloignées.* »

Votre Sainteté peut aisément prendre des informations exactes sur ce fait que j'affirme, savoir : *qu'*UN SEUL *prêtre bénédictin de Solesmes* est parti pour des contrées éloignées et, cela même, *en sa qualité d'*ARTISTE *et non comme missionnaire.*

Je pourrais faire encore, sur certaines assertions du Bref, des observations bien fondées; mais ce qui précède suffit pour établir que son obtention n'est autre chose que le résultat d'une intrigue, et que le Saint-Siége est facilement trompé par ceux qui, feignant de le servir, n'ont en vue, par leurs flatteries, que le triomphe de leur ambition personnelle. Pour arriver à leur but ils trompent le pape, et le pape à son tour sanctionne l'erreur.

C'est ainsi que la confiance envers le Saint-Siége se perd chez les catholiques intelligents qui lui étaient autrefois le plus dévoués, et qu'on affermit dans leurs préventions ceux qui n'ont jamais partagé la confiance des premiers.

Je demande donc expressément aux Pères du Concile de Rome de punir les auteurs des mensonges contenus dans le Bref susdit, mensonges confirmés par les assertions de Pie IX surprises à sa bonne foi.

CHAPITRE VI.

NOUVELLES DEMANDES D'ARGENT.

Dix-huit jours après la condamnation de mon abbé par le tribunal de la Seine nul de ses religieux, résidant à Solesmes, ne connaissait encore ce fait néanmoins si grave pour la Congrégation entière.

Dom Guéranger n'omet aucun moyen de laisser ignorer ce qui lui est défavorable.

Soupçonne-t-il que sa communauté est sur le point d'apprendre ce qu'il s'est efforcé de lui cacher? il prend les devants en racontant les choses à sa façon à deux ou trois de ses principaux affidés. Puis il donne à ceux-ci la mission de répandre la nouvelle à petit bruit avec la tournure de son invention. Quand il juge les esprits assez bien préparés, il en parle au Chapitre et fait un tableau pathétique de la perversité de ceux dont il se dit la victime.

Chacun alors s'apitoie sur son malheureux sort et prend avec ardeur la défense de Sa Paternité.

Il paraît qu'en cette circonstance elle avait bien su veiller au grain ; car elle n'avait pas cru nécessaire de rien dire encore à personne.

En effet, ayant répondu à sa lettre du 14 juillet pour lui faire savoir cordialement la part que je prenais à ses tribulations et le regret profond que j'éprouvais de ne pouvoir l'aider à sortir du péril, elle me répondit le 26 du même mois :

« Cher et bien-aimé Père supérieur,

» Je suis bien touché de vos paroles filiales...

» *Veni in altitudinem maris, et tempestas demersit* » *me*. Espérons que je surnagerai, et prions pour » cela. Quand je vous irai voir, nous verrons com- » ment vous pourrez m'aider ; pour le moment, vous » n'êtes pas en mesure. Je me contente de votre » bonne disposition que vous rendrez efficace plus » tard. Vous devez comprendre que, dans ce mo- » ment, je ne puis quitter ; il faut tenir tête au péril, » et il est immense. Heureusement, jusqu'ici rien n'a » transpiré dans la maison, ni au dehors. La grande » affaire est de trouver les fonds, et il les faut de » suite, sans quoi tout serait perdu : encore une fois » priez. »

Le voilà revenant à la charge malgré ce que je lui apprends de mon impuissance à le secourir. Que ses demandes me fatiguent ! Que j'ai eu de malheur de lui montrer tant de dévouement !

Dom Menault s'étant rendu à Solesmes dans le courant du mois d'août, mon abbé m'écrivit le 16 pour m'en donner des nouvelles et m'annoncer sa visite à Acey pour l'époque où les filles de Marie auraient évacué la maison. Car ces dernières y demeurèrent dix-sept mois encore après la vente.

Je leur laissais de la sorte tout le temps libre pour choisir, entre plusieurs locaux disponibles à Lons-le-Saunier, celui qui fût le plus à leur convenance. Elles m'ont spontanément, et par écrit, rendu maints témoignages de leur satisfaction et gratitude.

Dom Menault me fut renvoyé sur la fin d'août.

Comme j'avais demandé la permission de faire le pèlerinage d'Einsiedeln pour la grande fête du 14 septembre, Dom Guéranger m'écrivit le 9 :

« Je vous y exhorte beaucoup, malgré ce qui s'est
» passé. J'ai des raisons de penser que le P. abbé
» qui ignore le français n'a pas su ce qu'il signait,
» en m'écrivant et d'ailleurs ma réponse a dû, s'il
» est raisonnable, le satisfaire pleinement. »

Je sais très-bien que si le prince abbé d'Einsiedeln ne parle pas la langue française, il la comprend du moins et ne signe pas des choses qu'il ignore. En l'accusant ainsi de légèreté, sans alléguer de bonnes raisons, Dom Guéranger calomnie son collègue.

J'ai dit au chapitre III de cette seconde partie de mes *Mémoires*, que Dom Guéranger avait écrit à

l'abbé d'Einsiedeln une lettre pleine d'indignités contre Mgr Dupanloup pour porter le prince abbé à ne rien négocier avec le prélat.

En réponse à ce factum injurieux, l'abbé d'Einsiedeln lui écrivit qu'il était scandalisé et profondément affligé de voir un simple abbé de son Ordre traiter d'une manière si outrageante un évêque en communion avec le Saint-Siége.

Dom Guéranger ajoute :

« Relativement au tahutier, comme vous étiez ab-
» sent de Solesmes, vous êtes censé ne rien savoir. »

C'est le loyal Père Dom Brandès, sa victime, qu'il ose encore désigner sous le nom de TAHUTIER six ans après sa sortie de la Congrégation de France !

Venant ensuite au côté positif, il me dit :

« Je ne demande pas mieux que de vous donner
» et à Dom Pradié une obédience et une lettre pour
» Saint-Dié, à condition que vous partagerez avec
» Solesmes. Je ferai de même quand vous voudrez
» pour l'Alsace. »

C'est toujours le même refrain, me dis-je en repliant la lettre. Il est constant à me demander; je dois l'être à refuser ce que je ne puis accorder.

En effet, Dom Pradié n'ayant pas consenti à quêter pour Acey, je dus seul subvenir à toutes les charges de la fondation. Et mon abbé me demande encore la moitié de mes quêtes pour Solesmes !

Ce n'était pas fini. Il m'écrivit le 10 octobre 1853:
« Cher et bien-aimé Père, enfin cette semaine ne
» s'achèvera pas sans que je me sois mis en chemin
» pour aller visiter la chère petite colonie et le beau
» monastère à l'ombre duquel elle sert le bon Dieu.
» Je partirai le 13, ou au plus tard le 14, et j'arri-
» verai rapidement à Dijon. C'est une grande joie
» pour moi que de vous embrasser et de me reposer
» auprès de vous, et j'en ai d'autant plus besoin que
» le bon Dieu m'afflige encore par de nouvelles
» épreuves. Les banquiers d'Amiens me réclament
» leur créance pour la fin de l'année, et menacent
» d'agir avec la dernière rigueur, s'ils n'étaient pas
» payés. Il s'agit de la bagatelle de trente-sept mille
» francs. Le bon Dieu peut venir à notre secours
» par ces messieurs du comité; mais ils ne feront
» rien tant que je ne leur aurai pas versé à la
» Toussaint dix mille francs que je leur ai promis
» pour cette époque, quand ils sont venus à mon
» secours dans la crise de juillet. Or, malgré tous
» mes efforts, je n'ai pu encore rien trouver pour
» cette somme, et je viens néanmoins à Acey, dans
» l'espoir que votre zèle pour la Congrégation et
» votre dévouement pour moi vont trouver quelque
» moyen de venir à mon secours. Il s'agit de la
» Congrégation. Priez et réfléchissez devant Dieu et
» entre vous. Si aucun moyen ne se présentait, je

» serais obligé de repartir d'Acey, presqu'aussitôt
» que je serais arrivé, tant la situation est grave.
» Je pars avec confiance, et jusqu'à l'arrivée je ne
» veux penser qu'au bonheur que je vais avoir de
» vous retrouver tous trois, et vous en particulier,
» cher Père et enfant bien-aimé que j'embrasse et
» bénis tout spécialement.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

Mon abbé, si prodigue de paroles pleines de tendresse, ne peut cacher le mobile qui l'amène à Acey : celui d'emporter dix mille francs, sans quoi il en repartira presqu'aussitôt.

A ces conditions j'eusse préféré ne pas le voir.

Mais il ne me laissait point choisir, et je dus me résigner à l'attendre avec ses exigences.

Depuis qu'il est condamné, « malgré tous ses efforts
» il n'a pu encore rien trouver pour cette somme,
» et il vient néanmoins à Acey, dans l'espoir que
» mon zèle pour la Congrégation et mon dévoue-
» ment pour lui » me feront faire immédiatement ce qu'il n'a pu faire en trois mois, même partiellement. Que l'on juge de mes angoisses !

Puisque le mot de comité revient de temps en temps sous la plume de mon abbé, l'on me saura gré peut-être de faire connaître les personnages dont il était composé. Pour le dire d'une manière authentique, il me suffit de donner ici la copie tex-

tuelle d'une pièce que j'ai sous les yeux, et qui est signée de tous les membres de ce comité. La voici :

« L'Ordre de Saint-Benoit relevé en France depuis » quinze ans, et reconstitué par un Bref de Sa » Sainteté Grégoire XVI, sous le titre de Congréga- » tion de France, ayant pour siége l'abbaye de » Solesmes, aux environs du Mans, a reçu pour » mission principale celle qu'avaient remplie les » anciens bénédictins pendant quatorze siècles : » défendre la foi dans les pays chrétiens et la pro- » pager dans les pays infidèles. Pour atteindre ce » double but, la Congrégation naissante a publié » quelques bons livres destinés à lutter contre la » presse irréligieuse ; envoyé des missionnaires » jusques dans l'Océanie, et repris en l'abbaye de » Solesmes les observances de l'Ordre et la prière » monastique, l'un des grands secours que l'Église » attende aujourd'hui de ses enfants. Pour main- » tenir et développer cette institution, dont la » sagesse d'un vieux Pontife, enfant de Saint-Benoît » lui-même, a doté la France, un comité a été fondé » à Paris sous le patronage du nonce apostolique, » et de plusieurs archevêques et évêques ; et avec » le concours de personnes dévouées à la cause » catholique. Ce comité se compose de :

« MM. de Montalembert représentant du peuple, » président du comité.

» Amédée Thayer, vice-président du comité ;

» Alain de Kergorlay ;

» Adolphe Baudon, Président général de la Société » de Saint-Vincent de Paul ;

» Le Sobre, avocat, secrétaire du comité.

» Les événements qui ont éclaté à Paris depuis » plusieurs mois, ayant atteint cette bonne œuvre » dans les ressources que lui offrait la capitale, il est » devenu nécessaire d'y suppléer par un appel à » tous les amis de l'Ordre de Saint-Benoît et des » Institutions religieuses; instamment priés de sou- » tenir par une offrande, même minime, une œuvre » qui, par tant de souvenirs, de bienfaits et d'espé- » rances, se recommande à tous les enfants de l'É- » glise. Les temps difficiles où nous sommes rendent » cette offrande d'autant plus méritoire ; et sont une » raison de plus de sauver à tout prix les Institutions » religieuses, qui, pendant la tourmente et après le » retour de la paix, peuvent rendre avec usure le » bien qu'on leur fait.

» Paris le 28 janvier 1849.

» Ch. de Montalembert, Am. Thayer, A. de Kergor- » lay, Ad. Baudon, Le Sobre. »

C'est aux lecteurs à juger si les espérances données par l'abbaye de Solesmes sont capables de la recommander d'une manière efficace à la religion et à la générosité des enfants de l'Église.

Quand les signataires de ce document affirment que « la Congrégation naissante a envoyé des mis- » sionnaires jusques dans l'Océanie », je puis croire qu'ils rapportent ingénument ce qu'on leur a dit de ce prétendu envoi qui n'a point eu lieu, nul prêtre de Solesmes n'ayant été en Océanie.

Mais quand ils affirment qu'elle a publié « quel- » ques bons livres destinés à lutter contre la presse » irréligieuse,» ne devraient-ils pas citer les titres de ces *quelques* bons livres? En attendant, je déclare ne connaître *aucun* livre de notre Congrégation, publié avant le 28 janvier 1849, ayant pour but de « *lutter contre la presse irréligieuse.* »

Voyant donc cette pièce entachée d'assertions erronées, je n'ai voulu m'en servir ni pour Solesmes ni en faveur d'Accy. Aussi est-elle restée intacte, tandis qu'après peu de temps mes autres pièces sont devenues souillées et déchirées pour avoir été dépliées et repliées un grand nombre de fois.

Le 15 octobre mon abbé m'écrit du cabinet de l'un de ses amis, M. Guignard, bibliothécaire de Dijon, qu'il partira le lendemain pour Auxonne où il m'attendra, vu qu'il a besoin de se reposer des fatigues du voyage.

CHAPITRE VII.

VISITE A ACEY. EXACTIONS. MENACES.

Je partis avec une voiture pour Auxonne, à six lieues d'Acey, et y pris le Révérendissime.

Chemin faisant, je répondis à ses demandes de renseignements sur la conduite des religieux d'Acey (nous étions cinq alors) en lui faisant connaître les procédés fort répréhensibles de Dom Menault vis-à-vis de moi depuis le jour où j'avais été nommé supérieur. Il m'avait dit de ce religieux et d'un autre, lors de mon dernier voyage à Solesmes :

« ***Dom Menault et Dom Pradié vous causeront*** » ***beaucoup d'ennuis à Acey.*** »

Il m'avait dit du premier seulement :

— ***Je suis bien affligé de voir que Dom Menault, dans sa correspondance avec moi, laisse percer la prétention à se faire nommer prieur d'Acey, prétention ridicule de la part d'un jeune religieux sans expérience et qui n'a rien fait pour cette fondation.***

Je dis au Révérendissime que, dès le premier instant de ma supériorité, Dom Menault, qui jusque là m'avait paru intimement lié, changea tout à coup à mon égard, sans aucun motif apparent.

Il me fuyait ostensiblement, ne m'adressait jamais la parole, trouvait à redire à tous mes actes, haussait les épaules en signe de mépris pour indisposer les autres religieux contre moi.

Sur la recommandation expresse de Sa Paternité je l'avais nommé mon *vice-gérant.*

Le voyant si froissé dans son amour propre, je fis mon possible pour calmer par la douceur, la charité et des prévenances, sa mauvaise humeur.

Je m'en plaignis à Dom Pradié avec lequel, par contre, il était devenu fort intime. Celui-ci me dit :

— « Vous connaissez la façon d'agir de Dom » Menault. Une fois qu'il s'est tourné contre quel- » qu'un, il faut qu'il le poursuive jusqu'au bout. »

En effet je me rappelai comment il s'était comporté envers plusieurs de nos confrères, en particulier à l'égard d'un religieux contre lequel il n'avait rien de personnel. Seulement, comme ce religieux n'était pas en bonne intelligence avec le Révérendissime, Dom Menault crut faire œuvre pie en manifestant à son confrère l'animosité la plus ouverte et la plus constante. Je veux parler de Dom Lacombe, qui plus tard sortit de notre Congrégation.

CHAPITRE VII.

VISITE A ACEY. EXACTIONS. MENACES.

Je partis avec une voiture pour Auxonne, à six lieues d'Acey, et y pris le Révérendissime.

Chemin faisant, je répondis à ses demandes de renseignements sur la conduite des religieux d'Acey (nous étions cinq alors) en lui faisant connaître les procédés fort répréhensibles de Dom Menault vis-à-vis de moi depuis le jour où j'avais été nommé supérieur. Il m'avait dit de ce religieux et d'un autre, lors de mon dernier voyage à Solesmes :

« *Dom Menault et Dom Pradié vous causeront* » *beaucoup d'ennuis à Acey.* »

Il m'avait dit du premier seulement :

— *Je suis bien affligé de voir que Dom Menault, dans sa correspondance avec moi, laisse percer la prétention à se faire nommer prieur d'Acey, prétention ridicule de la part d'un jeune religieux sans expérience et qui n'a rien fait pour cette fondation.*

Je dis au Révérendissime que, dès le premier instant de ma supériorité, Dom Menault, qui jusque là m'avait paru intimement lié, changea tout à coup à mon égard, sans aucun motif apparent.

Il me fuyait ostensiblement, ne m'adressait jamais la parole, trouvait à redire à tous mes actes, haussait les épaules en signe de mépris pour indisposer les autres religieux contre moi.

Sur la recommandation expresse de Sa Paternité je l'avais nommé mon *vice-gérant*.

Le voyant si froissé dans son amour propre, je fis mon possible pour calmer par la douceur, la charité et des prévenances, sa mauvaise humeur.

Je m'en plaignis à Dom Pradié avec lequel, par contre, il était devenu fort intime. Celui-ci me dit :

— « Vous connaissez la façon d'agir de Dom
» Menault. Une fois qu'il s'est tourné contre quel-
» qu'un, il faut qu'il le poursuive jusqu'au bout. »

En effet je me rappelai comment il s'était comporté envers plusieurs de nos confrères, en particulier à l'égard d'un religieux contre lequel il n'avait rien de personnel. Seulement, comme ce religieux n'était pas en bonne intelligence avec le Révérendissime, Dom Menault crut faire œuvre pie en manifestant à son confrère l'animosité la plus ouverte et la plus constante. Je veux parler de Dom Lacombe, qui plus tard sortit de notre Congrégation.

Il ne se contentait pas de l'envisager d'un air insolent, provocateur; mais, en plein réfectoire, il cessait de manger pour lui faire à chaque instant des grimaces de haine et de fureur.

Cela dura plusieurs jours, au scandale de la communauté qui, indignée de cette persistance pénible à voir, éclata en plaintes auprès de notre abbé.

Celui-ci, trop bien servi par son cher Onésime outrant la défense filiale au détriment de la charité et de la justice fraternelle, fut forcé d'infliger un blâme public à Dom Menault.

Dom Pradié m'avait dit aussi :

— Le Père Menault craint que vous ne l'ayez dénoncé au Révérendissime.

— Je ne l'ai point fait, répondis-je ; au contraire, je tiens à le ramener par la patience.

Dom Menault, sans me consulter en rien, allait jusqu'à donner des ordres en ma présence aux postulants convers, comme s'il eût été le supérieur.

Obligé de continuer les quêtes, à mon départ je lui laissais au delà de ce qui était nécessaire pour faire vivre la petite communauté.

Or, Dom Menault profitait de mon absence pour emprunter, d'abord sans ma permission, ensuite contre ma défense formelle, des sommes de trois cents et de quatre cents francs ; ce qu'il a fait jusqu'à concurrence de quinze cents francs environ.

A mon retour je devais rendre ces sommes sur le produit de mes quêtes.

Pour en finir, je priai la Rde Mère supérieure des filles de Marie, qui trouvait étranges ces emprunts de Dom Menault en mon absence, de ne plus rien lui prêter. De plus, je signifiai à ce dernier que, s'il empruntait encore sans mon autorisation expresse, il rembourserait lui-même ses emprunts avec des fonds autres que ceux de mes quêtes.

Où passait donc tout l'argent de ces emprunts?

Je le demandai à Dom Menault; mais il refusa de me le dire et se borna à me répondre :

— Si cela vous contrarie, portez vos plaintes à notre abbé à qui je rends compte de ma conduite.

Il avait osé, une fois, me répondre avec ironie :

— Vous avez grâces d'état pour trouver l'argent.

Ces railleries sanglantes, à l'adresse de mes fatigues et de mon dévouement, m'étaient surtout pénibles lorsque je pensais à la bonté d'âme, à l'esprit de sacrifice avec lequel des prêtres de mon diocèse natal et de celui de Besançon, pauvres et accablés de charges, m'avaient dit qu'ils vivraient de privations pendant une année entière et porteraient des soutanes râpées, plutôt que de ne pas souscrire pour cinquante francs en faveur d'une fondation de notre Ordre dans leur province. Fallait-il qu'un malheureux moine se fît un jeu de dépenser follement, ou à

des usages autres que celui auquel elles étaient destinées, des sommes sollicitées et accordées au prix de tant de sacrifices?

Une fois, après lui avoir remis cent cinquante francs pour une absence de treize jours, j'avais déposé dans une lettre, sous un monceau d'autres lettres, au fond d'un tiroir de mon secrétaire fermé dont j'avais caché la clef, la somme de cent soixante francs en trois pièces d'or, l'une de quatre-vingts francs et les autres de quarante chacune.

Or, Dom Menault se permit de chercher partout la clef qu'il finit par trouver, d'ouvrir le secrétaire, de fouiller les lettres de son supérieur et de lui prendre les cent soixante francs.

Il faudrait bien des pages pour retracer ici les faits répréhensibles dont il s'est rendu coupable.

Chemin faisant, ai-je dit, d'Auxonne à Acey par mon village natal, Mont-Mirey-la-Ville, je fis connaître cette conduite de Dom Menault à mon abbé.

Il me donna des éloges pour ma patience à supporter les fautes de ce confrère à l'égard de ma personne; mais il eut le triste courage d'excuser de son mieux celles qui concernaient les emprunts et disparitions dont je viens de parler.

— Quand vous n'étiez pas là, me dit-il, c'était à lui de pourvoir aux dépenses, et s'il n'avait pas assez d'argent il était naturel qu'il en empruntât.

— Mais, répliquai-je, je lui laissais toujours plus qu'il ne fallait pour les besoins de la maison, et il n'avait point à faire d'emprunts sans ma permission, surtout contre ma défense. Il n'avait point à ouvrir mon secrétaire ni à fouiller ma correspondance pour m'enlever furtivement mes cent soixante francs !

— Que voulez-vous ? mon cher Père ; ce sont là de ces *petites* misères, de ces *riens* inévitables qui caractérisent toutes les fondations. Ne leur donnez pas plus d'importance qu'elles n'en méritent.

Je me tus, étrangement froissé de sa réponse.

Il me fut impossible de ne pas soupçonner de la connivence entre mon abbé qui excusait Dom Menault, et ce dernier qui ne craignait pas que je portasse à notre abbé mes plaintes relatives à ses détournements de fonds. Je me sentis accablé sous le poids de cette perspective.

Nous arrivâmes à l'abbaye le 17 octobre au soir.

Dès le lendemain matin Dom Guéranger me fit connaître plus en détail sa fâcheuse position.

— La Congrégation peut tomber, me dit-il, si vous ne me trouvez d'ici trois jours dix mille francs. Je compte sur vous.

— Je n'ai pas cinquante francs à la maison.

— Vous pouvez emprunter ces dix mille francs.

— La chose n'est pas facile ; je vous demande quelque temps pour y réfléchir.

— Je vous donne jusqu'à ce soir.

— Aurai-je mes dix mille francs dans trois jours? me dit-il le 18 au soir.

— Je l'ignore; j'ai repassé dans mon esprit les personnes de ma connaissance, et j'espère que nous pourrons trouver quelque chose; mais je ne puis rien vous assurer, ne connaissant ni la bourse ni les dispositions actuelles de ces personnes.

Mon abbé resta silencieux un instant; puis il me dit, en présence de Dom Pradié et sur un ton rude :

— *Ce matin vous me paraissiez mieux disposé.* SI VOUS ÊTES BON RELIGIEUX J'AURAI MES DIX MILLE FRANCS DANS TROIS JOURS.

Ces paroles m'outrèrent d'indignation.

— Mon Révérendissime, lui dis-je avec fermeté, après tant de dévouement, j'étais loin de prévoir ce résultat! Serais-je mauvais religieux parce que je ne vous trouverais pas dix mille francs en trois jours?

— Si vous ne me les promettez sur-le-champ, reprit-il en colère, je regagne aussitôt Solesmes.

— Faites ce qui vous plaira. La porte d'Acey qui s'est ouverte pour vous recevoir s'ouvrira pour vous laisser partir. Je n'agirai jamais, sachez-le bien, sous l'empire d'une menace.

Ma réponse l'abasourdit sans le calmer.

— Vous pourriez, ajouta-t-il, me rendre le service que je vous demande, et vous refusez.

— Si Acey était à flot et que j'eusse dix mille francs en réserve, je vous les prêterais volontiers; mais je n'ai rien et je dois quarante mille francs.

— Si les dix mille francs étaient ici je ne vous demanderais pas de permission pour les prendre, je les emporterais tout simplement; car, mon Père, je suis votre supérieur-général.

— Votre dignité ne vous donne aucun droit de disposer des fonds d'Acey, puisque dans notre Congrégation chaque maison a ses propriétés et ses revenus à part. En conséquence, la fondation d'Acey fût-elle à flot que, si j'avais dix mille francs de superflu et que vous vinssiez à les exiger d'autorité, je vous les refuserais comme vous attribuant un pouvoir que le Saint-Siége ne vous a pas donné.

Vous me connaissez trop bien pour ignorer ce que vous me faites souffrir en me réduisant à tenir un pareil langage. Mais autant vous m'avez trouvé souple et dévoué lorsqu'il s'agissait de mon repos, de ma santé, de ma vie même à exposer pour vous, autant vous me trouverez inflexible si vous vous en prenez à ma conscience ou à mon honneur.

Sans répliquer à mes raisons il insista sur sa demande et me dit :

— Vous ne me ferez pas croire que vous ne puissiez facilement me trouver dix mille francs en hypothéquant la maison d'Acey !

— Je ne cherche à vous rien faire croire ; je refuse simplement de m'engager par une promesse dont la réalisation n'est pas en mon pouvoir.

Vous me demandez d'hypothéquer Acey. Or la chose m'est impossible : matériellement, car cette propriété est déjà hypothéquée de droit en faveur des dames venderesses jusqu'à paiement intégral ; moralement, car le clergé et les fidèles ne voudraient plus rien donner à Acey dans la crainte que leur fondation ne fût un jour entraînée dans la ruine avec Solesmes. Je ferai ce qui dépendra de moi pour vous trouver des prêteurs ; mais je ne consentirai point à me rendre responsable tant que mon acquisition ne sera pas totalement payée.

En effet, condescendre aux exigences de Sa Paternité soit par des dons, soit par un prêt considérable, c'eût été d'abord exposer l'avenir d'Acey et tromper la confiance des souscripteurs ; mais c'eût été aussi compromettre injustement l'existence de la communauté des filles de Marie qui ne pouvait solder son acquisition à Lons-le-Saunier qu'avec l'argent de la vente d'Acey.

Je comprends aujourd'hui que ces considérations n'arrêtassent guère un homme qui, ayant réduit à la misère les bénédictines d'Andancette, les traitait ensuite de MISÉRABLES FEMMES pour avoir demandé justice aux tribunaux. Mais, au moment où je lui

parlais, je ne connaissais pas ses torts envers nos consœurs, et je croyais employer un argument puissant en lui tenant ce langage auquel il n'eut point l'air de prêter attention.

Ma résistance à la pression morale qu'il exerçait sur moi, résistance à laquelle il n'avait sans doute point songé en me constituant seul propriétaire d'Acey, devait m'attirer à jamais sa disgrâce.

En effet, je m'aperçus que mon abbé me retirait sa confiance parce qu'il n'avait pu me rendre l'aveugle instrument de ses caprices.

Je souffrais et me sentais humilié de reconnaître ce qu'il y avait de faux dans ses témoignagnes mille fois répétés de paternelle affection.

En vain m'étais-je efforcé jusque-là de me cacher à moi-même ce qui m'avait paru défectueux dans ses procédés; cette fois j'étais complétement désillusionné à son égard.

Le lendemain d'une si pénible scène Dom Guéranger, voulant nous installer dans le cloître abandonné peu de jours auparavant par les filles de Marie, donna la cellule de la Mère supérieure à son cher Onésime dont je lui avais, l'avant-veille, révélé l'inconduite.

CHAPITRE VIII.

EMPRUNTS ET NOUVELLES DEMANDES.

Malgré ces traitements inqualifiables, j'accomplis ma promesse en cherchant des fonds à mon abbé.

Le 24 octobre M. Bailly mon parent, vicaire-général de Saint-Claude, supérieur du grand séminaire de Lons-le-Saunier, lui prêta six mille francs pour lesquels je ne voulus point répondre.

Mais le coup fatal m'était porté. J'avais osé faire de la résistance ! c'est le seul grief irrémissible à ses yeux. Malgré tous mes antécédents de dévouement si affectueux, je devais être à jamais brisé.

En vain cet homme aux mille formes chercha-t-il à me reprendre dans ses filets par de nouvelles cajoleries; il dut s'apercevoir que leur temps était passé. Mes réponses furent respectueuses et dignes; mais, ne sachant dissimuler comme lui, je ne pouvais montrer dans ma correspondance cet abandon filial d'autrefois.

De Lons-le-Saunier je l'avais conduit à Saint-Claude, où nous fûmes bien reçus par Mgr Mabile.

— Bien que nous ne nous soyons encore jamais vus, lui dit Sa Grandeur, nous sommes amis, ayant toujours nagé dans les mêmes eaux.

En effet, Mgr Mabile est un ardent ultramontain qui n'a rien eu de plus pressé que d'imposer la liturgie romaine à son diocèse, malgré certains curés.

Au départ du séminaire de Lons-le-Saunier pour Saint-Claude, M. Bailly m'avait dit à l'oreille :

— Tâchez donc, mon cher Père, de mettre votre abbé aux prises avec mon collégue M. Girod, en présence de l'évêque, sur la *Théologie* de M. Fraignier.

Ce dernier, ami intime de M. Bailly, était mort depuis dix-huit mois professeur de théologie à Lons-le-Saunier. Son traité passait pour un chef-d'œuvre de logique et de science. Mais il n'était pas goûté de M. Girod, beaucoup moins ultramontain que l'auteur défunt dont on imprimait les cahiers lithographiés.

M. Fraignier avait été mon professeur. Dom Guéranger, à ses conférences de théologie morale, à Solesmes, nous a dit plusieurs fois : Dom des Pilliers a dû faire son cours de théologie sous un professeur distingué ; car ses réponses sont toujours exactes.

A Lons-le-Saunier, M. Bailly lui avait remis l'ouvrage en le priant de le parcourir. Mon abbé l'avait trouvé *fort remarquable*.

Donc, à Saint-Claude, lorsque la conversation entre Mgr Mabile, Dom Guéranger, M. Girod et quelques chanoines me le permit, je demandai à mon abbé ce qu'il pensait de la *Théologie* de M. Fraignier.

Au grand plaisir de l'évêque, mais au désappointement du vicaire-général, Dom Guéranger fit un pompeux éloge de l'ouvrage ultramontain; ce qui amena une discussion entre lui et M. Girod.

Celui-ci ne brilla pas, et mon abbé ne lui fit grâce sur aucun point.

Le soir de notre départ, 23 octobre 1853, M. Girod, accompagné du secrétaire de l'évêché, nous reconduisit au bureau de la diligence pour Lons-le-Saunier; mais les deux antagonistes reprirent leur discussion dans les rues de la ville épiscopale et la prolongèrent au bureau de la diligence, au milieu des malles, paquets, sacs de voyage et bagages de toutes sortes dont il était encombré.

En voiture, nous eûmes la chance de nous trouver avec mon ancien doyen de Clairvaux, qui regarda comme un grand honneur de voyager en compagnie du célèbre abbé de Solesmes.

J'étais placé entre les deux personnages, dont le premier avait été récemment élevé à la dignité de chanoine de la cathédrale.

La conversation s'étant engagée entre eux, ce dernier fit un anachronisme de huit siècles au moins; ce

qui porta mon abbé à me donner un coup de coude en riant pour me faire remarquer sa méprise.

Je laissai échapper un grand rire, qui parut étonner le nouveau chanoine.

— Vous êtes donc bien gai? mon ancien vicaire.

— Oui, Monsieur le chanoine; j'ai dans ce moment un souvenir qui m'amuse beaucoup, surtout dans les circonstances où nous sommes.

— Est-ce que vous ne pourriez nous en faire part, afin de nous égayer nous-mêmes?

— Rien ne s'y oppose dès que vous y consentez; car vous en êtes seul l'objet.

Mon abbé ne comprenant rien à ce souvenir évoqué par moi, craignit que je ne vinsse à mortifier le chanoine Millet en lui faisant sentir sa bévue.

Je le rassurai d'un signe et dis aussitôt :

— Votre présence, Monsieur le chanoine, me frappe et me divertit parce que, lors de mes adieux en quittant mon vicariat, vous ayant invité à me donner de vos nouvelles, vous me répondîtes :

— N'avez-vous pas lu ce précepte de l'Écriture : *Non monachaberis*, tu ne fréquenteras pas les moines?

Et voilà précisément que vous allez passer la nuit avec deux moines, serré comme dans un étau ! N'y a-t-il pas là matière à s'égayer?

L'abbé mitré et le chanoine furent contents de ma réponse, chacun à son point de vue.

A Lons-le-Saunier, M. Bailly m'ayant demandé si j'avais pu amener une discussion entre mon abbé et M. Girod, je lui racontai ce qui s'était passé, avec des détails plus longs que ceux rapportés ci-devant.

A table, où se trouvaient de nombreux convives, entre autres M. Petit, chanoine de Saint-Claude, M. Carette, curé de St-Désiré à Lons-le-Saunier, aujourd'hui successeur immédiat de feu M. Girod, M. Bailly demanda à mon abbé s'il n'avait pas eu occasion de discuter avec son collègue.

Il lui répondit en faisant un résumé pittoresque de sa discussion avec M. Girod; ce qui divertit fort la plupart des convives, très-ultramontains.

S'il s'était borné audit résumé, le mal n'eût pas été grand. Mais il se permit de composer un vers qui, pour exprimer fort spirituellement sa pensée sur le grand-vicaire, n'en fut pas moins un coup de massue qui caractérise la victime et l'assommeur.

Il résuma donc ainsi son résumé :

« CET HOMME M'A PARU D'UNE NULLITÉ RARE. »

Le vers parcourut bientôt les presbytères du diocèse, et je doute que Mgr Mabile en ait agréablement goûté le sel à son adresse; car enfin c'était lui qui avait pris pour grand-vicaire, « *cet homme d'une* » *nullité rare.* » Mgr l'évêque actuel de Versailles peut dire aujourd'hui, s'il s'en souvient, ce qu'il en a pensé dans le temps.

En passant à Dôle, pour revenir à Acey où mon abbé demeura quelques jours encore, nous fîmes visite aux Pères jésuites qui y tiennent un collége.

Le frère portier nous ayant examinés de la tête aux pieds et des pieds à la tête avant d'aller nous annoncer à son supérieur, mon abbé me dit :

— Voyez comme *ces gens-là* sont partout les mêmes : défiants, sur le qui-vive, effarés, comme des criminels livrés aux remords. Point de laisser-aller ni de simplicité, mais guindés en présence même d'autres religieux. Ne dirait-on pas que ce frère nous prend pour des espions?

Et c'est par *ces gens-là* que Dom Guéranger fait prêcher ses retraites annuelles de dix jours!

Lors de son départ, le 28 octobre, je lui fis mes adieux en le priant de me décharger d'une supériorité qui m'était devenue intolérable.

Comme il emportait six mille francs et qu'il en espérait quatre mille autres par mon entremise, il attendit trois mois pour frapper le coup par lui prémédité, et dont il sera question au chapitre X.

Il m'écrivit de Solesmes dès le 2 novembre :

« Au milieu de toutes vos préocupations, cher
» Père, je vous supplie de ne pas oublier les démar-
» ches pour me procurer les quatre mille francs;
» cherchez en d'abord deux mille, et souvenez vous
» que notre sécurité à tous en dépend. »

Selon son usage invariable il fait précéder et suivre de gentillesses sa demande d'argent.

Ainsi, elle vient après ces paroles :

« Depuis que j'ai habité Acey, je l'aime de cœur
» et j'en fais des récits superbes que tout le monde
» écoute avec grand empressement. »

Puis elle vient avant celles-ci :

« Je repasse avec délices les souvenirs de nos
» pérégrinations jurassiennes, sous la conduite du
» saint archange ; je le prie de veiller sur vous et
» sur l'œuvre, il n'abandonnera ni l'un ni l'autre. »

En réponse à sa demande d'argent pour Solesmes je lui écrivis que je ferais, pour lui emprunter deux mille francs, une démarche auprès de M. le marquis de S.... S.... qui venait de se rencontrer avec Son Éminence le cardinal archevêque de Besançon.

Le 22 novembre mon abbé me répond :

« Mille fois merci, cher Père, de vos bonnes inten-
» tions pour moi et pour la Congrégation. Je doute
» que M. de S.... S.... soit abordable. Le cardinal
» doit lui faire du mal. Enfin, faites au mieux filia-
» lement, dès que vous pourrez sortir. »

Dans cette même lettre il m'anonce le départ de deux religieux pour Acey : Dom Lafontaine et Dom Le Bannier.

» J'ai mes raisons, » dit-il, « pour envoyer les deux
» Pères par Nevers, et ils obéissent simplement. Il

» est convenable que vous restiez quelques jours à
» Acey auprès d'eux, en arrivant (sic). »

Il veut dire, sans doute : *à leur arrivée*.

Le 30 novembre il m'écrit de nouveau :

» Aussitôt que vous pourrez mettre le nez dehors,
» cher Père, je vous supplie de penser aux quatre
» mille francs; car les périls de la Congrégation sont
» imminents. »

L'une de mes sœurs, qui a donné gratuitement plus de mille francs à la fondation d'Acey, me prêta treize cents francs; j'en trouvai ailleurs sept cents et en informai Dom Guéranger, qui m'en remercia dans une lettre du 6 décembre.

Il m'écrivit de nouveau le 10 :

» Je vous écris de préférence, cher Père, pour
» vous remercier encore des deux mille francs pour
» lesquels j'ai tiré sur vous. Quant aux deux autres,
» je vous supplie de faire tout votre possible pour
» les avoir au plutôt; (sic) il les faudrait avant le 25,
» et ce serait trop tard d'attendre en janvier.... Par
» ce service que vous êtes en train de me rendre
» depuis le jour de S. Raphaël, vous sauvez peut-
» être la Congrégation. Si j'ai les deux mille francs
» du 20 au 22, j'espère amortir la crise d'Amiens,
» en trouvant le secours espéré. Il ne me restera
» qu'à remercier le bon Dieu et vous. »

Et plus loin :

» Adieu, mon bon ami. Je vous réitère mon » instante prière au sujet des deux mille francs ; il » s'agit du salut de la patrie que vous aimez tant et » d'un Père à qui vous voulez bien être dévoué... » Adieu, cher Raphaël, je vous bénis et vous » embrasse de cœur en N. S. »

Dom Guéranger ne me lâchait pas d'un cran. Il mettait une vraie contention à me poursuivre de ses demandes. Aujourd'hui il me parle du *salut de la patrie que j'aime tant et d'un Père à qui je suis dévoué*. Et tout cela après la scène du 18 octobre ! Mais il ne dit pas un mot d'excuse pour ses outrages, son injustice et son ingratitude. Il me rappelle le 24 octobre, jour de saint Raphaël, dans le but unique de me cajoler et d'obtenir deux mille francs de plus.

Le 20 décembre il m'écrit encore :

» Je ne sais comment vous remercier, cher Père, » de tout ce que vous voulez bien faire pour ces » malheureux deux mille francs. Je n'avais pas » besoin de cette nouvelle preuve de votre attache- » ment filial; mais j'en suis bien touché. Ne serait-il » pas possible de procéder plus efficacement, en ne » demandant pas toute la somme à la même per- » sonne : quatre fois cinq cents font deux mille. » Enfin, faites pour le mieux, et croyez bien que si » malheureusement vous ne réussissiez pas, je n'en » serais pas moins reconnaissant. »

Cette dernière phrase est totalement en contradiction avec sa menace du 18 octobre : « *Si vous êtes » bon religieux j'aurai mes dix mille francs dans trois » jours.* » Or, n'oublions pas les principes de sa lettre de Rome, en date du 15 décembre 1851 : « *Mais il » est beaucoup des choses qui se disent et qui ne » s'écrivent pas.* »

En tous cas, ces demandes réitérées, incessantes, me remplissaient l'âme d'angoisses, loin de me soutenir dans l'œuvre de la fondation d'un monastère.

Ainsi, nul secours de notre Congrégation, nul dévouement d'aucun religieux pour quêter avec moi; mais des sollicitations pressantes de mon abbé, des abus de confiance, emprunts et vols de son agent Dom Menault, des vexations jalouses de plusieurs confrères, des injures et menaces de déshonneur de la bouche du Révérendissime, enfin la perspective désolante d'une chute probable de la Congrégation dont la maison que je fondais devait être la fille aînée.

De tels commencements présagent une fin qui en soit digne ; cette fin viendra en son temps, et bientôt, hélas !

CHAPITRE IX.

MORALE PRATIQUE DE DOM GUÉRANGER.

Plusieurs religieux résidant à Acey, et à leur tête Dom Pradié, voulaient, dans le but d'amasser de l'argent, composer un *Paroissien* latin-français à l'usage des fidèles.

Ils me pressèrent instamment, comme supérieur, d'en obtenir pour eux la permission du Révérendissime abbé.

J'en écrivis donc à Sa Paternité qui, dans sa lettre du 10 décembre, me fit cette réponse :

« Je goûte beaucoup l'idée d'un *Paroissien* dont
» vous me parlez; mais il faudrait ne pas mettre le
» nom des éditeurs; cela est essentiel. Vous savez
» que dans mon III[e] volume des *Institutions* je
» prouve l'illicité des traductions du missel; nous
» ne pouvons pas nous contredire. Ce serait un
» triomphe pour les gallicans. C'est pour cela que je
» ne permettrais pas que vous fussiez éditeurs; mais

» vous pourriez travailler, moyennant rétribution.
» Je mettrais pour condition absolue que l'ordinaire
» de la messe ne serait pas traduit. Ce travail serait
» lucratif et facile ; mais il est délicat et demande
» d'être mené avec une grande prudence. Si la chose
» prend de la consistance, j'interviendrai pour vous
» éclairer sur la manière d'opérer... Cette lettre ne
» pourrait être communiquée en son entier qu'au
» P. Menault, si vous le jugez à propos. »

Ainsi, voilà un supérieur-général de Congrégation religieuse qui a prouvé, dans un ouvrage célèbre, l'*illicité* d'une chose ; il ne peut donc se contredire. « *Ce serait un triomphe pour les gallicans ;* » telle est la raison qui l'empêche de se contredire. Que la chose soit permise ou défendue, licite ou illicite, morale ou immorale, qu'est-ce que cela peut lui faire ? Mais se contredire et fournir ainsi aux gallicans une occasion de triomphe : voilà une perspective effrayante ! Pour rien au monde il ne pourrait consentir au triomphe des ennemis de ses doctrines.

L'on ne pourra point me taxer d'exagération et dire que l'abbé de Solesmes n'a voulu que m'indiquer les conséquences fâcheuses devant le public d'une contradiction patente entre son enseignement et ses actes, sans traiter la question au point de vue moral ; car précisément sous ce point de vue il forfait à sa conscience.

En effet il ajoute :

« C'est pour cela » (pour ne pas se contredire et causer le triomphe des gallicans) « que je ne permet-» trais pas que vous fussiez éditeurs ; *mais vous pour-» riez travailler, moyennant rétribution.* »

Ainsi, bien qu'il ait prouvé l'*illicité* de la chose, nous pourrions la faire moyennant de l'argent. C'est défendu ; c'est mauvais ; donc il ne permet pas de la faire en public ; mais quant à la faire *en secret*, MOYENNANT RÉTRIBUTION, non-seulement il y autorise ses religieux, il leur promet encore son concours.

« Si la chose prend de la consistance, *j'intervien-« drai pour vous éclairer sur la manière d'opérer.* »

La Congrégation bénédictine de France n'est-elle pas heureuse d'avoir en Dom Guéranger un pareil éclaireur, un directeur de conscience si moral ?

Le R. P. jésuite Escobar s'est-il jamais élevé à la sublimité de principes du Révérendissime Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes ?

Je prie avec instance le Concile de Rome de nous apprendre si le susdit enseignement, que mon abbé m'a donné par écrit, est bien l'enseignement de l'Église romaine.

Ma demande est d'autant plus sérieuse que Pie IX, dans son Bref au cardinal Gousset en date du 31 juillet 1851, parmi les motifs de secourir les religieux de Solesmes donne le suivant :

« Nous ne pouvons ignorer avec quel zèle, quel » empressement, quelle assiduité, *quel discernement* » ils s'appliquent à défendre la *doctrine catholique.* »

Pères du Concile, dites-nous si la doctrine catholique est que l'on peut faire en secret, *moyennant rétribution,* ce dont on a prouvé l'*illicité,* et si le seul empêchement de le faire même en public est la crainte de se contredire et de donner raison à ses adversaires. Serait-ce là la doctrine de l'Église?

Que devons-nous penser de l'assertion de Pie IX louant le *discernement* des religieux de Solesmes *à défendre la doctrine catholique?*

Dix jours après avoir émis ces principes, Dom Guéranger m'écrit encore :

« Pax. Abbaye de Solesmes, ce 20 décembre 1853.

» Cher Père et bien-aimé enfant, je réponds de » suite à votre bonne lettre du 16 qui ne fait que » de m'arriver, et je commence par la question du » *Paroissien,* parce que cela regarde tout le monde. » J'en autorise la publication *in genere,* en vous » priant toujours d'avoir devant les yeux les prin- » cipes de mon IIIe volume... Mais il faudrait gar- » der l'anonyme; on saurait bien que c'est vous en » Franche-Comté et ailleurs, et cela suffirait à la » vente... Il serait bon d'avoir deux volumes, partie » d'hiver, partie d'été : comptez sur tous mes con- » seils et tout mon concours possible. Il faudra

» m'envoyer les questions, avec un blanc à la marge,
» je le remplirai. Il s'en présentera par centaines.
» Vous pouvez donc dès à présent traiter avec un
» libraire... Obtenez pour condition de l'éditeur
» qu'il vous fournisse toutes les traductions de pa-
» roissiens, de missels, de semaines saintes, dont
» vous aurez besoin. J'espère que vous aurez à
» temps mon *Carême ;* mais je m'arrêterai à la Pas-
» sion. Vous ne pourrez vous servir de la suite que
» dans les éditions suivantes. »

Tout cela, comme on le voit, a été réfléchi.

Le Révérendissime ajoute :

« Il faudra l'approbation de l'ordinaire imprimée
» en tête ; mais ne la demandez pas pour l'*Histoire*
» *monastique de Franche-Comté ;* n'en dites pas un
» mot ; c'est capital. »

En vain Mgr Mabile est-il fort ultramontain ; en vain s'est-il déclaré l'ami de Dom Guéranger, le protecteur ardent des bénédictins ; c'est *capital*, affirme l'abbé de Solesmes, de ne pas lui demander son approbation pour la future *Histoire monastique de Franche-Comté* que se proposaient de publier les moines d'Acey.

Comment cela est-il *capital ?*

Dom Guéranger nous l'a dit cent fois de vive voix : c'est que nous ne devons pas reconnaître la compétence des évêques en ces sortes de choses, ni

faire dépendre de leur complaisance la publication de nos œuvres. En d'autres termes, la chose CAPITALE, aux yeux de Sa Paternité, c'est de SOUTENIR TOUJOURS, ENVERS ET CONTRE TOUT, NOTRE EXEMPTION DES ORDINAIRES.

Quant aux livres de liturgie pratique, comme ils sont du domaine de l'évêque, l'approbation de Mgr de Saint-Claude était nécessaire à la publication du *Paroissien* projeté.

Mais comment Dom Guéranger espérait-il obtenir cette approbation de Mgr Mabile si ultramontain, par conséquent si peu enclin à favoriser *publiquement* une œuvre dont son ami avait prouvé l'*illicité?* Pendant que les bénédictins se cacheraient sous le voile de l'anonyme, l'évêque de Saint-Claude irait-il donner gain de cause aux gallicans?

Tout cela paraît bien étrange, bien difficile à concilier, sinon de dire qu'il n'y aurait pas unité de principes dans l'ultramontanisme, comme Pascal a montré qu'il n'y avait pas unité dans la théologie morale des jésuites.

Pour être autorisé à espérer l'approbation de Sa Grandeur en faveur de cette œuvre illicite, Dom Guéranger lui en avait-il écrit dans l'intervalle du 10 au 20 décembre, et en avait-il reçu une bonne réponse? je l'ignore, vu que sa correspondance n'en fait pas mention.

Ses demandes incessantes m'empêchant de vaquer aux affaires d'Acey, je lui fis une peinture aussi touchante que sincère de mes charges.

Voici sa réponse, en date du 23 décembre :

« Vous avez bien des embarras de finance, cher
» Père; mais Dieu est avec vous. Ayez une foi iné-
» branlable dans son secours, comme nos saints pré-
» décesseurs, et Dieu qui a si évidemment com-
» mencé l'œuvre d'Acey la maintiendra. Quand
» vous avez de l'inquiétude, priez et elle se dis-
» sipera. »

Si, j'avais fait à ses demandes une pareille réponse, il n'eût pas manqué de la prendre pour une amère dérision.

La manière dont il m'avait traité le 18 octobre en exigeant un prêt de dix mille francs dans trois jours, avec menaces de départ subit et de me considérer comme mauvais religieux en cas d'inexécution, me porta à insister trois fois par lettre sur ma démission de supérieur que je lui avais donnée de vive voix.

Cette dignité m'était devenue insupportable depuis les détournements de Dom Menault, qu'excusait, au lieu de les blâmer, notre commun supérieur. Mais celui-ci ne crut pas devoir accéder aussitôt à ma demande. Il aima mieux procéder avec réflexion, selon des apparences de formes régulières, et c'est ce que l'on va bientôt voir.

CHAPITRE X.

LES PREMIERS MOINES D'ACEY.

J'avais motivé ma démission de supérieur, d'abord par les absences presque continuelles que nécessitaient mes quêtes, ensuite et surtout par les procédés fort répréhensibles de mes deux confrères, Dom Menault et Dom Pradié, procédés qu'autorisait la conduite de mon abbé, lors de sa visite à Acey.

Nous connaissons le savoir-faire de Dom Menault.

C'est pourquoi je me borne à dire ici que Dom Pradié, sans ma permission, sans me prévenir, mais en cachette de moi son supérieur, avait emprunté quatre cents francs à M. Propos, de Thervay.

Il avait, de plus, écrit à Mgr Debelay, archevêque d'Avignon, une lettre compromettante pour l'honneur de notre maison naissante; car, simple religieux qu'il était, sans pouvoir alléguer dans sa lettre une délégation régulière, il demandait au prélat six cents francs d'honoraires de messes, comme je l'appris

par une lettre de l'archevêché répondant négativement à la supplique de Dom Pradié.

J'avais dû m'en plaindre à mon abbé, qui me répondit le 6 décembre :

« Je suis bien préoccupé de tout ce que vous me » mandez. La lettre à Avignon est un fait inexpli- » cable, et je vais en écrire pour protester vigou- » reusement. Nul ne doit écrire au nom d'Acey, » sans votre consentement, ni au nom de la Con- » grégation, sans le mien. Ce qui a été dit de la » sainte obéissance est très-grave, et je me réserve » d'y revenir à une époque prochaine. »

Comme on le voit, tout ce qui concerne le principe de l'obéissance paraît lui tenir fort à cœur; mais il ne dit mot de l'emprunt de quatre cents francs, fait par Dom Pradié sans permission de ma part.

Dom Guéranger continue :

» D'ici-là, cher Père, ayez patience et remplissez » les fonctions que je vous ai confiées avec zèle et » charité. Pour la Saint-Maur, (1) vous serez orga- » nisés, et d'une manière qui satisfera tous ceux qui » ont l'amour de leur état, c'est-à-dire tous mes » chers enfants d'Acey. J'approuve en attendant » toutes les nominations que vous avez faites pour » les diverses charges. »

(1) 15 janvier.

Ainsi, d'une part la lettre de Dom Pradié *est un fait inexplicable* contre lequel Dom Guéranger *va protester vigoureusement*. Il trouve aussi *très-grave* ce qui a été dit, dans la petite communauté d'Acey, *de la sainte obéissance*. Or, d'autre part il déclare que TOUS *les religieux d'Acey ont l'amour de leur état*, et, cette dernière déclaration, il la fait six lignes plus bas que son blâme énergique!

En conséquence, ou l'abbé de Solesmes est en contradiction patente avec lui-même, ou il regarde l'état religieux comme un état qui consiste *à faire des choses* INEXPLICABLES et *à en dire de* TRÈS-GRAVES *sur la sainte obéissance*.

Débrouille qui pourra ce cahos; moi, je m'y perds.

Il finit sa lettre par ces paroles doucereuses :

« Adieu, mon bon et cher Père, aimons Notre
» Seigneur, et dans l'accomplissement de son œuvre,
» comptons pour rien les tracasseries des hommes,
» travaillons pour lui seul, lui seul peut nous récom-
» penser dignement, et il le fera. C'est en lui, mon
» cher enfant, que je vous bénis et vous embrasse.

« † FR. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

L'esprit religieux de Dom Menault et de Dom Pradié est suffisamment révélé par les faits relatés plus haut; il me reste donc à faire connaître mes deux autres confrères récemment arrivés, Dom Lafontaine et Dom Le Bannier.

Le premier est celui-là même qui, pour ne point exposer les jeunes profès à la tentation de l'orgueil, leur mettait une boule noire quand ils demandaient à faire profession solennelle.

Le Révérendissime lui donnait deux surnoms, ceux de *Tête de bique* et de *Museau de renard*, comme étant un esprit capricieux et bizarre en même temps que rusé.

Ses scrupules continuels à propos de son bréviaire, qu'il croyait toujours avoir récité avec distraction, avaient forcé notre abbé de le dispenser totalement de l'office divin, soit au chœur soit en son particulier. De plus, ce Père n'était point un modèle d'ardeur au travail, tant s'en faut. Du reste, nous allons voir un peu plus bas le témoignage qu'en porte Dom Guéranger lui-même.

Quant à Dom Le Bannier, c'était un digne homme, animé de l'esprit de vérité, de justice et de charité qui caractérise les disciples du Christ, enfin un autre Nathanaël, c'est-à-dire, selon le langage de l'Évangile, en s. Jean, ch. I, v. 47 : un véritable Israëlite, sans esprit de ruse ni de malice.

Mais dire combien ce religieux est simple et enfantin, conséquemment impropre à gouverner une communauté, cela ne se peut. Pour le faire comprendre je me bornerai à citer quelques-uns de ses actes.

Ainsi, maintes et maintes fois il lui est arrivé, non pas seulement dans sa cellule et en son particulier, mais bien en plein Chapitre et dans un exercice public, de s'asseoir par terre à côté de sa chaise, soit par mégarde, soit par enfantillage pour nous faire rire un instant, soit, ce qui me paraît le plus probable vu la trempe de son esprit, par un motif d'humilité, dans le but de passer aux yeux de ses confrères pour un étourdi, un *scurrile*, et pour recevoir ensuite de notre abbé une forte semonce.

Son voyage de Solesmes à Acey avec Dom Lafontaine offre un épisode trop curieux pour que je puisse l'omettre.

A Orléans nos deux voyageurs avaient déjà pris leurs billets pour Nevers et fait enregistrer leur bagage, lorsqu'ils sortirent un instant de la station en attendant le départ du convoi.

Après s'être éloignés l'un de l'autre, Dom Le Bannier mit, par mégarde cette fois, et non pour faire rire à ses dépens, je suppose, le pied dans un creux de chaux fondue depuis peu, et s'y enfonça jusqu'à mi-corps. C'était sur les neuf à dix heures du soir, par une nuit obscure.

Ses efforts pour en sortir ne firent que l'y empêtrer davantage.

Il appela son confrère, mais à voix basse afin de ne point attirer l'attention des passants.

Dom Lafontaine accourant à cet appel étouffé, eut beaucoup de peine à le tirer du liquide.

Ce ne fut pas tout.

Il était urgent de le faire changer de linge ; car il souffrait. D'ailleurs, il ne pouvait partir dans cet accoutrement, n'eût-il pas eu les chairs brûlées.

Dom Lafontaine, *Museau de renard*, eut vite la bonne pensée de chercher dans une poche de son confrère la clef de sa malle, et de courir au chef de gare lui raconter la mésaventure.

Ce dernier lui permit de reprendre leurs bagages déjà enregistrés et chargés, et de ne partir que le lendemain avec les mêmes billets.

Dom Lafontaine apportait au malheureux échaulé un vêtement complet ; mais il ne savait où le conduire pour le déshabiller.

Pendant qu'il était à la station, son confrère se blottissait contre le mur, le plus loin possible du milieu de la rue où de temps en temps passaient des promeneurs. Il les entendait dire :

— Qu'est-ce donc que ça ? C'est blanc par le bas et noir par le haut !

D'autres ajoutaient :

— Ça remue !

Deux femmes s'étant avancées trop près, Dom Le Bannier toussa fortement, et les curieuses effrayées s'enfuirent à toutes jambes.

Après avoir assez longtemps longé ce mur, ils trouvèrent une petite habitation encore éclairée.

Dom Lafontaine s'y présenta seul et pria la locataire, bonne femme d'environ soixante ans, de vouloir bien compâtir à leur infortune.

Celle-ci leur dit d'entrer.

Détournant les rideaux qui fermaient son alcôve, elle les invita à faire là leur toilette en pleine liberté.

Mais en entendant tomber les lourds habits enduits de chaux, elle pensa aux dommages que le contact de cette chaux pouvait causer à sa courtepointe et à ses beaux rideaux de laine rouge.

— De grâce, Messieurs, leur cria-t-elle vivement, ne sâlissez pas mes rideaux tout neufs, ni ma belle couverture dont mon gendre m'a fait cadeau.

— Soyez tranquille, Madame; nous ne voulons rien vous gâter, répondit Dom Lafontaine.

— Ah! c'est que la chaux déteint les étoffes.

— Elle fait plus encore, dit l'échaulé; je sens fort bien qu'elle brûle.

Les deux religieux partirent le lendemain.

Arrivés à Dijon, ils descendirent chez M. Guignard, bibliothécaire de la ville, dont la vénérable tante, Mme Cappus, garda les habits pour les remettre en état.

Trois semaines après, l'impayable Dom Le Bannier sentait encore les douleurs de sa brûlure dont il ne songeait point d'ailleurs à se plaindre.

J'achèverai le portrait des deux nouveaux venus par des extraits d'une lettre de mon abbé, du 30 novembre 1853. On y verra ce qu'il pensait lui-même de ces deux religieux. Voici ses paroles :

« J'approuve beaucoup que D. Menault et D. Pra-
» dié travaillent à l'*Histoire monastique de Franche-*
» *Comté*, et que D. Lafontaine s'occupe avec vous
» de *Sainte-Madeleine de Pazzi*, en ne perdant pas
» de vue *Siméon de Thessalonique*. Qu'il profite de
» son dépaysement pour devenir enfin laborieux,
» comme doit être un moine.

« Je vous autorise à demander pour les nouveaux
» Pères tous les pouvoirs nécessaires, et je les
» approuve préalablement ; car autrement ils ne se-
» raient pas aptes à les recevoir. Au reste, ils n'ont
» ni l'un ni l'autre une connaissance suffisante de
» la casuistique pour pouvoir exercer, et, dans le
» cas où la nécessité l'exigerait, ils seraient tenus en
» conscience d'étudier bien sérieusement. Je ne leur
» fais pas un reproche du passé, parce que la confes-
» sion des séculiers n'est pas essentiellement requise
» de tous les moines, de même que d'un autre côté
» il faut qu'il y ait des moines employés à ce mi-
» nistère. Mais à Solesmes, j'aurais laissé passer
» cent ans avant de songer à approuver nos chers
» Pères Lafontaine et Le Bannier pour la confes-
» sion des séculiers... »

Maintenant je m'adresse à vous, nombreux et généreux souscripteurs à la fondation bénédictine d'Acey, et je vous prie de me dire si, lorsque vous donniez avec tant d'élan votre argent ou votre signature pour amener les bénédictins en Franche-Comté, vous vous attendiez à l'honneur que vous a fait Dom Guéranger de vous envoyer, pour entendre au besoin vos confessions, des religieux de la trempe de Dom Lafontaine et de Dom Le Bannier, et, pour administrer vos fonds, des hommes comme Dom Menault et Dom Pradié?

Les deux premiers sont si habiles dans la casuistique, que notre abbé *eût laissé passer cent ans avant de songer à les approuver pour la confession des séculiers à Solesmes.*

Or, il *les approuve préalablement* et m'*autorise à demander pour eux tous les pouvoirs nécessaires.*

Les deux derniers sont deux intrigants, qui *devaient me causer de grands ennuis à Acey.*

Et voilà les hommes dont il m'entoure pour faire la fondation de la fille aînée de Solesmes! N'était-ce pas se jouer des souscripteurs ainsi que de Mgr l'évêque de Saint-Claude?

J'en laisse l'appréciation au public.

CHAPITRE XI.

LE PRIEUR D'ACEY.

Dans sa lettre du 23 décembre mon abbé me dit :
« Le jour de Noël j'écrirai moi-même une lettre
» collective à tous mes enfants d'Acey qui me font
» souvent jouer de la plume. »

Il tint parole, et, après ces mots : « Au Révérend
» Père Dom R. des Pilliers, supérieur de la commu-
» nauté, » il ajoute : « *pour être lue au Chapitre.* »
Voici cette pièce :

« Pax.

» Abbaye de Solesmes, ce jour de Noël MDCCCLIII.

» Chers et bien-aimés fils,

» Ayant résolu dans le Seigneur de décréter
» l'érection en prieuré simple de l'ancienne mai-
» son conventuelle et abbatiale de Notre-Dame
» d'Acey, et voulant en même temps pourvoir à
» l'observation complète des Constitutions de la
» part de tous ceux qui l'habitent sous notre obéis-

» sance, nous vous écrivons cette lettre, en ce saint » jour de la Nativité temporelle de Notre Sau- » veur, et par icelle nous enjoignons à tous et cha- » cun de vous de nous écrire au plutôt, (sic) et de » nous transmettre brièvement le nom de celui » d'entre vous que vous désireriez voir revêtu par » nous de l'office de prieur. Lors donc que vous » aurez adressé vos prières au Dieu tout-puissant, » à Marie mère de Dieu et patronne d'Acey, et à » notre glorieux patriarche saint Benoît, vous nous » écrirez séparément sur l'objet que nous vous pro- » posons, et vous nous transmettrez votre désir en » toute simplicité et sans acception de personne. » Notre volonté est que les lettres soient mises à la » poste dans les trois jours qui suivront la commu- » nication qui vous sera faite de la présente par le » Révérend Père supérieur.

» Nous vous donnons, chers et bien-aimés fils, » une marque solennelle de notre confiance dans » l'esprit religieux qui vous anime, en recherchant » ainsi votre désir dans une chose où nous pour- » rions agir de notre seule autorité; voyez-y aussi » un gage de la tendre affection que nous vous por- » tons et dans laquelle nous vous bénissons et em- » brassons paternellement en Notre-Seigneur.

« † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

Après avoir lu cette pièce, je me réjouis à la pensée que le Révérendissime voulait enfin *pourvoir à l'observation complète des Constitutions de la part de tous ceux qui habitent Acey*. J'espérai qu'ainsi mes deux confrères, Dom Menault et Dom Pradié, qui faisaient bon marché de nos *Constitutions*, seraient efficacement rappelés à l'ordre.

Mais à quoi pensait Dom Guéranger de nous demander de lui transmettre le nom de celui d'*entre nous* que nous désirerions voir revêtu par lui de l'office de prieur? Il savait que Dom Menault et Dom Pradié étaient impossibles; vu leur manque d'esprit religieux, qui lui a fait dire à lui-même qu'*ils me causeraient beaucoup d'ennuis à Acey*; vu leurs emprunts malgré la défense de leur supérieur local; vu la lettre de Dom Pradié à l'archevêque d'Avignon en cachette de moi; vu des offenses particulières de ces deux religieux à mon adresse.

Quant à Dom Lafontaine et à Dom Le Bannier, ils étaient également impossibles pour la charge de prieur, comme étant l'un et l'autre d'une incapacité notoire, reconnue d'ailleurs de Sa Paternité.

Il ne restait donc plus que moi-même à lui proposer, et le clergé franc-comtois s'attendait à me voir toute ma vie à la tête d'une fondation qui, après Dieu, ne devait son existence qu'à mes labeurs et à mon dévouement.

Mais au lieu d'aspirer à cette charge comme y aspirait Dom Menault, ainsi que me l'avait affirmé notre abbé traitant cette prétention de *ridicule de la part d'un jeune religieux sans expérience et qui n'avait rien fait pour cette fondation,* j'exprimai à mes quatre confrères d'Acey l'impossibilité où je me trouvais de remplir cette charge, à cause de mes absences presque continuelles, nécessitées par les quêtes et les besoins incessants de la fondation.

Je leur dis en outre que Mgr de Saint-Claude et le clergé franc-comtois désirant voir à la tête d'Acey un homme grave et plein d'expérience, j'allais moi-même demander au Révérendissime un tel homme pour prieur, les exhortant à agir aussi dans ce sens pour que Dieu bénisse notre fondation.

Quel cas Dom Pradié, Dom Lafontaine et Dom Le Bannier firent-ils de mes recommandations? je l'ignore.

Quant à moi, je désignai les trois religieux les plus marquants de Solesmes, priant instamment Sa Paternité de faire tomber son choix sur l'un d'eux; ajoutant que ce vœu était celui du clergé, et de Mgr Mabile qui me l'avait formellement exprimé quand je lui avais dit que mes absences me forçaient à donner ma démission de supérieur.

Je reçus, « *pour être lue au Chapitre,* » la lettre suivante :

« Pax. Abbaye de Solesmes, ce 11 janvier 1854.

» Chers et bien-aimés fils,

» J'ai reçu avec grande joie les lettres que j'attendais de vous, et elles ont fixé ma détermination.
» Toutefois, je ferai observer à deux d'entre vous
» que je ne demandais ni une *élection*, ni une *nomination*, mais simplement l'expression d'un *désir*.

» J'avais songé à publier l'érection d'Acey en
» prieuré pour la fête de Saint-Maur ; l'absence d'une
» formalité s'oppose à la réalisation de ce désir.
» Mgr de Saint-Claude ne m'a pas encore envoyé
» son consentement canonique que j'attends de jour
» en jour, depuis un mois. Je ne puis passer outre
» sans cette pièce d'autant plus essentielle que je l'ai
» sollicitée. J'écris de nouveau au prélat, et je ne
» doute pas qu'il ne me satisfasse dans un bref délai.

» Ne vous affligez pas, chers et bien-aimés fils,
» de ce retard que la Providence vient mettre à vos
» désirs. Voyez-y l'intention maternelle de votre
» auguste Patronne. Elle a voulu qu'une de ses fêtes,
» la Purification, fût l'ère de la régénération d'Acey.
» Ailleurs, la fête de Saint-Maur eût convenu pour
» ce grand acte ; à Acey, il était juste que tout datât
» d'une solennité de Marie. Gloire à elle pour ce
» gage de protection !

» Chers et bien-aimés fils, élevez vos âmes par la
» foi, dans ce moment solennel. Remplissez mon

» cœur de consolation comme vos frères de Ligugé
» qui au jour où je déclarai celui qui devait les
» régir, je ne savais ce que je devais admirer davan-
» tage de l'humilité de l'élu et de l'empressement
» de ses frères à révérer en lui le choix de Dieu
» même. C'est ainsi qu'un monastère se fonde. Les
» idées humaines s'abaissent devant la sagesse de
» Dieu qui se charge alors de conduire par son
» esprit celui qu'il a choisi, tandis que ses frères
» voient en lui désormais le représentant de Jésus-
» Christ même.

» Tels sont vos sentiments, chers et bien-aimés
» fils. Priez en union avec moi pour qu'ils s'affer-
» missent de plus en plus; passez ce court intervalle
» dans l'esprit de foi qui doit vous nourrir toujours,
» et recevez la bénédiction paternelle que je vous
» envoye, (sic) dans toute l'affection de mon cœur qui
» demeure à jamais à vous par la charité de Jésus-
» Christ et l'amour de votre très-douce Dame et
» Maîtresse Sainte Marie d'Acey.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

Quel saint homme! diront des béates émues comme le furent nos sœurs d'Andancette qu'il amena, *de la part de Dieu,* à se prêter à ses désirs.

Quel tartufe! s'écriera toute personne raisonnable.

En effet, d'où lui vient cette audace de dire que la Vierge a voulu qu'une de ses fêtes, la Puri-

fication, fût l'ère de la régénération d'Acey? Du haut du ciel a-t-elle fait un pacte avec Mgr Mabile pour le retarder dans l'envoi d'une pièce que l'humble abbé juge *d'autant plus essentielle qu'il l'a sollicitée?*

Quand il affirme, le 25 décembre 1853, sa confiance dans l'esprit religieux qui anime les moines d'Acey, sachant ce qu'il savait de Dom Menault et de Dom Pradié, surtout après avoir écrit, le 6 du même mois, qu'il va protester vigoureusement contre le fait *inexplicable* de la lettre de ce dernier à Avignon, et que ce qui a été dit de la sainte obéissance est très-grave, ne montre-t-il pas sa fausseté, sa présomption, en voulant faire révérer comme les œuvres de la sagesse de Dieu ses iniquités personnelles à lui, abbé mitré, qui se donne sans scrupule pour le représentant de Jésus-Christ même?

« *C'est ainsi*, dit-il, *qu'un monastère se fonde.* »

Que ne l'ai-je su plus tôt? Je n'aurais pas fait un pas pour fonder Acey à la condition de renier ma raison, afin de ne voir que la sagesse divine dans une conduite pleine de mensonges et d'iniquités!

Je reconnais et proclame bien haut que l'obéissance aveugle, tant prônée par mon abbé et par tous les supérieurs despotes, loin d'être une vertu chrétienne, est une des plus criminelles monstruosités qu'ait pu inventer l'esprit dominateur du monachisme. Tandis que saint Paul veut que l'obéis-

sance soit raisonnable, *rationabile sit obsequium*, le monachisme veut, lui, que l'homme devienne comme un cadavre, *perinde ac cadaver*. Or, c'est là le principe le plus fécond de l'immoralité, puisqu'il prive l'homme de sa raison, élément essentiel de la moralité de ses actes.

L'obéissance aveugle ne pourrait être légitime qu'à l'égard de l'infaillible : Dieu seul.

Cependant, comme sa lettre commence ainsi :

« *J'ai reçu avec grande joie les lettres que j'at-* » *tendais de vous, et elles ont fixé ma détermination* » comme d'un autre côté la mienne, ainsi *reçue avec grande joie*, avait désigné les trois principaux religieux de Solesmes et qu'il m'était naturel de penser que mon abbé prendrait en considération ma demande si légitime et si désintéressée, d'ailleurs conforme aux désirs de l'ordinaire et des souscripteurs; que, de plus, sans blesser aucun de mes confrères, je les avais engagés à désigner un homme capable de représenter dignement la Congrégation en même temps qu'il dirigerait sa petite communauté selon l'esprit de Dieu, je m'attendais chaque jour à voir arriver l'un des trois religieux parmi lesquels j'avais prié notre abbé de choisir lui-même comme c'était son droit, puisqu'il ne demandait de nous, ni une *élection*, ni une *nomination*, mais simplement l'expression d'un *désir*.

Quelle ne fut donc pas ma surprise quand, le 2 février, à huit heures du matin, au lieu du religieux espéré je reçus la lettre suivante, accompagnée de deux autres pièces :

« Pax. Abbaye de Solesmes, 29 janvier 1854.

» Très-cher Révérend Père supérieur,

» Je vous adresse les deux diplômes ci-inclus, en » vous chargeant d'office de les fulminer.

» Aussitôt la réception de cette lettre, vous convo- » querez le Chapitre où tout le monde se rendra en » coule, et présidant à votre siége vous donnerez » lecture d'abord du diplôme qui porte le n° 1, et » cette lecture servira de promulgation.

» Ensuite vous donnerez lecture du diplôme n° 2, » qui sera par là même semblablement promulgué.

» Cela étant fait, vous installerez le prieur insti- » tué, dans le siége principal du Chapitre, et vous » lui donnerez l'accolade ; ce que feront après vous » les autres moines.

» Puis, vous entonnerez le *Te Deum* et vous vous » rendrez tous processionnellement à l'église, où les » cierges de l'autel auront dû être allumés d'avance. » Dans cette marche, le prieur marchera le dernier, » et vous à sa droite. Les frères convers auront dû » être avertis, et se tenir sous le cloître hors du » Chapitre, de manière à se joindre à vous, marchant » en tête de la procession.

» Arrivés à l'église, le prieur se tiendra à genoux
» *in plano*, devant l'autel, pendant qu'on achèvera
» le chant du *Te Deum*. Vous vous tiendrez *in cornu*
» *Epistolæ*, jusqu'à la fin du cantique, lequel étant
» terminé, vous chanterez les versets et oraisons
» *Pro gratiis agendis*, dans le rituel. Vous enton-
» nerez ensuite l'antienne *Sub tuum præsidium*, après
» laquelle vous chanterez le verset *Ora pro nobis,*
» *sancta Dei Genitrix*, que vous ferez suivre de
» l'oraison *Concede*. Enfin, vous entonnerez l'an-
» tienne *Sanctissime*, suivie du verset *Justus germi-*
» *nabit* et de l'oraison *Excita*.

» Désormais, le prieur présidera à tous les exer-
» cices et prendra le gouvernement du monastère.

» Le lendemain, il tiendra Chapitre et déclarera
» le sous-prieur qu'il aura choisi.

» Le surlendemain, il présidera l'élection du
» sénieur de la communauté. Et le jour suivant, il
» déclarera tous les officiers dont il aura préparé la
» nomination dans le conseil des sénieurs.

» Ainsi donc, très-cher Révérend Père supérieur,
» vous aurez à me représenter dans la promulgation
» des deux diplômes et dans l'installation du prieur,
» et de tout ce vous rédigerez procès-verbal que
» vous m'adresserez à Solesmes.

» La présente n'étant à autre fin, je la termine en
» vous embrassant affectueusement en Notre-Sei-

» gneur, et en me recommandant à vos prières et
» saints sacrifices.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

Or, sans doute, l'on connaît suffisamment déjà le savoir-faire de l'abbé de Solesmes, l'esprit profondément chrétien et la bonne foi qui l'animent, pour deviner sans effort quel est ce religieux en qui, selon lui, nous devions « *révérer le choix de Dieu même,* » ce religieux que « *la sagesse divine se chargeait alors*
» *de conduire par son esprit, tandis que ses frères*
» *voient en lui désormais le représentant de Jésus-*
» *Christ même.* » Cet élu de Dieu fut Dom Menault !!!...

« *C'est ainsi,* » dit l'abbé de Solesmes, « *qu'un*
» *monastère se fonde. Les idées humaines s'abaissent*
» *devant la sagesse de Dieu.* »

Il nous reste à voir comment se sont réalisées ses prophéties :

1° Que *la Vierge ait voulu qu'une de ses fêtes, la Purification, devînt l'ère de la régénération d'Acey ;*

2° Que *la sagesse de Dieu se soit chargée de conduire par son esprit celui qu'il a choisi.*

Ces paroles : *celui qu'il* (Dieu) *a choisi,* appliquées ici à l'élu de Dom Guéranger, établissent que ce dernier prescrit à ses religieux de considérer un acte d'escobar comme l'acte de Dieu même.

CHAPITRE XII.

L'INSTALLATION D'UN PRIEUR.

Après la lecture de cette lettre et des diplômes, mon esprit fut partagé en sens divers.

D'abord, je voulus retourner ces diplômes à mon abbé et lui écrire que je ne prêterais pas les mains à l'installation, comme prieur d'Acey, d'un jeune moine que j'aurais pu traduire devant la police correctionnelle pour m'avoir pris, dans mon secrétaire fermé, cent soixante francs en or ; qui avait en outre, malgré ma défense, contracté des emprunts importants dont ma position me rendait moralement responsable, et cela, sans vouloir même m'en rendre compte ; qui, enfin, se comportait envers moi, son supérieur, de la manière la plus répréhensible.

Puis, je songeai à partir pour Solesmes afin de représenter à mon abbé l'inconvenance d'une telle nomination, et lui exprimer mon refus d'y coopérer par l'installation de l'élu.

Mais, considérant que si un semblable choix me paraissait criminel comme servant de récompense et d'encouragement à l'inconduite, il constituait, de plus, un outrage sanglant à ma personne et à l'autorité dont j'avais été jusqu'alors investi, je craignis, pour ce motif même, que le vif ressentiment de l'outrage ne me rendît victime d'une illusion, en m'exposant à prendre pour le cri seul de ma conscience ce qui aurait pu n'être que la révolte de l'amour-propre.

C'est pourquoi, ne voulant point me laisser dominer par la superbe, j'étouffai d'abord cette révolte de tout mon être en obéissant purement et simplement pour revenir bientôt, mais avec calme alors, sur une mesure que je voyais entachée de mauvaise foi, dans un but de spoliation occulte ou du moins insaisissable.

En conséquence, je crus faire un acte héroïque de vertu en étouffant ma raison, de sorte qu'au lieu de partir pour Solesmes et d'y sommer Dom Guéranger d'avoir à faire un autre choix ; ce qui peut-être eût sauvé Acey de la ruine, mais peut-être aussi l'eût hâtée de deux années, j'eus le courage d'exécuter ponctuellement les ordres de mon abbé.

Vers onze heures, j'appelai chez moi Dom Menault et lui appris sa nomination à la dignité de prieur d'Acey.

Il ne me manifesta aucune surprise, et je vis clairement qu'il s'y attendait comme affaire réglée du jour où notre abbé lui donnait dans le cloître la chambre de la supérieure. La lettre provoquant l'expression de nos désirs n'avait d'autre but que de permettre à Dom Guéranger de voiler l'odieux de sa mesure inique.

Son digne agent qui, pour lui plaire et arriver aux fins de son ambition personnelle, violait comme lui nos Constitutions et l'équité, ne trouva, dans son humilité de moine, d'autre réponse que ces paroles entrecoupées :

— Cela m'eût souri, si... mais!...

Il n'acheva point.

Ainsi il est des cas où cette dignité lui eût souri!

Quelle est la condition exprimée par *si*? Je l'ignore. Je suppose qu'il a voulu dire : *si* la fondation n'avait plus de charges; *mais*, il en est autrement.

Toutefois, si notre abbé avait pu, comme il le dit, admirer l'humilité de Dom Féron, l'élu de Ligugé, se jetant à genoux aux pieds de ses frères et les suppliant de revenir sur une décision prise par erreur, puisqu'ils avaient choisi, selon lui, le moins capable de les gouverner, Sa Paternité n'eut pas à admirer celle de son cher Onésime, tant s'en faut.

Si ce dernier eût été humble, il se fût d'abord étonné de sa nomination et m'eût supplié d'écrire

au Révérendissime que, se trouvant de beaucoup le plus jeune et le plus inexpérimenté d'entre nous, n'étant d'ailleurs prêtre que depuis deux ans, sans avoir exercé le ministère, il ne pouvait en conscience accepter la charge de prieur d'Acey, surtout en présence de son fondateur, enfant du pays, ancien vicaire dans le diocèse.

Mais le Benjamin de Dom Guéranger, trouvant sa nomination toute naturelle, ne fit aucune difficulté de se laisser installer prieur d'Acey par le fondateur de ce monastère.

N'avait-il pas entendu la lecture de la lettre du Révérendissime où se trouvent ces phrases :

« C'est ainsi qu'un monastère se fonde. Les idées
» humaines s'abaissent devant la sagesse de Dieu qui
» se charge alors de conduire par son esprit celui
» qu'il a choisi, tandis que ses frères voient en lui
» désormais le représentant de Jésus-Christ même. »

Dom Menault, sans doute, voulant abaisser les idées humaines, eût cru s'opposer à la sagesse de Dieu en n'acceptant pas avec joie le gouvernement du monastère d'Acey.

Mais, à mon tour, comment concilier ce choix de mon abbé et les deux phrases que je viens de citer, avec le blâme que, six mois auparavant, il infligeait à la prétention de ce même religieux à se faire nommer prieur d'Acey, prétention qu'il trai-

tait alors de *ridicule*, vu que Dom Menault était *jeune, inexpérimenté, et n'avait rien fait pour cette fondation?*

Six mois après n'était-il plus jeune? Avait-il beaucoup plus d'expérience? Qu'avait-il fait de plus pour la fondation d'Acey?

Il est facile de répondre à cette dernière question.

Si Dom Menault n'avait *rien* fait pour Acey, il avait fait sans doute *beaucoup* pour le Révérendissime; car, où passaient les cent soixante francs pris dans mon secrétaire fermé dont j'avais caché la clef? Où passaient les quinze cents francs empruntés sans ma permission et contre ma défense? Qu'il le dise donc, lui Dom Menault, ou lui Dom Guéranger qui l'en récompense en le nommant prieur. Qu'ils le disent l'un et l'autre, ou ils passeront pour des filous.

Le jour même, à deux heures et demie, je fis l'installation; puis, au sortir de la cérémonie je rédigeai et adressai à mon abbé le procès-verbal suivant :

« Nous soussigné, Fr. Pierre-Marie-Raphaël des
» Pilliers, moine bénédictin du prieuré d'Acey, et y
» ayant exercé, depuis le 7 avril 1853 jusqu'à ce jour
» 2 février 1854, les fonctions provisoires de supé-
» rieur, malgré notre indignité profonde, certifions
» que, délégué du Très-Révérend Dom Prosper
» Guéranger, abbé de Solesmes, de l'Ordre de Saint-
» Benoît, pour le représenter dans l'installation du

» prieur d'Acey, y avons procédé, ce jour même, à
» deux heures et demie de l'après-midi, de la ma-
» nière suivante qui nous a été prescrite au nom de
» la sainte obéissance.

» Après avoir pris connaissance des pièces à nous
» adressées par le Révérendissime abbé, nous avons
» solennellement convoqué le Chapitre, et, présidant
» à notre siége, nous avons donné lecture d'abord
» du Diplôme n° 1 contenant l'érection de l'ancien
» monastère cistercien d'Acey en prieuré simple de
» notre Ordre, et ensuite du Diplôme n° 2 nommant
» audit prieuré le Révérend Père Dom Onésime Me-
» nault prieur jusqu'à révocation.

» Puis, nous avons installé le prieur institué dans le
» siége principal du Chapitre et lui avons donné l'ac-
» colade, ce qu'ont fait après nous tous les moines.

» Nous avons ensuite entonné le *Te Deum*, et le
» convent s'est rendu processionnellement à l'église,
» les frères convers marchant à la tête et le prieur
» venant en dernier lieu et nous ayant à sa droite.

» Après le chant du *Te Deum*, pendant lequel le
» prieur s'est tenu à genoux *in plano* devant l'autel,
» nous avons chanté les versets et oraisons *Pro*
» *gratiis agendis;* puis nous avons entonné l'antienne
» *Sanctissime*, suivie du verset *Justus germinabit*
» et de l'oraison *Excita;* après quoi nous avons
» conduit le prieur au siége principal du chœur.

» L'installation du prieur terminée, nous nous » sommes rangé, au chœur, au chapitre, au réfec- » toire et partout, en la place qui nous échoit pour » notre rang de profession, c'est-à-dire la dernière » parmi nos confrères d'Acey, et nous avons prié » Dieu de nous pardonner, dans sa miséricordieuse » bonté, les fautes que nous avons commises en » remplissant si indignement la charge de supérieur » qui nous avait été provisoirement confiée.

« En foi de quoi nous avons entièrement rédigé de » notre main, par ordre du Révérendissime abbé de » Solesmes, et immédiatement après la cérémonie de » l'installation du prieur, le procès-verbal que nous » allons signer pour l'expédier aussitôt à Solesmes.

» Fait au prieuré d'Acey, ce 2 février, fête de la » Chandeleur, de l'an dix-huit cent cinquante- » quatre.

» Fr. Pierre-Marie-Raphael des Pilliers,
» moine bénédictin d'Acey, prêtre.

Autant j'eusse déposé avec bonheur la supériorité si mon abbé avait répondu à l'attente de l'évêque diocésain et des souscripteurs en mettant à la tête d'Acey un religieux digne et capable, autant je fus consterné de voir le peu de cas qu'il faisait d'une œuvre qui coûtait de si énormes sacrifices à tant de pauvres prêtres. Je pressentis qu'il en serait bientôt d'Acey comme des maisons de Paris et de Bièvres.

Si Dom Menault avait pu dissiper impunément une partie de mes quêtes pendant que j'étais son supérieur, il n'aurait plus tant à se gêner maintenant qu'il était devenu le mien.

La suite nous montrera bientôt si mes craintes étaient fondées ou non.

Froissé dans le plus intime de mon être, je n'accompagnai d'aucune lettre l'envoi de mon procès-verbal à l'auteur d'une conduite si méprisable.

Mais, comme s'il n'avait rien fait d'extraordinaire (il est vrai que cela n'était pas trop en dehors de ses habitudes) il m'écrivit la lettre suivante :

« Pax. abbaye de Solesmes, ce 14 février 1854.

« Cher Père et bien-aimé enfant, j'ai écrit au » P. prieur les raisons qui me privent en ce mo» ment, et pour quinze jours encore, de toute liberté » de correspondance ; c'est tout simplement la ré» daction et l'impression de mon *Carême*. J'y suis » jour et nuit et force m'est de suspendre les » lettres. Je ne veux cependant pas manquer ce » courrier, comme tant d'autres, ni vous faire atten» dre plus longtemps un signe de vie.

» Je vous remercierai d'abord de l'excellent pro» cès-verbal que vous m'avez adressé. J'ai vu que » vous aviez parfaitement compris que dans l'instal» lation de votre prieur vous me représentiez ; je » voulais que votre nom se trouvât sur la seconde

» page du nouvel Acey, comme il est sur la pre-
» mière. Rendons-en grâces à Marie dont vous avez
» contribué si puissamment à relever le sanctuaire;
» mais ne doutez pas, mon cher enfant, qu'elle ne
» vous assiste jusqu'à la fin pour continuer et
» achever ce qu'elle a commencé par vous. Ne
» laissez donc point abattre votre courage par les
» difficultés et la pénurie. Dieu est trop visiblement
» dans cette œuvre pour la laisser péricliter; mais
» il fera sentir souvent que lui seul en est la vie.
» Ne vous inquiétez donc jamais, mais espérez tou-
» jours *contra spem in spem*, et vous ne serez pas
» confondu. Dans les nécessités, priez avec calme
» et avec ferveur, et le secours ne vous manquera
» jamais.

» 28 février.

» J'en étais là de cette lettre, le soir du 14 février,
» lorsqu'un dérangement imprévu, produit par
» l'arrivée des épreuves de mon livre, m'empêcha de
» finir. Depuis cette heure, et ce jour, je me suis vu
» dans l'impuissance d'écrire une seule lettre à qui
» que ce soit. J'ai enfin terminé et me voici en voie
» de reprendre ma correspondance, en commençant
» par vous.

» Ce n'est cependant qu'un tout petit mot que je
» vous envoie aujourd'hui; mais demain, sans faute,
» je vous écris plus en détail. »

Le reste est trop insignifiant pour le rapporter, sinon cette fin ironique : « Mille tendresses au » P. prieur ; je vais lui écrire longuement. Je l'em- » brasse et toute la chère famille. »

Mon abbé m'avait donc laissé plus d'un mois sans nouvelles et sous la douce impression du coup qu'il avait frappé traîtreusement par son diplôme n° 2; car sa lettre du 14 et du 28 février fut timbrée le 2 mars à Sablé et le 4 à Gendrey.

N'ayant fait moi-même, sur les difficultés pécuniaires d'Acey, aucune plainte depuis la mi-décembre (et il y avait répondu le 23 de ce mois) je trouvai assez étrange qu'il eût pris la plume pour me renouveler ses banalités. Que ne *priait-il* lui-même *avec calme et ferveur*, sans exercer sur moi une pression si constante pour m'arracher, MÊME AVEC MENACE DE DÉSHONNEUR, un argent qui n'était pas à ma disposition, *et le secours ne lui eût jamais manqué !*

CHAPITRE XIII.

DOM GUÉRANGER FAIT LE SOURD.

Peu après je reçus la lettre suivante :

« Pax. Abbaye de Solesmes, ce 2 mars 1854.

« Très-cher Père et bien-aimé enfant, je reprends » selon ma promesse ma petite causerie avec vous. » Demain, je commencerai une longue lettre pour » le Père prieur, à qui je n'ai encore écrit que » quelques lignes. La faute en a été, ainsi que je » vous l'ai expliqué, à la terrible vie qu'il m'a fallu » mener pendant six semaines. Désormais je veux » être plus exact....

» J'en viens de suite à votre importante affaire » du *Paroissien*. On m'a envoyé un spécimen qui » m'a semblé très-bien pour les traductions ; je ne » puis qu'encourager. Il n'en est pas de même des » gloses. Cet excellent Dom Le Bannier a toujours » le ton de S. Bonaventure qui lui résonne dans la » cervelle. Ce début en tête du 1er dimanche de

» l'Avent n'est pas convenable : *N'oubliez pas, âmes*
» *fidèles, que le temps de l'Avent etc.... à la venue de*
» *votre très-doux Sauveur.* Le cher Père oublie
» qu'un *Paroissien* est pour tout le monde, et que
» ce ton dévotieux manquerait son but. Je crois que
» Dom Lafontaine qui est plus sec pourra servir
» d'Aristarque, et d'ailleurs le Père prieur y mettra
» ordre. Il ne faut pas que votre édition soit scur-
» rile, et cela viendrait nécessairement, si on lâchait
» la bride à Dom Le Bannier qui l'est essentielle-
» ment, et ne sait qu'un air, d'ailleurs excellent.
» Pour l'ordinaire de la messe, je désire voir la
» copie, et je ne la ferai pas attendre ; mais c'est
» une chose très-importante, pour laquelle on peut
» s'aider de tout ce qui a paru, en faisant mieux. »

Je ne compris vraiment pas pourquoi mon abbé me parlait de ce *Paroissien*, puisque je n'étais plus supérieur et que je ne devais point y travailler personnellement. J'ignorais même qu'ON lui eût envoyé un spécimen, et tout ce que je veux constater ici, c'est sa persistance à autoriser et diriger en secret une œuvre dont il avait prouvé l'illicité dans ses *Institutions liturgiques*.

« Ce qui presse, » ajoute-t-il, « c'est l'arrivée de
» M. Millot. J'en suis inquiet, à force d'attendre, et
» je serais porté à craindre que le diable nous ait
» joué là quelque mauvais tour par le cardinal. »

N'est-ce pas bien imaginé? le diable se servir du beau cardinal de Besançon, comme d'un gobelet, pour jouer quelque mauvais tour à l'abbé de Solesmes!

Son Éminence, je le sais, a retenu M. Millot dans son diocèse en le détournant d'entrer à l'abbaye de Solesmes qu'elle a justement appelée *guêpière*.

Que n'ai-je eu, moi aussi, un évêque pour me renseigner sur la valeur morale de la Congrégation bénédictine de France!....

« Le noviciat se dégarnit par les professions, et » nous venons de perdre le frère Corblet qui est » rentré dans le monde, pour lequel il était plus fait » que pour le cloître. »

Dom Guéranger ne peut voir un novice quitter Solesmes sans lui donner un coup de pied pour adieux. La vérité est que le frère Corblet était un prêtre du diocèse d'Amiens fort instruit et fort intelligent. Ce qui se passait sous ses yeux n'a pu convenir à son cœur droit; il a donc pris le bon parti: celui de se retirer à temps de la *guêpière*.

Mon abbé poursuit :

« Pour le temporel, je suis toujours dans de grands » embarras rendus plus sérieux encore par la di- » sette de cette année. Je suis dans une meilleure » situation avec les banquiers d'Amiens, et c'est à » eux que j'ai versé les huit mille francs de Franche- » Comté. Cela m'a paru plus prudent que de les

» remettre à M. de K., n'ayant pas la certitude
» absolue que dans la détresse actuelle, il eût pris
» de là un motif de me venir en aide auprès
» d'Amiens. Les banquiers au contraire y ont vu un
» à-compte assez raisonnable, et de leur côté du
» moins, je jouis de la paix pour quelque temps.

» Je vous envoie une obédience pour le P. Pradié,
» selon votre désir; je ne sais si vous serez reçus
» hors de Franche-Comté, par le temps qu'il fait.
» Que notre espérance soit toujours en Dieu et
» en Notre-Dame, votre Reine et Patronne! Au reste,
» maintenant, vous avez le P. prieur pour me sup-
» pléer dans les conseils et les appréciations locales,
» et je sais combien vous êtes tous unis religieuse-
» ment et fraternellement. »

Décidément mon abbé m'outrageait à dessein en me donnant le P. Menault pour le suppléer dans les conseils. Ne voulant pas qu'il se fît plus longtemps un jeu de ma profonde douleur et de ma soumission jusque-là trop absolue, je me déterminai à l'aller trouver.

Comme depuis quelque temps déjà je n'avais pu assister à la retraite annuelle du mois de novembre dont la dernière, pour le dire en passant, avait été prêchée par le prince Gagarin, devenu jésuite, je dis à Dom Menault et à mes confrères d'Acey que j'allais faire une retraite à Solesmes.

J'y arrivai vers le quinze mars.

Aussitôt que j'eus fait part au Révérendissime de mon étonnement et de mon affliction du choix, comme prieur d'Acey, du P. Menault dont il m'avait lui-même révélé l'ambition d'être promu à cette dignité et dont je lui avais, à mon tour, appris l'inqualifiable conduite, il me répondit avec colère.

— Vous êtes bien impertinent, Dom des Pilliers, de trouver à redire à un acte de mon administration! est-ce que j'ai des comptes à vous rendre?

A cette réponse je compris qu'il s'attendait à mes observations et qu'il était bien déterminé à n'y pas faire droit.

— Si vous prenez les choses sur ce ton, lui dis-je, il ne me reste plus qu'à me taire; mais vous achevez de percer d'outre en outre le cœur d'un religieux qui ne vous a donné aucun sujet de le traiter comme vous faites depuis le 18 octobre. Vous tuez en lui, et malgré lui, le dévouement. Veuillez bien, mon Révérendissime, me décharger alors de la propriété d'Acey et faire continuer cette œuvre par un religieux qui ait votre confiance, puisque moi-même je ne l'ai plus. Je ne puis me rendre responsable des actes de Dom Menault.

— Et depuis qu'il est prieur vous a-t-il manqué? me demanda Dom Guéranger d'un air incrédule et triomphant.

— Deux fois il est tombé dans un cas réservé aux prélats réguliers par le pape Clément VIII.

De quelle manière?

— En lisant, avant de me les remettre, les deux lettres que vous m'avez adressées; la première datée des 14 et 28 février, la seconde du 2 mars courant.

— En êtes-vous bien sûr?

— Outre qu'il me les a données ouvertes, il m'en a fait le résumé en me les présentant.

— C'est bonhomie ou méprise de sa part.

— C'est une audace que vous puniriez dans tous vos religieux et que vous excusez chez lui.

— Eh bien! j'y mettrai ordre; il n'ouvrira plus mes lettres à votre adresse. Calmez-vous.

Je le quittai et commençai ma retraite sous sa propre direction.

Le lendemain il me demanda si j'étais résigné.

— S'il ne s'agissait, lui dis-je, que de l'outrage fait à ma loyauté par une nomination qui légitime l'inconduite de Dom Menault à mon égard, la résignation ne se ferait pas longtemps attendre; je mettrais bien vite cet outrage aux pieds de la croix à côté de ceux que j'ai su endurer, dans mes courses, pour la défense de votre honneur personnel. Mais il s'agit de tout autre chose : du succès de l'œuvre.

Or, outre qu'une première condition est la parfaite harmonie entre le prieur et le fondateur, har-

monie supposant une confiance réciproque, laquelle, vous le sentez bien, est devenue chez moi radicalement impossible, il faut encore que celle dont tout le clergé de ma province a daigné m'honorer jusqu'ici soit scrupuleusement maintenue; autrement, il se retirerait de nous, et, privés de son secours, nous ne saurions plus aller en avant.

La nomination de Dom Menault a grandement ébranlé cette confiance; je le sais pertinemment.

Une partie du clergé s'est dit :

— Est-ce bien une œuvre sérieuse que prétend nous faire Dom Guéranger en mettant à sa tête un jeune homme à peine entré dans le sacerdoce?

D'autres disaient :

— Si Dom des Pilliers, que seul nous connaissons comme chargé de nos intérêts, est momentanément impossible, pourquoi n'a-t-il pas demandé un homme sérieux à son abbé qui n'eût pas manqué de faire droit à sa demande, au lieu de nommer ce jeune moine dont les antécédents nous sont inconnus? Nous n'irons jamais en retraite à Acey tant que le prieur ne sera pas un homme grave, ayant l'expérience du saint ministère.

Enfin d'autres ajoutaient :

— Assurément si nous avions pu prévoir un si faible résultat de nos sacrifices, nous eussions ouvert notre bourse avec moins d'entrain et de générosité.

— Pour remédier à de tels bruits, mon Révérendissime, envoyez donc au plus vite à Acey un homme capable, avec lequel je puisse m'entendre; ou je prévois pour notre fondation un désastre inévitable.

Dom Guéranger ne me donna toujours que des réponses évasives, et finit par me dire :

— Ce qui est relatif à mon administration me concerne seulement; *ni l'évêque de Saint-Claude ni le clergé franc-comtois n'ont à m'en demander compte.* Pour ce qui regarde votre considération, comme j'y tiens beaucoup et qu'elle peut réellement se trouver intéressée dans une mesure qu'on pourrait mal interpréter, je vais vous donner une pièce qui prouvera à ceux auxquels vous la présenterez que vous jouissez de mon estime aussi bien que par le passé.

J'ai conservé cette pièce comme un monument authentique de sa fausseté, surtout à l'égard de la promesse qu'il m'y fait d'une reconnaissance ÉTERNELLE ; mais je ne l'ai communiquée à personne.

La suite de ces *Mémoires* nous montrera combien a duré l'éternité de la gratitude de Dom Guéranger.

Voici ce document, qu'il data du 12 février, dix jours après l'installation de Dom Menault :

Pax. Abbaye de Solesmes, ce 12 février 1854.

« Cher Père et bien-aimé enfant, j'ai reçu le
» procès-verbal que vous m'avez adressé, sur l'ins-
» tallation de votre prieur, et je ne veux pas tarder

» davantage à vous en accuser réception, et à vous
» exprimer ma satisfaction de ce que vous avez si
» bien compris et appliqué mes intentions à ce sujet.

» Je vous ai choisi de préférence à vos autres
» confrères, plus anciens que vous, pour me repré-
» senter dans cette solennelle occasion, parce que
» j'ai voulu laisser un monument de ma confiance
» en vous, et des immenses services que vous avez
» rendus à cette fondation d'Acey qui, après Dieu,
» doit son existence à votre dévouement et à vos
» pieuses fatigues.

» Ce n'est point vous, cher Père, que j'ai désigné
» pour être le premier prieur d'Acey, et j'ai compris
» d'avance que mon choix se portant sur un autre,
» ne vous occasionerait aucun froissement. Vos let-
» tres précédentes exprimaient d'une manière trop
» religieuse et trop honorable votre abnégation à ce
» sujet, pour qu'il me fût possible de douter de vous
» un seul instant. Le zèle que Dieu vous a mis au
» cœur pour cette œuvre d'Acey, vous portait même
» à me solliciter de songer à un autre pour la charge
» de prieur, et il m'était facile de concevoir que les
» courses obligées que vous devez subir encore long-
» temps, étaient incompatibles avec la résidence, qui
» est le premier devoir d'un supérieur de religieux.

» Je n'ai donc pu, cher Père, vous confier un
» poste de repos, dans lequel votre vénérable clergé

» franc-comtois eût vu une récompense de vos ser-
» vices; de grands labeurs vous attendent encore.
» Je ne vous demande que de ménager votre santé,
» tout en conservant ce zèle et ce courage qui ont
» relevé l'abbaye d'Acey. Comme père de toute la
» famille, je vous en aurai une reconnaissance
» éternelle; mais Dieu peut seul récompenser ce
» que vous avez fait pour sa gloire.

» Continuez donc d'être la Providence visible de
» notre cher Acey; édifiez-le par vos vertus et votre
» religieuse entente avec le prieur que je vous ai
» donné. Lorsque, dans les beaux jours, je vous irai
» voir, ma joie sera de constater la consolidation de
» l'œuvre par les nouveaux efforts que vous aurez
» produits, au dedans par vos vertus religieuses,
» au dehors par votre constance et votre activité
» accoutumées.

» Adieu, cher Père et bien-aimé enfant; je vous
» bénis et vous embrasse de cœur en N. S.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

En me remettant cette pièce dérisoire et pleine de faussetés, il me demanda si elle me satisfaisait.

—Oui et non, lui répondis-je. Oui, seulement en ce que vous affirmez cette chose vraie: que je vous ai sollicité de songer à un autre que moi pour la charge de prieur; non, en ce que vous affirmez avoir compris d'avance que votre choix se portant sur un

autre (QUELCONQUE) ne m'occasionnerait aucun froissement. Vous ne pouvez avoir compris cela quant à Dom Menault, puisque je l'ai positivement éliminé comme prieur d'Acey et vous ai désigné les trois principaux religieux de Solesmes, vous priant avec instance de faire tomber votre choix sur l'un d'eux.

— Voilà, repartit Dom Guéranger froissé de ma franchise, tout ce que je puis faire pour vous être agréable; sachez vous en contenter.

— Je ne vous forcerai pas les mains, mon Révérendissime; mais je vous réponds selon la vérité.

A la fin de ma retraite il m'adressa à l'évêque de Bruges, Mgr Malou, condisciple de Dom Pitra.

Mais lors de mon départ il me fit les instances les plus vives pour obtenir la moitié de mes quêtes.

Vous voulez donc, lui répondis-je, achever de me désespérer et de m'enlever toute énergie morale! Je suis accablé de peines de cœur et fatigué par plus de douze mille lieues de courses; je n'ai en ce monde aucune consolation; je dois trente mille francs sur Acey, plusieurs milliers de francs sur son ameublement; il me faut verser tous les six mois six mille francs aux dames venderesses, nourrir et entretenir les religieux d'Acey, subvenir aux frais du culte, aux réparations des toitures et des murs d'enceinte, payer les impôts, etc., etc., et vous me demandez encore la moitié de mes quêtes!

— Quand Acey sera payé, répliqua-t-il, viendrez-vous du moins à notre aide?

— Puis-je donc m'engager si longtemps à l'avance? Veuillez ne plus m'adresser de demandes pour Solesmes : vous me découragez. J'aurais au contraire besoin d'être soutenu moralement.

Le 27 mars je partis pour Bruges. Mgr Malou m'accueillit avec bonté et m'admit à sa table.

A part quelques réceptions pénibles, le clergé belge me fit généralement bon visage, surtout dans les séminaires et colléges ecclésiastiques.

A Courtrai, le jour de Pâques, M. l'abbé de Haerne, avec qui je dînai au petit séminaire, voulut m'avoir à souper chez lui le soir même. M. de Haerne est encore, comme il l'était déjà en 1854, membre de la Chambre des représentants à Bruxelles.

J'avais rendu compte de mes opérations dans le diocèse de Bruges à mon abbé qui m'écrivit :

« Pax. Abbaye de Solesmes, Jeudi Saint 1854.

» Cher Père et bien-aimé enfant,

» Je remercie le saint archange Raphaël de l'assis-
» tance qu'il vous donne, et je croirais aller contre
» les vues de la divine Providence, en vous retirant
» d'un pays où, contre toute espérance, vous réus-
» sissez. Continuez donc, mon cher enfant, et que la
» bénédiction de Dieu soit sur vous. Je n'oserais me
» permettre d'écrire à d'autres évêques de Belgique;

» vous ferez donc ce que vous pourrez avec vos » pièces; mais je vous demande en grâce de ne rien » dire à Paris de ce que vous aurez fait. Vous ne » sauriez croire les cruels embarras que cela peut » me causer.

» Je remercie tous les jours le bon Dieu de l'idée » qu'il vous a donnée de venir me voir, et du résul- » tat de nos causeries paternelle et filiale. C'est un » grand bonheur pour moi d'avoir vu cesser un si » pénible malentendu. Que Dieu en soit donc mille » fois béni ! Adieu, mon bon et cher enfant, ne vous » fatiguez pas trop; priez pour moi, et aimez-moi » comme je vous aime, en Notre Seigneur crucifié.

» † Fr. Prosper Guéranger, abbé de Solesmes.

Son assertion fort inexacte « *d'avoir vu cesser un » si pénible malentendu* » me fit juger que je ne pourrais m'entendre désormais avec lui, puisqu'il se mettait à tous propos en dehors de la vérité.

De quel *malentendu* veut-il parler?

La nomination de Dom Menault n'est point un malentendu; c'est un acte mauvais, immoral au premier chef, et rien n'aura cessé tant que mon abbé maintiendra son fait.

Cette façon de dire les choses, d'apprécier les situations, me causa l'impression la plus pénible.

Je ne pus me défaire de cette conviction : Dom Guéranger est un homme faux!

Ma douleur était d'autant plus profonde que chaque jour je sentais diminuer mon estime pour cet homme sans que mon affection en fût altérée. Orphelin dès l'âge de treize ans, j'avais cru trouver une autre famille dans le cloître; aussi avais-je voué à mon abbé un culte filial qui atteignait les dernières limites du possible. Je ne sais s'il eût été en mon pouvoir d'aimer plus mon père et ma mère que je n'aimais cet homme. Il n'avait, lui, que les dehors trompeurs d'une affection que n'a jamais ressentie son cœur plein d'égoïsme.

Quoi qu'il en soit, sa lettre du Jeudi Saint me fit mal au lieu du résultat contraire qu'il en espérait.

Ces mots : « d'un pays où, *contre toute espérance,* » vous réussissez, »me firent juger qu'il m'envoyait là même où il s'attendait à me voir échouer, et je songeai à David cherchant à perdre son fidèle Uri.

Laissé à moi-même dans un pays étranger, sans recommandation auprès de quelque prélat belge, je m'adressai au cardinal archevêque de Malines qui m'accueillit moins favorablement que Mgr de Bruges.

Découragé par cette réception, où j'eus à défendre l'honneur de mon abbé à propos de ses *Institutions liturgiques,* je partis pour Accy d'où je lui écrivis le résultat de mon entrevue avec Son Éminence.

Mais à mes deux passages à Paris, en allant en Belgique et en en revenant, j'avais vu Dom Pitra au

séminaire du Saint-Esprit et lui avais fait part de la manière dont notre abbé s'était comporté en nommant prieur d'Acey Dom Menault après sa conduite.

Dom Pitra me dit :

— Que voulez-vous, mon cher Père; notre abbé n'en sait pas faire d'autres! C'est excessivement malheureux et j'en souffre beaucoup; mais je n'y puis rien; il ne veut écouter personne!

Le Révérendissime m'écrivit le 5 mai et me recommanda à Mgr Guérin, évêque de Langres, précédemment vicaire-général du cardinal Mathieu.

Mgr Guérin me reçut fort bien, se mit à la tête des souscriptions de son diocèse pour Acey, mais non sans me faire, à l'adresse de mon abbé, des observations très-franches sur sa conduite envers l'épiscopat.

Je gardai le silence, sentant bien que le prélat avait raison de se plaindre. Je me rappelai même que Dom Guéranger m'avait écrit le 20 octobre 1851, en me parlant de l'archevêque de Besançon :

« Au reste, il triomphe en ce moment, voici son » grand-vicaire évêque de Langres. »

Et, moins de trois ans après, il m'envoyait solliciter l'appui de ce même évêque! *Auri sacra fames!*

CHAPITRE XIV.

ADMINISTRATION DE DOM MENAULT.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que deux fois de suite Dom Menault s'était permis d'ouvrir et de lire les lettres que m'avait adressées notre commun supérieur-général, inaugurant ainsi son autorité par la violation d'une bulle de Clément VIII, qui fait de cet acte un cas réservé aux prélats réguliers.

Mais il devait me faire subir d'autres épreuves.

Dans les premiers jours de juillet 1854 je lui avais envoyé, du diocèse de Langres, trois cents francs avec recommandation de les faire parvenir à M. Perrin, curé de Gendrey, qui me les avait prêtés.

Quand j'arrivai à Acey pour m'y trouver avec le Révérendissime, je demandai à Dom Menault le billet que j'avais souscrit à M. le curé de Gendrey.

— Je ne l'ai pas, me dit-il.

— Qu'en avez-vous donc fait?

— Je ne l'ai point reçu.

— Vous ne l'avez donc point acquitté.

— Non.

— Je suis très-peiné que vous n'ayez pas remboursé M. le curé de Gendrey qui m'a donné cent francs gratis et m'en a prêté trois cents autres sans intérêts. Je tiens souverainement à être exact ; c'est le meilleur et même l'unique moyen de nous attirer la confiance du pays. Or, voilà que par votre omission le terme est passé de quinze jours. Je suis vivement contrarié et désolé. Rendez-moi ces trois cents francs que je les porte à mon créancier.

— Je ne les ai plus.

— Vous ne les avez plus ! et qu'en avez-vous fait ?

— J'en ai disposé.

— Cela n'est pas me répondre. Comment en avez-vous disposé ?

— Est-ce que je suis obligé de tout vous dire ? Êtes-vous mon supérieur ?

— Plaisantez-vous, mon Père ? Il ne s'agit pas de supériorité, mais simplement d'un acte de justice.

J'ai emprunté trois cents francs à M. Perrin, curé-doyen de Gendrey. Au lieu de les lui faire passer directement je vous les envoie par déférence, vous priant de les lui faire remettre, et vous vous êtes approprié cette somme ! Et, quand je vous demande l'emploi que vous en avez fait, vous me dites que je ne suis

pas votre supérieur ; que vous ne me devez aucun compte ! Les choses, mon Père, ne peuvent se passer ainsi : je vais tout exposer au Révérendissime.

— Allez-y ; vous êtes parfaitement libre, me dit Dom Menault, un sourire moqueur sur les lèvres.

M'étant plaint à Dom Guéranger, il me répondit :

— De tels contretemps arrivent dans toutes les fondations ; Dom Menault a eu besoin de cet argent ; il en a disposé *pour le mieux.*

Je sortis de chez mon abbé pour étouffer l'indignation que soulevait dans mon âme une telle réponse.

Dès le lendemain je dus quitter l'abbaye, où Sa Paternité se reposait près de son cher Onésime, et chercher au loin, par des chaleurs excessives, à emprunter cette somme qu'il me fallut rendre en recommençant de nouvelles et pénibles démarches.

Notre abbé, qui m'avait adressé le 4 juillet, au grand séminaire de Langres, ces lignes : « C'est une » grande joie pour moi de penser que je vais me » trouver PRÈS DE VOUS et des chers confrères dont je » suis séparé depuis si longtemps, » me vit d'un œil indifférent quitter Acey, au moment où il y était, pour chercher les moyens de rembourser M. le curé de Gendrey qui l'eût été au jour de l'échéance sans le nouveau détournement de fonds, œuvre de l'élu *« que la sagesse de Dieu se chargeait alors de con- » duire par son esprit.* »

Comme ni Dom Guéranger ni Dom Menault ne m'ont jamais rendu ces trois cents francs, pas plus que les sommes empruntées par ce dernier pendant ma supériorité, il s'ensuit que les fonds d'Acey étaient de temps à autre escamotés à cette maison.

Je devins fort triste en pensant que ma conscience pouvait être compromise par un tel état de choses.

Je dis à mon abbé que Dom Menault, au lieu de me seconder, ne faisant que me créer de continuels embarras, je ne pouvais plus y tenir, et que s'il refusait de nommer un autre prieur qui ne disposât point à son gré des fonds donnés pour Acey, je le suppliais de me décharger de la propriété et de faire continuer l'œuvre par un religieux de sa confiance; qu'autrement je serais forcé, pour la paix de mon âme, d'entrer dans une autre Congrégation.

Il se borna à me dire qu'en faisant de grandes choses je ne devais pas me laisser décourager par de *petites* contradictions, de vraies *minuties*.

Lui ayant fait répéter par Dom Le Bannier que mon intention de commencer à Rome des démarches pour sortir de Solesmes et m'assurer la paix du cœur était très-sérieuse, il répondit :

— *C'est son affaire. S'il veut sortir, qu'il sorte.*

Dom Le Bannier, me rapportant ces mots, ajouta :

— Le Révérendissime ne fléchira pas. Quoique l'on vous fasse un sort bien pénible, mon cher Père,

il vaut mieux le subir que de vous adresser à Rome, où le Révérendissime est tout puissant, où il a mille moyens de vous faire échouer en vous y représentant comme un religieux insoumis.

— Mon Père, lui dis-je, je vous crois dans l'erreur. A Rome l'on doit prêter une oreille attentive et bienveillante aux faibles comme aux puissants. D'ailleurs, je n'y agirai point contre mon abbé ; je demanderai simplement à sortir de la Congrégation pour être délivré de la position qui m'est faite. Non, je ne saurais fournir des fonds à un prieur qui en dispose en dehors des intérêts d'Acey, tandis qu'on m'a rendu seul responsable. Je ne puis prêter les mains à un pareil tripotage. Je veux être certain que les fonds recueillis pour Acey ne reçoivent pas une autre destination. Dom Menault n'a fait qu'abuser de ma confiance pendant ma supériorité ; aujourd'hui il s'approprie l'argent que je lui envoie pour satisfaire mes créanciers. Si notre abbé approuve cette conduite, c'est qu'il y trouve son propre intérêt.

Le dernier juillet Dom Guéranger quittait Acey et retournait à Solesmes, tandis que je rentrais dans le diocèse de Langres pour y continuer mes quêtes.

Le 4 août je lui rappelais la promesse qu'il m'avait faite de m'envoyer un modèle d'acte de vente.

Le 12, je lui apprenais que toute la contrée était ravagée par le choléra, qui venait d'emporter mon

propre curé M. Chanaux, et le curé de Flammerans M. Linoir, promoteur de notre fondation, lesquels avaient reçu Sa Paternité chez eux.

Sans réponse, tandis que Dom Menault recevait alors, à des intervalles rapprochés, deux lettres dans lesquelles mon abbé lui assurait qu'il se portait bien, je lui écrivis une troisième fois.

Je le suppliais de me décharger de la propriété et de tout soin temporel, pour l'acquit de ma concience, vu que Dom Menault venait encore de faire, d'une somme que je lui avais confiée, un emploi tout différent de celui auquel je la destinais; ce qui me créait un embarras nouveau. J'ajoutais que je ne pouvais plus rien confier au prieur d'Acey.

Toujours sans réponse, je lui écrivis une quatrième fois et fus honoré du même silence.

Je demandai donc au prieur de Solesmes de m'apprendre si notre abbé voulait me répondre au sujet de ma prière d'être déchargé de la propriété.

Alors, sept semaines après ma lettre du 4 août, Dom Guéranger m'adressa celle qu'on va lire, où il ne répond à rien de ce que j'avais sollicité.

« Pax. Abbaye de Solesmes, ce 22 septembre 1854.

» Mon très-cher Père, le silence que j'ai gardé » après vos lettres vous a indisposé contre moi, et je m'en afflige. La raison de ce silence à l'égard » d'Acey venait d'abord de l'état de malaise et de

» dérangement où je me suis trouvé pendant long-
» temps, n'écrivant pas plus à Acey qu'ailleurs;
» maintenant, pour ce qui vous regarde, le motif
» surajouté était la peine profonde que me causait
» le langage de vos lettres sur le R. P. prieur.
» J'avais espéré, en vous quittant, que ces senti-
» ments d'indisposition contre lui et contre moi que
» vous m'aviez témoignés n'existaient plus, que
» vous aviez compris à quel degré ils étaient
» contraires à l'esprit de notre saint état. L'expres-
» sion de ces sentiments dans vos lettres m'a jeté
» dans une si grande affliction que je n'avais plus le
» courage de prendre la plume, et que je me bor-
» nais à prier Dieu pour votre chère âme; ce que
» j'ai fait, je vous l'assure, nuit et jour. Pardonnez-
» moi donc, si par mon retard à vous répondre, je
» vous ai causé de l'ennui; j'en avais aussi ma part.

» Mon impuissance à faire quoi que ce soit m'a
» empêché jusqu'ici de m'occuper de l'acte de vente
» que vous me demandez. Vous en recevrez le mo-
» dèle prochainement.

» Il nous serait impossible de nous charger des
» messes dont nous parlons, et je ne puis les accepter.
» Le Fr. Placide est dans le diocèse de Séez depuis
» trois mois bientôt; c'est à peine s'il a pu en placer
» une dizaine en tout. Les curés de ce pays-là en
» ont assez, et n'en prennent pas.

» Je me recommande à vos prières, cher Père ;
» je suis accablé de peines de corps et d'esprit. Que
» Notre-Seigneur fasse selon son bon plaisir. Je le
» prie de vous bénir, et je suis en lui, avec le plus
» ferme et le plus entier attachement, votre tout
» dévoué.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

Au lieu d'aborder mes plaintes et mes demandes, mon abbé n'y fait allusion que pour dénaturer mes sentiments, et ce, après m'avoir allégué de fausses excuses de son silence.

Je voulus enfin lui montrer que s'il m'avait donné plus d'une fois la qualification de *Roi des Becs de cane,* je n'étais point disposé à m'attirer celle de *Tête de vache*, et, bien qu'il me fût facile de prévoir les résultats de sa colère, prêt à rompre avec lui, je me décidai à lui mettre sous les yeux ses mensonges formels dont j'étais indigné.

Mais comme sa lettre ne m'atteignit, dans le diocèse de Langres ravagé en ce moment par le choléra, que quatre semaines après sa date, je ne pus y répondre que le 19 octobre.

Dès cette époque j'ai gardé la minute de tout ce que je lui adressais, parce que sa lettre du 22 septembre m'avait ouvert les yeux sur la facilité avec laquelle il écrit et signe les choses contraires à la vérité.

Voici donc ma réponse :

« *Benedicite.* Blécourt (Haute-Marne) ce 19 oc-
» bre 1854.

» Mon Révérendissime abbé,

» Je viens à l'instant même de recevoir et de lire
» avec tout le respect qui lui est dû, la lettre que
» vous avez jugé à propos de m'écrire. J'apprends par
» elle que la raison de votre silence à mon égard, après
» cinq lettres consécutives à Solesmes dont quatre à
» Votre Paternité, était *l'état de malaise et de déran-*
» *gement où vous vous êtes trouvé pendant longtemps,*
» *n'écrivant pas plus à Acey qu'ailleurs.* Le R. P.
» prieur d'Acey ayant reçu deux lettres de vous huit
» jours après l'envoi de mes deux premières à
» Solesmes, je ne pouvais comprendre votre silence
» envers moi, et je ne comprends pas encore aujour-
» d'hui votre affirmation *que vous n'écriviez pas*
» *plus à Acey qu'ailleurs.* Quant au motif *surajouté,*
» vous me permettrez de vous rappeler que ma pre-
» mière lettre, datée de Mauvilly (Côte d'Or) ne conte-
» nait que des prières respectueuses, et que la seconde,
» écrite de Mont-Mirey en présence d'un cadavre,
» au milieu des mourants, vous exposait, comme un
» enfant à son père, les malheurs dont son pays
» était affligé. Ces deux lettres, qui sont encore sans
» réponse, ne pouvaient être de nature à vous
» offenser et à vous empêcher de m'écrire dans un
» temps où vous assuriez à Dom prieur que votre

» santé était excellente. Ne descendez pas à l'excuse
» envers votre inférieur, mon Révérendissime abbé;
» quand il se permettra de vous faire des observations
» inspirées par sa conscience, ce sera plus tôt fait
» de le traiter d'impertinent et de continuer *à*
» *prier Dieu pour sa chère âme.*

» Si la troisième et la quatrième ont eu le tort de
» vous affliger, je le regrette sincèrement. Leur lan-
» gage, que je maintiens dans son intégrité, aurait au
» contraire dû vous faire réfléchir à la cruauté du
» traitement que vous m'infligez depuis un an, et
» surtout depuis le 2 février.

« En effet, mon Révérendissime abbé, vous aviez
» établi supérieur provisoire d'une maison naissante
» celui de vos religieux aux humiliations et aux
» pénibles travaux duquel, après Dieu, est due la
» fondation. Il vous signale, après sept mois d'exer-
» cice, la conduite inqualifiable de l'un de ses con-
» frères à son égard; il vous fait connaître sa déso-
» béissance formelle, son manque de respect, sa
» critique, son mépris extérieur formulé en haus-
» sant les épaules, en souriant avec dédain, en refu-
» sant de lui répondre, ses entraves à l'œuvre en
» dépensant follement, malgré la défense du supé-
» rieur (et par conséquent contre ses vœux d'obéis-
» sance et de pauvreté) des sommes considérables,
» fruits des sueurs et des angoisses de ce supérieur.

» Celui-ci vous révèle d'autres détails d'une con-
» duite qui a scandalisé plusieurs personnes ; enfin,
» ce religieux si répréhensible est précisément
» celui dont vous aviez vous-même fait connaître
» au supérieur provisoire la prétention à se faire
» nommer prieur d'Acey, prétention que vous
» avez, *alors!* formellement traitée de ridicule. Or,
» voulant ériger la maison d'Acey en prieuré, vous
» consultez, pour la nomination d'un prieur (sans y
» être obligé, dites-vous, et sans être lié par les avis
» qui seront émis) les membres de ladite maison.
» Le supérieur provisoire, qui vous avait jusque-là
» témoigné, non en paroles qui ne coûtent rien,
» mais par des faits irrécusables, tant de dévoue-
» ment et tant d'amour, vous conjure de ne pas
» faire tomber votre choix sur ce jeune religieux
» désobéissant et ambitieux. Il désigne à votre con-
» fiance plusieurs de ses confrères les plus recom-
» mandables : D. Gardereau, D. Pitra, D. Collet. Et
» voilà que, sans autre avis préalable, ce supérieur
» provisoire, complètement bafoué, reçoit de vous,
» mon Révérendissime abbé, l'ordre d'exalter sans
» délai à la dignité de prieur celui-là même dont
» vous aviez dévoilé et révélé l'ambition, celui-là
» même qui s'était comporté d'une manière si
» outrageante envers le dépositaire de votre auto-
» rité. Vos ordres ont été remplis à la lettre, mon

» Révérendissime abbé; mais vous avez percé de
» part en part le cœur du fondateur de votre fille
» aînée, et vous guérirez cette blessure quand vous
» le pourrez. Qu'avez-vous donc voulu punir dans
» ce pauvre religieux? Sont-ce les quinze mille
» lieues qu'il a faites pour vous? Sont-ce les luttes
» terribles qu'il a soutenues, si jeune encore, à
» votre occasion? Sont-ce les dangers qu'il a courus
» tant de fois pour sa propre vie, au milieu des
» neiges, sur l'Océan, dans les forêts, le jour, la
» nuit, l'été, l'hiver, en mille circonstances diffé-
» rentes? Sont-ce les calomnies qu'il a endurées pour
» votre cause personnelle aussi bien que pour celle
» de l'Église? Ou, connaissant ses dispositions si
» affectueuses envers vous, mon Révérendissime
» abbé, avez-vous pu penser qu'il allait, de gaieté
» de cœur, souscrire à cet acte incompréhensible
» de votre administration? Vous vous seriez
» trompé. La nomination que vous avez faite, il la
» regarde comme une chose inouïe dans les annales
» des fondations monastiques, comme un sanglant
» outrage fait à sa personne et à l'autorité dont elle
» était revêtue, comme une prime d'encouragement
» donnée à l'ambition et à la désobéissance, comme
» la ruine du dévouement dans les cœurs généreux.
» Jusqu'à votre second voyage à Acey, il ne s'en
» était plaint qu'à vous-même, espérant trouver

» en vous un père compâtissant et juste, capable
» de revenir d'une erreur déplorable et de rendre
» à son fils désolé une affection et une confiance qu'il
» ne croit pas avoir déméritées. Son espoir a été dé-
» çu. Vous l'avez traité durement en lui disant que
» c'était à lui de l'impertinence de juger un acte de
» votre autorité, et vous crûtes ensuite l'adoucir en
» lui donnant une espèce de certificat de bonne con-
» duite pour valoir auprès de ceux qui attaqueraient
» directement devant lui sa réputation, à l'occasion
» de sa déchéance arrivée d'une manière si insolite.
» Vous daignâtes lui écrire en Belgique, où il dût
» encore dévorer d'autres affronts, que vous bénis-
» siez Dieu de son voyage à Solesmes, qui avait fait
» cesser un mal-entendu si fâcheux. Rien n'a cessé,
» mon Révérendissime abbé, et rien ne cessera tant
» que rien ne sera réparé. Le remède est encore,
» mais pour peu de temps, entre vos mains. Mais si,
» en récompense de tant d'amour, vous continuez
» à m'imposer l'outrage et le déshonneur, vous
» pouvez vous attendre à me voir pousser les choses
» jusqu'à leurs dernières limites légitimes. Peut-
» être alors regretterez-vous de m'avoir si gratuite-
» ment sacrifié. Il ne sera plus temps. Des consé-
» quences imprévues pour vous se dérouleront à
» vos regards. Celui qui vous parle et qui vous
» demande justice ne sait ce que c'est que de recu-

» ler devant les obstacles quand il sent que Dieu
» est avec lui.

» Je vous remercie de votre charitable attention » de prier pour mon âme. Demandez pour elle la » force d'aimer encore l'auteur de l'épreuve si cruelle » et si longue qui empoisonne mon existence. De » mon côté je prierai aussi pour la vôtre, afin que » l'Esprit de Dieu l'éclaire et ne lui fasse point pren- » dre pour de l'infaillibilité cette haine de la contra- » diction qui lui fait écraser sans pitié l'un de ses » religieux les plus dévoués.

» Je suis avec le plus profond respect, mon Révé- » rendissime abbé, jusqu'à la réparation complète » ou jusqu'à la dispense pontificale, votre très-obéis- » sant religieux.

» Fr. PIERRE-MARIE-RAPHAEL DES PILLIERS,
» Ptre, de l'Ordre de Saint-Benoît. »

Quand je désignais à mon abbé les trois religieux ci-dessus pour la charge de prieur je ne savais pas encore que le clergé des environs d'Épinal eût changé le nom de Dom Pitra en celui de Dom Pirate.

Dom Collet étant sous-prieur, maître des novices, membre du conseil des sénieurs, lecteur de théologie, je ne pouvais, en le désignant, que montrer de la déférence à l'égard de mon abbé.

Quant à Dom Gardereau, si on peut lui imputer des imprudences, la plupart dues à un excès de zèle,

du moins je le savais probe et consciencieux. Il était, depuis longues années, doyen à Solesmes. C'est d'ailleurs un moine érudit, philosophe, pieux, exemplaire. Il pèche, il est vrai, par une confiance aveugle envers Dom Guéranger qui, en retour, se moque de lui et en parle avec peu de considération, comme j'en fournirai plus loin la preuve.

En désignant ces trois religieux je travaillais au bien d'Acey et agissais conformément aux intentions de mon évêque et de tout le clergé franc-comtois.

De plus, je me fermais à moi-même la voie pour ressaisir l'autorité que je déposais par ma démission, puisqu'en dotant Acey d'un prieur digne et capable, il n'y aurait jamais eu de motif d'en changer avant la mort du titulaire.

Or, l'on verra plus tard ce que Dom Guéranger, pour se disculper, a osé inventer contre moi, à ce sujet; mais sans pouvoir donner aucune preuve, et contrairement même à son propre témoignage; ce qui, de sa part, ne doit plus étonner personne.

CHAPITRE XV.

UN VOTE DE DÉFIANCE.

Ma lettre du 19 octobre était assez motivée pour me faire espérer une réponse adéquate.

Mon attente fut vaine; Dom Guéranger resta muet.

Ayant fini mes quêtes dans le diocèse de Langres, je rentrai à l'abbaye d'Acey en novembre 1854.

Dom Menault, voulant faire oublier ses torts, crut y parvenir en me rendant l'objet de ses poursuites.

Par ses inventions il persuada mes confrères que je voulais acheter une propriété voisine, d'une valeur de quatre-vingt mille francs.

Rien ne motivait une pareille calomnie, m'étant toujours élevé contre tout projet d'acquisition avant le paiement intégral du monastère d'Acey.

Cependant, Dom Menault assembla le Chapitre et y proposa, contre l'usage, un vote négatif consistant à dire « *qu'il n'y avait pas opportunité d'acquérir un » nouvel immeuble.* »

Interrogé, je répondis que j'ignorais qu'il fût 'uestion d'acquérir quoi que ce soit, et ajoutai que on ne pouvait proposer au Chapitre un vote néga-f. Que s'il s'agissait de faire une acquisition je oterais contre, parce que me trouvant, en ma qua-té de propriétaire légal du monastère, seul en état l'acheter quelque chose, je ne voulais contracter ucune nouvelle charge, me sentant déjà trop acca-blé par celles dont on me laissait la responsabilité.

— Ainsi, dis-je, il n'y a pas lieu à faire ce vote.

Dom Menault passa outre, et ses trois religieux se prêtèrent machinalement à tout ce qu'il voulut.

Cet empressement, exempt de la moindre discussion, me fit juger que le coup était monté d'avance et me persuada que la mesure avait été suggérée à Dom Menault par notre abbé qui, ne sachant quoi répondre à ma lettre du 19 octobre, serait heureux d'avoir contre moi une délibération du Chapitre d'Acey pour la faire valoir, au besoin, devant celui de Solesmes, si je devais un jour en venir à une rupture, comme Dom Brandès et plusieurs autres de mes confrères.

.Quand Dom Menault distribua les boules blanches et noires je laissai mes mains sous mon scapulaire, disant que je refusais de prendre part à un vote en dehors de nos usages, qui, bien que futile, me paraissait dirigé contre moi.

Il donna les boules à ses trois moines, et, croyant avoir remporté une grande victoire, il expédia à notre abbé, comme un bulletin de triomphe d'un général à son souverain, le vote de son Chapitre.

J'écrivis de mon côté au Révérendissime pour le prier de nouveau de me décharger de la propriété.

Sans la moindre allusion à ma lettre du 19 octobre, il fit à celle de novembre la réponse que voici, relativement à ma plainte :

« Pax. Abbaye de Solesmes, ce 30 novembre 1854.

» Très-cher Révérend Père,

» Pourquoi vous faites-vous tant de peines des
» contradictions? Ne devons nous pas travailler
» pour Dieu, et ne désirer que de connaître sa sainte
» volonté?

» Je ne saurais faire un crime au R. P. prieur de
» s'être inquiété et d'avoir pris l'avis des religieux.

» Je ne veux pas manquer le courrier, voilà pour-
» quoi je vous écris si brièvement. Si je ne me suis
» pas pressé de vous envoyer le modèle d'acte de
» vente, c'est pour vous montrer que ma confiance
» en vous est toujours la même. Je vous l'enverrai
» pourtant, puisque vous continuez à insister. Au-
» jourd'hui, je préfère vous adresser la lettre que
» vous m'avez réclamée pour Saint-Dié.

» Adieu, mon bon et cher Père; tournons-nous
» vers Dieu qui se sert de nous comme de ses instru-

» ments ; priez-le pour moi souvent, et sachez bien
» que je ne vous oublie jamais.

» Tout à vous de cœur en N. S.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

Au lieu de rappeler Dom Menault à l'ordre, il se borne à me demander pourquoi je me fais tant de peine des contradictions? Puis, il trouve bien que son favori « *se soit inquiété.* » Mais inquiété de quoi?

Dom Pradié et Dom Menault seuls avaient conçu un projet irréalisable : celui d'acheter une île joignant l'abbaye, et qui consiste en un moulin et une prairie de quatorze hectares. Je leur avais répondu, en présence même de Dom Guéranger, que, s'ils l'avaient si fort à cœur, ils pouvaient l'acquérir ensemble et vouer leur vie à des quêtes pour la payer.

Ils me répliquèrent alors que le seul propriétaire de l'abbaye avait assez de crédit pour acheter l'île.

Je repartis que, trouvant mes charges présentes déjà trop lourdes, je serais heureux de m'en délivrer en remettant à d'autres la propriété d'Acey.

Comment mon abbé, qui le savait, peut-il m'écrire qu'*il ne saurait faire un crime au R. P. prieur de s'être inquiété et d'avoir pris l'avis des religieux?*

Je ne puis m'expliquer ces paroles que par son habitude invétérée de se mettre à côté de la question quand elle l'embarrasse, ou de faire une réponse hypocrite. Sa lettre me confirma dans le soupçon

qu'il dirigeait lui-même cette cabale dont le Père Menault était le chef visible.

Aussi lui répondis-je qu'il était mystifié ; qu'on le trompait sur mon compte en m'imputant, pour avoir lieu de faire des votes contre moi et me déconsidérer dans notre Congrégation, des projets absurdes que j'avais combattus, en sa présence, contre Dom Pradié et Dom Menault, les seuls auteurs du projet.

Ma réplique ferma la bouche à Dom Guéranger qui garda le silence plus de quatre mois. Mais le vote était fait. Que lui importaient mes réclamations?

En voyant le système astucieux de Dom Guéranger qui, pour ne pas revenir sur un acte de son administration dont il devait sentir l'iniquité à tous les points de vue, affectait de prendre au sérieux des mesures dont il connaissait la fourberie, je tombai dans une grande perplexité.

Au lieu, me disais-je, de me débattre plus longtemps avec ces êtres voués à l'imposture, ne ferais-je pas beaucoup mieux d'aller trouver mon évêque, pour qu'il remédie à un état de choses auquel je ne puis participer sans voir à chaque instant ma conscience en péril?

Mon évêque m'estime, il connaît mon dévouement et mon abnégation. Il m'a dit à Acey, en présence des prêtres du canton, que j'avais, en fait de conduite religieuse, la meilleure politique : celle de

n'en point avoir et de ne me laisser guider en tout que par la justice et la vérité. Mû lui-même par ce principe il m'appuiera, je n'en doute pas, et fera cesser l'odieuse intrigue de mon abbé et de Dom Menault, dont le but est de palper les souscriptions en faveur d'Acey sans en rendre compte au fondateur qu'un contract civil rend seul responsable.

D'un autre côté, me dis-je, Mgr Mabile est-il assez ferme pour soutenir, contre Dom Guéranger, une lutte qui peut prendre des proportions énormes? Ce dernier met à sa disposition tous les moyens pour arriver à ses fins. Sa conduite le prouve, comme ses lettres relatives au *Paroissien* qu'il autorise *en secret*, bien qu'il en ait prouvé l'*illicité*.

Parmi ses quarante moines il y en a trente que le principe d'obéissance aveugle fera consentir à toutes les combinaisons arrangées par lui dans l'intérêt de sa cause, et plusieurs même ne reculeront pas devant les mensonges les plus odieux.

Or cet homme est soutenu par le cardinal Gousset, par les évêques ultramontains, par l'*Univers*, et je risque bien d'être sacrifié si j'ouvre la bouche contre lui. Ainsi que me l'a dit Dom Le Bannier, il a mille moyens de me faire passer pour un religieux insoumis, ambitieux, et tout ce qu'il peut inventer.

Donc je n'étais pas sûr que Mgr Mabile fût homme à soutenir cette lutte.

De plus, réfléchissant qu'à cette époque je devais encore trente mille francs environ, je me dis :

Tant qu'il me laissera propriétaire d'Acey, moi seul en aurai la charge. Mais quel embarras jusqu'à ce que la propriété soit payée !

Ce choc de pensées m'agita plusieurs jours. Je me pris à regretter, et mon entrée en religion dans cette *guêpière*, et ma faiblesse à me laisser entortiller par cet homme faux quand je voulais retourner dans le siècle, et l'entraînement de cœur à me dévouer avec tant d'ardeur à sauver Solesmes, compromis uniquement par sa mauvaise administration.

Impossible d'exprimer ce qu'il m'en coûta pour reprendre mes courses après tout ce que je voyais.

Tant que je pus espérer, avant la nomination de Dom Menault, que l'œuvre d'Acey serait une œuvre sérieuse, profitable à la religion, rien ne m'arrêtait ; je n'aurais reculé devant aucun obstacle. Mais, au moment où l'évidence des faits me prouva qu'il y avait détournement de fonds au préjudice de l'œuvre franc-comtoise, je sentis mon courage abattu ; car je compris que Dom Guéranger ne considérait Acey que comme une tirelire pour Solesmes.

Or la crainte de contribuer, même involontairement, à cet abus de confiance, me rendait malheureux au-delà de toute expression.

CHAPITRE XVI.

DEUX FÊTES DE NOEL.

Muni d'une obédience pour Saint-Dié, je quittai Acey à la mi-décembre et partis pour les Vosges que je traversai par un temps fort rigoureux, les routes se trouvant encombrées de neige.

Je me présentai à Mgr Caverot, qui me connaissait et que j'avais vu lors de son sacre à Besançon, où il avait été vicaire-général de Mgr Mathieu.

Le prélat m'accueillit très-bien. Toutefois il me fit ses observations au sujet des allures magistrales de mon abbé vis-à-vis de l'épiscopat et me dit que, s'il recommandait volontiers l'œuvre d'Acey à ses prêtres, il ne ferait pas de même pour Solesmes.

Voici textuellement son apostille :

« Nous nous joignons bien volontiers à Mgr l'évê-
» que de Langres, et nous recommandons instam-
» ment au clergé du diocèse l'œuvre si intéressante
» et si utile commencée par le R. P. D. des Pilliers.

» St-Dié, le 21 décembre 1854.

» † LOUIS-MARIE, év. de St-Dié. »

Voici celle de Mgr Guérin :

« Nous nous faisons un plaisir de recommander
» à notre bien-aimé clergé l'œuvre importante dont
» s'occupe le R. P. Dom des Pilliers, et nous serons
» reconnaissants à tous ceux de nos prêtres qui,
» selon que leurs petites facultés pourront le leur
» permettre, contribueront par leurs souscriptions
» ou par leurs offrandes à la fondation d'une maison
» de bénédictins dans un diocèse, tout rapproché du
» nôtre et qui appartient à notre province ecclésias-
» tique.

» Une entreprise du genre dont il s'agit ici, et
» dont nous sommes appelés pour notre part à re-
» cueillir les fruits, ne peut que nous intéresser vi-
» vement.

» A La Ferté-sur-Amance, en visite pastorale, le
» 15 mai 1854.

» † JEAN, év. de Langres. »

Quant à mon abbé, sa lettre d'obédience porte qu'il me députe « pour solliciter la charité des ca-
» tholiques en faveur de notre monastère d'Acey au
» diocèse de Saint-Claude. »

Il n'y est nullement question de Solesmes.

Le 25 décembre 1854 je célébrai les offices solennels dans la localité même jadis habitée par mes ancêtres, qui y étaient connus depuis le XIVe siècle. C'est Hadigny, près Châtel-sur-Moselle.

A l'entrée de l'église, contre le mur de droite, je remarquai avec émotion un beau mausolée de marbre blanc sur lequel est couché un comte des Pilliers, bienfaiteur de cette église, armé en chevalier.

Ce mausolée, du XVI[e] siècle, fut trouvé en 1843 lors d'une réparation à l'église, dans un gros mur du sanctuaire, à côté du maître-autel.

L'on m'a assuré que le préfet d'Épinal en avait offert dix-huit cents francs pour le musée de cette ville; mais les habitants de Hadigny ont fait preuve de bon goût en remerciant le préfet et gardant pour leur église ce monument qui leur rappelle le touchant souvenir d'une famille que les actes publics montrent constamment la Providence des pauvres et le soutien de la religion. Ils ont fait peindre sur le mur les armoiries des des Pilliers.

Le bénédictin Dom Pelletier, auteur du *Nobiliaire ou Armorial général de la Lorraine*, a consacré à la généalogie de ma famille plusieurs pages in-folio.

De pères en fils les des Pilliers avaient la capitainerie de Mirecourt et les seigneuries de plusieurs localités de la Lorraine.

Mais la généalogie donnée par Dom Pelletier se termine par ces deux alinéa :

« Théodore François, comte des Pilliers, créé » baron de Fontet le 14 août 1722, colonel comman- » dant du régiment de Mercy, ensuite général-major

» au service de l'empereur, et enfin nommé en
» 1723 commandant de la forteresse de Seghedin en
» Hongrie en place du comte d'Herbeistein, épousa
» Marie Anne Dacé dont il eut N. des Pilliers qui
» suit.

» N., comte des Pilliers, chevalier, baron de
» Fontet, capitaine au corps des grenadiers de France,
» a épousé N... dont il a. »

Si je dis un mot de mes ancêtres ce n'est point par un motif de vanité; car, je le déclare bien haut, Dieu n'a pas créé de castes d'hommes : rois et bergers, patriciens et plébéiens, nobles et roturiers, cela m'est parfaitement égal, et je souscris de tout cœur à ces deux vers chrétiens de Voltaire :

« Les hommes sont égaux ! Ce n'est pas la naissance,
» C'est la seule vertu qui fait la différence. »

Mais une chose pour laquelle il m'est permis de me passionner, c'est la vérité dont les droits sont imprescriptibles, inaliénables.

Aussi dans l'intérêt de cette vérité j'ajoute que, lors de l'annexion de la Lorraine à la France, la famille des Pilliers se divisa en deux branches : l'une suivit ses princes en Allemagne et l'autre se réfugia pour quelques années à Montpellier, d'où elle vint à Mont-Mirey-la-Ville (Jura). C'est de la dernière que je suis issu.

J'ai vu dans les Vosges, ailleurs qu'à Hadigny, beaucoup de tombes de mes ancêtres.

Les plus récentes sont de 1682 et 1683.

Or, c'est précisément sur la fin de XVII[e] siècle que mes aïeux paraissent à Mont-Mirey-la-Ville pour la première fois, ainsi que le constatent des actes d'acquisitions de propriétés. Ils écrivent leur nom comme en Lorraine d'où ils sortaient, et c'est aux approches de la Révolution française qu'ils adoptent une orthographe jurant avec leur nom. En effet leurs Armoiries portent de gueules, à trois PILIERS d'argent posés deux et un, tandis qu'ils commencent à signer : Dépilliers, et, plus récemment encore, Dépillier.

Mon père m'a toujours affirmé avoir appris du sien que notre famille était originaire de Lorraine et introuvable dans le reste de la France.

En parcourant les localités de vingt-trois départements, je n'ai jamais rencontré de des Pilliers ailleurs qu'à Mont-Mirey-la-Ville et dans les Vosges.

Cette coïncidence de leur disparition de ce dernier pays avec leur apparition en Franche-Comté parut à mon abbé une preuve péremptoire que les uns et les autres ne formèrent qu'une seule et même famille. En conséquence, il me fit reprendre l'ancienne orthographe de mes ancêtres, ne m'adressant de lettre et ne me délivrant plus d'obédience et de *celebret* qu'en écrivant mon nom comme l'écrivaient

mes aïeux dans les registres publics et sur la tombe de chacun des leurs.

Pour en revenir au titre de ce présent chapitre, je dois ajouter que je fus aussi bien reçu, le soir du 24 décembre 1854, par le jeune et aimable curé de Hadigny, que j'avais été mal accueilli, le même jour de l'année précédente, par un curé de la Côte-d'Or.

La scène qui eut lieu chez ce dernier est trop originale pour que je la passe sous silence.

Le 24 décembre 1853, à la tombée de la nuit, j'arrivais au village de ***, Côte-d'Or.

Rencontrant l'église sur mon passage, j'y entrai avant de me rendre au presbytère.

Comme j'avais longtemps marché dans la neige et que, trempé de sueur, je craignis de me refroidir, je ne voulus pas attendre que le curé sortît de son confessionnal pour lui demander l'hospitalité.

J'allai au presbytère, où me reçut une demoiselle de trente-cinq ans environ, qu'à sa mise je jugeai n'être pas une domestique, mais la parente du curé.

— Monsieur, fit-elle en me toisant avec défiance, vous n'êtes pas vêtu comme mon frère.

— Aussi ne suis-je pas curé, Mademoiselle.

— Vous êtes prêtre cependant?

— Oui; mais avec cela je suis un bénédictin.

— Mon Dieu! je n'ai jamais vu d'habit pareil au vôtre. Mon frère est à l'église, je vais le prévenir.

— Il n'a plus que deux ou trois personnes à son confessionnal : peut-être vaudrait-il mieux ne point le déranger. Je désire réciter *Vêpres* et *Complies ;* voudriez-vous me donner de la lumière?

Elle s'exécuta tout en me disant :

— Comment se fait-il que vous ne soyez pas habillé comme mon frère?

— De même que dans l'armée les soldats d'un régiment n'ont pas un uniforme pareil à ceux d'un autre régiment, ainsi dans l'Église les prêtres religieux portent un autre costume que les prêtres séculiers. Les divers Ordres monastiques eux-mêmes se distinguent par un costume différent.

Ma réponse ne parut point la satisfaire; néanmoins, elle se tut pour me laisser prier.

Je recitais *Complies* quand elle sortit un instant. A sa rentrée je fermais mon bréviaire.

Deux minutes après le curé, ouvrant brusquement la porte de sa cuisine, m'apostrophait par ces paroles :

— Monsieur, qui êtes-vous? D'où venez-vous? Et dans quel but?

— Monsieur le curé, je suis un prêtre, religieux bénédictin de Solesmes, fondant, à dix ou douze lieues d'ici, le monastère d'Acey dans le Jura. Je viens de visiter messieurs les curés du voisinage et suis venu vous inviter comme eux à contribuer, selon votre pouvoir, à l'érection de ce monastère.

— Avez-vous des papiers appuyant vos dires?

— Assurément; mais, avant de vous les présenter je voulais d'abord vous offrir mes respects.

— Monsieur, trève de compliments. Vos papiers?

— Les voici, Monsieur le curé.

Après avoir lu mon obédience, il me dit :

— Cette pièce n'est rien pour moi. Je ne connais ni l'écriture, ni la signature, ni le sceau, ni l'honorabilité de M. Guéranger qui vous envoie.

— Voici, Monsieur le curé, que vous connaîtrez.

— Il est vrai que je crois reconnaître l'écriture et le sceau de mon évêque; mais qui m'assure que vous ne les avez pas contrefaits et falsifiés!

— Alors, pourquoi me demander des papiers?

— Vous ne seriez pas le premier à en fabriquer.

— Voilà, lui dis-je, d'autres pièces d'évêques et archevêques, avec leurs sceaux respectifs.

— Toutes ces pièces, fit-il après un scrupuleux examen, me démontrent que vous devez être un habile filou pour avoir su vous munir de tant de documents capables de tromper les gens qui sont le plus sur leurs gardes. Pour moi je ne donnerai pas dans le piége.

— Vous êtes plus sage que deux cents curés de ce même diocèse dont voici les signatures, lesquels ont pensé que je pouvais être un peu recommandable puisque j'étais si bien recommandé.

— Cela ne signifie rien. Le clergé est une gent moutonnière. Si un curé fait une chose, un second l'imite, un troisième agit de même, ainsi de suite.

— Je suis heureux de rencontrer en vous un homme prudent; mais je m'étonne que vous ayez été le seul jusqu'ici sur deux cents confrères de votre diocèse et sur plusieurs milliers d'autres des diocèses voisins. Pas un ne m'a dit encore que mes pièces prouvaient contre ma probité.

— Vous avez une belle langue; mais, pour en finir, je proteste ne rien vous devoir.

— Ne vous ayant rien vendu ni prêté, je ne me suis point adressé à vous comme votre créancier.

— Alors, mon ami, vous allez passer la porte et continuer votre chemin.

— Vous me donnerez bien le temps, Monsieur le curé, de remercier M[lle] votre sœur qui m'a donné une bougie pour que je puisse finir mon bréviaire.

— Mon ami; séchez vos bas avant de partir.

— J'ai lieu de croire, Monsieur le curé, que ce pays, si encombré de neige, est un pays de loups; ces jours derniers même j'ai rencontré, la nuit, au sortir d'un bois, une louve mère. Je vais donc prier quelques-uns de vos paroissiens de vouloir bien m'accompagner jusqu'à la paroisse voisine.

— Vous parlez très-bien; mais vous n'êtes peut-être qu'un échappé de galères.

— Vous tombez juste, Monsieur le curé; je suis sorti, il n'y a pas trois ans, du bagne de Toulon.

— Mon ami, mon ami, ne dénaturez pas mes paroles : je ne dis point que vous êtes un échappé de galères; je suppose seulement la chose possible.

— Comme ministre d'un Dieu de charité, vous craindriez d'affirmer sans preuves une chose aussi grave. La réserve qui vous arrête au soupçon me touche; veuillez donc en agréer ma reconnaissance.

— Mon ami, mon ami, si rien ne prouve votre sortie du bagne, rien ne prouve non plus le contraire.

— Nous pourrions converser en latin sur les sciences ecclésiastiques : l'Écriture sainte, la théologie, le droit canon, Monsieur le curé. Bien que je vous sois inférieur en toutes ces matières, j'espère vous répondre de façon à dissiper vos doutes.

— Mon ami, mon ami, je ne suis point disposé à parler latin, ni à repasser les sciences ecclésiastiques. D'ailleurs, il y a aux galères des gens qui vous en remontreraient sur toutes ces questions.

— L'on dirait, Monsieur le curé, que vous ayez là des connaissances intimes, étant si bien au courant de ce qui s'y passe.

Il se mordit les lèvres et garda le silence.

— Depuis que nous conversons, lui dis-je, vous ne m'avez pas encore regardé en face. Voyez donc un peu si j'ai la mine d'un galérien.

— Mon ami, mon ami, je ne suis pas physionomiste. Du reste, personne ne ressemble mieux à un honnête homme qu'un rusé coquin.

— Cela arrive ; mais ce n'est pas général.

— Mon ami, mon ami, tenez : si vous avez faim vous allez vous mettre à table avec moi pour partager ma collation ; après quoi vous partirez.

— Ce n'est point parce que j'aurais besoin, Monsieur le curé, que j'accepte ; mais pour mon édification propre. Je vous verrai pratiquer l'humilité à un degré sublime, en vous exposant à recevoir à votre table un échappé de galères.

Le curé me fit les honneurs d'usage en me servant le premier ; mais il ne put me laisser en paix un seul instant.

Sa sœur, visiblement peinée, lui dit :

— Mais, mon frère, à quoi pensez-vous de tourmenter ce monsieur, après l'avoir invité à souper ? Laissez-le tranquille, sans quoi la nourriture va lui rester sur le cœur. Vous lui dites des choses blessantes, et il ne s'en fâche point. Ce monsieur m'a l'air très-bien. Ainsi ne continuez plus, je vous prie.

— Mademoiselle, lui dis-je, je vous remercie de l'intérêt que vous voulez bien me porter ; mais soyez rassurée à mon sujet. Les paroles de monsieur votre frère ne vont pas à mon cœur, elles ne frappent que mes oreilles. Aussi ma digestion n'en sera

point troublée. Je regrette seulement de n'être point parvenu à me faire comprendre.

Le curé se tut ; puis, il recommença de plus belle.

— Je soutiens, me dit-il, ou que vous n'êtes pas un religieux, ou que vous en êtes un fort mauvais.

— Je vous dispense, Monsieur le curé, de prouver que je suis un mauvais religieux ; la force de la vérité m'oblige à le reconnaître. Mais comment établiriez-vous que je ne suis pas vraiment un religieux ? voilà ce que je vous conteste.

— Mon ami, mon ami, je dis que vous êtes un mauvais religieux et je le prouve ainsi :

— Pardon, Monsieur le curé ; je vous arrête pour deux choses. D'abord, veuillez bien ne plus me dire : *mon ami, mon ami ;* car vous ne me traitez certes pas en ami, et les paroles doivent concorder avec les actes. Dites-moi simplement *Monsieur*, puisque vous refusez de croire que je sois un religieux. Ensuite, vous ne repondez point à mes questions. Il ne s'agit pas de prouver que je suis un mauvais religieux, mais bien que je n'en suis pas un.

— Monsieur, si vous avouez que vous êtes un mauvais religieux, c'est là de l'humilité à crochet ; rien de plus.

— Cette fausse humilité, Monsieur le curé, ne prouve que mieux ce que nous affirmons. Passez donc au premier membre de votre dilemme.

Ne pouvant ramener au fait le pitoyable raisonneur, je me résignai à écouter ses balourdises.

— *Vous êtes un mauvais religieux,* reprit-il; *car, si vous en étiez un bon vous ne seriez pas chez moi, mais bien dans votre monastère, une veille de Noël.*

— Pour le coup, Monsieur le curé, votre logique est en défaut. Elle ne deviendra sérieuse que lorsque vous m'aurez démontré : 1° que votre presbytère est un mauvais lieu, 2° que je m'y suis rendu le connaissant bien pour tel. Si vous n'établissez pas ces deux faits, vous n'aurez point prouvé que je suis mauvais religieux pour m'être rendu ici une veille de Noël.

— Mon frère, taisez-vous donc, dit sa sœur; vous me faites, je vous l'assure, beaucoup de chagrin.

Le curé se tut, et moi-même gardai le silence.

Le repas terminé, je repris la parole.

— En vous remerciant, Monsieur le curé, de votre invitation à souper, je ne remplirais que le moindre de mes devoirs. Un plus grave m'incombe : celui de vous demander pardon.

Au mot de *pardon,* mon hôte émerveillé leva pour la première fois ses yeux sur les miens.

— Je vous demande pardon, continuai-je, de vous avoir scandalisé. Si j'avais été bon religieux, j'aurais montré plus de patience et me serais rappelé beaucoup plus tôt, que nous célébrons, ce soir, l'anni-

versaire du jour où Jésus naissant n'eut, pour se réfugier, qu'une étable, et, pour se réchauffer, que le souffle d'un bœuf et d'un âne Monsieur le curé.

Ces derniers mots, prononcés rapidement sans la séparation d'une virgule, « *et d'un âne Monsieur le curé* », rappelèrent ce dernier au bon sens.

— Pardonnez-moi, mon Révérend Père, me dit-il après une minute de réflexion ; je sais maintenant à qui j'ai l'honneur de parler. Oubliez mes torts : mon presbytère est à votre disposition ; vous direz demain vos trois messes dans mon église.

Le pauvre homme me fatigua ensuite de ses attentions obséquieuses. Il alla jusqu'à me porter une chaufferette sous les pieds pendant les *Matines* chantées à minuit.

Enfin nous nous quittâmes bons amis, après les *Vêpres* du jour de Noël.

La justice m'oblige à dire que ce curé n'est point originaire de la Côte-d'Or.

CHAPITRE XVII.

PÉRÉGRINATIONS VOSGIENNES.

Le précédent épisode avait beaucoup diverti l'aimable curé de Hadigny, qui ne voulut point me laisser partir avant le 26 au matin.

Je parcourus ensuite toutes les localités des Vosges, presque toujours par un temps de neige.

Outre les aumônes pour Acey, le clergé m'offrit de belles souscriptions pour une fondation locale.

Je refusai celles-ci, disant que le manque de sujets ne nous permettait pas de nous disséminer.

Il n'est pas de clergé plus franc que celui des Vosges. Il vous dira ou fera une grossièreté plutôt que de vous tromper par des cajoleries.

L'ancien curé d'Épinal me dit à sa table :

— Voilà, mon Père, une pièce de vingt francs que j'envoie à une femme pauvre de ma paroisse. J'aime mieux la lui donner en entier que de la partager en faveur de votre œuvre.

A Donremy j'eus la satisfaction de pénétrer dans les deux chambres de la maison où naquit l'héroïne d'Orléans. Sur le registre ouvert aux visiteurs j'écrivis ces mots :

« Puisse le génie qui inspira Jeanne d'Arc veiller » à jamais sur la France. »

A Mirecourt, le curé, me rendant ma lettre d'obédience, me dit :

— Soyez le bien-venu, mon Père ; vous portez un nom cher à notre ville. Les des Pilliers ont eu la Commanderie de Mirecourt jusqu'à l'annexion de la Lorraine à la France, et, durant plusieurs siècles ils n'ont rempli cette charge, la première de la ville, qu'en joignant à leur valeur guerrière et à leur religion l'exercice continuel de la plus touchante bienfaisance. L'Église et les pauvres étaient les objets de leur sollicitude.

Je fus ému des paroles du curé de Mirecourt et me promis de ne point dégénérer de tels ancêtres. Jamais, me dis-je, quelles que soient les épreuves que l'on veuille me faire subir, l'on ne m'arrachera rien contre la conscience ou l'honneur.

Mes fatigues corporelles furent grandes en ce pays de montagnes.

Un jour, dans une course de trois heures, au milieu d'une neige fraîchement tombée, je faillis périr d'épuisement et d'inanition.

Exténué, couvert de sueur, j'allais succomber à la peine quand je me souvins que le curé visité en dernier lieu avait absolument voulu mettre dans mon sac de nuit une demi-bouteille de bon vin.

J'en avalai une gorgée et repris courage.

Un instant après j'allais me heurter contre le cadavre d'un jeune homme de trente deux ans, perdu depuis deux jours.

J'écartai la neige et saisis le corps par un bras. Mais il était tout d'une pièce par suite de la gelée.

Arrivé au village j'avertis le curé qui informa le maire, et l'on ramena le cadavre..

J'eus dans les Vosges, comme ailleurs, de plaisants épisodes.

Un curé de canton, riche et ladre, m'ayant reçu assez cavalièrement, son vicaire voulut me faire oublier la rudesse du doyen en m'accompagnant à plus d'une lieue pour m'empêcher de m'égarer dans des forêts pleines de neige.

Chemin faisant, il me dit que son doyen venait d'être volé d'une somme de huit mille francs en or, qu'il avait cachée dans un fromage, au-dessus d'un vieux buffet à la cuisine.

— Il ne nous a pas donné de fromage au dessert, ajouta le vicaire, parce qu'il ne peut plus en voir sur sa table ; cela lui rappellerait avec trop d'amertume la perte de son cher trésor.

Ses confrères impitoyables ne faisaient que s'amuser et rire de l'aventure.

Un aumônier, supérieur d'une communauté religieuse de femmes, ayant reçu le camail de chanoine honoraire, à la grande surprise des prêtres du diocèse qui, lui trouvant peu de droits à cette distinction, se demandaient comment la chose avait pu se faire, M. Guinot, curé de Contrexéville, soutint l'autorité en ces termes, devant une nombreuse réunion ecclésiastique dont je faisais partie :

— Messieurs, notre évêque, la charité même, a fait cela par la règle : « *Do vestem pauperi.* »

L'hilarité fut générale, bien que la réplique eût été sanglante.

Une autre fois, l'on se divertit aux dépens des Ordres religieux.

— Savez-vous, mon Père, me dit un curé devant ses nombreux confrères, quel verset savent le mieux psalmodier, et cela sur tous les tons, les religieux et les religieuses de tous les Ordres de la sainte Église ?

— Je n'y ai jamais réfléchi, Monsieur le curé.

Et le curé se mit à chanter :

« Apportez tout de chez vous chez nous ;
» N'emportez rien de chez nous chez vous. »

Ce fut une explosion de rires.

— Bravo ! Monsieur le curé, fis-je moi-même ; je n'ai jamais entendu une vérité si incontestable.

Ma bonne humeur me valut une bonne recette.

Un autre curé, chez qui je fus conduit un jour de réunion, se trouvait avec un confrère sur la porte de son presbytère quand je descendais, avec deux prêtres du voisinage, une longue montée qui aboutissait à l'entrée de la paroisse. En m'apercevant il dit à l'autre :

— Vois-tu ce personnage entre les curés de C... et de N... ? Eh bien, c'est un homme de trente sous qu'ils nous amènent. De plus, je dois lui donner un bon dîner.

Trois minutes après, il ajouta :

— Mon cher, nous sommes volés ! Ce n'est pas un homme de trente sous, celui-ci ! Je l'avais pris pour un frère de Saint-Jean de Dieu ; mais, à sa tenue, je vois qu'il appartient à l'aristocratie monastique. C'est un homme de dix francs, ou de cinq au moins avec une place d'honneur à table.

Et le joyeux curé m'accueillit avec distinction.

J'allongerais trop mon récit en donnant le détail de tout ce qui m'est arrivé de piquant dans les Vosges.

Toutefois, ce que je ne puis omettre c'est que le même clergé, qui me recevait fort bien personnellement, me faisait à l'adresse de mon abbé des invectives de toutes sortes.

On le traitait de *perturbateur* de diocèses, de *réformateur* audacieux, d'écrivain *faussaire* dénatu-

rant à dessein les auteurs et faisant des citations inexactes pour appuyer un système préconçu.

Comme je l'ai dit au chapitre XVI de la première partie, c'est dans les environs d'Épinal que des prêtres me désignérent, sous le nom de Dom Pirate, mon confrère Dom Pitra qui avait gardé les manuscrits empruntés; et ce fut au grand séminaire de Saint-Dié que le digne supérieur, M. Micard, me fit contre le même Dom Pitra des plaintes si amères, concernant la pitoyable retraite qu'il avait, dix ans auparavant, prêchée aux séminaristes.

Que doivent penser ces bons prêtres et M. Micard lui-même de l'élévation de Dom Pitra au cardinalat?

J'eus dans ce diocèse, comme ailleurs, mes épreuves. Il me fallut plus d'une fois essuyer des réceptions incroyables, trop longues à raconter.

Un prêtre, auquel je demandai à coucher, me traita de vagabond, d'aventurier, de brigand, etc. Ma patience à l'écouter le gagna, et il me donna un lit pour ne point me laisser périr dans la neige.

De jour même j'exposai plusieurs fois ma vie à travers les monts vosgiens pour sustenter celle de confrères qui faisaient, à l'instigation de leur rusé prieur, des votes de défiance contre moi.

Le 1er avril 1855, j'écrivis à mon abbé dont je n'avais reçu aucune nouvelle depuis le 30 novembre, n'ayant pas répondu à la mienne de décembre où

je lui déclare qu'il est mystifié par Dom Menault, et je lui demandai une nouvelle obédience.

Il me recommanda à Mgr de Strasbourg.

Voici la lettre qu'il m'écrivit alors :

« Pax. Abbaye de Solesmes, le 14 avril 1855.

« Mon Révérend et très-cher Père,

« Je n'ai pu vous adresser qu'aujourd'hui la lettre » pour Mgr de Strasbourg, étant malade depuis le » jour de Pâques d'une grippe violente qui ne cesse » pas. J'espère néanmoins vous arriver à temps pour » le 18. Je désire que votre santé soit meilleure que » la mienne; elle vous est bien plus nécessaire qu'à » moi, au milieu de toutes vos fatigues. J'espère » que le diocèse de Strasbourg vous donnera des » consolations.

« Adieu, cher Père; priez bien pour moi qui » vous bénis et vous embrasse en N. S.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

Ma lettre du 1er avril n'était, il est vrai, qu'officielle et respectueuse. Malgré l'affection profonde que je ressentais encore pour mon froid bourreau, je m'efforçais de ne montrer aucun épanchement.

La voici d'ailleurs *in extenso :*

« *Benedicite*. Remiremont (Vosges) ce 1er avril 1855.

» Mon Révérendissime abbé,

» La mission que vous m'avez donnée à remplir » dans le diocèse de Saint-Dié touchant à sa fin, j'ai

» l'honneur d'en informer Votre Paternité afin
» qu'elle puisse m'en confier une semblable pour
» celui de Strasbourg, ou pour tout autre à son gré.
» Je la prie de me faire parvenir ses ordres au
» 18 avril prochain, chez M. le curé de Senones
» (Vosges).

» Je suis avec le plus profond respect, mon Révé-
» rendissime abbé, votre très-obéissant religieux.

» Fr. P. M. R. des Pilliers. »

Comme on le voit, je ne m'étais pas plaint de mes fatigues et de mes tribulations. Je fus touché de voir mon abbé s'en souvenir après un silence de quatre mois et demi, et j'espérai que son cœur allait enfin s'ouvrir à des sentiments d'équité à mon égard.

Plein de confiance, je lui écrivis la lettre qui suit :

« *Benedicite*. Senones (Vosges) ce 24 avril 1855.

» Mon Révérendissime abbé,

» J'accepte avec une soumission respectueuse la
» mission nouvelle dont Votre Paternité veut bien
» m'honorer.

» Ce n'est pas sans une profonde sensibilité que
» j'apprends d'elle-même son état maladif auquel je
» serais heureux de pouvoir apporter remède, aux
» dépens de ma santé propre. Que Dieu la préserve
» de peines plus douloureuses encore : l'injustice,
» l'ingratitude et la défiance, si sensibles au cœur
» qui en est la victime. Je remercie bien vivement

» Votre Paternité pour la part qu'elle a la bonté de » prendre à mes fatigues corporelles ; je prie Dieu » de récompenser tant de charité à l'égard du der- » nier de ses religieux. Parmi les consolations qu'elle » me fait espérer du diocèse de Strasbourg, les plus » douces à mon cœur seront certainement les mar- » ques de sympathie que je recevrai de Mgr et de » son clergé pour la personne que j'ai le plus aimée » sur la terre et dont mon cœur, navré et saignant » depuis plus de dix-huit mois, a toujours été prêt » à défendre l'*honneur*, la *loyauté* et les écrits contre » des attaques passionnées et injustes dont elle est » l'objet, dans ce pays-ci, de la part de beaucoup » de monde.

» Je fais des vœux bien sincères pour la guérison » parfaite de Votre Paternité. Qu'elle veuille bien, » en retour, prier Dieu de m'accorder une patience » héroïque pour supporter les injustes vexations et la » profonde ingratitude des hommes ; puis, une cha- » rité ardente pour les aimer encore, malgré leurs pro- » cédés si peu conformes à leur qualité de chrétiens.

» En attendant de vos bonnes et promptes nou- » velles, j'ai l'honneur d'être, avec le plus profond » respect, mon Révérendissime abbé, votre très- » obéissant religieux.

» Fr. Pierre-Marie-Raphael des Pilliers,
» de l'Ordre de Saint-Benoît. »

Malgré les injustes procédés du Révérendissime à mon égard, je ne pouvais croire fondés les reproches du clergé vosgien l'accusant d'avoir fait des citations fausses. Je soutenais donc son *honneur* et sa *loyauté*, sur ce point, de la meilleure foi du monde; car, si je le savais capable de mentir à huis clos, je le regardais comme incapable de le faire publiquement, non certes par honnêteté, mais par calcul, par crainte de se contredire et pour ne pas causer le triomphe des gallicans.

Mais les remarquables articles de M. le prince de Broglie, publiés les années suivantes dans le *Correspondant* pour la défense de son ouvrage : *l'Église et l'Empire d'Occident au IVe siècle*, si contentieusement attaqué pendant deux années dans l'*Univers* par Dom Guéranger, m'ont démontré que j'étais, en 1855, dans la plus grande erreur à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, ma lettre du 24 avril était bien de nature à le faire revenir à des sentiments de justice à mon égard.

En voyant une affection si filiale persévérer après de si cruelles épreuves, il devait, s'il eût eu tant soit peu de cœur, faire droit à mes demandes, non-seulement parce qu'elles étaient justes et que le bien d'Acey et l'honneur de notre Congrégation l'exigeaient, mais encore pour cesser d'abreuver d'amertume un religieux qui l'avait sauvé tant de fois.

Or c'est ce qu'il n'a point fait. Il ne m'a jamais rendu qu'en magnifiques paroles, démenties par ses actes, mon dévouement à sa personne porté jusqu'à l'abnégation de ma santé et de ma vie même.

On dirait que l'ingratitude soit un besoin de ce mauvais cœur, de cette méchante nature. Le prince de Broglie était notre bienfaiteur. Or il le poursuit par des articles d'une mauvaise foi telle, que l'*Univers* en a décliné la responsabilité.

Pas plus que Dom Brandès, le Père Le Duc, les bénédictines d'Andancette et M. le prince de Broglie, je ne devais échapper à la reconnaissance accoutumée de Dom Guéranger :

« Allez ! vous êtes une ingrate. »
« Ne tombez jamais sous ma patte. »

Le 5 mai 1854, après m'avoir fait part d'une indisposition, il continue :

« Je reprends par vous ma correspondance, et je » vous aurais même expédié les deux pièces, pendant » mon indisposition, si votre lettre n'eût été égarée. » Il en est venu une masse, et sans doute par la ma- » lice du diable, la vôtre s'est trouvée à part, en » sorte que je n'en suis entré en possession qu'au- » jourd'hui. Je vous en fais mes excuses, mais » croyez bien qu'il n'y a pas de ma faute....

» J'ai été bien sensible aux marques de votre atta- » chement que vous voulez bien me prodiguer, dans

» votre lettre; cela m'a fait regretter de ne l'avoir
» pas eue plutôt (*sic*) entre les mains. C'est de tout
» mon cœur que je vous en remercie, mon bon et
» cher enfant. Croyez que je vous suis toujours
» tendrement dévoué, et que je suis heureux de vous
» le dire. Il y a bien des années que Dieu nous a
» unis et prédestinés pour combattre ensemble ses
» combats, et pour travailler à son œuvre. Nous
» nous reposerons dans son éternité, et ce repos sera
» doux. Je vous y précèderai, si je l'ai mérité; ma
» cinquantième a sonné, il y a un mois. Priez pour
» votre vieux père qui vous bénit et vous embrasse
» de cœur en N. S.

» † Fr. Prosper Guéranger, abbé de Solesmes. »

Ainsi le diable, qui jouait des tours à Dom Guéranger par le cardinal Mathieu, vient maintenant, l'effronté! jusque dans la cellule du saint abbé de Solesmes lui déranger ses lettres pour l'empêcher de me répondre en temps opportun! Comment pourrais-je en vouloir à Sa Paternité? Il ne me reste qu'à la plaindre de se trouver si souvent le jouet du diable. Si encore il ne lui dérangeait que ses lettres! mais je crains bien qu'il ne lui dérange un peu le cerveau et le cœur. Ce que nous avons vu jusqu'ici rend mon appréhension fondée; mais ce que nous allons voir au chapitre suivant ne me laisse plus, hélas! le moindre doute à ce sujet!

CHAPITRE XVII.

MAXIMES D'UN AUTOCRATE.

La lettre qu'on vient de lire me donna quelque espoir d'amener mon abbé à me rendre enfin justice.

Je lui écrivis de Strasbourg, le 16 mai, pour détourner les éloges, protester de mon affectueux dévouement et le supplier de prendre en considération ma profonde douleur, en portant remède à une situation que je ne pouvais plus endurer.

Il me répondit :

» Pax. A Ligugé, ce 2 juin 1855.

» Cher et bien-aimé Père, je réponds à votre bonne
» lettre de Strasbourg, de manière à vous arriver
» pour le 8, selon votre désir, et je commence par
» vous dire avec quelle joie je l'ai reçue, y retrou-
» vant cette vieille et filiale cordialité avec laquelle
» vous traitiez toujours avec moi, avant les nuages
» qui se sont élevés depuis. Je sentais bien d'ailleurs,
» malgré tout, que votre bonne affection pour moi

» n'était pas éteinte, et dans tout ce qui s'est passé,
» je vous assure qu'une seule chose me tenait à
» cœur; c'était le regret affectueux et paternel de
» vous voir mécontent d'un de mes actes de supé-
» rieur. Je savais bien que pour ce qui est de
» l'homme, vous lui gardiez beaucoup plus d'affec-
» tion qu'il n'en mérite, et je vous en ai toujours
» tenu compte.

» Votre lettre m'en est une nouvelle preuve et ne
» m'étonne pas. Mais, mon bon et cher enfant, tout
» en me gardant votre chère amitié, considérez aussi
» les liens d'une nature plus élevée qui nous unis-
» sent. Lorsque je vous offris à Dieu avec le Corps
» de Notre Sauveur, dans votre profession, le jour
» de la Nativité de Marie, vous promîtes de vous
» conduire, non plus selon la prudence de la chair,
» mais selon la grâce, et d'obéir à Dieu dans
» l'homme. J'ai cru devoir donner le priorat d'Acey
» à l'un de vous; je l'ai fait dans la pensée que cela
» était le mieux; cette nomination vous a contristé;
» cela a été pour moi une grande peine, moins à
» cause des choses dures que vous m'avez dites ou
» écrites, croyez-le bien, que parce que je voyais
» dans vos répugnances un principe trop humain,
» au lieu de cette foi simple et généreuse qui s'in-
» cline devant la volonté de Dieu. Sans doute, mon
» cher enfant, un supérieur n'est pas infaillible; il

» ne doit même pas l'être; autrement, où serait le
» mérite de l'obéissance de l'esprit et du cœur?
» Notre vie est un sacrifice continuel; c'est ce qui la
» rend sainte; or, ce sacrifice consiste à faire taire
» nos répugnances devant la manifestation de la
» volonté de Dieu. Si je régis mal, j'en rendrai
» compte à Dieu; mais quand une chose est intimée,
» vous n'avez qu'à la reconnaître, et Dieu ne vous
» punira pas assurément d'avoir obéi, d'avoir res-
» pecté. Votre situation est bien plus sûre que la
» mienne; vous ne répondez de rien, et je réponds
» de tout. Mes erreurs ne vous seront point impu-
» tées; mais je ferais mal de mon côté, quand une
» chose me paraît devoir être faite, si je la retrac-
» tais contre ma lumière, cette lumière que Dieu ne
» peut refuser à un pauvre supérieur qui la lui
» demande de tout son cœur, et qui en confesse le
» besoin.

» Vous songez, cher Père, à mon erreur possi-
» ble; mais n'êtes vous pas faillible comme moi?
» Nous ne sommes que deux pauvres créatures;
» mais en ce monde, par suite de notre lien sacré,
» l'un doit se soumettre à l'autre, et celui qui n'a
» qu'à accepter un supérieur est dans une bien
» meilleure position que celui qui nomme ce supé-
» rieur. Vous m'avez fait part de vos difficultés, de
» vos répugnances; après vous avoir entendu, j'ai

» persisté à maintenir ce que j'avais fait; votre
» conscience est à l'abri, et c'est tout ce qu'on doit
» désirer, en pareil cas.

» Non, mon bon et cher enfant, il ne s'agit point
» de l'embarras de rétracter ce que j'ai fait. Je ver-
» rais les choses comme vous les voyez, j'aurais
» bientôt révoqué ce que j'ai fait; mais je les vois
» autrement, et dans ce cas je dois maintenir. Que
» Notre Seigneur daigne donc nous donner la sim-
» plicité, la charité, la patience, afin qu'il nous
» rende tous deux fidèles à notre vocation. Je prie
» chaque jour pour vous avec grande ardeur; aidez-
» moi aussi de votre filiale intercession; j'en ai bien
» plus besoin que vous; mais croyez bien que si
» dans une chose si importante je diffère de vous,
» rien ne saurait m'enlever la tendre affection que
» je vous garde et qui survivra toujours. Pour
» gage de cette affection, cher Père et bien-aimé
» enfant, je vous bénis et vous embrasse de cœur
» en Notre-Seigneur.

» † Prosper Guéranger, abbé de Solesmes. »

Quelle pièce! quelle doctrine! quels principes! Mon abbé croyait-il donc m'avoir tourné en *Tête de vache*, moi, le *Roi de ses Becs de cane?* A quoi pensait-il de m'adresser de pareilles balivernes?

Je lui ai promis, dit-il, le jour de ma profession, de « *me conduire, non plus selon la prudence de la chair*

» *mais selon la* GRACE. » Et c'est *selon la prudence de la chair* que je refuse de conniver avec un homme qui dissipe l'argent de mes quêtes en l'employant à des usages autres que ceux voulus par les donateurs? Et c'est au contraire *selon la grâce* qu'il a, lui, remis l'autorité d'Acey entre les mains de son *cher* Onésime, lequel s'entend si bien avec lui sur les sommes d'argent empruntées contre ma défense, sur l'or pris dans mon secrétaire fermé, sur les billets destinés au curé de Gendrey : sommes, or et billets, disparaissant, sans doute *selon la grâce,* au détriment de la fondation, de mon repos et de mon honneur? Tout ce qu'il fera en opposition même avec l'équité naturelle sera *selon la grâce,* tandis qu'en agissant conformément à la justice et à la vérité je ne me conduirai, moi, que *selon la prudence de la chair.*

Voilà un nouveau mysticisme, à la façon non plus de Marie d'Agréda, mais de Dom Guéranger!

En faisant mes vœux je me suis engagé à lui obéir selon *la Règle de Saint-Benoît,* selon *l'Évangile* et selon *la raison;* non autrement.

Vous pouvez, mon Révérendissime, endoctriner des imbéciles; mais dans votre intérêt ne vous adressez pas aux gens de bon sens.

Quand vous violez nos Constitutions, quand vous foulez aux pieds les lois de Dieu, quand vous débitez le mensonge, quand vous autorisez en secret les

choses dont « *vous avez prouvé l'illicité,* » vous agissez *selon la grâce?* Et quand je veux, avant tout, rester probe et honnête, je me conduis, moi, *selon la prudence de la chair?* O fourberie monacale!

« *Un supérieur,* dites-vous, *n'est pas infaillible,* » *il ne doit même pas l'être; autrement où serait le* » *mérite de l'obéissance de l'esprit et du cœur?* »

Sont-ce là les principes que vous allez développer au Concile de Rome? Tandis que tous les théologiens établissent l'infaillibilité de l'Église en disant que si elle n'était pas infaillible elle n'aurait aucun droit à l'adhésion de notre foi, vous, au contraire, vous prétendez à l'obéissance *absolue, aveugle* et sans contrôle de vos religieux, en disant que si le supérieur était infaillible l'obéissance de l'esprit et du cœur n'aurait plus de mérite?

Si vous avez raison l'Église n'est pas infaillible.

D'après Dom Guéranger, le sacrifice qui rend sainte notre vie consiste « *à faire taire nos répugnances de-* » *vant la manifestation de la volonté de Dieu.* »

Mais l'ordre injuste d'un supérieur est-il la manifestation de la volonté de Dieu?

Poursuivons son incroyable raisonnement.

« Si je régis mal, j'en rendrai compte à Dieu; mais » quand une chose est intimée vous n'avez qu'à la » reconnaître et Dieu ne vous punira pas assuré- » ment d'avoir obéi, d'avoir respecté. Votre situation

» est bien plus sûre que la mienne; vous ne répondez
» de rien, et je réponds de tout. Mes erreurs ne vous
» seront point imputées. »

Peut-on mieux exprimer que par ces paroles l'absorption de la conscience de l'inférieur dans l'absolutisme du supérieur?

Quoi! si mon abbé m'ordonne de blasphémer Dieu, de tuer, de voler, de mentir, de me livrer à la débauche, dès que *la chose m'est intimée je n'ai qu'à la reconnaître et Dieu ne me punira pas assurément d'avoir obéi, d'avoir respecté* de tels ordres; vu *que je ne réponds de rien* et qu'*il répond de tout,* et que *ses erreurs ne me seront point imputées?*

Est-ce bien là, je le demande au Concile de Rome, la doctrine de l'Église, la morale qu'elle impose aux inférieurs relativement aux supérieurs? Les premiers doivent-ils croire que leur chef peut rendre sainte, par la vertu de son commandement, une action qui sans cela serait visiblement opposée à la loi de Dieu où à l'équité naturelle?

Je n'ai vu nulle part que l'Église enseigne une telle doctrine; aussi je demande une décision positive du Concile pour savoir à quoi m'en tenir.

Après avoir dit « *qu'un supérieur ne doit pas être*
» *infaillible,* il ajoute *que Dieu ne peut refuser la*
» *lumière à un pauvre supérieur qui la lui demande*
» *de tout son cœur et qui en confesse le besoin.* »

Mais si Dieu *ne peut* lui refuser la lumière, ce supérieur devient donc infaillible!

Se contredire dans la même lettre, à douze lignes d'intervalle, et donner son absolutisme pour *la manifestation de la volonté de Dieu*, n'est-ce pas le comble de la présomption et de la sottise?

» Vous songez, cher Père, » continue-t-il, « à mon
» erreur *possible;* mais n'êtes-vous pas faillible
» comme moi? Nous ne sommes que deux pauvres
» créatures; mais en ce monde, par suite de notre
» lien sacré, l'un doit se soumettre à l'autre, et celui
» qui n'a qu'à accepter un supérieur est dans une
» bien meilleure position que celui qui nomme ce
» supérieur. Vous m'avez fait part de vos difficultés,
» de vos répugnances; après vous avoir entendu j'ai
» persisté à maintenir ce que j'avais fait; votre
» conscience est à l'abri, et c'est tout ce que l'on doit
» désirer en pareil cas. »

Voilà comme il a recours à des échappatoires.

Il ne s'est jamais agi d'*erreur possible*, mais bien d'un acte *évidemment* immoral : la nomination de Dom Menault, dont l'ambition personnelle et la conduite inqualifiable étaient parfaitement connues de mon abbé, et jamais le mysticisme de circonstance de ce dernier ne légitimera un tel acte.

C'est même parce qu'il est si contraire à l'équité et à la raison qu'il cherche tant à le justifier, en allé-

guant les principes les plus contradictoires, les plus absurdes, destructifs de toute morale.

En effet, si, *par suite de notre lien sacré, je dois me soumettre* à Dom Guéranger qui a l'humilité de se croire néanmoins faillible, est-il vrai que je doive m'y soumettre *aveuglément*, en tout ce qu'il lui plaira de m'ordonner? Il dit que je lui ai fait part de mes *répugnances*. C'est un fourbe; il s'agissait de mes *peines de conscience* parce que je ne voulais point conniver avec Dom Menault dans un emploi illicite des fonds d'Acey. Or c'est ce qu'il persiste à exiger.

« Après vous avoir entendu, j'ai persisté à maintenir » ce que j'avais fait; votre conscience est à l'abri. »

Mais certainement non, la conscience d'un inférieur ne serait point à l'abri si, par faiblesse de caractère, après quelque résistance il finissait par obéir à son supérieur persistant à lui ordonner le mal.

De plus, quelle dure autocratie révèle cette expression : « *Votre conscience est à l'abri, et c'est* TOUT » *ce qu'on doit désirer, en pareil cas?* »

Si, lorsqu'après la perte de son procès avec nos consœurs d'Andancette, il s'emportait avec tant de violence contre les juges et me demandait *avec menaces* dix mille francs, je lui avais répondu :

— Mais de quoi vous plaignez-vous? « *Votre conscience est à l'abri, et c'est* TOUT *ce qu'on doit désirer,* » *en pareil cas,* » comment eût-il goûté mon langage?

Je ne commenterai point le reste de cette pièce, tant j'ai de dégoût à en faire ressortir la supercherie.

D'ailleurs, ne répondant nullement aux faits que je lui allègue sur Dom Menault, il croit étouffer ma conscience et légitimer le mal en faisant semblant de ne point le reconnaître.

Quant à l'assurance qui termine sa lettre : « Rien » ne saurait m'enlever la tendre affection que je » vous garde et qui *survivra toujours,* » il en est comme de l'éternité de sa gratitude. Les faits prouveront bientôt que sa *tendre affection* le porterait jusqu'à me livrer, s'il le pouvait, au bras séculier pour me purifier l'âme en faisant passer mon corps sur les bûchers ardents de la sainte Inquisition.

Il fera pis encore. Il s'en prendra à mon honneur, en écrivant lui-même de Rome et en faisant écrire de Solesmes, contre moi, des lettres pleines de calomnies; et, dans l'impuissance de rien prouver, il faussera les témoignages en ma faveur.

Mais n'anticipons pas sur les dates.

Au lieu de s'envelopper dans le mystère, ma position exigeait de lui qu'il me fît connaître les vrais motifs de sa conduite. S'ils avaient été avouables, il n'y eût certes pas manqué. Cette abstention prouve tout l'intérêt qu'il avait « *à voir les choses autrement* » *que moi, et à maintenir ce qu'il a fait.* »

CHAPITRE XIX.

EN ALSACE ET A MAYENCE.

J'étais arrivé à Strasbourg le 8 mai 1855. Mgr Rœss, à qui je remis une lettre du Révérendissime, me donna un *celebret* pour son diocèse et me permit d'inscrire son offrande à la tête de la liste des bienfaiteurs d'Acey; mais il refusa d'apostiller mon obédience relative à la quête.

Cependant MM. les vicaires généraux, les chanoines, les curés de la ville, puis M. le préfet Migneret, dont j'étais personnellement connu, et les magistrats de la cité, s'étant inscrits à la suite de l'offrande du prélat, ma collecte fut abondante.

Je m'adressai, par mégarde, à des protestants qui tous me donnèrent à l'exception d'une dame.

Celle-ci me reprocha de ne pas tenir les protestants pour mes frères et de les damner sans miséricorde.

— Vous êtes dans l'erreur à mon sujet, Madame; je ne damne personne et je tiens tous les hommes

pour mes frères, sans distinction de croyances religieuses, dont je laisse à Dieu le jugement.

— Monsieur, la plupart des religieux et des prêtres catholiques nous damnent dans leurs sermons. Je ne puis donc contribuer par la moindre offrande à soutenir les œuvres d'une religion aussi impitoyable. Cependant, si vous m'affirmez que tous vos confrères bénédictins sont animés envers les protestants des sentiments que vous venez de m'exprimer, alors je vous remettrai de grand cœur ma contribution.

— Madame, il ne m'est pas possible de vous l'affirmer ; je ne puis répondre que pour moi.

— Dans cet état de choses, Monsieur, je ne puis vous venir en aide. Comme vous quêtez pour d'autres dont les sentiments chrétiens ne me sont point assez bien établis, veuillez agréer mes excuses.

C'est en mai 1855 que je reçus d'un banquier de Strasbourg la verte leçon rapportée aux pages 45 et 46 de la première partie du présent ouvrage, et qui me donna sérieusement à réfléchir.

Accablé par cette mercuriale dont je sentis d'autant plus l'amertume que maintenant je déplorais mon malheur d'être réduit à l'état de mendiant pour un autocrate faisant bon marché de mes fatigues, de mes humiliations, de mes peines de cœur, de mon honneur et de ma conscience, je quittai le banquier sans mot dire, mais l'âme angoissée de voir que les

Ordres religieux donnassent aux gens du monde de si justes motifs de les flétrir.

Je répondis à mon abbé que sa lettre du 2 juin me jetait dans l'affliction et dans un grand étonnement, parce qu'elle tendait à établir le pouvoir absolu d'un supérieur, en même temps qu'elle enlève à l'inférieur le droit même de se plaindre quand il est traité, sans motif et sans forme de procès, de la manière la plus dure et la plus injuste.

Puis, le cœur brisé de douleur, je continuai à courir les villes, bourgs et villages d'Alsace au milieu de chaleurs intolérables qui altérèrent ma santé.

Plus d'une fois je me surpris à verser des larmes le long des chemins, déplorant mon malheur de m'être livré à la volonté tyrannique d'un homme sans cœur, à l'affection duquel j'avais pu croire, trompé par son langage hypocrite.

Pour me soustraire aux tortures de sa domination déloyale et corruptrice, je m'adressai, sous le secret sacramentel, à des prêtres éclairés, à des supérieurs de maisons religieuses que leur position même devait rendre favorables à l'autorité de mon abbé.

Consultés séparément, et avec les pièces à l'appui, tous affirmèrent qu'ils regardaient comme entachée de passion la conduite de mon abbé envers moi.

Celui-ci m'ayant dit plusieurs fois que s'il se présentait des occasions heureuses de voir des choses

intéressantes, et que le temps me manquât pour lui demander permission, je pouvais présumer son consentement, je me rendis des bords du Rhin à la fête séculaire de Saint-Boniface, à Mayence, fixée au 14 juin 1855. J'y avais d'ailleurs été gracieusement invité un mois auparavant par Mme Umann, originaire de Strasbourg, dont le mari est le neveu d'un ancien évêque de Mayence et d'un ex-ministre des finances sous Louis-Philippe.

Mgr l'évêque de Strasbourg était descendu lui-même chez Mme Umann mère.

De retour en France, ayant fait le récit verbal de cette fête au supérieur et aux directeurs du grand séminaire de Strasbourg, ils me pressèrent d'en écrire la relation.

Elle fut insérée dans l'*Univers*, nº du 27 juin 1855.

Le clergé alsacien, qui aime beaucoup la catholique Allemagne, vit avec plaisir cette relation des fêtes de Mayence, et chaque prêtre, à mon arrivée dans son presbytère, me disait l'avoir mise à part pour la relire à satiété.

Ajoutant foi à la note de leur journal favori qui me traitait de *savant bénédictin,* ils me considéraient comme un érudit et me témoignaient des égards dont j'étais confus.

J'avais peu tardé moi-même à informer mon abbé de ce voyage imprévu, et il me répondit le 12 juillet :

« J'ai été charmé que vous soyez allé à la fête de
» Saint-Boniface; vous y avez représenté la Congré-
» gation, et cela m'a réjoui beaucoup. Vous pouviez
» parfaitement présumer mon consentement; car si
» j'y eusse pensé, vous sachant si près de l'Alle-
» magne, je vous eusse envoyé moi-même directe-
» ment. Depuis la fin de mai, j'ai été presque con-
» stamment absent de Solesmes.

» Vous ne me dites pas si vous êtes content de
» l'Alsace; je me flatte que oui; mais quand vous
» m'écrirez, donnez-moi des détails, puisque je ne
» pourrai pas les recevoir oralement à Acey. Mais
» sachez que de loin comme de près, je suis toujours
» bien affectueusement votre père qui se recom-
» mande bien à vos prières, en vous bénissant et
» vous embrassant *in Christo*.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

La dernière partie de cette pièce montre que je n'avais plus le courage même d'entretenir mon abbé de mes affaires en Alsace.

Vers la mi-juillet un vicaire-général de Strasbourg, mal informé, avait écrit à un curé de canton pour le charger de me dire que je n'avais été autorisé à faire la quête que dans les presbytères et les châteaux, et non à la généraliser dans les populations.

Le doyen ayant averti plusieurs curés du voisinage, le bruit s'en répandit de façon à me créer sur

mon passage des embarras extrêmes en me suscitant les réceptions les plus hostiles.

Au lieu de la considération dont j'étais naguère l'objet de la part du clergé, des prêtres me recevaient debout dans leur cuisine, sans m'inviter à prendre un instant de repos ni m'offrir un verre d'eau pour étancher ma soif.

Quelques-uns, pour se débarasser de moi au plus vite, me remettaient cinquante centimes.

D'autres m'éconduisaient avec des injures, me traitant de vagabond désavoué par l'évêché.

Je fus vivement contristé de voir que, loin d'observer les convenances en me faisant tenir, par l'entremise du doyen, une lettre qui m'eût intimé les intentions épiscopales, on se fût adressé à un tiers pour m'infliger, sur un faux rapport (les faits reprochés n'existant pas) et sans avis préalable, un blâme immérité qui, peu sérieux dans la lettre du grand-vicaire, prenait, en se répandant, des couleurs tout autres et des proportions démesurées.

Cette conduite de l'évêché me scandalisa d'autant plus que, loin d'avoir distingué entre presbytères, châteaux et maisons de simples bourgeois, il n'avait été nullement question de mon mode de faire la quête. L'évêque avait même trouvé superflue une autorisation de sa part, (*vu*, me dit-il, *le droit naturel de chacun de demander quand il a des besoins*.)

En voyant la ruse employée dans une administration épiscopale, je me demandai où donc s'était réfugiée la droiture si on ne la trouvait pas pleine et entière chez les premiers ministres des évêques.

J'admire aujourd'hui ma naïveté d'alors.

Déjà, cependant, beaucoup de prêtres des diocèses visités par moi m'avaient rapporté de plusieurs d'entre MM. les grands-vicaires, qu'ils appellent les *évêques noirs*, des procédés à leur égard pareils à celui du vicaire-général de Strasbourg; mais j'avais pour l'autorité épiscopale un tel respect, que je considérais quasi comme impeccables ceux qui en étaient les dépositaires ou les premiers représentants.

Par suite de ces tracasseries inattendues, ajoutées à celles bien autrement graves que me causait l'opiniâtreté du Révérendissime à maintenir prieur Dom Menault, entre les mains duquel se versaient les souscriptions franc-comtoises non encore payées, et dont il n'a jamais remis un centime aux religieuses venderesses non plus qu'aux autres créanciers qui, d'après les dispositions de mon abbé, n'avaient prise que sur moi, par suite, dis-je, de tant de misères morales unies à des fatigues corporelles excessives, je succombai à la peine et tombai malade.

Obligé de garder le lit, je restai à Colmar chez un ami de mon évêque, et dont la campagne est à une lieue d'Acey, M. Blanc, procureur-général près la

cour d'appel de cette ville. Les soins que j'y reçus arrêtèrent les progrès du mal, et je pus reprendre mes courses en faisant effort de courage pour dominer l'amertume de ma position.

Dom Guéranger m'ayant demandé des nouvelles de mes opérations en Alsace, je lui appris la missive de l'évêché me concernant. Quant à ma maladie, il la connaissait par une lettre précédente à laquelle il répondit le 18 juillet :

« J'ai beaucoup d'inquiétude de vous savoir ma-
» lade, et je vous supplie, cher Père, de me donner de
» vos nouvelles à Acey où je serai vers le 25, ayant
» à m'arrêter au Mans et ailleurs, avant d'arriver.

» Je vous disais dans ma lettre que votre présence
» à Fulde (1) m'avait beaucoup réjoui, et que vous
» aviez parfaitement interprété mon intention.

» Veuillez, cher Père, exprimer à M. le Procu-
» reur-Général et à madame son épouse toute ma
» reconnaissance pour les soins qu'ils vous prodi-
» guent avec tant de bonté.

» Adieu, mon bon et cher Père; donnez-moi de vos
» nouvelles; Dieu daigne faire qu'elles me rassurent!
» Nous allons bien prier pour vous. Je suis tout de
» cœur votre dévoué père en N. S.

« † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

(1) Dom Guéranger veut dire Mayence.

Cette pièce, empreinte de la fausseté ordinaire de son auteur, s'était croisée avec la lettre par laquelle je lui apprenais la missive quasi épiscopale.

Il répondit ainsi à cette dernière :

» Pax. Saint Marie d'Acey, ce 4 août 1855.

» Très-cher Père Raphaël, je vous remercie beau-
» coup des renseignements que vous me donnez sur
» vos opérations dans le diocèse de Strasbourg. Je
» vois avec peine que vous n'y avez pas été sans tri-
» bulations; mais ce qui m'inquiète le plus c'est
» votre santé qui s'affaiblit, et éprouve des secousses
» telles que celle que vous venez de subir. Je pense
» que vous ne pouvez plus rien faire dans ce pays;
» mais j'aurais aimé que vous m'eussiez proposé un
» ou plusieurs diocèses. Je songe à Verdun et Metz;
» par lequel faudrait-il commencer? Écrivez-moi
» là-dessus votre idée. Je serai à Solesmes le 12, au
» plus tard, et je vous enverrai une lettre pour
» l'évêque, à l'adresse que vous me donnerez.

« Je partirai d'ici le 7; mais je dois m'arrêter en
» route, et ne pas me rendre directement à Soles-
» mes. Acey a un nouveau moine, en la personne
» du bon Père Dom Allaume; j'ai été heureux de
» me trouver au monastère, dans son début, afin
» de l'aider à s'accoutumer. J'aurais été bien heu-
» reux de vous voir ici; mais il m'a semblé que je
» ne devais pas vous imposer les frais et la fatigue

» d'une si longue route, et dans un moment surtout » où votre pauvre santé se trouvait dans un état tel » que vous me l'avez écrit. J'ai préféré cette priva- » tion ; plutôt que d'encourir les inconvénients d'un » déplacement fatiguant (*sic*) et dispendieux. Dieu » nous en aura tenu compte.

» Adieu, mon bon et cher Père, priez pour moi, » et croyez que je le fais pour vous bien assidue- » ment, et avec tout l'affectueux dévouement que » je vous ai voué paternellement et fraternellement » pour la vie, en N. S.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

Ses nouvelles perfidies sont trop mal cachées dans son langage mielleux ; car ce n'était plus pour moi le temps des illusions. Aussi rien ne me blessait comme ses réponses évasives affectant d'ignorer les causes de ma maladie et de ma douleur.

Lui qui avait fait, de mes instantes prières pour la nomination d'un homme sérieux et probe à la charge de prieur, le plus éclatant et plus sanglant mépris, lui qui avait si mal reçu mes observations filiales sur cet abus d'autorité, lui, enfin, qui deux mois auparavant m'écrivait que *par suite de notre lien sacré je dois me soumettre à lui,* s'en vient aujourd'hui me consulter sur la chose la plus insignifiante du monde, au sujet de laquelle il savait bien d'ailleurs que je ne pouvais avoir aucune donnée :

Par lequel des deux diocèses, de Verdun ou de Metz, je devais commencer ?

Et, cette demande, il me la fait en m'exprimant son inquiétude au sujet de ma santé. Il lui a semblé ne pas devoir m'imposer les fatigues du voyage de Colmar à Acey, pour aller prendre un peu de repos auprès de lui, et il ne craint pas de m'envoyer beaucoup plus loin, à Verdun ou à Metz, continuer ces mêmes fatigues hors de sa présence.

C'était sans doute aussi pour me consoler de mon isolement qu'il me faisait part de son bonheur de s'être rencontré à Acey au début du Père Allaume, « *afin de l'aider à s'accoutumer,* » tandis que Sa Paternité ne voulait pas, en m'appelant près d'elle, m'imposer les frais et la fatigue du voyage.

Pour en finir avec ce système et montrer à mon abbé que je n'étais point sa dupe, mais seulement sa victime, je lui fis la réponse suivante :

« *Benedicite.* Saint-Louis, près Bâle, ce 12 août 1855.

» Mon Révérendissime abbé,

» Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez » fait l'honneur de m'écrire le 4 de ce mois, et je me » hâte de remercier Votre Paternité pour l'intérêt » qu'elle veut bien me témoigner au sujet de ma » santé. Dieu soit béni ! Elle va se délabrant chaque » jour davantage, et la tombe, peut-être, mettra » bientôt fin à ces peines de cœur qui, plus que

» toutes mes fatigues, me l'auront procurée. Dégoûté
» de la vie de ce monde où j'aperçois, comme dans
» le siècle, la duperie, l'orgueil raffiné, le mensonge,
» l'injustice, la trahison, sans mentionner la pecca-
» dille de l'ingratitude, dans des sphères où ma sim-
» plicité croyait ne jamais découvrir que franchise,
» humilité, vérité, justice, loyauté, enfin bienveil-
» lance pour le dévouement à défaut de reconnais-
» sance qui coûte trop à certaines âmes, je vous
» atteste, mon Révérendissime abbé, qu'il m'est tout
» à fait indifférent d'être envoyé à Verdun ou à
» Nancy, à Autun ou à Metz, etc. *En ce monde, par*
» *suite de notre lien sacré, c'est moi qui suis obligé*
» *de me soumettre à vous*, et non vous de me de-
» mander des conseils. Je n'ai d'autre droit que celui
» de souffrir l'injustice et l'outrage et d'en mourir
» de chagrin. J'ai sans doute aussi celui d'être traité,
» en présence de mes confrères, de *mauvais reli-*
» *gieux* si je ne trouve dix mille francs en trois
» jours à mon supérieur général, et, si je regarde
» comme étrange un pareil reproche après toute
» une vie d'abnégations, j'ai le droit, peu de temps
» après, de voir celui de mes confrères qui m'avait
» abreuvé d'amertume par ses désobéissances et ses
» mauvais procédés à mon égard, exalté à la dignité
» de premier prieur d'une maison qui est le prix de
» mes sueurs et de ma santé. Enfin, mon dernier

» droit a été celui de voir le petit ambitieux, fier de
» son succès, déterminer *sa* communauté à faire de
» concert avec lui, malgré mes supplications, un
» vote de défiance contre moi, vote confirmé par
» vous, mon Révérendissime abbé, vote qui me force
» à m'exiler d'un séjour que l'on a su me rendre
» odieux. Voilà mes droits. Depuis deux ans vous
» m'en laissez jouir à mon aise; je voudrais qu'il fût
» possible à Dieu de vous en récompenser! Mais
» quant à celui de réclamer contre de pareils pro-
» cédés, vous n'y voyez qu'*un principe trop humain*
» *au lieu de cette foi simple et généreuse qui s'incline*
» *devant la volonté de Dieu*, et vous pensez de la
» sorte anéantir ce droit par le silence que vous
» affectez de garder dans toutes vos lettres posté-
» rieures à celle que vous m'avez adressée à Wis-
» sembourg. Je manquerais de loyauté en vous lais-
» sant dans l'illusion. Vous pouvez mépriser ma
» douleur qui est mortelle; mais je crains que vous
» n'ayez à vous repentir de ce mépris, et c'est ce
» regret que votre victime voudrait pouvoir vous
» épargner.

» Je ferai partir pour Rome, sous peu, un *Mémoire*
» relatant tous les faits, tels qu'ils ont eu lieu; je ne
» veux point vous y nommer avant de vous avoir
» donné le temps de réfléchir aux conséquences
» inévitables de ma démarche. Il vous est encore

» facile d'arrêter ce *Mémoire* : c'est en rappelant
» Dom Menault à Solesmes, ou ailleurs; mais si vous
» persistez dans une voie que cinq personnes judi-
» cieuses, discrètes, désintéressées, regardent comme
» évidemment entachée de passion, je serai obligé
» de vous nommer en demandant justice à notre
» chef commun.

» Après avoir forcé mon cœur saignant à quitter
» votre Congrégation, ne soyez pas surpris de me
» voir publier les motifs de ma sortie. Si vous étiez
» à ma place (*quod Deus avertat!*) et que je fusse à
» la vôtre, il y a longtemps que j'aurais retiré du
» cœur de mon religieux dévoué le fer cruel que
» mon imprudence aurait eu le malheur d'y plon-
» ger. Rendez-moi justice; alors je brûlerai le *Mé-*
» *moire* et tout sera oublié.

» J'attends votre réponse pour le 18 à Colmar.
» M. Blanc quitte cette ville le 19.

« Je suis avec le plus profond respect, mon Révé-
» rendissime abbé, votre très-obéissant religieux.

» Fr. PIERRE-MARIE-RAPHAEL DES PILLIERS,
» prêtre de l'Ordre de Saint-Benoît. »

A mes déclarations si nettes il répondit :

» Pax. Abbaye de Solesmes, ce 24 août 1855.

« Mon bien cher Père,

» Je ne sais comment expliquer la lettre que vous
» m'avez écrite le 12, de Saint-Louis. J'ai eu beau exa-

» miner ma conscience, afin de voir si ma dernière
» contenait un mot qui pût vous blesser, je n'ai rien
» trouvé, ni dans mes intentions, ni dans mes termes.
» Que Dieu vous pardonne, mon très-cher Père;
» qu'il vous ouvre les yeux, qu'il touche votre cœur;
» c'est ma prière de tous les jours. Vous me menacez
» de vous plaindre à Rome. A Dieu ne plaise que je
» le trouve mauvais; c'est votre recours naturel, si
» vous avez à vous plaindre de moi. Que la sacrée
» Congrégation m'enjoigne de donner un autre prieur
» à Acey, je m'empresserai d'obéir; mais avant qu'elle
» en vienne là, dans le cas où elle jugerait à propos
» d'intervenir, la première chose qu'elle ferait se-
» rait d'instruire la cause. Elle chargerait Mgr de
» Saint-Claude d'en connaître et de lui faire son
» rapport. J'avoue que j'ai peine à croire que l'on
» jugeât vos réclamations fondées. Pour moi, je
» vous le repète, si cela arrivait, je m'empresserais
» de pourvoir Acey d'un nouveau prieur; ma res-
» ponsabilité serait éteinte. Faites donc là-dessus
» tout ce que vous voudrez; je me bornerai à la
» défensive. Je ne désire en ce moment qu'une
» chose, c'est que Dieu soit content de vous, et
» que votre santé si délabrée se rétablisse. »

» Recevez, mon très-cher Père, l'expression de
» mon sincère attachement, quand même.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

Le voilà qui feint maintenant de ne savoir expliquer ma lettre de Saint-Louis ! « *Il a eu beau examiner sa conscience, afin de voir si sa dernière* » *contenait un mot qui pût me blesser, il n'a rien* » *trouvé, ni dans ses intentions, ni dans ses termes.* »

Ne dirait-on pas que ma lettre, résumé de mes justes plaintes relatives à son entente avec Dom Menault, ne fût qu'une simple réponse à sa dernière !

Mais, ce chef des *Museaux de renard* a parfaitement compris sur quoi portait cette lettre. Si Dom Guéranger se donne ici des airs de *Tête de vache*, c'est uniquement, d'après ses habitudes, pour voiler tous ses torts à l'aide de faux-fuyants.

Il demande *que Dieu m'ouvre les yeux.*

N'étaient-ils donc pas déjà trop ouverts pour ses coupables desseins? Il aurait plutôt trouvé son intérêt à ce qu'ils restassent fermés comme aux beaux jours de ma confiance aveugle.

A Dieu ne plaise, dit-il, *qu'il trouve mauvais que je me plaigne à Rome.*

Or, comme nous le verrons bientôt, il l'a trouvé si mauvais que, pour l'empêcher, il n'a pas reculé devant la plus odieuse perfidie.

CHAPITRE XX.

LES HAUTS FAITS DU PRIEUR D'ACEY.

Accablé de chagrin de voir tant de supercheries dans un homme que j'avais si profondément affectionné, je ne pus encore me décider à porter plainte contre lui devant le Saint-Siége.

Pour me soustraire à tant de misères je lui écrivis de Neufchâteau, Vosges, où j'étais allé me reposer chez le receveur des finances, mon parent, le priant de m'envoyer passer l'hiver dans une maison de notre Ordre, à Saint-Boniface de Munich.

Dom Guéranger y consentit et me donna, pour le savant abbé Haneberg, la lettre suivante :

« Pax. Révérendissime Père abbé,

» Un de mes religieux, le Révérend Père Dom
» Raphaël des Pilliers, me fait la demande d'aller
» passer quelques mois à l'abbaye de Saint-Boniface
» que gouverne Votre Paternité. Ce séjour lui serait
» très-utile pour apprendre la langue allemande, en

» même temps qu'il y puiserait une grande édification. Dom des Pilliers est un religieux d'une piété sincère et de mœurs pures; il aime l'étude et a rendu de grands services à notre Congrégation.

» Je serais heureux si Votre Paternité pouvait lui accorder l'objet de ses désirs, et je me joins à lui pour solliciter la grâce à laquelle il aspire. C'est lui-même qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre, par laquelle je prends la liberté de vous le recommander, et en même temps je prie Votre Paternité Révérendissime de vouloir bien agréer l'hommage des sentiments intimes de vénération et de fraternité avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Révérendissime Père abbé, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes.

» Abbaye de Solesmes, ce 20 septembre 1855. »

Dans la lettre accompagnant celle-ci, il me dit :

« Allez donc vous reposer trois ou quatre mois dans cette belle abbaye, et mettez votre temps à profit pour votre édification et votre instruction. Ce petit point d'arrêt vous fera beaucoup de bien, et je m'en réjouis d'avance. Vous aurez bien soin de me donner de vos nouvelles.

» J'ai écrit dernièrement à M. l'abbé Bernard qui est avec vous à Acey, et nous l'attendons vers le 20 octobre. »

Or, M. Bernard, prêtre et professeur de philosophie dans le diocèse de Saint-Dié, vint avec moi visiter Acey avant d'entrer au noviciat de Solesmes, où d'ailleurs il n'a pas fait long séjour.

N'étant point attendus à Acey, nous y entrâmes à l'improviste au moment des *Vêpres*.

Nous nous rendîmes aussitôt dans ma cellule où nous vîmes à notre grande surprise, M. Bernard et moi, mon secrétaire tout ouvert et le tiroir renfermant mes lettres, dont plus d'un cent de la main du Révérendissime, ôté du secrétaire et posé sur ma table qui se trouvait au milieu de la cellule.

Sentant monter l'indignation dans mon âme, pour éviter une scène dans laquelle j'eusse accablé cet impudent qui, au mépris des défenses de Clément VIII, au mépris de l'honneur et des convenances, fouillait dans mes lettres reçues au temps même de ma supériorité, j'entraînai M. Bernard au jardin afin de donner à l'indiscret prieur le temps de remettre toute chose à sa place.

Le bruit de notre arrivée s'étant répandu au monastère, nous remontâmes à ma cellule et y trouvâmes mon secrétaire fermé et la clef où je l'avais cachée (bien inutilement !) neuf mois auparavant.

M. l'abbé Bernard, qu'une pareille conduite scandalisa fort, m'exprima peu après son étonnement d'avoir vu Dom Menault, et Dom Pradié son sous-

prieur, me faire un accueil si glacial après neuf mois d'absence.

Pour diminuer sa fâcheuse impression je lui dis qu'il fallait tenir compte de leurs caractères, et cachai autant que possible leurs torts à mon égard.

Mais il fut stupéfait d'entendre un jour Dom Lafontaine me tenir positivement ce langage :

— L'on pourrait bien, Dom des Pilliers, vous forcer à revendre un jour l'abbaye d'Acey ; cela dépendrait de la volonté du Révérendissime abbé et vous n'auriez alors qu'à obéir ?

— Dom Lafontaine, lui répondis-je, la maison d'Acey est l'œuvre de plusieurs milliers de souscripteurs qui ont donné leur argent pour elle et non pour Solesmes ; ma conscience ne me permettra donc jamais de prêter les mains à cette disposition qui serait une duperie.

— J'ai donné vingt francs pour Acey, s'écria vivement M. Bernard. Tout le clergé des Vosges a donné pour ce monastère et non pour Solesmes.

Au mois d'août 1854, sur la prière de la communauté j'avais cherché et trouvé à emprunter six mille francs, dont quatre mille cent furent employés à acheter des vaches pour une exploitation qui nous aidait à vivre.

Sans m'en prévenir, Dom Menault, peu de temps après m'avoir affirmé que ces vaches nous rappor-

taient vingt-cinq pour cent de bénéfices nets, les revendit et en prêta l'argent à sa famille.

A cette déclaration de la vente et du prêt je fus abasourdi, ne pouvant croire ce que j'entendais.

Ce ne fut pas tout. Privé par son propre fait de ce secours qu'il tenait de mes démarches, Dom Menault indisposait, *en mon absence,* les curés du voisinage contre moi, leur disant que *je laissais mourir de faim les religieux;* comme s'il y avait eu, dans la Règle de Saint-Benoît ou dans nos Constitutions particulières, un chapitre ou un article qui obligeât un religieux, nommé Dom des Pilliers, à nourrir la communauté d'Acey et son prieur dissipant les ressources que je lui avais procurées.

C'est ainsi que ce jeune intrigant, en tous points digne de notre abbé, me perdait insensiblement dans mon diocèse par ses menées calomnieuses, après m'avoir impunément dénigré dans notre Congrégation dont tous les membres, comme on l'a vu tant de fois par le témoignage même de Dom Guéranger, m'étaient si cordialement attachés, à l'exception du cellérier et du mouchard Dom Renon que gênait le devoir de la reconnaissance.

En 1853 mon abbé m'avait tant pressé de lui placer 501 messes, dont il était surchargé, que je finis par y consentir; mais *expressément* à titre d'avances qui devaient être restituées à Acey.

Je le priai une ou deux fois, chaque année, de vouloir bien me placer 501 autres messes. D'abord il m'a allégué son impossibilité matérielle ; puis, en mauvais débiteur il m'a nié sa dette.

Ainsi, le 22 septembre 1854, il m'écrit :

« Il nous serait impossible de nous charger des » messes dont nous parlons, et je ne puis les accep- » ter. Le frère Placide est dans le diocèse de Séez » depuis trois mois bientôt, c'est à peine s'il a pu en » placer une dixaine en tout. Les curés de ce pays-là » en ont assez et n'en prennent pas. »

Le 24 août suivant, il me dit :

« Je ne puis accepter les 501 messes que vous » m'envoyez. Cette somme n'avait point été regardée » comme devant être remboursée par moi. »

Lui ayant rappelé la condition expresse que j'avais mise à l'acceptation du placement de ces messes, il m'écrit encore la lettre qui suit :

« Pax. Abbaye de Solesmes, ce 15 novembre 1855.

» Très-cher Père,

» Il nous serait de toute impossibilité d'acquitter » les 501 messes dont vous me parlez. Nous ne serons » pas plus libres de le faire dans six mois qu'aujour- » d'hui, tant nos honoraires nous sont nécessaires » pour subsister, dans cette année si rigoureuse. » Croyez bien, cher Père, que j'en éprouve un vif » regret ; mais je ne puis voir là une question de

» justice. Quelque intention que vous ayez eue en
» plaçant ces messes ; moi, de mon côté, je ne vous
» eusse pas prié de les placer, si j'avais su qu'il fau-
» drait les rembourser. Un contrat suppose essentiel-
» lement l'accord de deux volontés. Je voudrais être
» en mesure de vous venir en aide néanmoins ; mais
» Dieu me refuse cette consolation, et cela m'est
» grandement pénible.

» J'espère que votre santé s'est un peu améliorée,
» et que le séjour de Munich vous aidera à la réta-
» blir. Souvenez-vous de moi auprès de saint Boni-
» face, comme je le ferai de vous auprès de saint
» Pierre, et recevez, cher Père, l'expression de mon
» affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

J'avais bien nettement exprimé ma condition de *simples avances*. D'ailleurs, je ne pouvais faire autrement, ni lui non plus, sans détourner à une destination étrangère les fonds des souscripteurs. Or, Dom Guéranger, qui d'abord n'a mis ces messes à ma disposition qu'après ma condition de remboursement, et qui ensuite dit qu'un contrat suppose essentiellement l'accord de deux volontés, sait très-bien qu'en aucun diocèse, à dater du jour de l'acquisition d'Acey, je n'ai quêté pour Solesmes ; ainsi, qu'aucune messe n'a été acceptée par les prêtres dans l'intérêt de Solesmes, et que sa propre maxime le condamne.

Mais où l'intrépide abbé de Solesmes verra-t-il, *contre ses intérêts*, une *question de justice?* Est-ce qu'il en voyait une avec les religieuses d'Andancette? Pourquoi celles-ci avaient-elles eu la simplicité de lui donner leur confiance et de lui souscrire des billets à ordre? Un contrat suppose l'accord de deux volontés et quelqu'ait été l'intention des bénédictines en signant ces effets, lui, de son côté, ne les eût point priées de les signer s'il avait su qu'il faudrait lui-même les rembourser.

Voilà comme Dom Guéranger entend la justice! Heureusement pour nos pauvres consœurs d'Andancette que le tribunal de la Seine l'a entendue autrement, ainsi que nous l'avons vu.

En tout cas, depuis quinze ans déjà mon abbé a la conscience chargée de ces cinq cent une messes; ce qui, avec les intérêts cumulés, produit une somme supérieure à mille francs.

Mais, en vérité, c'est bien la peine d'en parler! Est-ce que, dans son examen de conscience, il pourra découvrir, au milieu de ce qui mérite d'y figurer, cette bagatelle microscopique? C'est moi qui ai tort de concevoir un scrupule pour une si faible somme dérobée à Acey.

Revenons à son disciple chéri : Dom Menault.

J'avais encore, en 1855, un frère unique, qui, ne connaissant rien de ce qui se passait entre le jeune

prieur et moi, demanda à se retirer au monastère où il rendait volontiers les services à sa disposition.

Il y tomba, peu après, gravement malade.

Son état empirant de jour en jour, je priai Dom Menault de faire venir le médecin.

— Si votre famille était délicate elle se fût déjà offerte à payer les frais du médecin.

— Mon Père, lui dis-je, votre observation est blessante après le versement de mille francs que vient de faire mon frère en faveur d'Acey ; après celui de quatre cents effectué le même jour par moi et provenant de ma tante ; après celui de mille cinquante francs de ma sœur ; enfin après plusieurs autres dons plus ou moins considérables d'autres membres de ma famille.

Cette ladrerie de Dom Menault envers mon frère me fut un nouveau coup de poignard.

Quinze jours après, en mon absence nécessitée par les besoins d'Acey, ce pauvre frère mourait dans de grands sentiments de piété, demandant à Dieu, pour dernière consolation ici-bas, celle de me voir à l'heure suprême. Elle nous fut refusée : je ne rentrai que deux jours après ses obsèques.

Apprenant, dans le voisinage, qu'il était décédé trois jours auparavant, je me dirigeai droit au cimetière d'Acey, où Dom La Fontaine me trouva, inconsolable, arrosant de mes larmes la tombe à peine

refermée de ce bien-aimé frère, le dernier des dix qui m'ont précédé dans les demeures éternelles.

Comme je l'ai dit à la fin du Chapitre XIII de cette seconde partie, lors de mon voyage en Belgique, au mois de mars 1854, j'avais fait connaître quelque chose de mes cruelles épreuves à Dom Pitra. Ce confrère prit part alors à mes douleurs, me disant que notre abbé *n'en faisait jamais d'autres et qu'il ne voulait écouter personne.*

Or, lui ayant écrit le 20 mars 1855, en le priant de me répondre à Senones pour le 21 avril au plus tard, je ne reçus de ses nouvelles qu'à la fin d'octobre. Voici ce qu'il m'écrivit le 24 de ce mois :

« Mon Révérend et bien cher Père,

« J'ai hâte de vous saisir, sans en être encore » bien sûr, à la seule adresse que j'ai pu surprendre » depuis votre poste restante de Senones. Par la » bonne lettre que m'écrit Dom Pradié et que j'ai » reçue à Autun, au moment de partir pour Moulins, » j'ai compris que vous arriviez ou que vous étiez » déjà parmi les chers confrères. Mais combien j'ai » souffert de n'avoir pu vous atteindre plus tôt. Vous » rappelez-vous que vous m'écriviez une lettre qui » exigeait une réponse immédiate et que vous auriez certainement reçue courrier par courrier? » Mais votre lettre du 20 mars me renvoyait à un » rendez-vous *du 21 avril* et m'assignait pour en-

» trevue une poste restante à Senones, triste et mé-
» chant village qui doit à peine avoir une boîte
» ouverte à tous les vents. Très-morfondu de cet
» arrangement, j'écrivis de Ligugé, à l'époque as-
» signée, quelques lignes que j'aventurais au hasard,
» à peu près sûr qu'elles ne vous parviendraient
» pas, ce qui a eu lieu très-certainement, sans cela
» vous m'auriez donné signe de vie.

« Je vous conjure de ne plus désormais vous y
» prendre ainsi, surtout quand vous souffrez. Mon
» cher ami, je vous le répète cordialement : *Quis*
» *infirmatur et ego non uror?* J'ai bien confiance
» que le temps adoucira vos peines, éclaircira les
» nuages, dissipera les mal-entendus et vous fera
» trouver dans tous vos confrères qui vous aiment
» tous fraternellement, la paix qui manquait à votre
» âme, il y a six mois. Mais je n'en sens pas moins
» que la souffrance est une souffrance, que son heure
» est bien son heure, et que le lendemain ne suffit pas
» toujours pour consoler de la veille. Je ne veux
» donc pas attendre ma prophétie pour 1865 et je
» conçois que ce serait une sorte de dérision que de
» m'en tenir au rapprochement que je faisais
» entre mes angoisses de 1845 au milieu des Vosges,
» et ce que vous éprouviez vous-même, en battant
» les mêmes routes comme moi, pendant l'hiver,
» en 1855. Vous seriez certainement mieux en me-

» sure que personne de consoler dans dix ans le
» troisième confrère que Dieu condamnerait à re-
» prendre nos tristes pérégrinations. Mais en vérité,
» même pour le quart d'heure où nous sommes,
» pourquoi ne serions-nous pas, vous et moi, heu-
» reux d'avoir porté la même croix?

« Le temps me manque pour revenir sur mon
» brusque retour à Paris. Soyez l'interprète de mon
» regret auprès de nos chers confrères et croyez-
» moi plus que jamais votre tout dévoué confrère.

» Fr. J. B. Pitra. »

Pour juger Dom Pitra il suffit de rapprocher cette lettre si aimable pour moi, malgré ses inexactitudes, d'une autre qu'il m'écrivit un an après, jour pour jour, et dont je ne citerai ici qu'un alinéa, me réservant de publier cette pièce éminemment curieuse dans l'ouvrage qui doit suivre de près celui-ci.

Voici donc ce qu'ose m'écrire Dom Pitra le 24 octobre 1856 :

« Il y a un an qu'à pareille époque, je vous
» écrivis ma dernière lettre, et déjà j'étais accablé de
» si tristes pressentiments, que je vous conjurais
» avec larmes d'ouvrir les yeux et d'écouter les
» conseils de vos deux bons anges, plutôt que les
» suggestions diaboliques et les conseils perfides
» qui vous poussaient à rompre avec votre supé-
» rieur et vos confrères. Déjà j'espérais peu ; j'es-

» père moins encore, et cependant le bras de Dieu
» qui peut-être s'étend pour vous châtier est encore
» prêt à vous pardonner, etc. »

Suivent trois pages et demie d'outrages et de menaces de l'enfer avec l'épithète de ***suppôt du diable***, parce que je m'adresse aux tribunaux *mêmes* de la sainte Église.

Cette pièce est un vrai monument du savoir-faire monacal; j'en ai remis trois copies à Rome, l'une à Pie IX, une autre au cardinal Antonelli, la troisième à la Congrégation des évêques et réguliers.

Or Pie IX a fait cardinal son auteur, Dom Pitra! Mais n'anticipons pas sur les événements.

Quant à la lettre rapportée ici *in extenso* en date du 24 octobre 1855, je ne la donne que comme témoignage de l'estime générale ainsi que de l'affection dont je jouissais de la part de mes confrères de Solesmes, et pour établir d'ailleurs la contradiction de Dom Pitra avec lui-même.

J'ai parlé des inexactitudes de cette lettre.

En effet, quand il dit que la mienne exigeait une réponse immédiate, que j'aurais reçue courrier par courrier, en quoi était-il empêché de me la faire, parce que je lui donnais un mois pour cela?

De plus, comment ose-t-il traiter de « *triste et* » *méchant village qui doit à peine avoir une boîte* » *ouverte à tous les vents* » Senones qui est au con-

taire un *beau* chef-lieu de canton, *très-commerçant*, avec une *direction de poste?*

Enfin, je lui avais dit de m'écrire chez M. le curé de Senones; ce qu'il n'a pas fait, car ce dernier me remit quinze lettres, et celle de Dom Pitra est la seule qui aurait manqué d'arriver!

Voilà, cependant, comme le plus érudit bénédictin de la Congrégation de France, qui s'est fait appeler Dom Pirate, s'arrange avec sa conscience pour faire des affirmations insoutenables.

En faut-il davantage pour juger que le témoignage de Dom Pitra n'est pas celui d'un homme sérieux et sincère? Si, malgré cela, il est devenu cardinal, que l'on ne m'en demande pas compte.

A la veille de mon départ pour Munich j'avais laissé à Dom Menault, sur sa demande expresse, une procuration notariée lui donnant pouvoir d'emprunter en mon nom la somme de cinq mille francs pour effectuer différents paiements.

CHAPITRE XXI.

MON SÉJOUR A MUNICH.

Mes affaires étant en règle, je partis sur la fin de novembre pour l'abbaye de Saint-Boniface, où je fus très-bien accueilli par l'abbé Haneberg.

Durant tout le mois de décembre j'y jouis de la paix la plus profonde ; mais, au-delà de ce terme, Dom Menault m'y adressa la lettre qui suit :

« Pax. Abbaye d'Acey, ce 1er janvier 1856.

» Mon Révérend et bien cher Père,

» Je vous écris sous une impression pénible, car » toutes choses se compliquent et je pense que votre » présence immédiate ici est devenue indispensable » afin d'empêcher des bruits fâcheux et peut-être » même un éclat. Je suis dans l'impossibilité absolue » de faire face aux dettes que vous devez rembourser » dans le cours de ce mois ; car la somme que vous » m'aviez fait espérer pour le 22 décembre n'est pas » encore entre mes mains. M. B..., que j'avais prié

» de me procurer les cinq mille francs pour le
» 6 janvier, vient de m'écrire qu'il ne peut point,
» mais je pense que la vérité est qu'il désire ne pas
» prêter sur procuration. Ainsi j'ai écrit deux fois à
» M. B... ; j'ai été à Lons-le-Saunier afin de savoir
» s'il y avait quelques fonds pour vous ; tout a été
» sans résultat, et aujourd'hui, malgré ma bonne
» volonté et mes efforts, je ne puis rien faire... Je
» ne puis et ne voudrais pas engager ma signature
» puisque je ne suis pas propriétaire ; je pense donc
» qu'il est prudent pour vous de venir. J'ai été un
» peu peiné de voir que vous sembliez rejeter sur
» moi la faute en disant à M. Ribaudet que je m'étais
» chargé de solder son effet. J'ai pensé cependant
» que votre lettre n'était pas l'expression fidèle de
» votre pensée, et c'est pourquoi je l'ai envoyée sans
» commentaire pour ma justification qui était facile...

» Vous voyez donc, mon Révérend Père, quelle
» est la situation ; vous ne pouvez pas compter sur
» moi qui n'ai aucun crédit dans le pays. Je vous
» ai donné assez de marques de ma bonne volonté
» en cette occasion pour que vous ne puissiez pas en
» douter. Je suis vraiment contrarié d'être obligé
» de vous annoncer une pareille nouvelle dans ces
» jours où j'ai à vous exprimer en mon nom et en
» celui de mes confrères les vœux bien sincères que
» nous formons pour vous. Agréez, etc.

Voilà des aveux bien naïfs! « *Il n'a pas de crédit* » *dans le pays* » et ne peut rien sans ma présence. Pourquoi reste-t-il prieur s'il ne peut se tirer d'affaire? Pourquoi outrage-t-il par ses votes de défiance celui sans lequel il est incapable de diriger sa barque? Pourquoi ne conservait-il ses quatre mille francs, produit de la vente des vaches, au lieu de les prêter à sa famille? Il ne voudrait pas *engager sa signature,* dit-il; mais il consent bien à palper les fonds des souscripteurs et à diriger cette fondation qui ne lui coûte rien. Quand j'obtiens trois ou quatre mois de repos, il vient encore me troubler et faire l'aveu de son impuissance. Que celui qui l'a nommé prieur ne lui donne-t-il les secours nécessaires? Mais non, ils ne savent que dissiper.

Je lui répondis aussitôt :

« Pax. Abbaye royale de Saint-Boniface, ce 5 jan-» vier 1856.

» Mon Révérend et très-cher Père,

« Je suis au regret de ne pouvoir faire ce que » vous me dites. Si les bruits fâcheux dont vous me » parlez sans m'en faire connaître la nature sont » contre vous, défendez-vous de votre mieux; s'ils » sont contre moi, laissez-les courir. Dieu sait le » degré de bonne renommée qui m'est nécessaire » pour son œuvre, et je suis, depuis plusieurs an-» nées, assez habitué aux tribulations pour en voir

» arriver une nouvelle sans le moindre trouble. Je » suis peiné de voir la manière dont vous avez pris » ma lettre à M. Ribaudet; je ne rejette sur vous » aucune faute, mais sur des circonstances indépen- » dantes de votre volonté et de la mienne; ainsi, » votre reproche est mal fondé.

» Un moyen de remédier à la situation est d'écrire » à M. B... de vous renvoyer *toutes mes pièces*, et » de vous adresser ensuite à M. d'Aligny qui vous » trouvera facilement à Dôle cinq mille francs sur » hypothèque. Mais quant à quitter Munich il n'y » faut pas songer. Ce n'est pas trop de me reposer » quelques mois après cinq années de courses et de » tribulations continuelles, et j'espère bien que » notre Congrégation ne voudra pas me poursuivre » jusqu'en Allemagne où je commence enfin à res- » pirer les douceurs de la vie religieuse. Vous êtes » le prieur d'Acey; Dieu vous donnera des grâces » d'état pour vous tirer avec honneur d'un pas qui » n'est point d'ailleurs malaisé. Je vous donne, je » crois, une assez belle marque de ma confiance » en vous procurant le pouvoir d'emprunter en » mon nom cinq mille francs. Empruntez partiel- » lement si vous ne pouvez pas trouver tout dans » la même bourse. Avant mon départ vous avez » accepté de vous mettre en mon lieu et place; » cela s'appelle bien se charger des affaires d'un

» autre, à moins que je n'aie oublié le français
» depuis que j'étudie le *deutsch!* Vous avez la con-
» fiance entière de notre supérieur-général; avec
» cela et le secours du ciel l'on fait des merveilles.
» Pour moi qui ai à subir des votes de défiance et
» des reproches d'indélicatesse à l'adresse de ma
» famille qui a donné plus de trois mille francs à
» Acey; pour moi, dis-je, traité comme vous le savez
» par divers personnages de notre Congrégation,
» je dois prudemment me tenir à l'écart en atten-
» dant de meilleurs jours. Vous pouvez avoir re-
» cours à notre supérieur-général et lui envoyer, si
» vous le voulez, la présente lettre, afin qu'il inter-
» vienne de sa haute autorité. En attendant, mon
» Révérend et très-cher Père, je suis heureux de
» vous remercier de vos souhaits de bonne année;
» je vous adresse les miens de tout cœur, n'en dou-
» tez pas, et malgré tout ce qui s'est passé entre vous
» et moi depuis bientôt trois ans, je n'en suis pas
» moins sincèrement avec une fraternelle affection
» en Notre-Seigneur votre tout dévoué confrère.

» Fr. PIERRE-MARIE-RAPHAEL DES PILLIERS,
» de l'Ordre de Saint-Benoît. »

Cette réponse, qui ne laissait pas à Dom Menault l'espoir de mon retour, l'irrita vivement.

Il ne fut point assez fort pour en supporter seul le choc; car il la lut à *tous* nos confrères d'Acey, et,

d'après son dire, il les persuada que je me moquais de mon abbé, tandis que je me bornais à donner au jeune étourdi des leçons qu'il avait méritées.

Il me fit une réplique outrageante dont, par dignité, je veux omettre ici les injures trop personnelles, pour m'en tenir aux faits concernant l'œuvre.

C'est ainsi qu'en plusieurs endroits de cet ouvrage j'ai tû diverses choses graves, par esprit de modération ; je les tiens en réserve pour le cas où cet écrit deviendrait l'objet des attaques ou des simples dénégations de ceux qui m'ont forcé à le composer pour me défendre contre leurs calomnies.

Voici donc un nouvel échantillon de la prose du bon *petit* Père Menault, benjamin de Sa Paternité :

« Pax. Abbaye d'Acey, ce 10 janvier 1856.

» Mon Révérend et bien cher Père,

» J'ai lu avec une peine profonde la lettre que vous
» m'avez adressée le 5 de ce mois ; la peine que j'ai
» éprouvée a été partagée par tous mes confrères à
» qui j'ai communiqué cette pièce, car ils y ont vu,
» comme moi, que la pensée et le style étaient bien
» loin d'être empreints de l'esprit religieux.

Ainsi le voilà qui, par la communication de ma correspondance à ses inférieurs, cherche à me dénigrer auprès de mes confrères en donnant aux paroles de ma lettre un sens qu'elles n'ont pas et que personne à Munich n'y a vu.

» Ce qui nous a surtout sensiblement affligés, » c'est que vous allez jusqu'à déverser la moquerie » sur notre Révérendissime abbé; vous saurez, mon » Révérend Père, qu'en l'attaquant vous attaquez » celui que nous aimons tous et de tout cœur. »

Et le *petit* Père l'eût dénoncé à Rome s'il en avait eu *par écrit* l'ordre de faire des quêtes ! ! !

« Je vais maintenant répondre d'une manière » claire et succincte à toutes les questions que vous » touchez dans votre lettre :

» Votre lettre à M. Ribaudet, dans l'acception natu- » relle des termes, rejetait le blâme sur moi; ainsi » l'a jugé la personne que j'ai consultée sur ce point.

Quelle jolie preuve ! Il n'est pas sûr; il consulte *une* personne (qu'il ne désigne pas); cette personne juge qu'il y a blâme; son jugement est infaillible !

» Pour l'emprunt, je vais aller à Pontarlier.

Je lui avais dit d'écrire à M. B., notaire en cette ville, de lui renvoyer mes pièces, et il va sacrifier vingt francs au moins pour un voyage inutile.

» Relativement au vote de défiance auquel vous » faites allusion, la communauté n'a fait qu'user » d'un droit que lui confère le texte même de nos » Constitutions. »

Je n'ai vu aucun article de nos Constitutions lui permettant de faire un vote de défiance que rien ne motivait, sinon sa malveillance et son ambition.

» Pour les indélicatesses envers votre famille, je
» les ignore complètement, je vous prierai de m'en
» donner connaissance.

» Je n'ai pas besoin, mon Révérend Père, de re-
» courir à la *haute autorité* de notre Révérendissime
» dont vous vous moquez dans votre lettre ; je lui
» donnerai simplement connaissance de votre lettre
» et de ma réponse. C'est lui que Dieu nous a donné
» pour Père commun, il est par conséquent notre
» juge naturel. Jusqu'ici, comme vous me le dites,
» il a eu *confiance entière* en moi, j'espère que je
» continuerai d'y correspondre fidèlement. »

J'avais reçu de ma nièce et filleule une lettre m'apprenant que Dom Menault avait écrit à mon beau-frère pour qu'il eût à payer un billet de trois cent quarante-sept francs à charge de la fondation. Ainsi, non content de me tracasser, cet élu de Dom Guéranger, « *que la sagesse divine s'était » chargée de conduire par son esprit,* » ne craignit pas de troubler ma paisible famille, bienfaitrice d'Acey, n'ayant rien à voir dans ses charges, en lui envoyant une lettre par l'huissier, avec huit francs environ de frais. Et Dom Menault a la mémoire si courte que, peu de jours après, « il me *prie* de lui donner con- » naissance de ses indélicatesses envers ma famille ! » N'est-ce pas du vrai guérangisme? Le disciple se montre-t-il bien inférieur au maître?

Ma nièce ajoute :

« Mes parents n'étaient pas très-contents que le
» R. P. Dom Menault envoyât cet homme chez nous;
» car cela le regardait bien plus que nous. Il disait
» dans sa lettre que si nous ne trouvions pas d'ar-
» gent il pourrait en résulter des choses fâcheuses
» pour votre honneur et votre intérêt. Nous vous
» attendons bientôt puisque Dom Menault nous dit
» que vous arriverez le 15 de ce mois à Dôle. Adieu,
» mon cher parrain, je vous embrasse et vous aime
» toujours. » ÉLISA.

» Mont-Mirey-la-Ville, le 6 janvier 1856. »

Mon beau-frère, qui n'avait jamais rien eu à démêler avec les huissiers, effrayé par le lâche moyen d'intimidation de Dom Menault, emprunta le lendemain cette somme et paya à la réquisition de cet insolent qui ne m'a jamais parlé de ce fait.

Malgré ma lettre du 5 janvier à Dom Menault je voulus encore le sortir de l'embarras où le jetait le manque de crédit, bien naturel d'après son mode d'agir.

Par un emprunt de deux mille francs, à Munich, je payai les créanciers les plus pressés.

Ayant eu l'honneur d'être présenté à Mgr de Luca, nonce du Saint-Siége auprès du roi de Bavière et transféré depuis auprès de l'empereur d'Autriche, j'avais fini par lui confier mes peines.

J'eus avec Son Excellence de nombreux et longs entretiens dans lesquels je lui communiquai toutes mes pièces pour qu'elle pût juger en pleine connaissance de cause.

Elle me conseilla d'écrire à mon abbé tout ce qui se passait, de le prier de remédier à la situation et de lui indiquer une époque après laquelle je serais obligé d'agir à Rome.

Je me conformai docilement aux conseils de Son Excellence.

J'écrivis une première lettre à Dom Guéranger pour lui apprendre que Dom Menault avait vendu les vaches de l'abbaye qui servaient à procurer des ressources pour faire vivre la communauté, et qu'il m'avait affirmé en avoir prêté le prix, d'environ quatre mille francs, à l'un de ses parents, tandis que nous étions dans des embarras de finances.

Je lui révélais aussi qu'il avait retenu cinq semaines à Acey, *avec réflexion,* la dernière lettre que m'avait adressée Sa Paternité à laquelle je n'avais donc pu répondre, (cas réservé par Clément VIII aux prélats réguliers) ét qu'il m'avait écrit DEUX FOIS « *qu'il* » *m'enverrait bientôt cette lettre,* » preuve évidente que le *petit* Père ne faisait point un simple oubli en la gardant par devers soi.

Enfin j'adressai à mon abbé la copie des lettres de Dom Menault et de celle de ma nièce.

Dom Guéranger ne daigna pas me répondre. Mgr le nonce me dit de lui écrire de nouveau.

Je le fis en termes respectueux, priant Sa Paternité de vouloir enfin bientôt mettre un terme à mes souffrances.

Je demeurai toujours sans réponse.

Mais, à la réception de la lettre de Dom Menault, du 10 janvier, j'allai en faire part au nonce qui qualifia son auteur comme il le méritait et me conseilla d'indiquer à mon abbé un dernier terme, passé lequel je ferais mes démarches à Rome pour sortir de la situation violente qui m'était imposée.

Je m'étais ouvert également à mon confesseur le Révérendissime abbé Haneberg, l'un des prêtres les plus éminents de l'Allemagne, et à un très-pieux et prudent religieux de Saint-Boniface, le R. P. Odilo de Hoffnass, maître des novices, et, dans une chose aussi grave je prenais toujours leurs conseils avant d'agir.

J'écrivis donc à mon abbé la lettre suivante :

« *Benedicite*. Abbaye de Saint-Boniface de Munich,
» ce 19 janvier 1856.

» Mon Révérendissime abbé,

» Je viens ici, même avant d'avoir reçu votre
» réponse à mes deux lettres dernières, protester,
» de toute l'énergie de mon âme, contre l'imputa-
» tion odieuse que me fait le prieur d'Acey *d'aller*

» *jusqu'à déverser la moquerie sur notre Révéren-*
» *dissime abbé, et de me moquer de sa haute auto-*
» *rité.* J'ai lu à un personnage compétent et impar-
» tial ma lettre du 5 janvier à Dom Menault; il n'y
» a pas trouvé la moindre expression qui justifiât
» une affirmation si violente. Je m'abstiendrai de
» vous dire, mon Révérendissime abbé, comment a
» été appréciée la lettre du prieur d'Acey; je me
» bornerai à ce qui est strictement nécessaire à ma
» défense.

» 1° Sa plainte contre ma lettre à M. Ribaudet est
» ridicule. Je disais à M. Ribaudet que le R. P. Dom
» Menault, qui, avant mon départ pour Munich,
» avait bien voulu se charger de payer en mon nom
» mon billet de mille francs, m'écrivait que l'argent
» sur lequel on comptait ne pouvait être remis à
» l'époque fixée, et je priais M. Ribaudet d'attendre
» un mois. Quelle faute y a-t-il là?

» 2° Je ne puis désormais communiquer avec un
» religieux qui tourne les moines d'Acey contre
» celui dont Dieu a daigné se servir pour la fonda-
» tion de ce monastère, et je suspends toute action
» en sa faveur jusqu'à ce que Dom Menault soit
» retiré de cette maison.

» 3° J'avais fait, avant mon départ de France, une
» procuration notariée donnant à Dom Menault pou-
» voir d'emprunter en mon nom cinq mille francs

» sur hypothèque ; je ne puis être responsable de
» son manque de crédit, dont il me parle dans sa
» lettre du 1er janvier. Il ne me dit aucun mot de
» sa lettre du 2 courant à mes parents, expédiée
» par l'huissier ; ce qui rend plus naïves ces paroles
» de ma nièce : *Peut-être le savez-vous déjà ; peut-*
» *être n'en savez-vous rien.* Sans ma nièce je n'en
» saurais rien encore.

» 4° Dom Menault ne trouvant, dans le vote de
» défiance qu'il a fait faire contre moi, autre chose
» que l'USAGE d'un droit, je suis heureux d'avoir
» par écrit ce nouveau témoignage de sa justice et
» de sa bienveillance envers celui sans lequel il ne
» pourrait être prieur d'Acey, puisqu'Acey n'eût pas
» été achetée.

» 5° Dom Menault dénature mes paroles en les
» changeant. Je lui dis que j'ai à subir des repro-
» ches d'indélicatesse à l'adresse de ma famille ; mais
» je m'abstiens de lui dire qu'il a été indélicat envers
» elle. La matière cependant ne manquerait pas ;
» sa lettre du 2 janvier est encore toute récente. Le
» Révérend Père a vite oublié ce qu'il m'a dit en
» octobre quand je le priai de faire venir un mé-
» decin pour mon frère, mort quinze jours après.

» 6° Dom Menault assure par écrit que vous avez
» eu en lui jusqu'ici *confiance entière* et il espère,
» dit-il, continuer à y correspondre fidèlement. Cette

» vanterie est plus ou moins modeste. Il serait bon de » savoir s'il continuera à correspondre à votre *con-* » *fiance entière* en prêtant à sa famille les fonds que » j'aurai procurés à Acey, ou si ce sera en accusant » d'indélicatesse la mienne qui a donné plus de trois » mille francs et qui en a prêté seize cent quarante- » sept.

» Je borne là ma défense personnelle et je vous » fais grâce du récit d'une foule d'avanies que j'ai » dû supporter depuis trois ans.

» Dans ma lettre précédente, mon Révérendissime » abbé, je croyais pouvoir vous donner encore trois » mois pour vous décider à me rendre justice; mais » l'odieuse imputation de Dom Menault à mon égard » et la manière dont il fait servir sa position à » tourner les esprits contre moi me font prier Votre » Paternité de *m'assurer immédiatement* qu'elle va » prendre les moyens de me faire une réparation » complète. Il suffit que Dom Menault soit retiré » d'Acey au 20 mars prochain; mais j'ai besoin d'en » avoir la promesse ici, à Munich, au 5 février. Si, » à toutes mes justes réclamations, Votre Paternité » ne daignait répondre que par un refus, ou par le » silence, ou d'une manière évasive, je suis résolu » à commencer dès le lendemain, 6 février, les dé- » marches nécessaires pour mettre fin à une situa- » tion que je n'endurerai pas davantage. Avant de

» terminer cette lettre, mon Révérendissime abbé,
» je proteste de nouveau contre l'indigne assertion
» du prieur d'Acey *que j'aie voulu déverser la mo-*
» *querie sur vous*, et je fais de tout cœur les plus
» énergiques et les plus sincères protestations de
» respect pour votre personne dont j'ai toujours
» défendu chaleureusement l'honneur et les écrits.
» J'y ajoute une protestation de regret pour les
» plaintes que j'aurais pu vous adresser d'une ma-
» nière trop vive dans des instants d'amertume où
» mon âme était comme livrée au désespoir.

» Épargnez-moi, je vous prie, la profonde douleur
» avec laquelle je vais commencer mes démarches
» à Rome, si vous ne les arrêtez par une justice
» loyale. De mon côté, je m'efforcerai d'oublier que
» j'ai été percé de la main d'un père, si cette même
» main retire enfin le dard de mon cœur.

» Dans l'espoir du succès de cette *dernière démar-*
» *che*, je suis toujours avec le plus profond respect,
» mon Révérendissime abbé, votre très-obéissant
» religieux.

» Fr. Pierre-Marie-Raphael des Pilliers, O. S. B. »

Le 7 février je reçus enfin, non *une réponse*, mais *une lettre* de mon abbé. La voici *in extenso* :

» Pax. Marseille, ce 2 février 1856.

» Très-cher Père, absent de Solesmes depuis la
» mi-janvier, et me rendant à Rome, après plusieurs

» stations, j'ai reçu ici, à la veille de monter sur le
» paquebot, votre dernière lettre de Munich. J'y
» réponds, et en même temps à celles qui l'ont
» précédée, en vous exprimant toute la peine que
» j'éprouve de vous voir ainsi toujours irrité contre
» le Père prieur d'Acey. Aimons-nous donc, mon
» cher Père, supportons-nous, pardonnons-nous;
» autrement ni Notre-Seigneur, ni notre saint pa-
» triarche ne nous regarderaient comme leurs en-
» fants. Je demande sans cesse à Dieu qu'il adoucisse
» votre cœur; si mes prières étaient meilleures, vous
» en ressentiriez l'effet; néanmoins, je les continue
» avec instance, et je vous supplie de croire que rien
» ne détruit en moi le dévouement et l'affection que
» je vous dois. Quand vous n'auriez rendu aucun
» service spécial à la Congrégation, ces sentiments
» seraient pour moi un devoir; le souvenir de tout
» ce que vous avez fait les met à l'épreuve de tout.
» Si les obligations particulières de ma charge ne me
» permettent pas d'accéder à tous vos désirs, croyez,
» cher Père, que je ne cède qu'au devoir et qu'il
» m'est amer de vous contrarier. Un supérieur peut
» tous les jours se tromper, et pour ce qui est de moi,
» je le confesse bien sincèrement; mais il ne doit
» jamais aller contre sa conscience. Priez pour moi,
» cher Père, et ne m'en veuillez pas; votre cœur
» est bon, et vous vous repentiriez plus tard de m'a-

» voir méconnu. Quand vous recevrez cette lettre, » j'aurai traversé la mer, et je serai déjà allé prier à » la Confession de Saint-Pierre. Croyez que votre » nom sera l'un des premiers que mon cœur et ma » bouche y prononceront. Je demanderai pour vous » et pour moi au grand apôtre que l'un et l'autre » nous acceptions cette parole du Maître : *Alius te* » *cinget, et ducet quo tu non vis.*

» Offrez mes hommages de respect et de recon- » naissance au Révérendissime abbé de Saint-Boni- » face, et vous, cher Père, permettez-moi de vous » embrasser bien affectueusement dans la charité de » Notre-Seigneur, en qui je vous bénis du fond de » mon cœur.

« † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

CHAPITRE XXII.

DE MUNICH A ROME PAR LA FRANCE.

Au lieu de blâmer sévèrement la vente des vaches et le prêt de quatre mille francs de Dom Menault à l'un de ses parents, sa retenue pendant cinq semaines des lettres de notre commun supérieur à mon adresse, enfin sa manière odieuse d'interpréter des paroles inoffensives, Dom Guéranger, passant sous silence tous ces nouveaux torts ajoutés aux anciens, continue, selon sa tactique, à affecter de ne voir dans mes réclamations si justes qu'une irritation sans fondement contre son protégé !

Il va même plus loin; il fait sa propre affaire des excès de Dom Menault en me disant : « *Vous vous* » *repentiriez plus tard de m'avoir méconnu.* »

La suite a montré que ces paroles étaient une menace terrible. Mais qu'il sache aujourd'hui, après tant d'années de ses poursuites haineuses, que je ne me suis jamais *repenti* de l'avoir *méconnu*.

Il me dit : « *Vous avez le cœur bon.* »

Est-ce pour cela qu'il doit me torturer?

Et : « *Ne m'en veuillez pas.* »

Que peut signifier cette recommandation?

Quels motifs pouvaient donc lui faire un devoir de m'imposer, pour prieur de la maison que je fondais, non seulement un dissipateur des fonds péniblement amassés par moi, mais un malheureux que j'aurais pu traduire devant les tribunaux en abus de confiance, pour les cent soixante francs pris dans mon secrétaire fermé, pour son appropriation de mes trois cents francs envoyés au curé de Gendrey, etc.?

Comprend-on un prieur de moines vendant les vaches de son monastère, prêtant à sa famille le produit de cette vente, puis lançant dans le public, contre le confrère qui avait procuré ces ressources audit monastère, l'accusation de laisser mourir de faim la communauté?

Comprend-on davantage un supérieur-général connaissant tous ces faits et n'ayant de blâme que pour la victime qui s'en plaint?

J'admire aujourd'hui ma patience d'alors.

Ayant communiqué la lettre de Dom Guéranger à Mgr de Luca, à l'abbé Haneberg et au R. P. Odilo, ils la trouvèrent très-favorable à ma cause. Le nonce me tint même ce langage :

— Votre abbé est évidemment compromis avec son prieur d'Acey, puisqu'il ne veut pas faire la moindre concession. Or, vu la lenteur étudiée qu'il met à vous répondre, je vous conseille de partir immédiatement pour Rome afin de vous entendre sur les lieux avec lui, et, dans le cas où il serait inflexible vous agiriez auprès de la Sacrée-Congrégation des évêques et réguliers.

Je répondis à Son Excellence :

— D'après mes confrères d'Acey, je ne serai point écouté à Rome où mon abbé est tout puissant ; si je porte plainte contre lui je serai traité de religieux rebelle et insoumis, et mon sort, au lieu d'être amélioré, sera pire qu'auparavant.

Son Excellence me dit qu'il n'en était rien ; qu'à Rome on jugeait d'une manière impartiale sans faire acception des personnes ; que, d'ailleurs, si l'on y estimait le R. P. Dom Guéranger comme écrivain catholique, l'on savait également à quoi s'en tenir sur son administration ; que peut-être mon voyage à Rome aurait pour résultat de sauver en France l'Ordre de Saint-Benoît, en obtenant la séparation d'Acey d'avec Solesmes et en fondant un noviciat que seconderaient beaucoup d'évêques peu sympathiques envers mon abbé. Puis Son Excellence voulut bien m'offrir une lettre de recommandation auprès de Son Éminence le cardinal Antonelli, ministre se-

crétaire d'État, et me conseilla d'aller informer de tout ceci Mgr l'evêque de Saint-Claude, à qui je demanderais également une lettre pour m'appuyer auprès du Saint-Siége.

Voici celle du nonce au cardinal Antonelli. (Voir la traduction à la fin de cet ouvrage.)

« Eminenza Reverendissima,

» La presente particolare e rispettosissima lettera
» sarà esibita all'Eminenza Vostra Reverendissima
» dal R. P. Don Pietro-Maria-Raffaele des Pilliers,
» benedettino francese dell'abbadia d'Acey nella
» diocesi di Saint-Claude. Egli venne per ordine del
» suo Reverendissimo P. Ab. Guéranger in Monaco
» per passarvi alcune settimane convivendo co'suoi
» colleghi nel monastero di S. Bonifacio. Nel corso
» di questa sua dimora volle in via confidenziale
» espormi alcune vertenze insorte tra lui et il prelo-
» dato suo abbate, e mi esibi parecchi documenti,
» dal cui tenore ricavai che con tutta nondimeno la
» disparità de' pareri, entrambi conservano una re-
» ciproca stima, e sentimenti del tutto conformi alla
» carità cristiana.

« Avendo poi inteso che il P. ab. Guéranger era
» sul punto di recarsi in Roma, io consigliai il
» P. des Pilliers d'imprendere l'istesso viaggio,
» acciocchè sotto gli autorevoli auspicii della com-
» petente autorità si procurasse di comporre la ver-

» tenza con reciproca soddisfazione, ovvero j'im-
» plorassero della S. Sede le providenze che si
» stimassero più convenienti.

« Quindi è che il medesimo Religioso avrà l'onore
» di presentarsi all'Eminenza Vostra Reverendis-
» sima, che qual Protettore meritevolissimo degli
» Ordini Benedettini si degnerà, come ne son certo,
» ascoltare le allegazioni di ambedue le parti, e de-
» cidere secondo che la giustizia e la carità potrà
» richiedere.

» Mi è grato in tale incontro di confermare all'E-
» minenza Vostra le proteste del profondissim' osse-
» quio, con che, bacciandole la S. Porpora, ho
» l'onore di rassignarmi

» Di Vostra Eminenza Reverendissima, umilis-
» simo, devotissimo, obligatissimo servitor vero,

» ANT., arcivescovo di Tarso, n. ap°.

» Monaco, 10 febbrajo 1856.

» A Sua Eminenza Reverendissima, il signor car-
» dinale Antonelli, segretario di stato di Sua Santità.
» Roma. »

L'abbé Haneberg me remit de son côté l'attestation suivante, traduite à la fin du livre :

« Ego infra scriptus, testor Rev. P. Domnum Ra-
» phaël des Pilliers, religiosum professum Ordinis
» S. Benedicti ex monasterio Solesmensi per tres
» c. menses tanquam hospitem in hoc nostro mo-

» nasterio Monacenci ad S. Bonifacium cum licentia
» sui abbatis moratum inter nos pie, quiete et reli-
» giose vixisse et suavitate morum omnibus accep-
» tum fuisse.

» Datum Monachii in nostro monasterio ad S. Bo-
» nifacium sub signo et sigillo nostro, hoc X die
» mensis febr. anni 1856.

« † Fr. Bonifacius Haneberg, abbas, O. S. B. »

Je quittai Munich le 11 février, non sans regretter vivement de n'avoir pu prolonger mon séjour chez d'excellents confrères qui m'ont témoigné la fraternité la plus cordiale.

Le Révérendissime abbé m'a donné un religieux pour l'étude de la langue allemande, a veillé paternellement à ce que rien ne me manquât, me faisant asseoir à sa table et me donnant au chœur une place d'honneur. Vivement peiné de voir qu'un abbé, son collègue, se comportât si durement envers l'un de ses inférieurs, il me consolait de tout son pouvoir.

L'abbé Haneberg est un prélat aussi distingué par ses vertus qu'il est célèbre par son érudition. Estimé de tous ceux qui ont le bonheur de le connaître, il est chéri de son troupeau dont il n'a jamais cessé d'être le modèle et le père.

De Munich je vins à Augsbourg où je visitai les bénédictins qui y possèdent un collége de quatre cents élèves, auquel est annexé un pensionnat de cinquante

jeunes nobles. De là je me rendis à Mariastein, près Bâle, dans une autre abbaye de notre Ordre. J'y entrai peu d'heures après le départ d'un moine d'Acey, que Dom Menault y avait envoyé avec la lettre ci-après, à l'adresse du Révérendissime abbé qui y a fait droit et a voulu me la remettre :

« Abbaye d'Acey, ce 13 février 1856.

» Mon Révérendissime abbé,

» Des prêtres pieux et qui me sont particulière- » ment connus se sont chargés de nous acquitter » deux mille messes afin de nous venir en aide. » N'ayant pas de messes à ma disposition, je ne » puis profiter de leur offre bienveillante; je vous » envoie donc un de nos Pères afin de vous faire en » mon nom la proposition suivante : Si vous vouliez » me fournir ces deux mille messes, je vous laisse- » rais le tiers des honoraires, c'est-à-dire, la » somme de six cent soixante francs et ainsi vous » n'auriez à verser que la somme de treize cent » quarante francs pour les deux mille intentions. » Vous pouvez être *sans aucune inquiétude* pour » l'acquit de ces messes, car tous ces prêtres *me sont* » *intimement connus*. Si même vous aviez actuel- » lement ces intentions à votre disposition, elles » seraient acquittées dans l'espace de quatre mois. » Je vous conjure donc, mon Révérendissime abbé, » de nous rendre ce service, et je serai moi-même

» heureux de vous faire une petite aumône. Nous » sommes dans une pauvreté extrême, et c'est par » bonté que tous ces prêtres consentent à acquitter » ces messes en notre faveur.

» Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité » de faire ce que je vous demande, veuillez au » moins remettre ce que vous pourrez d'intentions.

» Nos pères qui ont eu l'honneur de vous visiter » à Mariastein me chargent de vous présenter leurs » hommages respectueux, et je vous prie également » de vouloir bien agréer les sentiments avec lesquels » j'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur.

» Fr. ONÉSIME MENAULT, prieur d'Acey. »

Comment Dom Menault qui n'a jamais voulu quêter et s'est vanté d'avoir, à ce sujet, fait un refus à notre abbé, peut-il CONNAÎTRE *intimement* un assez grand nombre de prêtres qui se seraient chargés d'acquitter *deux mille* messes? S'il est si pauvre, comment peut-il appeler *petite aumône* un don de six cent soixante francs, sur deux mille intentions de messes, à une maison qui m'en a remis un pareil nombre en diverses fois, et toujours à un franc?

Rencontrant quelques jours plus tard, à Besançon, le curé de Saint-Ferjeux, il me dit qu'il venait d'envoyer trois cents francs à Dom Menault.

A Dôle, Mlle Domet m'assura avoir adressé *tout récemment* deux cents francs à Dom Menault.

Le voilà possesseur, à ma connaissance, d'une somme dépassant dix-huit cents francs. Il n'était donc pas en danger de mourir de faim. Néanmoins, à cette époque il indisposait le clergé contre moi, en lui disant que je laissais mourir de faim *ses* religieux. Qui donc, sinon lui, devait les nourrir ?

A Besançon, la supérieure des bernardines, à laquelle j'avais rendu plusieurs services, me demanda si je me rendais à Acey.

— Non, lui dis-je ; je pars pour Rome, où des affaires importantes m'appellent auprès de mon abbé qui s'y trouve et qui m'a écrit le 2 février, de Marseille à Munich, une lettre où il m'annonce qu'il doit monter le lendemain sur le paquebot.

Je ne voulus pas faire connaître à cette religieuse la division qui existait entre mon abbé et moi.

Elle prit effectivement le change et assura quelques jours après, à Dom Lafontaine, que je lui avais dit *être appelé à Rome par mon supérieur*.

C'est absolument inexact, je n'ai point dit cela.

A Saint-Claude, à mon grand étonnement, je trouvai Mgr Mabile indisposé déjà contre mon abbé. Il venait d'apprendre que Dom Guéranger administrait fort imprudemment sous le rapport financier. Mais lorsque je lui fis voir ses demandes écrites et que je lui eus appris le mode d'administration de Dom Menault, le prêt de quatre mille francs à un parent, etc., le

prélat fut tout naturellement porté à croire que mon abbé était de connivence avec Dom Menault, puisqu'au lieu de le retirer d'Acey il l'appuyait si constamment envers et contre tout.

Alors il me dit de me rendre à Rome et me donna deux lettres que je vais rapporter textuellement.

Cette première est à l'adresse de mon abbé :

« Évêché de Saint-Claude, le 22 février 1856.

» Mon Révérend Père,

» J'ignorais complètement la situation de la com-
» munauté d'Acey. Si vous m'aviez informé de cette
» situation, j'aurais pu vous dire ce qu'il y avait à
» faire. Maintenant que va-t-il arriver? Je l'ignore.
» Vous savez que nous avons entendu, moi, mon
» clergé et les fidèles de mon diocèse, nous avons
» entendu faire des sacrifices pour une communauté
» à Acey et non ailleurs. En ce qui concerne le tem-
» porel et la propriété d'Acey, nous ne connaissons
» que le Père des Pilliers et nous voulons que tout
» ce que nous donnons pour cet établissement passe
» par ses mains.

» Nous sommes, d'après tout ce que je vois, à la
» veille d'un éclat qui vous ferait un mal affreux
» dans ce pays. Cet éclat, prévenez-le, si cela est
» possible, par tel ou tel moyen que vous puiserez
» à la source, sous les yeux de notre Père commun
» et bien-aimé.

» Je ne puis m'empêcher de vous le dire : en me » laissant dans l'ignorance, en m'écrivant il y a trois » mois que tout allait bien à Acey, vous avez fait une » faute considérable, je crois que vous en subirez » les conséquences. Je suivrai cette grave affaire, et » je ferai tout ce qui dépendra de moi pour que le » bien de l'Église n'en souffre pas trop.

» J'ai l'honneur d'être avec bien de la considéra- » tion, mon Révérend Père, votre tout dévoué servi- » teur.

» † Pierre, évêque de Saint-Claude. »

Voici la lettre à mon adresse :

« Évêché de Sainte-Claude, le 22 février 1856.

» Mon Révérend Père,

» C'est avec une profonde douleur que j'apprends » tout ce qui se passe dans la communauté nais- » sante d'Acey. Cette situation ne peut se main- » tenir, et il faut promptement apporter du remède » au mal dont il s'agit :

1° Je déclare que dans nos sacrifices nous avons » entendu fonder à Acey une communauté de béné- » dictins pour notre diocèse et que rien de ce que » nous avons donné ne doit être distrait pour tout » autre établissement.

» 2° Je déclare qu'en ce qui regarde le temporel » de la propriété d'Acey, jusqu'à l'entier paiement, » nous ne connaissons que le Père des Pilliers.

» 3° Nous engageons le Père des Pilliers à faire le » voyage de Rome et à s'entendre avec le R. P. Gué- » ranger supérieur-général, au sujet de cette af- » faire. Nous nous en rapportons parfaitement à ce » qui sera décidé à Rome sous les yeux de la Congré- » gation chargée d'examiner cette question. Agréez, » mon Révérend Père, l'expression de mon sincère » attachement.

» † PIERRE, évêque de Saint-Claude. »

Mon évêque n'a pas craint de rappeler à l'ordre Dom Guéranger qui se croyait si sûr d'en être applaudi. L'orgueil de ce dernier en ressentit un choc terrible, et nous allons voir comment il a tenu sa promesse de changer alors le prieur d'Acey.

A Marseille, je fis connaissance d'un jeune ecclésiastique du canton de Gendrey, et le lendemain, sur le paquebot, il me pressa de questions indiscrètes sur mon voyage à Rome. Heureusement pour moi se trouvait présent à ces questions le T. R. P. Favre, supérieur-général des maristes.

Je fis au jeune prêtre, M. de Fontenelle, la même réponse qu'à la Mère bernardine de Besançon.

Le 1er mars, je mettais le pied sur cette belle et célèbre terre d'Italie, à Civita-Vecchia.

Je dus, malgré mon vœu de pauvreté, payer pour avoir le droit de fouler le patrimoine des successeurs de Pierre, le pauvre pêcheur de Galilée.

CHAPITRE XXIII.

UN MOIS A ROME.

Le soir même, à 11 heures, nous franchissions, à Rome, la porte Cavaliggieri où la police nous arrêta de nouveau pour nos passeports, et il était près de minuit quand nous entrâmes à l'hôtel de la *Minerve*.

Le 2 mars, un dimanche, je célébrai pour la première fois la messe à Rome, dans la basilique des apôtres Pierre et Paul, à la Confession de Saint-Pierre, crypte somptueuse qui se trouve sous le maître-autel où le pape seul célèbre.

Ce même jour, à midi, j'entrais chez les bénédictins de Saint-Calixte où, à huit heures du soir, Dom Guéranger revenait de ses courses dans la ville éternelle.

M'étant jeté à ses pieds, selon la coutume monastique, il me bénit, me releva et m'embrassa.

— Me voici, lui dis-je, à Rome où vous m'avez forcé de me rendre en laissant mes réclamations si

justes sans aucun résultat. Je viens ici vous supplier de mettre un terme à ma triste position, soit en donnant à Acey un prieur avec lequel je puisse m'entendre, soit en m'aidant à sortir sans éclat d'une Congrégation où je ne saurais faire mon salut au milieu de tant de peines de cœur et de conscience.

— Si vous avez mûrement pesé tout cela devant Dieu, me dit-il, je n'ai point à m'y opposer.

— Mais, il y a deux ans que je suis excessivement malheureux, et vous prolongiez mon sort si cruel !

Je lui remis alors la lettre que lui adressait l'évêque de Saint-Claude.

Il la lut, changea de couleur sur la fin et me dit :

— Je ne comprends pas cette lettre.

— Sa Grandeur est peinée de ce qui se passe et de ce qu'elle a appris, à Paris et ailleurs, sur l'administration financière de notre Congrégation.

Je lui lus celle à mon adresse et ajoutai que j'avais également une lettre de Mgr le nonce de Bavière au cardinal Antonelli et une lettre de recommandation près du cardinal comte de Reisach ex-archevêque de Munich.

Dom Guéranger me dit ce soir là, 2 mars, qu'il retirerait Dom Menault d'Acey et que je ne devais faire dans Rome aucun bruit de cette affaire ; que même, sans ma démarche, l'année ne se fût pas écoulée avant que ce changement n'ait eu lieu.

— Je voyais bien, ajouta-t-il, que les choses ne pouvaient aller ainsi et je pensais à y remédier.

— Mais alors pourquoi me faire des refus continuels et ne point avoir l'air de comprendre mes plaintes? Pourquoi ne les attribuer qu'à une irritation de ma part contre Dom Menault, pendant que je suis mû simplement par ma conscience, éclairée des conseils impartiaux d'hommes sages et compétents? Si vous m'eussiez informé de ce changement ainsi résolu dans votre esprit, je ne serais point ici aujourd'hui. D'ailleurs, si vous le jugiez nécessaire, pourquoi donc le faire attendre encore une année?

— Oubliez le passé, fit-il; pardonnez à Dom Menault.

— Cela n'est pas difficile à mon cœur, lui dis-je; il n'a d'amertume contre qui que ce soit au monde.

— Je vous recommande, reprit-il, de m'épargner des embarras et de ne rien dire à nos confrères de Saint-Calixte et de Saint-Paul-hors les Murs, des motifs de votre voyage à Rome. Je leur expliquerai moi-même votre présence par une *commission importante* que vous m'avez apportée de France.

Je lui promis le silence et nous soupâmes ensemble avant de nous séparer.

Me croyant enfin à la veille de voir finir mes souffrances inouïes, sans aucune plainte au Saint-Siége contre mon abbé, je me sentais heureux d'être venu jusqu'à Rome me jeter dans ses bras.

Cette fois encore je me laissai prendre à ses piéges; car je ne pouvais soupçonner qu'il dût aller aux dernières limites de la plus audacieuse fourberie.

Ce n'est pas que j'aie pensé qu'il fît de gaieté de cœur toutes ces concessions; mais j'étais persuadé qu'il cédait enfin à la force des choses, en présence surtout de l'appui que me prêtaient auprès du Saint-Siége mon évêque et le nonce de Munich.

Malgré ce qu'il m'avait fait subir, j'étais encore loin d'imaginer quel trésor infernal d'astuces et de perfidies était renfermé dans son cœur.

En effet, ce que nous avons vu jusqu'ici de lui est à peine l'ombre de ce qu'il nous reste à voir.

Ayant cru, de sa part, à un changement de dispositions nécessité par les circonstances, je me livrai à l'illusion et m'endormis du sommeil le plus calme.

Cette illusion ne fut point de longue durée.

Dom Guéranger, qui n'avait pas joui d'une nuit aussi bonne que la mienne et dont la tête avait péniblement travaillé, me dit, dès le lendemain matin, qu'après y avoir bien réfléchi il était décidé à retirer d'Acey tous ses religieux de chœur.

Je le suppliai de n'en rien faire, mais de rappeler seulement Dom Menault et, s'il le voulait, Dom Pradié, ajoutant que les trois autres étaient des religieux simples agissant comme on les faisait agir et non point, d'eux mêmes, des intrigants.

— Tout ou rien, me répondit-il.

Je lui fis observer qu'une pareille mesure devant produire un immense éclat en Franche-Comté et dans les pays voisins, je le priais de me laisser plutôt sortir de la Congrégation, que moi seul serais victime et qu'au moins la religion n'en souffrirait pas.

— Mon parti est irrévocable, répliqua-t-il.

Consterné de cette résolution, je lui dis que l'on ne pouvait, sans blesser les droits des souscripteurs, faire tomber l'œuvre d'Acey, fruit de leurs sacrifices.

— Reconstituez-là vous-même avec votre évêque.

— Mais, pour cela il nous faudrait des religieux.

— Vous venez de Munich, mon cher Père ; vous pourriez demander à l'abbé de Saint-Boniface quelques sujets ; vous ouvririez un noviciat à Acey et il vous arriverait des postulants de la Franche-Comté, de l'Alsace, de la Lorraine, de la Champagne et de la Bourgogne qui avoisinent l'abbaye. J'ai vu à Solesmes un jeune religieux de Munich qui ferait bien votre affaire comme maître des novices.

— C'est le Père Odilo, lui dis-je. Il m'a parlé de ce voyage en compagnie de son abbé Haneberg et de l'abbé Paul, démissionnaire.

— Mon cher enfant, reprit Dom Guéranger d'un ton de conviction, je bénis Dieu qui vous a inspiré de vous rendre à la fête de Saint-Boniface, à Mayence. Ses vues étaient de vous faire aimer l'Allemagne et

me demander une obédience pour l'abbaye de Munich. Vous alliez vous y reposer de vos courses; mais Dieu vous y conduisait dans un but plus important : celui de recruter un précieux sujet pour la conduite du noviciat qu'il vous faut ouvrir à Acey.

Une demi-heure après, Dom Guéranger entendait ma confession dans la sacristie de la Minerve.

Je lui servis la messe et dis la mienne au maître-autel, sur le corps de sainte Catherine de Sienne.

Durant tout mon séjour à Rome Dom Guéranger me traita avec beaucoup d'égards.

Il me présenta plusieurs fois à l'abbé de Saint-Paul et à ses religieux; me fit visiter divers monuments chrétiens et payens; me conduisit au musée de Saint-Jean-de-Latran; aux catacombes avec le chevalier de Rossi et d'autres personnages de l'Italie et de la France, entre autres Mgr de la Tour d'Auvergne auditeur de Rote et maintenant archevêque de Bourges; me fit asseoir cinq ou six fois à la table et dans la voiture de Nosseigneurs les évêques de Poitiers et d'Augoulême; me fit présenter par ce dernier au Très-Saint Père; entendit encore ma confession; me traça chaque matin l'itinéraire de ma journée pour bien visiter Rome; se comporta toujours de manière à me faire croire que tout était sincère et qu'il n'y avait, dans ses instructions verbales et dans ses procédés, aucune arrière-pensée.

Le 7 mars, mon abbé ayant écrit à Mgr Mabile, me remit sa lettre tout ouverte, me recommandant d'y conformer celle que j'écrirais le même jour au prélat.

Or, voici la lettre entière de Dom Guéranger :

« Pax. Rome, ce 7 mars 1856.

« Monseigneur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur « de m'écrire, et qui m'a été remise par Dom des » Pilliers. Je m'empresse de rassurer Votre Grandeur » en lui exprimant que je n'ai jamais eu la pensée » de priver son diocèse de l'œuvre si importante » que représente l'abbaye d'Acey. Notre établisse» ment de fait dans cette maison n'était pas encore » en mesure d'être érigé par l'autorité apostolique. » Votre juridiction est demeurée pleine et entière » sur cette maison, et canoniquement elle ne fait » pas encore partie des monastères réguliers de » notre Congrégation. En la remettant pleine» ment entre vos mains, Monseigneur, je ne fais » donc que remplir un devoir. Votre Grandeur » concertera avec Dom des Pilliers tout ce qu'elle » jugera être le plus à propos pour l'exécution de » son idée primitive. Dans tout ceci je n'ai et ne » dois avoir aucune prétention, si ce n'est celle » d'être toujours en droit de vous exprimer, » avec ma reconnaissance pour vos bontés, l'hom-

» mage du profond respect avec lequel je suis de
» Votre Grandeur le très-humble et très-obéissant
» serviteur.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

Après avoir pris lecture de cette pièce, j'en témoignai à Dom Guéranger ma profonde surprise et lui dis qu'elle ne satisferait pas l'évêque.

— Je réponds à sa lettre, me dit-il.

Il n'y répondait nullement; mais, irrité de ces paroles du prélat : « *En m'écrivant il y a trois mois* » *que tout allait bien à Acey, vous avez fait une* » *faute considérable; je crois que vous en subirez les* » *conséquences,* » l'orgueil abbatial préférait la perte d'Acey à l'aveu et à la réparation de ses torts.

La lettre de Mgr Mabile ne m'ayant été communiquée qu'à la fin de juin, je ne pus dire à mon abbé que la sienne n'y répondait pas.

Je gardai donc le silence et emportai sa lettre pour en prendre copie et y conformer la mienne, en y introduisant le résultat de nos conversations.

Puis j'écrivis de mon côté à l'évêque :

« Pax. Rome, à Saint-Calixte, ce 7 mars 1856.

» Monseigneur,

» J'ai hâte d'informer Votre Grandeur de la ma-
» nière dont le Révérendissime abbé de Solesmes a
» bien voulu s'entendre avec moi pour le plus grand
» bien d'Acey. Sa Paternité retirera ses religieux et

» me donnera une obédience illimitée, quant aux
» pouvoirs, afin de travailler de concert avec vous,
» Monseigneur, au développement de notre Ordre
» dans la maison soumise à votre juridiction. Sa
» Paternité me conseille de partir dès le lundi de
» Pâques pour Munich, afin d'en obtenir un sujet
» précieux qui serait d'un grand secours pour la
» conduite du noviciat qu'il est urgent d'ouvrir à
» Acey. Il y a lieu d'espérer que tout ce qui est
» arrivé était dans les vues de la Providence, et il
» faut ce grand motif surnaturel pour me consoler
» de cette espèce de séparation, qui heureusement
» sera plus apparente que réelle. Si Votre Grandeur
» doit me communiquer quelque chose, je la prie
» de le faire au plus tôt.

» Daignez agréer les plus profonds sentiments de
» respect et de dévouement dans lesquels j'ai l'hon-
» neur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur le
» très-humble et très-obéissant serviteur.

» Fr. Pierre-Marie-Raphael des Pilliers. »

Je présentai mon brouillon à Dom Guéranger et lui demandai si j'exprimais ses propres intentions.

— Oui, et loin d'être un brouillon comme vous l'appelez, cette lettre est très-bien quant au fond et quant à la forme; elle partira telle qu'elle est.

J'en pris aussitôt copie et mon abbé la cacheta lui-même, l'affranchit et la fit partir.

Ces détails, on le verra, ne sont pas superflus.

Plus tard, et à plusieurs reprises, Dom Guéranger me recommanda de ne rien négliger auprès de l'abbé de Munich pour en obtenir son précieux maître des novices, le R. P. Odilo, disant que je serais très-habile si, en huit jours de négociations verbales, je pouvais obtenir ce saint religieux.

L'ayant un jour prié de m'aider à faire auprès du Saint-Siége les démarches nécessaires pour l'érection du susdit noviciat, il me répondit :

— D'abord commencez-le, comme nous avons fait pour Solesmes ; alors le Saint-Siége le reconnaîtra, et alors seulement aura lieu la séparation réelle entre Solesmes et Acey, cette dernière maison devenant indépendante de la première au jour de la reconnaissance de son noviciat par Rome. Si nous faisions actuellement des démarches nous n'obtiendrions rien ; car ici l'on ne donne d'approbation qu'à des choses déjà commencées.

D'après ce langage, j'étais parfaitement fondé à dire que le noviciat d'Acey restait encore affilié à Solesmes jusqu'à ce que le Saint-Siége eût reconnu le noviciat, eût par là même opéré la séparation des deux maisons et m'eût relevé de mon obédience.

Tandis que je désirais revenir en France par Marseille, d'où je serais retourné à Munich, Dom Guéranger me fit au contraire assurer lui-même ma

place dans le courrier de Lorette, et me traça mon itinéraire par Ancône, Trieste, Vienne et Munich, me recommandant de faire mon possible pour obtenir le R. P. Odilo comme maître des novices.

Il me dit que les religieux de chœur partiraient d'Acey le 18 avril, que je devais y arriver le 19 pour prendre la direction des frères convers, qui *tous,* ajouta-t-il *proprio motu, doivent rester à Acey et y faire profession si c'est leur désir et la volonté de Dieu ; car il ne doit rien y avoir de changé pour eux.*

Lui ayant observé que j'allais leur écrire pour les prévenir de mon arrivée fixée au 19 avril :

— Non, fit-il, n'écrivez pas ; je me charge moi-même de leur faire dire ce qui conviendra alors.

Puis il me donna, le 27 mars, veille de mon départ pour Lorette, l'obédience suivante, conforme à sa lettre à Mgr de Saint-Claude et traçant mon itinéraire par l'Allemagne :

« Pax.

» Nos Fr. Prosper-Ludovicus Paschalis Guéranger, » abbas Sancti Petri de Solesmis, et superior genera- » lis Congregationis gallicæ Ordinis Sancti Benedicti,

» Universis ad quos pertinebit, notum facimus » atque testamur Reverendum Patrem Domnum » Raphaëlem des Pilliers, presbyterum, monachum » nostrum rite professum, quem Illustrissimi et Re- » verendissimi Domini Episcopi Sanclaudiensis in

» Gallia desiderio obsecundantes, in Sequaniam re-
» mittimus, ut de profectu Aceiensis monasterii
» curam gerat; quemque per Germaniæ partes iter
» facturum intendimus; optimis esse fide et mori-
» bus, et apprime dignum cui liceat cunctis spiri-
» tualibus bonis, et præsertim sacrosancti missæ
» sacrificii celebratione gaudere. Hunc ideo omnibus
» Reverendissimis Prælatis, et ecclesiarum ac monas-
» teriorum superioribus commendamus in Domino,
» eosdem enixe rogantes quatenus illum charitative
» tractent et benevolentiæ suæ participem efficiant.

« Datum Romæ, ex ædibus Sancti-Calixti, die
» 27 martii, anni 1856.

« † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbas Solesmensis. »

En me délivrant cette pièce me munissant de pouvoirs généraux, mon abbé me remit une lettre de recommandation pour un pénitencier de Lorette, parent du prieur de Solesmes.

Il m'avait promis de me présenter lui-même au Très-Saint Père; mais, lorsque je lui rappelai sa promesse, il me dit qu'il craignait d'importuner le pape en lui demandant trop souvent audience, et m'engagea à ne pas le voir.

J'insistai, disant que cette visite me serait une vraie consolation.

Alors il pria Mgr d'Angoulême de le remplacer; ce que le prélat fit très-volontiers.

L'audience eut lieu le 26 mars, vers les dix heures.

Au moment de m'y rendre, mon abbé me dit :

— Est-ce que vous ne tremblez pas en pensant que vous allez parler à la première autorité du monde, au chef suprême de l'Église, au vicaire et représentant de Jésus-Christ? Moi, je tremble chaque fois qu'il m'arrive de monter les marches du Vatican.

— Je n'ai jamais tremblé devant personne, mon Révérendissime abbé ; mais je tremblerai moins encore devant le pape que devant qui que ce soit ; car ce n'est pas pour faire trembler les chrétiens, les prêtres et les religieux qu'il porte les titres de *père commun* des fidèles, de *serviteur* des serviteurs de Dieu. Le seul sentiment que j'éprouverai en parlant à Pie IX sera celui d'une vénération filiale.

Mon abbé reprit :

— Si le Saint-Père vous demande pourquoi je ne vous présente pas moi-même, répondez-lui que Sa Sainteté doit parfaitement en soupçonner les motifs.

Je sentis combien cette repartie devait être hardie ; mais, me dis-je, puisque mon abbé m'en donne l'ordre, je le remplirai si l'occasion s'en présente.

Le Saint-Père me fit un accueil paternel.

Comme à ma troisième génuflexion je restai à ses pieds, il me prit la main droite et me releva.

Je lui avais baisé l'anneau et la main avec le respect affectueux d'un fils, et non comme un esclave.

Il m'adressa diverses questions auxquelles je répondis, et je priai Sa Sainteté de vouloir bien m'accorder certaines faveurs spirituelles pour moi et les miens jusqu'au troisième degré inclusivement.

Elle écrivit de sa main, au bas de ma supplique, ces lignes :

« *Die* 26 *martii* 1856.

» *Concedimus supradicta petita dummodo condi-*
» *tiones necessariæ impleantur ad indulgentias lu-*
» *crandas.*

» Pius PP. IX. »

— Je connais bien votre évêque, me dit le Saint-Père ; c'est un grand sec dont je n'ai pas oublié la figure. Il est venu me voir ici ; je lui ai donné, parce qu'il s'appelle Pierre, un morceau de la Chaire de saint Pierre.

Puis, venant à mon abbé, il me dit :

— Pourquoi votre Père Guéranger ne vous présente-t-il pas lui-même?

— Très-Saint Père, je l'ignore ; mais, prévoyant cette demande, mon abbé m'a ordonné de dire à Votre Sainteté qu'elle en supposerait bien les motifs.

Pie IX, à ces paroles, eut une contraction des lèvres et un froncement de sourcils, comme s'il eût été blessé de ce trait d'effronterie de mon abbé osant charger un de ses religieux d'une telle commission. Il continua à me témoigner la plus grande affabilité.

Un supérieur-général d'Ordre m'assura, depuis, que la cause de cette mauvaise humeur de Dom Guéranger était un triple échec subi devant la Sacrée-Congrégation des évêques et réguliers, qui lui refusa certains priviléges sollicités avec instance par sa gloriole abbatiale.

Mgr d'Angoulême et moi nous étant mis à genoux pour recevoir la bénédiction du pape, Sa Grandeur le pria ensuite de nous donner la mule à baiser.

Comme Pie IX ne s'empressait point d'acquiescer à ses désirs, l'évêque lui prit la jambe gauche allongée dessous le bureau pontifical, et, la tirant à lui, il fit pirouetter le Saint-Père sur son fauteuil. Pendant que Mgr Coussaut baisait la mule, Pie IX souriait d'une manière aimable.

Quand le prélat se fut retiré et que je me présentai à mon tour, le pape avait levé son pied à la hauteur de mes lèvres, et je baisai la croix d'or ornant sa chaussure.

Sur ma prière, Sa Sainteté daigna bénir spécialement ma famille et tous les souscripteurs à la fondation d'Acey dont les noms étaient inscrits sur les registres que je tenais à la main.

CHAPITRE XXIV.

DE ROME A ACEY PAR L'ALLEMAGNE.

Le 28 mars, je montais dans le courrier après avoir reçu de mon abbé sa bénédiction et ses embrassements avec l'invitation même de me détourner de mon chemin pour visiter Venise.

Nous étions plusieurs voyageurs appartenant à diverses nations.

Voyant, à l'approche de la nuit, notre voiture escortée de gendarmes à cheval, nous en demandâmes le motif au conducteur.

Il nous dit que la route n'était pas sûre, les montagnes se trouvant alors infestées de bandits.

Cette réponse était loin de nous tranquilliser.

Aussi peu de voyageurs se laissèrent-ils gagner par le sommeil; chacun se tint sur ses gardes, combinant ses moyens de défense en cas d'attaque.

A chaque relai nous changions de gendarmes, de postillons et de chevaux.

Ceux d'entre nous qui avaient consenti à s'endormir étaient brusquement réveillés par les postillons du courrier pontifical qui, ouvrant de chaque côté les portières, nous criaient à tue-tête :

— *Excellenza! Excellenza! la buona mano! la buona mano!* Noi abbiamo le tanto bene condotte!

Après que nous avions versé déjà à l'administration un prix fort élevé pour nos places de Rome à Lorette, ils prétendaient nous faire payer encore pour ne nous avoir pas jetés dans les ravins.

Les bons gendarmes du pape, préposés à notre garde, n'avaient pas mission de nous délivrer de ces importuns. Mais, fatigué d'être éveillé si souvent par le même refrain, un seigneur polonais, mon voisin, saisit vivement sa canne et leur dit, en allongeant le bras par la portière ouverte :

— *Aspettate un poco, postiglioni; la mia Excellenza vole dare a voi molto nobilmente la buona mano.*

Les postillons comprenant le genre de monnaie qui leur était destinée, se retirèrent au plus vite et laissèrent en paix Nos Excellences.

La mienne s'endormit et fut réveillée au relai suivant, toujours par la demande de *la buona mano*, système qui dura jusqu'à notre arrivée à Lorette.

Mais le moyen improvisé par le polonais avait un succès infaillible; désormais, il suffisait de remuer le bâton d'une certaine manière, au premier mot

d'*Excellenza*, pour faire rentrer dans la gorge la supplique habituelle, qui était sur le point d'en sortir.

Nous bénîmes le polonais de son expédient.

Arrivé de nuit à Lorette, on me donna dans un hôtel un lit plus large que long, et j'appris qu'il est d'usage dans ces contrées d'avoir des lits où puissent, au besoin, coucher quatre ou cinq personnes.

Le dimanche 30 et le lundi 31, jour auquel fut renvoyée la solennité de l'Annonciation qui, cette année, était tombée le mardi de Pâques, j'obtins la faveur de célébrer la messe dans la *Santa Casa*.

Mon émotion fut vive lorsqu'en y entrant mes regards furent tout à coup attirés par ces mots, gravés en lettres d'or sur le maître-autel :

HÎC VERBUM CARO FACTUM EST.

Le religieux pénitencier des français, cousin du prieur de Solesmes, me fit voir ce qu'il y avait de plus remarquable dans le sanctuaire de Marie.

Il m'y montra l'écuelle de bois où, suivant la tradition, buvait la mère du Christ. Cette écuelle est aujourd'hui incrustée d'argent.

La *Santa Casa*, toute recouverte de marbre à l'extérieur avec de belles inscriptions papales, est à l'intérieur complètement nue et en briques devenues luisantes sous les baisers des pèlerins.

On ne lui voit ni plafond ni fondement.

Elle est située au milieu du transept de la cathédrale, vaste église à trois nefs entourée de grandes chapelles où chanoines et religieux célèbrent tour à tour les louanges de Marie.

Tous les jours l'affluence des fidèles y est grande; mais, en la fête de l'Annonciation, la cathédrale de Lorette est littéralement encombrée de pèlerins.

Leur bonheur est de prier un instant dans la *Santa Casa* qui, pour cet usage, a deux ouvertures latérales en face l'une de l'autre, sans compter celle du fond servant au sacristain chargé du soin de l'autel intérieur.

Elle possède un second autel adossé de façon que le célébrant se trouve en dehors, ayant vue sur la grande nef quand il se retourne vers le peuple.

Lorette n'est qu'à un ou deux kilomètres de l'Adriatique, dans une position fort agréable.

Je quittai cette ville le 31 mars et arrivai trois heures après à Ancône où je rencontrai plusieurs français devant, comme moi, partir pour Trieste. Ancône n'a rien de remarquable; le port seul nous offrit de l'intérêt.

Le soir, par un temps superbe, nous nous embarquions sur l'Adriatique.

La mer était unie comme une glace, et le ciel le plus pur laissait la lune et les étoiles refléter sur la plaine liquide leur douce et brillante clarté.

Tout le temps de la traversée, qui fut d'environ quinze heures, la mer conserva le calme d'un lac.

Nous avions à bord deux cent cinquante militaires autrichiens dont la gaieté nous rappelait celle de nos soldats français.

Plusieurs officiers me prenaient la main avec cordialité, me félicitant d'appartenir à la nation valeureuse qui venait de prendre Sébastopol.

Le lendemain nous débarquions à Trieste, capitale du Frioul, riche et grande ville située aux pieds des Alpes Juliennes.

Nous admirâmes ses rues, ses places, ses maisons, ses larges pavés.

Trieste est un port de mer dont les autrichiens tiennent à augmenter l'importance aux dépens de Venise, jadis la reine des eaux.

Le soir, je partais par la diligence pour Leibach, capitale de la Carniole, laissant ainsi sur ma gauche Venise que j'étais autorisé à voir. Je tenais à faire le plus économiquement possible mon voyage de Rome par l'Allemagne, de manière toutefois à n'arriver à Acey que le 18 avril au soir, selon la recommandation positive de mon abbé.

Il m'avait demandé ce temps pour *préparer convenablement* le départ des religieux de chœur.

Après quelques heures de repos à Leibach, je partis pour Vienne par le chemin de fer qui, ce jour-là,

transportait des cardinaux, patriarches, primats, archevêques et évêques de l'empire, se réunissant pour le concordat entre le Saint-Siége et l'Autriche.

J'y arrivai le lendemain, 3 avril, et descendis chez les bénédictins dits *schotten* ou écossais.

J'y reçus la plus fraternelle hospitalité.

Ils me firent voir en détail ce que leur capitale renferme de plus intéressant : la vieille métropole gothique, la colonne commémorative de la célèbre victoire de Lépante, l'imprimerie impériale, la plus belle de l'Europe, dont le sous-directeur me fit les honneurs avec une politesse toute parisienne unie à la cordialité allemande. Puis nous visitâmes les glacis, les faubourgs, les promenades publiques, etc., etc.

Les bénédictins *schotten*, qui n'interprètent pas la Règle de saint Benoît comme Dom Guéranger, ont la direction d'un grand collége.

Ayant fait, à Munich, la connaissance du supérieur des méchitaristes de Vienne, je lui rendis visite et il me montra en détail son imprimerie qui occupe habituellement cent cinquante ouvriers.

Le dimanche 6 avril j'assistais, dans la vaste cour du palais archiépiscopal, à l'arrivée, en voitures de gala, des évêques de toutes les provinces d'Autriche venant y prendre le métropolitain de Vienne pour marcher processionnellement à la métropole.

Je ne fus pas peu étonné de voir plusieurs prélats porter un chapeau pareil, pour la forme, à celui de nos adjudants majors, orné toutefois du cordon épiscopal auquel pendaient deux glands d'or.

C'était là le costume des patriarches.

Placé dans l'embrasure d'une fenêtre le long d'un corridor faisant suite au grand escalier de l'archevêché, je pus voir défiler à côté de moi, sur deux rangs, tous les hauts dignitaires du clergé autrichien.

Bien que j'eusse entendu la messe conventuelle des bénédictins et celle en musique dans la chapelle privée de l'empereur, y ayant été invité la veille par le maître d'orchestre, je voulus également assister à la messe solennelle de la métropole.

Elle fut chantée par un grand nombre de musiciens établis dans une tribune en face de la mienne.

Les évêques occupaient le sanctuaire, chacun d'eux ayant son prie-Dieu et son fauteuil.

La messe fut célébrée par le cardinal prince de Schwartzenberg, archevêque de Prague, assisté de deux patriarches.

Or, même après avoir entendu à Rome, pendant la semaine sainte, les plus beaux morceaux de la chapelle Sixtine, l'harmonie de la musique allemande, dans ces trois églises, me ravit et m'émerveilla.

Le prieur me présenta à l'abbé qui avait auprès de lui l'archiabbé de Martinsberg, en Hongrie, dont

peu d'années auparavant j'avais rencontré un religieux, le R. P. Tobie, à Einsiedeln.

L'archiabbé voulait m'emmener à Martinsberg.

J'aurais accepté d'autant plus volontiers son invitation qu'elle m'eût procuré l'occasion de m'édifier sur la manière dont mes confrères de Hongrie pratiquent la Règle de saint Benoît. Bien que Dom Guéranger répète à ses moines que sa maison est celle où la Règle est le plus exactement observée, cependant, comme j'avais vu à Munich que l'esprit de saint Benoît y est plus fidèlement suivi qu'à Solesmes, j'aurais aimé voir ce qu'il en était dans la Congrégation bénédictine hongroise. Quant aux bénédictins de Saint-Paul et de Saint-Calixte à Rome, Dom Guéranger s'en amuse et en plaisante devant ses religieux, disant que ce sont des seigneurs prenant leurs aises, se souciant fort peu de la sainte Règle, chantant ou psalmodiant l'office divin avec une négligence, un laisser-aller incompréhensible.

Il m'eût été agréable aussi de voir sur les lieux si la famille des Pilliers existait encore dans ces parages; vu que la forteresse de Seghedin, dont le comte Théodore avait, en 1722, reçu la commanderie, est peu éloignée de Raab, ville la plus voisine de Martinsberg.

Mais c'étaient de nouveaux frais, et, d'ailleurs, je devais passer quelque temps à Munich pour obtenir

le R. P. Odilo, mon voyage *per Germaniæ partes* n'ayant pas d'autre but.

Je remerciai donc l'archiabbé de Martinsberg, le priant d'agréer mes excuses basées sur la nécessité de me trouver le 18 à Acey, à près de quatre cents lieues de sa résidence.

Le 9 avril, je pris le courrier pour Salzbourg. Le 10 au matin j'étais à Linz, sur le Danube, et le soir je visitais, à N., le prieuré des bénédictins chargés de la paroisse, peuplée d'environ quatre mille âmes.

Ayant demandé comment un si beau monastère n'avait pas d'abbé, mais un simple prieur, les religieux me répondirent qu'ils n'étaient pas encore suffisamment riches pour avoir un abbé, personnage coûteux à entretenir, devant, selon la coutume, avoir sa maison et sa table à part, la première richement meublée, la seconde splendidement servie, et, de plus, possédant voitures, chevaux de luxe, laquais et nombreux personnel de domesticité.

Tout cela me fut exposé sans ironie et d'un ton naïf qui me charma.

Quand saint Benoît écrivait sa Règle il ne prévoyait pas sans doute qu'un abbé de son Ordre dût être un personnage ruineux pour sa communauté !

Voici ce qu'on y lit au chapitre LXIV :

« *Il faut que l'abbé, après sa nomination, pense* » *incessamment à la pesanteur du fardeau dont il a*

» *été chargé, et à qui il doit rendre compte de son*
» *administration ; et qu'il soit persuadé qu'il est*
» *établi, non pas tant pour présider que pour être*
» *utile à ses frères.* »

Hélas ! que dirait le saint, si, revenant sur la terre, il voyait les abbés de son Ordre se croire obligés de soutenir par le luxe un rang qui ne devrait jeter d'autre éclat que celui de toutes les vertus ?

J'arrivai dans la matinée du 11 à Salzbourg, ville charmante par sa position, située aux confins de l'Autriche et de la Bavière.

La police me fit déposer mon passeport pour me le rendre le lendemain, lors de ma sortie.

Je descendis chez les bénédictins de Salzbourg où je reçus le plus aimable accueil.

L'abbé, digne vieillard, voulut m'avoir à table à ses côtés, et j'admirai dans sa personne l'influence des talents et de la vertu.

Il était aveugle et octogénaire, double motif qui l'avait porté à se démettre de ses fonctions.

Ce fut en vain. Tous ses religieux lui déclarèrent, d'un élan spontané, que jamais ils ne consentiraient, de son vivant, à se donner un autre abbé que lui.

Malgré son grand âge et ses infirmités, son esprit et sa sagesse avaient acquis un nouveau lustre.

Je n'oublierai jamais l'air vénérable de ce vrai patriarche qui, loin d'être une occasion de ruine

pour ses religieux, avait relevé la discipline et augmenté le bien-être de l'abbaye, tout en secourant les nécessiteux. Les moines me firent visiter leur beau monastère formant plusieurs cours spacieuses, leur vaste bibliothèque riche en manuscrits ; après quoi ils me conduisirent dans la ville et sur un monticule d'où j'aperçus, dans le lointain, les hautes montagnes du Voralberg, encore couvertes de neige et dessinant à la gracieuse cité de Salzbourg un vaste horizon argenté.

Au dessus du monticule est assis un couvent de bénédictines dirigées par les bénédictins, mais, heureusement pour elles, d'une tout autre façon que les religieuses d'Andancette par Dom Guéranger.

Le soir, lorsqu'au moment du dessert l'on me présenta, à table, la principale feuille de la ville, je fus bien surpris de lire, en tête du journal, que « le Révérend Docteur Pierre-Marie-Raphaël des » Pilliers, bénédictin français venant de Rome et de » Vienne, chargé d'une haute mission du Saint- » Siége, avait fait à la ville de Salzbourg l'honneur » de la visiter et que Sa Révérence était descendue » chez ses confrères. »

— L'aventure est plaisante, dis-je à ces derniers. Et où donc ce journal est-il allé s'enquérir de mon nom et surtout de ma mission ?

— Ne vous a-t-on pas demandé votre passeport?

— Oui, et je l'ai laissé aux mains de la police pour ne le reprendre qu'à mon départ.

— C'est la police alors qui a donné ces détails. Elle en use de la sorte quand elle veut honorer un personnage entrant dans nos murs.

— S'il en est ainsi, votre police est plus aimable que ne veulent le faire croire un grand nombre de nos romanciers français.

— Vous voyez, par votre propre expérience, qu'il fait bon voir les choses sur place et de ses propres yeux ; on les trouve, en général, différentes de ce qu'elles sont sous la plume d'écrivains fabriquant l'histoire du fond de leur cabinet.

— En Autriche, mes chers confrères, on ne m'a demandé mon passeport qu'à mon arrivée sur le sol de l'empire, à Trieste, et aujourd'hui au moment d'en sortir, tout cela, très-courtoisement, sans bourse délier. J'ai pu traverser la Carniole, la Styrie, la Carinthie, séjourner une semaine à Vienne, et je n'ai pas été inquiété un seul instant. Puis, je viens de traverser la haute et la basse Autriche sans que personne ait songé à venir voir si je ne serais pas un conspirateur déguisé.

Après avoir pris, dans la nuit du 11 au 12, un repos dont j'avais été privé depuis mon départ de Vienne, je partis pour Munich où j'arrivai le même jour à 11 heures du soir. Dès le lendemain matin je

me rendais à Saint-Boniface, que je fus heureux de revoir après deux mois de voyage.

Je racontai au Révérendissime abbé Haneberg ce qui s'était passé entre Dom Guéranger et moi dans la ville sainte, l'ordre que j'avais reçu de retourner en France par l'Allemagne, selon ces paroles de mon obédience : « *quemque per Germaniæ partes iter* » *facturum intendimus,* » pour demander à Sa Paternité de vouloir bien m'accorder l'un de ses religieux, le R. P. Odilo, comme maître du noviciat que mon abbé me conseillait d'ouvrir à Acey. — J'ai prévenu, lui dis-je, mon propre évêque de cette démarche auprès de Votre Paternité dans le but d'en obtenir le R. P. Odilo, et c'est mon abbé qui a lui-même cacheté et fait partir ma lettre, dont il a de vive voix approuvé la teneur comme entièrement conforme à ses instructions.

— Mon Révérend Père, me dit l'abbé Haneberg, votre abbé, qui vous a ainsi renvoyé de Rome, *per Germaniæ partes*, à l'abbaye d'Acey confiée par lui-même à vous et à votre évêque, ne vous a pas imposé un détour de trois à quatre cents lieues sans un vif désir de vous voir réussir dans votre démarche auprès de moi. En conséquence, pour favoriser ses vues et vos efforts qui sont *ut de profectu Aceiensis monasterii curam geras,* de travailler au progrès sous tous rapports du monastère d'Acey, je vous

accorde de bon cœur, quoiqu'il m'en coûte, notre cher Père Odilo si cela ne le contrarie pas lui-même. Comme il vous est très-attaché, veuillez lui demander s'il veut partir avec vous pour Acey.

Le R. P. Odilo n'hésita pas un instant. Il me déclara se trouver prêt à faire ce qui dépendrait de lui pour la prospérité d'une maison de notre Ordre.

Mais un postulant, converti du judaïsme au catholicisme depuis une année à peine, ayant appris la détermination du Père Odilo, ne voulut pas se séparer de son maître. Il demanda et obtint aussitôt la permission de s'en venir avec nous.

C'était de la part de l'un et de l'autre un beau dévouement que de quitter sa patrie, un abbé tel que celui de Munich et des confrères bien-aimés.

Le Père Odilo n'avait que vingt-cinq ans et le postulant dix-neuf à vingt. Le premier parlait quatre langues vivantes : l'allemand, l'anglais, le français et l'italien. Il jouissait dans tout Munich, ville de 130,000 âmes, d'une grande réputation de sagesse et de vertu. Son père, M. de Hoffnass, était employé à la cour de Bavière ; sa mère se vouait à l'éducation de ses deux filles, Mlles Marie et Caroline. La première s'est faite religieuse depuis.

Tous les jeudis, durant mon séjour de l'hiver précédent, le Père Odilo m'avait conduit dans sa famille. C'était une de mes plus agréables distractions.

Avant de quitter Munich, et pour laisser à mes compagnons de voyage le temps de préparer leur départ, je voulus revoir encore une fois ce que la ville renferme de plus intéressant.

Je visitai la bibliothèque, la troisième de l'Europe et composée de sept cent mille volumes.

Entre autres manuscrits, on m'en présenta un gardé sous verre, tout entier de la main de Luther.

Je revis ensuite les fameuses pinacothéques, ces galeries de tableaux des plus grands maîtres.

L'une d'elles avait alors pour concierge un homme d'environ deux mètres soixante centimètres de haut, d'une corpulence proportionnée à la taille. Une bonté particulière animait la physionomie de ce colosse.

Le roi Maximilien se trouvant absent, le Père Odilo put me faire voir l'intérieur du palais, la salle du trône, l'une des plus belles du monde, et celles qui renferment les portraits des rois et des anciens ducs de Bavière.

Dans une autre salle, où sont exposés les portraits des beautés contemporaines de la cour ou du royaume, le Père Odilo, me montrant celui de Lola Montés, joignit les mains et me dit en gémissant :

— Tenez, mon cher Père, vous voyez là le portrait de cette effrontée, cause des malheurs de notre bon roi Louis qui après avoir imité David dans sa chute l'imite aujourd'hui dans son repentir et sa piété.

Cette impudente parcourait à cheval les rues de Munich, cinglant de sa cravache les passants qui ne lui donnaient pas de marques de respect.

Des bavarois indignés la poursuivirent à coups de pierres et ils l'eussent tuée si le roi ne l'eût soustraite à leur vengeance en lui fournissant le moyen de s'évader. Il lui donna en même temps de quoi vivre à son aise ; mais cette créature perverse, au lieu de faire un honnête emploi des largesses royales, continua sa vie d'aventurière et alla dépenser dans la débauche ses ressources jusqu'en Amérique où, peu d'années après, elle expirait de misère sur un grabat.

Telle fut la fin de Lola Montés dont le roi Louis voulut faire une comtesse ; ce qui amena la démission si honorable offerte par tout le ministère, et ensuite l'abdication du roi en faveur de son fils Max.

De là nous visitâmes le cimetière, orné de beaux monuments que le Père Odilo surnommait : *les dernières vanités des grands.*

Puis, je voulus revoir les églises.

A Munich, elles ont toutes leur genre de beauté, et il n'y en a pas deux qui soient du même style.

Cependant, les trois plus remarquables sont : la métropole, l'église Saint-Louis, et, bien supérieure à ces deux-ci, la basilique de Saint-Boniface bâtie par le roi Louis sur le plan de Saint-Paul de Rome.

Sa longueur est de cent mètres. Elle est divisée en cinq nefs par quatre rangs de colonnes sveltes et élancées ornées de riches chapiteaux et présentant un coup d'œil magique. Chaque rang est de seize colonnes. Au-dessus des trente-deux formant la grande nef, sur les murs collatéraux, sont représentés, en fresques admirables, les principaux actes du grand apôtre de la Germanie. De belles mosaïques, sur fond d'or, donnent à l'abside une décoration splendide. La charpente, qui tient lieu de voûte, est entièrement de bois colorié et doré, d'un beau travail artistique. Les autels y sont d'une grande richesse et les pavés sont de marbre.

Nous quittâmes Munich le 16, au matin, et visitâmes en passant les bénédictins d'Augsbourg dont j'étais déjà connu. L'un d'eux nous mena voir, non loin de l'abbaye, la grande salle où se sont tenues les séances des luthériens qui ont eu pour résultat la fameuse confession de foi devenue célèbre sous le nom de *Confession d'Augsbourg*. Nous repartîmes après-midi pour Strasbourg où nous passâmes la nuit. Le lendemain, après avoir fait visiter la ville à mes compagnons de voyage, je les conduisis à l'horloge de la cathédrale dont le chant rauque du coq et son battement d'ailes les divertirent beaucoup. Enfin, après avoir passé à Belfort la nuit du 17 avril, nous arrivâmes le lendemain soir à l'abbaye d'Acey.

CHAPITRE XXV.

SCANDALE IMMENSE.

Grande fut notre mystification ! Les religieux de chœur, qui devaient être partis, se trouvaient tous encore à Acey, et il était huit heures du soir.

Je demandai à Dom Menault s'il n'avait pas reçu des instructions du Révérendissime lui annonçant notre arrivée pour le 19 avril et le départ des religieux de chœur pour le 18.

— Le Révérendissime m'a annoncé la dissolution du prieuré en me disant néanmoins que je pouvais aller demander à Mgr de Saint-Claude si Sa Grandeur voulait que les religieux partissent ou qu'ils restassent. Je l'ai fait et Mgr m'a répondu : Je ne vous dis ni de partir ni de rester ; c'est Dom Guéranger qui est votre supérieur, et j'attends Dom des Pilliers pour m'entendre avec lui.

— Mais, lui dis-je, il ne peut y avoir deux communautés à Acey. D'une part le Révérendissime

vous écrit que le prieuré est dissous; d'autre part il m'a envoyé à Munich pour obtenir le R. P. Odilo, afin de reconstituer Acey en y ouvrant un noviciat.

— Je dois, selon les ordres du Révérendissime, agir comme prieur jusqu'à ma sortie; or, ni les religieux ni moi ne sortirons de sitôt.

— Ce que vous m'affirmez là ne se concilie, ni avec la dissolution du prieuré dont vous avez reçu l'annonce, ni avec la lettre écrite à Mgr de Saint-Claude par le Révérendissime abbé, ni enfin avec toutes les instructions que m'a données à Rome Sa Paternité. Toutefois, voulant éviter le scandale, nous vivrons à part, le R. P. Odilo, le postulant et moi.

Le 20 je lui dis encore :

— Pour vous laisser plus libres je m'absente quelques jours; je me rends près de Sa Grandeur dont je vais chercher les conseils.

Alors, ne se contenant plus, Dom Menault me dit :

— Vous êtes perdu de considération dans le canton de Gendrey; tous ces messieurs vous regardent comme un religieux rebelle; ils ont juré de vous faire succomber; ils vous dénonceront à Monseigneur, et je tiens personnellement à faire savoir à tout le clergé que c'est vous qui nous chassez d'ici.

— Mon cher Père, ne faites pas de scandale. En agissant comme vous dites, vous blesseriez la vérité et la religion. Loin de chasser les religieux

d'Acey, j'ai fait mon possible pour que le Révérendissime les y laissât; j'ai demandé que vous seul, et tout au plus Dom Pradié, fussiez rappelés, et, cela, sans animosité contre vous. Mais, vous le savez, depuis trois ans il nous est devenu impossible de nous entendre; nous devions donc être séparés. Le Révérendissime n'ayant pas voulu me sortir de ma fâcheuse position en me laissant porter plainte au Saint-Siége, il fallait que vous fussiez retiré.

— Oui, répliqua Dom Menault, je dirai partout que vous nous chassez; l'on me croira sur parole. Pour vous, en vain vous défendrez-vous, l'on ne vous croira plus; personne désormais n'aura confiance en vous. Nous avons éclairé les ecclésiastiques sur votre compte, et, si nous sommes réduits à partir, ce sera avec les honneurs de la guerre!

Il répéta ces dernières paroles avec emphase.

— Mon Père, je saurai souffrir vos calomnies; mais je tremble pour vous. La justice éternelle vous attend et la postérité vous jugera. Si je pouvais descendre à une question personnelle, si, surtout, j'avais de l'animosité contre vous, j'aurais de quoi me réjouir de vous voir dans de pareils sentiments; car j'y trouve ma justification complète. Mais je ne ferai pas de ma personnalité le mobile de mes actions. Par amour de la vérité je vous engage à réfléchir aux conséquences de la réalisation de vos menaces.

Pendant mon absence, Dom Menault et Dom Pradié firent ce qu'ils purent sur l'esprit du R. P. Odilo pour le tourner contre moi et le porter à me laisser seul à Acey en s'en retournant à Munich.

Ce saint religieux fut scandalisé.

Le 24 avril, Mgr de Saint-Claude me dit à Arbois :

— Quel homme est-ce donc que votre Père Guéranger? Il m'écrit d'une façon et il agit de l'autre? Cet homme est FAUX ET DÉLOYAL !

Je lui présentai mon obédience pour lui prouver qu'elle était conforme à ma lettre de Rome, et dis :

— Si je dois être sacrifié au bien de la paix et de la religion, j'y consens volontiers; que Votre Grandeur ait la bonté de m'aider à sortir d'une Congrégation où, après ne m'avoir créé que des difficultés, l'on m'abreuve ensuite de tant d'amertume.

— Mon cher Père, c'est votre abbé qui a tous les torts et des torts bien graves. Son langage et ses procédés sont loin d'être ceux d'un homme sincère.

Puis l'évêque me montra une lettre signée de tous les ecclésiastiques du canton de Gendrey me dénonçant à lui comme un religieux rebelle, ayant perdu leur confiance, et dont la présence à Acey serait un scandale pour leurs paroisses.

— C'est là, lui dis-je, l'œuvre de Dom Menault. Il a, par ses calomnies, soulevé contre moi des prêtres dont j'étais aimé et estimé unanimement avant mon

départ pour Munich. Sans m'avoir revu depuis, ces prêtres abusés me jugent et me condamnent ainsi sans m'entendre. Dom Menault a commencé par les indisposer en leur disant que je laissais mourir de faim *ses* religieux; puis il leur dit maintenant que, pour le supplanter, je chasse les moines d'Acey en m'appuyant sur mon titre de propriétaire légal. Du reste, Monseigneur, Dom Menault m'a menacé, il y a quatre jours, de l'éclat qu'il réalise.

— Retournez à Acey, mon cher Père; prenez courage et ne vous laissez pas effrayer par cette tempête. Je vais répondre catégoriquement aux curés du canton de Gendrey pour les reprendre de ce qu'ils se mêlent d'une chose qui ne les regarde pas et dont ils ne connaissent point le premier mot.

En arrivant le 26 à Acey, je n'y trouvai plus que le R. P. Odilo et le jeune postulant.

— Ah! mon cher Père, me dit le premier, quel mauvais religieux que ce Père Menault! Il a cherché à nous persuader que c'était pour nous une chose déshonorante de rester avec vous; mais, n'ayant rien pu gagner sur mon esprit, il a ramassé une foule de personnes, des femmes surtout, au moment de son départ, et, ouvrant les portes de l'abbaye, il leur a dit : *Acey n'est plus une maison religieuse; c'est celle du propriétaire Dom des Pilliers; entrez-y sans scrupule.* Et le monastère a été envahi par une foule

d'hommes et de femmes. Jamais je n'ai vu un religieux comme le Père Menault! il est la honte de notre Ordre! Il leur disait aussi : *Ne craignez pas de profaner la maison ; le bon Dieu n'y est plus!*

Le postulant, naguère encore juif, me demandait si le Père Menault était chrétien. Il pleurait, disant qu'il n'aurait jamais cru possible une pareille abomination de la part d'un prêtre et d'un religieux.

Dom Menault avait même renvoyé les frères convers dont le Révérendissime m'avait dit à Rome :

« Il est bien entendu que les frères convers resteront à Acey sous votre direction et qu'il n'y aura » rien de changé pour eux. »

Comme mon abbé s'était *chargé* de leur faire dire ce qu'il jugerait *alors convenable* pour les mettre sous ma direction, je ne sus si je devais accuser mon abbé ou Dom Menault d'un acte aussi peu attendu, lorsque je vis sur la table de ma cellule une lettre de ce dernier à mon adresse.

Voici le passage qui a trait à la question :

« Acey, ce 23 avril 1856.

» Mon Révérend Père,

» Conformément aux instructions formelles que » j'ai reçues de notre Révérendissime, j'ai donné des » lettres d'obédience à tous les Pères et à tous les » frères, sans exception, qui composaient le monastère d'Acey. Suivant les mêmes instructions, nous

» avons consommé les Saintes-Espèces et retiré les
» vases sacrés qui appartiennent à Solesmes. »

Dom Menault a mieux fait encore : il a soustrait un calice donné à Acey par un curé de la Côte-d'Or. Il ne me l'a jamais renvoyé malgré mes demandes réitérées, bien qu'il en connût parfaitement l'origine.

Ce départ des frères convers, par ordre du Revérendissime, me fit voir qu'il m'avait complètement joué à Rome !

J'informai Mgr Mabile de l'état des choses, puis j'adressai à MM. les curés du canton de Gendrey la lettre collective suivante :

« Messieurs,

» Monseigneur votre évêque vient de me don-
» ner connaissance d'une lettre par laquelle, sans
» m'avoir vu ni entendu, vous me dénoncez comme
» un religieux rebelle et ayant perdu votre con-
» fiance. Sa Grandeur, très-bien instruite de la
» cause, me renvoie d'Arbois à Acey pour y remplir,
» en religieux obéissant, la mission qui m'est con-
» fiée par mon supérieur-général sur pièce authen-
» tique délivrée à Rome où m'avaient envoyé un
» nonce du Saint-Siége et Sa Grandeur elle-même.
» Comme j'ignore complètement sur quoi vous
» fondez votre accusation, à l'appui de laquelle vous
» n'apportez aucune preuve, je me borne, pour ma
» défense, à vous jeter à tous, Messieurs, le défi de

» trouver dans mes dix années de profession reli-
» gieuse, y compris le noviciat, un seul acte et une
» seule parole contraires à l'obéissance. Beaucoup de
» personnes, même très-haut placées dans l'Église et
» dans le monde, pensent (mais je ne suis pas de leur
» avis) que je l'ai portée jusqu'à l'héroïsme. N'ayant
» absolument rien fait jusqu'ici pour mériter votre
» confiance, je ne saurais me plaindre de l'avoir
» perdue. Cependant, comme vous n'aviez cessé de
» m'honorer jusqu'à ce moment de votre bienveil-
» lance gratuite, au point de me donner souvent des
» paroles d'encouragement pour une œuvre qui m'a
» coûté tant de fatigues, d'humiliations et de sollici-
» tudes, je m'étonne aujourd'hui de vous voir
» changer si facilement de dispositions à mon égard.
» Il faut, Messieurs, que l'on m'ait étrangement
» noirci à vos yeux pour que vous ayez pu, con-
» trairement à cette maxime du droit naturel : *Et*
» *altera pars audiatur*, juger, condamner et exécuter
» sans l'entendre un confrère qui a porté sa cause
» devant un tribunal compétent (1), et qui n'a rien
» fait que se conformer à ses décisions et aux in-
» structions subséquentes de son supérieur-général.
» J'ai fait tout au monde, Messieurs, pour éviter un
» scandale ; s'il a lieu, je n'en suis pas l'auteur et ce

(1) Ce tribunal compétent, c'était mon évêque.

» n'est pas moi qui trouble vos paroisses, avec les-
» quelles je n'ai point eu de rapports depuis long-
» temps. Maintenant, Messieurs, je laisse à votre
» conscience le soin de réparer ce qui est réparable;
» je n'accuse personne et ne demande aucune répa-
» ration pour mon honneur qu'on a traîné dans la
» boue; je me borne à mettre ma confiance en Dieu,
» *qui scrute les reins et les cœurs* et dont il est dit:
» *Oculi ejus in pauperem respiciunt.*

» A toutes les personnes ecclésiastiques ou laïques
» qui me parlent de votre dénonciation, je réponds
» que vous êtes de très-dignes prêtres, mais que
» vous avez été indignement trompés.

» J'espère, Messieurs, de votre charité sacerdotale
» d'humbles et ferventes prières pour m'obtenir de
» l'Esprit-Saint les dons de sagesse, de force et de
» piété nécessaires à l'accomplissement de ma mis-
» sion que l'on eût pu, par une exacte obéissance,
» me rendre moins difficile.

» Agréez, Messieurs et très-vénérés confrères, les
» sentiments de profond respect et de vive gratitude
» dans lesquels j'ai l'honneur d'être, en Notre-Sei-
» gneur, votre très-humble et tout dévoué serviteur.

» Fr. PIERRE-MARIE-RAPHAEL DES PILLIERS, O. S. B.»

Je m'attendais à recevoir une réponse également collective, dans laquelle ces ecclésiastiques me donneraient les motifs de leur accusation vague dont ils

n'avaient fourni aucune preuve; mais, depuis plus de douze ans la réponse est encore à venir.

Le 2 mai, M. Bailly vicaire-général, M. André curé de Moissey et M. Thevenin curé de Thervay arrivaient à Acey avec Dom Menault et Dom Pradié, sur la demande de ces deux religieux, pour régler, disaient-ils, les différends pécuniaires qui ne manqueraient pas de s'élever entre eux et Dom des Pilliers.

Je déclarai, pour le bien de la paix, prendre les choses comme ils les laissaient.

La discussion, qui selon le Père Menault devait faire tant de bruit, n'eut pas même lieu.

Mais M. Bailly me fit, sans en avoir aucune mission de l'évêque, différentes questions, entre autres la suivante :

— Avez-vous des preuves que votre abbé détournât les fonds d'Acey *en faveur de Solesmes?*

— Je n'ai jamais accusé de cela ni mon abbé ni Dom Menault, répondis-je. Tout ce dont j'ai à me plaindre, c'est que le Révérendissime m'ait constamment poursuivi de demandes pressantes d'argent et de quêtes pour Solesmes; c'est que Dom Menault ait emprunté diverses fois des sommes d'argent, malgré ma défense formelle, lorsque j'étais son supérieur; c'est qu'il m'ait dérobé cent soixante francs dans mon secrétaire fermé; c'est qu'il ait disposé autrement que je ne lui disais de fonds envoyés par moi-

même pour payer mes créanciers; c'est que, ne voulant pas me faire connaître l'emploi de tous ces fonds détournés de leur destination, il m'ait répondu de porter mes plaintes au Révérendissime qui a toujours trouvé bien la conduite de Dom Menault; enfin c'est que j'ai été obligé de remplacer ces mêmes fonds en remboursant les emprunts de Dom Menault et en empruntant moi-même pour payer les créanciers en retard par son fait. Une chose certaine, c'est que les fonds ont disparu. Quant aux demandes d'argent, voici les pièces qui en font foi.

— Elles ne prouvent pas, dit M. Bailly, que votre abbé s'emparât des fonds d'Acey.

— Je ne vous les exhibe point non plus dans ce but, M. le vicaire général; je n'ai pas à prouver une chose que je n'ai point avancé.

— C'est juste, me dit M. Bailly.

— Puisque la disparition de ces fonds est le fait du Père Menault, repris-je, c'est à lui, et non à moi qui l'ignore, de dire ce qu'il en a fait. Or jusqu'ici je n'ai pu obtenir de lui que des réponses évasives. Même il est allé jusqu'à me dire un jour, à moi le fondateur et le débiteur responsable d'Acey : *Vous n'êtes pas du conseil, je n'ai donc nul compte à vous rendre*. Dom Menault, qui s'est emparé de ces fonds sans m'en désigner l'emploi, sera-t-il suffisamment justifié en disant que je ne saurais établir *leur envoi*

à Solesmes? Ce n'est point ici de quoi il s'agit et nous ne pouvons en être aux réticences d'Escobar. Lorsque je vous ai parlé de sa vente des vaches de l'abbaye et de son prêt de quatre mille francs à sa famille vous m'avez dit vous-même, M. le vicaire général, que la soi-disant famille de Dom Menault, dans cette circonstance, ne pouvait être que sa famille religieuse, c'est-à-dire l'abbaye de Solesmes. Quant à moi, je vous ai simplement rapporté, sans commentaire, ces paroles de Dom Menault : ***J'ai prêté ces quatre mille francs à ma famille.***

Il est important de se rappeler que cette entrevue avait lieu à la date précise du 2 mai.

Peu de jours après, le scandale croissait et s'étendait au loin d'une manière effrayante.

Dom Menault ne s'était pas contenté de me calomnier auprès du clergé; il avait fait la leçon dans ce même but aux frères convers, et ceux-ci disaient partout, sur leur passage, que Dom Menault et Dom Pradié leur avaient dit que c'était le Père des Pilliers qui chassait les religieux d'Acey.

Puis le clergé, animé par les deux intrigants qui restèrent dans le pays, courant de presbytères en presbytères et cela durant plus d'un mois, fit croire aux populations que je me rendais propriétaire de l'abbaye pour ma famille, que mon abbé s'était rendu à Rome afin de m'y faire excommunier.

C'est ainsi qu'on ameutait les esprits contre moi.

Passant un jour dans un chemin, je rencontrai quatre hommes qui me saluèrent.

— Quel est ce prêtre-là? dit l'un d'eux.

— C'est le Père des Pilliers; il est excommunié!

— Il n'y a donc pas longtemps, dit un autre; car il a encore bien bonne mine, et j'ai entendu dire que les excommuniés séchaient sur place comme du *brésil*.

— Bah! fit un troisième, ce sont des balourdises; il n'est pas plus excommunié que moi. Il a chassé des paresseux mangeant tout ce qu'il avait ramassé avec beaucoup de fatigues, et il a bien fait. Ils étaient là une douzaine de Pères et de frères qui se sont rangés en bataillon carré pour lui faire résistance; mais, comme il est courageux et fort, il a enfoncé le bataillon et les vaincus ont été obligés de partir.

Une personne vint me prévenir de ne point sortir seul de la maison, parce que des gens exaltés par les bruits que faisaient courir sur moi Dom Menault et Dom Pradié voulaient me tirer des coups de fusil.

M. Thevenin, curé de Thervay à une demi-lieue d'Acey, voulant me disculper des calomnies faites contre ma personne, dit en chaire que le Père des Pilliers n'avait pas les torts graves qui lui étaient imputés, qu'il était seulement UN *amour propre froissé*. Dom Menault lui avait dit de moi : *Il veut me supplanter, il veut me parquer dans ma cellule.*

Deux fois, pendant la nuit, on hissa à la grande porte de fer de la cour d'entrée un drapeau noir que nous reconnûmes être composé de restes de vieilles tuniques de moines. On colla sur la porte des inscriptions latines à la louange du Père Menault et me menaçant de la justice de Dieu.

Il n'est sorte de moyens, de ruses, de tracasseries et de menaces que l'on n'employât dans le but de m'intimider et de me faire partir.

— *Il partira,* disaient mes dénonciateurs, *il ne peut rien sans nous, et nous voulons qu'il succombe!*

— *Il a fabriqué des lettres pour se défendre,* ajoutait l'un d'eux; *nous dévoilerons son imposture.*

Tous, cependant, doivent à la patience chrétienne de leur victime de n'avoir point été poursuivis devant les tribunaux comme diffamateurs.

En présence d'un tel déluge de malveillance et de calomnies qui portaient au loin à la cause de la religion le coup le plus funeste, je sentis mon courage s'affaisser et mon âme tomber en défaillance.

Grâce aux consolations puisées dans la prière, aux exhortations pleines de suavité que mon pieux et angélique confrère, le R. P. Odilo, savait tirer à chaque instant de son cœur plein de charité, grâce aux conseils de plusieurs familles indépendantes et à l'appui moral qu'elles me prêtèrent, je sentis renaître mon courage pour dominer la situation.

Ce qui m'avait un moment terrifié, ce fut ma stupéfaction de voir jusqu'où allait la perversité de l'abbé de Solesmes et de ses dignes agents, Dom Menault et Dom Pradié, fauteurs d'un tel scandale.

Le 7 mai je reçus du curé de Gendrey la réponse suivante à une lettre que je venais de lui envoyer :

« Gendrey, 7 mai 1856.

» Mon cher confrère,

» Je viens de recevoir des mains du facteur les
» deux cent vingt francs que vous m'adressez à
» compte du billet de trois cents que vous m'avez
» fait. Je vous renvoie ce billet et conserve celui de
» quatre-vingt francs que vous m'envoyez et que
» vous vous engagez de me rembourser dans quel-
» ques semaines. Vous me dites dans votre lettre
» que vous vous recommandez à mes prières. Déjà
» j'ai prié Dieu pour vous dans les tristes circon-
» stances actuelles, pour lui demander pour vous
» l'esprit d'humilité, d'obéissance, d'abnégation de
» soi-même, de détachement de tout ce qui est ter-
» restre, de toute pensée d'élévation et d'ambition;
» telles sont, mon cher confrère, comme vous le
» savez, les vertus qui font le véritable religieux, et
» sans lesquelles on n'est religieux que de nom.
» Oh! quelle serait ma joie et celle de beaucoup
» d'autres personnes, si bientôt on venait à appren-
» dre que vous avez fait le voyage de Solesmes pour

» vous jeter aux pieds de votre supérieur et lui de-
» mander grâce et pardon !

» Veuillez, je vous prie, agréer l'expression de
» tous mes sentiments.

» PERRIN, curé de Gendrey. »

C'est chez lui que Dom Menault tenait son quartier général. Aussi, comme on en jugera bientôt par un spécimen inimitable que M. Perrin m'adressa le 15 du même mois, il est clair que sa première lettre du 7 mai n'est point son œuvre mais celle de Dom Menault ou de Dom Pradié dont les calomnies s'y trouvent résumées.

Ces deux bons moines d'Acey, prieur et sous-prieur, faisant consister *les honneurs de la guerre* dans la propagation du scandale par la diffusion de leurs mensonges, restaient au pays pour continuer à l'agiter et à me noircir afin de rendre irréalisable la mission que m'avait confiée hypocritement leur meneur Dom Guéranger. Ils faisaient courir à travers les villages des jeunes filles, leurs pénitentes, avec charge de répéter partout les mêmes calomnies contre moi qu'elles ne connaissaient pas même de vue.

Ainsi s'accomplissait la prophétie de Dom Guéranger, en date du 11 janvier 1854 : « *Les idées* » *humaines s'abaissent devant la sagesse de Dieu qui* » *se charge alors de conduire par son esprit celui* » *qu'il a choisi.* »

En effet, combien il eût fallu *abaisser les idées humaines* pour en arriver à croire que ces agents de scandale, *les élus de Dieu* au dire de l'abbé de Solesmes, étaient alors *conduits par la sagesse divine.*

Ces intrigants ayant fait prendre aux curés du canton de Gendrey la décision de me fermer les portes de leurs presbytères pour que je ne puisse me défendre, je me bornai à répondre au curé de Gendrey :

« Acey, 13 mai 1856.

» Monsieur le curé,

» Je suis très-heureux que la divine Providence, » en qui je me confie pleinement, me mette en » mesure de vous payer dès ce jour le restant de ce » que je vous devais ; je vous l'envoie donc à la hâte » par le facteur, auquel vous voudrez bien remettre » mon dernier billet.

» Je vous remercie très-humblement des senti- » ments charitables qui vous ont porté à demander » à Dieu pour moi toutes les vertus qui font le » véritable religieux ; j'en confesse sincèrement le » besoin, et je vous prie d'y comprendre aussi la » vertu de résignation pour me faire supporter » toutes les calomnies étranges que l'on a débitées » contre moi, et la vertu de charité pour me faire » aimer, à l'exemple du divin Maître, mes violents » persécuteurs. Sans cette dernière, nous dit l'apô- » tre, *nous ne sommes rien : Nisi charitatem habuero*

» *nihil sum*. Quant à faire le voyage de Solesmes
» pour demander grâce et pardon à mon supérieur,
» il n'y a pas lieu, Monsieur le curé. J'ai quitté
» mon supérieur dans les meilleurs termes, ayant
» reçu à genoux sa bénédiction et debout son em-
» brassement paternel. Il m'a donné à remplir ici
» une mission que vous ignorez, mais dont je ne
» me suis pas encore écarté un seul instant ; mon
» devoir est de me conformer aux instructions de
» mon supérieur-général et non aux exigences d'un
» public passionné, tout à fait incompétent pour
» juger des questions qu'il ignore et qui ne sont pas
» de son ressort. J'espère, Monsieur le curé, que
» lorsque vous aurez mûrement réfléchi à tout ce
» qui s'est passé depuis un mois, à tout l'éclat qu'on
» a produit au dehors de la manière la plus intem-
» pestive et la plus déplorable pour le bien de la
» religion, et aux violentes déclamations dont j'ai été
» la victime sans que j'aie voulu rien faire pour ma
» défense personnelle, quoique je sois possesseur de
» pièces qui me justifient pleinement ; j'espère, dis-
» je, que vous finirez, vous et messieurs les con-
» frères de votre canton, par vous ranger simple-
» ment, comme il convient, du côté de votre digne
» évêque, à qui il appartient de juger la cause de
» concert avec mon supérieur-général, aux déci-
» sions desquels j'ai toujours été et serai toujours

» empressé de me conformer. Les bruits que l'on a
» eu l'imprudence de soulever n'étant pas mon fait,
» j'ai dû ne pas m'en préoccuper, et au lieu de con-
» fondre la calomnie et les calomniateurs j'ai cru
» qu'il était plus humble, plus charitable et enfin
» plus religieux de garder un silence qu'on appré-
» ciera plus tard. C'est pourquoi, en butte à une
» tempête des plus orageuses, je suis resté ferme et
» jouissant à l'intérieur du calme le plus parfait.
» J'ai trouvé ma force en *Celui* qui n'abandonne
» jamais ceux qui mettent en lui seul leur con-
» fiance, et c'est en méditant le premier chapitre
» du deuxième livre de l'*Imitation* et quelques au-
» tres sujets de piété que j'ai pu, sans émotion,
» affronter les vagues les plus menaçantes.

» Veuillez donc, Monsieur et vénéré confrère,
» instruire qui de droit sur mes sentiments qui sont
» loin d'être ceux d'un rebelle. La ligue que des per-
» sonnes d'ailleurs estimables, mais étrangement
» aveuglées, ont faite ostensiblement contre moi, de
» manière à refuser de me recevoir si je me présen-
» tais, m'a seule empêché de leur fournir cette occa-
» sion d'un scandale nouveau. Ainsi désormais l'on
» comprendra mon silence, qui est commandé par
» la sagesse, la discrétion, l'amour de Dieu et du
» prochain, c'est-à-dire la grande vertu de charité.
» Quand l'ostracisme auquel des confrères qui

» m'estimaient ont pu me condamner sans m'enten-
» dre sera levé, je leur ferai voir aisément que l'on
» m'a calomnié bien gratuitement; mais ce n'est pas
» pour moi une raison de faire du mal à ceux qui
» m'en font, et je prie Dieu au contraire pour eux
» de toute l'effusion de mon âme.

» C'est dans ces sentiments de religion et de cha-
» rité que je suis heureux de me dire, Monsieur le
» curé et très-vénéré confrère, avec le respect le
» plus profond et la reconnaissance la plus sincère,
» votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» † Fr. PIERRE-MARIE-RAPHAEL DES PILLIERS, O. S. B. »

Le curé de Gendrey me répondit d'abord :

« Gendrey, 15 mai 1856.

» Mon Révérend Père.

» J'ai reçu par l'intermédiaire du facteur Morel
» la somme de quatre-vingts francs en pièces d'or,
» que vous me redeviez sur un billet de trois cents
» francs, ayant reçu déjà de vous, ces jours derniers
» la somme de deux cent vingt francs joints à celle
» que je viens de recevoir aujourd'huy (*sic*) fait bien
» celle de trois cents francs. Maintenant, vous êtes
» quitte et alliberé (*sic*) envers moi. Vous trouverez
» ci-inclus votre billet.

» J'ai l'honneur d'être avec respect votre très-
» humble et obéissant serviteur.

» PF. PERRIN, curé de Gendrey. »

Tel est le vrai style du doyen Perrin.

Comme, suivant son expression pittoresque, je me trouvais *alliberé* envers lui, je crus aussi que sa présente lettre l'avait *alliberé* à mon égard.

Je m'étais bien trompé.

Quatre jours après, le doyen, aidé d'un secrétaire sachant imiter le style de son hôte Dom Menault, m'écrivit la suivante :

« Gendrey, 19 mai 1856.

» Mon Révérend Père,

» Pour répondre à tout ce que vous me dites de
» vos calomniateurs et de vos violents persécuteurs
» et de votre grande charité à leur pardonner, je
» vous envoie la copie ci-jointe d'une lettre que m'a
» adressée Dom Guéranger, votre Révérendissime
» abbé. Votre illusion est déplorable, ou votre mau-
» vaise foi est insigne. Vous m'écrivez, et vous dites
» d'ailleurs toutes sortes de faussetés pour vous faire
» des partisans, jusqu'à prétexter que je suis des
» vôtres et que je vous approuve. Prenez garde,
» avec ce système vous me mettrez dans la néces-
» sité de rendre publique la lettre dont je vous
» adresse copie textuelle. »

CHAPITRE XXVI.

UN MASQUE LEVÉ.

J'appris ainsi la diffamation calomnieuse de Dom Guéranger et sa connivence avec Dom Menault dans ses intrigues auprès des curés.

« *Copie*. Pax. Rome, ce 2 mai 1856.

» Monsieur le curé,

» Je ne sais comment vous remercier, vous et » messieurs vos confrères, pour la courageuse sym- » pathie que vous avez bien voulu témoigner à mes » religieux, dans la triste circonstance où ils se sont » trouvés, et je ne veux pas tarder un instant à vous » en témoigner ma plus vive reconnaissance. Veuil- » lez, Monsieur le curé, en être l'interprête auprès » de tous ces messieurs, et leur dire que votre com- » mune et honorable démarche auprès de Mgr de » Saint-Claude, quelqinutile (sic) qu'elle ait pu être, » n'en a pas moins été pour moi la plus sensible » consolation. Je regrette bien vivement que nous

» soyons obligés de quitter une terre qui s'était
» montrée pour nous si hospitalière, mais je n'ai
» pu accéder aux désirs de Dom des Pilliers qui est
» venu me poursuivre jusqu'à Rome pour m'extor-
» quer la destitution de Dom Menault. S'il n'eût pas
» été soutenu par Mgr de Saint-Claude, cette démar-
» che incroyable dans un religieux n'eût pas eu plus
» d'effet en cette circonstance, qu'elle n'en avait eu
» cent autres fois qu'il se l'était permise, même avec
» menaces. Mais il m'était impossible de tenir contre
» la volonté de Mgr de Saint-Claude; j'ai donc dû,
» pour ne pas sacrifier ma conscience, non destituer
» le prieur, mais fermer la maison. Cette résolution
» inébranlable, je l'ai annoncée à Dom des Pilliers,
» peu d'heures après son arrivée, et personne ici ne
» s'est mêlé de cette affaire.

» J'apprends que ce malheureux répand les calom-
» nies les plus absurdes et les plus odieuses pour se
» tirer de la fausse position qu'il s'est faite. Dieu le
» jugera, et le mensonge ne le sauvera pas. Il a
» grand besoin que l'on prie pour son âme, qui est
» fort en danger dans cette triste voie.

» Recevez encore une fois, l'expression de la gra-
» titude éternelle, et de l'affectueux respect avec
» lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le curé,
» votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» † Fr. Prosper Guéranger, abbé de Solesmes. »

» Voilà, mon Révérend Père, qui est bien clair » et bien formel. Tout commentaire serait inutile.

» Recevez l'expression de mes sentiments d'indi- » gnation et tout à la fois de pitié et de compas- » sion pour vous.

» PERRIN, curé de Gendrey. »

Dieu soit loué ! mon Révérendissime. Enfin vous déposez le masque et arrivez à une conclusion digne de votre grand cœur !

Il était au-dessus de vos ruses d'aller plus loin dans le noble rôle que vous avez joué à mon égard. Je vous rends ce témoignage qu'assez et trop longtemps vous avez su me reprendre dans vos filets. Vous m'y eussiez retenu davantage encore, sans doute, si ma présence à Rome ne vous avait mis dans l'alternative, ou de me rendre spontanément justice, ou de me laisser porter plainte à qui de droit, ou enfin de lever le masque en essayant de me couvrir de vos iniquités propres.

Le premier parti eût été celui d'un honnête homme : le cri de la conscience vous l'avait un instant suggéré; mais vous ne pouviez vous y arrêter !

Le second parti, que vous-même dans votre lettre du 24 août 1855, avez déclaré être *mon recours naturel si j'avais à me plaindre de vous*, vous a fait trembler, surtout lorsqu'à votre grande surprise vous m'avez vu nanti des lettres de mon évêque et

du nonce de Bavière m'appuyant auprès du Saint-Siége! N'aviez-vous pas vos batteries à disposer avant que l'ombre même de la vérité ne pût parvenir au tribunal suprême de l'Église?

Le troisième et dernier parti convenait donc à votre riche nature; car il vous faisait jouer le jeu le plus infernal qu'ait jamais pu rêver une âme perverse : celui d'anéantir une œuvre en soulevant, pour la défense de votre orgueilleuse obstination dans le mal, un scandale immense au sein de populations que vous saviez bien devenir aisément dupes de vos intrigues et de celles de vos dignes instruments Dom Menault et Dom Pradié! Aussi n'avez-vous point hésité à le choisir.

Ne fallait-il pas couronner vos infamies par le déshonneur de celui de vos religieux que vous avez proclamé tant de fois le *sauveur* de votre Congrégation, que naguère encore vous assuriez de votre reconnaissance ÉTERNELLE? Et, ce déshonneur, vous l'avez consommé à l'instar de Judas!!!

A Rome, où vous me retenez un mois, vous affectez devant l'abbé et les moines de Saint-Paul et de Saint-Calixte, devant les évêques d'Angoulême et de Poitiers, devant Mgr de Mérode, devant le Très-Révérend Père Favre supérieur-général des maristes, devant le chevalier de Rossi, devant beaucoup d'autres personnages de l'Église et du monde, les dehors

de l'affection la plus paternelle, de l'estime la moins équivoque ; vous vous dévouez personnellement nombre de fois pour me faire voir ce que Rome possède de plus intéressant ; vous me tracez de votre main la liste des monuments que vous me dites de visiter les jours où vos affaires ne vous permettent pas de m'accompagner, liste que j'ai sous les yeux à l'instant même où j'écris ces lignes ; cinq ou six fois vous me prenez avec vous pour me faire asseoir à la table et dans la voiture de Nosseigneurs de Poitiers et d'Angoulême ; vous me faites présenter par ce dernier comme un *bon* religieux au Très-Saint-Père ; je vous sers la messe ; vous entendez mes confessions ; au lieu de l'ombre même d'un reproche, vous m'invitez doucement à pardonner à Dom Menault, m'assurant que même sans ma démarche l'année ne se fût pas écoulée sans que vous l'eussiez retiré d'Acey ; vous vous chargez d'expliquer ma présence à Rome par une commission importante que je vous aurais apportée de France ; vous me faites envisager, dans tout ce qui est survenu, le dessein de la Providence de me faire établir à Acey, à l'aide d'un saint religieux de Munich où vous m'envoyez directement de Rome, un noviciat que seconderaient nombre d'évêques amis de notre Ordre mais antipathiques à Solesmes à cause de vos travaux liturgiques ; vous me donnez, à mon départ, votre bénédiction et votre

baiser d'adieux, et tout cela pendant que vous envoyez à Dom Menault des instructions contradictoires avec celles que l'évêque et moi recevons de vous !

Et tandis que, trompé par vos paroles, par vos actes, par mon obédience revêtue de votre sceau, par vos lettres à mon évêque, je me crois avec vous dans les meilleurs termes, vous écrivez, pour me perdre et m'empêcher de remplir la mission dont vous me chargez officiellement, la lettre infâme dont le curé de Gendrey m'a donné copie textuelle ! O trahison !..

Mon Révérendissime, tenant d'une main l'obédience qui fait foi de ma mission et de l'autre votre lettre à M. Perrin, je vous renvoie, à la face de l'univers et particulièrement du Concile auquel je vous dénonce, votre propre sentence :

DIEU VOUS JUGERA, ET LE MENSONGE NE VOUS SAUVERA PAS !!!

Après avoir lu la lettre absurde du doyen et celle de mon abbé, je pris le parti d'en adresser copie à l'évêque en les refutant l'une et l'autre.

Puis je dis au prélat que le juge de paix du canton venait de m'assurer avoir vu encore à Gendrey, le dimanche précédent 16 mai, le Père Menault que Sa Grandeur avait défendu à ses curés de recevoir et de lui laisser dire la messe dans leurs églises. Mes dénonciateurs étaient, eux, de véritables rebelles, et

Dom Menault ainsi que Dom Guéranger fomentaient la rébellion de ces curés envers leur évêque !

La lettre du doyen, si différente de ton et de style avec sa précédente où il me dit que je suis *alliberé,* n'étant pas une réponse adéquate à la mienne du 13 mai courant mais seulement un factum injurieux, je n'en relèverai point les personnalités.

Mais qui ne remarquera la *simplicité* du doyen Perrin et de ses bons succursalistes qui, me voyant soutenu de leur propre évêque, ne se doutent même point que le cas pourrait être moins *clair* et moins *formel* que Dom Menault et Dom Pradié le leur montraient, et se laissent bravement remorquer par l'illustre abbé de Solesmes !

Quant à la lettre de ce dernier, elle se réfute assez d'elle-même. Je dirai seulement :

1° Qu'en félicitant des prêtres qui, à l'instigation de son agent Dom Menault, m'avaient dénoncé calomnieusement à l'évêque comme un religieux rebelle, au moment où je ne faisais que remplir ses instructions récentes, outre que Dom Guéranger forfait à sa conscience, il foule aux pieds son propre enseignement ; car il répète chaque jour à ses moines que le clergé séculier n'a rien à voir dans les affaires de l'Ordre de Saint-Benoît.

2° Qu'il ment impudemment en disant que je lui ai demandé *avec menaces* la destitution de Dom Me-

nault. Je ne l'ai jamais mis que dans l'alternative de me sacrifier moi-même en quittant sa Congrégation pour ne point forfaire à ma conscience.

3° Qu'il n'a pu donner, ainsi qu'on le verra, l'ombre même d'une preuve des *calomnies les plus absurdes et les plus odieuses* que j'aurais répandues *pour me tirer de la fausse position* qu'il prétend être mon fait, tandis qu'elle est uniquement celui de sa perversité.

4° Qu'il a l'audace de se vanter que personne à Rome ne s'est mêlé de cette affaire, quand il m'a supplié instamment de ne rien dire pour ne pas lui attirer de difficultés devant le Saint-Siége, vu d'ailleurs qu'il allait pourvoir amiablement à la reconstitution d'Acey par un noviciat que j'ouvrirais à l'aide du Père Odilo.

Mgr Mabile me fit la réponse suivante :

« Mon Révérend Père,

» Je viens d'écrire à M. le curé de Gendrey la » lettre mi-officielle; il doit en donner connaissance » dans le pays. Dites à M. Blanc de prendre con- » naissance de cette lettre; je n'ai pas le temps de lui » écrire. J'espère qu'elle comprimera le mouvement » soulevé contre vous. Attendons, prions, et nous » verrons ce qu'il y aura à faire.

» Je vous salue bien sincèrement.

» † Pierre, évêque de Saint-Claude. »

Le 14 mai, ne connaissant rien de l'infâme lettre de Dom Guéranger au curé de Gendrey, qui ne m'en expédia la copie que le 19, j'avais écrit à mon abbé chez M. Guignard bibliothécaire à Dijon, où il devait passer à son retour de Rome, une très-longue lettre dont voici les principaux passages :

« Mon Révérendissime abbé,

» M. Guignard vient de me communiquer une
» lettre par laquelle Votre Paternité lui déclare que
» Solesmes n'est plus rien pour Acey et Acey plus
» rien pour Solesmes. Maintenant que va-t-il advenir
» d'Acey? Je ne le sais; mais vous m'avez dit, le
» Mercredi-Saint à votre lever, que je n'étais point
» la cause de sa dissolution; j'espère donc de votre
» loyauté et de ce qu'il peut vous rester d'affection
» paternelle pour le dernier de vos enfants que
» vous ne ferez pas retomber sur moi la perte d'une
» maison au succès de laquelle je m'étais si com-
» plètement dévoué.

» Lorsque je vous quittai, le 28 mars dernier, je
» venais en toute humilité remplir la mission dont
» vous aviez daigné me charger. Mais, à mon ar-
» rivée en ces lieux, je trouvai la situation toute dif-
» férente de celle que vous m'aviez promise. Vous
» m'avez dit à Rome que *les frères convers de-*
» *vaient tous rester à Acey sous ma direction et que*
» *rien n'était changé pour eux,* et le R. P. Menault

» les a tous congédiés sans exception d'un seul.
» Vous m'aviez dit que vos religieux partiraient
» sans bruit, et ils ont fait un éclat immense dans
» le diocèse de Saint-Claude et dans les pays voisins.
» Ils ont livré au public tous les détails de ma vie
» intime en leur donnant des interprétations qu'il
» ne m'appartient pas de qualifier, mais dont les
» honnêtes gens ont fait justice. Ils ont suscité de
» grands embarras à Monseigneur en agitant pour
» leur cause tout un clergé mal renseigné et d'ail-
» leurs incompétent. Vous avez voulu me faire
» passer par Lorette et Vienne pour me rendre à
» Munich, et, pour instruction, vous m'avez donné
» le conseil d'agir avec prudence auprès du Révé-
» rendissime abbé de Saint-Boniface afin d'en obte-
» nir le R. P. Odilo. Or, le R. P. Dom Menault a
» fait ce qu'il a pu pour décourager ce saint reli-
» gieux qui a résisté avec énergie et qui demeure
» fort scandalisé de la conduite de mon cher con-
» frère d'Artenay. Ce dernier que j'ai trouvé, le 11,
» tout abattu, à Dijon, était resté à Gendrey et dans
» les environs jusqu'au 10 mai, et Monseigneur a dû
» le faire éloigner pour empêcher la continuation
» du scandale. Voilà, mon Révérendissime abbé, la
» situation actuelle telle qu'elle m'est faite : ma ré-
» putation totalement perdue par mes confrères,
» un dommage très-grand porté dans les âmes des

» fidèles, et surtout la gloire de Dieu compromise
» par des religieux.

» Cependant il tient encore à vous de ne pas tout » perdre et tout empirer. Si vous voulez que je me » dépouille légalement de la propriété (ce que vous » avez refusé en juillet 1854 lorque je vous le pro- » posais) je ferai la cession avec bonheur dès que » Sa Grandeur et Votre Paternité voudront me dé- » charger de toute responsabilité morale et maté- » rielle. Par ma démarche présente, ainsi que me » l'assure M. Bailly, je me décharge de toute respon- » sabilité devant Dieu et devant les hommes. C'est » pourquoi, si la mission qui m'est confiée m'est ren- » due impossible par la grave imprudence et par le » défaut de justice et de charité de mes confrères, » auxquels je pardonne de tout cœur, mon devoir » est de m'en décharger entre vos mains et de me » retirer à Solesmes pour y vivre sous une stricte » obéissance et vous montrer que l'esprit qui m'a- » nime est loin d'être un esprit d'indépendance et » de rébellion, comme on a cherché à le faire croire » dans ce pays-ci.

» Tout le monde désire une entrevue de Votre » Paternité avec Sa Grandeur et la juge absolument » nécessaire. Je m'en rapporterai entièrement à ce » que, dans votre sagesse et dans votre amour du bien » et du salut des âmes, vous aurez décidé de concert.

» Je vous remercie avec toute l'effusion de mon » cœur, mon Révérendissime abbé, des témoignages » d'intérêt et de bienveillance que vous m'avez don- » nés en si grand nombre pendant mon séjour d'un » mois dans la ville sainte. Ils me laissaient lieu » d'espérer que rien de ce qui concernait la mission » pénible que vous m'avez confiée ne pouvait vous » devenir indifférent, et qu'Acey serait toujours » quelque chose pour Solesmes. »

Dom Guéranger dans sa réponse ne contredit aucune de mes allégations relatives à la mission dont il m'avait chargé. Voici ce qu'il m'écrit :

« Pax. Ligugé, ce 31 mai 1856.

» Mon Révérend Père,

» M. Guignard m'a remis, à mon passage à Dijon, » la lettre que vous m'avez adressée. Avant d'y ré- » pondre, j'ai besoin d'écrire à Mgr de Saint-Claude, » et je compte le faire à mon retour à Solesmes, qui » aura lieu dans les premiers jours de la semaine » prochaine. Le prélat, je n'en doute pas, vous » donnera communication de ma lettre, et vous » pourrez y connaître mes intentions.

» Recevez, mon Révérend Père, l'assurance de » mon dévouement.

» † Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes. »

Le ton du Révérendissime n'est plus celui du passé. Il comprend que son langage mielleux ne

saurait être de mise après sa lettre si lâche au curé de Gendrey, qu'il supposait bien devoir m'être communiquée un jour. Il entre dans une autre voie : celle de la calomnie à outrance, ne se bornant pas à me dénigrer auprès des curés du canton de Gendrey, mais écrivant dans le même but à mon évêque, au supérieur du grand séminaire de Lons-le-Saunier, et faisant recommander aux prières des bonnes âmes du voisinage d'Acey l'œuvre de ma conversion.

En effet, le 11 juin, ayant rencontré à Dôle mon évêque, le prélat me tint ce langage :

— J'ai reçu de votre abbé une lettre terrible dans laquelle il vous accuse de m'avoir dit qu'il voulait vendre Acey au profit de Solesmes. Je viens de lui écrire que vous ne m'avez jamais rien dit de pareil, que c'est une calomnie contre vous.

— Monseigneur, je n'ai rien dit de pareil ni à Votre Grandeur ni à qui que ce soit au monde.

Le prélat me conseilla de partir pour Solesmes afin de chercher à calmer mon abbé et à m'entendre avec lui pour Acey.

— En agissant ainsi, Monseigneur, je me livre pieds et mains liés à des ennemis ardents. Nous avons été joués à Rome par Dom Guéranger ; nous le serons à Solesmes et j'y serai sacrifié.

— Peut-être sera-t-il touché de votre démarche que Dieu, en tout cas, ne saurait manquer de bénir !

— Je ne partage pas votre espoir, Monseigneur ; cependant, si vous y tenez, pour vous montrer de la déférence je ferai cette tentative.

Le prélat insistant malgré mes observations, je me disposai à partir.

Et d'abord j'écrivis à mon abbé la lettre suivante :

» *Benedicite*. Dôle, ce 11 juin 1856.

» Mon Révérendissime abbé,

» Les trois lettres de Votre Paternité, 1° à
» M. Bailly (1), 2° à M. le curé de Gendrey, et 3° à
» Monseigneur l'évêque de Saint-Claude, m'ont causé
» la plus affligeante surprise. Mais, loin de dimi-
» nuer mon affection filiale envers vous, elles ne
» font que l'augmenter davantage à cause des pré-
» ventions étranges déposées dans votre esprit par
» les rapports les plus faux et les plus odieux qui
» vous ont été faits contre moi. Non, mon Révéren-
» dissime abbé, je n'ai jamais dit à Sa Grandeur ni
» à qui que ce soit au monde que Votre Paternité
» voulait vendre Acey au profit de Solesmes. Non,
» je ne me suis pas rendu coupable d'une foule de
» choses dont vous m'accusez uniquement parce
» que vous êtes vous-même indignement trompé
» par des confrères acharnés à me perdre pour prix

(1) Dom Guéranger avait écrit, sans m'en prévenir, une lettre à M. Bailly dans laquelle il me dénigrait de la manière la plus contradictoire avec celles qu'il m'avait adressées auparavant.

» de mon dévouement à votre Congrégation. Une
» simple lettre ne saurait faire disparaître les im-
» pressions si fâcheuses faites sur votre esprit par
» une hardiesse incomparable à mentir et à déni-
» grer. Voulant suivre en tout point les conseils de
» Sa Grandeur, je vais partir sous peu pour Solesmes
» afin de me laver, par les serments les plus solen-
» nels, des imputations odieuses et absurdes que la
» calomnie fait peser sur l'un de vos religieux
» auquel Votre Paternité avait tant de fois promis
» une reconnaissance éternelle. Plaise à Dieu, mon
» Révérendissime abbé, qu'il éclaire votre esprit et
» adoucisse votre cœur pour vous faire discerner de
» quel côté se trouvent la vérité, la justice, la cha-
» rité et l'abnégation opprimées, et de quel côté se
» trouvent l'astuce, l'injustice, la haine et l'ambi-
» tion ne reculant devant aucun scandale ! Je n'ai
» pas encore voulu répondre à M. le curé de Gen-
» drey me donnant communication de la lettre de
» Votre Paternité ; mon silence a pour but de mé-
» nager votre honneur, quoique le mien soit totale-
» ment sacrifié. Je suis victime de mon dévouement
» et de la calomnie ; quand vous en serez persuadé
» vous me rendrez justice et nos rapports d'autre-
» fois recommenceront pour le plus grand bien de
» la religion et de notre Ordre en France. Vous
» avez eu l'humilité de m'écrire *que Dieu nous avait*

» *unis pour combattre ensemble ses combats*. Quel » épouvantable malentendu est donc venu nous » diviser? Vous accusez en moi un esprit de rébel» lion, mon Révérendissime abbé, et cet esprit » n'existe aucunement. J'ai fait avec la plus com» plète abnégation tout ce que vous m'avez demandé » dans l'ordre des choses possibles; je n'ai reculé » devant aucun obstacle, si ce n'est devant l'hon» neur et la conscience; je ne saurais m'en repentir, » et vous ne voudriez jamais qu'un homme qui a » tout sacrifié pour vous sacrifiât encore ces deux » biens qui lui restent!

» Vous empoisonneriez votre existence, mon Révé» rendissime abbé, en me brisant sans pitié avant » d'avoir pris sur mon compte des renseignements » autres que ceux qui vous viennent de la calomnie » et de mes ennemis. Pour moi, fort de ma con» science que je ne sacrifierai jamais, je vous ferai » toutes les concessions qu'elle me permettra de » faire; mais je souffrirai *tout, absolument tout,* » plutôt que de faire des concessions qui accrédite» raient les calomnies qu'on a voulu faire sur moi, » mais qui depuis quinze jours, sans que je m'en » sois mêlé, commencent par retourner contre leurs » auteurs. Vous dites que Dieu me jugera; c'est » mon plus grand espoir, mon Révérendissime abbé, » car son jugement est impartial et infaillible : *Beati*

» *qui persecutionem patiuntur propter justitiam,*
» *quoniam ipsorum est regnum cœlorum.*

» Malgré vos trois lettres, mon Révérendissime » abbé, je suis toujours, comme par le passé, avec » le plus profond respect et le plus sincère dévoue- » ment, votre très-obéissant religieux, et, si vous le » permettez, votre fils très-affectionné.

» Fr. P.-M.-R. des Pilliers, O. S. B.

» *P. S.* Je retourne à Acey afin de mettre ordre » à quelques affaires et de prévenir l'excellent et » pieux Père Odilo de mon départ prochain pour » Solesmes. Je me recommande vivement à vos » prières, mon Révérendissime abbé, et de mon côté » je prie souvent pour vous.

» Fr. P.-M.-R. d. P., O. S. B. »

CHAPITRE XXVII.

LA MISE EN ACCUSATION.

Quand j'annonçai au R. P. Odilo le conseil que venait de me donner Mgr Mabile, ce religieux me dit :

— Conformez-vous à l'avis de votre évêque ; c'est ce qu'il y a de mieux à faire dans votre position. De mon côté, je vais écrire à votre abbé pour lui rapporter ce que j'ai vu. Mais, comme il regrette sans doute de perdre Acey pour sa Congrégation, nous ferons bien, le postulant et moi, de nous en retourner ; notre présence ici ne pouvant que l'irriter en lui rendant moins facile la réintégration de ses propres religieux à Acey. Quand il nous saura partis, peut-être sera-t-il plus traitable.

Sentant la justesse de ces réflexions, ému d'ailleurs par le dépérissement de la santé de ce cher confrère au milieu d'un si épouvantable scandale, je consentis, bien qu'à regret, à une séparation si pénible de part et d'autre.

Après nous être fait les adieux les plus touchants, je quittai Acey le 14 juin.

Deux jours après, lui et son cher novice abandonnaient pour toujours ce monastère où ils étaient venus de bonne foi, mais où ils avaient essuyé avec moi une tempête si violente, victimes de la fourberie de Dom Guéranger.

Le R. P. Odilo de Hoffnass a laissé chez toutes les personnes qui l'ont connu des impressions ineffables de vertu et de sainteté.

Voici la lettre qu'il écrivit à Dom Guéranger et dont il me donna le brouillon :

« Mon Révérendissime Père abbé,

» C'est avec grande timidité que j'ose adresser » quelques lignes à Votre Paternité ; mais j'y suis » forcé par ma conscience ; car je vois un terrible » malentendu entre un excellent Père et un fils le » plus affectueux et dévoué, et je bénirais la misé- » ricorde de Notre-Seigneur si je pouvais contribuer » en quelque chose à un heureux entendement.

» Permettez-moi d'abord de vous exposer en peu » de mots la manière cruelle dont le Révérend Père » des Pilliers a été traité par deux de ses confrères.

» Jamais je n'ai vu la charité si violée, jamais les » paroles de notre saint Père Benoît, du chapitre 72 : » *Infirmitates suas, sive corporum, sive morum* » *patientissime tolerent*, avec plus de mépris foulées

» aux pieds que par les paroles de ces religieux.
» S'ils n'ont pas débité eux-mêmes les calomnies les
» plus affreuses qui ont couru par tous les villages,
» au moins ils n'ont rien fait pour les réfuter,
» comme non seulement la perfection religieuse,
» mais la simple morale chrétienne le demande
» rigoureusement : *Qui tacet consentire videtur.* Ces
» religieux sont restés longtemps dans le pays seu-
» lement pour jeter le feu du scandale partout. Et
» le Révérend Père des Pilliers, qu'est-ce qu'il a
» fait? Il a mis sa confiance en Dieu, en priant, en
» souffrant et en supportant en silence avec une
» admirable patience. Il n'a souhaité, dès le pre-
» mier moment, qu'une heureuse réconciliation avec
» Votre Paternité, dont le cœur, qui a comblé le
» Révérend Père des Pilliers avec des expressions
» de reconnaissance et d'affection, a été étrange-
» ment trompé par des rapports faux. O mon Révé-
» rend Père abbé, pardonnez à un pauvre religieux
» de parler avec tant d'empressement, mais je ne
» puis pas autrement ; je vous supplie et je voudrais
» me jeter à vos pieds et vous conjurer par votre
» vénération envers notre saint Patriarche de ne
» point repousser le Père des Pilliers. Veuillez bien
» lui dire que vous avez été trompé par de faux
» rapports, et le cœur le plus dévoué sera tout à fait
» à vous.

» Ne croyez pas, Révérendissime Père abbé, que » le langage de cette lettre soit motivé par mon » amitié envers le Père des Pilliers et par animosité » contre ses adversaires; non, mais je me sens obligé » de rendre le témoignage à la vérité, ce que je puis » faire d'autant plus que le Révérend Père Menault » a essayé de me faire partir en parlant comme s'il » était un déshonneur d'être auprès du Révérend » Père des Pilliers.

» Votre nom est trop célèbre, mon Révérendis- » sime Père abbé, votre piété et votre zèle pour la » maison de Dieu sont trop connus pour que je » puisse douter même un moment que vous ne » sachiez guérir, par votre charité paternelle, les » plaies de tous les cœurs blessés, et que vous » n'imitiez Notre-Seigneur, ce divin Pasteur, en » regagnant par la douceur et la bonté une brebis » qu'on avait semblé vouloir à tout prix arracher » de votre sein.

» En demandant humblement pardon de ma har- » diesse et en exprimant le respect le plus profond, » je suis de Votre Paternité le plus dévoué servi- » teur.

« Odilo, O. S. B.

« Acey, 13 juin 1856. »

Le 14, je partis pour Solesmes où j'arrivai le 16 à sept heures du matin.

M'étant rendu aussitôt chez mon abbé, que je trouvai au lit selon son habitude, je lui remis la lettre du Père Odilo et le priai de vouloir bien me faire connaître les prétendues calomnies qu'il m'imputait dans sa lettre au curé de Gendrey, avec les menaces qu'il m'y reprochait aussi et dont je n'avais pas conscience.

Dom Guéranger, sans me répondre, prit connaissance de la lettre et me dit :

— Je vais ordonner une enquête.

— Je ne crains pas votre enquête, si elle est impartiale et sincère.

Sa figure était devenue excessivement pâle. Il me faisait pitié.

Agité, il se leva précipitamment sur son lit, dans le simple appareil, en descendit sans m'avertir, un instant après assembla le Chapitre et me mit en accusation, défendant à tous ses moines, ***sous peine de désobéissance grave***, de parler de ces choses hors des séances ***juridiques*** qui devaient avoir lieu.

Cette mesure me fit sentir que j'allais être livré sans défense à la merci d'un homme qui, agissant à mon égard *ab irato*, ne reculerait devant aucun moyen pour justifier ses abominables procédés. Ainsi se réalisait ce que j'avais annoncé à Mgr Mabile.

Comme nous l'avons vu dans la lettre de mon abbé du 16 août 1849, quand il ne veut pas que cer-

taines choses arrivent à la connaissance de sa communauté il prend ses mesures en conséquence.

« Vous sentirez à l'avance que toutes ces questions » devront rester entre vous et moi, quand vous serez » de retour ; car il ne manque pas ici de becs de » cane. » (Page 204 du tome Ier.)

Il craignait donc que ses *becs de cane*, c'est-à-dire ceux de ses religieux restés droits et sincères en dépit de son astucieux régime, ne prissent fait et cause pour moi.

Aussi verrons-nous bientôt de quels éléments il forma sa *Cour* monacale.

Mais ce jour-là, 16 juin, il se borna à annoncer l'enquête et à nommer le *promoteur* et le *greffier* de la cause ; puis il manda de Ligugé Dom Pradié, et de Besançon Dom Menault qui était ainsi resté deux mois autour d'Acey après la dissolution du prieuré.

Lorsque je l'eus prié de me dire ce que je devais répondre quand des confrères me demanderaient où est Dom Menault, il me dit :

— Répondez qu'il est à Ligugé.

Et lorsque je lui eus dit :

— On s'est étonné que vous ne soyez pas venu de Dijon près de Sa Grandeur ainsi qu'à Acey, Dom Guéranger me répondit :

— Il aurait fallu que Dom Menault y fût aussi pour que l'on vous entendît l'un et l'autre.

Or il était facile de le faire venir puisqu'il rôdait dans le voisinage et que, quinze jours plus tard, il se trouvait encore à Besançon, à sept lieues d'Acey.

Voilà comment cet homme ne s'excusait que par des mensonges, et, après ma mise en accusation, me recommandait encore de mentir afin de cacher que son cher Onésime était resté deux mois près d'Acey pour y fomenter le scandale.

Je lui dis également :

— Vous m'aviez assuré, *motu proprio*, que les frères convers devaient rester à Acey sous ma direction et que rien n'était changé pour eux ; pourquoi Dom Menault les a-t-il fait partir ?

— Mais si *tous* ont voulu partir ? me répondit-il.

— Ils sont partis, mon Revérendissime, parce que vous avez donné l'ordre de les faire partir.

Et, tirant de mon porte-feuille la lettre que Dom Menault avait laissée sur ma table à la date du 23 avril, dans laquelle il me dit : « *Conformément* » *aux instructions formelles que j'ai reçues de notre* » *Révérendissime, j'ai donné des lettres d'obédience* » *à tous les Pères et à tous les frères sans exception* » *qui composaient le monastère d'Acey,* » je la montrai à Dom Guéranger qui en ignorait l'existence, les deux complices n'ayant pas, cette fois, bien dressé leurs batteries. Il vit par là que je n'étais point dupe de ce dernier mensonge.

Après que, sans doute pour me prouver sa *gratitude éternelle*, l'abbé crossé et mitré m'eût mis en accusation, j'écrivis à plusieurs personnes des environs d'Acey pour les inviter à me rendre témoignage en disant simplement ce qu'elles savaient sur certains faits dont il me faisait des griefs.

Quand mes premières lettres furent terminées, j'allai lui dire :

— Voici des lettres demandant des témoignages relatifs aux accusations que vous dirigez contre moi. Me permettrez-vous, mon Révérendissime, de les cacheter et de les faire partir moi-même ?

— Non ; vous me demandez une chose contraire à nos Constitutions. Elles donnent à l'abbé, vous ne l'ignorez pas, le droit de voir tout ce que les religieux écrivent ou reçoivent du dehors.

— Nos Constitutions, mon Révérendissime, veulent prévenir les abus d'une trop grande liberté laissée aux inférieurs d'entretenir des relations compromettantes pour une communauté ; ce qui est arrivé à Dom Pradié écrivant à l'archevêché d'Avignon sans m'en donner avis, à moi son supérieur. Mais nous ne sommes point ici dans ce cas. En vous faisant mon accusateur, pour récompense du dévouement personnel que je vous ai témoigné, vous vous mettez sur le même rang que moi et n'avez plus à alléguer de supériorité dans cette affaire en dehors

de toutes constitutions. A moins donc que vous ne me communiquiez vos propres lettres, sollicitant auprès de mes ennemis des témoignages récusables appuyant vos accusations, vous ne devez pas non plus voir les miennes.

— Je maintiendrai, me dit-il, les droits que me donnent nos Constitutions.

— Ces prétendus droits ne peuvent s'établir contre le droit naturel que vous violeriez dans cette circonstance en lisant les lettres de votre accusé pour le rendre plus facilement votre victime. Si vous insistez, veuillez alors me donner communication de vos propres lettres me concernant.

— Votre demande est impertinente, et vous oubliez que je n'ai pas cessé d'être votre supérieur.

— Je vous reconnais pour tel dans ce qui ne concerne pas cette affaire; mais ici, je vous tiens pour un simple accusateur et mon égal.

— Quoi que vous disiez, vos lettres ne partiront point sans que j'en aie pris connaissance.

— En ce cas, je m'abstiendrai d'en écrire et déclarerai que ma défense n'étant pas libre je tiens votre accusation calomnieuse comme non avenue.

— Votre insistance pour m'empêcher de lire vos lettres prouve que vous voulez agir dans l'ombre.

— Puisque vous refusez de me montrer les vôtres je puis vous en dire autant, cela même avec plus

de raison ; car la passion seule et non la justice vous porte à m'accuser, tandis que je me borne à défendre mon honneur contre vos attaques.

— Ma dignité abbatiale m'impose le devoir de maintenir mes prérogatives.

— Votre persistance à soutenir un privilége personnel, basé sur un article de droit purement positif, me montre avec quelle constance je dois affirmer mon droit mille fois plus réel que le vôtre et qui a pour fondement l'équité naturelle. Ainsi veuillez choisir, mon Révérendissime, ou de me montrer vos lettres et vous verrez les miennes, ou de ne point voir celles-ci non plus que leurs réponses, ou enfin de retirer votre accusation.

— A ces paroles je vis ses lèvres se contracter. Il resta pensif un instant, puis il dit :

— Dès que vous me poussez à bout, vous mé remettrez vos lettres fermées.

— Ne pourrais-je pas les faire partir moi-même?

— Vous m'offensez, repartit-il ; j'exige même que vous ne disiez à personne quelle concession je vous fais de me remettre vos lettres cachetées.

Il m'était, au fond, bien indifférent que Dom Guéranger lût ou ne lût pas mes lettres ; j'ai voulu simplement soutenir contre ses prétentions ma dignité d'homme. Il l'a senti ; c'est tout ce que je pouvais désirer de lui.

— J'écrivis à M. le procureur-général de la Cour d'appel de Colmar pour lui apprendre que j'étais mis en jugement à Solesmes, et le priai de dire ce qu'il avait vu de ses propres yeux, se trouvant dans sa campagne près d'Acey.

M. le procureur-général me répondit de Colmar où il était reparti :

« Mon Révérend Père,

» Je me demandais avec anxiété ce que vous étiez » devenu au milieu de ce feu croisé de malveillance » et d'intrigues, dont, depuis trois mois, vous êtes » le point de mire. Votre lettre datée de l'abbaye » de Solesmes m'a répondu. Je viens de la recevoir, » et je m'empresse de vous écrire. Permettez-moi » d'abord de vous féliciter de la résolution que vous » avez prise. Elle part d'une âme noble, élevée et » profondément chrétienne! L'homme que sa con- » science réprouve fuit et se cache; celui qui a l'es- » time de soi-même ne craint pas de se montrer et » de marcher à découvert. S'il est d'ailleurs un » moyen d'imposer silence à la calomnie, il consiste » à l'attaquer de front, à lutter avec elle, pour ainsi » dire, face à face. Elle m'a toujours paru offrir » quelque analogie avec ces anciens peuples, les » Parthes et les Numides, dont la tactique en face » de l'ennemi consistait à se rendre insaisissables, » qui lançaient leurs traits et se repliaient ensuite

» de toute l'ardeur de leurs coursiers pour éviter de
» combattre. Enfin, au point de vue de la religion,
» Dieu, qui recommande à l'homme la résignation
» et la douceur, ne lui a jamais fait une loi d'ad-
» mettre l'iniquité et de se courber devant le men-
» songe. Vous avez donc agi, mon Révérend Père,
» avec sagesse et habileté en allant à Solesmes de-
» mander des juges. Cette démarche est, je n'en
» doute pas, une inspiration d'en haut due à vos
» instantes prières. Ces juges, choisis dans une
» assemblée d'élite de pieux et savants religieux, ne
» peuvent manquer de lumières, de fermeté et d'in-
» dépendance; il est impossible qu'ils cèdent à la
» prévention ou à la crainte, et qu'ils ne vous ren-
» dent pas une stricte et impartiale justice. Quant
» à moi, mon Révérend Père, je suis heureux d'être
» admis à vous servir de témoin, et de pouvoir dire
» combien j'ai été profondément ému de l'attitude
» calme et résignée que vous avez eue, vous et ce
» saint religieux de Munich qui a partagé vos croix
» et bu avec vous dans le même calice, pendant que
» le clergé du canton, égaré par je ne sais quel esprit
» de vertige, vous accablait d'humiliations et d'in-
» vectives. Il est très-vrai, je puis le certifier et
» toutes les personnes honorables le certifieraient
» avec moi, que MM. les curés du canton de Gen-
» drey vous ont dénoncé à l'opinion publique sans

» vous entendre; qu'ils ont déclaré que les portes
» des presbytères vous seraient interdites; qu'ils
» ont pris l'engagement de réunir leurs efforts pour
» vous expulser d'Acey, vous traitant de religieux
» insoumis, de spoliateur, répandant contre vous,
» sous le prétexte d'éclairer les masses, les plus
» odieuses insinuations au point de vue de la pro-
» bité, et menaçant de réclamer le remboursement
» de leurs souscriptions; qu'ils ont incité les habi-
» tants à répandre ces bruits dans le but de dévoiler
» l'imposture au profit de la vérité; qu'un grand
» scandale a été le résultat de ces manœuvres, et
» que, comme il arrive toujours quand les membres
» du clergé sont assez imprudents pour étaler en
» face de populations inintelligentes le spectacle de
» leurs dissentiments, ce scandale a porté un coup
» funeste à la religion et affaibli d'une manière
» sensible le respect dû à ses ministres; que, frappé
» des progrès du mal produit autour de moi, j'en ai
» écrit à Monseigneur l'évêque, qui a recommandé
» à MM. les curés plus de circonspection et de ré-
» serve; mais que ce conseil ne m'a pas paru goûté,
» et surtout n'a pas été suivi d'effet; que le Révé-
» rend Père Odilo m'a exprimé tout le chagrin qu'il
» éprouvait de vous voir en butte à tant de malveil-
» lance, et qu'il en était scandalisé; que, pour ré-
» pondre à toutes ces attaques, vous vous êtes borné

» à faire voir la correspondance du Révérendissime
» abbé, sans y ajouter, du moins à ma connaissance,
» aucune réflexion offensante pour personne ; que
» ma famille et moi avons toujours eu l'occasion de
» constater votre parfaite réserve ; que l'esprit des
» populations, égaré d'abord, vous est maintenant
» plus favorable qu'hostile, et que toutes les per-
» sonnes du canton que leur intelligence ou leur
» position sociale mettaient à l'abri des influences
» exercées contre vous par le clergé, n'ont ajouté
» aucune foi aux bruits calomnieux dont il vient
» d'être parlé, et vous ont conservé leur estime.
» Quant à moi, mon Père, tout en gardant un res-
» pect profond pour le Révérendissime abbé, pour
» ce grand esprit qui relève si noblement les titres
» et la renommée de l'Ordre de Saint-Benoît, je n'ai
» pas craint d'accorder très-haut mon faible appui à
» l'humble religieux contre le supérieur de l'Ordre,
» contre le savant illustre. Je n'ai pas craint de dire
» à MM. les curés du canton combien j'étais profon-
» dément affligé de leur conduite irréfléchie, et aux
» populations qui ont en moi quelque confiance,
» combien leurs soupçons étaient téméraires et in-
» jurieux. J'ai eu la satisfaction de me rencontrer
» dans cette voie avec le pieux évêque qui veut bien
» m'honorer de son amitié, et, je puis le dire en
» conscience, avec toutes les personnes du pays

» que la passion n'avait pas égarées. Pendant que » MM. les curés signalaient l'abbaye comme une » maison de pestilence, je m'y suis rendu publique» ment, et plusieurs personnes de ma maison sont » allées s'agenouiller devant le Père Odilo. Ceux qui » ne me connaissent pas pourront voir dans cette » conduite un acte d'opposition envers le clergé, » d'hostilité même envers la religion ; une telle » pensée n'est venue à personne dans le canton de » Gendrey. Tout le monde sait que, depuis vingt» cinq ans, ma maison n'a pas cessé d'être ouverte » au clergé ; que j'appartiens de cœur à la cause » religieuse ; que sous tous les régimes qui se sont » succédé depuis que j'ai atteint l'âge d'homme, je » me suis fait gloire de la servir. MM. les curés sa» vent tous cela, et si, dans un premier moment » d'humeur, ils ont maudit mon indépendance, s'ils » se sont irrités de voir que je n'approuvais pas do» cilement l'ostracisme qu'ils prétendent vous infli» ger, j'ai l'intime conviction qu'éclairés maintenant » sur le mal que leur agitation a produit, ils me » rendent intimement justice et se reprochent de me » voir, moi laïque, occuper derrière leur évêque, » dans ce regrettable conflit, la place que leur assi» gnaient à la fois le devoir et les convenances.

» Je n'ai pas besoin de vous dire, mon Révérend » Père, que cette lettre, dans laquelle j'ai versé mon

» âme tout entière, est essentiellement confiden-
» tielle, et qu'elle ne doit servir qu'au but pour
» lequel je vous la transmets, c'est-à-dire à votre
» justification devant les Pères de Solesmes.

» Veuillez trouver ici, mon Révérend Père, l'ex-
» pression de ma haute estime et des sentiments
» très-distingués avec lesquels je suis votre bien dé-
» voué serviteur.

» BLANC, procureur-général près la Cour impériale de Colmar.

» Colmar, 27 juin 1856. »

M. Blanc me permit, le 30 septembre suivant, chez M. Bourcet, à Thervay, devant dix témoins, de faire de sa lettre l'usage que je voudrais.

Plusieurs autres personnes m'écrivirent dans le même sens; mais il est superflu de reproduire leurs lettres après celle-ci qui les résume toutes.

J'avais écrit au R. P. Odilo, qui s'était retiré à Einsiedeln pour quelques semaines, et lui avais demandé de me faire savoir ce qu'il se rappelait d'une conversation que j'avais eue avec deux ecclésiastiques dont un m'accusait auprès de mon abbé de lui avoir dit « *que Sa Paternité voulait vendre Acey au profit* » *de Solesmes et que j'étais allé à Rome pour empê-* » *cher cette vente.* »

Après avoir formellement détruit, comme témoin oculaire et auriculaire, cette double accusation de

ce curé, ainsi que nous le verrons en son lieu, le R. P. Odilo ajoute, dans sa lettre du 4 juillet :

« Mettez votre confiance en Dieu, mon cher Père, » et soyez sûr que vous obtiendrez par la prière sa » bénédiction ; c'est impossible que le bon Dieu » bénisse vos ennemis, vos confrères, parce qu'ils » se sont bien écartés du chemin de la charité. Et » qui pourra plaire à Dieu sans cette reine des » vertus? Quelle terrible responsabilité aura Dom » Menault qui cherche par tous les moyens possibles » de détruire les œuvres de Dieu! Un religieux de» vrait plutôt sacrifier tout pour servir le bon Dieu, » et celui-ci fait son possible pour terrasser la maison » du Seigneur. Je vous conjure, mon cher Père, » acceptez avec sainte Catherine de Sienne la cou« ronne d'épines de la main de Notre-Seigneur, et » croyez fermement qu'elle sera pour vous une fois » la couronne de gloire au ciel...

» J'ai parlé de vos affaires au Révérendissime » Père abbé d'Einsiedeln. Il m'a dit que son mo» nastère vous sera toujours ouvert; mais il croit » que votre situation deviendra encore plus difficile » si vous venez ici, parce qu'il n'est pas aimé de » l'abbé Guéranger. »

CHAPITRE XXVIII.

UNE COUR DE JUSTICE MONACALE.

Ces témoignages et plusieurs autres encore que pour abréger j'omets de rapporter ici, mais dont j'ai conservé les originaux, devaient être stériles devant la *Cour de justice* montée à la hâte par l'abbé de Solesmes.

Lui, mon accusateur et partie adverse, nomma seul les *juges*. Ce furent le prieur, le sous-prieur, le doyen, le cellérier et le maître des convers.

Comme il est aisé de le voir, ces cinq *juges*, qui tous remplissaient des fonctions honorifiques, mais révocables, qu'ils tenaient du seul bon vouloir de l'abbé, étaient bien loin d'être aussi indépendants que le suppose dans son admirable lettre M. le procureur-général de Colmar.

Le prieur était un vieillard peu lettré, dont le mérite consistait à punir exactement les infracteurs de la règle. Pour délicieuse compensation de ses

peines, il a reçu de Dom Guéranger un droit *positif*, non prévu par la Règle de saint Benoît : celui d'aromatiser sa cellule de l'odorante fumée du tabac; ce qui était pour lui la plus douce de ses délectations après celle, peut-être, de faire le grognard. Inopinément établi *président* d'une *Cour de justice* monacale, il ne savait, malgré les leçons de son abbé, comment soutenir sa dignité nouvelle. Le pauvre prieur, qui bâillait la plupart du temps et succombait au sommeil, a plusieurs fois avoué qu'ayant la tête embrouillée il ne comprenait rien et ne pouvait suivre les débats. Seulement, comme son Révérendissime abbé comprenait pour lui, cela suffisait à sa conscience.

Le sous-prieur, ex-prieur de Bièvres, avait lui-même à faire oublier sa déchéance de dix ans et, surtout, une opposition longue et formelle au régime désastreux de Dom Guéranger qui, jusques à l'année précédente, n'avait cessé de le faire passer pour un mauvais esprit cabalant contre son abbé. Il l'avait nommé sous-prieur à la place du religieux qui dans le Conseil avait eu la hardiesse d'émettre un avis opposé à la demande de Sa Paternité méditant un projet de ruine.

Le doyen, Dom Gardereau, avait voulu, en 1850, me faire prendre l'engagement de quêter pendant sept années pour Solesmes, et ce même religieux,

offensé de mes refus, avait combattu de toute son influence la fondation d'Acey. Il eut, toutefois, la délicatesse de se récuser publiquement; mais Dom Guéranger n'accepta point sa démission de *juge*. Or il est bon de faire connaître ici ce que mon *accusateur* m'a écrit de ce religieux en diverses fois.

Ainsi le curé de Dôle désirant faire prêcher le Carême à un religieux de notre Congrégation, je le fis savoir à mon abbé qui me répondit :

« Je suis bien embarrassé d'écrire à M. le curé de
» Dôle; le refuser, c'est dur; lui accorder Dom Gar-
» dereau; vous savez quel tort peuvent faire à Acey
» ses imprudences qui ne viennent que d'un zèle
» admirable. Je ne sais vraiment comment faire.
» D'autre part, je n'aurais que lui à offrir. Le mieux,
» je crois, est que j'écrive au bon curé, sans prendre
» d'engagement. Cet article de ma lettre est pour
» vous seul et pour le P. vice-gérant. Comme je
» veux maintenir votre Franche-Comté ainsi que
» les diocèses pour lesquels je vous donnerai obé-
» dience, uniquement pour les besoins d'Acey, et
» que d'autre part Dom Gardereau voit cela avec
» peine, vous comprenez combien serait délicate
» cette position. Vous avez le temps de m'écrire
» votre dernier mot à ce sujet; ne tardez pas. »

Ce passage se trouve dans une lettre de Dom Guéranger à mon adresse, en date du 30 novembre 1853.

Le 10 décembre, il m'écrit encore :

« J'écris à M. le curé de Dôle; mais je suis ravi
» que Dom Menault et vous soyez d'accord sur les
» inconvénients qu'aurait eus celui dont je vous ai
» parlé. Vous ne sauriez même qu'imparfaitement
» vous en faire une idée. J'écris le plus poliment
» possible au bon curé. »

Telle est l'appréciation de Dom Guéranger sur Dom Gardereau qu'il force, quand même, à être mon *juge* en refusant de recevoir sa démission.

Le cellérier, Dom Fonteinne, à qui j'avais adressé un certain nombre de billets de banque, même de mille francs, fruits de mes quêtes, pour lui aider à faire vivre la communauté, fut heureux de cette occasion de montrer la liberté de sa conscience à l'égard de son abbé et sa gratitude envers moi.

Quant au dernier *juge*, Dom Renon, je lui avais sauvé la vie sur la rivière. Le souvenir de ce bienfait pesait trop à un caractère de mouchard pour lui permettre d'écouter de sang-froid ma défense.

Tels furent les *juges* nommés ou imposés par Dom Guéranger dans une cause où, se trouvant lui-même le criminel, il abuse de sa position d'abbé pour intervertir les rôles et accuser calomnieusement celui de ses religieux qu'il a nommé le *sauveur* de sa Congrégation, et auquel il a maintes fois promis une *reconnaissance* ÉTERNELLE.

Une demi-heure après mon arrivée à Solesmes, il avait nommé Dom Bourgeteau *promoteur*. Le 23, les cinq *juges* sus-désignés reçurent leur institution de Dom Guéranger lui-même, et, le 25, Dom Bourgeteau ayant terminé son *réquisitoire*, les créatures du Révérendissime tinrent leur première séance contre le confrère qui les avait nourris en 1849 et 1851.

La *Cour de justice* monacale s'assembla dans la salle capitulaire où des siéges étaient disposés en demi-cercle pour les cinq *juges*.

Dom Guéranger ne présidant point alors en son siége abbatial, què ne pouvait non plus occuper un simple prieur, *président* même d'*une Cour d'assises de moines*, on avait apprêté un bon fauteuil pour Sa Paternité.

Quant au *promoteur*, il avait les *juges* à sa gauche, le Révérendissime *accusateur* vis-à-vis, et *l'accusé* à sa droite.

Moi l'*accusé*, occasion de toute cette bagarre qui variait les loisirs des moines et rompait la monotonie du cloître, je me trouvais assis en face du *président*.

Devant le *promoteur* était assis, à une table, Dom Bérengier *greffier* de la *cause*.

C'était un petit provençal de Marseille, avocat manqué, fort verbeux, connaissant aussi bien, mieux peut-être que Dom Guéranger, les détours de la chicane.

Entre le Révérendissime *accusateur* et moi l'*accusé*, un peu en dehors du cercle, étaient assis, l'un près de l'autre, Dom Menault et Dom Pradié appelés à renforcer de leurs témoignages *désintéressés* les allégations de Sa Paternité.

Dom Menault qui, se trouvant près d'Acey lors du passage de Dom Guéranger à Dijon, ne pouvait venir de sept lieues au plus pour se rencontrer avec son abbé et moi, avait été mandé de Besançon, c'est-à-dire de plus de cent soixante lieues, et Dom Pradié de cinquante pour m'accuser.

En me voyant le sujet d'un tel remue-ménage qui occasionnait des pertes de temps, des correspondances interminables, des frais de voyage dont le Révérendissime était si avare à mon endroit quand il se reposait à Acey près du cher Onésime, je me demandai ce que l'on prétendait faire de moi.

Dom Guéranger, membre de la Congrégation de l'Index, m'a dit avoir largement contribué à la condamnation de la *Théologie* de Bailly enseignée dans les séminaires de France : aura-t-il obtenu du Saint-Siége l'établissement de l'Inquisition, au moins dans les limites de son monastère ?

Parmi les *juges* qu'il m'impose se trouve le religieux que j'ai entendu naguère exprimer le désir d'être un jour Grand-Inquisiteur et de pouvoir retourner sur le bûcher incandescent les hérétiques

relaps. Or, s'il plaît à Sa Paternité de m'imputer le crime d'hérésie, et à ses satellites d'affirmer que j'en suis coupable, quoi que je dise pour ma justification je serai condamné.

Heureusement l'on ne brûle pas en France! Mais mon *accusateur* pourrait bien faire l'inverse en demandant que je sois descendu dans un lieu « *bas,* » *froid, humide,* en un mot *malsain,* » définition qu'a donnée textuellement de l'ENFER l'un de ses moines prédicateurs. Y a-t-il à Solesmes de ces cachots? Je l'ignore, et, s'il en existe, cela ne peut être connu que de mon abbé et de ceux qui lui ont vendu leur conscience par l'obéissance aveugle.

Je faisais ces réflexions lorsque le R. P. *président* commença à implorer les lumières de l'Esprit-Saint par la récitation à haute voix et à genoux de la prière : *Veni, Sancte Spiritus,* et l'intercession de la sainte Vierge par celle de *l'Ave Maria.*

Puis on procéda à la lecture de la *Plainte* qu'un si grand apparat annonçait comme formidable.

Ce fatras mensonger se trouvant délayé en huit grandes pages in-folio, tandis qu'une pièce moins longue intitulée : le *Jugement,* en contient la quintessence, je me bornerai à donner cette dernière que j'accompagnerai d'une réfutation péremptoire. Mais d'abord je résume ici la *Plainte* et le *Jugement* en leurs sept *griefs.*

Dom Guéranger m'accuse donc :

1° D'avoir enfreint une Constitution de Clément VIII en me rendant à Rome sans obédience.

2° D'avoir prétendu qu'il m'avait appelé à Rome.

3° D'avoir exercé sur lui, pendant deux ans, une pression morale pour le contraindre à destituer Dom Menault.

4° D'avoir dit qu'il voulait vendre Acey.

5° D'avoir allégué, pour but de mon voyage à Rome, la nécessité d'empêcher cette vente.

6° D'avoir prétendu faussement être envoyé par lui à Acey pour y établir un noviciat.

7° D'avoir accusé Dom Menault de faire passer à Solesmes les fonds du monastère d'Acey.

Ce factum in-folio est suivi de la pièce suivante :

« Vu le procès-verbal de la plainte du Révérendissime Père Dom Guéranger, abbé de Solesmes, » contre le R. P. Dom des Pilliers, et les informations faites à ma requête sur ce sujet, je requiers » que les charges imputées au susdit D. des Pilliers, » lui soient notifiées, afin qu'il délibère s'il doit, » reconnaissant la vérité des accusations, implorer » la clémence du tribunal, ou, se réputant innocent, » aviser aux moyens de se justifier selon les formes » canoniques. Vingt-sept juin mil huit cent cinquante-six.

» Fr. G. B. Bourgeteau, promoteur.

» Soit fait ainsi qu'il est requis, le vingt-sept juin
» mille huit cent cinquante-six.

» Fr. G. SEGRÉTAIN, président. »

Ainsi, voilà tous les sous-chefs de la Congrégation bénédictine de France : prieurs, sous-prieurs, doyen, cellérier, maître des convers, transformés comme d'un coup de baguette, par Dom Guéranger, en *juges* et *accusateurs*, pour lui aider à me témoigner sa *gratitude éternelle* à moi qu'il a proclamé le *sauveur* de la Congrégation.

Il nous reste donc à les voir à l'œuvre.

Après la lecture en deux séances de cet interminable factum, je fis connaître que n'étant coupable sur aucun point j'allais réfuter la *Plainte* jusque dans ses moindres détails et ne réclamais de la *Cour* qu'une impartiale justice.

Le *plaignant* prit son temps pour demander *par lettres* les dépositions des *témoins* à charge ; ce qui est contraire à toute procédure, laquelle exige rigoureusement leur présence.

Puis, il donna ordre de commencer les *débats*.

Au lieu de laisser au moins ses créatures examiner les pièces, il ne songea qu'à monter les passions pour me faire condamner comme un rebelle.

Cet homme qui m'a écrit le 2 juin 1855 : « RIEN
» *ne saurait m'enlever la* TENDRE *affection que je vous*
» *garde et qui survivra* TOUJOURS, » le 24 août sui-

vant : « *Je me bornerai à la* DÉFENSIVE, » et le 2 février 1856 : « *Je vous supplie de croire que* RIEN *ne détruit en* » *moi le dévouement et l'affection que je vous* DOIS, *le* » *souvenir de tout ce que vous avez fait les met à* » *l'épreuve de* TOUT ; » oui, ce même homme, en juin 1856, non content de m'imposer des *juges* de son choix et qui lui sont vendus, les anime contre moi *per fas et nefas*, débite des mensonges révoltants de contradiction, parle sans cesse pour m'accuser et m'ôte le temps de la réplique, se fait à la fois mon accusateur, mon supérieur et mon juge, au lieu de demeurer simple partie adverse. *Ecce homo!*

Le premier jour il fit d'un seul trait, sur l'obéissance, un discours de plus de *trois quarts d'heure*, et je n'eus pas *trois minutes* pour répondre.

Le cellérier, celui-là qui transformait le poulailler de Solesmes en une tour splendide au moment où Dom Guéranger, par ses lettres si lamentables sur la détresse de notre communauté, m'excitait à m'évertuer pour lui trouver de quoi vivre, le cellérier Dom Fonteinne me témoignait sa *fraternelle* reconnaissance par de violentes sorties pour m'empêcher de me défendre.

Dom Renon, le mouchard, me faisait sentir la sienne d'une façon analogue. Se prélassant dans sa dignité de *juge*, son occupation principale était d'interrompre à tout propos le sauveur de ses jours

tantôt par ce cri : « *Il insulte le Révérendissime!* » tantôt par cet autre : « *Il insulte la* COUR ! »

Je n'insultais personne ; je disais avec tout le calme possible la stricte vérité. Seulement, en relevant d'une manière écrasante les contradictions et les torts de Dom Guéranger, je voyais celui-ci pâlir à chaque trait de lumière éclairant ses subterfuges.

Alors Dom Fonteinne et Dom Renon se croyaient obligés de relever son courage en étouffant ma voix par leurs clameurs.

En face de cette tactique je déclarai n'être pas libre dans ma défense, ajoutant que je continuerais un autre jour si on me laissait enfin la liberté.

Le *promoteur* protesta lui-même en ma faveur.

Dom Piolin me dit, hors du Chapitre, malgré la défense de Dom Guéranger :

— Évidemment l'on ne cherche qu'à vous perdre.

Dom Bourgeteau eut le courage d'aller encore le lendemain dire à Dom Guéranger :

— Vous nous avez fait hier un discours sur l'obéissance qui a duré près d'une heure ; mais ce n'était pas la question : Dom des Pilliers aurait également pu nous faire un discours sur les devoirs des abbés.

Peu après, Dom Renon dit au *promoteur :*

— Qu'il est pénible d'entendre parler le Révérendissime comme il l'a fait hier !

Mais le *promoteur*, prenant ses condoléances pour ce qu'elles valaient, alla se plaindre à Dom Guéranger de ce qu'il lui tendait des embûches en lui envoyant son principal mouchard.

Le second jour des *débats*, je fus attaqué par le *greffier* lui-même.

Ce jeune babillard, qui me connaissait à peine et avec lequel je n'avais eu aucune relation, quittait sa plume pour m'adresser des invectives.

Je demandai aux *juges* si la mission du *greffier* était de m'apostropher par des injures.

Ils finirent par le rappeler à ses attributions.

A la séance suivante il me fit des excuses. Furent-elles sincères, ou ne fut-ce qu'un leurre ? je l'ignore. Mais ce que je puis déclarer, et c'est confirmé par un grand nombre de renvois consignés sur le cahier des *débats*, c'est qu'il avait rédigé mes réponses de la manière la plus infidèle, visiblement à dessein de me faire signer des aveux qui n'étaient pas les miens.

M'en étant aperçu à temps, je demandai que les passages controuvés fussent corrigés sur-le-champ.

Le *greffier* protesta qu'il avait écrit mes réponses telles que je les avais données.

J'exigeai la lecture de toute sa rédaction.

A chaque réponse controuvée je demandais aux *juges* s'ils reconnaissaient là mes paroles.

En général, le *président* répondait qu'*il n'avait pas bien entendu*, qu'*il ne s'en souvenait pas*.

Le doyen et le sous-prieur déclaraient assez franchement que je n'avais point dit ce que m'imputait le *greffier*. Les Pères cellérier et infirmier entraînés par les deux autres et voyant la fermeté de mes réclamations avouaient, comme malgré eux, que la rédaction du *greffier* n'était pas exacte.

Le malheureux en fut quitte pour la honte de voir rectifier son factum.

Un tribunal qui se respecte l'aurait immédiatement chassé de sa présence. Mais la *Cour* de Dom Guéranger ménage mieux ses créatures.

Dans une séance des *débats*, l'abbé de Solesmes cherchant à infirmer tout ce qui m'était favorable disait, en parlant de M. Blanc :

— *Son ami* le procureur-général de Colmar lui a écrit, pour essayer de le *sauver*, une lettre qui n'a pas trait à la question.

En parlant du Père Odilo :

— Ce jeune religieux étranger, *son ami*, qui s'est facilement laissé endoctriner par lui.

Puis, en parlant de l'évêque de Saint-Claude dont l'attitude l'avait si profondément irrité :

— Ce *serviteur* du Père des Pilliers, qui prétend voir ce qui se passe dans les affaires de notre Congrégation et qui m'avait promis plusieurs fois des

secours pour Acey, sans rien faire autre chose que de stériles promesses, etc.

Voilà ce qui se passait dans cette *Cour* improvisée de justice monacale. Si on ne le trouve pas fort édifiant, du moins on le trouvera fort digne de Dom Guéranger et de ses aveugles suppôts.

Un jour ils me demandèrent les pièces servant à ma défense et les lettres mêmes de mon abbé.

Je refusai de les livrer disant que sur elles seules était fondé mon honneur dont je ne voulais confier à personne la sollicitude.

La *Cour* insista fortement, prétextant qu'elle en avait besoin pour éclaircir la *cause*.

Je répondis que je les livrerais une seule à la fois, mais qu'à la première non rendue, je cesserais de communiquer les autres. C'est ainsi qu'elle dut se contenter de copier les plus importantes.

J'en ai laissé plusieurs de moindre valeur aux mains du *promoteur* à condition qu'il me les rendrait. La promesse de me les renvoyer me fut faite ; mais, comme tant d'autres, elle n'a jamais été tenue. J'avais donc été prudent lorsque je refusais de livrer les plus précieuses.

CHAPITRE XXIX.

LES MOINES DURANT LES DÉBATS.

Pour être juste, je dois déclarer que les religieux de Solesmes, malgré les efforts désespérés de Sa Paternité, ne m'ont pas tous tourné le dos pendant les *débats* qui ont duré un mois.

L'un est venu me dire :

— Cachez bien vos papiers; si le Père abbé peut mettre la main dessus, soyez sûr qu'il n'y manquera pas. Il a été accusé, dans l'*affaire* d'Andancette, d'avoir fait enlever des pièces de ces pauvres religieuses par leurs aumôniers successifs nos confrères. J'ignore si ce fait a été suffisamment établi par le tribunal de la Seine; mais il a été condamné à payer une forte somme à nos infortunées sœurs.

Pour éviter une surprise, j'avais divisé mes papiers et ma correspondance en autant de petits paquets que j'avais de poches dans ma tunique et dans mes vêtements de dessous.

Le jour, je les portais sur moi ; la nuit, je les mettais sous mon chevet.

Quand la cloche donnait le signal après lequel tout religieux devait être au lit, la lumière éteinte, je plaçais une chaise contre ma porte, de manière qu'en ouvrant celle-ci la première dût tomber avec bruit, m'éveiller et faire reculer celui qui aurait voulu pénétrer chez moi à une heure indue.

Un autre me parla ainsi de l'astuce de notre abbé :

— Il s'est bien gardé de vous laisser nommer les *juges* (ce que demandaient cependant la justice et la délicatesse); mais il a choisi ses créatures les plus dévouées qu'il domine par la flatterie ou par l'intimidation. Il ne s'est pas adressé à tels et tels Pères non plus qu'à moi-même ; il sait trop bien que nous lui eussions demandé la preuve authentique de ce qu'il vous impute. Nous eussions exigé la présence des *témoins* pour les confronter avec vous.

Un autre, ne sachant rien de la *cause,* me dit :

— L'air soucieux et la gaieté fébrile du Père abbé, qui datent de votre retour à Solesmes, suffisent à me persuader qu'il ne sait comment se tirer d'affaire. On dirait, à ses exclamations de joie affectée, qu'il prépare un mauvais coup.

Un quatrième me fit cette confidence :

— Si vous saviez, mon cher Père, combien je suis malheureux certains jours, en récréation, lorsque le

Père abbé nous assourdit de mensonges formels. Alors, une tentation violente s'empare de moi : celle de lui sauter à la gorge et de l'étrangler net. Pour n'y point succomber, je m'éloigne au plus vite et ne reviens qu'après avoir repris mon calme.

Un autre religieux me dit :

— Le mal est ici sans remède. Malgré nos Constitutions réglant si bien la puissance de l'abbé, celui-ci peut faire voter à peu près tout ce qu'il voudra par ses moines. Il flatte les uns, fait peur aux autres, éloigne à propos ceux dont il redoute l'indépendance et la sincérité. L'unique moyen de faire connaître au Saint-Siége la vérité sur notre déplorable situation morale et matérielle serait que Rome nous envoyât un visiteur en l'absence du Révérendissime pour rendre témoignage hors de son influence.

L'un des plus clairvoyants me tint ce langage :

— Comment avez-vous pu, mon cher Père, tomber dans le piége en venant ici vous livrer à la merci d'un homme en qui il ne reste plus aucune bonne foi, mais de la politique et de la ruse? Quelles que soient les preuves de votre innocence, il remuera ciel et terre pour vous faire condamner plutôt que de désavouer ses lettres à l'évêque, à M. Bailly et au curé de Gendrey. Après vous avoir sacrifié ici par une sentence *ridicule*, il écrira ou fera écrire partout que vous avez subi une condamnation *cano-*

nique. Peu lui importent le scandale et l'injustice, pourvu que son orgueil soit satisfait et qu'il n'ait pas à faire de pénibles aveux. Quelle énorme faute vous avez commise en revenant de Rome sans avoir porté votre cause au Saint-Siége? Vous l'avez gâtée; car, une fois condamné, et vous le serez, vous aurez de plus à vaincre la prévention qui naturellement va vous être défavorable. En effet, comment voulez-vous qu'on suppose, à Rome, la centième partie même de l'impudence avec laquelle on se moque à Solesmes des premiers principes de la morale chrétienne? Tout ici n'est que mensonge et espionnage. Les religieux, en général, ne s'estiment ni ne s'aiment, et notre abbé ne règne qu'en divisant les cœurs.

— Alors, dis-je, il est du devoir des religieux qui voient le péril imminent dont est menacé l'avenir de Solesmes d'en informer l'autorité compétente.

— Mais, répliqua-t-il, la difficulté est de faire parvenir à Rome des réclamations ayant la chance d'être écoutées avec bienveillance contre un homme qui, à l'en croire, y est tout puissant. Malheur à celui d'entre nous assez déterminé pour en faire la démarche! Qu'elle réussisse ou non, Dom Guéranger parviendrait toujours à le briser impitoyablement.

Dom Guéranger, qui avait toujours été mon directeur, ayant refusé de m'entendre en confession pendant ce dernier séjour, m'avait envoyé à l'un de

ses religieux dont il m'avait dit trois ans auparavant : *Si j'en avais quatre comme lui, quelles belles fondations je pourrais faire!*

Plein d'estime pour ce même confrère, j'allais m'adresser à lui lorsqu'un autre, à qui je fis part du conseil de notre abbé, me dit :

— Gardez-vous bien de tomber dans ce nouveau piège. Le Père abbé, irrité contre ce religieux parce qu'il a osé lui faire, dans le Conseil, des observations au sujet d'une entreprise ruineuse, non-seulement l'a privé de trois charges mais l'a accusé en secret d'un crime abominable. Si donc il vous adresse à lui, Dieu sait ce qu'il peut tramer par là!

Je profitai de la leçon et m'adressai à d'autres qui refusèrent également de m'entendre.

Le prieur et le doyen alléguèrent leur fonction de *juge;* d'autres, la crainte de se compromettre auprès du Révérendissime abbé.

J'allai trouver un vénérable vieillard, Dom Courveille, qui me reçut avec empressement et me dit :

— Venez, mon cher Père; on ne cherche qu'à vous faire de la peine pour prix de votre dévouement. Voilà comme ils persécutent nos meilleurs religieux. Ils sont là plusieurs, à la remorque du Père abbé, ne songeant qu'à déchirer ceux de leurs frères contre lesquels ils conçoivent de la jalousie. Ils vous en veulent parce que la maison d'Acey, que vous fon-

diez, est beaucoup plus belle que celle de Solesmes fondée par Dom Guéranger et Dom cellérier. Ils vont faire de belles choses avec leur petit Père Menault! Cet étourdi sera pour eux plus tard la cause de beaucoup de chagrin.

Un jour, livrant une pièce au *promoteur*, je lui dis :

— Que prétend donc faire le Père abbé? Je réduis à néant ce qu'il avance contre moi ; cependant il poursuit sans tenir compte de mes réfutations.

— Voyez-vous, me dit Dom Bourgeteau me montrant son crucifix, celui qui est cloué là! Ponce Pilate avait dit de lui : « *Non invenio in illo causam* » et toutefois il l'a condamné. Ses accusateurs haineux avaient trouvé des prétextes, des témoins qui lui imputèrent d'avoir blasphémé ; ils firent le reste en intimidant le juge qui craignit de perdre sa place de gouverneur, et l'iniquité fut accomplie. C'est ainsi qu'on en use envers vous. Que votre consolation soit d'avoir cette ressemblance avec le Christ! Nous n'en avons point d'autres nous-mêmes lorsqu'il plait au Père abbé de faire des folies de ce genre.

— Comment! vous ne pouvez pas vous réunir et protester vigoureusement contre une telle conduite?

— Vous savez, répliqua-t-il, que je ne me gêne pas trop pour dire ce que je pense. Mais, n'étant pas suffisamment appuyé par mes confrères, je prêche dans le désert. Les uns, timides, craignent de se

compromettre; les autres regardent le Père abbé comme une divinité; d'autres sont ses espions.

Je le remerciai du courage qu'il montrait dans les séances à protester contre la passion de mes adversaires et à garantir, autant qu'il était en lui, la liberté de ma *défense*.

— Je n'ai fait que mon devoir, me répondit-il.

Une fois je demandai à Dom Guéranger ce qu'il exigerait de moi pour être satisfait.

— Je n'ai rien à vous répondre, fit-il.

Cela était vrai. Maintenant qu'il avait perdu tout espoir de m'employer comme une aveugle machine, il ne lui restait qu'à me briser comme un obstacle.

Pendant ce mois que je passai à Solesmes (du 16 juin au 16 juillet), j'eus à savourer quelques parfums de *charité monastique*.

Le *juge* et infirmier Dom Renon, l'*alter ego* de Dom Menault, me lançait en récréation des mots puisés dans ma correspondance avec ce dernier.

Son bonheur était d'en faire des gorges chaudes.

J'attendis que mon silence l'eût habitué à croire que je ne comprenais rien à son manége. Puis, quand il fut au paroxisme de la joie, je lui dis :

— Vous avez, Dom Renon, répété bien des fois dans cette récréation les mots : « *Il s'obstine, il » s'est obstiné, il s'obstinera, peut-être s'obstinerait- » il*, etc., » veuillez donc, s'il vous plaît, pour l'in-

telligence de vos phrases mystérieuses et pour l'édification de vos auditeurs, nommer le sujet du verbe que vous paraissez si heureux de conjuguer.

— Mes auditeurs me comprennent, répondit-il.

— Vous n'en avez pas la certitude ; car, vous le voyez, j'ai besoin moi-même d'une explication.

— Je ne vous parle pas, reprit-t-il.

— Eh bien, moi, je vous parle, mon Révérend Père, et je vous somme de vous taire si vous n'avez pas le courage de m'attaquer plus clairement.

Dès lors, il cessa de conjuguer son verbe.

Un autre jour, me trouvant au corridor de la bibliothèque, un tout jeune profès, que plusieurs confrères me signalèrent comme appartenant à la police secrète de Dom Guéranger, s'en vint m'apostropher sous prétexte que j'ouvrais trop un *in-folio*.

Je regardai en souriant le jeune Père et lui demandai de vouloir bien m'indiquer la manière d'ouvrir les *in-folio*.

Le pauvre enfant désespéré de n'avoir pu me fâcher me menaça de me dénoncer au Révérendissime comme lui ayant fait une réponse railleuse.

Le 29 juin, jour où l'Église honore saint Pierre et saint Paul, le frère portier, qui offre un bouquet à tous les religieux pour le jour de leur fête patronale, n'eut garde d'oublier son ancien compagnon de voyage dans l'Auvergne et dans la Provence.

Selon l'usage *antique et solennel* il déposa donc un pot de fleurs devant ma place au réfectoire.

Dès la veille, après souper, la coutume est de souhaiter la fête au moine désigné par le bouquet, en lui donnant le baiser *fraternel* au sortir de table.

Tous y vinrent, excepté Dom Menault, Dom Fonteinne et Dom Renon qui s'esquivèrent au plus vite.

Quand le Révérendissime *accusateur*, tout le premier, se présenta pour m'embrasser, je me sentis le cœur étreint du sentiment le plus pénible. Il avait fait et il faisait tous les jours tant d'efforts pour me noircir aux yeux de nos confrères, et maintenant il me donnait son baiser !

Je lui dis tout bas, et tristement :

— Vous m'embrassez, mon Révérendissime abbé !

Il se retira sans dire mot.

Dom Pradié me baisa comme une froide relique.

Cette cérémonie fut le diapason au moyen duquel je pus apprécier le degré d'estime et d'affection que me portaient mes confrères.

Je vis qu'un grand nombre n'avaient pas subi les impressions que Dom Guéranger et ses satellites cherchaient à leur inspirer contre moi.

Mais aucun d'eux n'osa prendre publiquement ma défense, tant le moine est esclave !

CHAPITRE XXX.

RETOUR A ACEY.

Le 15 juillet au soir, Dom Guéranger me faisait ses adieux en m'embrassant et me bénissant.

Le 16 au matin, je quittais Solesmes, et le 20 j'arrivais à Acey où il me renvoyait, me laissant dans les termes de l'obédience qu'il m'a donnée à Rome le 27 mars de la même année et rapportée à sa date. Mais, bien que je l'eusse vivement prié, au nom de Mgr de Saint-Claude, de me donner des confrères pour habiter Acey avec moi, il a constamment refusé, disant que ce serait se condamner lui-même.

Nous avons déjà vu, lors de son autorisation secrète du *Paroissien*, que ce qu'il craint par-dessus tout c'est d'avoir l'air de se contredire. Quant à la moralité de la chose, c'est la moindre de ses considérations.

Le 26 juillet, je reçus de Solesmes la lettre suivante datée du 22 :

« Mon Révérend Père,

» Voulant vous donner tout le temps nécessaire
» pour produire des preuves de votre innocence,
» nous avons attendu jusqu'à ce jour, et nous atten-
» drons encore jusqu'au 1er août, après quoi nous
» procèderons à la conclusion de la cause par une
» sentence définitive. Veuillez vous hâter et profiter
» de ce dernier délai. Que Dieu vous ait en sa sainte
» et digne garde. Votre tout dévoué.

» † Fr. J. A. BOURGETEAU, promoteur. »

Je répondis d'Acey, le lendemain 27, à Dom Bourgeteau :

« Mon Révérend Père,

» Rentré en ce lieu le 20 du courant, je cherchais
» à oublier que j'avais été, de la part d'un père et
» de deux confrères, l'objet d'accusations fondées ou
» sur l'erreur involontaire ou sur la malveillance,
» lorsque votre lettre m'a été remise hier après midi.
» Je me suis donc rendu à Thervay, et ce n'est qu'à
» neuf heures du soir que j'ai pu voir M. le curé,
» chez qui j'ai dû passer la nuit. Après une explica-
» tion de part et d'autre, M. le curé a fait au Révé-
» rendissime la lettre ci-incluse, qui doit indiquer à
» des juges indépendants et impartiaux ce à quoi
» doit se réduire l'accusation appuyée sur M. le
» curé de Thervay et si expressément contredite par
» le pieux et loyal Père Odilo. Si je pouvais quitter

» Acey, qui sans ma présence serait probablement
» livrée au pillage, et si je pouvais voir toutes les
» personnes sur lesquelles on appuie de prétendus
» griefs, il me serait facile de vous procurer, mon
» Révérend Père, des lettres semblables à celles-ci
» de M. Thevenin où le doute remplacerait l'affirma-
» tion. Mais, quoi qu'il en soit du sort qui m'est ré-
» servé après sept ans du plus complet dévouement,
» je proteste de nouveau contre toutes les calomnies
» qui me sont imputées, et je déclare vrai tout ce
» que j'ai déposé. Je vous prie, mon Révérend Père,
» de me faire parvenir, après la sentence, les quel-
» ques pièces autographes que je vous ai remises,
» afin qu'elles me servent devant un tribunal supé-
» rieur si l'on me donne lieu d'y porter ma cause,
» qui est celle de l'innocence et de l'innocence
» étrangement calomniée.

» Je me recommande instamment à vos ferventes
» prières; j'en ai besoin pour porter ma croix et pour
» pardonner de bon cœur à ceux et à celles dont les
» langues, trempées ailleurs que dans la vérité, la
» justice et la charité, m'ont si gratuitement noirci,
» sans doute par zèle de la gloire de Dieu et de l'édi-
» fication du prochain. Que Dieu, mon Révérend
» Père, conserve toujours en vous cet esprit de justice
» impartiale qui vous distingue et qui n'est pas sans
» courage dans certaines circonstances.

» Je suis avec un profond respect et une affec-
» tueuse gratitude, mon Révérend Père, votre très-
» humble et dévoué frère.

» † Fr. Pierre-Marie-Raphael des Pilliers, O. S. B.

» *P. S.* Une personne m'ayant assuré m'avoir
» écrit à Solesmes plus de dix jours avant mon dé-
» part, et sa lettre ne m'ayant pas été remise, je
» vous prie de me faire savoir immédiatement si ces
» deux lettres-ci vous sont parvenues.

» † Fr. P. M. R. d. P. »

Or, ma lettre est restée sans réponse et mes pièces réclamées ne m'ont pas plus été rendues que le calice emporté par Dom Menault. Si les *juges* sont de bonne foi sur le quatrième *grief,* il s'en suit qu'ils n'ont pas reçu la nouvelle *déposition* de M. Thevenin. Qui donc a arrêté ces deux lettres?

Pour donner dès ce moment un échantillon de la manière dont la *Cour de justice* instituée par Dom Guéranger apprécie les *dépositions* des *témoins* et dont elle s'appuie sur les assertions de Dom Menault et de Dom Pradié après qu'ils ont été convaincus de calomnies graves, je vais citer le quatrième et le cinquième *griefs* réunis, tels qu'ils sont exposés dans la *Plainte,* savoir :

« Que Dom des Pilliers aurait répandu fausse-
» ment le bruit que l'intention du Révérendissime
» Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, était

» de vendre Acey au profit de la Congrégation, et de » frustrer le diocèse de Saint-Claude de cette pro- » priété ; et aurait dit que sans son voyage à Rome » la vente d'Acey par le Révérendissime abbé se » serait déjà effectuée, et que lui Dom des Pilliers » est arrivé à Rome juste à temps pour l'empêcher. » Et comme le Révérendissime a eu connaissance de » ces imputations par les RR. PP. Dom Menault et » Dom Pradié, il a prié le R. P. président de vou- » loir bien les interroger sur ce fait.

» Et le R. P. Dom Menault, interrogé par le pré- » sident, a déclaré avoir recueilli cette double im- » putation de Dom des Pilliers contre le Révéren- » dissime de la bouche de M. Thevenin curé de » Thervay et de M. Guillaume curé de Voiteur, » lesquels lui ont affirmé positivement l'avoir en- » tendu proférer clairement et distinctement par » Dom des Pilliers. Et Dom Pradié, interrogé en- » suite par le R. P. président, a confirmé la dépo- » sition de Dom Menault, comme ayant entendu » lui-même l'assertion des deux curés.

» Le Révérendissime a fait ressortir ensuite l'ab- » surdité de cette calomnie : physiquement, puis- » que, n'ayant aucun droit de propriété sur Acey, » il n'était pas en situation de pouvoir vendre cette » maison ; moralement, puisque, ne pouvant ignorer » que cette maison avait été acquise en grande

» partie par le diocèse de Saint-Claude, il était im-
» possible d'en frustrer ce diocèse. Et le Révéren-
» dissime a de plus fait observer qu'une telle vente
» n'aurait pu, dans tous les cas, s'effectuer à Rome,
» puisque la maison est sise en France et que le
» propriétaire se trouvait à Munich au moment où
» Dom des Pilliers prétend que l'on traitait en Italie
» de cette vente, qu'il est venu empêcher si à
» propos. »

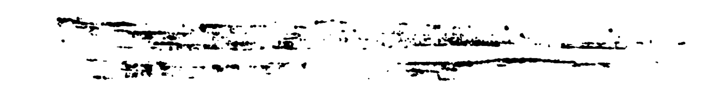
Cet échantillon, suffisant d'ailleurs pour apprécier tout le factum de Dom Guéranger et de sa fameuse *Cour*, montrera que j'ai dû épargner à mes lecteurs plus de vingt pages d'un pareil galimatias.

Voici mes réflexions au sujet de ces deux *griefs* :

1° M. Guillaume, curé-doyen de Voiteur, a positivement déclaré que je n'ai pas tenu un tel propos en sa présence, et il ne m'a vu que dans la prairie en présence de M. Thevenin, curé, et du R. P. Odilo.

Quinze jours après, on lui écrivit de Solesmes *qu'on n'avait plus son témoignage sous les yeux et qu'on le priait de vouloir bien l'adresser de nouveau.*

Scandalisé qu'ON eût perdu si facilement sa lettre, par laquelle j'étais disculpé des calomnies que faisaient mensongèrement peser sur moi Dom Menault et Dom Pradié, M. Guillaume écrivit à Solesmes qu'il s'étonnait de la disparition de ce témoignage et qu'il venait protester de nou-



veau n'avoir pas entendu Dom des Pilliers imputer au Révérendissime l'intention de vendre Acey, ni dire qu'il fût allé à Rome pour empêcher cette vente.

En conséquence, Dom Menault et Dom Pradié affirmant qu'ils tenaient « cette double imputation de « M. le curé de Voiteur, qui leur aurait affirmé positivement l'avoir entendu proférer clairement et « distinctement par Dom des Pilliers, » se sont très-formellement rendus coupables de faux témoignage. Au lieu donc de pouvoir servir plus tard de *témoins,* outre que le droit les récuse en qualité d'ennemis notoires, ils auraient dû, pour leurs calomnies, recevoir du tribunal un sévère châtiment proportionné à l'énormité de leur faute.

2° M. Thevenin, dans une seconde *déposition,* déclare n'être pas sûr que ce soit du Révérendissime que j'aie voulu parler ou de Dom Lafontaine. Ce dernier est le religieux qui me dit, en présence de M. l'abbé Bernard :

— On pourrait bien vous forcer à revendre Acey ; cela dépendrait de la volonté du Réverendissime abbé.

C'est pour avoir rapporté fidèlement les paroles de ce moine en les faisant précéder de celles-ci : *on est allé jusqu'à me dire qu'*on pourrait bien me forcer, etc., que Dom Guéranger a bâti cet échaffaudage de *calomnies absurdes et odieuses* de ma part contre lui.

Puis, un surcroît de malveillance a fait le reste : que je *suis allé à Rome pour empêcher ladite vente.*

Et voilà Dom Guéranger s'évertuant à relever *l'absurdité de cette calomnie,* qui est la sienne et celle de ses inventifs agents ! N'est-ce pas magnifique ?

La *Cour* de Solesmes en affirmant qu'elle a, sur le quatrième *grief,* le témoignage de M. Thevenin, *commet donc un faux;* car elle n'a *rien du tout.*

3° Il y a dans cette affaire plus que l'absence de tout témoignage contre moi ; celui du Père Odilo est très-positif en ma faveur. Je le rapporterai au long lorsque dans la réfutation détaillée de tout le *Jugement* j'en serai à ce *grief.* Le témoignage de M. Guillaume est aussi à ma décharge.

Le 27 juillet, après avoir adressé ma lettre à Dom Bourgeteau avec le témoignage dubitatif du curé de Thervay, je reçus de Mgr Mabile une réponse à une lettre où je le priais de me dire si le changement qu'une personne lui attribuait de ses dispositions à mon égard avait quelque chose de fondé.

Mgr m'écrivait de Saint-Claude le 25 juillet :

« Mon cher Père,

» J'ai reçu une lettre de Solesmes. Dom Guéran-
» ger me dit qu'un arrêt, suite d'une procédure à
» huit séances, va être rendu à votre sujet, et que
» cet arrêt me sera notifié. Il ajoute qu'il vous a
» donné une obédience pour une maison de votre

» Ordre et qu'il sera statué sur Acey ultérieure-
» ment. Vous voyez où en est la chose. Ne dites
» donc pas que je vous abandonne. J'ai toujours été
» le même pour vous. Je crois qu'on a eu de grands
» torts à votre égard. Votre abbé de Solesmes en a
» envers moi ; mais tant que rien n'est conclu entre
» vous et le Père supérieur, j'ai les bras liés. Dom
» Guéranger a droit dans l'opinion ; il est votre su-
» périeur et je ne puis rien. Attendez donc l'issue,
» et après nous verrons ce qu'il y aura à faire. Je
» prends part à vos peines et je vous bénis.

« † PIERRE, év. de Saint-Claude. »

L'évêque aurait dû sentir alors l'imprudence de ses conseils et de son inaction, lui qui, au lieu d'agir avec moi conformément aux droits que nous conférait mon abbé par sa lettre du 7 avril et par mon obédience, m'avait livré à la méchanceté de cet homme en m'envoyant, malgré mes observations, à Solesmes où je ne pouvais qu'être sacrifié. Il craint l'opinion, lui qui devait la dominer en l'éclairant !

Sa Paternité a maintenant beau jeu. Elle n'a qu'à me faire condamner, à publier la condamnation, et, comme le public qui ignore les faits prendra naturellement la chose pour bien jugée, ma mission de travailler à l'œuvre d'Acey sera rendue moralement impossible. C'est alors qu'ayant ainsi, par ses manœuvres déloyales, atteint son but

qui est de se débarrasser de moi à sa gloire et à ma confusion, elle fera statuer sur Acey, ainsi qu'elle l'écrit à l'évêque de Saint-Claude. Vraiment, ce prélat n'est pas fort en diplomatie; Dom Guéranger le fait tomber facilement dans ses piéges.

Quant à l'obédience dont il parle à l'évêque et qu'il prétend m'avoir *donnée pour une maison de notre Ordre,* devant *être statué sur Acey ultérieurement,* voici tout simplement ce qu'il en est :

En me renvoyant, à la mi-juillet, de Solesmes à Acey, mon abbé m'avait remis dans les termes de mon obédience du 27 mars précédent : « *Ut de pro-* » *fectu Aceiensis monasterii curam geram.* »

Mais, désirant moi-même passer quelque temps à Einsiedeln pour y prendre conseil et craignant de donner prétexte à un nouveau *grief* de sa part si je sortais de France sans son autorisation, je la lui demandai par écrit et sous forme *authentique.*

Comme il crut sans doute pouvoir encore profiter de mon ouverture à ce sujet, il me donna, la veille de mon départ de Solesmes, la pièce suivante :

« Pax. fr. Prosper Guéranger, abbas Sancti Petri » de Solesmis et superior-generalis Congregationis » gallicæ Ordinis Sancti-Benedicti.

» Dilecto nobis in Christo filio Domno Raphaëli » des Pilliers, presbytero, monacho nostro expresse » professo salutem in Domino.

» Tibi per præsentes licentiam damus, juxta peti-
» tionem tuam, ad monasterium B. Mariæ Einsied-
» lensis recedendi, ibique commorandi, quamdiu
» tibi libuerit, juxta beneplacitum Reverendissimi
» D. abbatis, teque eidem Celsissimo Principi ejus-
» que clarissimo Conventui enixe commendamus.

» Datum Solesmis, sub signo, Sigilloque nostris,
» die quindecima julii, anno Domini millesimo octin-
» gentesimo quinquagesimo sexto.

» † Fr. Prosper Guéranger, abbé de Solesmes. »

Il était si préoccupé qu'il a signé en français cette pièce toute latine.

Comme on le voit, cette pièce est, selon ma demande, *juxta petitionem tuam*, une simple *permission* de demeurer au monastère d'Einsiedeln aussi longtemps qu'il me plaira, *quamdiu tibi libuerit*, suivant l'agrément du prince abbé.

En écrivant à l'évêque qu'il m'a donné une *obédience* pour une maison de notre Ordre, comme si je ne devais plus rester à Acey, il ment pour arriver à ses fins qui étaient de se débarrasser de moi *et de statuer sur Acey* ULTÉRIEUREMENT.

Pendant que Dom Guéranger ourdissait dans l'ombre ses trames contre moi, je travaillais à mon œuvre en faisant faire la récolte du clos et celle des prairies amodiées pour nourrir une vingtaine de vaches qu'il avait plu à Dom Menault de revendre.

Ainsi je m'occupais, autant qu'il était en mon pouvoir, de réparer les folies de ce jeune homme.

Mais, le 23 août, n'ayant encore rien reçu de Solesmes, j'écrivis à Mgr Mabile pour lui demander s'il en avait lui-même des nouvelles.

Sa Grandeur me répondit :

« Saint-Claude, le 26 août 1856.

» Mon Révérend Père,

» Je ne sais rien, je ne reçois rien de Solesmes,
« je n'y comprends absolument plus rien, sinon que
» tout va mal dans cette pauvre communauté de
» Solesmes. »

Enfin, quelques jours après, la poste m'apportait un pli coûtant un franc.

C'était l'*arrêt* de ma condamnation sur cinq *griefs* des sept combinés par Dom Guéranger et les siens en témoignage de leur *éternelle reconnaissance.*

Dès le 4 septembre j'en envoyais la réfutation détaillée à mon évêque.

CHAPITRE XXXI.

LA SENTENCE MONACALE.

Voici, sans autre préambule, ce chef-d'œuvre :

« Ce jourd'hui vingt-trois août de l'an de Notre-
» Seigneur mil huit cent cinquante-six.

» Nous, fr. Julien Segrétain, prieur claustral et
» sénieur ; fr. Auguste-Sébastien Fonteinne, sénieur
» et cellérier ; fr. Eugène Gardereau, doyen ; fr. Paul
» Piolin, lecteur d'Écriture sainte ; et fr. François
» Renon, maître des convers ; tous religieux de
» l'abbaye de Saint-Pierre de Solesmes, institués en
» Cour de justice par le Révérendissime Dom Pros-
» per-Louis-Paschal Guéranger, abbé de Solesmes
» et supérieur-général de la Congrégation française
» de l'Ordre de Saint-Benoît, par ordonnance en
» date du 23 juin 1856, à l'effet de connaître de la
» cause intentée par le Révérendissime abbé, pour
» griefs, au Révérend Père Dom Pierre-Marie-
» Raphaël des Pilliers, prêtre, profès bénédictin de

» la même Congrégation et munis par ladite ordon-
» nance du pouvoir de juger cette cause, et, au
» besoin, d'appliquer les peines;

» Ayant, sur le réquisitoire du Révérend Père Dom
» Jean-Alexandre Bourgeteau, promoteur en la cause:

» Reçu la plainte du Révérendissime abbé,

» Entendu les témoins,

» Examiné les documents allégués,

» De plus, ouï et examiné la réplique et défense
» de Dom Pierre des Pilliers;

» Et les débats entre le plaignant et l'accusé
» ayant eu lieu devant nous; le tout durant plu-
» sieurs séances tenues dans la salle capitulaire
» dudit monastère de Solesmes, où étant réunis
» sous la présidence du R. P. Dom Julien Segrétain
» prédénommé, le R. P. Théophile Bérengier rem-
» plissant l'office de greffier en la cause, aux fins
» d'arrêter et de prononcer le jugement; disons :

« Sur le premier grief, qui porte que Dom Pierre
» des Pilliers s'est rendu à Rome auprès du Révé-
» rendissime abbé sans avoir reçu d'icelui aucune
» obédience à ce sujet, ni aucun appel;

» Par quoi ledit religieux agissait gravement con-
» tre le vœu de stabilité, d'obéissance et de pauvreté;

» Considérant que l'accusé est convenu devant la
» Cour avoir effectué ce voyage sans avoir été au-
» cunement mandé par son supérieur, et que, s'il a

» ignoré, comme il paraît, la Constitution de Clé-
» ment VIII *Nullus omnino*, qui défend expressé-
» ment sous des peines positives, aux religieux de
» se rendre auprès de leurs supérieurs qui sont en
» Cour de Rome, il n'a pu se prévaloir de l'avis des
» personnes qu'il a dit lui avoir conseillé ce voyage,
» attendu que ces personnes étaient en dehors de
» toute autorité ou juridiction qui pût le dispenser
» de solliciter et d'obtenir à cet effet une obédience
» de son supérieur régulier :

» Sur le deuxième grief, qui porte que Dom des
» Pilliers a voulu faire croire qu'il ne faisait ce
» voyage que sur l'appel du Révérendissime abbé;

» Attendu qu'il conste du témoignage de la Ré-
» verende Mère supérieure des bernardines de
» Besançon dans une lettre du 2 juillet 1856, que
» Dom Pierre des Pilliers partant pour Rome lui a
» répété qu'il était mandé par le Révérendissime; et
» du témoignage de M. l'abbé Fontenelle, par une
» lettre du 15 juillet 1856, que Dom Pierre des
» Pilliers aurait dit, sur le paquebot, à cet ecclésias-
» tique qu'il était attendu à Rome par son Révéren-
» dissime abbé :

» Considérant que Dom des Pilliers, en faisant
» ces allégations, qu'il savait être entièrement dé-
» pourvues de vérité, reconnaissait la gravité de son
» infraction aux devoirs de son état, puisqu'il cher-

» chait à la pallier par un mensonge, en feignant
» une obédience qu'il n'avait ni demandée ni reçue :

» Sur le troisième grief, qui porte que Dom des
» Pilliers a exercé pendant deux ans une pression
» morale sur le Révérendissime pour le contraindre
» à destituer le prieur du monastère d'Acey;

» Attendu que cette pression violente (sic) est attes-
» tée par les menaces que Dom des Pilliers a faites
» plusieurs fois au Révérendissime de sortir de la
» Congrégation si le prieur d'Acey n'était ôté de sa
» charge, ainsi qu'il conste entre autres d'une lettre
» du 19 janvier 1856, dans laquelle Dom des Pilliers
» assigne au Révérendissime un terme passé lequel il
» commencera ses démarches pour obtenir sa sortie,
» si le susdit prieur n'est pas destitué dans cet in-
» tervalle; ainsi qu'il conste encore du voyage de
» Dom des Pilliers à Rome, lequel n'avait d'autre
» but que de presser davantage le Révérendissime
» de lui accorder l'objet de ses désirs par la menace
» de demander immédiatement la dispense du vœu
» de stabilité dans la Congrégation ;

» Considérant que cette conduite est des plus graves
» contre l'esprit de subordination religieuse, qu'elle
» est entachée d'une ambition patente, puisque Dom
» Pierre des Pilliers est allé jusqu'à reprocher au
» Révérendissime de ne l'avoir pas établi prieur
» d'Acey, disant que cet honneur lui était dû ;

» Considérant encore que toutes les manœuvres » de Dom des Pilliers ont été la cause d'un détri- » ment considérable pour la Congrégation, puis- » qu'elles ont placé le Révérendissime dans l'alter- » native de renoncer au monastère d'Acey, ou de » souffrir le scandale d'une demande, de la part de » son religieux, de dispense en cour de Rome :

» Sur le quatrième grief, qui porte que Dom » Pierre des Pilliers aurait dit, à son retour de » Rome, que le Révérendissime voulait vendre » l'abbaye d'Acey ; et sur le cinquième, que Dom » des Pilliers aurait ajouté que son voyage à Rome » serait venu à propos pour empêcher cette vente ;

» La Cour, n'ayant sur le cinquième grief d'autre » témoignage que celui d'un bruit public attesté » par M. Thevenin curé de Thervay ;

» Et n'ayant sur le quatrième que le seul té- » moignage du même M. Thevenin, balancé par » celui du R. P. Odilo, qui aurait été présent à la » conversation dans laquelle Dom des Pilliers est » accusé d'avoir tenu ce propos, et par la déposition » de M. Guillaume curé de Voiteur, qui déclare » n'en avoir aucun souvenir ; s'abstient de porter » aucun jugement ;

» Mais elle croit devoir protester avec énergie » contre les paroles insultantes proférées contre le » Révérendissime abbé séant au Chapitre par Dom

» des Pilliers en présence de la communauté, et con-
» tre les insinuations et propos injurieux déversés
» en présence du tribunal par ce religieux contre
» son Révérendissime abbé :

» Sur le sixième grief, qui porte que Dom Pierre
» des Pilliers, à son retour de Rome, se serait pré-
» senté à Acey, prétendant faussement être envoyé
» par le Révérendissime pour y établir un noviciat
» de la Congrégation, avec la charge de supérieur ;

» Attendu que ce grief est attesté par M. Bailly,
» vicaire-général de Saint-Claude et par M. Theve-
» nin curé de Thervay, au même diocèse ;

» Considérant que cette prétention était démentie
» par la teneur de l'obédience que Dom des Pilliers,
» retournant en France, reçut du Révérendissime à
» Rome, et sur laquelle il n'était question ni de
» noviciat ni de supériorité ; et que d'ailleurs le Ré-
» vérendissime ne pouvait avoir la pensée d'ériger
» un nouveau noviciat, puisque toute érection de
» noviciat est réservé au Saint-Siége ;

» Considérant néanmoins que l'état de préoccu-
» pation personnelle dans laquelle vivait Dom des
» Pilliers pourrait fournir matière à une circon-
» stance atténuante dans un délit de si haute gra-
» vité :

» Sur le septième grief, qui porte que Dom des
» Pilliers aurait accusé le R. P. Dom Onésime Me-

» nault, prieur d'Acey, de détourner les fonds dudit » monastère pour les faire passer à Solesmes;

» Attendu que les susdits MM. Bailly et Thevenin » attestent que Dom des Pilliers, interrogé sur la » preuve de cette injurieuse assertion, ne l'aurait pas » désavouée, mais aurait cherché en vain cette » preuve dans ses papiers, dont il n'aurait pu pro- » duire qu'un document hors de la question; en » sorte que M. Bailly lui aurait fait observer que ce » document ne prouvait en aucune façon que le Révé- » rendissime s'emparait des fonds d'Acey, lesquels » témoignages sont confirmés par Dom Onésime Me- » nault et Dom Jean Pradié, qui étaient présents;

» Considérant que la défense de Dom des Pilliers » devant la Cour à ce sujet est nulle, puisque, s'il a » pu alléguer que le Révérendissime lui avait fait des » demandes d'argent, ces demandes sont toutes an- » térieures à l'érection d'Acey; que le Révérendissime » ne les faisait que sur la promesse que Dom des » Pilliers lui avait faite de lui-même, de faire une » part pour le monastère de Solesmes dans les res- » sources qu'il pourrait recueillir; et qu'enfin ces » demandes n'ont amené aucun résultat, et n'ont, » par conséquent, pu grever en quoi que ce soit la » fondation d'Acey :

» Les griefs ci-dessus pesés et examinés,

» Le Saint nom de Dieu invoqué,

» La Cour,

» Sur les deuxième et sixième griefs ; ce dernier » avec circonstance atténuante ; reconnaît à l'unani- » mité ;

» Sur les premier, troisième et septième griefs, » reconnait à la majorité de quatre voix sur cinq, » et déclare l'accusé coupable,

» Condamne le dit Dom Pierre-Raphaël-Marie (sic) » des Pilliers

» 1° A occuper la dernière place dans le rang des » profès de chœur, dans la Congrégation, pendant » l'espace de trois ans ; 2° à la privation de voix » active et passive aux séances capitulaires de la » même Congrégation, et ce, durant l'espace de cinq » années consécutives.

» Dont acte, les susdits jour et an que dessus, » signés par les Révérends Pères Dom Julien Segré- » tain président, Dom Auguste Fonteinne juge, » Dom Eugène Gardereau juge, Dom Paul Piolin » juge, et Dom François Renon juge.

» *Pour copie conforme à l'original*

» THÉOPHILE BÉRENGIER, *m. b., greffier en la Cause.* »

Après avoir lu ladite *sentence* monacale j'ai su à quoi m'en tenir sur la loyauté de mes *juges,* sur leur indépendance, enfin sur la conscience des moines dirigés par un homme de la trempe de Dom Guéranger.

Ce document de la *Cour* était accompagné de la pièce suivante :

« Pax. Abbaye de Solesmes, le 27 août 1856.

» Le soussigné, par ordre de la Cour, a l'honneur » d'adresser au R. P. Dom Pierre-Marie-Raphaël des » Pilliers, l'arrêt rendu par ladite Cour le vingt- » trois août de la présente année.

» Fr. Théophile Bérengier,

» M. B. greffier en la cause. »

A la lecture de ce *jugement* on reconnaît, dans le fond, les ruses de Dom Guéranger, et, dans la forme, les allures d'un petit avocat heureux de trouver l'occasion de manifester devant ses nouveaux confrères son talent dans la partie qu'il a abandonnée.

Maintenant, bien qu'une telle *sentence* soit réfutée d'avance par l'ensemble des faits de toute cette histoire, je vais en donner ici néanmoins une réfutation succincte. Elle sera le résumé des faits et gestes de Dom Guéranger à mon égard. Mais je n'ai pas pour but de me justifier contre des *griefs* aussi absurbes que puérils, et qui ont fait dire à l'évêque de Saint-Claude que, si même tout y était vrai, il n'y aurait pas de quoi *fouetter un chat!* Tout ce que nous avons vu jusqu'ici montre assez l'injustice de Dom Guéranger. Ces sept prétendus *griefs* ne sont que sept témoignages de plus de sa fausseté, de sa lâcheté et de son ingratitude.

Non content de faire servir à ses ignobles desseins les dociles instruments de sa haine, il choisit lui-même des *juges* et les impose à son *accusé*. De tels procédés ne sont-ils pas révoltants d'indélicatesse et d'iniquité ?

En effet, que dirait-on dans le monde si le chef d'une administration quelconque, ayant un différend grave avec un de ses subalternes, avait la faculté d'imposer pour juges à son accusé quelques autres de ses subalternes du sort desquels il pourrait disposer à son gré ? Leur supposerait-on assez d'indépendance pour vider la question d'une manière impartiale ? Jamais aucune société ne donnera à l'accusateur le droit de choisir des juges. Cette pensée ne peut venir qu'au chef des *Museaux de renard* et des *Têtes de vache*, le Révérendisisme Dom Prosper Guéranger, supérieur-général des bénédictins de la Congrégation de France.

CHAPITRE XXXII.

RÉFUTATION DE LA SENTENCE.

Il n'est pas un seul passage de ce curieux *jugement* qui ne soit ou une fausseté manifeste, ou une contradiction patente, ou une supercherie notoire, soit de la part des *accusateurs*, soit de la part des *juges*.

Et d'abord la fameuse *Cour* instituée par Dom Guéranger se montre digne de lui ; elle commence son arrêt par un mensonge manifeste.

Elle dit : « *Entendu les témoins, — examiné les documents allégués.* » Il y a évidemment, dans ces deux expressions successives, l'intention formelle d'exprimer clairement que deux choses différentes ont eu lieu : 1° l'audition des *témoins* en personne ; 2° l'examen des *documents* allégués, documents qui ne sont autres d'ailleurs que les *dépositions* écrites des *témoins* à charge ou à décharge. Or, aucun de ces *témoins* n'ayant paru, ni même n'ayant été mandé devant la *Cour* de Solesmes, peut-on sup-

poser une impudence pareille à celle de cinq religieux qui, se disant « *institués en Cour de justice* » *à l'effet de connaître une cause, munis du pouvoir* » *de juger cette cause, et, au besoin, d'appliquer les* » *peines,* » osent débuter par un mensonge aussi public, aussi audacieux que celui de dire : « *Entendu* » *les témoins,* » tandis qu'ils n'en ont ni vu ni entendu un seul soit à charge soit à décharge?

Il est bon d'apprécier les *dépositions* écrites des *témoins* et la manière dont la *Cour* les interprète.

D'abord, pour certains d'entre eux la *déposition* avait été préparée par mes ennemis eux-mêmes. Ainsi M. Thevenin, chez qui Dom Menault était resté plusieurs jours à l'époque où il rôdait autour d'Acey pour soulever les populations contre moi, au lieu d'être laissé à lui-même pour *déposer* ce qu'il avait cru entendre, n'a eu d'autre peine que celle d'écrire ces lignes à la suite de la rédaction qui lui a été envoyée de Solesmes :

« Je déclare conformes à la vérité les dépositions » de Dom Menault et de Dom Pradié. En foi de quoi » j'ai signé de ma main.

» Thervay, 3 juillet 1856.

» THEVENIN, curé de Thervay. »

La *Cour* de Solesmes ajoute :

« De plus, ouï et examiné la réplique et défense » de Dom des Pilliers. »

Or la *Cour* a fait servir à l'avantage de mon *accusateur* une lettre de l'abbé de Fontenelle, datée du 15 juillet, qui lui est arrivée après mon départ de Solesmes, lettre à laquelle il m'eût été difficile de *répliquer,* puisque j'en ignorais l'existence.

Qu'a témoigné l'abbé de Fontenelle? je ne le sais, n'ayant jamais vu sa lettre.

Après ces préliminaires passons aux *griefs*.

PREMIER GRIEF. — J'ai fait le voyage de Rome sans obédience.

Lorsque j'entendis une semblable imputation je crus d'abord à une plaisanterie. En effet, est-ce bien après m'avoir reçu à Rome avec les dehors de la plus paternelle bienveillance, après avoir entendu plusieurs fois ma confession, m'avoir conduit souvent à la table de Nosseigneurs les évêques de Poitiers et d'Angoulême, m'avoir fait monter dans leur voiture et présenter par ce dernier au Saint-Père, s'être dévoué pour me faire visiter l'intérieur de Rome, Saint-Paul-hors-les-Murs, les musées, les catacombes, etc., m'avoir donné, le 26 mars, une obédience traçant mon retour à Acey *par l'Allemagne,* me déclarant *très-digne de jouir de tous les biens spirituels,* priant tous les prélats et supérieurs d'églises et de monastères de *me traiter charitablement et avec bienveillance,* avoir ajouté à cette obédience une lettre de recommandation auprès

d'un religieux de Lorette, et tout cela sans m'avoir jamais adressé, à Rome, le *moindre blâme* sur ma démarche ; est-ce bien, dis-je, après une semblable conduite que Dom Guéranger a pu, trois mois après, songer sérieusement à me faire, de ce voyage de Rome, un si haut *grief?*

Ce qui relève ici sa malice, c'est qu'il sait très-bien que, me donnant toujours une obédience pour le quitter et me rendre de Solesmes à un lieu quelconque, il ne m'en donnait jamais pour retourner à lui. Or j'allais à lui en me rendant à Rome où, par sa ruse, il a eu soin que j'aie affaire à lui seul.

De plus, n'eût-il pas été puéril de ma part de lui demander une obédience pour aller à Rome me plaindre de lui ? La lenteur étudiée qu'il mettait à répondre à mes lettres et surtout son refus positif de remédier à la mauvaise administration d'Acey, dans laquelle je ne voulais compromettre ni ma conscience ni mon honneur, me disaient trop qu'il ne m'aurait point accordé cette obédience dont certes je ne me sentais nullement le besoin vu que j'accomplissais un devoir d'équité naturelle.

En outre, le délégué du pape, Mgr l'archevêque de Tarse, nonce de Munich actuellement nonce à Vienne, et Mgr l'évêque de Saint-Claude, qui m'avaient conseillé ce voyage immédiat sachant bien que je n'avais pas d'obédience, ne crurent pas non

plus qu'elle me fût nécessaire en pareil cas. Avec le système Guéranger tout supérieur pourrait, par un refus d'obédience, empêcher à la vérité de parvenir à l'autorité compétente. Du reste, mon abbé ne m'avait-il pas écrit le 24 août 1855 : « Vous me » menacez de vous plaindre à Rome. A Dieu ne » plaise que je le trouve mauvais; *c'est votre recours » naturel si vous avez à vous plaindre de moi.* »

De plus, la fameuse bulle de Clément VIII n'a certes pas pour but d'empêcher le voyage à Rome d'un religieux placé dans les conditions où me tenait Dom Guéranger par ses inqualifiables procédés; autrement cette bulle serait inique.

Enfin, si les *juges* admettent que j'ai ignoré vraisemblablement cette bulle, pourquoi donc la rappellent-ils ici et veulent-ils que je n'aie pu me prévaloir des conseils *écrits* et *à eux notifiés* du nonce de Bavière et de l'évêque de Saint-Claude?

Il est bon de remarquer ces expressions si méprisantes pour Son Excellence et pour Sa Grandeur :

« Il n'a pu se prévaloir de l'avis *des personnes* » qu'il a *dit* lui avoir conseillé ce voyage, attendu » que *ces personnes* étaient en dehors de toute auto» rité ou juridiction, etc. » (Dans sa *Plainte* authentique, Dom Guéranger appelle simplement *commission* la lettre de recommandation que le nonce de Munich m'avait remise pour Son Éminence le car-

dinal Antonelli). Les *juges,* façonnés au style de Dom Guéranger, ont eu soin de ne pas nommer la haute dignité de *ces personnes* dont l'une est le représentant du pape auprès d'une nation catholique, et l'autre, l'évêque diocésain ayant, d'après Dom Guéranger lui-même dans sa lettre du 7 mars, « *ju-* » *ridiction pleine et entière sur le monastère d'Acey* » pour les intérêts duquel il m'envoyait à Rome. Mais ces deux personnages, oubliant de consulter Dom Guéranger, ont cru pouvoir me conseiller d'accourir au plus vite à Rome pour y défendre un principe de droit naturel supérieur à toutes les prohibitions du droit positif. Une telle liberté de conscience dans un simple nonce archevêque et dans un simple évêque à l'égard de Sa Paternité Révérendissime Dom Prosper Guéranger abbé crossé et mitré de Solesmes, que j'ai entendu vanter très-haut son privilége de n'être point obligé, comme les évêques et les prêtres de France, à faire chanter dans son église abbatiale le *Domine Salvum fac imperatorem nostrum Napoleonem,* signe, dit-il à ses religieux, de servitude et de gallicanisme ; une telle liberté de conscience, dis-je, ne pouvait plus faire considérer ces deux prélats, aux yeux des *juges* éminents de Solesmes, que comme *des personnes* sans aveu qu'une *Cour de justice* monacale, ayant conscience de sa dignité, ne devait désigner ni par leurs noms, ni par leurs fonctions.

supérieur majeur à un religieux, défenses conformes au droit naturel, défenses connues de tout bénédictin; car elles se trouvent consignées à la fin de chacune des quatre parties du bréviaire de l'Ordre.

SECOND GRIEF. — J'aurais voulu, selon mon *accusateur* et mes *juges,* faire accroire que je ne faisais ledit voyage que sur l'appel du Révérendissime abbé.

Quelle pauvreté! La *Cour* appuie son *arrêt* relatif à ce *grief* sur deux témoignages : celui de la supérieure des bernardines de Besançon, à qui ma réponse évasive a fait prendre le change, et celui de l'abbé de Fontenelle, ce dernier sans la moindre valeur comme étant contredit par le témoignage du T. R. P. Favre, présent à la conversation.

Mais une injustice, un faux par réticence, dont se rend coupable la *Cour de justice* de Solesmes, c'est que la *Plainte* de Dom Guéranger exprimant que j'aurais tenu ce prétendu langage à l'abbé de Fontenelle « *en présence du R. P. supérieur-général* » *des maristes,* » et ce dernier ayant déclaré ne pas se souvenir m'avoir entendu dire ce qui m'était imputé, la *Cour* non-seulement ne tient aucun compte de ce témoignage à ma décharge, mais encore ne fait nulle mention du R. P. général des maristes. Elle s'appuie donc sur la *déposition* du jeune abbé de Fontenelle, que je n'ai pas même vue, comme si elle n'était point contredite par celle du T.-R. P. Favre.

Voici cette dernière, telle qu'elle m'a été remise une seconde fois, sa première étant restée entre les mains de la *Cour* qui ne me l'a pas renvoyée, nonobstant ma réclamation au R. P. *promoteur* :

« Lyon, le 13 octobre 1856.

» Mon Très-Révérend Père,

» Vous me demandez de vouloir bien vous réitérer » le témoignage que je vous ai rendu dans ma der- » nière lettre au sujet de votre voyage de Rome.

» Je vous dis donc de nouveau que je vous croyais » attendu à Rome; mais je ne me souviens pas vous » avoir entendu dire que vous étiez mandé par le » Révérendissime abbé, votre supériure-général.

» Vous ayant vu si bien accueilli par lui j'ai été » pleinement confirmé dans ma pensée, et j'ai été » bien étonné d'apprendre qu'à votre retour en » France vous aviez été mis en accusation et que » votre voyage de Rome était un des griefs allégués » contre vous.

» Je suis dans les SS. cœurs de J. et de M., mon » Révérend Père, votre tout dévoué serviteur.

» FAVRE, supérieur S. M. »

Dom Guéranger, qui a menti avec réflexion en écrivant à Mgr Mabile « *que tout allait bien à Acey* » *tandis qu'il n'en était rien,* » s'efforce d'établir que j'ai marché sur ses traces. Dans ce but il fait mentir officiellement les esclaves qui forment sa *Cour*.

Mais nous ne sommes pas au bout de la *Sentence*, ce tissu de mensonges monastiques; poursuivons :

TROISIÈME GRIEF. — J'aurais exercé pendant deux ans une pression morale sur Dom Guéranger pour le contraindre à destituer le prieur d'Acey.

Des faits et documents il résulte qu'il n'y a jamais eu de ma part la pression morale que m'impute mon abbé, mais bien une série de réclamations contre le régime dilapidateur de son agent.

Sa correspondance atteste que, loin de songer à y faire droit, son but était au contraire de me disposer lentement, par une résistance étudiée, à subir, bon gré malgré, ce régime que réprouvait ma conscience.

Et quand, à Rome où son opiniâtreté m'avait forcé de me rendre, il vit qu'il ne pouvait avancer dans sa voie, a-t-il cédé en *destituant le prieur d'Acey?*

Non, mais froidement, avec réflexion, il dispose son temps et donne ses instructions à Dom Menault pour m'infliger le déshonneur et perdre une œuvre dont il n'a plus rien à espérer dans son intérêt personnel. Que l'on se rappelle ses instances pour me faire cacher à sa communauté le résultat de mes quêtes et de mes placements de messes en 1849, 1850, 1851, et sa recommandation d'expliquer par un mensonge mon absence de Solesmes.

Il incrimine aussi ma lettre du 19 janvier 1856, relatée aux pages 253 à 257 de ce volume.

Enfin, l'alternative de renoncer à Acey ou de souffrir le scandale d'une demande, de ma part, de dispense en cour de Rome, est une hypothèse absurde. Dom Guéranger pouvait agir autrement en portant la chose à l'autorité souveraine du Saint-Père, selon la recommandation de Mgr Mabile. En sortant sans bruit de notre Congrégation et par l'autorité apostolique il n'y aurait eu aucun scandale assurément; il est bien habitué à ces sortes de choses.

D'ailleurs, est-ce bien à lui qu'il appartient de manifester une prétendue crainte de scandale lorsqu'après mon départ de Rome il n'a pas eu peur de faire éclater, par ses mensonges et ses instructions contradictoires, à l'aide de Dom Menault et de Dom Pradié, un scandale épouvantable dans les diocèses de Saint-Claude, Besançon et Dijon?

Sa crainte unique, en m'empêchant de m'adresser au pape, a été de voir sa conduite dévoilée par les motifs que j'aurais dû alléguer. S'il avait senti le bon droit en sa faveur il se fût peu inquiété de ma démarche auprès du Saint-Siége; il eût mis en pratique les paroles de sa lettre du 24 août 1855 : « Vous » me menacez de vous plaindre à Rome. A Dieu ne » plaise que je le trouve mauvais. C'est votre re» cours naturel si vous avez à vous plaindre de moi. » ..... *Faites donc là-dessus tout ce que vous voudrez;* » *je me bornerai à la défensive.* »

QUATRIÈME GRIEF. — J'aurais dit, à mon retour de Rome, que mon abbé voulait vendre l'abbaye d'Acey.

CINQUIÈME GRIEF. — J'aurais ajouté que mon voyage à Rome serait venu à propos pour empêcher cette vente.

J'ai montré plus haut que Dom Menault et Dom Pradié se sont rendus coupables de calomnies en alléguant faussement avoir recueilli cette double imputation de la bouche de M. Thevenin curé de Thervay et de M. Guillaume curé de Voiteur, qui, selon eux, leur ont POSITIVEMENT affirmé l'avoir entendu proférer CLAIREMENT et DISTINCTEMENT par moi.

En effet, M. Thevenin n'exprime qu'un doute au sujet du quatrième *grief,* et M. Guillaume déclare *n'avoir* RIEN *entendu*. Puis, relativement au cinquième, voici la déposition de M. Thevenin : « Je » sais que la chose m'a été dite, mais je ne puis pré» ciser l'époque ni la voie par laquelle je l'ai apprise; » *mes souvenirs sur ce point me font défaut.* »

C'est une chose bien vague que celle oubliée après deux mois. En tout cas, il n'est ici nullement question de moi comme l'ayant dite, ni même de *bruit public.*

Or, voilà sur quels témoignages Dom Menault et Dom Pradié déclarent que « M. Thevenin curé de » Thervay et M. Guillaume curé de Voiteur leur ont » affirmé POSITIVEMENT m'avoir entendu proférer CLAI-

» REMENT et DISTINCTEMENT que je suis arrivé à Rome » juste à temps pour empêcher la vente d'Acey. »

Et la *Cour de justice* monacale, loin de punir les deux faux *témoins* de Dom Guéranger et de m'*acquitter* sur ces deux *griefs,* déclare *s'abstenir de porter aucun jugement.* Cette abstention si injuste ne suffit pas à sa haine. Voici ce que lui fait ajouter, en dehors des *griefs,* son dépit de n'avoir pu me convaincre de mensonges et de calomnies :

« Mais elle croit devoir protester avec énergie » contre les paroles insultantes proférées contre le » Révérendissime abbé séant au Chapitre, par Dom » des Pilliers, en présence de la communauté, et » contre les insinuations et propos injurieux dé- » versés en présence du *tribunal* par ce religieux » contre son Révérendissime abbé. »

Ainsi la *Cour* se rend *accusatrice.* Mais il lui est impossible de préciser « *les paroles insultantes* que » j'aurais proférées contre le Révérendissime séant » au Chapitre en présence de la communauté, » chose qu'elle n'eût pas omise si cela était vrai.

J'ai demandé simplement à Dom Guéranger la preuve des *calomnies* qu'il m'imputait dans sa lettre au curé de Gendrey. Il n'a pu la fournir puisque la *Cour,* malgré sa malveillance notoire, *s'abstient* de porter un *jugement* sur le quatrième et le cinquième *griefs* qui renfermeraient ces calomnies.

Devant la *Cour* j'ai rendu palpables les contradictions de Dom Guéranger dans ses accusations contre moi. Écrasés par la vérité, ces *juges* complaisants envers celui dont ils tenaient leurs chimériques pouvoirs et qu'ils voyaient pâlir à chaque instant, de honte et de colère, prétendent que je l'ai insulté. Celui-là est bien malheureux que la vérité insulte!

3° Mais il y a dans cette affaire beaucoup plus que l'absence de tout témoignage à ma charge : il y en a un très-positif en ma faveur; c'est celui du Père Odilo. Le voici :

« Pax. Einsiedeln, ce 4 juillet 1856.

» Mon cher et bien-aimé Père,

» Aussitôt après avoir reçu votre lettre je me hâte » d'y répondre, et, avant tout, de vous dire ce que je » pense de l'accusation fameuse qu'on a faite contre » vous *que le Révérendissime abbé avait l'intention » de vendre Acey au profit de la Congrégation et de » frustrer le diocèse de Saint-Claude de cette pro» priété et que, sans votre voyage à Rome, la vente » d'Acey par le Révérendissime abbé se serait déjà » effectuée et que vous êtes arrivé juste à temps pour » l'empêcher.*

» Je puis déclarer : 1° que vous n'avez jamais dit » une chose pareille à moi, ou à qui que ce soit en » ma présence. Je ne puis plus me rappeler toutes » les paroles que vous avez dites dans la prairie à

» M. le curé; mais je suis *tout à fait sûr* que vous » n'avez pas nommé votre Père abbé. Vous avez » dit, comme je crois me rappeler : On a même dit » qu'on pourrait me forcer à vendre Acey.

» Ainsi, moi je ne puis absolument pas me rappe- » ler que vous ayez nommé votre Père abbé; aussi je » sais très-bien que vous n'avez jamais attribué une » telle chose à votre Père abbé en parlant à moi.

» 2° Vous n'avez pas du tout parlé d'une inten- » tion *qui existe,* vous *n'avez rien dit de tout cela :* » quant à cela, je suis bien sûr que M. le curé s'est » trompé.

» 3° La cause de votre voyage à Rome n'était pas » du tout pour empêcher cette vente : vous n'en » avez dit aucune parole à Munich, ni à Mgr le » nonce, ni à notre Père abbé, ni à moi; je suis » grandement étonné d'entendre des choses pareilles, » parce que tout ce que vous m'avez écrit est pour » moi nouveau, je ne savais rien de tout cela.

» Jamais vous *n'avez dit que votre Père abbé ait* » *l'intention* de vendre Acey. Je ne puis pas croire » que M. le curé a dit tout cela dans une mauvaise » intention, mais sûrement *il se trompe.* J'espère » bien que la sainte Vierge, patronne de votre » maison d'Acey, ne permettra pas que le diable » triomphe et que la bonté de votre Père abbé, dont » vous m'avez parlé tant de fois, n'entendra pas plus

» favorablement un étranger (M. le curé), que son
» propre fils. »

Voilà un témoignage positif en ma faveur, et tout autre tribunal que celui institué par Dom Guéranger eût proclamé avec énergie mon innocence, puni Dom Menault et Dom Pradié, invité mon abbé à me rendre sa confiance. Mais Dom Guéranger et sa *Cour* avaient autre chose à faire. Il leur fallait une victime pour le triomphe de leur orgueil, et ce devait être le *sauveur de la Congrégation*.

SIXIÈME GRIEF. — A mon retour de Rome je me serais présenté à Acey prétendant faussement être envoyé par mon abbé pour y établir un noviciat de la Congrégation avec la charge de supérieur.

En lisant ce *grief*, je fus stupéfait de l'audace avec laquelle l'abbé de Solesmes s'engageait dans une série d'impudents mensonges.

C'est ici qu'il s'est donné les plus grands torts.

Oui, il m'avait dit d'établir à Acey un noviciat; que ce noviciat serait sous ma direction ; que les frères convers y resteraient pour faire leurs vœux. Oui, il m'avait envoyé par Lorette et Vienne à Munich où, selon lui, je devrais employer au moins huit jours de négociations verbales pour obtenir de l'abbé de Saint-Boniface le R. P. Odilo, que moi-même j'établirais maître des novices à Acey. Que Dom Guéranger explique donc autrement, et d'une

manière plausible, ses paroles de mon obédience par lesquelles, traçant mon retour en France par l'Allemagne, il dit de moi : « *In Sequaniam remittimus,* » *ut de profectu Aceiensis monasterii curam gerat,* » *quemque per Germaniæ partes iter facturum in-* » *tendimus.* » Pour quel motif me faisait-il faire trois à quatre cents lieues de plus qu'il ne fallait, au lieu de me laisser revenir à Acey par Marseille?

Quand je l'interrogeai là-dessus devant sa *Cour,* il ne me répondit rien; mais il dit aux *juges :*

— Laisserez-vous ainsi questionner votre abbé par un religieux qui a mérité d'être mis en *accusation?*

Aussitôt Dom Fonteinne et Dom Renon s'écrièrent:

— Il insulte le Révérendissime!

— Je n'insulte personne; je pose une question nécessaire à ma *défense.* Du calme s'il vous plaît.

Vexés de ma réponse, ils crièrent plus vivement :

— Il insulte la *Cour!*

Dom Bourgeteau protesta contre ces clameurs.

Ma lettre du 7 mars 1856 à l'évêque de Saint-Claude disait : « Sa Paternité me conseille de partir » dès le lundi de Pâques pour Munich, afin d'en ob- » tenir un sujet précieux qui serait d'un grand » secours pour la conduite du noviciat qu'il est » urgent d'ouvrir à Acey. Il y a lieu d'espérer que » tout ce qui est arrivé était dans les vues de la Pro- » vidence, et il faut ce grand motif surnaturel pour

» me consoler de cette espèce de séparation, qui » heureusement sera plus apparente que réelle. »

Or, après que Dom Guéranger a *lu*, *approuvé*, *cacheté lui-même*, *affranchi* et *fait partir* cette même lettre du 7 mars, la déclarant, de vive voix, *conforme à ses intentions*, comment peut-il, trois mois après, alléguer que mon obédience du 27 mars ne parle ni de noviciat ni de supériorité? Il m'a donné cette obédience la veille de mon départ de Rome et après avoir déjà retenu ma place dans le courrier de Lorette; pouvais-je, après son traitement si paternel à Rome, lui montrer de la suspicion en lui disant que cette pièce n'était point assez détaillée?

Mais dès qu'elle ne contredisait pas les instructions qu'il m'avait données à plusieurs reprises, et qu'elle m'investissait des pouvoirs généraux les plus étendus pour travailler à la prospérité de l'œuvre d'Accy, de concert avec mon évêque, je devais me contenter de voir que mon retour en Franche-Comté m'était tracé par l'Allemagne; ce qui impliquait une mission officielle à y remplir.

Ayant une fois, pendant mon séjour à Rome, prié Dom Guéranger de m'aider à faire des démarches pour l'érection du susdit noviciat, sa réponse fut qu'il me fallait d'abord le commencer ainsi qu'il avait fait lui-même pour Solesmes, que Rome alors le reconnaîtrait et qu'alors seulement aurait lieu la

séparation réelle entre Solesmes et Acey. J'étais donc fondé à dire que ce noviciat etait encore affilié à Solesmes jusqu'au moment où le Saint-Siége prononcerait la séparation des deux maisons et me relèverait de mon obédience.

De plus, dans la lettre que je lui adressai le 14 mai, chez M. Guignard, à Dijon, je lui rappelle ce qu'il m'avait dit du noviciat à établir à Acey avec le Père Odilo, et sa réponse ne contredit aucune affirmation de ma lettre. Il devait alors protester, si c'était faux!

J'ai déclaré devant les *juges* ce que je dis ici, et mon *accusateur* n'a pourtant point osé le nier.

Cependant sa *Cour* me condamne!

La conscience des *juges,* il est vrai, ne paraît pas fort à l'aise; car ils admettent des *circonstances atténuantes*. Mais, en les faisant consister dans une préoccupation personnelle, la *Cour* de Dom Guéranger emploie la moquerie; c'est là sa justice.

Ce n'est pas tout : elle rend elle-même, sur le sixième *grief,* un *faux témoignage,* en faisant dire à M. Bailly ce qu'il n'a point dit.

Voici les paroles du vicaire-général :

« Quant au titre de supérieur du nouvel établis-
» sement le mot n'y était pas, je pense; on pouvait
» l'induire de la mission générale pour le nouvel
» état de choses. » On pouvait l'induire; donc M. Bailly ne dit point que je m'attribuais ce titre ou

cette charge; mais ON pouvait l'induire, comme effectivement tout portait à tirer cette induction que Dom Guéranger dénie contre la vérité.

SEPTIÈME GRIEF. — J'aurais accusé Dom Menault, prieur d'Acey, de détourner les fonds dudit monastère pour les faire passer à Solesmes.

Voici textuellement, dans la *Plainte* de Dom Guéranger, sur quoi il se fonde pour fournir la preuve de ce dernier *grief*. C'est « en produisant une lettre » à lui adressée par l'évêque de Saint-Claude en » date du vingt-deux février 1856, et apportée à » Rome par Dom des Pilliers; laquelle lettre, après » avoir été lue à l'audience, a été déposée au dossier » avec les autres mentionnées ci-dessus. Dans cette » lettre le prélat parle en ces termes : *Vous savez* » *que nous avons entendu, moi, mon clergé et les* » *fidèles de mon diocèse, nous avons entendu faire* » *des sacrifices pour une communauté à Acey et non* » *ailleurs. En ce qui concerne le temporel et la pro-* » *priété d'Acey nous ne connaissons que le Père des* » *Pilliers, et nous voulons que tout ce que nous don-* » *nons pour cet établissement passe par ses mains.* » Ces paroles insinuent trop clairement la pensée » d'une infidélité commise au détriment du diocèse » de Saint-Claude pour que le Révérendissime ne se » crût pas autorisé à y voir une allusion à l'imputa- » tion que Dom des Pilliers lui a faite d'avoir voulu

» vendre l'abbaye d'Acey. Mais le prélat ayant pos-
» térieurement exprimé au Révérendissime qu'il
» n'avait jamais eu cette pensée ; le Révérendissime
» présente ces paroles comme exprimant du moins
» chez ce prélat le soupçon sérieux d'un détourne-
» ment de fonds d'Acey, soupçon qui ne peut lui
» avoir été inspiré que par Dom des Pilliers porteur
» de cette lettre. »

Comme on le voit, Dom Guéranger procède contre moi sur un simple *soupçon* qu'il *soupçonne* chez l'évêque, *soupçon* dont il me *soupçonne* l'insinuateur.

C'est ainsi qu'après avoir reçu en 1847, de Mgr Affre archevêque de Paris, des reproches qui sans doute lui allèrent au vif, il *soupçonna* son bienfaiteur et religieux dévoué le R. P. Dom Brandès, très-innocent du fait, de l'avoir desservi auprès de Sa Grandeur. Or un *simple soupçon* suffit pour lui faire affirmer comme *très-solidement établie* une accusation de calomnies graves, et, là-dessus, donnant carrière à son imagination, il s'en va échaffauder ce raisonnement : « Qu'interrogé par M. Bailly sur la
» preuve de cette injurieuse assertion, je ne l'aurais
» pas désavouée ; mais j'aurais cherché en vain cette
» preuve dans mes papiers, dont je n'aurais pu pro-
» duire qu'un document hors de la question. »

Or, je le demande, cette assertion n'étant pas la mienne, avais-je à la désavouer? Je m'étais borné à

montrer à l'évêque et à M. Bailly les demandes d'argent de mon abbé, ainsi qu'à leur faire connaître les emprunts de Dom Menault et de Dom Pradié, l'enlèvement furtif par Dom Menault de cent soixante francs en or dans mon secrétaire fermé, sa vente des vaches et le prêt de quatre mille francs à sa famille, la disparition des fonds que je lui adressais pour payer le curé de Gendrey et d'autres créanciers. Si tout cela fit conclure à M. Bailly que Dom Menault détournait les fonds d'Acey *en faveur de Solesmes,* M. Bailly n'a fait que tirer la conclusion qui se présente tout naturellement à la pensée ; mais pour moi je ne l'avais jamais exprimée, par la raison que je n'aurais pu en fournir la preuve. M. Bailly m'en donne le témoignage le plus formel dans ces paroles : « Si vous voulez que j'affirme que jamais » vous ne m'avez dit qu'en réalité Dom Menault » détournât, en faveur de Solesmes ou de tel autre » établissement, les fonds destinés à Acey, c'est » chose facile ; le contraire serait un mensonge. »

Or que fait la *Cour de justice* de Solesmes ?

Elle me condamne en s'appuyant sur M. Bailly !

Comme la visite de M. Bailly à Acey a eu lieu le 2 mai, et que Dom Guéranger écrivait, ce même jour, de Rome au curé de Gendrey la lettre infâme où il dit de moi : « J'apprends que ce malheureux répand » les calomnies les plus absurdes et les plus odieuses

» pour se tirer de la fausse position qu'il s'est faite.
» Dieu le jugera, et le mensonge ne le sauvera pas, » il s'en suit que les calomnies dont il parle ne consistent point dans ce que m'impute le septième *grief;* il ne s'agit donc que de celles contenues dans les quatrième et cinquième. Mais, comme Dom Guéranger n'a pu fournir la moindre preuve des calomnies qu'il m'attribue en s'appuyant sur les assertions mensongères de Dom Menault et de Dom Pradié, que même le contraire a été parfaitement établi par les témoignages du R. P. Odilo et de M. Guillaume curé de Voiteur, il en résulte que Dom Guéranger est devenu sciemment mon propre calomniateur lorsque, reconnaissant que Dom Menault et Dom Pradié m'avaient accusé faussement, 1° il ne les a pas punis, 2° il n'a pas réparé à mon égard ses calomnies contenues dans sa lettre au curé de Gendrey et dans celles à Mgr Mabile ainsi qu'à M. Bailly.

Or, au lieu de punir Dom Menault comme *faux-témoin* et *calomniateur,* il l'a établi sous-prieur du monastère de Ligugé. Puis, loin de réparer *ses propres* calomnies, il a voulu les justifier en faisant répandre, selon la prévision d'un de ses religieux, la connaissance de ma *condamnation canonique!!!*

Il est bon aussi de remarquer la ruse de Dom Guéranger disant que *ses demandes d'argent sont toutes antérieures à l'*ÉRECTION *d'Acey.*

Et pourquoi distinguer ici l'*érection* de ce monastère en prieuré? Mais ce n'est pas l'*érection* qui m'imposait des charges, c'est l'*acquisition*.

Or, les lettres que Dom Guéranger m'écrivit le 20 juin, le 11 juillet, le 21 du même mois, le 23 et le 25 août 1852; le 31 mai, le 26 juillet, le 9 septembre, le 10 octobre, le 22 et le 30 novembre, le 10 et le 20 décembre 1853; la demande qu'il me fit avec dureté de dix mille francs à trois jours de délai, le 18 octobre 1853, et celle de lui donner la moitié de mes quêtes qu'il me fit à Solesmes sur la fin de mars 1854; tout cela est *postérieur* à l'*acquisition* d'Acey faite en mon seul nom, *d'après ses ordres formels*, le 23 avril 1852, et cette dernière demande est *postérieure* à l'*érection* d'Acey en prieuré.

Ma prétendue promesse de lui faire une part n'est qu'une de ses inventions, dans le but de pallier ses dures exigences à mon égard. Tout au contraire je lui ai bien des fois répété que jamais je ne lui donnerais un centime avant qu'Acey ne fût à flot : *inde iræ*. Encore aujourd'hui Dom Guéranger me doit cinq cent une rétributions de messes que je lui ai placées à titre d'*avances* seulement, et il refuse de m'en tenir compte. Comment sa *Cour*, qui en est instruite, peut-elle dire que ces demandes n'ont amené *aucun* résultat et n'ont, par conséquent, pu grever *en quoi que ce soit* la fondation d'Acey?

Il n'y a donc pas un seul des sept *griefs* sur lequel le *plaignant* et sa *Cour* se soient placés dans le vrai, pas même les quatrième et cinquième où ladite *Cour* « *s'abstient* de porter un *jugement.* »

Dom Menault et Dom Pradié qui se sont montrés mes ennemis déclarés ne pouvaient, d'après le droit, servir de *témoins* à charge. Du reste, s'étant rendus coupables de deux faux témoignages, leurs *dépositions* ne devaient plus être reçues. Cependant ils ont assisté à toutes les séances et on use de leur témoignage pour le septième *grief*.

Mais tous les moyens sont bons à Dom Guéranger pour me prouver sa *gratitude* ÉTERNELLE.

Sur ce, sa *Cour* d'injustice me condamne :

1° *A occuper la dernière place dans le rang des profès de chœur dans la Congrégation pendant l'espace de trois ans.*

J'aurais été heureux, mes Révérends officiers et sous-officiers de la Congrégation bénédictine de France, d'occuper *toute ma vie* la dernière place dans une maison animée de l'esprit chrétien.

2° *A la privation, pendant cinq années, de voix active et passive.*

Il y avait plus de cinq ans déjà, mes chers confrères, que pour vous nourrir je *battais les buissons* sans penser au droit de vous nommer sénieur ou doyen et de recevoir vos suffrages.

Recevez ici le témoignage de ma gratitude sincère pour le bienfait signalé de votre *Sentence*.

Elle m'a ouvert les yeux sur votre moralité et votre indépendance, et m'a donné, avec l'occasion de porter ma cause à Rome, celle d'éclairer les générations présentes et futures sur les fruits que l'on peut attendre du monachisme moderne conduit par l'esprit qui vous dirige.

Est-ce bien ma faute, mes Révérends, si cet esprit n'a pu s'associer à ma raison épouvantée devant la profondeur immense jusqu'où votre Révérendissime maître prétend que l'on doit *abaisser les idées* HUMAINES pour ne plus voir, dans les choses les plus contraires à la morale chrétienne et à l'équité naturelle, que les œuvres de la *sagesse* DIVINE.

Ce n'est pas la vôtre non plus, Révérends officiers et sous-officiers, puisque vous avez tout fait pour tourner, selon les gracieuses expressions de votre Illustrissime général, en la dernière de *ses Têtes de vache* le *Roi de ses becs de cane !*

CHAPITRE XXXIII.

CONCLUSION.

Ainsi, pas de milieu pour tout moine sous le gouvernement d'un supérieur inique et qui peut l'être impunément : ou l'abrutissement de la raison avec le sacrifice de la conscience pour résultat, ou la poursuite à outrance avec le déshonneur et la misère.

Un jeune homme aux sentiments élevés, à qui ses maîtres ont fait entendre que la vie du cloître est le comble de la perfection chrétienne, cela, à un âge où son inexpérience et sa droiture l'empêchent de se mettre en garde contre les enseignements intéressés de ceux qui le dirigent, un jeune homme ainsi préparé entre en toute confiance dans ces monastères appelés maisons de Dieu, asiles de l'innocence, de la vertu, de la sainteté. Il y va pour travailler de tous ses efforts à sa propre perfection. Peut-il y avoir un but plus excellent, plus louable?

Quel est dans le siècle le corps où l'on rencontrerait, dans la même proportion, des membres assez avilis pour supporter sans résistance le joux monstrueux d'un chef qui voudrait les mener comme l'abbé de Solesmes mène son troupeau d'esclaves qu'il assimile à divers animaux, et les réduire ou à se voir déshonorés par ses calomnies ou à se rendre les instruments de ses projets iniques?

Or, ce qui est à peu près impossible dans le monde se réalise à l'abbaye de Solesmes qui appartient cependant à l'aristocratie monastique, à l'Ordre de Saint-Benoît, célèbre parmi les Ordres savants.

Et si nous recherchons la cause de ce dépérissement de la dignité de l'homme et de son sens moral chez le moine devenu si inférieur à tout autre homme non dépravé, nous n'en pourrons trouver d'autre que dans le principe de l'obéissance aveugle, lequel prive le religieux de sa raison, élément nécessaire de la moralité de ses actes.

L'obéissance aveugle est donc un principe essentiellement immoral et destructif des lois religieuses et sociales, bien loin d'en être le nerf et la vie.

Sous son influence on peut arriver à un résultat final *bon* ou *mauvais*, selon la nature du commandement; mais, de tous les actes qui ont convergé à ce résultat aucun n'est bon, puisqu'aucun n'a réuni tous les éléments de la moralité d'un acte qui sont :

de Reims, en date du 31 juillet 1851, mensonges ayant pour but d'extorquer l'argent du clergé et des fidèles en faveur de ladite Congrégation.

2° Qu'elle se montre la surveillante et la dénonciatrice de l'épiscopat français bafoué par elle dans l'intimité du cloître et de la correspondance, et contre qui, au besoin, elle soulève le clergé inférieur en l'animant à la révolte, soit par ses lettres, soit par la nature de ses publications.

3° Qu'elle trompe ce clergé, dont elle fait d'ailleurs des gorges chaudes au point de se moquer même de sa générosité envers elle, comme on l'a vu du clergé du diocèse de Besançon, à la page 41 de ce tome second.

4° Qu'elle professe sur l'obéissance une doctrine immorale au suprême degré : qu'un inférieur doit se soumettre, comme irresponsable devant Dieu, aux ordres de son supérieur, bien que cet inférieur en voie clairement l'injustice.

5° Qu'elle voue à la réprobation générale, par ses diffamations calomnieuses et ses sentences iniques, ceux de ses religieux qui ne veulent pas lui sacrifier leur conscience.

6° Que son chef autorise et ses membres pratiquent *en secret, moyennant rétribution,* une chose défendue par l'Église et dont ce même chef a démontré publiquement l'*illicité.*

poursuites haineuses, mais encore beaucoup d'évêques, comme je vais l'établir, pièces en mains, dans un second ouvrage dont celui-ci est à peine l'ombre.

En commençant par ces deux premiers volumes *les Mémoires* de ma vie à dater du jour de mon entrée en religion, j'ai servi la cause de la vérité ainsi que mon pays qui m'est si cher; j'ai par conséquent rempli un devoir sacré.

C'est à l'Église et au gouvernement français à remplir désormais le leur en prenant les mesures propres à faire disparaître le mal qui les menace.

Et maintenant, pères et mères, je m'adresse à votre bon sens ainsi qu'à votre tendresse.

Dans le cas où les moines, au lieu de réfuter le présent ouvrage, ce qui leur est impossible, obtiendraient de Rome sa mise à l'index comme l'ont fait jadis les jésuites des *Provinciales* de Pascal, passez outre; lisez et faites lire mes *Mémoires* à vos enfants. Ce sera le moyen le plus efficace de les empêcher de vouer leur existence au malheur en entrant avec une aveugle confiance dans une Congrégation dont ils ne connaîtraient pas l'esprit. Ils peuvent, comme moi, tomber dans une vraie *guêpière,* selon l'expression du cardinal Mathieu, dans un antre de mensonges et de rapines qui s'appellerait Solesmes ou autrement, et aller se former l'esprit et le cœur sous un directeur spirituel devant qui pâlissent tous les

Escobar et les Tartufe, directeur qui aujourd'hui se nomme le Révérendissime Guéranger et demain s'appellera le Révérendissime Menault, directeur prêt à faire autant de victimes secrètes et morales de son despotisme qu'il aura de sujets timides, autant de victimes publiques vouées au déshonneur et à la misère qu'il rencontrera parmi ses moines de cœurs droits osant lui résister.

Puisque l'Église va tenir ses assises générales, je lui découvrirai des blessures déchirant son propre sein et qui lui montreront, si elle veut sérieusement réformer le monde, la nécessité pour elle de commencer par réformer un certain nombre de ses membres crossés et mitrés, lesquels, *dans le secret*, se sont révélés comme les dignes émules de Dom Guéranger en astuces, mensonges, spoliations et iniquités.

Ce sera la matière de mon second ouvrage.

FIN DE LA SECONDE ET DERNIÈRE PARTIE.

TRADUCTIONS

DE QUELQUES DOCUMENTS DU PRÉSENT OUVRAGE EN LANGUES ÉTRANGÈRES.

1° Lettre de Mgr de Luca, nonce de Bavière, au cardinal Antonelli. Le texte italien est à la page 263 du tome II.

Éminence Révérendissime,

La présente particulière et très-respectueuse lettre sera présentée à Votre Éminence Révérendissime par le R. P. Dom Pierre-Marie-Raphaël des Pilliers, bénédictin français de l'abbaye d'Acey, au diocèse de Saint-Caude. Sur l'ordre de Son Révérendissime P. Ab. Guéranger il est venu à Munich passer quelques semaines parmi ses collègues au monastère de Saint-Boniface.

Pendant son séjour il m'a exposé confidentiellement quelques difficultés survenues entre lui et sondit abbé, et m'a communiqué plusieurs documents de la teneur desquels j'ai compris que, malgré toute la différence de leurs opinions, ils conservent ensemble une estime réciproque et des sentiments tout-à-fait conformes à la charité chrétienne.

Ayant ensuite appris que le P. Ab. Guéranger était sur le point de se rendre à Rome, j'ai conseillé au P. des Pilliers d'entreprendre le même voyage afin que, sous les auspices légitimes de l'autorité compétente, on prenne soin de résoudre ladifficulté à l'amiable, ou bien qu'ils sollicitent du Saint-Siége les décisions qui seront estimées les plus convenables.

C'est pourquoi ce religieux aura l'honneur de se présenter lui-même à Votre Éminence Révérendissime qui, en sa qualité de protecteur très-digne des Ordres bénédictins, daignera, comme je

n'en doute pas, écouter les allégations des deux parties et décider selon que la justice et la charité pourront l'exiger.

Il m'est agréable, dans une telle occurence, de confirmer à Votre Éminence les protestations du très-profond respect avec lequel, en lui baisant la S. Pourpre, j'ai l'honneur de me dire

de Votre Éminence Révérendissime,

le très-humble, très-dévoué et très-reconnaissant serviteur,

Ant., archevêque de Tarse, n. ap.

Munich, 10 février 1856.

A Son Éminence Révérendissime, le seigneur cardinal Antonelli, secrétaire d'État de Sa Sainteté à Rome.

2° Attestation de l'abbé de Saint-Boniface. Le texte latin se trouve à la page suivante, 264.

Je soussigné atteste que le Rév. P. Dom Raphaël des Pilliers, religieux profès de l'Ordre de S. Benoît du monastère de Solesmes, est demeuré trois mois environ comme hôte dans notre monastère de S. Boniface de Munich, avec permission de son abbé, qu'il a vécu parmi nous pieusement, avec tranquillité et religieusement, et qu'il s'est rendu agréable à tous par la suavité de ses mœurs.

Donné à Munich, dans notre monastère de S. Boniface, sous notre seing et notre sceau, ce 10 février 1856.

† Fr. Boniface Haneberg, abbé
de l'Ordre de Saint-Benoît.

3° Dernière *obédience* de Dom Guéranger à Dom des Pilliers. (Page 282.)

Pax.

Nous Fr. Prosper-Louis-Paschal Guéranger, abbé de Saint-Pierre de Solesmes et supérieur-général de la Congrégation de France de l'Ordre de Saint-Benoît.

A tous ceux auxquels il appartiendra nous faisons connaître et attestons que le Révérend Père Dom Raphaël des Pilliers, prêtre, notre religieux profès, que, pour déférer au désir de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime évêque de Saint-Claude, France, nous renvoyons en Franche-Comté pour y prendre soin de l'avancement du monastère d'Acey, voulant qu'il s'y rende par l'Allemagne, se distingue par l'excellence de sa foi et de ses mœurs, et mérite qu'on lui permette de jouir de tous les biens spirituels, et surtout de la célébration du saint sacrifice de la messe.

C'est pourquoi nous le recommandons dans le Seigneur à tous les Révérendissimes prélats et supérieurs d'églises et de monastères, les priant vivement de le traiter avec charité et de le faire participer à leur bienveillance.

Donné à Rome, à Saint-Calixte, le 27 mars 1856.

† Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes.

4° *Permission* donnée par Dom Guéranger à Dom des Pilliers d'aller passer à Einsiedeln le temps qui lui conviendra. (Page 391.)

Fr. Prosper-Louis-Paschal Guéranger, abbé de Saint-Pierre de Solesmes, et supérieur-général de la Congrégation de France de l'Ordre de Saint-Benoît.

A notre fils bien-aimé dans le Christ, Dom Raphaël des Pilliers, prêtre, notre religieux profès, salut dans le Seigneur.

Nous vous donnons par les présentes, sur votre demande, la permission de vous retirer au monastère de Notre-Dame des Ermites et d'y demeurer autant qu'il vous plaira, selon le bon vouloir du Révérendissime seigneur abbé, et nous vous recommandons instamment au même prince très-élevé et à son très-illustre convent.

Donné à Solesmes, sous notre seing et notre sceau, le quinze juillet de l'an du Seigneur mil huit cent cinquante-six.

† Fr. PROSPER GUÉRANGER, abbé de Solesmes.

TABLE

DE LA SECONDE PARTIE.







C 316.16
Les Benedictins de la Congregati
Widener Library 002920334
3 2044 081 710 717